AU GOURMAND

MAISON FONDÉE EN 1822

L. GUITTON

DISTILLATEUR-CHIMISTE

à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines à des prix excessivement modérés. Ces liqueurs fabriquées par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent*.

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur du *grand patriote Gambetta* inventée par *L. Guitton, distillateur-chimiste*, fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse*.

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même prix: 2,75 *le litre*. *La maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des sirops assortis garantis *pur sucre* et non au *glucose*, la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prevue par *l'art. 423 du code pénal* lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre*.

Le sirop de gomme est à 1 25 *le litre*.

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marché.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes*.

A VENDRE vastes magasins en construction, quartier du Nouveau Port. Grandes facilités de paiement.

Pour tous renseignements s'adresser à M. de Mondesert, notaire à Bastia, Boulevard du Palais, 8, au 1er étage.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant,

MATTHIEU OLLAGNIER

AVIS

M. PREVOSTI, Faustin, negociant demeurant à Bastia rue Napoléon, a l'honneur d'informer Messieurs les Cafetiers qu'il vient d'être agréé comme seul entrepositaire général dans l'arrondissement de Bastia, des Bières blanches et brunes de la grande Brasserie Phocéenne, Maison Rougier, Bernard, et Cie, Marseille,

BIÈRES Crèmeuses en bouteilles et en fûts, exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg, Gasparini, Brasseur Bastia, place Saint-Nicolas.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation du Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est à un savant pharmacien de Paris, a M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hopitaux de Paris. Ajoutons encore q'uon peut se procurer ces globules Tæniafuges en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Prediau de Paris.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, acelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduit., en or, argent, double et doré. — Orfévrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Reparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines*. — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE

DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 »
Trois mois	3 »
Europe, un an	15 »
Amérique —	20 »

BUREAUX:

Imprimerie ROUSSAUD, 3, rue Tison d'Argence ANGOULÊME

AVANT VOS REPAS

BUVEZ DU BYDOF

Bitter Russo

Apéritif reconstituant et fébrifuge

Ce qui constitue la supériorité du BYDOF sur tous les amers et apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le BYDOF est un reconstituant énergique et qui a la propriété de stimuleries fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme le BYDOF dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a bu, une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le BYDOF est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé. Il est aussi apprécié mélangé avec du sirop ou du vermouth.

Agents généraux et seuls entrepositaires pour toute la Corse, MM. P.V. BOURGEOIS ET FILS à Bastia.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** **Tabacs, Cigares du Pays et Havane**

Marque Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gra	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id de la Forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alezan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Ats. Pernod	Liqueurs ass.	id id 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	à priser
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havanegran.	Malakoff	id. blanches	de la Régie
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	levant	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	—
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Mousseux	Hongrois	Qualités de	Qualités de	Courants	Flor fina	id. rosés	GROS
id. id. **	id. Saillaad.	Pirperm. Get	Sirops assort	Sillery	Plantador	Paris.	Paris.	Ordinaire	Elartista fumur	id. 10 cigar.	DÉTAIL
id. id. ***	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergenay	Brisures de la	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.	Régie.	Debris de la	Débris Scaferlati.	Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etonnesu	Amer Picon.	id. fines id.	id espagnols	id rose		Régie.		id. fins	Teresita	—	
id. Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem		—		Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	—		Tabacs de la Régie.			El Colombate de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Gaun. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id. amère	Raspail vrai.	Chypre.								

Cigares

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BASTIA CORSE 00061

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 12,50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1109. — MARDI, 1er JUILLET 1884
Saint Théodoric, prêtre.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN METEOROLOGIQUE DE MER

Baromètre, 766.
Thermomètre, extérieur 18 — intérieur 17.
Direction du vent à 8 h. N.-E — à 4 h. S.-E.
Intensité à 8 h. faible — à 4 h. très faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.32 — à 4 h. + 0.44.

BASTIA

LES DEVOIRS DU CONSEIL DE SANTÉ

Le décret du 22 février 1876 confère au conseil de santé un droit indiscutable de contrôle et de surveillance, en cas d'épidémie. Nous sommes convaincu que ce droit, il l'exercera, dans toute son étendue, et qu'en cas de conflit avec l'agent sanitaire, il n'hésitera pas à imposer ses décisions.

Nous n'aurons plus, il faut l'espérer, à enregistrer des réponses aussi colossales que celles qui ont été faites par M. l'agent sanitaire.

J'ignore, a dit cet honorable agent *comment le débarquement a été opéré!*

Je ne puis m'expliquer comment des passagers soumis à la quarantaine, circulent en ville!

Je n'ai pu avertir le maire, parce que je n'ai pas fait attention à la partie de la dépêche préfectorale qui me l'enjoignait!

Ce serait d'un haut comique si les circonstances n'étaient pas aussi graves!

Nous nous plaisons à croire que M. l'agent sanitaire va se montrer aussi vigilant qu'il a été négligent, sinon nous serions obligés de nous demander à quoi il sert!

LES MESURES DE PROPRETÉ

Le nettoyage des cours se poursuit activement, mais il parait que certaines personnes trouvent très spirituel d'y jeter des immondices, dès qu'elles sont propres. Nous ne comprenons guère ce genre d'amusement, au moment où nous sommes ; et pour y couper court, nous engageons la police à dresser des procès verbaux de contraventions. Les amateurs en question ne trouveront pas mauvais alors que les voisins les dénoncent aux agents pour éviter des amendes qu'ils ne méritent pas, et que doivent payer les véritables coupables. Que le sache bien, tout immondice, fût-ce une feuille de chou, doit être déposée dans la rue, ou les balayeurs l'enlèveront — sinon, poursuites.

Nous recommandons à la municipalité et aux particuliers l'usage des désinfectants, qui doit suivre immédiatement tout balayage ; les désinfectants sont en effet destinés à absorber les miasmes délétères qui s'échappent de toute matière en décomposition, surtout lorsque cette matière est mise en mouvement comme lorsqu'on la transporte sur des tombereaux.

FINOCCHIAROLA

C'est le nom d'un petit ilot qui se trouve dans la baie de Sainte-Marie au nord de Macinaggio, et que le bon sens désigne comme un point très convenable pour l'installation d'un lazaret.

Ce point étant indiqué, MM. les membres du conseil de santé pourraient charger deux ou trois de leurs collègues pour se rendre sur place et voir si réellement il est possible de mettre un pareil projet à exécution.

Cet ilot est parfaitement accessible aux bateaux par tous les temps, puisque les navires, surpris par la tempête et quel que soit leur tonnage, vont chercher un refuge dans cette anse.

A Finocchiarola on pourrait installer provisoirement des baraquements.

Les approvisionnements seraient renouvelés tous les jours par le marché de notre ville, ou par les villages des environs, et les quarantenaires seraient sinon bien, du moins beaucoup mieux que sur les paquebots, qu'à Minelli ou qu'aux iles Sanguinaires. L'avantage le plus sérieux, c'est que, grâce à sa position à l'extremité du Cap-Corse, cet ilot est constamment balayé par les vents ; les populations se trouveraient ainsi à l'abri de tout contact avec eux, et quelques gardes suffiraient pour assurer le service de la police sanitaire.

Préfet à Sous-Préfet et Maire Bastia

Ajaccio, 29 Juin, 11 h. 25 s.

Le conseil sanitaire d'Ajaccio a pris ce soir la résolution suivante :

Considérant que le lazaret d'Ajaccio ne peut contenir que 60 personnes ; considérant qu'en ce moment il en contient exceptionnellement un plus grand nombre ; que dès lors il est impossible d'y recevoir aucun autre voyageur jusqu'à ce queles quarantenaires actuels aient purgé leur quarantaine, décide que jusqu'à ce qu'il y ait des places vacantes au lazaret d'Ajaccio aucun voyageur ne sera admis à quitter le bord du bateau qui l'aura porté à Ajaccio.

En ce qui concerne les marchandises, le conseil décide qu'on n'admettra que celles qui sont comprises dans la 3e catégorie du décret du 22 février 1876 ;

Considérant que toutes les mesures préventives prises par les conseils sanitaires d'Ajaccio et de Bastia seraient illusoires si on ne mettait pas à l'abri de l'invasion cholérique tous les petits ports de la Corse, prie M. le Préfet d'interdire absolument tout débarquement de voyageurs et de marchandises sur tout le littoral de l'île, sauf à Bastia et Ajaccio, dans les règles et conditions qui y ont été ou y seront établies ;

Compte sur M. le Préfet pour l'exécution rigoureuse de ces résolutions exceptionnelles imposées par les circonstances actuelles et exprime sa confiance dans sa vigilance et son énergie pour en assurer l'observation ;

Exprime enfin le désir de continuer à être tenue par M. le préfet en communication avec le conseil sanitaire de Bastia pour suivre de concert avec lui l'examen et la décision des mesures les plus efficaces pour préserver l'île de l'invasion cholérique.

Préfet à Sous-Préfet et Maire Bastia

Ajaccio, 29 Juin, 11 h. 48 s.

Les voyageurs arrivés ce matin à Ajaccio par le bateau de Nice n'ont pas été admis à débarquer. Ils doivent rester à bord dans la rade d'Ajaccio en quarantaine d'observation jusqu'à mercredi. Je vous prie de prendre les mêmes précautions avec les bateaux qui arriveront à Bastia demain et jours suivants.

Préfet à Maire Bastia

Ajaccio, 29 Juin, 11 h. 50 s.

M. le directeur de la santé part demain matin pour Bastia. Je télégraphie à M. le sous-préfet d'interdire tout débarquement de voyageurs avant son arrivée. Je vous remercie d'avoir compté sur mon énergique vigilance. Croyez bien qu'elle ne vous fera pas défaut. Je suis depuis avant-hier en communication télégraphique permanente avec M. le ministre du commerce pour signaler à sa sollicitude contre l'invasion cholérique la Corse et particulièrement la ville de Bastia si éprouvée dans les épidémies antérieures.

Préfet à Sous-Préfet et Maire Bastia

Ajaccio, 29 Juin, minuit.

M. le Ministre de l'Intérieur m'adresse la dépêche suivante. Aujourd'hui à Toulon huit décès, cas isolés, pas de foyers épidémiques ; à Marseille quatre décès de nature cholérique ; rien à Nice.

Maire Bastia, à Préfet, Ajaccio

Bastia, 30 Juin, 8 h. m.

Ai communiqué vos dépêches Conseil Municipal en ce moment réuni, qui reconnaissant mesures prises par vous, me charge vous adresser ses remerciments.

BONELLI, *Maire*.

Le Quartier de Capanelle

Bastia, le 27 juin 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les habitants du quartier des Capanelle sont affectés du peu de sollicitude de la police pour leur quartier, ils se demandent si on ne pourrait pas déposer ailleurs que dans les terrains qui bordent la route qui mène à ce qu'on est convenu d'appeler la *Pierre de l'Impératrice*, les immondices et fumiers qui sont enlevés des cours de la ville.

Il se dégage de ces dépôts qui ont en quelques points plus d'un mètre d'épaisseur des odeurs empestées qui, par le temps qui court, peuvent développer des maladies graves.

Es demanderaient aussi que cette route, qui est en somme un prolongement de la Traverse, fut éclairée la nuit.

Cela ne coûterait pas bien cher et..... la morale y trouverait son compte.

Agréez, etc.

Un Bastiais.

Le cloaque de Montepiano

Bastia, 28 juin 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

On a pris l'habitude depuis quelque temps de déverser une grande partie des immondices de la ville sur la route nationale de St-Florent, au pied de Montepiano, derrière l'hôpital militaire.

C'est aussi sur ce point que l'on transporte toutes les charognes ramassées dans les cours et dans les rues : chiens empoisonnés, chats, rats, chevaux morts.

Il suffira de signaler ces faits à l'attention de l'autorité municipale pour que des ordres soient donnés à l'effet de faire disparaître cet affreux cloaque.

Agréez, etc.

Un habitant de la route de Cardo.

Le cimetière

29 juin 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Du moment qu'on prend des mesures de précautions et que tout citoyen doit apporter son concours à l'œuvre de la défense commune contre le fléau cholérique, je crois de mon devoir de signaler, par la voie de votre estimable journal, à l'autorité locale, qu'une visite minutieuse est très-nécessaire au cimetière pour se convaincre que les inhumations sont mal opérées; les tranchées ont peu de profondeur et l'état général des cercueils laisse beaucoup à désirer.

Les concessions sont en général mal entretenues, aussi il y a des ouvertures par lesquelles il s'exhale des miasmes.

Les vents du Sud qui sont très-fréquents à Bastia peuvent nous apporter des émanations et compromettre très-gravement la santé publique.

Votre dévoué serviteur,

A. G.

DU 29 AU 30 JUIN

Un public nombreux se presse aux séances du conseil municipal depuis que la grave question du choléra fait l'objet unique des discussions de notre assemblée communale.

Ne le regrettons pas.

Les citoyens sont ainsi mis en mesure de juger les actes de leurs mandataires en pleine connaissance de cause.

Mais il est arrivé que le public qui assistait à la séance de dimanche, a entendu donner lecture du décret-loi du 26 février 1876. Cette lecture a démontré de la manière la plus évidente l'illégalité des mesures appliquées par l'agent sanitaire en ce qui concerne le débarquement des passagers à Minelli.

Le peuple a sa logique à lui.

La loi étant violée par l'agent sanitaire au mépris même des décisions du conseil de santé et du conseil municipal, le peuple a cru pouvoir et devoir se défendre lui-même contre l'invasion du fléau, et c'est ce qui explique que dans la soirée, vers 10 heures, il se soit rendu en masse aux Minelli et ait démoli les baraquements existants.

Voici, d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, comment les choses se sont passées.

La population est arrivée à Minelli et a commencé à enlever les planches. Il se trouvait là, bien qu'il n'y eût plus de quarantenaires, — ils avaient quitté ce lieu de délices à cinq heures, — un poste de 25 hommes d'infanterie commandé par un sergent.

A l'arrivée de la foule, le sergent laissa agir les démolisseurs, mais détacha immédiatement un homme de garde pour aller prendre des instructions. Celui-ci revint peu après avec l'ordre de mettre en état d'arrestation tous ceux qui démontaient les baraques.

Sitôt dit, sitôt fait. Le poste met la bayonnette au canon, se précipite sur la foule, et fait une rafle d'une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs membres du conseil municipal, et avec eux le premier adjoint Gaudin, qui ayant eu connaissance de ce qui devait se produire à Minelli, s'étaient dirigés de ce côté pour faire entendre raison à leurs concitoyens et empêcher la démolition.

Ces Messieurs se trouvaient sur la route, en face l'entrée du lazaret, lorsqu'ils furent enveloppés par les soldats et mis en état d'arrestation. Ils ne firent aucune résistance et se bornèrent à décliner leur situation et à protester de leurs bonnes intentions.

Rien n'y fit. La consigne était générale ; elle a été exécutée contre tous ceux qui se trouvaient dans le rayon de Minelli. Mêlés à leurs électeurs, MM. Gaudin, Carbuccia, Cesarini, Guasco, etc., etc., furent conduits sous bonne escorte à la caserne du Gouvernement.

Arrivés au poste, ils firent prévenir M. le Maire qui intervint auprès de l'autorité militaire et obtint l'élargissement général

Ce n'est pas nous qui approuverons jamais les coups de force, et ceux de nos concitoyens qui ont pris part à cette manifestation n'ont pas assez réfléchi qu'ils devaient uniquement s'en remettre de la garde de leurs intérêts aux élus du suffrage universel. Ce qui pourrait cependant excuser jusqu'à un certain point leur indignation, c'est le peu de confiance que la population tout entière a dans l'intelligence et l'activité du subordonné du docteur *Quand même*, de l'agent sanitaire de Bastia.

Si M. Borghetti avait empêché le débarquement des passagers ; s'il avait surveillé ce débarquement ; s'il s'était mis en mesure d'assurer leur nourriture et leur couchage, la population n'aurait pas agi ainsi. Voyant que la loi était respectée, elle n'aurait pas eu la pensée de la violer à son tour, et nous n'aurions pas eu à enregistrer un acte regrettable.

La troupe, comme toujours, a fait son devoir.

Balayage des rues

Une seule escouade nous paraît insuffisante pour balayer la traverse le matin. Cette opération devrait être terminée à cinq heures, afin que la grande poussière qui se dégage ne pénètre pas dans les magasins et les maisons au moment où l'on ouvre portes et fenêtres.

Il est aussi de toute nécessité que les tas d'immondices disparaissent plus tôt de la voie, et que l'on organise un service d'arrosage continuel de 5 heures du matin à 8 heures du soir.

Toutes ces mesures de propreté, en admettant que le choléra nous laisse tranquille, n'auront pas seulement servi à un nettoyage très-nécessaire de la ville, elles auront aussi eu pour effet de diminuer d'une manière notable la mortalité de croup qui règne ici à l'état endémique plus ou moins aigu, selon les circonstances.

Le Quai-Sud

Les habitants du quai-sud nous prient d'appeler l'attention de MM. les membres de la commission de salubrité sur l'état de malpropreté dans lequel se trouve encore leur quartier.

La *Vannina*

Le paquebot de la Compagnie Morelli la *Vannina*, parti dimanche de Marseille, est arrivé hier matin à 6 heures.

Il a à bord 361 passagers.

Il s'est amarré à la bouée du large en avant du nouveau port, en face la batterie Saint-Erasme.

Une femme a accouché à bord.

M. Morelli a demandé au ministre des postes de l'autoriser à ne pas effectuer le voyage de Livourne, afin de ne pas exposer les nombreux passagers embarqués sur la *Vannina* aux désagréments d'une double traversée.

Le ministre a fait droit a la demande de M. Morelli.

Contraventions

Dans la journée de dimanche il a été dressé de nombreuses contraventions pour dépôts d'os, de fromage, malgré l'arrêté du maire, et contre l'entrepreneur du balayage.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 1er Juillet 1884, de 8 à 9 h.

1.	Allégro,	Fondard.
2.	Le Calife de Bagdad (ouverture),	Boïeldieu.
3.	Les Huguenots (conjuration),	Meyerbeer.
4.	Boléro,	Sellenick.
5.	Ballet de Cléopatra,	Giorza.
6.	Vie d'artiste (valse),	Gung'l.

Bulletin financier

Paris, 28 juin 1884.

Au début le marché est encore très actif, on attend les nouvelles de la Chambre au sujet de l'arrangement Anglo-français.

Les Cours fléchissent, les offres diminuent.

La Banque de France descend à 5150.

Le Credit Foncier n'est pas atteint par la réaction qui se produit aujourd'hui, il fait exception et ne perd rien de ses bonnes dispositions qui ne tendent au contraire qu'a s'améliorer.

Les Obligations foncières et Communales ne varient pas, elles sont recherchées par l'épargne et non par la spéculation. Elles franchissent d'ici peu l'écart qui le séparent du pair, il est dans leur nature de ne progresser que lentement ; leur hausse est certaine et cela pour plusieurs raisons. D'abord la valeur des chances de lots augmente d'année en année au fin et à mesure que décroit dans la roue, le nombre des numéros concurrents ; ensuite l'argent remboursé a chaque tirage se reporte toujours régulièrement sur les titres de même nature.

La Banque de Paris reste a 841 25.

Le Comptoir d'Escompte cote dernier cours 967.50.

Le Crédit Industriel et Commercial maintient ses cours a 680.

Les Obligations Ouest Algérien à 0/0 sont l'objet d'un marché tres actif, l'épargne les suit pour deux raisons. La première vu la garantie absolue qu'elles offrent aux porteurs, la seconde eu l'intérêt net de 4.65 0/0 qu'elles donnent annuellement.

Le Crédit Lyonnais est faible à 550.

La Banque Ottomane cote 641,25.

Le Turc est lourd à 7,927.

Les Chemins restent aux cours suivants :

Le Nord est a 17,20. — Le Lyon a 1222,50. — L'Orleans a 1,305. — Le Midi a 1202,50. — L'Est a 762,50. — L'Ouest a 815.

Dépêches de Nuit

Démarche de M. Gavini

M. le député Gavini a été reçu par M. Hérisson, ministre du commerce, et a protesté énergiquement contre l'établissement du lazaret à Minelli.

M. le Ministre a écouté avec bienveillance les réclamations du député de Bastia et a promis d'étudier à fond cette question qui n'intéresse pas seulement la ville de Bastia, mais aussi toute la Corse.

LE CHOLÉRA

Il y a eu 9 décès à Toulon, et 8 à Marseille pendant la nuit dernière et la matinée.

Le conseil d'hygiène de Paris s'est réuni, et a déclaré que l'épidémie qui séviait à Toulon et à Marseille était le choléra asiatique, mais à l'état bénin.

Arrestation d'un Journaliste

M. Olivier Pain, journaliste parisien, qui se rendait auprès du Mahdi, a été arrêté par la police égyptienne.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Jullien, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à la révision partielle des lois constitutionnelles.

La discussion s'ouvre sur le contre-projet de M. Pelletan.

Ce contre-projet est repoussé.

Vient ensuite celui de M. Anatole de La Forge, tendant à la réunion d'une assemblée constituante élue par le suffrage universel.

Après discussion, ce projet est mis aux voix.

Nombre des votants	495
Majorité absolue	248
Pour l'adoption	165
Contre	330

La Chambre n'a pas adopté.

Enfin on discute les contre-projets de MM. Goblet et Floquet, relatifs à la révision illimitée.

MM. Goblet et Floquet développent successivement leurs contre-projets, qui sont combattus par M. le Président du conseil.

Nombre de votants	525
Majorité absolue	263
Pour l'adoption	235
Contre	290

La Chambre n'a pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

DERNIÈRE HEURE

Les passagers qui se trouvaient sur le paquebot de la compagnie Fraissinet ont été débarqués sur un chaland afin de terminer leur quarantaine qui n'expire que demain. Ce bateau est parti dans la nuit pour Livourne avec 600 ouvriers italiens.

De nombreuses barques entouraient le paquebot la *Vannina* arrivé ce matin de Marseille. Il y a lieu de faire remarquer aux autorités que la prudence exige que les visiteurs soient tenus plus au large du paquebot.

La police sanitaire laisse beaucoup trop à désirer.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Ordioni, Marie-Cécile. — Mamberti, Jean. — Giambelli, Anna. — Chiesa, Antoine-Pierre. — Dolesi, Antoine. — Micheletti, Michel-Paul-Alexandre. — Degliesposti, Pierre. — Puccio, Pierre-François-Nicolas.

DÉCÈS.

Ribetti, Cécile, 6 mois, de Bastia.
Rossi, Louise, 6 mois, de Bastia.
Paolini, Pierre-Jean 30 mois, de Bastia.

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 25 MILLIONS
Constituée par actes des Autorités législatives du Canada

EMISSIONS
de 15,000 obligations de 500 fr.
Rapportant 25 fr. par an, nets de tous impôts actuels

L'intérêt annuel sera payé par semestre les 1er Janvier et 1er Juillet, a raison de 12 fr. 50 nets a Paris,
et en dollars, au change du jour, a Québec et Montréal
Remboursement a 500 fr. en 50 ans a partir du 1er Juillet 1885.

Prix d'Emission **466 fr. 50**
(Jouissance 1er Juillet 1884)

Payables
40 Fr » en souscrivant.
126 » 50 a la répartition.
150 » » du 1er au 15 septembre.
150 » » du 1er au 15 novembre.

Faculté, a toute époque, a partir de la répartition, d'escompter a 5 0/0 les versements ultérieurs.

Moyennant le versem. intégral de 462 f. 50 on peut souscrire des titres entièrement libérés ayant un *droit de préférence* dans la répartition.

L'Obligation donne un revenu de 5 fr. 40 0/0, sans compter la prime du remboursement au pair

On souscrit : **Jeudi 3 Juillet**
(Et dès a present par correspondance)
A LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
3, rue d'Antin, a Paris
Au CRÉDIT LYONNAIS, 19, b. des italiens, a Paris et dans leurs Agences en France et a l'Etranger.

Les démarches seront faites pour l'admission des 15,000 obligations à la cote de la Bourse.

AU GOURMAND

MAISON FONDÉE EN 1822

L. GUITTON

DISTILLATEUR-CHIMISTE

à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines à des prix excessivement modérés. Ces liqueurs fabriquées par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent.*

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur du *grand patriote Gambetta* inventée par *L. Guitton, distillateur-chimiste,* fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse.*

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même prix : 2,75 *le litre. La maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des sirops assortis garantis *pur sucre* et non au *glucose,* la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prévue par *l'art. 423 du code pénal* lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre.*

Le sirop de gomme est à 1 25 *le litre*

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marché.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes.*

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pch MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochet acelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très reduit., en or, argent, double et demi. — Orfevrerie argent et metal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches. Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

HOTEL DU CASINO

de la compagnie des eaux

à STAZZONA (Orezza)

Mme Colombani a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que cette année, elle a créé une succursale avec de *jolies chambres séparées, appartements de famille, salon de lecture, et piano.*

Comme les années précedentes, on trouvera à son Hôtel, une cuisine confortable à des prix très modérés.

Mme Colombani fait en outre de la patisserie et de la confiserie.

Une service de calèches sera à la disposition de messieurs les voyageurs.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande par son bon confortable.

Mme Colombani dirigera en même temps la *Villa Manfredi,* (Granajola).

Pour renseignements s'adresser à M. Colombani, Café National, cours des ormeaux. (Bastia)

AGENTS SÉRIEUX

sont demandés pour le placement des valeurs à lots françaises et étrangères et autres operations. Garanties de 1er ordre, remises exceptionnelles. — Ecrire au *CREDIT AGRICOLE de FRANCE, 28, Rue Saint-Georges, PARIS.*

GUERISON

CERTAINE et *RADICALE* de toutes les affections de la *PEAU, dartres, eczémas, psoriasis, acné,* etc., même des *PLAIES* et *ULCERES VARIQUEUX* considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. — Le traitement n'exige aucun régime particulier il ne dérange nullement du travail, il peut être suivi partout, même en voyage ; il est à la portée des plus petites bourses et dès le deuxième jour il produit une amélioration très-sensible.

S'adresser à M. *LENORMAND,* médecin-spécialiste, 41, rue St-Liesne, Melun (Seine-et-Marne). — Consultatins gratuites par correspondance.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant.

MATTHIEU OLLAGNIER

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI** **BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

Marque de Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id de la forêt	id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id id 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id. fine cham	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	à priser
id. extra.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini		Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havanegran.	Malakoff	id. blanches	de la Regie
id. Martel	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	Bongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	
id. id.	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Mousseux	Planteador	Sedleaff.	Sedleaff	Courants ordinaire	Flor fina	id. rosés	—
id. id.	id Saillaad.	Pirperm. Get	Sirops assort	Sillery	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Elartista fumur	id. 10 cigar.	GROS
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergenay		—		Tordus ord.	Cruzovenera	Illustrées	DÉTAIL
id. Etourneau	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Crement bl.		Tabacs de la Régie.		id. fins	Superb	Cigares-Cigarettes	
id. Guerin.	Amer Picon.	id. fines id.	id espagnols	id rose				Longs (fantaisie)	Teresita	—	
Rhum ord.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem					Representacion	Cigarettes de la Regie	
id. extra.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	—					El Colombate de la Havane		
id. Martiniq.	Eau de vie	id. Gern vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 50 centimes							
Kirsch. ord.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
id. Arnaud.	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
	id. id. rose	id. id. 1/2	Marzala								
	id. id. ambrée	Rhum vrai.	Chypre.								

Cigares

Le Petit Bastiais

00063

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

Corse . . . . 6 m. 10 f. 1 an 20 f. 6 mois 12 »

Continent franç., Algérie, 22 » » 43.50

Pays de l'Union postale, 35 » » 68 »

Adresser mandat ou bon poste.

On ne répond pas des manuscrits non insérés.

9e ANNÉE, N° 1120. — MERCREDI, 2 JUILLET 1884

Visitation de la Très Sainte-Vierge.

Rédaction & Administration :

Matthieu Ollagnier, Directeur

8, Boulevard du Palais, 8.

Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 765.
Thermomètre, extérieur 20 — intérieur 19.
Direction du vent a 8 h. N-E — a 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. calme — a 4 h. très id.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, très belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.30 — à 4 h. + 0.44.

NOTRE PRIME

LA MARSEILLAISE

Par Gustave Doré

Cette splendide gravure sur beau papier de luxe, et mesurant 1 mètre de longueur sur 0 m 75 cent. de hauteur est offerte à nos lecteurs moyennant le prix incroyable de :

3 francs

prise dans nos bureaux, et de

4 francs

par les Messageries.

Tout le monde voudra posséder cette reproduction d'un des meilleurs tableaux de notre grand artiste et dont la conception est empreinte du plus beau souffle patriotique.

Un exemplaire de cette gravure est exposé à notre devanture.

BASTIA

VIGILANCE !

Le choléra est à Marseille. On n'en saurait plus douter, après avoir lu l'article du *Petit Marseillais,* publié dans le numéro du 29 juin, sous ce titre : *La situation à Marseille.* Qu'il puisse être arrêté dans sa marche, nous le souhaitons et l'espérons, mais nous avons le devoir de nous montrer de plus en plus rigoureux à chaque arrivée de navire. Nous le répétons encore, et nous le répéterons sans cesse : *Nous sommes dans une île.* Profitons de cette situation si désagréable en temps ordinaire, sachons nous isoler ; tout ce qui vient des continents méditerranéens, doit être repoussé, si l'on n'organise des lazarets sur les îlôts qui entourent nos côtes, dans des conditions qui donnent des garanties complètes.

Ceci fait, les mesures de propreté doivent être appliquées avec la plus grande activité, et la surveillance doit être poursuivie, sans défaillance, pendant toute la saison d'été. Si Toulon échappe aux conséquences du terrible fléau qui a déjà frappé trop de victimes, il le devra à l'initiative de la municipalité, à une vigilance de toutes les heures, de toutes les minutes. On a obtenu, dans cette ville, en pleine épidémie, des résultats inespérés, grâce à un balayage incessant, à des arrosages fréquents, à une large distribution de désinfectants, en nettoyant tous les taudis, en les faisant évacuer. Ce que Toulon a réalisé pour combattre le fléau, Bastia doit l'exécuter pour le prévenir. Il n'y a pas de ménagements à garder : juges de paix, police, gendarmerie doivent se montrer inflexibles. Le lavage et le nettoyage doivent se succéder à courts intervalles. A ce sujet nous signalons à M. le Maire le jet d'immondices qui se fait devant le tombeau Benedetti, alors qu'il devrait avoir lieu au delà de Lupino On ne saurait permettre que les viandes qui viennent de l'abattoir passent à *portée* de ces tas d'ordures. *C'est là un danger réel.*

Que tout ce qui est combustible soit brûlé au bord de la mer, le reste enterré, et si cela n'est pas possible, inondé de désinfectants. Le curage des égouts, quand il est entrepris, doit être opéré sans discontinuer, et les bouches d'égout doivent être refermées, dans le plus bref délai. Les ouvriers employés à ce travail s'exposent et exposent les autres à un grave danger, en flânant pour *allonger la besogne.* Avis à M. l'architecte.

Nous ne terminerons pas ces quelques observations, sans remercier le conseil municipal et le conseil de santé de l'énergie dont ils ont fait preuve, et qui a porté ses fruits.

Rectification

Nous avons dit hier que les passagers du paquebot de la Compagnie Fraissinet avaient été débarqués sur un chaland pour terminer leur quarantaine, et que le bateau était parti ensuite pour l'Italie. Nos renseignements n'étaient pas exacts. C'est le *Comte Valery,* de la Compagnie Insulaire, qui a débarqué ses passagers ; la *Marie-Louise,* de la Compagnie Fraissinet, n'avait pas pris de passagers, afin de pouvoir effectuer son voyage sur Livourne, et nous a ainsi débarrassé de 600 ouvriers italiens qui encombraient les auberges du Pontetto et d'ailleurs.

L'arrosage

Bastia, le 28 juin 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais,*

En présence des chaleurs qui commencent et du choléra qui nous menace, il convient de signaler au public et surtout à qui de droit un système d'arrosage, qui se pratique à toute heure du jour dans la Nouvelle Traverse.

Tandis que, partout ailleurs, on arrose suivant l'ancien système, ici, dans ce pauvre quartier, complètement oublié, on s'y prend autrement : *on arrose les murs.* Les locataires de la maison Benigni en savent quelque chose.

Ce n'est pas tout : sous les fenêtres de cette maison, en face du théâtre, sans parler d'une petite cour, d'où s'exhale un parfum délicieux, on peut remarquer une collection complète de... Je ne le dirai pas : je veux ménager aux membres de la commission de salubrité publique le plaisir de la surprise.

Qu'ils viennent et ils pourront s'en assurer de *visu* et *de nasu.*

Veuillez, etc.

Un habitant de la Nouvelle Traverse.

Le service sanitaire

Bastia, le 30 juin 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais,*

Quelle n'a pas été ma surprise, hier soir, en voyant les ouvriers du nouveau port chargés du débarquement des marchandises devant être placées en observation, communiquer avec les personnes qui venaient leur apporter des provisions, et cela sous les yeux mêmes des gardes sanitaires !

Ah ! ça, me suis-je dit, tout se fait donc pour rire à Bastia ! A quoi sert de prendre tant de précautions, d'imposer d'aussi lourds sacrifices au commerce et aux compagnies de navigation, si tout cela ne doit aboutir à rien ! On dirait, décidément, que dans notre ville les différentes autorités, en présence du fléau qui nous menace de ses ravages, se contentent tout simplement de *décréter* des mesures sans s'assurer de leur exécution, croyant par cela seul en faire assez pour dégager leur responsabilité. Qu'elles se détrompent, car, si jamais le choléra ar-

rivait à nos portes, le public saura juger si tout avait été fait pour l'arrêter. Et alors la moindre faute, la moindre négligence constatée deviendra un crime pour ceux qui n'auront pas rempli scrupuleusement les devoirs que comportent les fonctions dont ils sont revêtus.

Qu'ils soient donc bien pénétrés de ceci : qu'il ne suffit pas de prendre des mesures, que cela est même la partie la plus facile de leur tâche, car il n'en coûte rien, lorsqu'on est tranquillement assis, de dire : il faut faire ceci, il faut faire cela, tout le monde en ferait autant; mais l'essentiel, la chose qui mérite le plus leur attention, c'est de veiller à ce que les mesures prises soient exécutées avec vigueur et énergie. Sinon, c'est comme s'ils bâtissaient sur du sable.

D'ailleurs, aujourd'hui que M. le général Truchy met la troupe à la disposition de la ville, pour ce qui concerne les mesures d'ordre et de surveillance, toutes les difficultés peuvent facilement être écartées. Il n'y aurait pour cela qu'à placer un poste militaire dans tous les endroits qui exigent une surveillance réelle et efficace. Car, enfin, ce n'est pas avec des gardes sanitaires tels qu'il s'en trouve au nouveau port que le public peut être rassuré. En effet, leur tenue — j'en ai vu un qui marchait nu-pieds, — l'esprit de camaraderie qui les anime, — et cela se comprend puisque, je crois, ils sont pris dans la corporation même des ouvriers qu'ils sont chargés de surveiller; — leur ignorance, — je les ai vu partager l'avis de ceux qu'ils surveillaient, qui croyaient que, du moment qu'ils n'étaient pas malades eux-mêmes, il n'y avait pas de danger à communiquer avec le public; — tout enfin les rend impropres aux fonctions si importantes que comporte leur service.

Agréez, etc.

P. C.

Un lazaret flottant

Bastia, 30 juin 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Permettez à un de vos lecteurs de vous soumettre une idée.

Puisque le lazaret des Minelli est impropre à la quarantaine ; celui d'Ajaccio, trop loin pour les passagers de Bastia; qu'on demande à l'Etat un transport de guerre qu'on placerait soit à Punta d'Arco, ou en tout autre endroit. On aurait ainsi un lazaret flottant. Les quarantenaires se trouveront là mieux installés que sur les paquebots de la correspondance.

Veuillez agréer, etc.

Un Pacificateur.

M. le docteur Giustiniani, directeur du service de la Santé de la Corse, est arrivé hier matin. Il s'est mis immédiatement en rapport avec les diverses autorités locales afin d'aviser à l'installation d'un lazaret.

En attendant que les projets soient préparés et étudiés, M. le docteur Giustiniani devra prolonger pendant quelques jours son séjour dans notre ville. Nous le prions de vouloir bien s'assurer par lui-même de la manière dont le service sanitaire fonctionne. Nous lui signalons un fait que nous n'affirmons pas, parce que nous n'en avons pas été témoin, mais qui nous a été signalé.

Il paraît que des quarantenaires du chaland ont pu accoster au vieux port et se payer quelques bocks de bière. Il aura dû remarquer aussi avec une certaine surprise avec quel sans-gêne on approche des paquebots en quarantaine.

Nous comptons beaucoup sur sa présence ici pour que des instructions sérieuses soient données et surtout exécutées.

Les abords du Palais de Justice

Il y a par là encore beaucoup de travail pour MM. les balayeurs.

Mais il ne suffira pas d'enlever toutes les ordures déposées autour du temple de la Justice, il faudra empêcher que ces opérations ne se renouvellent quotidiennement, avant et après le lever du soleil, et placer des barrières. On nous signale sur ce point l'existence d'une des baraques construites pour le creusement du puits du tunnel qui n'a pas de porte, et où les amateurs qui ont un peu de pudeur se réfugient de préférence.

On dit qu'il existe dans ce cabanon des monuments historiques d'une ancienneté incontestable et que les balayeurs ont jusqu'à présent respectés avec une certaine déférence.

Pour supprimer ce foyer d'infection, il suffit de nettoyer d'abord et de placer ensuite une porte. Les gens qui d'habitude se dirigeaient de ce côté ne songeront pas à la démolir : ils auront à lutter contre des besoins plus pressants, et chercheront d'autres endroits.

Ne quittons pas ce cabanon: il paraît que des enfants en bas-âge ont choisi la toiture pour champ de leurs ébats et s'y livrent à toute espèce d'exercices acrobatiques. Si le malheur voulait qu'une planche vint à céder, ces pauvres enfants rouleraient dans le puits qui est très profond et se briseraient en mille morceaux.

Cet avis s'adresse aux pères de famille.

Conseil de préfecture

Dans son audience d'hier le Conseil de préfecture a annulé les élections municipales des communes de Barbaggio, Olmo et Scolca.

Il a validé Pieve, Volpajola, Fozzano, Zonza, Oletta, Silvareccio, Viggianello, Poggio-Mezzana.

Les élections de Campitello

Les électeurs de Campitello étaient convoqués, dimanche 29 juin, pour procéder aux élections municipales qui, par suite d'une manœuvre du maire, avaient été renvoyées le 4 mai dernier.

Quatre brigades de gendarmerie, sous les ordres d'un adjudant, avaient été dès le samedi envoyées dans cette commune pour y veiller au maintien de l'ordre. Le plus grand calme y régnait d'ailleurs, et tout faisait espérer qu'après 3 ans et 1/2 de luttes, on pourrait enfin arriver à la constitution régulière d'un conseil municipal.

Vaines illusions! Le pouvoir municipal se trouve toujours entre les mains du parti local qui, jusqu'à ce jour, a bénéficié de toutes les fraudes et de toutes les illégalités commises à Campitello, et le f. f. de maire, en présence de l'impunité dont ses amis n'ont cessé de jouir, n'a pas craint de renouveler leurs anciennes manœuvres. A huit heures, il s'est présenté dans la salle désignée par un arrêté préfectoral; il a appelé le commandant de la force publique et lui a tout tranquillement annoncé qu'ayant donné sa démission il ne pouvait procéder aux élections. Le tour était joué; chacun a dû se retirer, et cette malheureuse commune risque, si l'on ne prend des mesures énergiques, de se trouver pendant longtemps encore sans représentants légaux.

Nous ne voulons pas rechercher de quel côté se trouve la majorité à Campitello; nous ne voulons pas savoir sous quelle bannière politique se trouve la coterie qui, depuis 3 ans, opprime cette commune; mais il est de notre devoir d'appeler l'attention de l'autorité préfectorale sur un pareil état de choses dont la prolongation pourrait entraîner les plus graves conséquences. Nous ne pouvons surtout oublier qu'il y a un an ce village a été le théâtre de scènes regrettables; que le sang a coulé, et nous craignons que les mêmes violences ne se renouvellent si on persiste dans les mêmes errements.

Dans l'intérêt de la tranquillité publique, dans l'intérêt de la loi que nous voudrions voir respecter, nous nous permettons d'indiquer à l'administration un moyen pratique et légal de mettre un terme à cette situation douloureuse. L'article 85 de la nouvelle loi municipale autorise le préfet, au cas où un maire se refuserait à exécuter un ordre reçu, à déléguer, pour le fait sur lequel porte la résistance du maire, une personne chargée d'assurer l'exécution de la loi. Ne pourrait-on désigner un conseiller de préfecture ou tout autre fonctionnaire pour présider les opérations dans cette commune? La population, rassurée par la présence d'un agent de l'autorité, certaine que les choses se passeraient régulièrement, se rendrait à l'urne dans le plus grand calme.

Dans notre pays on a le respect de l'autorité, et tout le monde s'inclinerait devant une mesure que tous les citoyens honnêtes réclament depuis longtemps et qui n'aurait d'autre but que de sauvegarder les droits d'une majorité injustement opprimée.

Les Anglais nos amis!

« Je suis tellement satisfait de vos Pilules Suisses que je vous prie de m'en expedier trois autres boîtes à 1 fr. 50. J'en ai donné à quelques-uns de mes amis, qui, comme moi, souffraient depuis longtemps de maux d'estomac, et tous, après deux jours d'essai, ont éprouvé un grand soulagement. Joignez-y des prospectus, je les traduirai en anglais pour ceux qui ne savent pas le français et qui désireraient essayer de vos merveilleuses pilules. Je vous autorise à publier cette lettre.

« A. J. St-Aubin, St-John's Street (Colchester). »

A. Hertzog, Ph. 28, r. de Grammont, Paris.

Vol

La nuit dernière des voleurs ont pénétré dans le magasin de M. Roch Dapelo, par la porte du vestibule, boulevard Paoli, et ont emporté du sucre, du savon, des chaussettes, etc.

Les auteurs de ce vol sont inconnus.

Cour d'Appel de Bastia

CHAMBRE CIVILE

Affaires classées pour les audiences des Lundi 7 et Mardi 8 Juillet 1884

A Conclure

Alessandri,	c.	Feydel.
Poggi,	c.	Bonnet.

A Plaider

Dasso,	c.	Antonioli.
Petrignani,	c.	Filippi.
Ginestra,	c.	Scampini.
Stefani,	c.	Paumier.
Taddei,	c.	Salvarelli.
Tavera,	c.	Andreani.
Orlandi,	c.	Ettori.

Pour mardi 8 juillet 1884

Casanova	c.	Casanova

Ephémérides Corses

1er Juillet 1561. — Negri, à la tête d'une nombreuse armée génoise, fait halte à Valle de Rostino. Il était parti la veille de Bastia et devait être le lendemain à Corte.

Sampiero, contre lequel il marchait, n'allait pas tarder à se mesurer avec lui.

2 Juillet 1599. — Date d'une lettre envoyée par les administrateurs de l'hospice de Bastia « *al molto Illustre Signor Cristofano Bandini, Governatore dell'Ospedale di Pisa.* .

Nous croyons inutile de donner la teneur de cette longue et fastidieuse lettre administrative : il nous suffira de constater avec un ancien maire de Bastia, M. Piccioni, que « de ce document il appert que l'hospice actuel était dépendant en partie ou du moins qu'il possédait des propriétés livallaires de la ville precitée (Pise). Il résulte aussi du dit document et d'autres déclarations postérieures, que cet établissement de bienfaisance a été appauvri outre mesure par des causes diverses, mais surtout par les guerres perpétuelles qui désolèrent notre pauvre patrie. »

Arrestation

L'inspecteur de police Mattei étant parvenu à savoir que le nommé M. de Crocicchia, auteur des blessures faites à deux femmes de la maison de tolérance, au moyen d'un coup de pistolet, le 11 mai dernier, se trouvait à Bastia depuis quelques jours, se mit à ses trousses, et finit par savoir que M. se rendait tous les matins dans un cabaret de la rue Campanari.

Hier matin l'inspecteur Mattei s'y présenta, et trouva en effet l'individu qu'il mit en état d'arrestation et conduisit par devant le procureur de la République qui a ordonné qu'il fut écroué à la prison.

L'inspecteur Mattei a fait preuve dans cette arrestation d'une finesse qui mérite d'être signalée à ses chefs.

Examens du Baccalauréat

Les examens du baccalauréat ont eu lieu à Ajaccio, les 25, 26 et 27 juin.

Voici les noms des admis.

Baccalauréat ès sciences

Paoli, mention très-bien ; Casabianca, Casamata, Fieschi, Giordani, Luciani, Marcaggi, Porri, tous du collège Fesch.

Baccalauréat ès lettres (2e partie)

Biaggi, Quilichini, Serra, tous les trois du collège Fesch.

Baccalauréat ès lettres (1re partie)

Leca, Mariani, Paoli, avec la mention bien ; Gaudeani, Giacomelli, mention assez-bien; Aude, Barberri, Dumas, Emily, Fieschi, Luigi, Martini, Ornano, Pietri, Santini, Selà, Zevaco, tous du collège Fesch.

Brunelli, du petit séminaire.

Mlle Duportal.

Brevet de capacité

M. l'Inspecteur primaire de Bastia a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il a reçu la dépêche suivante :

« Décision ministérielle reporte au » deuxième lundi d'octobre les examens » du brevet de capacité. »

L'Inspecteur primaire,

LABEYRIE.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE *LES INTIMES*

Programme du 2 Juillet, à 9 h.

PLACE D'ARMES

1. Salut à la France, (allégro),	Bléger.
2. Porte Veine, (polka),	Satias.
3. La Saint-Antoine, (valse),	Bideguin.
4. Corsica, (mazurka),	Walarchek
5. Schottisch des Guides,	XXX.
6. Jules Klein, (quadrille),	Blancheteau.

Bulletin financier

Paris, 29 juin 1884.

L'attitude du marché est beaucoup meilleure que celle d'hier. Les mauvaises nouvelles se calment, on en profite pour relever un peu les cours ; malgré tout on voit que les spéculateurs hésitent encore. On attendra l'effet que produira la liquidation pour s'engager.

A la fin du mois le comptant aidera certainement à la bonne tenue du marché, on aura à employer les coupons de juillet.

Les Consolidés Anglais viennent a 100 francs pour les deux cotes.

La Banque de France a 5,100 francs.

Le Crédit Foncier profite également de la reprise générale.

Les Obligations Foncieres et Communales ont un marché tres suivi, l'épargne recherche ces titres de plus en plus.

La Banque de Paris se relève à 822,50.

Le Comptoir d'Escompte est a 970.

Le Crédit Commercial et Industriel est à 675.

A signaler également l'excellente tenue des Obligations Ouest Algerien à 3 0/0 (garanties par l'Etat) le public recherche ce titre qui lui offre un placement de toute sécurité lui donnant un intérêt annuel de 4.65 0/0 net.

Les valeurs ottomanes se relevent également, elles sont moins attaquées, leur marché est par exemple plus restreint, la Banque Ottomane s'échange entre 6,27,50 et 6,30

Le Turc reste a 7,77 1/4.

L'Egypte Unifiée cote 288,75 premier cours et cloture a 293,75.

Les Chemins de fer sont en reprise.

Le Nord est a 1712,0. — Le Lyon a 1212,50. — L'Orleans a 1307,50. — Le Midi a 1,195. — L'Est a 757,50. — L'Ouest a 816,50.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Les élections de Campitello

M. le député Gavini a fait une démarche auprès de M. le Ministre de l'intérieur pour l'entretenir de la situation créée à la commune de Campitello par le nouveau renvoi des élections municipales.

M. Waldeck-Rousseau lui a affirmé qu'il avait chargé M. le préfet de nommer un délégué spécial pour présider aux opérations électorales.

LE CHOLÉRA

A Toulon il y a eu depuis hier 12 décès cholériques.

A Marseille on en compte 2.

DERNIÈRE HEURE

Le conseil de santé a pris les décisions suivantes dans sa réunion de l'après-midi.

La quarantaine sera portée à sept jours francs.

Aucun débarquement ne pourra avoir lieu.

Les paquebots doivent se tenir au mouillage, et deux bouées placées à cent mètres de ces navires, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière, indiqueront la ligne qui ne pourra être dépassée par les embarcations.

Enfin, une commission prise dans le sein du conseil de santé se rendra à l'îlot de Finocchiarola pour le visiter et s'assurer s'il s'y trouve un emplacement convenable pour l'installation d'un lazaret.

ETAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Franceschi, Marius-Pierre. — Franceschi, Joseph-Antoine. — Dellamonica, Marie-Anne. — Davia Emile-Antoine-Léon. — Bonifaci Barthelemy.

DÉCÈS.

Pagni Dominique, entrepreneur, marié, 60 ans, de Ponte-Baggianese (Italie).

Liberati Julie, célibataire, 72 ans, de Piedicroce d'Orezza.

Mariani, Paul-Félix, 3 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 25 juin 1884

ENTRÉES.

De Livourne, vap. français Médeah, cap. Davin, passagers, diverses.

De Marseille, vap. français Cte-Valery, cap. Limarola, depêches, passagers, diverses.

De Marseille, vap. français Vannina, cap. Lacotte, depêches, passagers, diverses.

De Marseille, vap. français Marie-Louise, cap. David, passagers, diverses.

SORTIES.

Pour Huelva, vapeur anglais Sailor-Prince, cap. Molburn, diverses.

Pour Marseille, vap. français Marie-Louise, cap. David, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. français Vannina, cap. Lacotte, depêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, bœuf italien Nuovo-Gallileo, cap. Francesconi, bois a construire.

Pour Livourne, vap. français Spahis, cap. Lota, depêches passagers, diverses.

Pour Nice, vap. français Médeah, cap. Davin passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. français Insulaire, cap. Bernardini, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. français Cte-Valery, cap. Limarola, depêches, passagers, diverses.

Pour Sta-Teresa, nav. ital. Un-Dio-Solo, cap. Vincara, lest.

Pour Marseille, vap. français Cte-Valery, cap. Limarola, passagers, diverses.

Pour Livourne, vap. français Marie-Louise, cap. David, passagers, diverses.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Avis

M. STAGNARA, rue des Terrasses, prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de tabacs et cigares de la régie italienne qu'il vend au même prix qu'en Italie.

Excellente qualité de tabacs fin pour la pipe à 1 fr. 25 la livre.

Seul dépositaire, se méfier des contrefaçons.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix suivent.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predian de Paris.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

CAISSE DES REPORTS
59, rue de Richelieu, 59
Anciennement au 77
La plus ancienne Maison de REPORTS de Paris (fondée en 1874)
Brochure et Circulaire hebdomadaire adressées gratuitement sur demande.

AVANT VOS REPAS

BUVEZ DU BYDOF

Bitter Russe

Apéritif reconstituant et fébrifuge

Ce qui constitue la supériorité du BYDOF sur tous les amers et apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le BYDOF est un reconstituant énergique et qui a la propriété de stimuler les fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme le BYDOF dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a bu, une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le BYDOF est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé. Il est aussi apprécié mélangé avec du sirop ou du vermouth.

Agents généraux et seuls entrepositaires pour toute la Corse, MM. P.-V. BOURGEOIS ET FILS à Bastia.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, accelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduit., en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AU GOURMAND
MAISON FONDÉE EN 1822
L. GUITTON
DISTILLATEUR-CHIMISTE
à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines à des prix excessivement modérés. Ces liqueurs fabriquées par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent.*

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur du *grand patriote Gambetta* inventée par *L. Guitton, distillateur-chimiste,* fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse.*

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même *prix : 2,75 le litre. La maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des sirops assortis garantis *pur sucre* et non au *glucose,* la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prévue par *l'art. 423 du code pénal* lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre.*

Le sirop de gomme est à 1 25 *le litre*

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marche.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes*

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** **Tabacs, Cigares du Pays et Havane**

Marque de Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id du nord.	id de la Forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Graves.	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id id 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecht	Sultanes	1re qualité à priser de la Regie
id. super	id. Berger	id fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajace.	Entractos	Virginie ver.	
id. fine cham	id. ordinaire	id Armand	id. Martoni		Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran.	Maskoff	id. blanches	
id extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	Bongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	
id Martel -	id. Saillaad.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Mousseux	Plantador	Sedleaff.	Sedleaff.	Courants ordinaire	Flor fins	id. roses	
id. id. -	id. Blanqui.	Picrocem Get	Sirops assort	Sillery	Brisures de la Regie.	Débris de la Regie.	Débris Scaferlati.	Bout. du nègre	Elartista fumer	id. 10 cigar.	GROS DÉTAIL
id. id. ---	Amaca id.	Anisette MB.	id. Blanqui	Verzenay		—		Tordus ord.	Cruz ô venera	Illustrées	
id. id. ----	Amer Picon.	Liqueurs M.	Vins de Bord.	Cremant b.		Tabacs de la Régie.		id. fins	Superb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	id. Indien.	id fines id	id espagnols	id rose				Longs (fantaisie)	Teresita	—	
id Guerin.	Birrh Violet.	Thé chinois.	Malaga	Grand Crem					Representation	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Eau de vie	Chartreuse G	Madère	—					El Colombate de la Havane		
id extra.	id. Garn sort	id. Garn sort	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
id Martiniq.	id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id. ambrée	Raspail vrai.	Chypre.								

Cigares

00065

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** **cent. 5**

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus:

On ne répond pas des manuscrits deposes.

9e ANNÉE, N° 1121. — JEUDI, 3 JUILLET 1884
Saint Anatole.

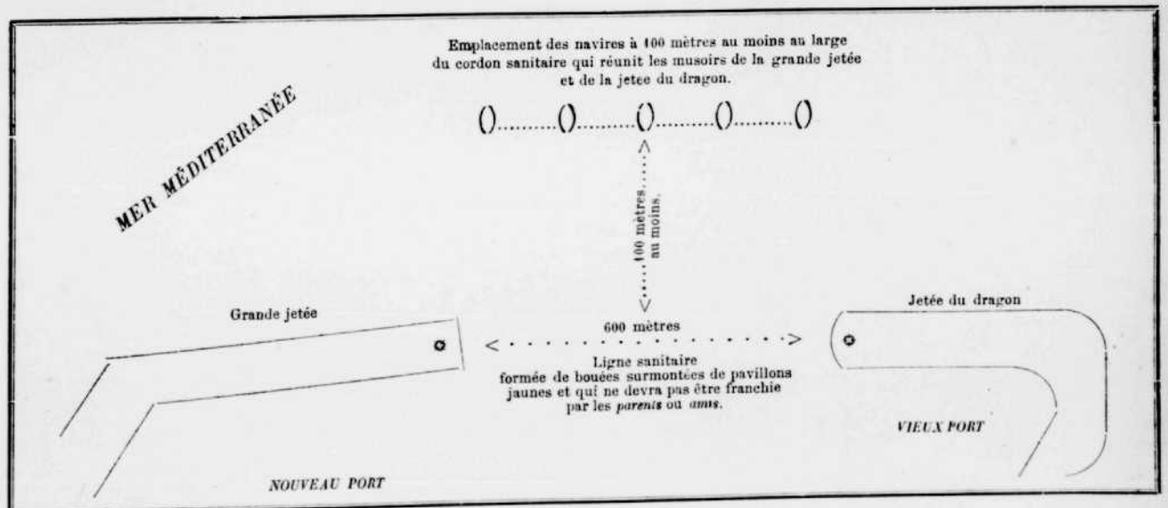
Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

MOUILLAGE EN QUARANTAINE

Pour mettre nos lecteurs en mesure de se rendre compte des prescriptions du conseil de santé, nous donnons ci-dessous un plan indiquant la place assignée aux navires en quarantaine, et les distances à garder.



BULLETIN METEOROLOSIQUE D'HIER

Baromètre, 765.
Thermomètre, extérieur 20 — intérieur 19.
Direction du vent a 8 h. N-E — a 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. calme — a 4 h. très id.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, très belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.30 — à 4 h. + 0.44.

BASTIA

LE LAZARET

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, le conseil sanitaire a nommé une commission pour aller étudier sur place les avantages que peut présenter l'îlot de Finocchiarola, relativement à l'établissement d'un lazaret.

Cette commission est composée de M. le maire, de M. le commissaire de la marine, de M. l'inspecteur des douanes, de M. le directeur de la santé, de M. l'ingénieur des ponts et chaussées, de M. le docteur Gaudin, de MM. de Montera et Alfonsi, conseillers municipaux.

Nous attendons avec impatience le rapport des commissaire, car la quarantaine étant portée déjà à sept jours et pouvant être prolongée, si la situation ne change pas à Marseille et à Toulon, on ne peut songer à laisser les voyageurs sur les paquebots au mouillage, d'autant plus que leur nombre risque d'être assez fort.

En effet, M. le préfet a annoncé par dépêche à M. le maire que l'émigration était considérable à Marseille, et il a décidé que tous les ports de l'île seraient fermés à l'exception de ceux de Bastia et d'Ajaccio.

Donc, pendant plusieurs semaines encore, les paquebots nous amèneront de nombreux passagers, auxquels il faut préparer une station convenable.

M. le général Truchy a demandé d'urgence au général commandant en chef le 15e corps, l'autorisation de mettre à la disposition du service sanitaire des tentes de campement ; on nous a affirmé d'autre part, que des baraquements en bois suffisants pour recevoir 300 passagers pourraient être construits dans l'espace de quinze à vingt jours.

Si donc l'emplacement de Finocchiarola est accepté, les quarantenaires pourraient s'y rendre immédiatement.

Il est de toute nécessité qu'avant l'arrivée du paquebot de lundi prochain, une décision soit prise et que le paquebot puisse opérer le débarquement sur le point qui aura été désigné.

Mairie de Bastia

ARRÊTÉ

Nous Maire de la ville de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur,

Attendu que les embarcations s'approchent des bâteaux en quarantaine et violent ainsi les règlements sanitaires ;

Attendu qu'il convient de faire cesser un état de choses compromettant pour la santé publique,

Avons arrêté :

Art. 1er — Il est défendu à toute embarcation de franchir la ligne qui joint les deux musoirs des jetées et déterminée par des bouées munies de pavillons jaunes.

Art. 2. — Les bâteaux-pêcheurs sont seuls exceptés de la mesure ; ils devront toutefois passer à une distance de 100 mètres au moins des bâteaux en quarantaine.

Art. 3. — Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

Art. 4. — M. le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bastia, le 2 juillet 1884.

Le *Maire*, BONELLI.

Salubrité publique

Il existe dans notre ville plusieurs magasins qui n'ont pas de latrines ; les locataires tiennent dans un coin toutes les immondices dans des jarres ou autres ustensiles de différentes dimensions. Le soir venu, ou le matin de très bonne heure, le contenu varié et odorant de ces ustensiles, déversé dans le ruisseau, embaume les rues de ses parfums avant d'arriver à l'égoût.

Cet inconvénient grave par les fortes chaleurs n'est rien à côté de celui plus grand encore résultant de la présence continuelle d'un dépôt d'immondices dans des magasins non aérés, car dans ceux où il y a la moindre petite ouverture sur le derrière on n'hésite pas à tout jeter dans la cour.

A cela il n'y a qu'un remède : obliger les propriétaires à construire des latrines pour leurs magasins. En temps ordinaire une pareille chose serait étrangère à la compétence de l'autorité municipale ; mais en ce moment, malheureusement, elle a tous les droits, elle peut tout dans l'intérêt de la salubrité publique.

MM. les propriétaires se feront peut-être tirer un peu l'oreille, mais en présence du danger qui nous menace, ils sauront s'imposer un léger sacrifice.

On nous signale spécialement comme se trouvant dans le cas que nous visons, tous les magasins depuis la fontaine des Portes, jusqu'à l'escalier de la rue Campanari, et ceux des maisons situées en face de la sous-préfecture et de la banque de France.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

A la séance d'hier, M. le maire a rendu compte au conseil des décisions prises par le conseil sanitaire dans la séance du même jour et donné lecture de la dépêche suivante.

1er juillet, 6 heures.

Préfet à Maire, Bastia

Je reçois de M. le Ministre du Commerce la dépêche suivante :

« *Ministre Commerce à Préfet de la Corse*

» J'ai soumis vos diverses dépêches et » celles du maire de Bastia au comité » d'hygiène publique ; le comité estime » que les quarantaines pour les ports » de Bastia et d'Ajaccio devront être » faites au mouillage et sans débarque- » ment des passagers. Il estime en outre » qu'il y a lieu jusqu'à nouvel ordre de » ne laisser ouverts que les ports de » Bastia et d'Ajaccio. J'approuve ces me- » sures. Veuillez en aviser immédiate- » ment le directeur de la santé. »

M. le maire a ajouté que des plaintes très nombreuses lui étaient parvenues sur la police sanitaire. Entre autres faits on lui avait affirmé qu'un passager avait pu passer un paquet de linge sale, par le sabord, à des personnes qui se trouvaient sur une embarcation. M. le maire a fait remarquer avec raison que le contact du linge sale est ce qu'il faut le plus éviter en temps d'épidémie. Il espère que l'arrivée de M. le directeur de la santé à Bastia permettra de compter sur une exécution plus effective des précautions sanitaires, en attendant l'établissement d'un lazaret.

M. Ponzevera demande la parole et propose l'ordre du jour suivant :

Attendu qu'il est reconnu par toutes les autorités compétentes que les baraquements des Minelli ne peuvent être utilisés pour les quarantaines ;

Attendu d'autre part que la concession à titre de simple tolérance consentie par l'ancien locataire de l'immeuble de M. Pierangeli, a cessé avec le bail de cet ancien locataire ;

Le Conseil estime que ces baraquements, qui sont la propriété exclusive de la Ville, peuvent être démolis pour être utilisés à tout autre service.

Après l'échange de plusieurs observations, M. Gaudin propose d'ajouter à cet ordre du jour le paragraphe suivant :

Si ces baraques ne doivent pas être démolies, le Conseil dit qu'elles ne pourront être affectées à l'avenir qu'au campement des troupes.

L'ordre du jour ainsi complète est adopté à l'unanimité.

M. Pitti-Ferrandi dépose un autre ordre du jour ainsi conçu :

Le Conseil municipal justement ému des dénonciations contenues dans le journal le *Colombo* de ce matin, contre plusieurs de ses collègues, à propos des événements qui se sont produits à Minelli le dimanche 29 juin, proteste contre de pareilles calomnies, et passe à l'ordre du jour.

Après quelques observations, cet ordre du jour est adopté à l'unanimité, moins M. Lottero qui déclare s'abstenir, parce qu'à son avis le conseil n'est pas compétent ; mais il déclare qu'il est le premier à flétrir des procédés comme ceux dont il s'agit.

M. de Zerbi présente à son tour l'ordre du jour suivant :

En présence des attaques inqualifiables dirigées par un journal de la localité contre MM. Gaudin et Staffe, adjoints au maire, à l'occasion d'un acte de leur fonction,

Le conseil,

Rendant publiquement hommage à leur dévouement, au bien public et à leur zèle constant ;

Considérant en outre que par leur sage prévoyance et leur attitude énergique, ils ont dans la soirée du 19 juin, assuré le maintien de l'ordre dans la rue ;

Proclame que dans cette circonstance, comme dans toute autre, MM. Gaudin et Staffe ont répondu à la confiance de leurs concitoyens et de leurs collègues du conseil municipal.

Leur témoigne de plus fort ses sympathies et sa reconnaissance, et passe à l'ordre du jour sur l'incident.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité, moins M. Lottero qui fait les mêmes réserves que pour le vote précédent.

— Le conseil entend ensuite le rapport de M. Carbuccia sur le compte administratif.

M. Borghetti se plaît, et pour cause, à contester l'exactitude du récit que nous avons fait sur les incidents de la nuit du 29 au 30 juin.

Sans nous préoccuper autrement de ce que peut écrire M. l'agent sanitaire, nous attendrons que la justice vérifie si notre population compte des *Zoulous* et des *cannibales*.

Nous tenons seulement à déclarer que M. le premier adjoint Gaudin pris à partie dans le journal en question, est étranger à la rédaction du *Petit Bastiais*.

Le pont du Fango

Bastia, 28 juin 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Il est très-urgent de donner un débouché convenable au pont du Fango. Il n'y a pas, dans Bastia, un endroit plus propice que celui-là pour faire naître le choléra.

Étonnés que les commissions nommées ne s'en soient déjà occupées, nous nous adressons à vous pour réclamer auprès de qui de droit afin que cette opération soit faite et sans retard.

Agréez, etc.

Plusieurs habitants des maisons Bertin et place St-Nicolas.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 Juillet 1884, de 8 à 9 h.

1. En promenade (Allégro,)	Reuland.
2. Les Noces de Figaro (ouverture),	Mozart.
3. Jérusalem (Fantaisie),	Verdi.
4. Marche Héroïque,	Massenet.
5. Chasse à Courre,	Buot.
6. Rêve de Printemps (mazarka)	Desaux.

Revue financière

Paris, le 29 juin 1884.

Pendant toute la durée de la semaine, l'ensemble du marché a été mauvais. Les dernières nouvelles au sujet du choléra et de l'attaque d'une colonne française par les Chinois ne sont que des cas secondaires.

Dès le commencement du mois il y avait d'énormes positions à la hausse en provision que l'entente anglo-française terminerait les affaire d'egypte.

Comme rien n'est encore décidé la plupart des spéculateurs se sont vus forcés d'abandonner leurs positions, le marché n'a alors trouvé que très difficilement des contres-parties et les cours se sont affaiblis de jour en jour.

Le 3 0/0 est à 77 francs ; Amortissable clôture à 78,90 ; le 4 1/2 0/0 finit à 107,15.

La Banque de France a détaché cette semaine un coupon de 117,52 soit 114 francs net déduction faite de l'impôt. Le titre reste à 5,000 fr.

Le Crédit Foncier est sans contredit le moins visé de toute la bourse, il a su conserver de fermeté habituelle malgré la crise qu'on vient de traverser. Le marché des Obligations Foncières et Communales est actif, ces obligations se trouvent tout a fait en dehors de la spéculation. Leur solidité ainsi que les chances de lots et de remboursements qu'elles offrent leur assure une plus value certaine.

Les Obligations Ouest Algérien 4 0/0 (garantie par l'Etat) est très recherchée par l'pargne, ce titre à 430 fr. donne un revenu de 4,65 0/0 sans compter la prime provenant du remboursement à 500 francs.

La baisse, qu'elle ait ou non sa raison d'être, frappe, tout naturellement, les valeurs qui sont le plus en vue. Le 5 0/0 Italien a beau avoir été atteint par la baisse, il n'a pas moins toutes les qualités qui le recommandent depuis longtemps à l'épargne. La Rente Italienne vaut bien 100 francs avec un revenu de 5,34, puisque la Rente Belge qui ne rapporte que 4 0/0 vaut 104 francs. Pour le moment et dans les circonstances générales que traverse la Bourse on peut fixer la valeur du 5 0/0 de 95 a 97 francs, coupon à détacher le 1er juillet prochain. Les cours actuels offrent aux capitalistes une excellente occasion de regagner le coupon semestriel en peu de temps.

Le Crédit Lyonnais faible à 542,50. 40 fr. de baisse depuis un mois. Nos pronostice se realisent la fermeture des succursales a commencé. La réorganisation de cette société ne peut se poursuivre sans l'appel du 3me et même du 4me quart sur les actions. En effet, cette société se debat dans un dilemne redoutable: ou Statu Quo et alors decadence inévitable ; ou Reorganisation et alors retrait des depôts par suite de la fermeture des succursales et de la diminution de l'escompte commercial, branche qui constitue le plus grand nombre de comptes créditeurs.

Du reste, le renouvellement du privilège de la Banque de France qui imposera a cet etablissemen l'escompte du Papier quel que soit le lieu du paiement en France mettra fin à toute société a succursales.

Les Chemins de Fer Méridionaux de l'Italie n'ont aucune raison sérieuse pour perdre une partie de terrain gagné. Le sort du ministere italien lui-même est lié a celui de conventions avec l'Etat et il n'y a plus de doute aujourd'hui qu'elles seront acceptées par le parlement. Quoiqu'il en soit a ce sujet de l'action des Chemins de Fer Méridionaux d'apres les resultats du dernier bilan, dépasse 700 f. Il y a donc pour les acheteurs dans les cours actuels une menage de 100 francs environ a realiser dans toutes les eventualités, en tenant compte des 20 fr. a toucher le 1er juillet.

La Banque de Paris est plus faible a 807 50.

Le Comptoir d'Escompte qui vient de terminer l'émission de l'emprunt portugais reste ferme a 965.

Le Crédit Industriel et Commercial s'echange a 685.

Les Fonds Turcs sont assez fermes vu l'instant que nous traversons.

La Banque Ottomane se tient a 525 francs l'assemblée générale qui vient d'avoir lieu a Londres, a approuvé les comptes la dividende est fixé a 25 fr.

Le Ture reste a 7,75.

L'Obligations Egypte Unifiée se négocie a 291,25. On attend le résultat de la conférence.

Les Chemins de fer ont flechi mais dans des proportions raisonnables.

Le Nord est a 1708,75. — Le Lyon a 1205. — L'Orleans a 1292,50. — Le Midi a 1192,55. — L'Est a 760. — L'Ouest a 815.

Bourses des lycées

Les personnes qui ont adressé à la Préfecture des demandes de bourses sont priées de retirer leur dossier à la mairie (bureau du secrétariat.)

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

Séance du 1er juillet

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux et a nommé une commission pour l'examen du projet de loi tendant à rendre applicable à la zone franche du pays de Gex et de la Haute-Savoie la loi du 21 mars 1883, relative aux mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra en Algérie.

Présidence de M. LE ROYER

Le président annonce qu'aucune protestation ne s'étant produite contre le scrutin de mardi dernier, M. l'amiral Peyron et M. Eugène Pelletan sont proclamés sénateurs inamovibles.

Le Sénat adopte en 2e délibération le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Batna à Biskra, et l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie de l'Est-Algérien.

— Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi de M. Bardoux sur la propriété artistique.

Après les discours de MM. Bardoux et de Bozérian, la proposition est renvoyée à la commission.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Etienne, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de résolution tendant à la révision partielle des lois constitutionneiles.

La discussion continue sur l'article 1er qui est ainsi conçu :

« La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles. »

La discussion terminée, le scrutin est ouvert.

Nombre des votants	505
Majorité absolue	253
Pour l'adoption	455
Contre	50

La Chambre a adopté.

MM. Bernard Lavergne et Labussière présentent des amendements.

Ils sont repoussés après l'intervention de M. Jules Ferry.

M. Andrieux demande que son amendement soit reporté au moment de la discussion de l'art. 8.

Cet amendement porte que pour l'élection du président de la République, il ne pourra être présenté comme candidats des princes de familles ayant des prétentions sur la couronne de France.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Le conseil d'hygiène

Le conseil d'hygiène s'est réuni sous la présidence du ministre du commerce. Il a arrêté des instructions générales qui doivent être transmises sans retard aux préfets.

LE CHOLÉRA

Aujourd'hui, à Toulon, 10 décès, et 2 dans la banlieue.

A Marseille, 2.

L'affaire Arène

M. Emmanuel Arène a décidé d'ajourner les poursuites contre M. Semeriva, l'ancien employé de la Compagnie Insulaire.

Le *Matin* dit que M. Arène avait prié M. le président de l'Union républicaine de constituer un jury d'honneur.

Le président de ce groupe n'a encore rien reçu.

Conseil des ministres

M. le Ministre des cultes a présenté à la signature du président de la République la nomination de M. Develle, comme évêque d'Arras.

Mort de M. Tissot

M. Tissot, notre ancien ambassadeur à Londres, dont l'état était désespéré depuis plusieurs jours, est mort.

DERNIÈRE HEURE

La direction de la Compagnie générale Transatlantique vient de décider que jusqu'à nouvel ordre, et à cause des quarantaines, le service Marseille-Bastia-Livourne ne sera plus effectué que tous les quinze jours ; le premier départ de Marseille pour Bastia aura lieu le mercredi 9 juillet, le second aura lieu le mercredi 23, et ainsi de suite.

Bourse de Paris

	30 Juin	1er Juillet
Rente 3 p. 0/0	76,55	76,75
— 3 p. 0/0 amortissable	78,80	77,90
— 4 p. 0/0	106,90	107,00
— 4 1/2 p. 0/0	106,90	107,20

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

OREZZA-LES-EAUX

Grand-hotel Granaiola

L'ouverture de la saison aura lieu le 1er juillet prochain, sous la direction de Mme Colombani.

40 chambres fraîchement meublées.

Table d'hôte — Salon de lecture — Salle de billard — Salon de musique et piano — Salle de bains.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement nouvellement créé un bon confortable ainsi que toutes les distrations désirables a des prix modérés.

Un service d'omnibus sera à la disposition de MM. les voyageurs.

ARGENT a prêter de suite sur simple signature a personnes solvables : Ecrire a M. Paul, 48, rue des Saints Pères, Paris. — Discrétion.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

AVIS IMPORTANT

Le magasin de M. DOMINIQUE MATTEI AINÉ, est transféré place St-Nicolas Maison Nardini.

Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix défiant toute concurrence.

Prix fixe. — *COMPTANT.* — Savoir :

Café Moka, trié de fr. 3,80 le kilos.
» Ceylan Vert roulé. 3,40 à 3,60
Conserves alimentaires de toutes qual.
Café Puerto-Rico vert de 3,00 à 3,40.
d'autres qualités de . . . 2,30 à 2,60 »
Café grillé mélangé avec le Moka et les meilleures qualités de . . . 3,60 à 4,40 »
Dattes muscades 2,00 le kil.
Sucre raffiné en dains entiers à 0,90 le kil.
coupé en morceaux régulier. 1,00 »
Coupé irréguliers à 0,95 »
« des Antilles 3,70 à 3,75 le k.
Cassonnades blanches fr. 0,75 à 0,80 et 0,90 le k.)
Chocolat menier prix de facture 3,80. le k
Raisins de Malaga de 1,20 a 1,30 le k.

Prunes de toutes qualités 1,50 le kilo
Tousselle d'Aix fr. 49,00 à 50,00 la bal.
Cos (extra).
Minot Mey 48 50 a 49,00 la bal. 122 k.
1re marques de fr. 34,00 à 34,50. »
Minot italien. 34 a 34,50. a bal. 100 k.
Poids ronds et cassés de 0,40 à 0,50 k.
Lentilles vertes de Lorraine 0,50 »
Riz du Piémont extra de 0,50 à 0.60, le k.
Gros son de Marseille 16 fr. les 100 kil.
Petit son d'Italie. 14,00 »
Savons de 0,45 0,50 a 0,60, et 0,70
Bougies Fournier 1,00 à 1,20
(de luxe) 1,30 le paquet.
Cotons à tricoter . 3,80 a 8,00 le k.
Laines à Mate. fr. 2,30 à 3,00 le k.
Liqueurs fines et ordinaires de tous prix.
Morue 1er choix . 0,70 à 0,75 le k.
Luzerne 1re qual. 1,60 et 1,70 le k.

Indépendamment de tous ces articles, il met en vente du soufre Romgna, marque Tellini, garanti pur, au prix de 11 fr. 50 à 12. fr. 00 en ballot. (*Exiger le nom du fabricant*).

AUTRES QUALITÉS, Soufre sublimé 10, fr. 50 à 11 fr. 00
» courant 8,50 à 9,00.

AMARA-BLANQUI

Apéritif essentiellement tonique et très agréable,

BASE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET DE QUINQUINA

Étendu d'eau, l'Amara est une boisson désaltérante et fortifiante par excellence et très recommandée durant les chaleurs.

L'Amara Blanqui, se trouve dans tous les principaux établissements de la Corse et chez Messieurs les Entrepositaires de Bastia.

Distillerie à vapeur J. U. Blanqui, fils. Nice.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et demi. — Orfévrerie argent et metal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AU GOURMAND

MAISON FONDÉE EN 1822

L. GUITTON

DISTILLATEUR-CHIMISTE
à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines à des prix excessivement moderés. Ces liqueurs fabriquées par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent.*

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur du *grand patriote Gambetta* inventée par *L. Guitton, distillateur-chimiste,* fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse.*

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même prix : 2,75 *le litre. La maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des *sirops assortis garantis pur sucre* et non au *glucose,* la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prévue par *l'art. 423 du code pénal* lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre.*

Le sirop de gomme est à 1 25 *le litre.*

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marché.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes.*

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant.
MATTHIEU OLLAGNIER

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

Marque de Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 1.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser de la Regie
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	
id. fine cham	id. ordinaire	id Arnaud.	id. Martini		Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran. id. courts.	Malakoff	id. blanches	
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	Bongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants »	Cabinet	Ordin. jaunes	——
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Mousseux	Plantador	Sedleaff.	Sedleaff	Ordinaire	Flor fina	id. roses	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Saillaad.	Piquerm Get	Sirops assort	Sillery	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Elartista fumar	id. 10 cigar.	
id. id.	id. Blanqui.	Aniselte MB	id. Blanqui	Vergenay				Tordus ord.	Crux ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs St.	Vin de Bord.	Cremant bl.		Tabacs de la Regie.		id. fins	Superb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	id rose				Longs (fantaisie)	Teresita	—	
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem					Representacion	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	—					El Colombate de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes					—		
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id. amère	Raspail vrai.	Chypre.								

00067

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
... un an, 20 fr. 6 mois 10 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 28 » » 13,50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 32 » » 16 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1122 — VENDREDI, 4 JUILLET 1884
Saint Anatole.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 10, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BIBLIOTHEQUE BASTIA

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 765.
Thermometre, extérieur 20 — intérieur 19.
Direction du vent a 8 h. N-E — a 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. calme — a 4 h. très id.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, très belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.30 — à 4 h. + 0.44.

NOTRE PRIME

LA MARSEILLAISE

Par Gustave Doré

Cette splendide gravure sur beau papier de luxe, et mesurant 1 mètre de longueur sur 0m 75 cent. de hauteur est offerte à nos lecteurs moyennant le prix incroyable de :

3 francs

prise dans nos bureaux, et de

4 francs

par les Messageries.

Tout le monde voudra posséder cette reproduction d'un des meilleurs tableaux de notre grand artiste et dont la conception est empreinte du plus beau souffle patriotique.

Un exemplaire de cette gravure est exposé à notre devanture.

BASTIA

LA COMMISSION SANITAIRE MUNICIPALE

Dans sa séance de samedi dernier le conseil municipal a formé une commission sanitaire destinée à le renseigner sur toutes les mesures propres à assurer la salubrité publique.

Nous donnons ci-après le procès-verbal de la séance qu'elle a tenue le 1er juillet.

La commission sanitaire municipale, composée de MM. les docteurs Gaudin, Giorgi, Santelli, Pitti-Ferrandi et Guasco, s'est réunie pour la première fois, dans une des salles de la mairie, le 1er juillet 1884, à 3 heures de l'après-midi.

Ont été élus : Président, M. le docteur Gaudin; secrétaire, M. le docteur Guasco.

Pavage des cours.

La commission commence ses travaux par l'étude du *pavage* ou *dallage* des cours. Elle prie M. le Maire de prendre au plus tôt un arrêté enjoignant aux propriétaires de faire opérer sans retard le dallage des cours de leurs immeubles. En effet, la plupart des cours non pavées constituent des marais constamment pestilentiels et suffisants pour provoquer ou entretenir les maladies épidémiques ou contagieuses, comme le croup, la fièvre typhoïde, etc. En admettant, comme il faut l'espérer, que le choléra nous épargne, la ville n'aura donc eu qu'à gagner, au point de vue de sa salubrité, en adoptant la mesure proposée.

En attendant que ce pavage soit opéré, il est de toute nécessité que les agents de police visitent soir et matin toutes les cours de la ville.

Vespasiennes.

La commission trouve que le nombre des vespasiennes est insuffisant. Il en faudrait quatre de plus pour desservir la place St-Nicolas : on pourrait en installer 2 contre la maisonnette de l'octroi et 2 au coin de la caserne. Il faudrait également 2 nouvelles vespasiennes au coin de St-Roch. Les vespasiennes devront être désinfectées matin et soir avec une solution concentrée de sulfate de fer ou avec du chlorure de chaux sec. Dans l'intérêt de la morale, il serait nécessaire que ces vespasiennes soient recouvertes d'une marquise et entourées d'une rotonde en fer.

Désinfectants.

Il faudra veiller à ce que la ville soit approvisionnée de substances désinfectantes telles que : acide phénique, sulfate de fer, sulfate de cuivre, chlorure de chaux, etc.

Garnis.

Des visites doivent être faites dans les garnis spécialement destinés aux ouvriers, afin de faire éviter l'encombrement et d'entretenir l'aération nécessaire et une propreté complète.

Boucheries.

De plus, une surveillance rigoureuse doit être exercée sur l'état de propreté des boucheries. Au besoin MM. les vétérinaires pourraient être chargés de cela.

Arrosage.

Les rues devront être arrosées matin et soir.

Désinfection des lettres et journaux.

On devra faire soumettre les lettres et journaux à des fumigations sérieuses, *chose qui ne s'est pas encore faite jusqu'à aujourd'hui.*

Arrivages d'effets et linge sale.

Les arrivages d'effets et de linge sale, surtout de celui que l'on fait venir du continent pour être blanchi ici, devront être rigoureusement interdits. Cette mesure est urgente.

Bouches d'égouts et conduits.

Les bouches d'égouts et les conduits d'eaux ménagères devront être désinfectés journellement et complètement avec du sulfate de fer ou du chlorure de chaux. Il faudra exercer la surveillance la plus minutieuse pour que cette désinfection soit sérieusement faite.

Surveillance spéciale sur certains quartiers.

Il est de la plus grande nécessité de surveiller, d'une façon toute spéciale, les quartiers qui ont été le plus éprouvés en 1855 et qui sont les suivants : Guadello et Pontetto; Rue droite, surtout son côté droit, celui qui longe la maison Caraffa; quartier St-Angelo; quartier des Zéphyrs.

Quarantaines.

La commission s'occupe ensuite de la quarantaine imposée aux navires. Telle qu'elle est faite jusqu'à présent, elle est dérisoire et dangereuse.

Il faudrait au moins empêcher les embarcations qui circulent continuellement autour des navires ou chalands soumis à la quarantaine, de s'approcher au point de pouvoir recevoir des paquets, et même des poignées de mains des quarantenaires.

La commission s'est séparée à 4 heures 1/2 et s'est ajournée à demain 2 juillet.

L'émigration à Marseille

Dans la matinée un groupe important de Toulonnais sont venus trouver M. le Maire pour lui exposer le cas tout particulier qui les touchait. Ces émigrants, au nombre de 209 environ, pour la plupart ouvriers de l'arsenal, munis de permissions régulières, devaient se rendre en Corse pour travailler ; mais on a refusé de les embarquer par crainte de la maladie; ne voulant et ne pouvant rester à Marseille ils ont demandé à M. le maire le moyen de les faire partir. M. Allard a répondu qu'il allait s'entendre avec l'autorité préfectorale, et que s'il y avait lieu on réquisitionnerait un vapeur qui transporterait ces émigrants au lieu de leur destination.

(*Petit Marseillais*).

Propreté de la ville

Bastia, le 29 juin 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Par un très-récent arrêté de M. le Maire en date du 28 du courant, il est enjoint aux habitants de Bastia de procéder immédiatement au nettoyage général des maisons, c'est-à-dire de tenir en parfait état de propreté, leurs demeures, corridors, vestibules, paliers, escaliers, et tout ce qui en dépend; il est en outre recommandé de ne déposer d'immondices sur la voie publique que de 4 à 7 heures du matin.

Or, le public, justement alarmé des bruits inquiétants circulant en ville et que chacun connait, s'est ponctuellement conformé à toutes ces prescriptions, notamment à celles relatives à l'article 3 du même arrêté, mais, c'est avec regret que l'on a pu constater que l'administration seule avait fait défaut.

En effet, aujourd'hui 29, jour de dimanche, à 11 heures et 1/2, au quartier des Capanelle, quartier négligé s'il en fut un, les immondices dont s'agit étaient encore exposées sur la voie publique aux yeux et nez des passants, lesquelles, dans l'intérieur des cours aussi bien qu'ailleurs, contribuent par leur présence à empoisonner l'atmosphère de leurs émanations infectes.

Dans Paris et autres grandes villes du continent, le balayage des rues se fait la nuit; pourquoi ne ferions nous pas de même? Imitons-les donc, rompons avec nos vieilles habitudes, et que des peines sévères soient prononcées contre ceux qui déposeraient sur la voie publique leurs immondices pendant le jour.

A ces considérations viennent s'en ajouter d'autres d'un intérêt capital.

Tout le monde sait aujourd'hui que le choléra a fait son apparition à Toulon et à Marseille à l'état asiatique, et que des mesures d'hygiène et de prophylaxie ont été immédiatement conseillées chez eux comme chez nous comme moyens préservatifs; or, il serait prudent et sage qu'à côté de toutes ces recommandations l'on s'assurât, un peu plus qu'on ne le fait, de l'*exécution* des précautions prescrites par les autorités qui nous gouvernent, car il ne suffit pas toujours *de vouloir commander*, il faut encore *savoir se faire obéir*.

Pour ce faire, il me semble, puisque les membres composant les différentes commissions, qui ont pris en main une si lourde responsabilité, ne peuvent exercer de leur cabinet, je le suppose, qu'une surveillance relativement insuffisante sur certains points de la ville, on pourrait, tant que la période des frayeurs n'aura pas été entièrement dissipée, doubler, et tripler au besoin pour cette circonstance, le personnel des agents de police, recrutés bien entendu, parmi des sujets actifs et dévoués, en les répartissant dans chaque quartier des deux cantons de Terranova et de Terravecchia, sans oublier surtout le quartier des Capanelle où la police fait rarement acte d'apparition, et de telle manière qu'une surveillance de tous les instants oblige les récalcitrants à observer à la lettre les prescriptions ordonnées par l'arrêté précité.

Il y a urgence et c'est à l'administration à qui il appartient d'aviser.

En attendant, etc.

Ch. Piazza, propriétaire,
Quartier des Capanelle.

A propos du choléra

Bastia, le 29 juin 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

« Un bon conseil ne fut jamais de trop. »

Aussi permettez-moi, je vous prie, de me mettre, par l'entremise de votre journal, à même de suggérer à nos Ediles quelques idées relatives aux précautions sanitaires à prendre à l'occasion de l'épidémie cholérique qui s'est déclarée, il y a peu de jours, à Toulon, et qui, par suite de l'inefficacité de la quarantaine d'observation qui a été prescrite aux navires, pourrait venir s'implanter en Corse.

Lors de l'épidémie cholérique de 1855, le lazaret, alors établi à Minelli, présentait déjà, par sa proximité de la ville, un danger sérieux pour les habitants. Mais, que dire du projet nouveau de construction *quand même* de ce lazaret à Minelli? (1) . . . . . .

Pour obvier sérieusement aux graves inconvénients qui peuvent surgir, ne serait-il pas préférable de demander, par voie de pétitionnement au besoin, que les navires de toute provenance soient astreints à faire leur quarantaine à l'anse de *Fornari*, dans le golfe de St-Florent.

Là, plus qu'ailleurs, les quarantenaires pourraient être efficacement surveillés et, loin des centres populeux, l'invasion du fléau laisserait peu à craindre: sur les coteaux, à l'Est ou à l'Ouest de St-Florent, des tentes à abri, mises à la disposition des passagers, y seraient installées provisoirement, et rien n'empêcherait qu'on y construise des baraques et plus tard le lazaret qui fait complètement défaut à Bastia.

Cette idée ne serait-elle pas pratique et admissible? N'a-t-on pas, d'ailleurs, songé, un moment, à envoyer les navires purger leur quarantaine aux îles Sanguinaires?

Maintenant, qu'il me soit encore permis de faire une remarque dans un but d'intérêt général.

Puisque des ordres sont donnés pour faire nettoyer les écuries et les basses-cours de la ville, ne conviendrait-il pas, après avoir vidé les écuries d'Augias, d'y faire *jeter d'office* du chlorure de chaux, afin de purifier ces foyers d'infection? A-t-on bien songé aussi que c'est au moment même où ces immondices sont remuées qu'il s'en dégage plus que jamais des miasmes infects, cause générale de toute épidémie?

Un dernier mot. Une quarantaine a été prescrite, mais comment donc a-t-elle été enfreinte, samedi 28 juin, par une barque italienne venant de Sardaigne et qui a mouillé près de la bouée du vieux port et actuellement à quai?

Il est cependant plus que temps que ces plaisanteries, de quelque côté qu'elles viennent, qu'elles soient l'effet d'une erreur ou de parti pris, et qui surexcitent, à juste titre, la population, aient une fin, et que nos Ediles protestent, par toutes les voies légales, contre des infractions de cette nature, terribles par leurs conséquences et qui seraient rigoureusement réprimées, en pareille occasion, par le Gouvernement Italien si elles provenaient du fait de nationaux Français.

Je vous prie, etc.

Un lecteur du Petit Bastiais.

(1) Nous supprimons les justes critiques de notre correspondant sur les inconvénients du lazaret de Minelli, puisque, de l'avis de tous, il a été déclaré impropre à cette affectation. — N. D. L. R.

PROPRETÉ! PROPRETÉ!!!

Nous regrettons de devoir dire à MM. les membres des commissions de salubrité qu'il reste encore beaucoup à faire.

Nous avons reçu une foule de lettres de réclamations, et on se plaint de la parcimonie avec laquelle on use des désinfectants!

Il est vrai d'ajouter que l'hôtel de ville ne jouit d'aucun privilège.

Mardi soir, au moment où le public se pressait à l'entrée de la salle du conseil municipal, on a ouvert une porte des latrines, et le public a pu se convaincre..... qu'elles n'avaient pas été désinfectées.

Nous donnons de nouveau la liste de MM. les commissaires, afin que les citoyens puissent adresser directement leurs observations aux membres du conseil chargés d'assurer la salubrité dans leurs quartiers respectifs.

1re Commission

Quartiers du Nouveau Port, place Saint-Nicolas, Traverse, rue Napoléon, etc., etc.

MM. Gesarini, Alfonsi, Pitti-Ferrandi, Orenga, Ponzevera et de Montera.

2e Commission

Quartiers des deux marchés (légumes et poissons) rue Saint-Jean, Vieux-Port, etc., etc.

MM. Cecconi, Casalta, Gregorj, Gabcielli, Fabrizi et Seatelli.

3e Commission

Vieux-Marché, Pontetto, rue du Lycée, rue Droite, etc., etc.

MM. Carbuccia, Guasco, Lottero, Ghilini, Cristiani et Ajaccio.

4e Commission

Rue St-Angelo, faubourg St-Joseph, place d'Armes, Citadelle.

MM. de Zerbi, Montalti, Damei, Nasica, Cristofini et Maggi.

Prévoyance sanitaire

Malgré la défense expresse d'embarquer des passagers à Marseille, le *Spahis* est arrivé hier avec une douzaine de personnes qui s'étaient sans doute cachées, et qui ne se sont montrées que lorsque le navire était en pleine mer.

Le *Spahis* étant reparti à 1 heure de l'après-midi pour Marseille, les passagers ont risqué de retourner au point de départ. Cependant, sur leurs réclamations, ils ont été débarqués sur un chaland, et demain ils seront mêlés aux passagers attendus sur le *Congo*, et resteront par conséquent un jour de plus en quarantaine, soit, en tout, dix jours de bâteau.

Gazette départementale

BONIFACIO. — M. le général Thiery est parti pour Sartene et Ajaccio, après avoir passé l'inspection de la garnison dont la bonne tenue a valu à notre détachement deux jours de repos et le quart de vin.

M. le général Thiery a donc été très-satisfait.

—«o»—

AJACCIO. — M. Napoléon Bosc, pharmacien, a été élu juge suppléant au tribunal de commerce par 105 voix.

***

CAMPILE. — Le 23 juin, dans la matinée, s'es éteint dans sa soixante-neuvième année et après une longue et cruelle maladie, M. César Mariotti.

La nouvelle de sa mort s'est vite répandue dans les villages environnants, et des extrémités du Golo jusqu'au fond de la Casinca, des députations sont accourues pour assister aux obsèques. Le deuil était conduit par les neveux du défunt, arrivés à temps pour recevoir son dernier soupir.

M. Mariotti était profondément aimé et estimé. L'influence dont il jouissait était grande. Ses sentiments élevés, sa haute intelligence, son esprit de conciliation l'avaient fait désigner comme commissaire extraordinaire chargé de l'organisation générale du canton par le gouvernement provisoire de 1849. Il représenta successivement et à plusieurs reprises le canton de Campile au conseil d'arrondissement, et celui de Campitello au conseil général. Élu maire de Campile, il a dirigé pendant près de vingt ans, avec la plus grande sollicitude, les affaires communales. Vaincu par la maladie, après avoir vainement lutté contre les premières attaques, il s'est vu obligé d'abandonner la vie publique.

Il est mort entouré de l'estime générale. Il repose maintenant dans l'endroit qu'il avait lui-même désigné, dans une de ses propriétés, au sommet d'une colline pittoresque dominant la vallée du Golo, entourée d'une magnifique forêt de châtaigniers.

M. Mariotti avait épousé la sœur de M. le président Gavini, le père du député de l'arrondissement de Bastia.

—«o»—

BORGO. — M. Ciavatti Toussaint a été nommé facteur rural.

—«o»—

BONIFACIO. — Notre Conseil d'hygiène s'est réuni et a pris quelques mesures préventives contre l'invasion du choléra.

M. le commandant d'armes s'est mis à la disposition de M. le Maire.

Espérons que rien ne sera négligé dans l'intérêt de tous.

×

CALVI. — Une rixe dont on ignore encore la cause a eu lieu le 29 juin, à dix heures du soir, dans la commune de Catteri, canton de Muro. Quatre individus ont été blessés, dont deux morteilement, à l'aide de coups de stylet et de bâton.

La gendarmerie a immédiatement procédé à l'arrestation des nommés Petracci et Vincentelli, accusés d'être les auteurs de ce crime.

L'un des deux blessés mortellement est le fils du sympathique docteur Allegrini.

—«o»—

CASABIANDA. — Le parquet de Corte est arrivé au pénitencier pour procéder à une instruction sur la mort du détenu Gaffrey.

—«o»—

CORTE. — Les mauvais temps qui se sont fait sentir dans diverses régions ne nous ont point épargné; voilà bientôt deux mois de pluies continuelles, agrémentées de vents et de grêle.

Le printemps a fui sans qu'il fut permis d'en respirer les parfums ou d'en admirer les beautés: le pardessus au dehors, et un bon feu dans l'âtre ne sont point incommodes: l'on se croirait encore au cœur de l'hiver, et cependant c'est le 21 de ce mois que commence l'été.

Commerce, travaux, etc... tout se ressent de ces changements subits, de ces brusques variations de température. Dans certains endroits, notamment du côté de la plaine d'Aleria, les récoltes sont fortement endommagées. C'est réellement malheureux, car nous avions cette année-ci, une année exceptionnelle, ce qui aurait pu permettre à beaucoup de propriétaires de compenser les pertes occasionnées par le phylloxéra. On serait tenté de croire que le ciel fait cause commune avec nos mauvais génies terrestres!

Malgré de gros nuages noirs qui ne se sont point dissipés de toute la journée, et qui cependant n'ont point éclatés, la procession de la Fête-Dieu a eu lieu à 5 heures. Beaucoup de monde, de fraiches toilettes, de ravissantes petites filles, aux cheveux frisés: les hommes étaient en assez grand nombre: en résumé gentille petite fête qui quoiqu'on, en dise, a bien ses charmes, et laisse au cœur bien d'agréables souvenirs.

Ephémérides Corses

3 Juillet 1561. — Negri, que nous avons laissé à Valle de Rostino le 1er juillet, envoie a Noceta, un détachement de cavalerie afin de surveiller les mouvements de Sampiero alors campé à Vezzani.

Ce détachement s'acquitta consciencieusement de sa mission, et il rentra le soir même a Corte auprès du général Negri, pour lui annoncer que Sampiero arrivait a Noceta après avoir levé le camp de Vezzani.

4 Juillet 1091. — Le Pape Urbain II donne l'île de Corse à Daïbert, évêque de Pise. D'après le traité passé entre cet évêque et le pape, celui-ci devait recevoir tous les ans de son nouveau vassal 50 monnaies lucquoises.

Amère dérision, la Corse était louée 50 monnaies par an! Et par qui? Par un pape français.

Bulletin financier

Paris, 30 juin 1884.

La bourse est encore plus faible, le marché ne lutte que mollement, il sera difficile de relever les cours d'ici la liquidation.

Les Consolidés Anglais viennent pour les deux cotes a 99 4/16.

La Banque de France reste à 5,000.

Le Crédit Foncier malgre tout reste ferme. Le marché est actif sur les Obligations Foncieres et Communales qui ne sont nullement atteintes par la spéculation.

Les Obligations Ouest Algérien à 0/0 ont également une tenue excellente,le publie n'oublie pas que le titre est garanti par l'Etat et donne un revenu de 4,65 0/0.

La baisse. qu'elle ait ou non sa raison d'être, frappe tout naturellement les valeurs qui sont le plus en vue.

Le 3 0/0 Italien a beau avoir été atteint par la baisse, il n'a pas moins toutes les qualités qui le recommandent depuis longtemps à l'épargne. La Rente Italienne vaut bien 100 francs avec un revenu de 4,34 puisque la rente beige qui ne rapporte que 4 0/0 vaut 104 francs

Pour le moment et dans les circonstances générales que traverse la bourse, on peut fixer la valeur du 3 0/0 de 95 à 97 francs coupon a détacher le 1er juillet prochain. Les cours actuels offrent aux capitalistes une excellente occasion de regagner le coupon semestriel en peu de temps.

Le Comptoir d'Escompte finit a 970.

La Banque de Paris à 807,50.

Le Crédit Industriel et Commercial à 685.

Les valeurs internationales montrent peu de variations.

La banque Ottomane est a 625.

Le Turc a 7,75.

L'Egypte Unifiée a 291.25.

Les Chemins de Fer s'inscrivent aux cours suivants.

Le Nord a 1705. — Le Lyon 1205. — L'Orléans 1302.50. — Le Midi 1192,50. — L'Est 755. — L'Ouest 817,59

Votes de nos Députés

Scrutin sur le renvoi à la commission de l'amendement de M. Lenient à l'article 20 des propositions de loi sur le recrutement.

Cet amendement est ainsi conçu:

« L'instruction militaire est donnée dans toutes les écoles supérieures de l'Etat, dont les élèves sont embrigadés et mis à la disposition du ministre de la guerre pendant toute la durée de leur service.

» Des examens semestriels constatent les progrès des élèves.

» Ceux qui par négligence ou incapacité, n'auront pas satisfait aux exigences de l'examen seront renvoyés au régiment. »

Nombre des votants. . .	493
Majorité absolue. . . .	247
Pour l'adoption. .	157
Contre	336

La Chambre des députés n'a pas adopté.

M. Gavini a voté pour.

Ont voté contre, MM. Arène, Peraldi.

N'ont pas pris part au vote, MM. Bartoli, Graziani.

DERNIÈRES INFORMATIONS

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

A Paris, un gardien du Trocadero est atteint du choléra *nostras*.

A Toulon, le chiffre des décès cholériques s'est élevé mercredi à 14; on en compte trois ce matin.

Brigades de police

M. Camescasse réorganise les brigades de police.

Le Transvaal

Un grand nombre de colons allemands partent pour le Transvaal.

Les socialistes

Un comité socialiste de deux cents membres s'est fondé à Namur.

DERNIÈRE HEURE

LE LAZARET DE FINOCCHIAROLA

Macinaggio, 3 juillet, 6 h. 45 s.

La commission a visité l'îlot de la Finocchiarola.

A l'unanimité elle a reconnu la convenance des trois îlots qui présentent une surface utilisable de huit mille mètres carrés.

Le ravitaillement est très facile.

SOMMAIRE DE LA *FRANCE ILLUSTRÉE*

TEXTE: Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par X.X. — Lettre a un ami, par Marie Jenna. — Chronique scientifique, par A. de Meissa. — Le Salon de 1884 (suite), par Oscar Havard. — Le Revenant (suite), par Fortunio. — Nos gravures. par C. G. — Echecs, par Emile Pradignat. — Rébus.

GRAVURES: L'incendie du théâtre de Vienne. — L'observatoire de Paris. — La Procession de la Fête Dieu. — La catastrophe de Lille.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
du 26 juin 1884

ENTRÉES.

D'Ajaccio, brick goëlette français Laurentine, cap. Defendini, diverses.

SORTIES.

Pour Cagliari, trois mâts italien Guida-Celeste cap. Giannoni, lest.

Pour Cagliari, brick italien Nuovo-Arturo, cap. Giannoni, lest.

Bourse de Paris

	1er Juillet	3 Juillet
Rente 3 p. 0/0.	76,75	76,15
— 3 p. 0/0 amortissable . .	77,90	77,60
— 4 p. 0/0	107,00	106,65
— 1/2 p. 0/0	107,20	106,70

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 récompenses dont 5 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or.

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable Formant une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu couteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête; contre la dysenterie et la cholérine.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville. — Maison a Paris, 41, rue Richer; Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epiceries fines

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

AU GOURMAND

MAISON FONDÉE EN 1822

L. GUITTON

DISTILLATEUR-CHIMISTE

à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines à des prix excessivement modérés. Ces liqueurs fabriquées par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent*.

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur au *grand patriote Gambetta* inventée par *L. Guitton, distillateur-chimiste*, fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse*

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même prix : 2,75 *le litre*. *La maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des sirops assortis garantis *pur sucre* et non au *glucose*, la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prévue par *l'art. 423 du code pénal* lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre*.

Le sirop de gomme est à 1 25 *le litre*.

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marche.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes*

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Imprimerie Littéraire Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant, MATTHIEU OLLAGNIER

HOTEL DU CASINO

de la compagnie des eaux

à STAZZONA (Orezza)

Mme Colombani a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que cette année, elle a créé une succursale avec de *jolies chambres séparées, appartements de famille, salon de lecture, et piano*.

Comme les années précedentes, on trouvera à son Hôtel, une cuisine confortable à des prix très modérés.

Mme Colombani fait en outre de la patisserie et de la confiserie.

Une service de calèches sera à la disposition de messieurs les voyageurs.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande par son bon confortable.

Mme Colombani dirigera en même temps la *Villa Manfredi*, (Granajola).

Pour renseignements s'adresser a M. Colombani, Café National, cours des ormeaux. (Bastia)

AVANT VOS REPAS

BUVEZ DU BYDOF

Bitter Russe

Apéritif reconstituant et fébrifuge

Ce qui constitue la supériorité du BYDOF sur tous les amers et apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le BYDOF est un reconstituant énergique et qui a la propriété de stimuler les fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme le BYDOF dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a pu, une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le BYDOF est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé. Il est aussi apprécié mélangé avec du sirop ou du vermouth.

Agents généraux et seuls entrepositaires pour toute la Corse, MM. P.-V. BOURGEOIS ET FILS à Bastia.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie. Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux*. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandant de 10 francs a l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predian de Paris.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI** Marque d **BASTIA** Fabrique **(Corse).** du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac a priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentecky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorees	Utrecth	Sultanes	1re qualite a priser
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	de la Regie
id. fine cham	id. ordinaire	id Armand.	id. Martini	id. Moët.	Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran. id. courts.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Bongrois	Qualites de Paris.	Qualités de Paris.	Courants a Ordinaire	Cabinet	Ordin. jaunes	GROS
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	Sillery	Plantador	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Flor fina	id. rosés	DÉTAIL
id. id. **	id. Saillaad.	Pirperm. Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Tordus ord.	Elartista fumur	id. 10 cigar.	
id. id. ***	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Cremant Bl.		—		id. fins	Cruxô venera	Illustrées	
id id ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id rose		Tabacs de la Régie.		Longs (fantaisie)	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id espagnols	Grand Crem					Teresita	—	
id Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	—					Representacion	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes					El Colombate dels Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto						—		
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
Kirsch. ord.	id id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marzala								
	id. id. amère	Raspail vrai.	Chypre.								

Le Petit Bastiais

00069

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . Un an, 20 fr. 6 mois 10 »

CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 25 » » 12.50

PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »

Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1123. — SAMEDI, 5 JUILLET 1884

Sainte Dominique, vierge.

Rédaction & Administration :

Matthieu Ollagnier, Directeur

8, Boulevard du Palais, 8.

Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 4 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 763.
Thermomètre, extérieur 27 — intérieur 25.
Direction du vent à 8 h. Sud — à 4 h. N-E.
Intensité à 8 h. faible — à 4 h. id.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.52 — à 4 h. + 0.47.

BASTIA

POUR LES VICTIMES DU CHOLÉRA

M. le Ministre de la marine et des colonies a prescrit d'ouvrir une souscription dans tous les établissements de la Marine en vue de venir en aide aux familles nécessiteuses des victimes de l'épidémie qui sévit à Toulon.

A Bastia les souscriptions sont reçues dans les bureaux de la marine et chez M. le Trésorier des Invalides.

Les bureaux de l'Inscription maritime et les préposés du Trésorier des Invalides en Corse reçoivent également les versements.

REQUÊTE URGENTE

Si l'îlot de Finocchiarola est reconnu susceptible de recevoir l'installation d'un lazaret, il importe de mettre, sans aucun retard, ce point en communication directe et facile avec la ville.

La distance par terre est de plus de 40 kilomètres jusqu'à Macinaggio, et ne peut être parcourue en moins de 6 heures ; puis il faut atteindre l'îlot avec des barques. Il convient donc de recourir autant que possible à la voie de mer : deux heures de traversée suffisent.

Notre port ne dispose d'aucun navire pouvant se rendre d'un moment à l'autre à l'îlot. La délégation du conseil de santé après avoir retardé son voyage d'un jour, a dû recourir à la voie de terre. Il est nécessaire à tous les points de vue qu'un bâtiment quelconque soit à la disposition des autorités pour se rendre au premier événement à l'îlot.

L'Etat seul dispose de ce qu'il faut, et nous n'hésitons pas à en demander une chaloupe à vapeur un petit aviso ou une canonnière pour tout le temps que durera l'épidémie.

M. le chef du service de la marine, dont la sollicitude pour les intérêts généraux de l'île est bien connue, n'hésitera pas à demander d'urgence au ministre de la marine l'envoi de ces deux navires, dont la présence dans notre port est indispensable.

Il est inutile d'ajouter que les bâtiments que nous réclamons, ne sauraient être pris dans l'arrondissement maritime de Toulon.

Les bagages des quarantenaires

Aujourd'hui ou demain doit avoir lieu le débarquement des 420 passagers de la *Vannina*, — il paraît que le chiffre officiel de 361 que nous avions donné n'est pas exact.

Ces 420 passagers ont emporté avec eux des bagages.

La plus sage prévoyance prescrit de ne pas laisser entrer ces bagages sans qu'ils soient largement désinfectés.

Parmi les passagers de la *Vannina*, il en est qui viennent de Toulon : ils pourraient apporter dans leurs malles le germe du fléau. Il ne faut donc négliger aucune précaution.

La même observation s'applique naturellement à toutes les marchandises.

Si quelque malheur arrive nous n'hésiterons pas à en rendre responsables ceux qui auront manqué de prévoyance. Il faut nous souvenir toujours de 1855.

LE 14 JUILLET

Quelques jours nous séparent à peine de la fête nationale, il y a lieu d'examiner si, dans les circonstances présentes, il convient de la célébrer. Déjà le conseil municipal de Toulon a décidé que les réjouissances et cérémonies ordinaires seraient ajournées. La ville de Marseille suivra probablement cet exemple, ainsi que Nice et les autres ports du littoral.

Quoique notre situation n'ait rien qui soit de nature à alarmer jusqu'ici, et que la quarantaine paraisse devoir nous mettre à l'abri de toute atteinte, il serait bon d'éviter toute agglomération de personnes, de ne pas donner prétexte à des excès de boisson toujours funestes. On sait combien est compacte la foule qui se presse à la revue, aux courses, au feu d'artifice, à la retraite aux flambeaux. Il suffirait de quelques accidents dûs à la chaleur, à un refroidissement, au malaise qui suit toujours les fortes cohues, pour jeter l'épouvante dans la population. Or, en temps d'épidémie, il est nécessaire non-seulement de s'abstenir de tout excés physique, mais encore d'éviter tout ce qui peut affecter le moral de la population.

Ces considérations nous amènent à désirer pour cette année, la suppression de la fête nationale. Les fonds qui lui sont consacrés, en temps ordinaire, seraient utilisés pour poursuivre les mesures de propreté déjà ordonnées, en prendre de nouvelles, et ne pas laisser un seul coin de la ville souillé par les immondices et les ordures. Ils seraient employés à maintenir, pendant quelques mois, un certain nombre de balayeurs, pour suppléer à l'insuffisance du personnel de l'entreprise. Ils serviraient également à adjoindre au service de la santé, des gardes auxiliaires dont la nécessité se fait sentir de plus en plus ; la surveillance actuelle est incomplète, chacun le sait.

Enfin, si comme cela est proposé, on se décidait à établir un lazaret à Finocchiarola, la ville serait obligée de pourvoir, dans une certaine mesure, aux frais d'installation et d'entretien C'est une nouvelle dépense pour laquelle le conseil ferait acte de sage administration en tenant des fonds en réserve.

LETTRE DES QUARANTENAIRES AUX BASTIAIS

A bord de la *Vannina*, en rade de Bastia, le 4 juillet 1884.

Chers compatriotes,

Décidément, vous êtes terribles dans votre ardeur de démolisseurs.

Vous supprimez les baraques des Minelli, sans doute dans les meilleures intentions du monde et pour le plus grand bien des passagers eux-mêmes à qui devait être imposée la quarantaine.

Mais, de grâce, n'essayez pas de nous démolir, nous autres quarantenaires, aux yeux des membres du conseil sanitaire, par les bruits étranges que vous faites circuler dans la ville sur l'état du bord.

Bruits étranges d'état de malpropreté très alarmant, de cas graves, très graves s'étant brusquement déclarés avec tous les symptômes du choléra, de *femme morte à bord* et sans doute déjà jetée à la mer, sans autre forme de procès. Pauvre femme, et pauvres Bastiais que nous menaçons de notre présence si pleine de dangers pour eux ! — Mais, rassurez-vous, excellents Bastiais, car ce n'est pas nous qui aurions jamais songé à vous apporter la mort,... et puis, s'il vous arrivait de partager le sort de cette femme, rassurez-vous encore, car vous auriez comme elle le *royaume des cieux promis à ceux qui ont* eu beaucoup de souffrances... et d'esprit en ce monde, surtout en temps de quarantaine.

Chers compatriotes, vous êtes très hospitaliers, nous le savons de longue date, et vous nous pardonnerez cette fièvre de plaisanterie qui trahit sans doute notre état cholérique.

Vous êtes justes et bons aussi, quand vous le voulez, et comme vous aimez sans doute même ceux de vos concitoyens qui vous avaient quittés momentanément, — histoire d'aller chercher pour vous le choléra à l'effet de vous amuser un peu, vous n'hésiterez pas, je crois, un seul instant, à vous associer à un sentiment de reconnaissance pour une personne qui dans cette circonstance a joué le plus beau rôle, puisqu'elle a fait dignement son devoir et quelque chose de plus encore, en donnant à chaque instant des preuves de sentiments généreux, d'un tact et d'une intelligence vraiment remarquables.

Voilà l'hommage que les quarantenaires de la *Vannina* éprouvaient le besoin de rendre au brave commandant Lacotte. La ville de Bastia le comprendra, et, comme nous en manifestions plus haut l'espoir, s'y associera de tout cœur.

Aidé par M. Filidori, dont la présence à bord nous est particulièrement utile, car l'assurance dans des circonstances pareilles est grande quand un médecin est parmi vous, M. le Commandant n'a rien négligé de ce qui pouvait être nécessaire comme mesures préservatrices afin de maintenir la meilleure santé, et la meilleure gaieté à bord.

A. M. Lacotte, commandant de la *Vannina*, si avantageusement connu à Marseille et à Bastia par son mérite et sa courtoisie, l'hommage de sympathie et de reconnaissance des 420. ... quarantenaires.

A vous, chers compatriotes, nos sentiments de déférence et d'amitié.

Les quarantenaires de la VANNINA.

LE DÉBARQUEMENT des marchandises

Bastia, le 2 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Vous avez pris l'engagement d'accepter toutes les réclamations de vos concitoyens sur la manière dont sont exécutées les mesures sanitaires.

Permettez-moi de vous signaler de quelle manière se pratique la quarantaine.

Allez au nouveau port et vous vous rendrez compte du procédé qu'on emploie pour nous amener l'épidémie.

On a autorisé le débarquement des marchandises arrivant de Marseille, sur le quai Nord du nouveau port, la surveillance y est inconnue; par l'insuffisance de gardes, on peut pénétrer facilement dans le périmètre assigné au dépôt de ces marchandises, sans que les gardes puissent l'empêcher, le citoyen paisible, à la moindre observation, retourne sur ses pas; mais il en est qui *ne tiennent compte* d'aucune observation; les chalands sont amarrés à quai et embarquent de la houille.

Celui qui fournit la houille envoie ses hommes qui communiquent avec ceux des chalands et s'en retournent sans gêne à leur demeure. Sont-ce là les précautions que l'on prend pour vous garantir du fléau? Est-ce que les règlements sanitaires ne défendent pas toutes communications avec les personnes en quarantaine?

J'ai cru de mon devoir de vous faire part de ces choses, afin que l'administration n'en ignore.

Recevez, etc.

Un habitant du Nouveau Port.

M. le docteur Santelli

M. le Maire a exposé au conseil municipal, dans sa dernière séance, que M. le docteur Santelli, médecin principal de la marine en retraite, avait sollicité d'être attaché au service des quarantenaires, en refusant l'indemnité de 20 fr. par jour allouée par les règlements.

M. le docteur Pitti-Ferrandi s'est fait l'écho des remerciments du conseil, et a ajouté que nul plus que M. le docteur Santelli n'était à même d'occuper ce poste, puisque dans sa longue carrière, il s'était trouvé à maintes reprises en présence du terrible fléau qui nous menace.

Le dévouement et le désintéressement de notre excellent concitoyen étaient connus depuis longtemps, et n'avaient pas besoin d'être confirmés par la proposition ci-dessus. Il n'en est pas moins de notre devoir de signaler ces faits à la reconnaissance publique, et d'adresser à M. le docteur Santelli les remerciements de la population bastiaise.

La rue Saint-Angelo

Bastia, le 2 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

S'agissant des intérêts publics, j'espère que vous voudrez bien insérer ces quelques lignes dans votre journal.

Le Conseil municipal a voté une somme de 5,000 fr. pour entretenir la propreté des rues. Aussi s'est-on empressé de procéder à ce travail. Mais néanmoins quelques quartiers ont été oubliés.

La rue Saint-Angelo qui aboutit à la manutention militaire est encore, sur tout le parcours qui longe la maison Lottero, couverte d'immondices. Il est vrai qu'il en est toujours ainsi pour cette rue, qui est pourtant très-fréquentée; mais maintenant qu'on s'est réveillé, il me semble qu'elle devrait être nettoyée, et ce qui est plus nécessaire encore, être soumise à une surveillance active. On sait bien que les épidémies proviennent en général de la malpropreté.

J'espère donc que cette propreté réclamée ne se fera pas longtemps attendre.

Veuillez agréer, etc.

Un habitant du quartier St-Angelo.

L'émigration toulonnaise

Au sujet de ces Toulonnais, au nombre d'environ 300, qui ont quitté leur ville pour se rendre en Corse, leur pays natal, voici ce qui se passe.

L'administration municipale qui, dans cette circonstance, se plaint de ne plus être secondée par le gouvernement qui lui laisse toutes les charges et toute la responsabilité, a fait installer tous les réfugiés aux abords de la Joliette, où les locaux qui leur sont affectés sont soigneusement désinfectés à l'aide de chlorure de zinc. M. le Maire a fait des démarches pour le rapatriement en Corse de tous ces malheureux; deux Compagnies de navigation, la Compagnie Morelli et la Compagnie Fraissinet, se chargeraient de leur transport à raison de 1,200 fr. par jour, nourriture non comprise, et demandent une période de cinq jours. Mais outre que ce serait là un procédé *fort coûteux, on ne sait trop comment* en Corse on accueillerait ces émigrants, car la population est fort alarmée.

D'une part, la direction de la Santé ne veut absolument pas qu'on interne ces Toulonnais au Frioul, et ils ne peuvent rester plus longtemps à Marseille. En l'état, M. le Maire a dépêché hier soir vers eux M. *Ramondenc, commissaire spécial* de la sûreté, qui a été chargé de leur dire que la ville de Marseille se chargeait de les rapatrier à Toulon à ses frais, s'ils voulaient y revenir. La question en est là.

(*Petit Marseillais*).

La place Notre-Dame

Nous signalons à MM. les membres de la commission de salubrité l'état de malpropreté dans lequel se trouve cette place.

Les immondices et balayures sont poussés autour des maisons; mais les chiens et les poules aidant, elles reviennent au milieu de la place. Cela n'arriverait pas si l'opération du balayage terminée, on enlèvait les immondices. Pourquoi les laisser là plusieurs heures, quelquefois une journée ?

Tout près de là, contre la prison civile, il existe deux guérites, l'une en maçonnerie, l'autre en bois. Elles ont été converties en vespasiennes

Un peu d'eau phéniquée, s'il vous plait, pour ces deux guérites !

Examens du Baccalauréat

Les examens du baccalauréat ont eu lieu à Bastia, les 2 et 3 juillet.

Voici les noms des admis.

Baccalauréat ès-sciences complet

Gavini Denis, mention très-bien; Orsini Angelo, mention bien; Dominici J.-Jacques, Marchetti, mention assez bien; abbé Antonini, Alerini Vincent, Cagninacci, Valzi, Vinciguerra.

Baccalauréat ès-sciences restreint

Santi Joseph.

Baccalauréat ès-lettres (2e partie)

Canavaggia, Marchioni, mention bien; Agostini, Chevrel, mention assez bien; Dominici Joseph, Pietri Jacques.

Les examens de la 1re partie ne seront terminés que demain.

Éphémérides Corses

5 Juillet 1716. — L'abbé Louis de Zerbi est envoyé par le comte Rivarola, alors défenseur des libertés corses, à la cour du Roi de Sardaigne pour le prier d'intervenir auprès du Roi d'Angleterre en faveur des Corses, et décider celui-ci à maintenir sa flotte sur les côtes de l'Ile.

Ce maintien du secours anglais en Corse était nécessaire pour continuer, contre Gênes, une lutte heureusement commencée à Bastia.

Bulletin financier

Paris, 2 juillet 1884.

Pour un jour de réponse de primes, le marché n'est guère plus animé.

Les spéculateurs attendent le résultat que produira la liquidation.

Cependant il y a lieu de constater une légère reprise sur les rentes et sur quelques valeurs de crédit.

Les consolidés anglais perdent 1/16 à 99 3/4.

La Banque de France s'inscrit à 4,980.

Le Crédit Foncier maintient ses cours avec une fermeté remarquable.

Les Obligations Foncières et Communales ont un marché très-suivi. Ces titres ne sont nullement sous le joug de la spéculation et n'en sont que plus recherchés par l'épargne.

La Banque d'Escompte de Paris a subi le contre-coup de la réaction qui s'est produite sur les valeurs italiennes. Ce ne sera qu'une question de temps et la reprise certaine du 5 0/0 et des chemins de fer méridionaux redonneront bientôt une impulsion aux actions de la société qui les a patronnés.

Il a été question aussi de la décision de la cour d'appel de Paris qui est venue arrêter la solution définitive des arrangements passés par la Banque d'Escompte de Paris.

La Banque de Paris et des Pays-Bas reste à 805.

Le Comptoir d'Escompte est ferme a 970.

Le Crédit Industriel et Commercial s'échange à 685.

Le marché est actif sur les Obligations Ouest Algérien à 0/0 (garanties par l'Etat). Au cours actuel ces titres donnent un revenu net de 4,65 0/0 sans compter la prime resultant du remboursement a 500 fr.

Le Turc est mieux soutenu a 7,82 1/2.

La banque Ottomane clôture a 623,75.

L'Egypte Unifiée reste a 291.25.

Les Chemins restent sans changement.

Le Nord a 1700. — Le Lyon 1195. — L'Orléans 1292.50. — Le Midi 1190. — L'Est 755. — L'Ouest 845.

Gazette départementale

BONIFACIO. — Le plus petit abbé de la Corse pourra vous dire, ami lecteur, qu'il n'est pas en France, en dehors de la Bretagne, un coin de département où le culte catholique ait autant de fervents, de fêtes et de processions que Bonifacio. Vous croirez peut-être qu'à la longue le zèle des dévôts devra *se refroidir; du tout : plus ça finit et plus ça recommence.* Moi, je ne m'en plains pas, il est vrai, car je pense que les traditions sont un dépôt à transmettre intact comme on l'a reçu, mais je suis raisonnable un peu, même de ce côté, et jamais je n'ai lassé la patience des lecteurs du *Petit Bastiais* par le récit d'une cérémonie religieuse. On voudra bien me faire grâce *aujourd'hui pour la St-Jean, parce que non surrexit major Joanne Baptista*, et d'ailleurs, dit la chanson :

« Ça n'arrive qu'une fois l'an
Il faut bien fêter la St-Jean! »

St-Jean-Baptiste a son église à Bonifacio. Cette chère petite église se recommande et s'impose même à la vénération de tous par les services immenses qu'elle rend sans cesse à la population; la confrérie de ce nom, que le Conseil des Anciens, assemblé en 1637, déclara avoir, à cette date, plus de *trois cents ans d'existence*, — est appelée aussi la *Miséricorde* et justifie pleinement le beau nom dont l'a qualifié la reconnaissance publique. On s'expliquera donc facilement le concours de tout un peuple qui, dès le matin, envahissait l'église décorée vraiment avec art, grâce aux soins d'une direction habile et de mains exercées; l'autel était un petit bouquet aussi riant et aussi frais que le printemps, et au milieu de ces fleurs et de ces parfums, pendant que M. l'abbé Peretti officiait, une harmonie, à laquelle je n'étais plus habitué, une même *Trompette* m'a tout simplement fait admirer, une fois de plus, les *dilettanti* exécutants. Ferai-je un crime de les nommer? Dites-le moi, vous, mes amis, MM. Nicolas Orecchioni, Louis Gozano, Augustin Piras, et vous encore, l'abbé Rocca. Si c'en est un, je vous fais mes excuses.

La procession solennelle a eu lieu, comme d'habitude, après vêpres, et, comme d'habitude, l'ordre n'a pas été troublé; mais à voir tous ces braves gens agenouillés dans la rue, comme des bretons, je me suis demandé ce qu'il en adviendrait si l'on tenait de mettre un obstacle à ces manifestation publiques.

—•o•—

SCALA. — Le 30 juin a eu lieu à Ajaccio l'adjudication pour la construction d'un mur de soutènement, sur le chemin vicinal ordinaire n° 1 de la commune d'Evisa.

Le montant des travaux était évalué à 28.500 fr.

—•o•—

PROPRIANO. — M. Brescia Jean-Baptiste a été nommé facteur rural.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

L'attitude de la Chine

Au conseil des ministres tenu ce matin, M. Jules Ferry a fait connaitre à ses collègues que le gouvernemunt chinois avait déclaré qu'il approuvait l'action de ses troupes régulières.

Il nie qu'il devait évacuer Lang-Son.

M. Patenotre arrivera incessamment à Pékin pour maintenir les droits de la France.

Le procès Arène

M. Emmanuel Arène dément la démarche qu'on lui attribue auprès de M. Proust, président de l'Union républicaine, pour demander la constitution d'un jury d'honneur.

Il attend l'issue du procès qu'il a intenté.

LA JOURNEE PARLEMENTAIRE

Séance du 3 juillet

SÉNAT

Présidence de M. LE ROYER

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur la proposition de loi relative à la nomination des percepteurs.

Après discussion, le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération, et s'ajourne à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Riotteau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de résolution tendant à la révision partielle des lois constitutionnelles.

M. Rivet dépose un amendement portant suppression du droit de dissolution de la Chambre des Députés.

Le président du conseil combat cet amendement, qui est soutenu par M. Floquet.

Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants	387
Majorité absolue	194
Pour l'adoption	106
Contre	281

L'amendement n'est pas adopté.

Mgr Freppel combat le paragraphe 5 supprimant l'article relatif aux prières publiques.

M. Paul de Cassagnac appuie la suppression, en disant que Dieu est incompatible avec la République.

Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants	474
Majorité absolue	238
Pour l'adoption	384
Contre	90

La Chambre des députés a adopté.

MM. Madier de Montjau et Clémenceau déclarent qu'ils voteront le projet de résolution afin de connaitre l'attitude du Sénat.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet de résolution.

Nombre des votants	527
Majorité absolue	264
Pour l'adoption	414
Contre	113

La Chambre des députés a adopté.

Séance samedi.

La statue de la Liberté

Dans l'après-midi, a eu lieu la présentation officielle de la statue Bartholdi, à M. le ministre des Etats-Unis, par le comité de l'Union franco-américaine, en présence de M. Jules Ferry. M. le président de la République s'était fait représenter à cette cérémonie.

LE CHOLÉRA

Toulon : hier 9 décès; ce matin 9,

Le consul d'Italie a été atteint; le docteur Borel est mort.

Marseille : pas de décès.

Au Tonkin

Le ministre de la marine a donné l'ordre à l'amiral Courbet d'occuper une île chinoise jusqu'au paiement de l'indemnité.

Parmi les tués du combat de Bac-Le figure M. Jacobi.

DERNIÈRE HEURE

M. Tso, représentant du parti de la guerre, a été nommé en remplacement de Li-Hung-Chang.

L'escadre a quitté Shang-hai pour aller probablement à l'île Formose.

***

Le conseil de santé est très divisé sur l'installation du lazaret à Finocchiarolla.

M. le directeur de la santé a télégraphié au préfet pour demander que la quarantaine soit faite au pénitencier agricole de Castelluccio, dont l'évacuation est décidée.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Avis

M. STAGNARA, rue des Terrasses, prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de tabacs et cigares de la régie italienne qu'il vend au même prix qu'en Italie.

Excellente qualité de tabacs fin pour la pipe à 1 fr. 25 la livre.

Seul dépositaire, se méfier des contrefaçons.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino,

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

PILULES
H. BOSREDON d'ORLEANS
PURGATIVES DÉPURATIVES

Ces pilules végétales purgent **sans interrompre les occupations,** dissipent la **constipation,** les maux de tête **(migraines),** les embarras de l'estomac **(étourdissements, manque d'appétit),** du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif et chassent l'excès de **bile** et des **glaires.**

Pour éviter les imitations et contrefaçons, n'accepter comme véritables pilules H. BOSREDON d'Orléans, que celles portant sur chaque pilule le nom *H. Bosredon,* et sur chaque boîte la signature, en rouge : *Fayolle.*

BOITE, 3 FR. 50. — 1/2 BOITE, 2 FR.

Envoi franco contre timbres-poste adressés au
Dépôt Général : Phie, 25, rue Coquillière, Paris
Se trouvent, du reste, dans toutes Phies.
H. & Orléans, H. Bosredon, dépositaire unique.

AU GOURMAND
MAISON FONDÉE EN 1822
L. GUITTON
DISTILLATEUR-CHIMISTE
à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines a des prix excessivement modérés. Ces liqueurs fabriquees par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent.*

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur du *grand patriote Gambetta* inventee par *L. Guitton, distillateur-chimiste,* fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse.*

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même prix : 2,75 *le litre. La maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des sirops assortis garantis *pur sucre* et non au *glucose,* la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prévue par *l'art.* 423 *du code pénal* lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre.*

Le sirop de gomme est à 1 25 *le litre*

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marché.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes.*

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe
Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AVANT VOS REPAS
BUVEZ DU BYDOF
Bitter Busse
Apéritif reconstituant et fébrifuge

Ce qui constitue la supériorité du BYDOF sur tous les amers et apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le BYDOF est un reconstituant énergique et qui a la propriété de stimuler les fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme le BYDOF dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a bu, une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le BYDOF est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé. Il est aussi apprécié mélangé avec du sirop ou du vermouth.

Agents généraux et seuls entrepositaires pour toute la Corse, MM. P.-V. BOURGEOIS ET FILS à Bastia.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bondes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser de la Régie
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	
id. fine cham	id. ordinaire	id. Armand.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. Cinzano	id. Moët.	Bongrois	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. extra	id. Mousseux	Plantador	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants	Flor fina	id. roses	
id. id.	id. Saillaad.	Piperm. Get	id. Dettoni	Sillery	Brisures de la Régie.	Sedleaff.	Sedleaff	Ordinaire	Elartista fumur	id. 10 cigar.	—
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	Sirops assort.	Vergenay		Debris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Cruxovenera	Illustrées	GROS DÉTAIL
id. Etourneau	Amara id.	Liqueurs Bl.	id. Blanqui	Crement bl.		—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Guerin.	Amer Picon.	id. fines id.	Vins de Bord.	id rose		Tabacs de la Régie.		id. fins	Teresita	—	
Rhum ord.	id Indien.	The chinois.	id espagnols	Grand Crem				Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Régie	
id. extra.	Birch Violet.	Chartreuse G	Malaga	—					El Colombate de la Havane		
3 Martiniq.	Eau de vie	id. Garn. vert	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
Kirsch. ord.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Porto								
id. Arnaud.	id. id. anisée	id. id. jaune	Muscat Fron.								
	id. id. rose	id. id. 1/2	id. Lunel								
	id. id. amère	Raspail vrai.	Marzala								
			Chypre.								

Cigares

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . UN AN. 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANC., ALGERIE, 40 » » 23.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18. »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1124 — DIMANCHE, 6 JUILLET 1884
Sainte Ulrich, évêque.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 16. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0.25

00071

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 766.
Thermomètre, extérieur 27 — intérieur 25.
Direction du vent à 8 h. calme — à 4 h. id.
Intensité à 8 h. calme — à 4 h. id.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, très belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.50 — à 4 h. + 0.40.

Librairie du *Petit Bastiais*

CORSICA

De Ferdinand GREGOROVIUS
Traduction française par M. P. LUCCIANA
3,50 — franco 3,80
Publication de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse).

BASTIA

L'ARRIVÉE DU « CONGO »

On nous annonce que le *Congo,* de la compagnie Morelli, part aujourd'hui dimanche de Marseille pour Bastia, emportant *trois cents* passagers. L'arrivée de ce paquebot, *nous crée un danger qu'il est puéril de se dissimuler.* Aussi, plus que jamais, le service de la Santé a-t-il le devoir d'exercer la plus rigoureuse surveillance, et nous ne saurions trop engager nos concitoyens à se tenir en dehors de tout contact avec le *Congo,* à respecter les barrières établies par l'arrêté municipal.

MESURES URGENTES
de salubrité publique

Le conseil municipal de Bastia qui s'occupe avec une véritable sollicitude des mesures hygiéniques qu'il convient de prescrire, afin de garantir notre population contre l'invasion de l'épidémie dont nous sommes menacés, se propose de prendre une délibération pour mettre à exécution la loi sur les logements insalubres. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'heureuse idée qui a inspiré notre municipalité, car dans presque tous les vieux quartiers de la ville, la population pauvre vit entassée dans des chambres malsaines et délabrées d'où par des cours, des escaliers et des [illegible] s'échappent des exhalaisons pestilentielles qui vous saisissent à la gorge avant même d'avoir mis le pied sur le seuil de la porte.

Mais comme les miasmes malsains de tous nos quartiers, si l'on en excepte ceux de la nouvelle ville, proviennent également de la malpropreté des murs imprégnés depuis de longues années d'une crasse qu'un simple badigeonnage ne saurait faire disparaitre, nous serions bien aise que M. le maire prit un arrêté dans le but d'obliger les propriétaires à se conformer aux prescriptions du décret du 26 mars 1852 relatif aux rues de Paris et rendu applicables à la ville de Bastia par le décret du 26 janvier 1853.

L'article 5 du décret du 26 mars 1852 porte.

« ART. 5. — La façade des maisons sera » constamment tenue en bon état de propreté. Elles seront grattées, repeintes » ou badigeonnées, au moins une fois » tous les dix ans, sur l'injonction qui » sera faite au propriétaire par l'autorité » municipale.

« Les contrevenants seront passibles » d'une amende qui ne pourra excéder » 100 francs. »

Rien de plus simple et de plus facile que la mise à exécution de ce décret. La police dresse procès-verbal contre tous les propriétaires des maisons, généralement indivises, qui ne se sont pas conformés à l'arrêté municipal. Le maire le transmet au parquet de M. le Procureur de la République pour y être donné suite. Placés entre l'alternative d'une poursuite correctionnelle ou d'une légère dépense qui doit améliorer leur immeuble, il est bien rare que les propriétaires ne finissent par s'exécuter. Il suffit pour cela que les magistrats du parquet y apportent un peu de zèle ; car si les procès verbaux devaient rester oubliés pendant un an dans les cartons, mieux vaudrait traduire les contrevenants en simple police pour contravention à l'arrêté municipal. Il y a donc là une question d'entente préalable à établir entre l'autorité municipale et l'autorité judiciaire.

Si nous étions assez heureux pour voir enfin appliquer avec persévérance l'exécution intelligente du décret du 26 janvier 1853, qui a pour but la propreté et l'embellissement de notre ville, les étrangers qui la visitent ne seraient plus choqués par la vue des façades délabrées de nos maisons, souvent peintes de diverses couleurs, suivant le caprice ou la négligence des propriétaires peu soucieux de la mauvaise réputation de nos habitudes et de nos mœurs.

Nous disons que c'est avec intelligence qu'il faut appliquer les sages dispositions de ce décret, parce qu'il est juste de tenir compte de la gêne dans laquelle se trouve souvent le petit propriétaire dont les revenus sont à peine suffisants pour parer aux premières nécessités de la vie. Mais quelle excuse pourraient objecter les gros propriétaires inscrits au Grand-Livre de la dette publique, et dont les appartements sont luxueusement meublés ! Pour ceux-là l'exécution devrait être immédiate, impitoyable. Une commission spéciale serait chargée en même temps de désigner les autres maisons auxquelles la mesure sera successivement appliquée.

La classe ouvrière trouvera dans l'exécution de ces travaux qui doivent se continuer pendant plusieurs années, une nouvelle ressource pendant le chômage que subit souvent l'industrie des bâtiments et de la menuiserie.

Que nos édiles se mettent donc résolument à l'œuvre, et leurs concitoyens, quelque puisse être le mécontentement des propriétaires récalcitrants contre tout ce qui constitue pour eux une nouvelle charge, ne pourront qu'applaudir avec nous à leurs louables efforts.

Le quartier St-Jean

Bastia, 2 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais,*

Dans le quartier St-Jean, les rues Bajetta, Sisco et Pino sont malpropres; les balayages sont faits sans attention.

Les parois des magasins sont d'un aspect hideux,

BIBLIOTHEQUE BASTIA

dégarnis de mortier, en un mot dans un état affreux.

Je crois que les réglements sont bien clairs pour obliger les propriétaires à les faire recrépir et blanchir.

C'est une opération indispensable, urgente en ce moment, pour donner à cette partie centrale de la ville un aspect moins sombre et plus gai.

Toutes ces mesures sont nécessaires; il faut qu'elles soient rigoureusement exécutées afin de parer aux éventualités et assurer la désinfection des quartiers désignés comme pouvant être dans de mauvaises conditions sanitaires.

Votre dévoué, etc.

A. G.

Encore le Quai-Sud

Bastia, le 3 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je vous signale le mauvais état de l'égoût qui débouche devant la maison d'Angelis. Les matières fécales ne sont pas enlevées par la mer : elles restent là sur le rivage et empoisonnent les habitants et les passants.

Je vous signale, malgré l'arrêté du maire, l'existence de deux dépôts de fromage dans les environs.

Je vous signale, malgré un autre arrêté du maire, que les barques arrivent à proximité des paquebots en quarantaine.

Je vous signale enfin l'arrivée lundi de 400 passagers environ, sans qu'aucune mesure ait été prise pour les recevoir.

Agréez, etc.

Un électeur du Quai-Sud.

Les quarantaines des voiliers

Hors du port, 5 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les deux voiliers, *Hyppolite-Marie*, de Bastia, capitaine Paoletti, et *Marie-Louise*, de Rogliano, capitaine Casanova, le premier à destination de Luri et le second de Macinaggio, avec chargement de diverses, partis de Marseille avant qu'aucun cas de choléra se fut manifesté, comme il est dit dans leur patente de santé à la date du 27 juin écoulé, sont arrivés à destination juste au beau moment d'une augmentation de quarantaine, qui leur a été rigoureusement appliquée ; tandis que le vapeur *Vaunina* parti de Marseille quelque temps après les dits voiliers, est mis en libre pratique cinq à six jours avant eux.

Il semblerait que le conseil sanitaire de la Corse, aurait du tenir compte pour les voiliers :

1. De la date de leur départ du continent avant l'épidémie : ce qui est prouvé par la patente de santé et de sortie du port.

2. Des longues traversées auxquelles ils sont exposés et en considérant que les voiliers n'ont point de passagers.

3. De l'heure que le voilier a raisonné avec les autorités sanitaires du port de destination.

On n'a pas songé en prenant des mesures que les voiliers sont actuellement ancrés en pleine mer, c'est-à-dire en perdition, tandis que les deux ports de Bastia sont entièrement vides.

Veuillez agréer, etc.

F. Paoletti.

CONCLUEZ!

Voilà quinze jours et plus que l'apparition du choléra à Toulon a été signalée par notre correspondant de Paris, et l'on n'a su encore s'arrêter à aucun système. Mouillage sur rade, Sanguinaires, Finocchiarola, Castelluccio, une masse de propositions, rien de décidé. Est-ce que nos administrateurs pensent que le choléra va attendre la discussion en première, deuxième et troisième délibération de leurs projets? C'est le cas de l'urgence, ne vous y trompez pas. Il est si brutal, le choléra !

Examens du Baccalauréat

Baccalauréat ès-lettres (Rhétorique).

Faggianelli, mention bien; Moracchini, Bonelli Joseph, Mingalon, Sialelli, mention assez bien; Casabianca, Casanova, Ferrandini, Giorgi, Quilici, Tristani, Zuccarelli, Battesti, Rossi, Carlotti, Mlle Pancrazj, Taddei.

Les Répartiteurs

L'article 61 de la loi municipale du 5 avril 1884 sur les attributions des conseils municipaux est ainsi conçu :

« Le Conseil dresse chaque année une liste contenant un nombre double de celui des répartiteurs et des répartiteurs suppléants à nommer; et sur cette liste le sous-préfet nomme les cinq répartiteurs visés dans l'art 9 de la loi du 3 Frimaire an VII et les cinq répartiteurs suppléants. »

Cet article a apporté une innovation essentielle à l'ancienne loi.

C'était, en effet, sur une liste de candidats présentés par le Maire que devaient se faire les nominations des répartiteurs.

Mais les sous-rpéfets ne s'en tenaient pas toujours aux présentations des maires; la loi ne leur imposant point l'obligation.

Aujourd'hui, c'est uniquement sur la liste *dressée par le conseil municipal*, que doit porter le choix de l'administration sous-préfectorale.

Les assemblées communales, mieux que toute autre autorité, pourront faire de bons choix; nous les engageons dès la première session ordinaire à dresser leur liste et à la transmettre à l'autorité compétente.

Conseil de Préfecture

Dans son audience du 3 juillet, le conseil de préfecture a validé les élections des communes suivantes :

Arbori, Cozzano, Vignale, Isolaccio, Croce, Velone-Orneto, Pietralba.

Il a annulé celles de Castellare de Casinca et Sorio.

A Villanova, annulation de trois conseillers élus.

A Santa Maria Poggio : annulation de 7 conseillers, 5 autres restent élus.

A Bigorno, décision ajournée en présence d'une instruction judiciaire.

Rôle du 7 Juillet.

Lopigna, Pastricciola, Quasquara, Orto, Urtaca, Patrimonio, St-Florent, Polveroso, Ersa, Porri, Lento, Zigliara, Partinello, Rutali, Cotone, Novale, Campi, Lecci, Casamaccioli.

Rôle du 8 Juillet.

Ajaccio, Bastia, Moïta, Valle d'Orezza, Tavignano, Grosseto-Prugna, Prato, Pietroso, Bustanico, Chiatra, Corscia, St-André de Bozio, Rosazia, Levie, Montemaggiore, Monticello, Poggio di Nazza, Ghisonaccia, Piedicroce, Canale de Verde, Omessa, Lozzi, Popolasca, Carcheto et Terra di Ferro.

Rôle du 9 Juillet.

Canavaggia, Tox, Zuani, Piazzali, Albertacce, Zalana, Lano, Alando, Erbajolo, Vezzani, Castello de Rostino, Piedorezza, Piazzoli, Noceta, Pereili, Alzi, Ghisoni, Aghione, Ste-Marie-Sicchè, Tralonca, Pietricaggio, Pancheraccia, Castirla, Lumio, Calvi, Rapaggio.

Ephémérides Corses

6 Juillet 1811. — La Cour d'Appel de la Corse transférée à Ajaccio, est organisée par decret impérial.

Furent nommés :

Premier Président : Joseph de Castelli.

Président de Chambre : Suzzoni.

Conseillers : Farinole, Forcioli, Muselli, Multedo, Giacobbi, Desion, Durazzo, Leclerc, Serval, Bertoza, Olivetti, Stefanopoli.

Procureur Général : Chiappe.

Avocat Général : Colonna d'Istria.

Substitut : Vincent Rigo.

Le même decret portait que le général Barthier devait installer cette cour à Ajaccio.

Bulletin financier

Paris, 3 juillet 1884.

La liquidation s'opère dans de meilleures conditions qu'on ne pouvait espérer, après la panique qui s'était produite la semaine dernière sur le marché. On aura pourtant de la peine à conserver les cours actuels, à moins d'un affaiblissement considérable de l'épidémie cholerique. Jusqu'ici le fléau ne diminue pas ; et malgré les dénégations officielles, l'opinion générale lui attribue le caractère asiatique. Avec le conflit Franco-chinois, et les petits points noirs que suscitera la conference, tout cela n'est pas de nature a amener une hausse bien vive. Aussi ne faut-il s'aventurer sur la place qu'avec la plus grande circonspection.

Les rentes sont relativement en progrès marqué

Le Credit Foncier, qui avait subi le contre-coup de la baisse, sans aucune raison intrinsèque regagne d'emblée le cours de 1302 ; ce n'est là qu'une première étape.

Les Obligations Foncières et Communales sont encore plus recherchées que de coutume car les personnes qui redoutent les valeurs sujettes aux mouvements de la spéculation se portent de préférence sur ces titres d'une sûreté éprouvée.

Les Obligations 4 0/0 Ouest Algérien ont également une tenue excellente. Le public n'oublie pas que ce titre est garanti par l'Etat et donne un revenu rémunérateur 4,65 0/0.

La rente italienne prend sa large part de la reprise, et est tres demandée a 95,40. — Les meridionaux donnent lieu aussi a un marché animé ; cette valeur ne saurait être trop recommandée aux acheteurs qui veulent un titre susceptible d'une plus-value considérable. — Nous sommes surpris de voir que les Obligations Rio-Tinto restent a des cours peu élevés. Voila un titre qui rapporte 25 francs nets de tout impôt, et qui est remboursable a 500 fr. Avis aux capitalistes qui voudraient profiter d'un bon marché actuel pour en mettre dans leur portefeuille,

Le Crédit Industriel et Commercial est très ferme

Le Suez a regagné le cours de 1955 ; il pourrait atteindre prochainement le cours rond de 2.000.

Nos chemins sont bien tenus :

Le Nord est a 1700. — Le Lyon a 1195. — L'Orleans a 1293. — Le Midi a 1190. — L'Est a 755. — L'Ouest a 815.

Examens de Licence

M. Jacques Romani a été reçu licencié ès-sciences mathématiques devant la faculté de Marseille.

Recettes de l'Octroi

du mois de Juin 1884

Bureau de la Marine	5590,39
— St-Joseph	10463,04
— Toga	1307,03
— Filippina	578,49
Produit des abonnements	360,00
Total du mois	18,298,95
Reports antérieurs	94,227,38
Total général au 30 juin 1884	112,526,33
id. id. 1883	109,610,38
Différence en faveur de 1884	2,915,95

ABATTOIR

Recettes du mois de juin 1884	943,32
Repors antérieurs	4192,23
Total général au 30 juin 1884	5135,15
id. id. 1883	5097,31
Différence en faveur de 1884	38,24

Gazette départementale

FELICETO. — On nous écrit à la date du 29 juin.

Nous venons d'assister à une douloureuse cérémonie. — Madame Victoire Renucci, mère du sympathique substitut de Corte, et sœur de notre Maire vénéré, M. Antoine Pinzuti, a succombé à une de ces maladies qui ne pardonnent jamais.

Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui dans l'église paroissiale de Feliceto, au milieu de l'immense concours des parents et des amis de la famille. MM. Marini, sous-préfet, Durazzo, président du tribunal civil, Leoni, ancien magistrat, Nobili-Savelli, avocat et conseiller général, Lanzalavi, juge de paix, Pieri, juge de paix de Muro, Salvelti, greffier, Renucoli, de Lumio, docteur Carli, Maglia, vicomte Dominique Savelli, Antoine-Marc Malaspina, Luzj, maire de Speloncato, Massari, maire de Nessa, François Filippi-Saladini, Jean Baccegheri, ainsi que toutes les notabilités les plus marquantes de notre arrondissement, ont tenu, par leur présence, à rendre les derniers devoirs à la meilleure des mères, a la plus charitable des femmes, dont la disparition laisse parmi nous un vide que rien ne saurait combler.

La population de Feliceto a marqué par son recueillement et son émotion vraie, toutes les sympathies que la regrettée Mme Renucci et son honorable famille ont su, depuis longtemps et par de nombreux bienfaits, s'assurer auprès d'elle.

—»o«—

BONIFACIO. — MM. Bartoli Joseph et Tomasi Joseph-Marie ont été nommés facteurs ruraux.

—»o«—

LURI. — La fête patronale de cette paroisse a été célébrée hier 29 avec une pompe inccoutumée. L'église, splendidement décorée, pouvait à peine contenir, dans son enceinte, les nombreux fidèles qui assistaient aux offices. Un flot de lumière s'échappait partout, des autels, des lustres et des lampes qui ornent les trois nefs de ce vaste temple. La statue de Saint-Pierre se dressait sévère et majestueuse au milieu des fleurs que des mains pieuses avaient su disposer en un immense buisson ardent.

La procession de l'après-midi a été superbe.

Précédée par un éloquent sermon du digne chanoine, curé de la paroisse, elle a commencé vers 5 heures du soir à faire le tour du gros village de Piazza. C'était une ondulation humaine qui parcourait plusieurs kilomètres de magnifiques chemins, au milieu d'étendards, d'oriflammes, et d'autres emblèmes religieux. Avec les chants majestueux d'un nombreux clergé alternaient encore les meilleurs morceaux religieux joués par la société philharmonique, sous la très-habile direction de M. Felici Alexandre. En rentrant à l'église on s'est arrêté un instant sur la place du Corso, pour y bénir une grande croix légamment ornée en fonte, avec deux ange adorateurs sur le socle.

L'illumination du soir était vraiment féérique. On aurait dit qu'un vaste soleil laissait également échapper ses rayons lumineux à travers les fenêtres du palais somptueux du riche et de l'humble demeure du pauvre. L'éclat des feux d'artifice, et le son des cloches, mêlés aux formi lables coups de boîtes, portaient au loin, sur les ailes de l'écho, la joie et l'allégresse générale. — *Un Pélerin.*

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Suspensions des Maires

Le *Temps* publie en dernière heure la nouvelle que M. Waldeck-Rousseau aurait pris des mesures contre les irrégularités qui lui ont été signalées dans les dernières élections municipales.

Sur la proposition du préfet de la Corse, il aurait suspendu les maires des communes suivantes :

Pietrosella, Campile, Aiti, Carticari, Pianello, Conca, Serra di Scopamene, Figari, Loreto di Tallano, Bilia.

Le *Temps* ajoute que les populations de la Corse applaudiront à ces mesures qui prouvent que le gouvernement est décidé à apaiser les agitations qui règnent dans ce pays et qui sont si funestrs aux institutions républicaines.

LE CHOLÉRA

Marseille, 3 décès ce matin.

Toulon, 17 décès depuis hier matin jusqu'à aujourd'hui midi.

La Révision

Le centre gauche du Sénat s'est occupé du projet de révision.

M. Léon Say s'est montré très opposé à l'adoption de la résolution adoptée par la Chambre des députés.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. Le Royer

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, concernant les droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis.

Cette proposition est renvoyée à la prochaine séance.

M. Jules Ferry dépose le projet de résolution adopté par la Chambre des députés, relatif à la révision partielle de la constitution.

M. Testelin demande que la nomination de la commission soit fixée à jeudi.

Cette proposition n'est pas adoptée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Floquet

La séance est ouverte à 2 heures.

M. de la Bilhais, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur la proposition de loi de M. Edmond Robert, relative aux sucres.

MM. des Rotours, Robert et Sarlot discutent la nécessité de protéger l'industrie sucrière contre l'Allemagne.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

— La Chambre vote un crédit de 780.000 fr. pour l'expédition de M. Savorgnan de Brazza.

DERNIÈRE HEURE

Le conseil sanitaire, dans sa réunion de ce soir, a décidé qu'un lazaret serait établi sur la presqu'île de Finocchiarola, entre la baie de Tamarone et celle de Ste-Marie, au nord de Macinaggio.

On y installera vingt grandes tentes et quatre-cents petites qui seront montées par des artilleurs et gardées par un poste militaire.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Madame Paul-Dominique Guerrini et leurs enfants ont l'honneur de faire part a leurs amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame Marie Veuve GUERRINI, leur mere, belle mere et grand'mère, decedée a Bastia, le 5 juillet, a l'âge de 72 ans, munie des sacrements de l'église et les prient d'assister a son convoi funebre qui aura lieu aujourd'hui dimanche a 3 heures de relevée, rue du mole, 12.

ETAT CIVIL

Mariages. — Néant.

Naissances.

Cugurno, Marie-Anne.

Décès.

Giudicelli Dominique, 2 ans, de Bastia.

Ristori, Marie-Dominique, 7 ans, de Bastia.

Fryori Marguerite, 22 mois, de Bastia.

Antomarchi, Charles-Jérôme, 5 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 2 juillet 1884

ENTRÉES.

De Nice, vap. français Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vap. français Cte-Valery cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

De Maccinaggio vap. francais Felicie, cap. Tulli, lest.

SORTIES

Pour Marseille, vap. français Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

Bourse de Paris

	4 Juillet	3 Juillet
Rente 3 p. 0/0	76,35	76,40
— 3 p. 0/0 amortissable	77,90	78,00
— 4 p. 0/0	106,25	106,75
— 1/2 p. 0/0	10,680	106,90

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg

TIRAGE DÉFINITIF
DE LA
LOTERIE TUNISIENNE
Les Fonds sont déposés à la Banque de France
LE 17 JUILLET 1884
GROS LOTS :
500,000 f.
Un Gros Lots de 100,000 Fr.
2 Lots de 50,000
4 Lots de 25,000 | 100 Lots de 1000
10 Lots de 5,000 | 240 Lots de 500
Au total SIX CENTS formant
UN MILLION DE FRANCS
Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au siège du Comité.
PRIX DU BILLET : **UN FRANC**
Pour obtenir des billets, adresser en espèces, Chèques ou mandats-poste la valeur desdits billets à M. Ernest DEYRE, Secrétaire général du Comité, 13, Rue de la Grange-Batelière, Paris.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

DIPLOMES D'HONNEUR EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE 1883-84
TARBES 1884, et 17 Médailles de 1re classe

AMARA-BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

INVENTEUR : **J.-U. Blanqui** Fils, DISTILLATEUR
Membre de l'Académie Nationale, Agricole,
Manufacturière et Commerciale de France.
DISTILLERIE à VAPEUR à NICE.

AVANT VOS REPAS

BUVEZ DU BYDOF

Bitter Russe

Apéritif reconstituant et fébrifuge

Ce qui constitue la supériorité du BYDOF sur tous les amers et apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le BYDOF est un reconstituant énergique et qui a la propriété de stimuler les fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme le BYDOF dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a bu, une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le BYDOF est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé. Il est aussi apprécié mélangé avec du sirop ou du vermouth.

Agents généraux et seuls entrepositaires pour toute la Corse, MM. P.-V. BOURGEOIS ET FILS à Bastia.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie. Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches. Tôles, Clouterie et Serrurerie. Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

AU GOURMAND
MAISON FONDÉE EN 1822
L. GUITTON
DISTILLATEUR-CHIMISTE
à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines à des prix excessivement modérés. Ces liqueurs fabriquées par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent.*

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur du *grand patriote Gambetta* inventée par *L. Guitton, distillateur-chimiste,* fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse.*

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même prix : 2,75 *le litre. La maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des sirops assortis *garantis pur sucre et au glucose,* la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prévue par l'art. 423 du code pénal lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre.*

Le sirop de gomme est à 1,25 *le litre.*

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marché.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes*

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orsini
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte. Tables particulières. Pension bourgeoise. PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Imprimerie Librairie Ollagnier.
L'un des rédacteurs, gérant.
MATTHIEU OLLAGNIER

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-M. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Cinablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Ats. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavaille	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	de la Régie
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques	Savonnette	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havanegran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	diverses)	levant	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	
id. Martel	id. super.	id. Gabsillo	id. Dettoni	id. Moët.	Hongrois	Qualités de	Qualités de	Courants	Flor fina	id. rosés	GROS
id. id.	id. Saillaad.	Pineerm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux	Plant-dor	Paris.	Paris.	Ordinaire	Elartista fumar	id. 40 cigar.	DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Sillery	Brisures de la	Sedleatf.	Sedleatf	Bouts du nègre	Crux ô venera	illustrées	
Etourneau	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Vergenay	Régie.	Debris de la	Debris Scaferlati.	Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
Guerin.	Amer Picon.	id. fines id.	id espagnols	Crémant bl.		Régie.		id. fins	Teresita	—	
Rhum ord.	id Indien.	The chinois.	Malaga	id rose		—		Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes	
extra.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Grand Crem		Tabacs			El Colombate	de la Regie	
Martiniq	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—		de la Regie.			de la Havane		
Kirsch. ord.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
id. Arnaud.	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel.								
	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id. amère	Pastis vrai.	Chypre.								

Cigares

00073

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus:
On ne répond pas des manuscrits deposés.

9e ANNÉE, N° 1125. — LUNDI, 7 JUILLET 1884
Saint Benoît XI, pape, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

NOTRE PRIME

LA MARSEILLAISE

Par Gustave Doré

Cette splendide gravure sur beau papier de luxe, et mesurant 1 mètre de longueur sur 0m 75 cent. de hauteur est offerte à nos lecteurs moyennant le prix incroyable de :

3 francs

prise dans nos bureaux, et de

4 francs

par les Messageries.

Tout le monde voudra posséder cette reproduction d'un des meilleurs tableaux de notre grand artiste et dont la conception est empreinte du plus beau souffle patriotique.

Un exemplaire de cette gravure est exposé à notre devanture.

BASTIA

LES VÉRITABLES PRÉCAUTIONS

Que le lecteur confiant ne croit pas à l'annonce d'un remède mystérieux et souverain ; que le lecteur sceptique ne se hâte de sourire et de tourner la feuille. Celui qui écrit ces lignes se propose d'exposer, avec simplicité et en quelques mots, le résultat de ses observations personnelles.

Le choléra naît en Asie sous l'influence d'un climat extraordinairement chaud et humide qui amène, avec une rapidité effrayante, la décomposition des matières animales ou végétales. Que ce soient des gaz délétères, ou des insectes invisibles qui se dégagent de cette décomposition, peu importe ; ce qu'il y a de certain c'est que l'air respirable en est empesté, que les meubles, les maisons, les habits, les membranes du corps humain sont envahis par eux. Les orientaux, par leur saleté légendaire, sont des victimes marquées d'avance ; ils tombent et il semble que le fléau prenne une plus grande force d'expansion, une plus grande vigueur quand il a abattu un certain nombre d'hommes. Aussi, tous les médecins sont-ils d'accord pour prescrire l'enfouissement immédiat, au milieu des matières désinfectantes, des cadavres des cholériques. Mieux vaudrait les brûler, mais on se heurterait, comme en Italie, à beaucoup de choses, à des préjugés insurmontables.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la nécessité d'une propreté minutieuse, sur l'usage réitéré des désinfectants. Cette nécessité a été amplement démontrée, et au risque de soulever des irritations, le *Petit Bastiais* a multiplié les avertissements et les critiques. Mais la propreté ne suffit pas, et l'alimentation doit être l'objet de la plus grande attention.

Chacun sait que l'action du choléra se porte exclusivement sur les organes digestifs, qu'elle se révèle par des crampes et une diarrhée continue. Le bon sens indique donc qu'il faut éviter tous les aliments qui peuvent faciliter un relachement intérieur, c'est pour cela qu'on a toujours proscrit l'usage des fruits gâtés, et l'abus des fruits même parvenus à maturité. A ce point de vue, la surveillance de la police doit être incessante et impitoyable. Les vins doivent être aussi l'objet d'un contrôle sévère, nous ne parlons pas de l'adjonction de l'eau qui est une fraude, non un danger, mais de l'introduction des drogues, qui, en ce moment, constitue un véritable crime. L'usage des spiritueux est absolument funeste, et si chacun se rendait compte de la situation, cafés et buvettes seraient déserts Poisson, viande, pain et vin, voilà ce que devrait exclusivement recevoir l'estomac, par le temps d'épidémie que nous traversons. Mais ces aliments eux-mêmes doivent être sains, d'où nécessité de détruire le poisson pourri, de jeter le vin falsifié, d'analyser les farines, d'entretenir les conduites d'eau potable. De toute nourriture d'ailleurs, il convient d'user dans la limite des besoins réels ; ce qu'on appelle *faire la noce* est une distraction périlleuse en temps de choléra.

Au sujet des viandes, outre l'examen du vétérinaire avant l'abattage, nous ne saurions trop préconiser l'usage de la glace dans les boucheries. Si la glacière bastiaise recevait des commandes sérieuses de la part de nos bouchers, elle pourrait réduire ses prix.

Au point de vue atmosphérique, nous devons éviter les refroidissements. Beaucoup de personnes, sous l'impression du bien-être que procure une brise, un courant d'air, s'exposent à de sérieux malaises ; ce qui n'est qu'une courbature, en temps ordinaire, se tranforme facilement en maladie, sous une influence cholérique. Les changements brusques sont dangereux. A ce propos, il est bon de prémunir nos concitoyens contre le préjugé qui fait croire que lorsque le temps fraichit, le choléra diminue d'intensité. C'est un espoir qui a été souvent déçu, et c'est précisément après l'orage et la pluie, qu'il faut se garer contre ces refroidissements qui sont les auxiliaires du fléau.

On a cherché aussi des préservatifs contre le choléra, dans les distractions. Beaucoup de personnes ont pensé que le moral ayant en pareil cas, une influence réelle contre le mal, il fallait multiplier les amusements, égayer les esprits, les détourner en un mot des sombres pensées que provoquait la crainte de l'épidémie. Il y a du vrai dans cette manière de voir ; mais à la condition qu'on apportera dans les distractions, la modération sans laquelle un plaisir se transforme en fatigue. Ainsi, quelqu'aéré que soit un appartement, nous ne conseillerons pas de donner et de tenir de réunions nombreuses. Ainsi nous ne saurions approuver l'habitude prise par notre population de concentrer sa promenade, sur un point unique, la place St-Nicolas ou la Traverse. Il faut savoir se diviser, et nous sommes persuadé que si on faisait appel à notre excellente fanfare municipale, elle jouerait ses meilleurs morceaux sur la place d'Armes, tandis que la musique du 11le retiendrait autour d'elle d'autres amateurs.

Ce sont là des prescriptions bien simples, quelques-uns diront bien naives, et cependant l'expérience a démontré qu'elles avaient leur utilité.

Ephémérides Corses

7 Juillet 1746. — *Corte est assiégé et délivré des Génois par les patriotes Corses que commandait Gaffory.* Pour empêcher Corte de tomber entre les mains des

Corses, les Génois eurent recours à un horrible expédient. Ils exposerent sur les remparts, et de façon à être bien vu des assiégeants, le fils du général de Gaffory, espérant de la sorte faire cesser un siège qui pouvait être fatal au chef Corse.

Effectivement, à la vue du jeune Gaffory, le feu cessa, et le général, son père, demeura un moment indécis ; mais bientôt, une femme, Faustine de Gaffory, s'élance dans la foule guerrière en s'écriant :

« Braves patriotes, continuez le feu au risque de tuer mon fils. La Patrie avant tout ! » Alors les cœurs se raffermirent, et sans qu'il n'y eut plus d'hésitations, car ce bel et sublime exemple d'abnégation avait rendu aux assiégeants leur impétuosité, à leur chef son patriotique courage, le siège recommença et Corte fut vaillamment pris d'assaut.

Et comme la spartiate compagne de Gaffory méritait une récompense, son fils fut miraculeusement conservé à son affection.

NOUVEL APPEL

Les plaintes qui nous parviennent de toutes parts sont nombreuses.

Telle rue n'est pas balayée ; en tel endroit on laisse des tas d'immondices séjourner plusieurs heures avant de les enlever ; en tel autre les égoûts déversent toute espèce d'ordures.

Que les commissions de salubrité ne nous en veuillent pas, si nous poussons la persistance jusqu'à la *scie*. Il s'agit d'un intérêt public de premier ordre, et un fait de précautions contre le choléra, rien n'est fait tant qu'il reste quelque chose à faire.

La Bénédiction des ... Bagages

A tous ceux qui pourraient douter de la prudence qui préside aux opérations de débarquement des bagages et marchandises arrivés sur les bateaux soumis à la quarantaine ; à tous ceux qui n'ont aucune confiance dans les procédés de l'administration sanitaire, nous pouvons assurer que leurs craintes sont vaines et qu'ils peuvent dormir tranquilles.

Les marchandises et bagages ont été désinfectés au moyen de quelques gouttes de chlorure de chaux et de sulfate de fer répandues extérieurement. Les sacs, malles, caisses, etc., ont été respectés à l'intérieur et n'ont pas été ouverts. C'est plus qu'il n'en faut, comme on voit, pour... introduire le choléra parmi nous.

Elections de Morosaglia

La liste anti-opportuniste l'a emporté aux élections de la commune de Morosaglia qui ont eu lieu dimanche dernier.

Ont été élus :

Colombani Félix-André, 100. Colombani Ignace, 101. Colombani François, 102. Girolami Paul-Antoine, 103. Mariani Don-Pierre, 102. Angeli Charles-François, 99. Tiberi Jean-Valère, 99. Palmieri Paul-Antoine, 100. Giovannoni Sébastien, 97. Giovannetti Pierre-François, 102. Angeleri Pierre-André, 98. Tomasi Antoine, 99.

Les candidats de la liste opportuniste ont obtenu le nombre de voix ci-après :

Giovannetti Jean-Joseph, 78. Mariani Antoine, 75. Colle Portins-Caton, 76. Pasqualini Didier, 76. Giudicelli Charles-François, Ex-ff. de maire, 74. Moracci Jacques-André, 73. Giovannetti Paul-François, 77. Poggi Ignace, 70. Tiberi Don-Marc, 72. Giovannoni Paul, 73. Poletti Dominique, 73. Girolami Paul-François, 71.

Examens du Baccalauréat

Les examens du baccalauréat ont prouvé que le niveau des études au lycée de Bastia est loin d'être en décadence, et que toutes les facultés y sont également cultivées d'une façon supérieure. Des succès partout, en sciences comme en lettres. Les nombreuses mentions qui ont été décernées, et surtout la mention très-bien, *rarissima avis*, accordée à l'élève Gavini Denis, le plus jeune des enfants du regretté député de la Corse, font honneur au talent des honorables professeurs qui dirigent avec intelligence et méthode les différentes parties de l'enseignement. Leur modestie égale leur science, et les facultés d'Aix et de Marseille ont pu apprécier une fois de plus la haute valeur de leur enseignement.

La sollicitude et le dévouement de MM. Lucas-Girardville et Druon, proviseur et censeur du lycée, ont contribué, pour une large part, à ces succès ; nous en avons reconnu les bons effets dans la digne attitude des candidats avant et après l'examen.

Voici la liste des candidats reçus avec leur mention.

Mathématiques élémentaires.

Gavini Denis, très-bien.
Orsini Angelo, bien.
Marchetti César, mention honorable.
Dominici Jean-Jacques, id.
Alerini Vincent, passable.
Valzi Eugène, id.
Cagninacci Vincent id.
Vinciguerra Elie, id.

Philosophie.

Canavaggia Joseph, bien.
Marchioni Jean, bien.
Chevrel Jules, mention honorable.
Agostini Joseph, id.
Pietri Jacques, passable.
Dominici Joseph, id.

Rhétorique

Faggianelli, bien.
Bonelli Joseph, mention honorable.
Mingalon Louis, id.
Moracchini Charles-Félix. id.
Sialelli Xavier, id.
Casanova, Abraham. passable.
Casabianca Don-Pierre. id.
Ferrandini Jean-Baptiste, id.
Giorgi Toussaint, id.
Tristani Sampiero, id.
Zuccarelli Pascal, id.
Quilici Dominique, id.

Sur 26 candidats reçus, il y en a eu treize avec mention.

Gazette départementale

SOLLACARO. — Dans la matinée du 20 juin, à Malferra, le berger Nicolaï Pierre-Toussaint, à la suite d'une discussion survenue en jouant de l'argent, a tué, d'un coup de fusil au front, le nommé Cesari Séraphin, également berger.

—«o»—

GHISONACCIA. — M. l'abbé Sabini, de Mausoleo, a été nommé desservant à Ghisonaccia, en remplacement de M. l'abbé Rossi, qui est appelé à Prunelli de Fiumorbo.

—«o»—

SAINT-FLORENT. — M. Tomasi Joseph a été nommé facteur rural.

—«o»—

SAINT-LAURENT. — Le 21 juin, les instituteurs et les institutrices de ce canton étaient réunis en conférence pédagogique sous la présidence de M. l'inspecteur Mouraire. Après des instructions données aux instituteurs et aux institutrices relativement à la tenue de leurs registres et aux pièces qu'ils doivent envoyer à leurs chefs, M. l'Inspecteur a rendu compte des manuscrits des instituteurs qui avaient pris part au concours.

On se rappelle que le sujet à traiter était celui-ci :

« De l'enseignement de l'histoire de France dans la classe élémentaire. »

Deux mémoires seulement ont été lus en partie : ce sont ceux de MM. Biancherdini, instituteur à Lano, et Vellutini, instituteur à Carrubia. Plusieurs passages du mémoire de M. Biancherdini ont été trouvés parfaits par M. l'Inspecteur et ont été vivement applaudis par tous les auditeurs.

Le travail de M. Biancherdini s'adresse plutôt aux élèves du cours supérieur qu'à ceux du cours élémentaire.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici ce mémoire qui ne compte pas moins de 36 pages. Nous nous bornerons à dire que les enseignements qu'il contient conviennent plus aux adultes qu'aux enfants, et qu'il serait à désirer que l'histoire de France fût enseignée d'après le système de M. Biancherdini, alors on aurait vraiment une génération *toute républicaine*.

La séance s'est terminée aux cris de : Vive la République !

P. S. Nous ne sommes pas étonnés qu'on ait trouvé bon le mémoire de M. Biancherdini. Cet instituteur a publié déjà plusieurs articles dans des journaux d'enseignement et il est auteur d'une arithmétique rationnelle qui est adoptée dans un grand nombre d'écoles.

×

SAINT-FLORENT. — Le ministre de la marine a accordé un témoignage de satisfaction au gabier Victorin breveté Giorgi, de cette ville, embarqué sur le *Finistère*, en récompense du dévouement dont il a fait preuve le 22 mai dernier, sur rade de Dakan, en se jetant à l'eau pour porter secours à l'un de ses camarades qui était tombé à la mer, et qui ne sachant pas nager, était sur le point de se noyer.

—«o»—

BONIFACIO. — On suppose que les pénitenciers signalés dernièrement dans nos environs doivent avoir gagné la Sardaigne sur l'embarcation de la douane de Portovecchio qui a disparu.

Au nombre des récompenses décernées à l'Exposition internationale de Nice — nous y reviendrons pour les lauréats de la région — nous remarquons un diplôme d'honneur accordé à M. J.-U. BLANQUI FILS, de Nice pour la fabrication de son « Amer Blanqui » et de ses liqueurs surfines. En accordant cette récompense à l'habile distillateur, le jury a consacré la réputation, établie déjà, de « l'Amer BLANQUI » et des autres produits pour lesquels la marque J.-U. Blanqui fils est une double garantie d'*excellence* et d'*hygiène*.

(*Sémaphore de Marseille*, du 24 Mai 1884).

Un homme à la mer

Samedi soir, vers cinq heures, le nommé Vinciguerra Philippe, de Pietracorte di Caggio, caporal en retraite, amputé d'un bras, âgé de 60 ans, demeurant à Bastia, se baignait au quai St et s'était avancé jusqu'au milieu de l'avant-port. Arrivé-là ses forces l'abandonnèrent, il ne pouvait plus nager et se débattait.

Heureusement pour lui, qu'un jeune boulanger Louis Lavaggi, se trouvait sur le quai ; il vit le danger que courait Vinciguerra et n'hésita pas à se jeter à l'eau tout habillé. En quelques secoudes il atteignit Vinciguerra, le saisit par le bras et tenta de le ramener à terre. Mais Vinciguerra effrayé se craponna à la jambe de son sauveur, et tous les deux auraient peut-être péri, si un camarade de Lavaggi, Hyacinthe Meschi, également boulanger, qui s'était jeté à l'eau également habillé, un peu après Lavaggi, ne se fut trouvé là pour l'aider et le ramener tous les deux à terre.

Le dévouement de ces deux jeunes gens est à signaler, et le ministre saura, croyon-nous, leur accorder la récompense qu'ils ont mérité au péril de leur vie.

Nécrologie

Hier ont eu lieu les obsèques de Madame Guerrini, mère de M. le Receveur de la caisse d'épargne de notre ville.

Cette excellente femme était âgée de 72 ans. Une foule nombreuse l'a accompagnée jusqu'à sa dernière demeure, et a pris part à la douleur de M. Paul-Dominique Guerrini, qui compte parmi nous autant de connaissances que d'amis.

M. Filippi fils a trouvé en face de l'ancienne banque de France un bracelet en or.

Le propriétaire peut le réclamer chez M. Filippi, maitre-bottier, en face l'hôtel Staffe.

Les chiens

Bastia, le 5 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je vous serai bien obligé d'avoir la bonté d'accorder dans votre journal l'hospitalité à ces quelques lignes.

La population bastiaise vivement impressionnée du fléau dont elle se sent menacée, malgré les précautions prises par l'autorité compétente pour en éloigner le danger, a le droit de jouir pendant la nuit de quelques heures de repos, en d'autres termes elle veut dormir.

Mais depuis que les chiens, ont, eux aussi, jugé à propos de se mettre en grève, et abandonnent leurs maitres, cette tranquilité n'est plus possible.

Je signale ce grave inconvénient à MM. de la Municipalité, afin d'empêcher que les réclamations par trop bruyantes de ces quadrupèdes, toutes intéressantes qu'elles puissent être, ne viennent à nouveau, comme dans la nuit du 4 courant, troubler le repos public, et en cas de besoin, si l'administration le juge nécessaire, déléguer un de ses membres pour dire droit mais à *huit clos* à leurs réclamations.

Salut et fraternité,

A.-V. C.

Bulletin financier

Paris, 4 juillet 1884.

Pour un jour de réponse de primes, le marché n'est guère plus animé.

Les spéculateurs attendent le résultat que produira la liquidation.

Cependant il y a lieu de constater une légère reprise sur les rentes et sur quelques valeurs de crédit.

Les consolidés anglais perdent 1/16 à 99 3/4.

La Banque de France s'inscrit à 4,980.

Le Crédit Foncier maintient ses cours avec une fermeté remarquable.

Les Obligations Foncières et Communales ont un marché très-suivi. Ces titres ne sont nullement sous le joug de la spéculation et n'en sont que plus recherchés par l'épargne.

La Banque d'Escompte de Paris a subi le contre-coup de la réaction qui s'est produite sur les valeurs italiennes. Ce ne sera qu'une question de temps et la reprise certaine du 3 0/0 et des chemins de fer méridionaux redonneront bientôt une impulsion aux actions de la société qui les a patronnés.

Il a été question aussi de la décision de la cour d'appel de Paris qui est venue arrêter la solution définitive des arrangements passés par la Banque d'Escompte de Paris.

La Banque de Paris et des Pays-Bas reste à 805.

Le Comptoir d'Escompte est ferme a 970.

Le Crédit Industriel et Commercial s'échange à 685.

Le marché est actif sur les Obligations Ouest Algérien à 0/0 (garanties par l'Etat). Au cours actuel ces titres donnent un revenu net de 4,65 0/0 sans compter la prime resultant du remboursement a 500 fr.

Le Turc est mieux soutenu a 7,82 1/2.

La banque Ottomane clôture a 623,75.

L'Egypte Unifiée reste a 291.25.

Les Chemins restent sans changement.

Le Nord a 1700. — Le Lyon 1195. — L'Orléans 1292.50. — Le Midi 1190. — L'Est 755. — L'Ouest 845.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BASTIA
(Chambre Civile)

ROLE DES AFFAIRES A PLAIDER

AUDIENCES DES 11 ET 12 JUILLET 1884

Agostini,	c.	Agostini.
Albertini,	c.	Campana.
Giosi	c.	Cicoli.
Guerrieri,	c.	Guerrieri.
Olmeta,	c.	Commune de Murato.
Ferrari,	c.	Albertini.
Poggi,	c.	Piccinini.
Bartolomei,	c.	Colombani.
Venturini,	c.	Filippi.
Graud,	c.	Guidi.
Marchetti,	c.	Orsini.
Camugli,	c.	Bonnet.
Gigante,	c.	Gigante.
Salusca,	c.	Ciavaldini.
Marcucci,	c.	Ciavaldini.
Sanguinetti,	c.	Ferrero.
Bonavita,	c.	Orabona.
Peretti,	c.	Tomasi.
Nicolai,	c.	Mathieu.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de M. de Lanessan à l'article 20 des propositions de loi sur le recrutement de l'armée.

Nombre des votants. . .	494
Majorité absolue. . . .	248
Pour l'adoption. .	201
Contre	293

La Chambre des Députés n'a pas adopté.

Ont voté pour, MM. Gavini, Graziani.

M. Peraldi a voté contre.

N'ont pas pris part au vote, MM. Arène, Bartoli.

—«o»—

Scrutin sur le passage à une deuxième délibération des propositions de loi concernant le recrutement de l'armée.

Nombre des votants. . .	498
Majorité absolue. . . .	250
Pour l'adoption. .	394
Contre	104

La chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Bartoli, Graziani, Peraldi.

M. Gavini a voté contre.

DERNIÈRES INFORMATIONS

La direction des cultes

M. Noirot, sous-secrétaire d'Etat à la justice et aux cultes, remanie la direction des cultes.

Les anarchistes

Le club anarchiste de Bruxelles a été dissous.

Les ouvriers de l'Etat

Le général Campenon dément qu'il ait fait renvoyer des ouvriers des manufactures d'armes.

Les Fenians

On a arrêté dix lettres envoyées par les fenians de Londres à Louise Michel.

Entre princes

Le prince Roland Bonaparte a refusé un entretien que lui demandait le prince Jérôme.

Les fils d'Abd-el-Kader

La famille d'Abd-el-Kader se met à la tête d'une expédition contre le Madhi.

DERNIÈRE HEURE

M. le directeur de la Santé nous communique une dépêche du ministre du commerce autorisant le débarquement immédiat des marchandises de la 3e catégorie, qui comprend les farines, sucres, cafés, métaux, etc., etc., c'est-à-dire tout ce qui a été reconnu comme ne pouvant en aucune façon garder le germe épidémique.

La situation cholérique est stationnaire à Toulon et à Marseille.

AVIS DE DÉCÈS

La famille Barbisino a l'honneur de faire part a ses parents et connaissances de la perte douloureuse qu'elles vient d'éprouver en la personne de leur fille Mademoiselle Antoinette BARBISINO.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui lundi 7 juillet a 5 heures de relevée, on se reunira à la maison mortuaire, place St-Nicolas.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 récompenses dont 5 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable. Formant une boisson delicieuse, saine, rafraîchissante et peu couteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dyssenterie et la cholerine.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbonville. — Maison a Paris, 41, rue Richer ; Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epiceries fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

OREZZA-LES-BAUX

Grand-hotel Granaïola

L'ouverture de la saison aura lieu le 1er juillet prochain, sous la direction de Mme Colombani.

40 chambres fraichement meublées.

Table d'hôte — Salon de lecture — Salle de billard — Salon de musique et piano — Salle de bains.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement nouvellement créé un bon confortable ainsi que toutes les distrations désirables a des prix modérés.

Un service d'omnibus sera à la disposition de MM. les voyageurs.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino,

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

AU GOURMAND

MAISON FONDÉE EN 1822

L. GUITTON
DISTILLATEUR-CHIMISTE
à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines à des prix excessivement modérés. Ces liqueurs fabriquées par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent.*

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur du *grand patriote Gambetta* inventée par *L. Guitton, distillateur-chimiste,* fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse.*

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même prix : 2,75 *le litre. La maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des sirops assortis garantis *pur sucre* et non au *glucose,* la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prévue par *l'art 423 du code pénal* lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre.*

Le sirop de gomme est à 1 25 *le litre.*

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marche.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes*

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants broches acelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduit., *en or, argent,* doublé et demi. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et det. Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 frs

AVANT VOS REPAS

BUVEZ DU BYDOF

Bitter Russe

Apéritif reconstituant et fébrifuge

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers et apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le Bydof est un reconstituant énergique et qui a la propriété de stimuler les fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme le Bydof dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a bu, une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le Bydof est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé. Il est aussi apprécié mélangé avec du sirop ou du vermouth.

Agents généraux et seuls entrepositaires pour toute la Corse, MM. P.-V. BOURGEOIS et Fils à Bastia.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches. Tôles, Clouterie et Serrurerie. Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout a des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares du Pays et Havane**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).**

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser de la Régie
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	Hongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	GROS DÉTAIL
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Mousseux	Plantador	Sedleaff.	Sedleaff	Courants ordinaire	Flor fina	id. rosés	
id. id.	id. Saillaad.	Piperm. Get	Sirops assort.	Sillery	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Elartista fumur	id. 10 cigar.	
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergenay		—		Tordus ord.	Crux ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.		Tabacs de la Régie.		id. fins	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	id rose				Longs (fantaisie)	Terésita	—	
id. Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem					Representacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	—					El Colombate de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
id. Martiniq.	id. id. corse.	d. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id. id. anisée	d. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	d. id. 1/2	Marsala								
	id. id. amère	Raspail vrai.	Chypre.								

Cigares

Le Petit Bastiais

00075

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
Corse . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
Continent franç., Algérie, 22 » » 13.50
Pays de l'Union postale, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus:
On ne répond pas des manuscrits deposes.

9e ANNÉE, N° 1126. — MARDI, 8 JUILLET 1884
Sainte Elisabeth.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Ce, Place de la Bourse, 10. — *Faits divers, 1 fr* — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 765.
Thermomètre, extérieur 25 — intérieur 25.
Direction du vent a 8 h. calme — a 4 h. id.
Intensité à 8 h. calme — a 4 h. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, très belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.50 — à 4 h. + 0.35.

Librairie du *Petit Bastiais*

CORSICA

De Ferdinand Gregorovius
Traduction française par M. P. Lucciana
3,50 — franco 3,80
Publication de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse).

BASTIA

BANDI GENOVESI !

Le Conseil de santé décide que les embarcations devront se tenir à une distance de cent mètres des navires au mouillage en quarantaine.

Les embarcations vont et viennent autour de ces navires : les personnes qui les montent remettent et reçoivent des paquets de celles soumises à la quarantaine.

Le conseil de santé décide que les provenances d'Italie seront comme celles de Marseille soumises à la quarantaine.

Un brick-goëlette italien arrive de Livourne avec des marchandises, et est admis en libre pratique.

Le conseil de santé décide que les quarantenaires devront à l'expiration du temps d'observation être soumis à la visite d'un médecin, et passer dans une chambre pour être désinfectés.

Les passagers descendent du bateau et se rendent directement chez eux.

Le conseil de santé décide que les bagages des voyageurs et les marchandises devront subir une fumigation avant d'être livrés aux destinataires.

Les bagages et les marchandises ne sont pas fumigés.

Le conseil de santé décide que les correspondances et journaux seront fumigés.

Les correspondances et journaux sont distribués vierges de toute souillure d'acide sulfureux ou d'acide phénique.

LE PAVAGE DES COURS

Arrêté

Nous Maire de la ville de Bastia, chevalier de la *Légion d'honneur.*

Vu les lois des 14 décembre 1789, Art. 50 ; 16-24 avril 1790 titre XI, Art. 3 ; 19-22 juillet 1791 titre 1er. Art. 46, et 18 juin 1837 art XI ;

Vu la loi du 5 avril 1884, Art 97 ;

Vu l'arrêté municipal du 17 septembre 1867 dûment approuvé par M. le Préfet de la Corse le 25 du même mois.

Vu l'avis de la Commission sanitaire municipale ;

Attendu que les cours non pavées constituent des foyers d'infection pouvant provoquer ou entretenir les maladies épidémiques ou contagieuses ;

Qu'il est dès lors urgent de prendre des mesures pour que dans le plus bref délai possible il soit obvié à un pareil inconvénient.

Avons arrêté :

Art. 1er.— Dans le délai de vingt jours à partir du présent les cours intérieures de toutes les habitations devront être pavées en dalles ordinaires de manière à empêcher l'infiltration des eaux.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et en cas de refus des propriétaires, il sera pourvu d'office et à leurs frais.

Art. 3.— M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bastia, le 5 juillet 1884.

Le Maire, Bonelli.

L'arrosage

Pourquoi n'organise-t-on pas un arrosage continu des rues et places ? Nous savons que si la ville est riche en salatés, elle ne dispose pas de beaucoup d'eau ; mais l'eau de mer se pratique partout sans inconvénient, et nous nous demandons pourquoi on n'y a pas recours.

La ville devrait être constamment arrosée depuis six heures du matin jusqu'à huit heures du soir : cette mesure s'impose.

Les désinfections

M. le préfet de police a pris l'arrêté suivant :

« Tous les voyageurs et leurs bagages provenant des régions où le choléra aura été officiellement constaté, subiront, dans les gares, avant d'entrer à Paris, des mesures de désinfection. »

CE QUE DISENT LES QUARANTENAIRES de la *Vannina*

Leur mauvaise humeur est bien excusable, nous ne leur en ferons pas un grief ; mais là où leurs reproches nous touchent, c'est quand ils nous disent : « *Vous nous avez fait rester cinq jours à* » *bord, et votre quarantaine était ridicule.* » Malgré les bouées à pavillon, malgré les » arrêtés du maire, circulait autour de » nous qui voulait. On n'a même pas fait » l'appel des passagers à leur arrivée, et » un contre-appel à leur débarquement » pour voir si tous étaient présents. De » visite médicale pas l'ombre, et quant à » nos bagages et nos colis, on s'est con- » tenté de les asperger à peu près comme » le prêtre asperge les corbillards. Ce » n'était pas la peine d'en... nuyer les » gens, pour si peu de chose. »

Tel est le langage tenu par la plupart des passagers de la *Vannina.* Nous le signalons à MM. les membres du conseil de santé, à MM. du Conseil municipal.

Nous supplions les autorités d'intervenir pour que les navires, qui mouillent sur rade soient surveillés dans des conditions sérieuses, et tenus à une distance raisonnable. Les arrêtés ne valent que par leur exécution, sinon ils ne signifient rien. Pour nous, il n'y aura de garantie réelle, que si les embarcations de la douane ou de l'Etat seront chargées du service de surveillance.

LE LAZARET DE FINOCCHIAROLA

Le Conseil de santé a décidé d'établir le lazaret à la presqu'île de Finocchiarola et non aux îlots du même nom.

Nous recevons plusieurs protestations contre ce choix, et bien que nous pensions que le conseil de santé ne pouvait faire autrement, et qu'il a eu raison de procurer un refuge aux passagers, au lieu de les laisser sept jours au mouillage, nous n'hésitons pas à les publier.

Le lazaret de Finocchiarola est provisoire : mais, s'il semble réunir toutes les conditions désirables, on devra songer à y construire un lazaret définitif. Nous publierons donc les correspondances qui nous seront adressées pour ou contre le choix de Finocchiarola, afin que plus tard, la décision qui interviendra soit prise en parfaite connaissance de cause et après examen de toutes les objections qui auront pu se produire.

En attendant, l'installation se poursuit ; le matériel de campement a été expédié dimanche : les passagers qui arriveront lundi prochain pourront débarquer là et y trouveront le nécessaire.

Finocchiarola

Bastia, le 6 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

L'idée qui a prévalu hier, au sein de la commission sanitaire, pour l'installation d'un lazaret provisoire à quelque distance et au nord de Macinaggio, n'est pas plus heureuse que ses devancières. Indépendamment des graves inconvénients qui peuvent résulter pour les populations du Cap-Corse et même de Bastia de la mise à exécution d'un projet peu mûri, les quarantenaires ne sauraient subir sans danger le séjour qu'on veut leur imposer.

Non-seulement, en effet, le local qu'on se propose de leur assigner, absolument dépourvu d'ombre, est exposé aux ardeurs du soleil depuis le lever jusqu'au coucher de cet astre, mais encore il est situé à proximité d'algues marines en putréfaction et de terrains marécageux désignés sous le nom de *Padule*. Ce n'est pas tout. On n'y trouve d'autre eau que l'eau stagnante et saumâtre de quelques fossés non entretenus ; et qu'on ne dise pas qu'on en puisera à Macinaggio, car on ne peut utilement compter sur la pompe qui s'y trouve. Il faut environ une heure pour en retirer un litre d'un liquide qui n'est pas potable. C'est le cas de dire que le remède sera pire que le mal pour ceux de nos malheureux compatriotes qui quitteront le continent français de peur du choléra : comme fiche de consolation ils auront la malaria en perspective. Aussi, n'ayant pas d'autre moyen de protestation en ce qui me concerne, ai-je pris la liberté d'adresser à M. le Préfet de la Corse le télégramme suivant :

« Endroit choisi hier au Cap pour lazaret provisoi-
« re est malsain, sans ombre, sans eau. Quarantenaires
« seraient exposés à insolation et *pernicieuse*, prière
« aviser.

« FLACH, *ancien Conseiller Général de Rogliano.* »

Veuillez agréer, etc.

A. FLACH.

Ephémérides Corses

8 Juillet 1747. — Le comte Rivarola reprend Bastia qu'il n'avait pu garder.

Le 7 juillet, il avait réussi à faire pénétrer nuitamment un corps de 150 hommes dans le quartier de Terravecchia de Bastia, et le lendemain il faisait son entrée en ville à la tête des patriotes.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 8 Juillet 1884, de 8 à 9 h.

1.	Marche des drapeaux,	Sellenik.
2.	Ouverture de Marguerite d'Anjou,	Meyerbeer.
3.	Faust,	Gounod.
4.	Pomponnette (air à danser),	Durand.
5.	Orphée aux Enfers (Fantaisie),	Offenbach.
6.	Indiana (valse),	Marcailhou.

Décisions électorales

La confection de la liste électorale de Saint-Florent avait donné lieu, cette année, à de vives réclamations, et de nombreuses protestations s'étaient produites, surtout à l'occasion de l'admission sur cette liste d'un grand nombre de fonctionnaires, étrangers et inconnus même à la localité.

La cour de Cassation, à la date du 20 Mai dernier, a rendu son arrêt sur cet important sujet. Elle a cassé la sentence du juge de paix de St-Florent.

Nous publions cet arrêt, persuadé que dans un pays comme le nôtre, où les réclamations électorales sont si nombreuses et où elles soulèvent tant de passions, tout le monde, voire même les juges de paix et les sous-préfets, a intérêt à connaître la jurisprudence de la Cour Suprême.

Arrêt du 20 mai 1884

Attendu que le sous-préfet de Bastia, ayant réclamé d'office et en vertu des dispositions de la loi l'inscription sur les listes électorales de Saint-Florent 1. de Colonna (Renaud), 2. Maestrati (Jean-Baptiste), 3. Paoli (Jean-Charles), 4. Valentini (François), 5. Sarté (Don Jean) 6. Colonna (Antoine), cantonniers attachés à des routes nationales, et la Commission Municipale ayant repoussé cette réclamation, Cesari Vincent a interjeté appel de cette décision et a reproduit devant le juge de paix la demande du sous-préfet qu'il s'est appropriée en l'appuyant des mêmes motifs.

Attendu que la sentence attaquée a réformé la décision frappée d'appel et ordonné l'inscription des six électeurs susnommés en se fondant exclusivement sur les motifs invoqués par l'appelant, à savoir que ces électeurs sont cantonniers sur des routes nationales, qu'ils sont sous la dépendance immédiate du conducteur des Ponts et Chaussées qui a lui-même sa résidence obligatoire à Saint-Florent, qu'ils n'ont de rapports de service qu'avec Saint-Florent, et que le sous-préfet par cela seul qu'il a requis d'office leur inscription sur les listes électorales de Saint-Florent a suffisamment justifié qu'ils ont dans cette commune une résidence obligatoire.

Attendu qu'il ne résulte pas de ces motifs et de ces constatations de la sentence que les six cantonniers dont il s'agit ont leur résidence obligatoire à Saint-Florent, ni qu'au moment de la révision des listes ils eussent dans cette commune une résidence effective et réelle, conditions indispensables pour leur inscription réclamée en vertu des dispositions de l'article 5 paragraphe 6 de la loi du 7 juillet 1874 ; que cependant c'est uniquement par application de ces dispositions de la loi que la sentence attaquée a ordonné l'inscription des électeurs, contestée par le demandeur.

Et que la dite sentence manque de base légale et par suite a violé l'article de la loi ci-dessus visée.

Par ces motifs, la Cour casse et annule la sentence du juge de paix de Saint-Florent en date du 1er mars 1884, remet en conséquence la cause et les parties au même et semblable état où elles étaient avant la dite sentence et pour être fait droit les renvoie devant le juge de paix d'Oletta.

Président : M. LAROMBIÈRE.
Rapporteur : M. DE LAGREVOL.

—«o»—

Par arrêt du même jour, la Cour a également cassé la sentence du juge de Paix de St-Florent qui avait radié de la liste électorale MM. Maxime de Morati et ses enfants qui représentent depuis plus de cinquante ans le canton au Conseil Général.

Gazette départementale

MORIANI. — Nous avons appris avec douleur la mort de M. Lucien Battesti, décédé vendredi à San Giovanni, après une courte maladie. Père de famille modèle, parent affectueux et ami sûr, M. Battesti laisse autour de lui de grands et unanimes regrets.

Une foule nombreuse est accourue de toutes les communes du canton de Moriani et des cantons voisins pour accompagner à sa dernière demeure cet homme de bien dans toute l'acception du mot.

Puisse cet hommage public rendu à la vertueuse mémoire de leur père porter quelque soulagement à la douleur de ses trois enfants, Louis, ancien magistrat, Ange-Toussaint capitaine au 121e de ligne, et Marius, propriétaire, auxquels nous offrons l'expression de nos sentiments affligés.

—«o»—

BONIFACIO. — M. l'abbé Rocca Bernard est nommé vicaire de la paroisse de Sainte-Marie.

L'Ecole navale

Les candidats dont les noms suivent ont été déclarés admissibles à subir les épreuves orales pour l'école nayale.

A Paris : Robaglia Barthélemy-Honoré.
A Rochefort : Olmi Gaston.
A Toulon : Confortini Pierre-Dominique ; Lucciardi Pierre-Joseph ; Soulard Jean-Charles.

Nous trouvons sur la même liste le nom de M. Scias Louis-Joseph-Eugène, ancien élève du lycée de Bastia, fils du commissaire de l'inscription maritime qui a laissé de si bons souvenirs parmi nous.

Bulletin financier

Paris, 5 juillet 1884.

La bourse n'est pas brillante aujourd'hui les affaires ne sont pas grandes et les offres diminuent. Les spéculateurs hésitent et ne tiennent pas à prendre au commencement du mois, des grosses positions de peur de ne pouvoir les liquider facilement.

Les Consolides Anglais ont remonte de 1/4 à 99 15/16.

La Banque de France cote 5020 et 5050.

Le Foncier est stable à 1301,25, le marché des Obligations Foncières et Communales est suivi. Les obligations à lots des emprunts 1879 et 1880 sont l'objet de demandes très nombreuses.

Le Foncière 1879 est a 448, la Communale 1880 est a 447. La prime de remboursement est par conséquent de 53 francs, sur cette obligation. Le porteur qui ne gagnera pas de lots est toujour assuré de recevoir cette prime.

L'Obligation à lots arrive nécessairement au pair dans l'espace de quelques années. Les sommes remboursées aux porteurs s'emploient régulièrement à de nouveaux achats portant sur les mêmes obligations.

Ces obligations participent chaque année a six tirages de lots.

La Banque de Paris cote 805 francs.

Le Comptoir d'Escompte fait 975.

Le Credit Industriel et Commercial à 689 francs sans variation.

Affaires nulles sur les Transatlantiques : on le comprend aisément, car en même temps que les dépenses augmentent, les recettes s'affaiblissent. Le choléra pèse sur cette valeur plus que sur toutes a cause des pertes qu'il lui fait subir sur la Méditerranée.

La banque Ottomane est moins recherchée a 623,75.

Le Turc se négocie a 7,85.

L'Egypte est a 293.75 sans variation.

Les Chemins suivant sont plus faibles.

Le Nord a 1700. — Le Lyon 1192,50. — L'Orléans 1300. — Le Midi 1195. — L'Est 755. — L'Ouest 817,50.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

COMPTE-RENDU IN EXTENSO

Séance du 6 juin 1884

(Voir le *Petit Bastiais* à partir du 7 Juin)

M. Audrieux continue ainsi.

M. Benedetti est envoyé de Corte à Autun. Par qui l'avez-vous remplacé? Par un magistrat qui s'appelle Levie-Ramolino...

Voix à l'extrême gauche, ironiquement. Très-bien!

M. Audrieux... c'est-à-dire par un membre de la famille des Bonaparte! (Exclamations et rires sur les mêmes bancs.)

Je crois que la Chambre est éclairée ; je crois en avoir dit assez pour que vous sachiez, messieurs, quelles sont les responsabilités, j'ai le regret de le dire, qui incombent au garde des sceaux dans l'application de la loi récente sur la magistrature ; j'estime qu'il y a là, soit dans l'ordre judiciaire, soit dans l'ordre administratif, un ensemble de faits destinés à assurer le triomphe d'une certaine camarilla.

Voici, en resumé, quelle est aujourd'hui la situation de la Corse, sur laquelle je ne saurais trop énergiquement appeler l'attention du Gouvernement et au besoin la vigilance et la sollicitude de la Chambre, afin de faire cesser un état de choses oppressif et intolérable. (Très-bien! très-bien! à l'extrême gauche.)

Il y a en Corse deux partis. Ce n'est pas un parti bonapartiste d'un côté, et un parti républicain de l'autre. Non ; il y a d'un côté des hommes qui ont mis la main sur la Corse et qui s'efforcent de la dominer, de s'y assurer ce que je puis, à proprement parler, appeler une clientèle. Il y a de l'autre côté des hommes indépendants, d'opinions diverses, parmi lesquels notamment sont tous les vieux républicains de la Corse. Ces derniers sont les vaincus. Il y a une faction dominante, qui a l'appui et la faveur du Gouvernement ; puis il y a une faction opprimée.

On a composé l'administration et la magistrature de manière à donner la toute-puissance à ce que j'ai appelé la faction dominante. Le Gouvernement et l'administration ont eu la faiblesse d'abdiquer, entre les mains de quelques personnalités, l'autorité qu'ils devaient retenir et conserver dans ce pays pour la mettre au-dessus des factions et au service de la loi. (Très-bien ! très-bien ! à l'extrême gauche et à droite.)

Cela est d'autant plus surprenant que cette faiblesse et cette abdication émanent d'un gouvernement qui a la prétention d'être un gouvernement autoritaire... (Rires ironiques à l'extrême gauche et à droite), autoritaire sans au orité. (Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.)

Vous avez eu la faiblesse d'abandonner toutes les fonctions du Gouvernement et de l'administration à quelques personnalités qui n'ont d'importance qu'à raison de l'appui que vous leur avez prêté, à quelques personnalités qui auraient dû retomber dans le néant le jour où s'est refroidie la main puissante qui les en avait tirées! (Très-bien! très-bien! et vifs applaudissements à l'extrême gauche.)

Vous avez ramassé ce qu'il y avait de pis dans certain héritage ; vous l'avez choyé, porté dans vos bras pour l'imposer ensuite, avec vos moyens administratifs, à notre malheureux département insulaire.

Et à quels résultats avez-vous abouti? Vous avez tout troublé... (C'est cela! très-bien ! à l'extrême gauche.) Vous avez semé le désarroi dans ce pays, vous avez poussé les indépendants, le parti de ceux qui résistaient, au dernier degré de l'exaspération légitime. Ces hommes, ils sont Corses : il y en a parmieux qui, au cours des dernières luttes électorales, se sont laissés aller à des violences que la situation que j'expliquais tout à l'heure justifie. La « vendetta », qui est dans les mœurs, dans la tradition, d'où vient-elle ? Elle date de la domination génoise. Sous l'oppression génoise...

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 30 décès depuis dimanche à midi.

Toulon, 18.

Elections législatives

Les électeurs de la 2e circonscription de Libourne étaient convoqués pour élire un député en remplacement de M. de Lalanne, décédé.

M. Edouard Troplong, ancien magistrat à Paris sous l'Empire, conservateur, a obtenu 5,271 voix.

M. Obissier Saint-Martin, préfet de la Vienne démissionnaire, républicain, 7,658 voix.

Elu, M. Obissier Saint-Martin.

L'affaire Semeriva-Arène

M. Semeriva, ancien comptable à la Compagnie Morelli, a adressé un télégramme au *Radical*, annonçant qu'il va demander à la Chambre des députés l'autorisation de pouvoir poursuivre M. Emmanuel Arène pour accusations calomnieuses à propos de l'affaire Morelli.

Les internés arabes

Le comité d'amnistie du cinquième arrondissement de Paris demande l'amnistie des Arabes internés à Calvi.

L'élection de Campile

Le conseil de préfecture a annulé les élections municipales de Campile.

Le 141e de ligne

Une décision ministérielle décide que le 141e qui tient garnison en Corse ne rentrera sur le continent qu'en 1885.

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis à l'Elysée, et se sont spécialement occupés de la question chinoise.

Le président du conseil a fourni à ses collègues toutes les explications demandées.

Mort du général Rousseau

Le général Rousseau est mort aujourd'hui.

Attaque de Debben

Les rebelles au nombre de 13.000 ont attaqué Debben, mais ils ont été repoussés avec des pertes sérieuses.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. FLOQUET

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

M. Granet demande à interpeller le gouvernement sur les affaires de la Chine.

M. Jules Ferry explique l'incident de Lang-Son. La Chine a été téméraire, mais elle est prête à payer une indemnité.

A la suite de ces explications, M. Granet consent à ajourner l'interpellation.

— M. de Lanessan dépose son rapport sur les affaires de Madagascar et conclut au vote des crédits demandés.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi de M. Edmond Robert, relative aux sucres.

M. Gerville-Réache expose la situation difficile dans laquelle se trouvent les colonies.

La suite de la situation est renvoyée à demain.

DERNIÈRE HEURE

Le *Congo* est arrivé ce matin avec 145 passagers. Il fera sept jours francs de quarantaine au mouillage en rade.

A une époque difficile comme celle-ci, on a le plus grand intérêt à ne pas immobiliser ses capitaux en achetant des valeurs, fussent-elles excellentes, car, du jour au lendemain, la baisse peut les atteindre, et, d'un autre côté l'argent ne doit jamais rester improductif.

Il faut donc trouver à l'utiliser, tout en le conservant toujours disponible, pour pouvoir profiter des bonnes occasions.

Pour atteindre ce but, la meilleure chose à faire est de l'employer en REPORTS. Ce genre d'opération, aujourd'hui très connu, offre, comme chacun sait, une sécurité complète et procure un intérêt très remunerateur.

La CAISSE DES REPORTS, 59, rue de Richelieu, a plus ancienne maison des Reports, fondée à Parist depuis plus de 10 ans, offre au public le grand avantage de pouvoir utiliser son argent pour 15 jours, un mois, un trimestre et même plus, a son choix, tout en lui procurant un revenu rarement inferieur a 5 0/0 et pouvant même s'élever jusqu'a 7 ou 8 0/0 !.

C'est là assurement le seul emploi a faire de ses capitaux pour le moment, puisque la situation générale économique et financière de notre pays ne permet malheureusement pas de prévoir la hausse, mais au contraire, peut faire craindre la baisse.

Bourse de Paris

	4 Juillet	3 Juillet
Rente 3 p. 0/0	76,40	76,05
— 3 p. 0/0 amortissable	78,00	77,52
— 4 p. 0/0	106,75	106,80
— 1/2 p. 0/0	106,90	106,70

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Oreoga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

AGENTS SÉRIEUX

sont demandés pour le placement des valeurs à lots françaises et étrangères et autres opérations. Garanties de 1er ordre, remises exceptionnelles. — Ecrire au *CREDIT AGRICOLE de FRANCE, 28, Rue Saint-Georges, PARIS.*

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe
Pce MATTEI FILS
Peoli, sur la Traverse, *Bastia*
17, Boulevard Peoli, 17, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, aceiels, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduit, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia
Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

GUERISON

CERTAINE et *RADICALE* de toutes les affections de la *PEAU, dartres, eczémas, psoriasis, acné,* etc., même des *PLAIES* et *ULCERES VARIQUEUX* considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. — Le traitement n'exige aucun régime particulier il ne dérange nullement du travail, il peut être suivi partout, même en voyage ; il est à la portée des plus petites bourses et dès le deuxième jour il produit une amélioration très-sensible.

S'adresser à M. *LENORMAND*, médecin-spécialiste, 41, rue St-Liesne, Melun (Seine-et-Marne). — Consultations gratuites par correspondance.

HOTEL DU CASINO
de la compagnie des eaux
à STAZZONA (Orezza)

Mme Colombani a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que cette année, elle a créé une succursale avec de *jolies chambres séparées, appartements de famille, salon de lecture, et piano.*

Comme les années précédentes, on trouvera à son Hôtel, une cuisine confortable à des prix très modérés.

Mme Colombani fait en outre de la patisserie et de la confiserie.

Une service de calèches sera à la disposition de messieurs les voyageurs.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande par son bon confortable.

Mme Colombani dirigera en même temps la *Villa Manfredi*, (Granajola).

Pour renseignements s'adresser à M. Colombani, Café National, cours des ormeaux. (Bastia)

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

AVANT VOS REPAS
BUVEZ DU BYDOF
Bitter Russe
Apéritif reconstituant et fébrifuge

Ce qui constitue la supériorité du BYDOF sur tous les amers et apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le BYDOF est un reconstituant énergique et qui a la propriété de stimuler les fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme le BYDOF dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a bu, une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le BYDOF est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé. Il est aussi apprécié mélangé avec du sirop ou du vermouth.

Agents généraux et seuls entrepositaires pour toute la Corse, MM. P.-V. BOURGEOIS ET FILS à Bastia.

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares du Pays et Havane**

Boulevard du Palais — **L.-M. MATTEI** — **BASTIA** (Corse).

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX

3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnand.	id. Martini	
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Mousseux
id. id.	id. Saillaad.	Pirperm. Get	Sirops assort.	Sillery
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergenay
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	id rose
id. Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem
Rhum ord.	Birch Violet.	Chartreuse G	Madère	
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel.	
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala	
	id. id. amère	Raspail vrai.	Chypre.	

Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser de la Régie
Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	
Savonnette	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
levant	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	
Hongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants »	Flor fina	id. roses	GROS DÉTAIL
Plantador	Sedleaff.	Sedleaff	Ordinaire	Elartista fumur	id. 10 cigar.	
Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Crux ô venera	Illustrées	
	—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
	Tabacs de la Régie.		id. fins	Teresita	—	
			Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Régie	
				El Colombate de la Havane		

— Cigares

Le Petit Bastiais

00077

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1127. — MERCREDI, 9 JUILLET 1884
Sainte Véronique Giuliani, vierge.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0.30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 762.
Thermomètre, extérieur 25 — intérieur 25.
Direction du vent à 8 h. S-E. — à 4 h. id.
Intensité à 8 h. faible — à 4 h. modéré.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.55 — à 4 h. + 0.40.

Librairie du *Petit Bastiais*

CORSICA

De Ferdinand GREGOROVIUS
Traduction française par M. P. LUCCIANA
3,50 — franco **3,80**
Publication de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse).

BASTIA

IL FAUT PRENDRE UN PARTI

Nos autorités ont échangé des dépêches prouvant qu'elles étaient animées des meilleures intentions. Le directeur départemental de la santé s'est déplacé pour se rendre compte lui-même de la situation. Conseil municipal et conseil de santé sont presque en permanence. Activité louable à laquelle nous sommes les premiers à applaudir, mais après ?

La surveillance autour des navires en quarantaine se fait dans des conditions de *bonhomie* risibles. Le *Congo* embossé devant la batterie St-Erasme est entouré par une foule d'embarcations qui circulent avec liberté entière, tandis que le garde de santé sommeille avec son baudrier. Les déjections du navire, et vous pouvez vous imaginer ce que produisent 150 personnes à bord, les déjections du navire flottant au gré des courants, s'en vont tout aussi bien dans le vieux et le nouveau port, qu'ailleurs : mieux aurait valu que le navire mouillât devant Miuelli. Pensez aussi que l'état de la mer peut changer, qu'une tempête peut rendre impossible la soi-disant quarantaine qui satisfait les badauds.

Si Finocchiarola est repoussé, il faut choisir un autre endroit. La quarantaine est actuellement de sept jours ; mais si le chiffre des décès cholériques à Marseille ne diminue pas, il faudra la porter au moins à dix jours : supposons un décès à bord, même douteux : la quarantaine recommence pour une période de vingt jours au moins.

Peut-on songer à faire continuer la quarantaine au mouillage avec les garanties de surveillance que nous connaissons ?

Nous demandons une décision. Nous avons le droit de la demander après quinze jours de délibérations, et surtout en présence des derniers bulletins de Toulon et de Marseille.

Les feux

Dans plusieurs villes on allume de grands feux sur les places et dans les carrefours afin de purifier l'air. Pourquoi hésite-t-on à le faire chez nous ? Si un arrêté du maire défend les feux, cette mesure, bonne en temps ordinaire, peut être provisoirement abrogée, sauf à la police à user d'un peu de surveillance pour éviter qu'il ne se produise d'accident.

LETTRE DES PASSAGERS DU « CONGO »

A bord du *Congo*, le 8 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Merci d'abord à Neptune et aux vents d'Est qui veulent bien nous laisser mouiller en paix, en rade de Bastia, à quelques centaines de mètres de cette terre qui, jusqu'à ce jour, a passé pour tellement hospitalière, que sa réputation a dépassé de beaucoup, celle si légendaire des Ecossais ! — Après Dieu, c'est le commandant du *Congo* qui est maître de nos destinées, à bord de notre navire du moins. Aussi, après un *Te Deum* aux dieux immortels, tenons-nous essentiellement à remercier sur tous les tons, sur toutes les gammes, ce charmant commandant Sciacaluga, qui jusqu'à ce jour, par ses prévenances et ses amabilités, a presque trouvé le moyen de nous faire oublier qu'à une petite distance se trouvent tous nos parents, nos amis qui attendent impatiemment que nous soyons délivrés de ce *terrible fléau* : la quarantaine ! ! ! puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Merci aussi au second, M. Renucci, qui rivalise d'ardeur avec tout le personnel pour rendre le séjour du bord aussi charmant que possible à des marins d'eau douce.

Remercions enfin la compagnie Morelli qui, au prix des plus grands sacrifices, a fait l'impossible pour nous permettre de venir rejoindre les nôtres, et n'a consulté pour cela que son patriotisme et cette solidarité si connue des Corses.

Avant de terminer cette lettre, *presque exclusive* de remerciments, nous tenons essentiellement à rassurer nos compatriotes sur l'état sanitaire de tous les passagers du bord. Nous tous, au nombre de 145, nous jouissons d'une santé parfaite, et nous demandons à Dieu que vous autres, nos parents, nos amis, *non pestiférés*, jouissiez de la même santé.

Pour les quarantenaires :

MMmes H. Magnaschi de Lurian. — Catherine Massari. — Lucie Charton. — Hortense Vincentelli. — Anna Leandri. — Antoinette Raimondi.

Charton, commandant en retraite. — J. Massari, négociant. — D. Magnaschi, courtier, licencié en droit. — F.-L. Sinibaldi, employé du gouvernement égyptien. — A. Mattei. — A. Leandri. — A. Raimondi. — Ollivier. — J. Turchini. — Domingo Olivieri. — Pietri. — Bernardi. — Mattei. — M. Aimo. — J. Valery. — Giuliani. — J. Valery. — Luciani. — Angeli Ernest. — A. Agostini. — César Lingénieur. — H. Delfini.

LA QUARANTAINE

Le ministre du commerce a adressé la dépêche suivante à M. le Directeur de la Santé.

« Il y a lieu d'appliquer aux provenances de Marseille et de Toulon les dispositions du décret du 22 février 1876.

» Toutefois, pour les navires suspects, la durée de la quarantaine doit être de trois jours seulement. »

Nous protestons contre la décision de M. le ministre du commerce en ce qui concerne les provenances de Nice. Aucun décès cholérique n'a été signalé dans cette ville, il est vrai ; mais la distance qui la sépare de Toulon est si petite que la distinction ne s'explique pas.

Il est de toute prudence de signaler ce fait au ministre, afin que le port de Nice soit placé dans les mêmes conditions que ceux de Toulon et de Marseille.

Quant aux provenances d'Italie, il est juste qu'elles soient l'objet d'une mesure spéciale puisque ce pays n'est pas atteint, et qu'il se préserve outre mesure.

FINOCCHIAROLA

Bastia, 7 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Je suis loin de contester la compétence de la commission qui s'est prononcée en faveur de l'installation d'un lazaret à Finocchiarola ; mais qu'il me soit permis de dire que la question qu'elle vient de trancher en quelques minutes mérite une étude plus approfondie. En présence des courtes observations que je prends la liberté de lui soumettre par l'organe de votre estimable journal, elle ne refusera pas de se livrer à un nouvel examen et de l'entourer des renseignements propres à éclairer sa religion aussi bien que celle du public. Je suis convaincu, quant à moi, qu'après plus ample informé, on renoncera à l'idée malheureuse de créer un lazaret à Finocchiarola. Ce n'est pas tout, en effet, que d'avoir trouvé un local; il faut encore qu'il réponde d'une façon satisfaisante aux exigences de la situation. La Finocchiarola, j'en appelle à tous ceux qui la connaissent de près, aux marins du Cap-Corse, en particulier, est absolument impropre à la destination qu'on voudrait lui donner avec trop de précipitation. En admettant, tout d'abord, que les trois îlots réunis mesurent une surface de 8,000 mètres carrés, il est à peu près certain que les deux qui sont les plus rapprochés du rivage ne sauraient être utilisés. Si restreinte qu'elle soit, jamais une catégorie de quarantenaires ne pourra convenablement s'y loger. Quant à l'îlot principal, voici, entre autres, les difficultés qu'il présente.

Il ne sera pas aisé d'y installer un lazaret définitif; d'un côté, la famille Giovannetti, de Tomino, prétend avoir prescrit la possession de cet îlot. D'autre part, l'administration des Domaines croit avoir rempli les formalités nécessaires pour l'interruption de cette prescription. A qui donc devra-t-on demander la concession nécessaire, ou qui faudra-t-il exproprier? Mais, pour l'heure, il ne s'agirait que d'un lazaret provisoire. Eh bien! l'établissement d'un lazaret provisoire rencontre encore plus d'obstacles. Tout le monde sait que le vent du Sud-Ouest domine à l'extrémité du Cap-Corse; on ne saurait, pourtant, se faire facilement une idée de la violence qu'il y affecte d'ordinaire. Cet hôte incommode ne laisserait debout, sur les îlots de Finocchiarola, ni tentes ni barraques. En septembre et en octobre le *libeccio* fait souvent place au vent d'Est : alors les îlots en question sont la plupart du temps balayés par la mer. Le débarquement, en automne, offrirait de graves dangers, car il ne faut pas croire que par cela seul que le mouillage est sûr devant Macinaggio, il en soit de même quand on a dépassé l'anse de la *Coscia* en allant vers le Nord.

Un autre inconvénient réside dans le manque absolu d'eau. On serait obligé d'aller en puiser à Macinaggio où existe une pompe : mais outre la distance à parcourir, il est incontestable que cette eau saumâtre, peu faite pour la circonstance, ne répondrait guère aux prescriptions de l'art. 63 du décret du 22 février 1876. Encore si elle pouvait sans cesse être fournie! Pendant l'été les habitants du Macinaggio se voient dans la nécessité d'aller mettre à contribution les quelques puits artésiens creusés dans les jardins qui bordent la route de Macinaggio à Rogliano, et de faire ainsi un bien ennuyeux trajet.

Ce n'est pas tout. A la Finocchiarola on a les fièvres paludéennes en perspective. A proximité sont entassées de grandes quantités d'algues marines en putréfaction ; elles sont entièrement découvertes pendant l'été, et le moindre mouvement causé par la mer ou le vent les transforme en foyer de *malaria*. Il y a aussi un marais appelé *Fadalo*, entre Macinaggio et Finocchiarola et celui-ci, comme on le sait, rend peu sain le séjour des environs.

Un détail à noter, en passant. Dans le plus grand îlot de Finocchiarola s'ouvre une large grotte qui communique avec la mer; c'est le repaire d'une importante famille de phoques que l'on a quelquefois chassés en cet endroit. Il est à présumer que les quarantenaires en général ne rechercheront pas une pareille société si elle ne s'impose.

Veuillez agréer., etc.

L'émigration toulonnaise

Une délégation composée de MM. Philippi, avocat, président de la société de secours mutuels de la Corse; Botti de Martinetti, vice-président ; Fieschi, négociant ; François Pozzo di Borgo ; Poli, professeur au Lycée ; Mariani, juge ; s'est rendue auprès de M. le préfet pour lui exposer la situation déplorable des 400 Corses venus de Toulon. Ces messieurs ont demandé à M. le Préfet qu'un bateau de l'Etat fut mis à la disposition de ces malheureux, qui sont dépourvus de toutes ressources.

M. le préfet a accueilli la délégation avec la plus grande bienveillance et a promis formellement d'adresser immédiatement une dépêche dans ce sens à M. le ministre de l'intérieur.

(*Le Petit Marseillais*).

Un puits dangereux

Bastia, le 6 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans la maison Andreucci, côté Nord, il existe un puits que les habitants du quartier ainsi que les locataires de la propriété Gaspari ont transformé en dépôt d'immondices. Il est donc prudent de le signaler à l'autorité afin qu'elle en fasse opérer le déblaiement le plus tôt possible.

Ce puits est situé vis-à-vis les écuries Gaspari.

Agréez, etc.

Un lecteur.

La place Notre-Dame

Bastia, le 6 juillet 1884.

Monsieur le directeur du *Petit Bastiais*,

L'autorité militaire vient de faire enlever la guérite en bois dont il a été question dans votre numéro d'avant hier.

Quant à celle en maçonnerie, comme on ignore si elle appartient à l'Etat ou au département, elle restera, je crois, encore longtemps à la même place et continuera à rendre les mêmes services que par le passé.

La place Ste-Marie se trouve encore dans le même état de malpropreté que vous avez signalé. La police pourrait bien obliger les propriétaires des écuries qui s'y trouvent à balayer tous les jours devant les portes. Quand à l'intérieur on ne le nettoie que très rarement.

Les bâtiments qui se trouvent dans l'anse de Portovecchio, sont-ils en quarantaine ou ne le sont-ils pas ?

S'ils le sont, pourquoi sont-ils accostés toute la journée et surtout le soir, par des barques ?

Agréez, etc.

Un électeur de la haute-ville.

Autre Bando genovese

Saint-Florent, le 6 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Hier 5 du courant, la population de St-Florent a été péniblement surprise de voir mouiller à quelques mètres du quai un navire venant de Nice, malgré l'interdiction formelle faite par l'administration supérieure de laisser entrer dans les ports du littoral, autres que ceux de Bastia et d'Ajaccio, les bateaux arrivant du continent français.

Tout le monde à St-Florent avait remarqué la *Benedetta* à l'entrée du golfe, excepté M. l'agent sanitaire qui n'a pris aucune mesure pour empêcher ce navire d'arriver jusqu'au mouillage.

Mais ce qui est plus regrettable encore, c'est que dans la soirée, sur la permission qui leur en avait été donnée par M. l'agent sanitaire, presque tout l'équipage est descendu à terre pour faire de l'eau. La population n'a pu alors contenir sa légitime indignation en protestant de la manière la plus énergique contre une complaisance que l'on ne peut s'expliquer de la part de l'agent sanitaire. Ce n'est que grâce à l'intervention de M. le maire Piazza et de quelques membres de la Commission sanitaire, que les habitants ont pu rentrer dans le calme, surtout en voyant la *Benedetta* lever l'ancre et faire route probablement pour Bastia.

Il est triste de constater que le fonctionnaire chargé de faire exécuter les lois et réglements, ait été le premier à les violer en restant complètement indifférent à tout ce qui passait autour de lui ; alors que partout on prend de sages mesures pour empêcher l'envahissement de toute maladie contagieuse.

Agréez, etc.

Des notabilités de Saint-Florent.

Encore les chiens

Bastia, 7 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Quoique la question à l'ordre du jour soit celle du choléra, permettez-moi de me plaindre du tapage que font les chiens le jour et la nuit. Une des conditions hygiéniques pour se préserver du choléra : c'est un repos tranquille, non interrompu, qui facilite la digestion en même temps qu'il permet au corps de se délasser des fatigues de la journée. Si ce sommeil est interrompu, il en résulte un trouble incontestable dans l'économie du corps humain. Evitons donc ce trouble, si c'est possible, avec le secours de la police, qui est chargée de maintenir l'ordre dans la rue, que le tapage soit produit par des hommes ou par des bêtes.

Cette nouvelle réclamation sera-t-elle entendue Espérons-le pour la tranquillité de nos concitoyens.

Recevez, etc.

Un électeur tranquille.

Cour d'Appel de Bastia

CHAMBRE CIVILE

Affaires classées pour l'audience du 15 Juillet 1884

A Conclure

Bernardini,	c.	Pietri.

A Plaider

Dasse,	c.	Antonioli.
Orlandi,	c.	Ettori.
Mariani,	c.	Lanata.
Pajanacci,	c.	Pianelli.
Faggianelli,	c.	Giudicelli.
Alessandrini,	c.	Caratini.
Orsini,	c.	Orsini.
Pieraggi,	c.	Mignucci.
Constantini,	c.	Pieri.
Letia,	c.	Forcioli.
Alessandri,	c.	Feydel.

Nous lisons dans le journal le *Petit Var* du 29 juin de Toulon :

AVIS HYGIÉNIQUE — Ne sortez pas le matin à chez vous sans avoir bu un verre à liqueur d'AMARA BLANQUI, pur ou légèrement sucré.

Exiger la vraie marque.

GAGNÉ !

« On me disait d'acheter des billets de loterie au lieu d'acheter des Pilules Suisses, moi j'ai préféré acheter vos pilules à 1 fr. 50 la boîte et je suis guéri de mes maux de tête. » DENARD, à Limoges. »

A. Hertzog, Ph. 28, rue de Grammont, Paris.

Baccalauréat ès-lettres

La session pour le baccalauréat ès-lettres qui devait se tenir à Aix est ajournée.

Brevet de Capacité

La session pour le brevet de capacité qui devait avoir lieu le 7 juillet est reportée au deuxième lundi d'Octobre.

Accident

Hier au soir, un enfant de 9 ans, Lucciardi Augustin, a failli se noyer, en face la maison Bertin, au nouveau port. Le charretier Saliceti qui se trouvait par là s'étant aperçu du danger que courait cet enfant s'est jeté à la mer tout habillé et l'a sauvé au moment où il allait disparaître.

Ramené sur le rivage on le tenait par les jambes, la tête en bas, pour qu'il put rendre toute l'eau qu'il avait avalée. Heureusement que M. le médecin-vétérinaire de Ristori est intervenu à temps pour faire cesser ce supplice, et après avoir fait envelopper l'enfant dans des couvertures en laine, l'a frictionné jusqu'au moment où il a repris ses sens et a pu être transporté chez lui.

En présence de cet enfant dont l'état était très grave, M. de Ristori a prié un gendarme qui était accouru sur les lieux d'aller chercher la boite de secours. Le gendarme a répondu qu'il n'en existait pas.

Il nous paraît étrange que dans notre ville où tant d'accidents se produisent pendant la saison des bains de mer, on ne possède pas de boite de secours. A Bastia il en faudrait au moins quatre pour desservir Portovecchio, le vieux Port, Saint-Nicolas et Minelli.

Ces boites de secours sont accompagnées d'instructions à la portée de tous et rendent les plus grands services.

Bulletin financier

Paris, 6 juillet 1884.

Les tendances sont beaucoup meilleures aujourd'hui et il semble qu'on commence à se retourner. Les rentes sont très demandées, le marché des valeurs est moins actif, leur tenue est cependant satisfaisante.

Les Consolidés Anglais n'ont subi aucune variation sur hier :

La Banque de France est 5000 francs. Le bilan hebdomadaire, publié hier offre les différences suivantes sur le précédent.

Les Comptes Courants particuliers sont en diminution de 26.632.000 francs.

L'encaisse métallique s'est accrue de plus de 5 millions le portefeuille de 143.930.000 fr; les avances de 5.737.000 fr. la circulation de 80.221.000 fr. et le trésor de 24.667.000 francs.

Les bénéfices de la semaine ont été de 803.000 fr.

Le Crédit Foncier se traite aux environs de 1300. De nombreux placements se font en ce moment sur les Obligations Foncières et Communales des divers emprunts, comme on le constate par les achats au comptant dont ces titres sont l'objet. Certaines sociétés de prévoyance emploient toutes leurs ressources en achats d'Obligations à lots du Crédit Foncier. Nous pouvons nommer la Fourmi, société d'épargne en participation qui opère comme nous venons de l'indiquer et qui distribue, ensuite entre ses adhérents les bénéfices réalisés. Elle offre aussi aux petites bourses le moyen de participer en se cotisant à des chances de gains considérables.

Le Crédit Lyonnais fléchit encore, il cote aujourd'hui 538,75.

La Banque de Paris est à 795.

Le Comptoir d'Escompte fait 970.

Le Crédit Industriel et Commercial est immobile à 673.

Les Obligations Ouest Algérien à 6% sont l'objet de nombreuses demandes elles gagnent 1 fr. 25 à 432,50. Ces titres qui portent la garantie de l'Etat sont recommandables au premier chef, ils donnent un revenu net de 4, 65 0/0 sans compter la prime résultant du remboursement à 500 francs.

La Banque Ottomane cote 623,75 et 625 ; — Le Turc est lourd à 7,80. — L'Egypte Unifiée se traite à 293.75. — Les Chemins Français s'inscrivent ; Le Nord a 1697,50. — Le Lyon 1192,50. — L'Orléans 1297,50. — Le Midi 1187,50. — L'Est 755. — L'Ouest 815.

Marché aux cocons

Par arrêté du maire de Nice le marché aux cocons se tiendra chaque jour, à partir du 16 juin, sous les arcades de la place Garibaldi, de 6 à 11 heures du matin.

Un peseur public est constamment à la disposition des vendeurs et acheteurs.

Gazette départementale

SANTO PIETRO DI-TENDA. — M. et Mme Susini, nos excellents instituteurs viennent d'être cruellement éprouvés.

Leur jeune fille, Susini, Françoise, âgée de 9 ans, a succombé à une angine couenneuse, malgré les soins empressés qui lui ont été prodigués par trois docteurs.

Toute la population de Sto-Pietro et même du canton, s'associe à la légitime douleur de M. et Mme Susini ; tout le monde a donné une larme et un regret à cette chère enfant, dont l'intelligence d'élite promettait un brillant avenir.

Des discours ont été prononcés par Mlles Colombani, et Senati, et par le jeune Jean-Baptiste Borra. Ces discours portent l'empreinte de la véritable douleur et expriment les profonds regrets qu'a excités partout la mort de Mlle Susini.

Nous aurions voulu les publier, à notre grand regret l'espace nous manque pour le faire.

—

LA PORTA. — MM. Remitorio Armindo et Giacomi Pierre ont été nommés facteurs ruraux.

Ephémérides Corses

9 Juillet 1747. — Le comte Rivarola, qui avait pris Bastia la veille, fait part de son succès au roi de Sardaigne.

Celui-ci envoya immédiatement aux héros Corses une lettre de félicitations et lui promit de faire son possible auprès du Roi d'Angleterre pour le décider à renvoyer en Corse sa flotte de secours.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille : Ce matin, 2 décès.

Toulon : Depuis hier dans l'après-midi, 10 décès.

L'incident Arène

Dans la *Nouvelle Presse*, M. Félix Granet dit qu'il ne se battra pas avec M. Emmanuel Arène tant qu'il ne se sera pas expliqué sur les faits qui lui sont reprochés par M. Semeriva. Ce dernier a écrit à la *Nouvelle France*, pour affirmer qu'il n'a pas été renvoyé de la Compagnie Morelli pour indélicatesse, ainsi que l'avait insinué M. Arène.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Le sénat a procédé dans ses bureaux à la nomination de la commission chargée d'examiner le projet de résolution sur la révision des lois constitutionnelles.

9 commissaires sont favorables, 9 sont hostiles.

MM. Say, Buffet, Chesnelong ont parlé contre le projet.

MM. Pelletan, Faye, Garrissen, l'ont appuyé.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. CARNOT

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Godefroy Cavaignac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi de M. Edmond Robert, relative aux sucres.

MM. Méline, Peytral, Tirard et Passy prennent part à la discussion.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Bourse de Paris

	8 Juillet	9 Juillet
Rente 3 p. 0/0	76,05	76,05
— 3 p. 0/0 amortissable	77,52	77,55
— 4 p. 0/0	106,80	106,80
— 1/2 p. 0/0	106,70	106,80

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Parodi Pierre, sous-chef d'escompte à la Banque de France, de Bastia, et Germa, Toussainte-Philomène, rentière, de Bastia.

NAISSANCES.

Antoni, Pauline-Marie. — Botteghi. Elivin-Amelia. — Orlanducci, Louisa-Zoé. — Succi Simon. — Girolami Pauline.

DÉCÈS.

Barbisino Antoinette, célibataire, 14 ans de Bastia. Renoux, Henri-Bienvenu, 18 mois, de Usel, (Corrèze) Parenti Joseph, marié, 50 ans, de Frassinoro, (Italie) Bonaschi, Adelaide-Marie-Françoise-Hortense, 11 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 2 juillet 1884

ENTRÉES.

De Marseille, vap. français Aude, cap. Bory passagers, diverses.

De Marseille, vap. français Congo, cap. Scivalaga, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Marseille, vap. français Cte-Valery cap. Limarola, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, brick goelette français Ste-Dévote, cap. Veschi, charbon.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Avis

M. STAGNARA, rue des Terrasses, prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de tabacs et cigares de la régie italienne qu'il vend au même prix qu'en Italie.

Excellente qualité de tabacs fin pour la pipe à 1 fr. 25 la livre.

Seul dépositaire, se méfier des contrefaçons.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino,

---

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

AVANT VOS REPAS

BUVEZ DU BYDOF

Bitter Russe

Apéritif reconstituant et fébrifuge

Ce qui constitue la supériorité du BYDOF sur tous les amers et apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le BYDOF est un reconstituant énergique et qui a la propriété de stimuler les fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme le BYDOF dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a bu, une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le BYDOF est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé. Il est aussi apprécié mélangé avec du sirop ou du vermouth.

Agents généraux et seuls entrepositaires pour toute la Corse, MM. P.-V. BOURGEOIS ET FILS à Bastia.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, scelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AU GOURMAND

MAISON FONDÉE EN 1822

L. GUITTON
DISTILLATEUR-CHIMISTE
à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines à des prix excessivement modérés. Ces liqueurs fabriquées par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent.*

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur du *grand patriote Gambetta* inventée par *L. Guitton, distillateur-chimiste,* fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse.*

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même prix : 2,75 *le litre.* La *maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des sirops assortis garantis *pur sucre* et non au *glucose,* la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prévue par *l'art. 423 du code pénal* lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre.*

Le sirop de gomme est à 1 25 *le litre.*

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marché.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes.*

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** **Tabacs, Cigares du Pays et Havane**

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Ats. Perned	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	a priser
id. fine cham	id. ordinaire	id Arnaud.	id. Martini		Savonnette levant	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	de la Régie
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra		Bongrois	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	—
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni		Plantador	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants ordinaire	Flor fina	id. rosés	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Saillaad.	Piperom. Get	Sirops assort.		Brisures de la Regie.	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Elartista fumur	id. 10 cigar.	
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB	id. Blanqui			Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Tordus ord.	Crux ô venera	Illusirées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.			—		id. fins	Superb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols			Tabacs de la Regie.		Longs (fantaisie)	Teresita	—	
id Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga						Representacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère						El Colombate dels Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garo vert	Porto	Grand Crem							
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.	—							
Kirsch. ord.	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id. amère	Raspail vrai.	Chypre.								

Cigares

00079

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1128. — JEUDI, 10 JUILLET 1884
Les sept Frères martyrs et Ste-Félicité.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0.30. — Jud. 0,25.

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 762.
Thermometre, extérieur 25 — intérieur 26 1/2.
Direction du vent à 8 h. calme — à 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. calme — à 4 h. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.48 — à 4 h. + 0.35.

A LA LIBRAIRIE OLLAGNIER
et dans les dépôts du PETIT BASTIAIS
HISTOIRE DE LA CORSE
DE PIETRO CIRNEO
Traduction de M. ALBERT TOZZA
Professeur d'histoire au collège d'Ajaccio
Le premier livre 1 fr.

BASTIA

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Session ordinaire du mois de Mai

Séance publique du 31 Mai 1884

Président : M. BONELLI, *maire.*
Secrétaire : M. PAUL GUASCO.

Entretien de la fontaine de Cardo

Le Conseil autorise M. le Maire à prélever sur le crédit affecté à l'entretien des rues et places de la ville, une somme de 15 francs pour être employée à l'entretien des abords de la fontaine de Cardo.

Bibliothèque communale

Lecture est donnée d'un rapport du comité d'inspection de la Bibliothèque communale duquel il résulte que l'insuffisance du crédit qui figure au budjet pour achat et reliure de livres, ne permet pas de faire l'acquisition de divers ouvrages scientifiques et historiques qui ne figurent pas dans les rayons de la bibliothèque.

Dans ce même rapport, le comité d'inspection, appelle l'attention du Conseil municipal sur le mauvais état dans lequel se trouve le local occupé par la bibliothèque et sur la nécessité de lui substituer un local plus vaste, mieux éclairé et plus à portée du public.

Le Conseil renvoie ce rapport à l'examen de la commission des chapitres additionnels.

Demande Albertucci. — Vote d'un secours.

Vu la demande par laquelle le sieur Albertucci ancien garde auxiliaire de l'octroi, sollicite un secours en raison de la maladie contractée, en mars dernier, alors qu'il était dans l'exercice de ses fonctions ;

Vu le rapport du médecin-traitant,

Le Conseil accorde un secours de 27 fr. 50 au dit sieur Albertucci et ouvre, à cet effet, au chapitre II des dépenses extraordinaires du budget du présent exercice un crédit de pareille somme sous l'indication : « Secours au sieur Albertucci, ancien garde auxiliaire de l'octroi. »

Indemnité au sieur Alberti

Le Conseil vote la somme de 30 francs en faveur du sieur Alberti, cantonnier de la ville, pour l'indemniser des effets d'habillement qu'il a perdus au moment où il travaillait à l'extinction d'un incendie qui s'était déclaré dans une maison de la rue Napoléon.

Ouvre à cet effet au chapitre II des dépenses extraordinaires du budget du présent exercice un crédit de pareille somme sous le titre « Indemnité au sieur Alberti, cantonnier communal. »

Demande de secours formée par le sieur Rutilj.

Vu le mémoire en date du 9 avril dernier par lequel le sieur Rutilj, Sylvestre, berger, demeurant en cette ville, expose que dans la nuit du 29 mars 1884, son troupeau composé de 27 chèvres est devenu la proie des flammes ;

Vu le procès-verbal de M. le maire de Furiani attestant la véracité des faits exposés,

Considérant que ce malheur a plongé le dit sieur Rutilj et ses 4 enfants en bas âge, dans la plus grande misère ;

Le Conseil recommande à la bienveillance de M. le Préfet, la demande de ce père de famille dont la triste position est digne du plus vif intérêt.

Diverses demandes de secours renvoyées au bureau de Bienfaisance

Le Conseil renvoie au bureau de Bienfaisance les diverses demandes de secours qui lui ont été adressées.

Demande Poggi, appariteur au Théâtre

Le Conseil renvoie à la commission théâtrale l'examen de la demande en augmentation de traitement formée par le sieur Poggi Jean-Baptiste, appariteur au théâtre.

Encouragement à la Société Colombophile de Bastia

Le Conseil vote, à titre d'encouragement, la somme de 100 fr. en faveur de la Société Colombophile de Bastia.

Dit que cette somme sera remise à M. J.-B. Ollagnier, président de cette Société, et ouvre, à cet effet, au chapitre II des dépenses extraordinaires du budget du présent exercice un crédit de pareille somme sous le titre « Encouragement à la Société Colombophile. »

Demande Martinelli en concession de terrain communal

Vu la demande du sieur Martinelli, Antoine-Félix, tendant à faire l'acquisition d'une parcelle de terrain que la commune possède au face du cimetière, le long de la route nationale n. 193 à côté de la propriété Carlotti, dans le but d'y établir un dépôt de matériaux ;

Avant de délibérer sur la suite à donner à cette demande, le Conseil prie M. le Maire de vouloir bien la transmettre au brigadier des gardes-champêtres qui aura à évaluer la parcelle dont il s'agit et à faire connaître s'il convient à la commune de la vendre ou de la conserver.

Affaires diverses renvoyées à la commission du compte administratif

Le Conseil renvoie à l'examen de la commission du compte administratif :

1. La demande du sieur Poggi, Philippe, adjudicataire de la buvette du Théâtre, tendant à être exonéré de la somme qu'il reste à devoir à la commune sur le montant de son adjudication.

2. La demande de divers anciens gardes d'octroi en payement des remises auxquelles ils croient avoir droit en vertu des délibérations des 23 septembre et 11 novembre 1878.

3. La demande en indemnité formée par le sieur Ghio Marc, jardinier.

4. Enfin la demande du sieur Rutilj François, fermier du champ de manœuvre, tendant à obtenir une indemnité de 40 fr. à raison des dommages qu'il a éprouvés le 30 septembre lors de la course aux chevaux organisée par la ville.

Bourses de Rome. — Demande Corteggiani

Le Conseil surseoit à statuer sur la demande par laquelle M. Corteggiani, boursier de Rome, sollicite une nouvelle prorogation, jusqu'au mois d'octobre prochain, époque à laquelle on devra examiner les nouvelles demandes en concession de bourse.

Demande Guerrini Paul

Le Conseil recommande à la bienveillance de Madame la supérieure du Bon-Pasteur la demande du sieur Guerrini Paul, demeurant à Bastia, qui sollicite l'admission de l'une de ses nièces dans cet établissement charitable, la position malheureuse de ce père de famille étant digne du plus vif intérêt.

La séance est levée à dix heures et demie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ephémérides Corses

10 Juillet 1767. — Les jésuites du Paraguay, qui avaient quitté Buenos-Ayres a la suite de l'expulsion dont leur ordre avait été l'objet dans tous les Etats Espagnols, arrivent dans les eaux d'Ajaccio.

Ces jésuites, fondateurs de la République du Paraguay, ne purent débarquer immédiatement. Ajaccio étant plein de soldats et tout en armes, car on était alors aux derniers jours de l'indépendance corse. Ils restèrent donc un certain temps devant le port, sans débarquer.

Du reste, même après leur débarquement à Ajaccio, ils restèrent peu dans cette ville, et ne tardèrent, pas à aller a Bastia, d'où ils furent expulsés trois fois, en dernier lieu, le 30 juin 1880.

UNE LEÇON

Le ministre de l'intérieur d'Italie, à la suite de la proposition qui lui en a été faite par le préfet de Sassari, au sujet de la surveillance du littoral de la Sardaigne en face de la Corse, a donné connaissance des dispositions prises par le gouvernement, dans le télégramme suivant :

« Au Préfet de Sassari. — En réponse à votre télégramme de ce jour au sujet de la surveillance qu'il y a lieu d'exercer à cause du voisinage de la Corse, je vous informe que le ministre de la marine a, sur mes instances, ordonné à la goëlette l'*Ischia* qui se trouve à Naples, de se mettre à vos ordres. — Le ministre de l'intérieur. »

En outre, par des instructions antérieures, il a été ordonné aux gardes-côtes et guetteurs des phares et sémaphores d'exercer la plus grande surveillance pour empêcher tout débarquement sur le littoral sarde.

En lisant les renseignements qui précèdent, ne croirait-on pas que la Corse est infestée par le choléra ! et que tout ce qui soit de notre ile est contaminé !

Il sera bon de ne pas oublier ces excellentes mesures de précaution, le cas échant.

Le *Figaro* ayant trouvé que cela était tout simplement stupide, le journal la *Sardegna* accepte le compliment et lui répond :

« E sia pure ! Ma intanto ci permettano « di raddoppiar le misure di precauzioni. »

Le Conseil d'hygiène

Nous avons publié dans un précédent numéro le compte-rendu de la séance du conseil d'hygiène du 26 juin.

Dans cette séance aucune décision, n'avait été prise en présence des déclarations du maire et de l'agent sanitaire qui avaient affirmé que toutes les mesures étaient arrêtées, et qu'ils répondaient de leur exécution, chacun dans la limite de leurs attributions. Le conseil s'est donc ajourné au 2 juillet.

Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de réunion à cette date.

Les égouts de Bastia

Bastia, 9 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Le Conseil d'hygiène a, dans une délibération récente, émis le vœu que l'on s'occupât du prolongement du grand égoût devant la maison Antonetti.

Si ce vœu passait à l'état de décision, ce serait une première amélioration, mais une simple amélioration qui ne ferait pas cesser la cause du mal dont promeneurs et habitants des maisons voisines ont à se plaindre.

La promenade des quais est infectée par les exhalaisons émanant, non-seulement du grand égoût collecteur débouchant en face de la rue du Môle et non devant la maison Antonetti, mais par une série d'égoûts qui forment comme une ceinture malsaine autour du grand mur de soutènement. Je dirai plus, c'est que ce grand collecteur ne mérite pas seul toutes les critiques, puisqu'il est aéré, voûté, parfois entretenu, et se prolonge de deux ou trois mètres dans la mer, immédiatement et se dirigeant vers le Nord sont échelonnés divers autres égoûts : pour en citer quelques-uns, 1o Egoût en face de la rue Sisco (maison Mattei) auquel est raccordé très-défectueusement l'égoût de la maison Antonetti; 2o égoût de la maison Giacobini; 3o égoût de la maison Galeazzini; 4o égoût de la caserne. En voilà assez, j'espère, et tout le monde semble ignorer quel est le véritable foyer d'infection, puisqu'on demande uniquement à grands cris le seul prolongement du grand égoût.

Les conduits souterrains ont été construits au moyen de tranchées pratiquées dans la chaussée, et les trottoirs par l'administration des Ponts-et-Chaussées, à laquelle appartient exclusivement l'entretien de la Route Nationale. Adressez vous à cette administration, elle vous renvoie à la Ville qui, à son tour, s'empresse de vous envoyer voir aux Ponts-et-Chaussées.

L'étude de cette question remonte à plus de 20 ans. (Direction de M. Boniol, ingénieur), Rapports des conducteurs chargés des études, procès-verbaux, devis, tout cela a été fait et constitue un volumineux dossier plongé dans les cartons administratifs. Tout a été fait aussi de la part des propriétaires ; mémoires et doléances aux préfets et aux ministres des travaux publics, démarches, notes incessantes, mais hélas! tout est resté lettre-morte et tout est encore à l'étude. Les propriétaires ont été plus loin; ils ont offert de contribuer à la dépense qui serait nécessitée par les travaux de réparations et améliorations. On leur a répondu par une fin de non-recevoir, en les menaçant de poursuites pour atteinte portée à la propriété de l'Etat, dans le cas où ils auraient voulu mettre leurs propositions à exécution, sans autorisation préalable; que l'Etat garde sa propriété, soit ; mais, pour Dieu, qu'il l'assainisse et qu'il ne plonge pas de pauvres habitants, venant quérir quelques bouffées d'air, dans de véritables puanteurs.

Très-respectueusement on peut se permettre de poser une question fort simple à l'administration des Ponts-et-Chaussées et à l'administration municipale. A laquelle des deux incombe le soin d'entretenir, réparer et prolonger les égoûts de la promenade des quais, installés tels qu'ils sont par la première d'entr'elles?

Que ce soin incombe d'ailleurs à l'une ou à l'autre de ces administrations, nous faisons un appel pressant aux personnes placées à la tête du service des Ponts-et-Chaussées et à la Municipalité, pour qu'il soit porté remède à un état de choses déplorable à tous les points de vue.

Veuillez agréer, etc.

Un Electeur.

Nous venons de recevoir de M. le docteur Santelli une lettre sur le lazaret de Finocchiarola.

L'abondance des matières nous oblige à la réserver pour demain.

La quarantaine à Calvi

Calvi, le 7 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Le *Persévérant*, de la Cie Insulaire, arrivé à Ile-Rousse le premier de ce mois, a été admis à déposer plus de cent voyageurs à destination de ce port, ainsi que de nombreuses marchandises. Tout a été retenu en quarantaine, voyageurs et marchandises. Ces dernières ont été admises en libre pratique jeudi 3 juillet, et les voyageurs le vendredi 4, à 9 heures du matin.

On a refusé d'admettre dans ce port des voyageurs ayant des billets d'embarquement pour Ile-Rousse, pour le motif qu'étant de Calenzana ils devaient débarquer à Calvi. En avait-on le droit ? dans le doute je m'abstiens de protester, me réservant le droit de réclamer des dommages et intérêts pour les voyageurs qui m'intéressent.

Le bateau s'est ensuite rendu à Calvi, comme d'habitude, pour y faire escale. Ordre lui a été donné de partir pour Ajaccio purger sa quarantaine, et il y est resté jusqu'au vendredi. Le soir il est retourné à Calvi, où les voyageurs ont été débarqués dans une anse de ce port, et de là dirigés dans une maison de campagne, pour y terminer la quarantaine élevée à 7 jours, de 4 qu'elle était à Ile-Rousse au moment de leur arrivée. Quant aux marchandises elles sont restées à bord, sont reparties pour Marseille et qui sait quand elles seront livrées aux destinataires. Je n'entends pas dire qu'on ait fait une faveur à l'Ile-Rousse, on y a appliqué les résolutions du conseil sanitaire d'Ajaccio qu'on avait reçues à l'arrivée du bateau et l'on a bien fait ; mais pourquoi une quarantaine de 4 jours pour plus de cent voyageurs, et de 7 jours pour vingt-huit autres lorsqu'ils sont arrivés ensemble ? Pourquoi les marchandises sont-elles distribuées à Ile-Rousse au bout de 3 jours et à Calvi refusées aux destinataires un jour ou deux jours après ?

M. le Préfet de la Corse a été mis au courant de cette situation par de nombreuses et longues dépêches. Il n'a pas jugé convenable de donner satisfaction aux réclamations qui lui ont été adressées.

On a voulu m'assurer qu'il avait donné les mêmes ordres à Calvi et à Ile-Rousse et que ce n'était pas de sa faute s'ils avaient été diversement interprétés et exécutés dans ces deux villes.

Mais alors à qui la faute? Sont-ce les membres du conseil sanitaire de l'Ile-Rousse qui se sont montrés trop conciliants, ou ceux de Calvi qui se sont montrés trop rigoureux ?

Pour les premiers la chose étant faite il n'y avait plus qu'à les blâmer ou leur appliquer la loi ; pour les derniers, si s'était leur faute, M. le Préfet aurait pu en diminuer les effets en ordonnant la mise en libre pratique dès qu'il en a été averti.

Si la faute en est au conseil sanitaire d'Ajaccio d'avoir fait connaitre trop tardivement les résolutions. .... un bon point à ce conseil.

Agréez, etc.

COSTA AUGUSTE.

Communication officielle

Paris, le 9 juillet à 1 h. 10 s.

Commerce à Maire, Bastia

Le Comité d'hygiène considère comme suffisante une quarantaine de trois jours pour les navires provenant des lieux contaminés et sur lesquels aucun incident n'a été constaté pendant la traversée, mais le directeur de la Santé peut, s'il le juge indispensable, porter à sept jours la durée de la quarantaine.

Ce télégramme répond à celui qui a été adressé hier au soir par M. le Maire et qui est ainsi conçu :

Maire à Ministre Commerce Paris et Préfet Ajaccio

Le Conseil municipal de Bastia vient de prendre la délibération suivante :

Considérant que les dernières nouvelles indiquent une recrudescence de l'épidémie cholérique à Toulon et à Marseille ;

Considérant que pour être efficace une quarantaine doit avoir une durée de dix jours au moins ;

Considérant que le bateau qui vient de Nice y aborde de Marseille, lieu contaminé, après une traversée de quelques heures que la ville de Nice elle-même n'est séparée de Toulon que par quelques heures de chemin de fer ;

Considérant que les documents officiels eux-mêmes démontrent que l'épidémie tend à se propager et que son caractère contagieux ne saurait être contesté ;

Le Conseil municipal croit devoir protester énergiquement contre la réduction de la quarantaine qui de 7 jours a été portée à 3 jours seulement pour les provenances des lieux suspects.

Prie M. le Maire de transmettre par voie télégraphique cette protestation à M. le Ministre du commerce et à M. le Préfet de la Corse.

Bulletin financier

Paris, 7 juillet 1884.

Les tendances sont beaucoup meilleures aujourd'hui et il semble qu'on commence à se retourner. Les rentes sont très demandées, le marché des valeurs est moins actif, leur tenue est cependant satisfaisante.

Les Consolides Anglais n'ont subi aucune variation sur hier :

La Banque de France est 5000 francs. Le bilan hebdomadaire, publié hier offre les différences suivantes sur le précédent.

L'encaisse métallique s'est accrue de plus de 5 millions le portefeuille de 143.930.000 fr; les avances de 5.737.000 fr. la circulation de 80.221.000 fr. et le trésor de 24.667.000 francs.

Les bénéfices de la semaine ont été de 803.000 fr.

Le Crédit Foncier se traite aux environs de 1300. De nombreux placements se font en ce moment sur les Obligations Foncieres et Communales des divers emprunts, comme on le constate par les achats au comptant dont ces titres sont l'objet. Certaines societés de prévoyance emploient toutes leurs ressources en achats d'Obligations a lots du Credit Foncier. Nous pouvons nommer la Fourmi, société d'épargne en participation qui opère comme nous venons de l'indiquer et qui distribue, ensuite entre ses adhérants les bénéfices réalises. Elle offre aussi aux petites bourses le moyen de participer en se cotisant à des chances de gains considerables.

Le Credit Lyonnais fléchit encore, il cote aujourd'hui 538,75.

La Banque de Paris est a 795.

Le Comptoir d'Escompte fait 970.

Le Credit Industriel et Commercial est immeobil à 673.

Les Obligations Ouest Algérien 4 0/0 sont l'objet de nombreuses demandes elles gagnent 1 fr. 25 a 432,50. Ces titres qui portent la garantie de l'Etat sont recommandables au premier chef, ils donnent un revenu net de 4, 65 0/0 sans compter la prime résultant du remboursement a 500 francs.

La banque Ottomane cote 623,75 et 625 ; — Le Turc est lourd a 7,80. — L'Egypte Unifiée se traite a 293,75. — Les Chemins Français s'inscrivent ; Le Nord a 1697,50. — Le Lyon 1192,50. — L'Orleans 1297,50. — Le Midi 1187,50. — L'Est 755. — L'Ouest 815.

RÉGIMENT 114e D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 10 Juillet 1884, de 8 à 9 h.

1. Kadjars-Marsch,	Lemaire.
2. Clémence de Titus, (ouv.,)	Mozart.
3. L'Etoile du Nord, (fant.,)	Meyerbeer.
4. Paolita, (mazurka),	Gouirand.
5. La Mascotte, (fant.,)	Audran.
6. La Vie Parisienne,	Offenbach.

La Révision au Sénat

Une partie de notre premier tirage d'hier matin porte que le Sénat a élu 18 commissaires favorables au projet de révision et 8 hostiles.

Bien que cette erreur ait été rectifiée presque immédiatement, nous reproduisons les chiffres exacts. Sur 18 commissaires élus (2 par bureau) 9 sont favorables et 9 hostiles.

Ce vote complique la situation, car il fait craindre que le Sénat ne veuille pas s'associer au projet du gouvernement.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Conseil de préfecture

Rôle du 8 juillet

Ont été validées .

Les élections municipales de Bastia, Ajaccio, Moita, Valle-d'Orezza, Gavignano, Grosseto-Prugna, Prato, Pietroso, Chiatra, Corsica, St-André de Bozio, Rosazia, Montemaggiore, Monticello, Poggio-di-Nazza, Ghisonaccia, Piedicroce, Canale de Verde, Omessa, Lozzi, Popolasca, Carcheto de Serra di Ferro.

Ont été annulées celles de Levie et Bustanico.

Incident Arène-Laisant

M. le député Laisant écrit à la *République Radicale* qu'il enverra des témoins à M. Emmanuel Arène, le jour où celui-ci aura prouvé que les accusations portées contre lui sont entièrement fausses.

LE CHOLERA

Toulon, 6 décès depuis hier au soir.

Marseille, 9 décès la nuit dernière.

MM. Bouchet et Clovis Hugues sont attendus demain.

Aix, 3 décès.

Duché de Bade, 2 décès.

En Chine

Li-Hung-Chang va à Pékin avec 45.000 hommes.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 récompenses dont 3 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or.

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable. Formant une boisson delicieuse, saine, rafraîchissante et peu couteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dyssenterie et la cholerine.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbonville. — Maison a Paris, 41, rue Richer ; Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epiceries fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

Bourse de Paris

	8 Juillet	9 Juillet
Rente 3 p. 0/0	76,05	76,30
— 3 p. 0/0 amortissable	77,55	77,85
— 4 p. 0/0	106,80	106,80
— 1/2 p. 0/0	106,80	106,95

GOUVERNEMENT TUNISIEN

Conversion de la Dette

En vertu du décret de S. A. le Bey de Tunis, du 27 mai 1884, il est créé, pour être spécialement affectés à la conversion et au remboursement de la Dette

315,376 Obligations consolidées 4 % de 500 fr. chacune, au Porteur

Garanties par le Gouvernement de la République française, en exécution de la Convention du 8 juin 1883 (Loi du 9 avril 1884 et conformément au décret du Président de la République, en date du 28 mai 1884)

Ces Obligations rapportent un intérêt annuel de 20 francs, payable par coupons semestriels de 10 francs, dont le premier est à l'échéance du 1er JANVIER 1885.

Le paiement des coupons se fera les 1er JANVIER et 1er JUILLET de chaque année :

A TUNIS, aux Caisses publiques désignées par le Gouvernement beylical ;

En FRANCE, dans les maisons ci-après, désignées dès à présent par S. A. le bey de Tunis, en conformité de l'article 2 du décret du 27 mai 1884, à moins que le Gouvernement français ne consente à en effectuer le paiement pour le compte du Gouvernement beylical :

MM. de ROTHSCHILD frères ;
Le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS ;
La SOCIETE GENERALE DE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ces Obligations sont affranchies de tout impôt, taxe ou retenue de quelque nature que ce soit en Tunisie, tant dans le présent que dans l'avenir.

CONDITIONS DE LA CONVERSION

Ces Obligations consolidées 4 % de 500 francs seront délivrées au prix de 462 Fr. Jouissance du 1er juillet 1884

Aux porteurs d'Obligations de la Dette générale 5 0/0 de fractions de Coupons et de Bons de Coupons arrérés qui opteront pour la Conversion du 16 JUIN AU 15 JUILLET 1884 inclusivement

A cet effet, les porteurs devront déposer leurs titres pour la conversion dans les délais fixés ci-dessus :

A TUNIS, aux Caisses publiques désignées par le Gouvernement beylical ;

A PARIS chez MM. de Rothschild frères ;
au Comptoir d'escompte de Paris ;
à la Société Générale de Crédit industriel et commercial ;
à la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
à la Société générale, pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ;
au Crédit Lyonnais ;
à la Société marseillaise de Crédit industriel et commercial et de Dépôts ;

et, dans les DEPARTEMENTS et à l'ETRANGER, chez les Correspondants et aux Agences de ces Etablissements.

SERONT REÇUS EN PAIEMENT :

1° Les Obligations de la Dette générale tunisienne 5 0/0 remises au 1er janvier 1885 et suivants attachés au pair à 500 fr.

2° Les fractions de coupons de la même Dette, pour le montant intégral restant dû, savoir :

Coupons n°	17,	échéant le	1er juillet 1879,	pour fr. 3
—	18,	—	1er janvier 1880,	— 5
—	19,	—	1er juillet 1880,	— 3 50
—	22,	—	1er janvier 1882,	— 2 50
—	23,	—	1er juillet 1882,	— 2 50

3° Les bons de coupons arrérés sous déduction de 15 76 0/0 pour escompte des arrérés de leur amortissement, soit à raison de 84 24 0/0 en leur valeur nominale :

A. — Les bons de francs	200	pour	168 48
B. — —	105	—	88 46
C. — —	87 50	—	73 71

Contre remise de ces titres, les porteurs recevront des reçus constatant la quantité d'Obligations 4 0/0 à laquelle ils auront droit. Ces reçus seront échangés contre des titres définitifs dans le délai d'un mois de leur date, sans que cet échange puisse avoir lieu avant le 31 juillet 1884.

Les coupons seront réglés ou repris au moment de la remise des titres définitifs.

Les titres présentés à la conversion devront être revêtus de la signature du déposant.

REMBOURSEMENT DES TITRES NON CONVERTIS

Les Obligations 5 0/0 de la Dette Générale non converties seront remboursées le 1er Octobre 1884 au pair, soit à raison de 500 francs par Obligation. Les titres à rembourser devront être déposés à l'avance pour être contrôlés quant à leur authenticité. Les porteurs auront droit, en outre, aux intérêts à 5 0/0 courus à la même époque depuis le 1er Juillet 1884, soit à 6 fr. 25 par Obligation.

Les fractions de coupons impayés postérieurement à 1870 non converties seront remboursées sans intérêt à ladite date du 1er Octobre 1884.

Les bons de coupons arriérés, délivrés lors des arrangements intervenus en 1870 qui n'auront pas été présentés à la conversion dans les conditions stipulées ci-dessus, demeureront sous le régime desdits arrangements.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

OREZZA-LES-EAUX

Grand-hotel Granaïola

L'ouverture de la saison aura lieu le 1er juillet prochain, sous la direction de Mme Colombani.

40 chambres fraîchement meublées.

Table d'hôte — Salon de lecture — Salle de billard — Salon de musique et piano — Salle de bains.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement nouvellement créé un bon confortable ainsi que toutes les distractions désirables a des prix modérés.

Un service d'omnibus sera à la disposition de MM. les voyageurs.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

AU GOURMAND

MAISON FONDÉE EN 1822

L. GUITTON

DISTILLATEUR-CHIMISTE

à Bastia (Corse)

Marque de fabrique déposée

La *maison Guitton* a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de mettre en vente des liqueurs surfines à des prix excessivement modérés. Ces liqueurs fabriquées par lui-même avec le grand soin peuvent rivaliser avec les meilleures *marques du continent.*

La maison ne saurait trop recommander la nouvelle liqueur du *grand patriote Gambetta* inventée par *L. Guitton, distillateur-chimiste,* fabriquée avec des *herbes aromatiques de la Corse.*

Cette nouvelle liqueur est stomachique et digestive.

Toutes ces liqueurs sont au même prix : 2,75 *le litre. La maison Guitton* tient à la disposition du public aussi des sirops assortis garantis *pur sucre* et non au *glucose,* la maison tient essentiellement à cette remarque, vu que la vente des *sirops glucosés* constitue une fraude prévue par *l'art. 423 du code pénal* lorsque l'acheteur n'en est pas averti par le vendeur.

Tous les sirops sont au prix de 1,75 *le litre.*

Le sirop de gomme est à 1 25 *le litre.*

La *maison Guitton* vient de faire cette grande baisse de prix en raison de ses *grandes relations commerciales* qui lui permettent de se procurer les matières premières à très bon marché.

Les bouteilles vides sont reprises à raison de 0,25 *centimes.*

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

DIPLOMES D'HONNEUR EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE 1883-84
TARBES 1884, et 17 Médailles de 1re classe

AMARA-BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

INVENTEUR : **J.-U. Blanqui** Fils, DISTILLATEUR
Membre de l'Académie Nationale, Agricole,
Manufacturière et Commerciale de France.
DISTILLERIE a VAPEUR à NICE.

AVIS IMPORTANT

Le magasin de M. DOMINIQUE MATTEI AINÉ, est transféré place St-Nicolas Maison Nardini.

Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix défiant toute concurrence.

Prix fixe. — *COMPTANT.* — Savoir :

Café Moka, trié de fr. 3 80 le kilos.
» Ceylan Vert roulé. 3,40 à 3,60
Conserves alimentaires de toutes qual.
Café Puerto-Ricco vert de 3,00 à 3,40.
d'autres qualités de . . . 2,30 à 2,60 »
Café grillé mélangé avec le Moka et les meilleures qualités de . . . 3,60 à 4,40 »
Dattes muscades 2,00 le kil.
Sucre raffiné en dains entiers à 0,90 le kil.
coupé en morceaux régulier. 1,00 »
Coupé irréguliers à 0,95 »
« des Antilles 3,70 à 3,75 le k.
Cassonnades blanches fr. 0,75 à 0,80 et 0,90 le k.)
Chcolat menier prix de facture 3,80. le k.
Raisins de Malaga de 1,20 a 1,30 le k.
Prunes de toutes qualités 1,50 le kilo
Tousselle d'Aix fr. 49,00 à 50,00 la bal
Cos (extra).
Minot Mey 18 50 a 19,00 la bal. 22 k
1re marques de fr. 34,00 à 34,50. »
Minot italien. 34 a 34,50. a bal. 100 k.
Poids ronds et cassés de 0,40 à 0,50 k
Lentilles vertes de Lorraine 0,50 »
Riz du Piemont extra de 0,50 à 0.60, le k
Gros son de Marseille 16 fr. les 100 kil.
Petit son d'Italie. 14,00 »
Savons de 0,45 0,50 a 0,60, et 0,70
Bougies Fournier 1,00 à 1,20
(de luxe) 1,30 le paquet.
Cotons à tricoter . 3,80 a 8,00 le k.
Laines à Mate. fr. 2,30 à 3,00 le k.
Liqueurs fines et ordinaires de tous prix.
Morue 1er choix . 0,70 à 0,75 le k.
Luzerne 1re qual. 1,60 et 1,70 le k.

Indépendamment de tous ces articles, il met en vente du soufre Romagna, marque Tellini, garanti pur, au prix de 11 fr. 50 à 12. fr. 00 le ballot. (*Exiger le nom du fabricant*).

AUTRES QUALITÉS, Soufre sublimé 10, fr. 50 à 11 fr. 00
» courant 8,50 à 9,00.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en metal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches acelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduit., en or, argent, double et demi. — Orfevrerie argent et metal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Reparations de montres pendules, réveils et Bjoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Le meilleur préservatif du choléra est

L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges Pris 2 fois par jour à jeun, il dissipe toutes craintes contre les épidémies.

Il se trouve dans tous les cafés.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orena
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 23 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop A GLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boite ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les uavois en France et en Algérie.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

Le Petit Bastiais

00081

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 32 » » 16.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1129. — VENDREDI, 11 JUILLET 1884
Saint Pie Ier, pape, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réci., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 762.
Thermomètre, extérieur 26 — intérieur 26.
Direction du vent à 8 h. E-N-E. — à 4 h. calme
Intensité à 8 h. faible — à 4 h. calme.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, peu houleuse.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.43 — à 4 h. + 0.30.

A LA LIBRAIRIE OLLAGNIER
et dans les dépôts du PETIT BASTIAIS

GÉOGRAPHIE DE LA CORSE

Par M. Mancini

Professeur au Lycée de Toulon

Cartonné, une carte de l'Ile, 1 fr.

BASTIA

DES ACTES !

Nous n'avons pas lieu de féliciter les divers corps délibérants et les autorités chargés de veiller à la préservation de la santé publique, de leur attitude et de leurs actes.

Les semaines se succèdent et rien de sérieux n'a été fait.

Il n'y a pas encore de lazaret, même provisoire ;

La quarantaine au mouillage se fait sans règles fixes ;

Les passagers ne passent par aucune chambre de fumigation au débarquement ;

Leurs bagages ne sont pas désinfectés ;

Le débarquement des marchandises de la 3e catégorie est fait de telle sorte qu'il permet le contact entre les quarantenaires et la population ;

Les autres marchandises ne subissent aucune désinfection ni fumigation ;

Les cours, les rues, les quais, après avoir subi un premier balayage, sont toujours dans un état dangereux pour la salubrité publique ;

Aucune installation n'a été faite pour isoler un malade si un cas de choléra venait à se produire en ville.

Il ne s'agit pas cependant d'inventer. Pour bien faire, il suffit d'imiter les mesures prises à Marseille, Toulon et Nice.

FINOCCHIAROLA

Bastia, le 9 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai lu dans votre journal deux correspondances, dans lesquelles on s'apitoye à outrance sur le sort des futurs quarantenaires, sans toutefois donner un conseil pour mieux faire. L'une attaque la presqu'île de *Finocchiarola*, l'autre les îlots du même nom. Je ne détendrai pas la presqu'île, vu qu'elle n'a pas mes sympathies ; mais je tiens à dire quelques mots en faveur des îlots, que j'ai visités dernièrement, comme faisant partie des neuf délégués, dont six ont bien voulu se rendre sur les lieux.

On trouve notre travail trop précipité ; malheureusement la nécessité d'agir vite s'impose. Et, comme le disait fort judicieusement quelqu'un dans votre journal, si le choléra a envie de nous visiter, il ne se donnera pas la peine de demander si nous sommes prêts.

On parle de *malaria*, de fièvres pernicieuses. Pourtant un des six délégués, M. Walter, ingénieur des ponts et chaussées, qui paraît bien connaître la localité, m'affirmait que, bien avant Macinaggio jusqu'à l'extrémité du Cap-Corse, tout le terrain était entièrement salubre. De mémoire d'homme, jamais à Bastia on n'entendit parler de fièvres pernicieuses du Cap Corse. Pour quel motif vouloir alors doter cette contrée d'une réputation si *malsaine* ? je me le demande.

On veut que les deux îlots les plus rapprochés du rivage soient trop petits pour être utilisés. Or, chacun d'eux présente une superficie bien plus vaste que le pont et les cabines de nos bateaux à vapeur, avec l'agrément en plus d'un air très respirable. Sans compter le bain de mer quotidien permettant aux passagers de débarquer purifiés, au lieu d'importer en ville un nouveau foyer d'infection.

Il y a, j'en conviens, l'inconvénient du *libeccio* pour les tentes. Mais le temps presse et ne permet guère d'établir des barraques. En admettant que, par ces chaleurs excessives, quelque catégorie de quarantenaires soit exposée à coucher, une ou deux fois, à la belle étoile, y a-t-il là de quoi s'effrayer outre mesure ? Allant être exposé plus souvent que les autres à pareil déboire, on m'excusera d'être un peu dur pour autrui.

Autre reproche à l'adresse du *libeccio* : au dire des marins de la localité, il soulèverait souvent des lames assez fortes pour balayer les îlots, recouverts pourtant de plantes vivaces, dans le sens botanique du mot. Je crois avoir parcouru les mers un peu plus que les marins du Cap-Corse, et partout j'ai remarqué que la végétation n'est possible que là où l'arrosage fréquent à l'eau salée fait défaut. Sur les points très-rapprochés de la côte orientale de notre île, le *libeccio* ride les eaux, mais ne produit pas de lames.

Vient la question capitale de l'eau, dont on a fait un cheval de bataille. La difficulté est pourtant facile à trancher. On vient d'affecter le petit vapeur local au service du lazaret. Chaque jour il viendra prendre des vivres à Bastia ; chaque jour il pourra en même temps [illegible] nécessaire.

Que reste-t-il de toutes ces attaques ? Rien. Pardon, j'oubliais les phoques qui, par ces chaleurs torrides, quitteraient les mers polaires, leur séjour habituel, pour visiter la grotte de *Finocchiarola*. Tout aussi fantasmagorique que le danger attribué aux algues marines. En vérité de Finocchiarola qu'elles renferment, elles sont au contraire susceptibles de raffermir la santé de quelques quarantenaires.

Veuillez agréer, etc.

Dr SANTELLI.

Le Courrier de Nice

Le ministre des postes a autorisé la suppression provisoire du courrier de Nice : cela n'aurait pas eu lieu si les passagers du continent avaient pu, dès leur arrivée, être débarqués dans un lazaret.

Plus que jamais nous avons besoin de recevoir les correspondances du continent, et nous espérons que dès que le lazaret de Finocchiarola sera installé, tous les services postaux pourront être effectués régulièrement.

—oOo—

Le *Persévérant*, arrivé de l'Ile-Rousse, se trouvait en quarantaine au mouillage avec 43 passagers.

Les passagers ont été débarqués à Finocchiarola et le paquebot est parti avec le courrier pour Marseille.

Les Voiliers

Bastia, le 8 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Veuillez, je vous prie, accorder l'hospitalité dans les colonnes de votre estimable journal, à une réclamation aussi juste que fondée.

Tandis que les autorités compétentes font de lents mais louables efforts pour nous préserver du fléau qui nous menace, et que l'on semble atteindre le but désiré, en prenant des mesures sévères contre les paquebots mouillés devant la basse-ville, le service de la santé à bord des voiliers ancrés dans l'anse Porto-Vecchio, (Haute-Ville) se fait d'une façon dérisoire.

En effet, le garde sanitaire chargé de surveiller ces navires, se promène du pont de ces bateaux au lavoir Figajola, sans se gêner en aucune façon, et s'en va de temps en temps tailler des bavettes avec les blanchisseuses de l'endroit, histoire de se faire désinfecter sans doute.

Il est temps que ce va et vient ait un terme, si l'on ne veut s'exposer à de grands malheurs. Si vous doutez de ce que j'avance, vous n'avez qu'à vous adresser pour vous en convaincre, aux nombreux flâneurs que la curiosité amène tous les jours, le

long du mur qui borde du côté de la mer le faubourg St-Joseph, depuis la place d'Armes jusqu'à l'octroi, ou, si vous le préférez, aux nombreux ouvriers qui travaillent à l'empierrement de la route nationale au-dessus même de la source de Figajola. Ils pourront vous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Veuillez, etc.

Un Trembleur.

La viande de boucherie

Bastia, 8 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Permettez-moi de formuler par la voie de votre journal les plaintes de la plupart des ménages contre la qualité de la viande débitée par certains bouchers.

Ces bouchers devraient avoir un peu plus à cœur de contenter leur clientèle et de fournir des viandes meilleures.

L'administration locale n'a rien à voir sur ce point, du moment que les bêtes sont reconnues saines à l'abattoir ; mais il convient de l'informer d'un bruit qui court en ville et qu'il lui appartient de vérifier.

On prétend que certaines bêtes que l'on n'a pas osé présenter à la visite, sont abattues et introduites en ville nuit et jour par toutes les barrières. Il appartient à l'administration locale de s'assurer si le fait signalé est rigoureusement exact.

Ne pourrait-on pas faire exercer une surveillance active dans les boucheries par des visites inopinées de M. le commissaire de police. Cette mesure s'impose surtout à l'époque que nous traversons.

Agréez, etc.

Un consommateur.

Le choléra à Toulon

Le nombre des décès cholériques, du 20 juin au 5 juillet inclus, s'élève à 125. Dans ce nombre, on compte 48 femmes, 53 hommes et 24 enfants.

Voici maintenant la situation des malades cholériques dans les hôpitaux au 6 juillet.

Hôpital civil. — Entrées, 3 ; décès, 3 ; sorties par suite de guérison, 5 ; restent en traitement, 9.

Hôpital de la marine. — Entrées, 1 ; décès, 0 ; sorties, 2 ; en traitement, 16.

Hôpital St-Mandrier. — Entrées, 4 ; décès, 0 ; sorties, 0 ; en traitement, 101.

Bouches d'égoûts

Bastia, 5 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Sur la principale rue de la ville, j'ai nommé la Traverse, se trouvent des bouches d'égoût qui envoient des odeurs nauséabondes. Il s'y trouve aussi en plusieurs endroits, des ouvertures de caves et de magasins de dépôts d'où s'exhalent des odeurs aussi nauséabondes. Enfin, dans un endroit très-fréquenté, dans le vestibule du bureau des postes et télégraphes, on n'est pas à l'abri de ces parfums, tant s'en faut! Il y existe des latrines, des bouches de dépôts d'immondices, et certains jours celà devient insupportable.

Je m'attendais à ce que tous ces inconvénients un peu communs à la plupart des villes du midi, auraient cessé sous la peur du choléra qui sévit à Toulon. Hélas, le choléra lui-même ne peut réussir à rendre notre ville propre! Je ne m'en crois pas moins obligé de vous adresser une réclamation avec l'espoir qu'elle ne sera pas perdue.

Agréez, etc.

Un Bastiais.

La rue Spinola

Bastia, le 4 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit gastiais*,

Dans un de vos précédents numéros vous portiez à la connaissance du public une délibération du conseil municipal affectant un crédit pour la réparation de diverses rues de notre ville.

La rue Spinola qui doit être comprise dans cette réparation aurait besoin d'être débarrassée des marches d'escalier qui empiètent sur la voie publique sans nécessité et qui servent uniquement aux locataires pour s'asseoir.

On pourrait même forcer les propriétaires d'une partie de cette rue si fréquentée, à crépir l'extérieur, et tenir propres les bouches des conduits d'égouts ; cette dernière mesure s'impose en présence du danger qui nous menace.

Enfin il y a lieu d'examiner sans retard si l'escalier conduisant au quai de la santé ne doit pas être répasé et badigeonné. C'est une infection qui devient insupportable.

Que Messieurs de la commission veuillent bien passer par là et ils jugeront.

Veuillez agréer, etc.

Divers habitants de la rue Spinola.

La quarantaine à l'Ile-Rousse

L'Ile-Rousse, le 7 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Mal renseignée, l'autorité supérieure a décidé que les bateaux à vapeur et les navires à voiles ne doivent pas entrer dans le port de l'Ile-Rousse pendant que sévit le choléra.

Aussi, les négociants de cette ville sont obligés d'envoyer leur marchandise à Bastia, pour la faire parvenir, avec beaucoup de frais, à Marseille ; et pour en recevoir, ils sont dans la nécessité d'attendre que les bateaux et les navires fassent la quarantaine de quinze jours à Bastia ou à Ajaccio.

Cette mesure si nuisible au commerce de l'arrondissement de Calvi est loin d'être nécessaire ; car l'Ile-Rousse possède un vaste port et un îlot spacieux et salubre où les voyageurs peuvent faire la quarantaine avec les commodités désirables en pareille circonstance.

En admettant le contraire, pour un moment, l'autorité supérieure devrait permettre de faire la quarantaine en pleine mer, à Ile-Rousse, comme elle le permet à Bastia : ce serait justice ; c'est ce que demandent au ministre du commerce le tribunal de commerce de l'arrondissement de Calvi et la municipalité de l'Ile-Rousse. Nous espérons que leur demande sera favorablement accueillie.

Je vous prie, etc.

FRANÇOIS AMBROGI,
Commissionnaire.

Examens de Licence

M. Dominique Ponzevera, professeur de mathématiques au lycée de Bastia, a été reçu licencié ès-sciences physiques devant la faculté de Marseille.

Conseil de préfecture

Dans son audience du 7 juillet le conseil de préfecture a rendu les décisions suivantes :

Bigorno, enquête.
Frasseto, enquête.
Campile, annulation.
Osani, id.
Cargese, 4 conseillers validés.
Porta, Protestataires renvoyés à se pourvoir devant l'autorité compétente
Pila-Canale, validation.
Sorbollano id.
St-André de Tallano, id.
Portovecchio, id.
Sisco, id.
Sotta, id.

Rôle pour l'audience du 12 juillet

Occhiatana, Ciamanacce, Corbara, Poggio de Tallano, Rogliano, Solaro, (2e tour), Felce, Prunelli de Fiumorbo, Isolaccio, Scata, Pruno, Pietracorbara, Guagno, Pino, Castineta, Balagna, Castifao.

LA POLICE

Le corps de la police dissous par arrêté préfectoral du 5 juillet, a été immédiatement réorganisé.

Il comprenait précédemment : 2 inspecteurs, 1 brigadier, 13 agents, total 16 ; il se compose actuellement de 1 inspecteur, 3 brigadiers, 17 agents, total 21.

Voici leurs noms :

Inspecteur, Mattei (maintenu).

Brigadiers, Lanfranchi, ancien maréchal de logis de gendarmerie, — Lavezzi, ancien agent, — Gambotti, ancien inspecteur.

Agents, Brignole, ancien douanier, — Casanova, ancien gendarme, — Sicurani, ancien gendarme, — Poli, ancien gendarme, — Sacripanti, ancien gendarme, Casta, ancien gendarme, — Giusti, ancien gendarme, — Dionisi, ancien gendarme, — Battaglini, ancien gendarme, — Leonetti, ancien gendarme, — Massiani, militaire retraité, — Marsilj, ex-militaire, — Colombani, ex-militaire, — Durizi, ancien maréchal de logis d'artillerie, — Raffini, ex-militaire, — Paoli, ancien militaire, — Ricci, ancien agent.

Boite pour les journaux

L'administration des postes a écrit à M. le maire pour lui demander s'il adhérait à ce qu'on établisse une boite spéciale pour les journaux, imprimés et échantillons affranchis.

M. le maire a répondu ce soir même à M. le directeur à Ajaccio qu'il approuvait la proposition et que la ville aurait pris à sa charge les frais d'installation de la dite boite.

La boite sera installée dans les mêmes conditions que celles aux lettres et on évitera ainsi des encombrements.

Nous lisons dans le journal le *Petit Var* du 29 juin de Toulon :

AVIS HYGIÉNIQUE — Ne sortez pas le matin de chez vous sans avoir bu un verre à liqueur d'Anisette Blanqui, pur ou légèrement sucré.

Exiger la vraie marque.

La Fête du 14 juillet

Le conseil municipal a décidé que la Fête Nationale du 14 juillet ne serait pas célébrée cette année, à cause des craintes qu'inspire la proximité du choléra, et aussi pour éviter toute agglomération.

Il a décidé, en outre, que les 1.500 fr. portés à cet effet au budget recevraient l'affectation suivante :

500 francs seraient distribués en bons de pain aux indigents ; 500 serviraient à l'achat de désinfectants, et les autres 500 francs, à des travaux d'assainissement et de propreté.

Elections de Bastia

Les élections municipales de Bastia ont été validées par le conseil de préfecture.

Les élus de notre ville s'étaient bornés à déposer sur le bureau du Conseil le mémoire qu'ils avaient rédigé en réponse aux protestations contre les élections des 4 et 11 mai dernier.

Cour d'assises

La session de la cour d'assises du 3e trimestre s'ouvrira le 28 juillet, sous la présidenée de M. le conseiller Luiggi assisté de MM. les conseillers de Caraffa et de Gafforj.

Baccalauréat ès-sciences

La session pour les examens du baccalauréat ès-sciences qui devait avoir lieu à Marseille est ajournée.

Revue financière

Paris, le 6 juillet 1884.

La liquidation est tout à fait terminée les différences sont reglées. Le marché reprend plus de fermeté qu'il n'en a montré pendant la première partie de la semaine. Les rentes sont plus demandées, il se forme une nouvelle couche d'acheteurs.

Nous laissons le 3 0/0 à 76,35 ;

L'amortissable à 77,75 ;

Le 4 0/0 à 106,87 1/2.

Le 5 0/0 Italien a subi aussi le mouvement de nos rentes, nous le retrouvons aujourd'hui à 93.27 et comme dans deux jours on détache le coupon, il ressortira à 92 francs environ. C'est un bon cours d'achat surtout qu'il n'y a pas encore quinze jours, on cotait 97 francs.

La Banque de France se négocie à 5000 francs, son dernier bilan hebdomadaire offre les différences suivantes sur le précédent, Tous les chapitres sont en augmentation : l'encaisse de 5.051 000 francs, le portefeuille de 113 920.000 francs, les avances sur titres de 4.743.000 fr. les frais généraux de 583.000 francs, la circulation de 30.220.000 francs le Compte-Courant du Trésor de 24,660.000 francs et les Comptes-Courants ordinaires de 37,682.000 francs. Les bénéfices pour la semaine sont de 803.234 francs.

Le Crédit Foncier se traite à 1303.50. Dans sa séance de mercredi dernier, le Conseil a autorisé pour 6.031.000 francs de prêts nouveaux dont 5.036.000 francs en prêts fonciers et 977.000 francs en prêts communaux.

De nombreux placements se font en ce moment sur les Obligations Foncières et Communales des divers emprunts comme on le constate par les achats au Comptant dont ces titres sont l'objet. Certaines sociétés de prévoyance emploient toutes leurs ressources en achats d'Obligations à lots du Crédit Foncier. Nous pouvons nommer la Fourmi, société d'épargne en participation qui opère comme nous venons de l'indiquer et qui distribue entre ces adhérents les bénéfices réalisés. Elle offre ainsi aux petites bourses le moyen de participer en se cotisant à des chances de gain considérables.

La Banque de Paris est à 800 fr le marché semble délaisser un peu ce titre. Le Comptoir d'Escompte est ferme à 970. Le Crédit Industriel et Commercial se maintient à 675.

Le Crédit Lyonnais ; Vives appréhensions sur ce dont la baisse s'accentue : 538,75. Ce cours est malheureusement un mirage. Chacun sait que l'émission des 100 millions de capital 1881 a été faite à 750 fr. dont 500 versés. L'action a donc de fait été livrée. Or, au cours actuel, le vendeur touche 288 fr. ce qui constitue la perte de presque 50 0/0 de son capital. On voit les dépôts qui en vont qu'aux banques dont le cours des actions prouve la prospérité, se retirer peu à peu du Crédit Lyonnais. Comment cette société supportera-t-elle le poids écrasant de sa propre situation immobilière d'abord et le poids des charges de sa Foncière Lyonnaise, véritable brulot attaché à son flanc ?

Les Obligations Ouest Algerien 4 0/0 (garanties par l'Etat) donnent lieu à de nombreuses demandes. A 432,50, cours actuel, ce titre donne un revenu net de 3,65 0/0 sans compter la prime résultant du remboursement à 500 francs.

Les actions Rio-Tinto ont donné lieu cette semaine à un grand nombre d'échanges entre ; 1,25 et 386 aussi bien à Paris qu'à Londres. Sur ce dernier marché surtout où la position vraie du Rio-Tinto est bien connue, les transactions ont été très-nombreuses. Nous sommes étonnés de voir que la bourse de Paris ne suive pas ce mouvement. C'est une bonne occasion offerte aux capitalistes qui sont assurés d'une plus value certaine sur l'action et l'obligation.

Les recettes des grandes Compagnies de chemin de fer n'offrent que peu de variations. Les cours s'en ressentent et restent à peu près immobiles.

Le Nord cote 1698,50. — Le Lyon 1190. — L'Orléans 1285 — Le Midi 1180 — L'Est 753,75 — L'Ouest 813,75.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, depuis hier soir 27 décès.
Toulon, depuis hier soir, 4 décès.

Légion d'honneur

MM. Bousson, capitaine breveté au 14e d'infanterie et M. Roux, chef de musique au même régiment, ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. LE ROYER

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département de Meurthe et Moselle à contracter un emprunt, pour les travaux des chemins vicinaux.

Adoption en première délibération du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation d'une convention pour l'échange des mandats de poste entre la France et la Perse.

Adoption en première délibération du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de l'arrangement concernant l'échange des mandats de poste, par la voie télégraphique, entre la France et le grand-duché du Luxembourg.

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, concernant les droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles ruraux non bâtis.

Le sénat, après avoir entendu MM. Faye, Laro et Clément renvoie le projet de loi à la commission.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. CARNOT

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Rodat, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi de M. Edmond Robert, relative aux sucres.

Après les discours de MM. Ribot, Tirard, Vachal, Rouvier, Germain, la discussion est renvoyée à samedi.

GOUVERNEMENT TUNISIEN

Conversion de la Dette

En vertu du décret de S. A. le Bey de Tunis, du 27 mai 1884, il est créé, pour être spécialement affectées à la conversion et au remboursement de la Dette

315,376 Obligations consolidées **4 %** de **500** fr. chacune, **au Porteur**

Garanties par le Gouvernement de la République française, en exécution de la Convention du 8 juin 1883 (Loi du 9 avril 1884 et conformément au décret du Président de la République, en date du 28 mai 1884)

Ces Obligations rapportent un intérêt annuel de **20** francs, payable par coupons semestriels de **10** francs, dont le premier est à l'échéance du 1er JANVIER 1885.

Le paiement des coupons se fera les 1er JANVIER et 1er JUILLET de chaque année.

A **TUNIS, aux Caisses publiques désignées par le Gouvernement beylical** ;

En **FRANCE, dans les maisons ci-après, désignées dès à présent par S. A. le bey de Tunis,** en conformité de l'article 2 du décret du 27 mai 1884, à moins que le Gouvernement français ne consente à en effectuer le paiement pour le compte du Gouvernement beylical :

MM. de ROTHSCHILD frères ;
Le COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS ;
La SOCIETE GENERALE DE CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Ces Obligations sont affranchies de tout impôt, taxe ou retenue de quelque nature que ce soit en Tunisie, tant dans le présent que dans l'avenir.

CONDITIONS DE LA CONVERSION

Ces Obligations consolidées 4 % de 500 francs seront délivrées au prix de **462 Fr.** Jouissance du 1er juillet 1884

Aux porteurs d'Obligations de la Dette générale **500** *de Tractions de Coupons et de Bons de Coupons arrivés qui opteront pour la Conversion du* **16 JUIN AU 19 JUILLET 1884** *inclusivement*

A cet effet, les porteurs devront déposer leurs titres pour la conversion dans les délais fixés ci-dessus :

A TUNIS, aux Caisses publiques désignées par le Gouvernement beylical ;

A PARIS chez MM. de Rothschild frères ;
au Comptoir d'escompte de Paris ;
à la Société Générale de Crédit industriel et commercial ;
à la Banque de Paris et des Pays-Bas ;
à la Société générale, pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ;
au Crédit Lyonnais ;
à la Société marseillaise de Crédit industriel et commercial et de Dépôts.

et, dans les **DÉPARTEMENTS** et à l'**ETRANGER,** chez les Correspondants et aux Agences de ces Etablissements.

SERONT REÇUS EN PAIEMENT :

1° Les Obligations de la Dette générale tunisienne 5 0/0 coupons au 1er janvier 1885 et suivants attachés au pair à 500 fr.

2° Les fractions de coupons de la même Dette, pour le montant intégral restant dû, savoir :

Coupons de	17,	1er juillet	1879, pour fr.	3
—	18,	1er janvier	1880, —	5
—	19,	1er juillet	1880, —	3 50
—	22,	1er janvier	1882, —	2 50
—	23,	1er juillet	1882, —	2 50

3° Les bons de coupons arrivés sans déduction de 15 76 0/0 pour remboursement des taxes de toute à provenir, soit à raison de 84 24 0/0 de leur valeur nominale :

A. — Les bons de francs	200	pour	168 48
B. —	105	—	88 46
C. —	87 50	—	73 71

Ces coupons et bons, les premiers remboursés des sommes constituant la quantité d'obligations 4 0/0 à laquelle ils auront droit. Ces coupons seront échangés contre des titres définitifs dans le délai de 3 mois au plus tard, **sans que cet échange puisse avoir lieu avant le 31 juillet 1884.**

Les sociétés n'ont exprimé en aucune manière leur intention à cet égard.

Les titres présentés à la conversion devront être revêtus de la signature du déposant.

REMBOURSEMENT DES TITRES NON CONVERTIS

Les obligations 5 0/0 de la Dette Générale non converties seront remboursées le 1er Octobre 1884 au pair, soit à raison de 500 francs par obligation. Les titres à rembourser devront être déposés à l'avance pour être remboursés quinze jours après leur estampillage. Les paiements auront donc, en outre, lieu à partir de 500 francs à la même époque depuis le 1er Juillet 1884, soit à 6 fr. 25 par Obligation.

Les fractions de coupons échues postérieurement à 1870 jusqu'au 1er Octobre 1884 seront remboursées sans intérêts à partir dudit 1er Octobre 1884.

Les bons de coupons arriérés, délivrés lors des arrangements intervenus en 1870 qui n'auront pas été présentés à la conversion ou au remboursement ci-dessus, le seront sous les mêmes conditions arrangements.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Oreng^a
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

HOTEL DU CASINO
de la compagnie des eaux
à STAZZONA (Orezza)

Mme Colombani a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que cette année, elle a créé une succursale avec de *jolies chambres séparées, appartements de famille, salon de lecture, et piano.*

Comme les années précedentes, on trouvera à son Hôtel, une cuisine confortable à des prix très modérés.

Mme Colombani fait en outre de la patisserie et de la confiserie.

Une service de calèches sera à la disposition de messieurs les voyageurs.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande par son bon confortable.

Mme Colombani dirigera en même temps la *Villa Manfredi*, (Granajola).

Pour renseignements s'adresser à M. Colombani, Café National, cours des ormeaux. (Bastia)

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 186[illegible]
Prix fixe

P^ce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochet acelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduit., en or, argent, doublé et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Vente
PAR AUTORITÉ DE JUSTICE
Sur Saisie-éxécution

Le 13 juillet courant, à 2 heures de l'après-midi, et jours suivants, au besoin, sur le quai du port de Macinaggio, il sera procédé par le ministère soussigné, à la vente aux enchères publiques d'une quantité de Minérai (Antimoine) en brut, a prendre sur le carreau de la mine de *Pastina* lieu dit *Tallonne*, territoire de Meria aux frais de l'adjudicataire. ainsi que d'une quantité de minérai dit 2e qualité, à prendre sur les carreaux des mines de Meria et Ersa.

La présente *Vente* est poursuivie au nom des *Créanciers subrogés* aux droits et prévileges des ouvriers mineurs ayant travaillé à l'extraction des dits minérais sur la dite mine de Meria.

AU COMPTANT

PUCCIO, *Huissier.*

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandat de 10 francs a l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predion de Paris.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant.
MATTHIEU OLLAGNIER

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares du Pays et Havane**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).**

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac a priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id cafe.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité a priser
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Turc cavalie	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	de la Regie
id. fine cham	id. ordinaire	id Arnaud.	id. Martini	id. Moët.	Savonnette levant	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Bongrois	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	GROS
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	Sillery	Plantsdor	Quailtés de Paris.	Qualités de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosés	DÉTAIL
id. id. "	id. Saillaad.	Pirperm Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la Régie.	Sedleaff.	Sedleaff	Ordinaire	Elartista fumur	id. 10 cigar.	
id. id. "	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Cremant bl.		Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Cruxô venera	Illustrées	
id. id. "	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id rose		—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	Grand Crem		Tabacs de la Régie.		id. fins	Terésita	—	
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	—				Longs (fantaisie)	Représentacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes					El Colombate de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto								
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marzala								
	id. id. amère	Ruspail vrai.	Chypre.								

Cigares

Le Petit Bastiais

00083

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
Corse . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
Continent Franç., Algérie, 22 » » 11.50
Pays de l'Union postale, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposes.

9e ANNÉE, N° 1130. — SAMEDI, 12 JUILLET 1884
Saint Jean Gualbert, abbé.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^ie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réci., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Barométre, 761.
Thermomètre, extérieur 26 — intérieur 26 1/2.
Direction du vent a 8 h. calme — a 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. calme — a 4 h. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.47 — à 4 h. + 0.28.

Librairie du *Petit Bastiais*

CORSICA

De Ferdinand GREGOROVIUS
Traduction française par M. P. LUCCIANA
3,50 — franco 3,80
Publication de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse).

BASTIA

LA TACHE D'HUILE

Le choléra s'étend ; si sa marche n'est pas rapide, elle est sans interruption. Le voilà à Aix ; le voilà en Allemagne. Nous laissons aux *intrépides* le plaisir de clabauder contre notre couardise ; nous persistons à dire, qu'ayant les moyens de nous préserver, nous serions absurdes en nous laissant envahir. Le danger est réel, et il nous menace de tous les points du littoral continental, de Gènes, Livourne et Naples, aussi bien que de Marseille, Toulon et Nice. Les chemins de fer ont supprimé les garanties que donnaient les distances ; l'apparition soudaine du fléau dans le grand duché de Bade en est une preuve irrécusable.

Si nous avions l'honneur d'appartenir à l'administration, nous n'hésiterions pas un instant sur les mesures à prendre. Nous déciderions : 1. qu'un seul des paquebots postaux par semaine, celui du lundi par exemple, pourra amener des voyageurs, et que le chiffre des voyageurs ne devra pas dépasser celui que peut recevoir le lazaret de Finocchiarola. 2. que des chalands amarrés à poste fixe près de la jetée du nouveau Port, recevront les marchandises, lesquelles ne seront livrées qu'après une observation de dix jours et une purification à fond. 3. que les navires autres que les courriers postaux, et provenant du continent méditerranéen (français, italien ou espagnol) seront inexorablement repoussés. 4. qu'en dehors des ports d'Ajaccio et de Bastia, il ne sera permis d'aborder sur aucun autre point de la Corse.

De cette manière, nous serions défendus contre la mortelle *tâche d'huile* qui s'étend sur l'Europe. A une condition cependant, c'est que le personnel de la santé sera augmenté et que le service s'y fera sans faiblesse et sans négligences.

RENDONS A CÉSAR.....

Il résulte des renseignements fournis par M. le directeur de la Santé au sein des diverses commissions, que la situation du lazaret de Minelli lui avait été présentée par son subordonné de Bastia, d'une façon inexacte. M. Borghetti soutenait dans sa correspondance avec son chef que l'installation de Minelli était convenable et que des réparations qui auraient pu être terminées dans un jour suffisaient pour que les quarantenaires pussent y trouver un abri supportable.

C'est uniquement pour ordonner ces travaux d'un jour que M. le Directeur de la Santé a écrit ce *quand même* qui a impressionné la population et contre lequel nous avons dû protester énergiquement.

Mais en présence des explications qui nous ont été données, nous n'hésitons à retirer nos précédentes appréciations, de même que le conseil municipal n'a pas hésité à prendre une délibération dont nous reproduisons textuellement les termes.

« Le conseil se plait à reconnaitre que, si tout avait été complètement négligé avant l'arrivée à Bastia de M. le Directeur de la Santé en Corse, on doit à son initiative la plupart des mesures de préservation prises, lesquelles, quoique insuffisantes encore, seront certainement l'objet de la sollicitude de ce fonctionnaire.

» M. Staffe dit qu'on peut compter sur le zèle et le dévouement de M. le Directeur de la Santé ; que, déjà, depuis son arrivée, on a pu constater des changements notables dans la direction de ce service et qu'à son avis, dans des circonstances aussi urgentes que difficiles, ce fonctionnaire fait preuve d'un très-bon vouloir. »

Cette satisfaction était due à M. le docteur Giustiniani, dont la bonne volonté a été mise trop souvent à l'épreuve depuis son arrivée à Bastia. Pour tout ce qui a été dit et écrit de désagréable pour lui, il doit s'en prendre à son subordonné qui n'a pas exécuté rigoureusement ses ordres et qui a apporté dans ses fonctions une incurie dont il a fait l'aveu en plein conseil sanitaire.

RESPONSABILITÉS

Nous signalons les faits suivants à M. le Directeur de la Santé, afin de le mettre en mesure d'ouvrir des enquêtes pour s'assurer de ce qu'il y a de fondé dans les réclamations qui nous sont parvenues.

1. Est-il vrai qu'il ait écrit à quatre reprises différentes, dans l'espace d'un an, à son subordonné de Bastia, au sujet de la construction d'un lazaret, en l'invitant à s'entendre avec le chef de la municipalité, et que M. l'agent sanitaire ait cru devoir s'abstenir d'en parler à M. le Maire ? De cette négligence il est résulté que la question du lazaret aurait pu avoir une solution à l'heure actuelle, tandis qu'elle n'est pas encore entamée.

2. Un ancien garde-champêtre de Marseille arrivé sur l'un des derniers paquebots, est décédé à l'hospice civil.

M. le Directeur de la Santé a le droit de s'informer comment cet individu est entré à l'hospice, par qui il a été amené, sur quel bateau il est arrivé, et quel état il se trouvait au moment du débarquement.

3. Est-il vrai que mercredi soir deux individus sont allés se raffraichir, entre onze heures et minuit, dans la buvette Colari, cours des Ormeaux ? Pendant qu'ils étaient attablés sur le trottoir, ils auraient avoué à une personne de leur connaissance que le hasard amena de ce côté, qu'ils étaient sur un des navires en quarantaine.

4. Est-il vrai que les portefaix chargés du débarquement des farines arrivées

d'Italie sur un navire à voiles, après avoir terminé le transbordement de ces farines sur le chaland, sont retournés à bord du brick, ont fait un brin de noce avec l'équipage et sont descendus, ensuite tranquillement à terre ?

Bonifacio

La commission d'hygiène a proposé les mesures ci-après :

La commission cantonale d'hygiène publique a décidé qu'il convient de ne pas déplacer l'abattoir public situé à côté de la petite place de *Manicheille*, mais à la condition que cet établissement sera tenu, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans un état permanent de propreté : un conduit en pente y sera pratiqué, dans un délai de deux jours, pour l'écoulement du sang, etc. L'abattoir sera lavé tous les jours. Pour cela, les bouchers auront la faculté de prendre de l'eau dans la citerne de la loge.

Les boucheries seront tenues dans un état permanent de propreté et bien lavées ; elles seront badigeonnées d'urgence ; il n'y aura aucun dépôt d'issues, et elles seront arrosées chaque matin, avec de l'eau phéniquée ou tout autre désinfectant, tel que chlorure de chaux ou sulfate de fer. Les animaux de boucherie seront préalablement visités à tour de rôle, par les médecins Panzani et Casabianca. Une marque au fer rouge indiquera la visite de l'homme de l'art et l'abattage ne pourra être fait qu'en présence du commissaire de police.

Prier l'autorité militaire de blanchir l'intérieur de la vieille porte d'entrée en ville, et l'entretenir dans un état constant de propreté.

Les lieux publics seront désinfectés par les soins de la ville et on devra prescrire aux propriétaires de désinfecter les latrines existant dans l'intérieur des escaliers et de les tenir hermétiquement fermées.

Le marché aux poissons sera constamment tenu dans un état de propreté : les issues n'y devront jamais séjourner, elles seront jetées à la mer, par les soins des pêcheurs eux-mêmes.

Pour éviter l'agglomération des nombreux élèves qui fréquentent les écoles publiques de cette ville, et en vue de prévenir une épidémie, il y a lieu de demander que ces établissements vaquent à partir du 1er juillet prochain.

Défendre la vente des fruits qui ne sont pas mûrs ou contraires à la santé publique.

Tenir la main à ce que les dépôts de fumier dans les écuries ne soient pas remués.

L'élevage des cochons dans l'intérieur de la ville et du faubourg sera formellement interdit.

A l'avenir, les dépôts de chiffons, peaux, os et cornes, n'auront plus lieu dans l'intérieur de la haute ville et du faubourg.

Proposer au Conseil municipal le vote d'une somme pour la propreté de places publiques.

Les membres présents de la commission :

Signé : G. Lavigne; Jh. Musso; Aug. Piras; Monaco; Rocca; Fr. Casabianca; Ch. Hucherot; Panzani.

—«o»—

M. Serra a fait la proposition suivante :

L'abattoir étant un des établissements insalubres de 1re classe, régis par le décret du 15 octobre 1810 et par l'ordonnance réglementaire du 14 janvier 1815, le soussigné maintient l'avis qu'il y a lieu de se conformer strictement à la loi, qui est la plus sage règle d'hygiène à observer, dans ce moment surtout où la Commission est appelée à prendre des mesures préventives contre le choléra qui règne déjà à Toulon.

Signé : F. Serra.

—«o»—

La commission a tenu une nouvelle séance et a pris la résolution qui suit au sujet de l'abattoir.

La grande majorité de la commission cantonale d'hygiène publique a été d'avis de conserver l'abattoir public parce qu'il est situé au bord de la falaise dont le sommet est à 50 m. du niveau de la mer. Assis à l'une des extrémités de la haute ville, dans la partie Sud-Est, cet établissement qui y existe depuis fort longtemps, se trouve dans les meilleures conditions d'aération, et les émanations sont chassées au loin dans la campagne par la forte brise du détroit.

L'endroit proposé par M. Serra, membre opposant, n'est point commode pour la création d'un abattoir. Les vents d'Ouest qui dominent dans nos parages ramèneraient les miasmes qui se dégageraient du nouvel abattoir au faubourg, centre de population assez important.

Signé : P. Serafino.

—«o»—

Le Conseil municipal a voté 1000 fr. pour pourvoir à tous les frais relatifs à la salubrité de la ville et nommé une commission de sept membres chargés de les employer : MM. Rocca, Orecchioni, Monaco, Scamaroni, Bidali, Lavigne, Lantieri.

(Séance 29 juin).

Fausse alarme

Dans les temps que nous traversons, il serait imprudent de s'endormir dans une folle sécurité, aussi n'hésitons-nous pas à porter à la connaissance des autorités toutes les réclamations que nous suggère la situation présente et celles qui nous sont adressées par nos lecteurs.

Il ne faudrait pas non plus se laisser prendre par une panique sans fondement ; c'est pourquoi étant donnés les bruits qui ont circulé dans la journée au sujet d'un décès qui s'est produit à l'hospice, nous nous sommes rendu à la mairie et avons pris connaissance de la déclaration de décès que nous transcrivons ci-après :

DÉCLARATION DE DÉCÈS

Du 11 juillet 1884, à 8 heures du matin ; l'économe de l'hospice de Bastia sur l'attestation de M. le Docteur déclare à M. le Maire, officier de l'état civil de Bastia, conformément à l'article 80 du code civil, que le onze juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre à 1 heure du matin, est décédé dans ladite maison, le nommé Figaro, Augustin, marié à Jeanne née Cecchi, né à Bastia, département de la Corse, âgé de 43 ans, du mariage de feu Jean-Baptiste, et de feue Marie-Dominique, profession de garde-champêtre, domicilié à Marseille, département des Bouches du Rhône, ledit décès arrivé par suite de fièvre typhoïde cyanosée.

Bastia, le 11 juillet, 1884.

Les Attestants, J. Gaudin. — *L'Économe,* Folacci.

Les termes de cette déclaration que nous nous garderons bien de contester puisqu'elle émane de M. le docteur Gaudin, ne nous empêchent pas d'insister auprès de M. le Directeur de la Santé sur la demande d'enquête que nous réclamons dans un article précédent.

A chacun sa part de responsabilités.

Conseil de Préfecture

Dans son audience du 9 juillet courant, le conseil de préfecture a validé les élections suivantes :

Canavaggia ; Tox ; Piazzali ; Albertacce ; Lano ; Alando ; Erbajolo ; Vezzani ; Castello de Rostino ; Piedorezza ; Noceta ; Ghisoni ; Ste-Marie-Siché ; Tralonca ; Pietricaggio ; Lumio ; Calvi ; Rapaggio.

Il a annulé : Aghione, Zuani, Piazzole, Castirla, Zalana, Perelli et Alzi.

Les décorations du 141e de ligne

Le 141e d'infanterie compte deux promotions dans la légion d'honneur, dont la nouvelle sera accueillie avec une vive satisfaction par nos concitoyens.

M. le capitaine Bousson, officier d'ordonnance de M. le général Truchy, et M. Roux, chef de musique, sont nommés chevaliers de la légion d'honneur.

M. Bousson qui compte vingt ans de service dont onze comme capitaine, a été blessé au combat de Stirnig (Forbach) le 6 août 1870. Après avoir fait la campagne contre l'Allemagne, il prit part aux opérations de l'armée de Versailles. Sorti de l'école supérieure de guerre, il est capitaine breveté.

Ces titres justifient amplement la distinction dont M. Bousson est l'objet. M. Bousson qui remplit les fonctions d'officier d'ordonnance de M. le général Truchy, y apporte, en même temps qu'un mérite incontesté, une courtoisie, une affabilité qui lui ont attiré de nombreuses et réelles sympathies.

Notre chef de musique est un des vieux serviteurs de l'armée. Il est entré au service le 19 mars 1855. Il a fait la campagne d'Orient (1855-1856), il a été à Rome de 1861 à 1865, en Afrique de 1865 à 1867, en Tunisie en 1881.

Depuis le 9 décembre 1875, il est décoré de la médaille militaire.

Le régiment et la population peuvent attester avec quel zèle et quelle intelligence, il dirige notre musique militaire qu'il sait maintenir dans d'excellentes conditions, en dépit de la désorganisation périodique résultant du renvoi dans leurs foyers, de musiciens déjà formés.

Les cloches de Ste-Marie

Demain dimanche aura lieu la bénédiction solennelle des nouvelles cloches de l'église paroissiale de Sainte-Marie. La cérémonie sera présidée par Sa Grandeur Monseigneur Carli, évêque d'Almira, et commencera à 8 1/2 précises du matin ; elle sera suivie de la messe pontificale.

Voici les noms des cinq cloches :

L'Assomption, le Crucifix des Miracles, Saint-Joseph, Sainte-Dévote, St-Sébastien.

Les parrains et marraines sont :

M. le professeur Sylvestre de Pitti-Ferrandi (représenté par M. Antoine de Zerbi) et Madame Jourdan.

M. Charles Orenga et Mademoiselle Louise Damei.

M. Jean-Jacques Ajaccio et Mme Bonavita née Damei.

M. Jean Ghilini et Mlle Philomène Caffarelli.

M. Sébastien Lazarotti et Mlle Amélie Lazarotti.

Ephémérides Corses

11 Juillet 1793. — Sur la proposition de Collot d'Herbois, 600,000 livres sont mises à la disposition du ministre de l'Intérieur pour être distribuées aux Corses franchement ralliés à la France et que Paoli avait vexés.

12 Juillet 1757. — Le marquis de Brignole-Sales est envoyé à Versailles par la Sérénissime République de Gênes, pour demander au roi Louis XV d'aider son gouvernement à soumettre les Corses.

Ce diplomate réussit dans sa mission et amena Louis XV à déclarer qu'il ne souffrirait pas « que l'Isle de Corse sorte de la domination génoise. »

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de M. Baroilet au projet de révision des lois constitutionnelles, qui est ainsi conçu :

« Article unique. — La Chambre des députés, conformément à l'article 8 de la loi du 21 février 1875 relative à l'organisation des pouvoirs publics,

» Déclare qu'il y a lieu de reviser les lois constitutionnelles. »

Nombre des votants.	512
Majorité absolue.	257
Pour l'adoption.	210
Contre	302

La Chambre des Députés n'a pas adopté.

A voté pour, M. Gavini.

Ont voté contre, MM. Arène, Graziani. Peraldi.

M. Bartoli n'a pas pris part au vote.

Bracelet retrouvé

Le bracelet déposé chez M. Filippi a retrouvé immédiatement son propriétaire. Inutile de dire que M. Filippi a été très heureux d'avoir pu restituer cet objet et qu'il n'a voulu accepter que les remerciements de Mme T.

ACTES OFFICIELS

M. Pianelli, adjoint de 3e classe du génie à Pontarlier, a été désigné pour être employé en Algérie.

— M. Lagarde, ingénieur principal diplome de l'école centrale des arts et manufactures, inspecteur divisionnaire du travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie, est chargé en cette qualité de la 14e circonscription, dans laquelle se trouve compris le département de la Corse.

— M. Bernard Canquoin, surnuméraire de l'enregistrement à Bastia, a été nommé receveur à Lunas (Hérault).

— M. Touranjon a été nommé inspecteur départemental du service des contributions à Alger.

— M. Pozzo di Borgo, licencié en droit, professeur au lycée de Vanves, officier d'académie, est nommé bibliothécaire de la ville de Marseille.

M. Le Duc Charles-Henry, enseigne de vaisseau auxiliaire, a été nommé au commandement de l'aviso de flotille l'*Oluma*, à la station du golfe de Guinée.

— M. le docteur Cuneo, médecin de la marine, professeur à Toulon, a été désigné comme membre du jury du concours qui doit s'ouvrir à Toulon pour le grade de médecin professeur.

Bulletin financier

Paris, 7 juillet 1884.

La température influe considérablement sur la Bourse il fait si chaud que les spéculateurs sont partis de bonne heure à la campagne. C'est dire que les affaires sont rares et cependant c'est aujourd'hui que se détachent les coupons sur une assez grande quantité de valeurs.

L'Italien s'échange à 92,25 coupon de 2.47 détaché.

La Banque de France s'échange entre 4995 à 5000.

Le Crédit Foncier détache un coupon de 30 francs il s'échange à 1275 il gagne donc 2.50 sur le cours de cloture d'hier. Les demandes sont nombreuses sur les Obligations Foncières et Communales, il est certain que le public se porte de plus en plus sur ces obligations qui indépendamment des chances de lots et de remboursements offrent un placement de toute sécurité. La Banque de Paris reste à 770 coupon détaché. Le Suez s'échange ex-coupon entre 1895 et 1900 fr.

Le marché est arrivé sur l'Obligation Ouest Algérien 4% (garantie par l'Etat). On l'inscrit aujourd'hui à 432.50.

La Banque Ottomane a également détaché un coupon de 25 francs. On cote 600 et 601.25.

Le Turc fait 7.80. L'Egypte est à 293.75.

Les Chemins s'inscrivent : Le Nord à 1652.50 — ex-coupon. Le Lyon à 1490. L'Orléans à 1292.50. Le Midi à 1155. Ex-coupon. L'Est à 755. L'Ouest à 815.75.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE *LES INTIMES*

Programme du 12 Juillet, de 8 1/2 à 9 h. 1/2

PLACE D'ARMES

1.	Le Désespéré, (pas redoublé),	XXX.
2.	Les Cent Vierges, (valse),	Lecoq.
3.	La Luxembourgeoise, (polka),	Krein
4.	Sous l'ombrage, (mazurka),	Martin.
5.	Le Mardi gras aux enfers (quadrille),	Schubert.

DERNIÈRES INFORMATIONS

Réception à Berlin

M. de Courcel, ambassadeur de France à Berlin, donnera cette semaine une grande soirée à laquelle est convié tout le corps diplomatique.

Les Indes

Le duc de Chartres a terminé une étude sur son voyage dans les Indes.

La France en Egypte

M. Léon Say, reçu par le président du conseil, lui a déclaré que l'accord établi avec l'Angleterre ruinerait l'influence française en Egypte.

Les chiffons

Les autorités de Barcelone ont ordonné la fermeture de tous les entrepôts de chiffons, pour éviter l'épidémie.

A Dongola

Les égyptiens, groupés à Dongola, ont confié leur défense à un officier autrichien.

Les notables de Lao

Plusieurs notables de la province de Lao ont prié le gouverneur du Sénégal d'annoncer aux ministres de l'intérieur et de la marine qu'ils partaient pour Paris pour conférer avec eux.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le 14 juillet

Le gouvernement et le conseil municipal ont discuté les mesures sanitaires qu'il y avait lieu de prendre à l'occasion de la fête du 14 juillet.

L'Amnistie

M. Laguerre a déposé hier une proposition d'amnistie pour laquelle il a demandé l'urgence.

La Chambre a voté l'urgence.

LE CHOLÉRA

Marseille, du 9 au 10 il y a eu 30 décès.

Ce matin, 9 décès.

La Suisse a pris des précautions exceptionnelles pour se garantir contre l'invasion du fléau.

La ville de Marseille demande à l'Etat un secours de un million pour les ouvriers indigents.

M. Filippi, président de la société de secours mutuels *La Corse*, de Marseille, a écrit à M. Emmanuel Arène pour le prier d'intervenir auprès de M. le ministre de l'intérieur afin de lui demander le rapatriement des ouvriers corses, résidant à Marseille, aux frais de l'Etat.

M. Arène a vu M. Waldeck-Rousseau qui a accueilli favorablement cette demande.

Bourse de Paris

	10 Juillet	11 Juillet
Rente 3 p. 0/0	76,35	75,50
— 3 p. 0/0 amortissable	77,80	78,00
— 4 p. 0/0	107,00	107,00
— 1/2 p. 0/0	106,75	107,10

ETAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Stefani, Joseph-Sauveur. — Bernazzoli, Erma-Benoite.

DÉCÈS.

Figaro, Augustin, garde-champêtre, marié, 43 ans, de Bastia.

Glumenti, François, journalier, 38 ans, de Montecarlo (Italie.)

Patroni, Magdeleine, 6 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
du 9 juillet 1884

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franç. Persévérant, cap. Nicolaï, diverses.

De Marseille, vap. franç. Hyppolite-Marie, cap. Paoletti, diverses.

De Nice, tartane franç. Benedetta, cap. Marcantetti, fûts vides.

SORTIES

Pour Marseille, vap. français Aude, cap. Bory, diverses.

Pour Livourne, bœuf italien, Nuovo-Gallileo, cap. Francesconi, diverses.

Pour Marseille, vap. franç. Persévérant, cap. Nicolaï, diverses.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N. 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Avis

M. STAGNARA, rue des Terrasses, prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de tabacs et cigares de la régie italienne qu'il vend au même prix qu'en Italie.

Excellente qualité de tabacs fin pour la pipe à 1 fr. 25 la livre.

Seul dépositaire, se méfier des contrefaçons.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

PILULES
H. BOSREDON d'ORLEANS
PURGATIVES & DÉPURATIVES

Ces pilules végétales purgent **sans interrompre les occupations**, dissipent la **constipation**, les maux de tête (**migraines**), les embarras de l'estomac (**étourdissements, manque d'appétit**), du foie et des intestins; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif et chassent l'excès de **bile** et des **glaires**.

Pour éviter les imitations et contrefaçons, n'accepter comme véritables pilules H. BOSREDON d'Orléans, que celles portant sur chaque pilule le nom *H. Bosredon*, et sur chaque boîte la signature, en rouge : *Fayolle*.

BOITE, 3 FR. 50. — 1/2 BOITE, 2 FR.

Envoi franco contre timbres-poste adressés au Dépôt Général : Phie, 25, rue Coquillière, Paris

Se trouvent, du reste, dans toutes Phies.

H. à Orléans, H. Bosredon, dépositaire unique.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

EVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 »
Trois mois	3 »
Europe, un an	15 »
Amérique —	20 »

BUREAUX :

imprmerie ROUSSAUD, 3, rue, Tison d'Argence ANGOULÊME

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux*. Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 frs

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique **BASTIA (Corse).** **Tabacs, Cigares du Pays et Havane**

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Malakoff	Virginie ver.	à priser
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnand.	id. Martini	(marques	Savonnette	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havanegran.	Cabinet	id. blanches	de la Régie
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	diverses)	levant	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Flor fina	Ordin. jaunes	—
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Moët.	Hongrois	Qualités de	Qualités de	Courants	Elartista fumur	id. rosés	GROS
id. id.	id. Saillaad.	Pieperm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux	Planlador	Paris.	Paris.	Ordinaire	Crux ô venera	id. 10 cigar.	DÉTAIL
id. id.	id. Bianqui.	Anisette MB.	id. Bianqui	Sillery	Brisures de la	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Supérb	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Vergenay	Régie.	Débris de la	Débris Scaferlati.	Tordus ord.	Terésita	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	Cremant bl.		Régie.		id. fins	Representacion	—	
id. Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	id rose		—		Longs (fantaisie)	El Colombate de la Havane	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Grand Crem		Tabacs de la Régie.			—		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—					Cigares		
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
Kirsch. ord.	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marzala								
	id. id. amère	Rospail vrai.	Chypre.								

Le Petit Bastiais

00085

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 28 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus:

On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1131. — DIMANCHE, 13 JUILLET 1884
Saint Anaclet, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 765.
Thermomètre, extérieur 28 — intérieur 27.
Direction du vent a 8 h. S-E. — a 4 h. N-E.
Intensité à 8 h. faible — a 4 h. très faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.46 — à 4 h. + 0.32.

BASTIA

L'OZONE & LE CHOLÉRA

En 1865, lorsque le choléra sévissait sur le littoral méditerranéen, j'étais directeur de l'*Observatoire météorologique* d'Ajaccio. Mes expériences personnelles comparées à celles de mes collègues du continent rapportées sur le *Bulletin* qui qui m'était envoyé par M. Leverrier, m'amenèrent à étudier avec plus d'attention les variations du papier ozonométrique. La présence de l'ozone était à peu près nulle dans les localités infectées, tandis que je le trouvais à Ajaccio en assez grande abondance sur les papiers préparés pour cet usage.

La plupart de nos lecteurs n'ignorent pas aujourd'hui que l'air est formé de la combinaison de deux gaz : l'oxygène et l'azote, dans des proportions qui ont été déterminées par la science. Des recherches plus récentes ont démontré qu'une partie de l'oxigène de l'air est électrisé, et l'on a donné à cet oxygène ainsi modifié le nom d'*ozone*.

Il parait qu'à l'exemple de M. Jourdain, je faisais de la science médicale sans le savoir.

On m'a attribué dans certains *dictionnaires de médecine* l'honneur d'une découverte, dont je suis — on me croira sans peine — parfaitement innocent.

Je m'étais borné à constater en multipliant mes observations à diverses hauteurs et en différents endroits, que, pendant toute l'épidémie cholérique, à Marseille, à Toulon et à Nice, les teintes des papiers ozonométriques étaient très légères dans les observations de ces trois villes, et que, dans la même période, à Ajaccio, mes bandes me donnaient une moyenne de teintes violet foncé.

L'appareil dont je me servais est fort simple. Il suffit de faire un empois clair de 50 grammes d'amidon avec un litre d'eau distillée, pour en débarrasser des matières en suspension, et de dissoudre dans cet empois 6 grammes d'iodure de potassium. On découpe ensuite des bandes de papier à filtrer (papier Joseph) de 15 millimètres de largeur sur 70 millimètres de longueur. On les trempe dans la liqueur et quand elles sont sèches, on les enferme dans une boite à l'abri de l'humidité.

L'expérience consiste à exposer à l'air, mais hors des atteintes du soleil, du vent et de la pluie, une ou plusieurs de ces petites bandes, accrochées de façon à ce qu'elles ne puissent toucher la muraille ou la peinture des boiseries. Après 24 heures au plus, on les trempe dans un peu d'eau distillée. L'ozone de l'air a décomposé le sel de potassium ; l'iode mis à nu produit avec l'amidon une réaction connue des chimistes. Le papier devient d'un violet d'autant plus foncé que la quantité d'ozone répandue dans l'atmosphère est plus considérable. En les rapprochant de l'échelle du docteur Bérigny, — une feuille de papier divisée en 20 cases égales, le blanc étant coté zéro et 20 étant coloré d'un beau violet noir, on se rend compte exactement de l'état ozonométrique de l'air ambiant.

Ce qui importe partout en ce moment, c'est de dissiper les craintes, de rassurer les populations et de leur faire comprendre qu'en temps de choléra, la peur est un des agents les plus actifs de la propagation du mal.

Vous avez à Bastia de savants médecins, au lycée des professeurs distingués. Il est en leur pouvoir de rendre à la ville un service signalé en dosant, pour ainsi dire, chaque jour, l'électricité de l'air, et en confirmant ce principe dont je ne suis pas l'auteur, mais que j'ai seulement contribué à généraliser par des observations sinon intelligentes, du moins multipliées et consciencieuses dans la charge que j'avais volontairement et gratuitement acceptée : l'ozone disparait pendant les épidémies cholériques ; tant qu'il existe en quantité normale dans l'air, le danger est encore éloigné. S'il est sage de tenir la main à la stricte exécution des précautions hygiéniques, c'est agir en mauvais citoyen que, de semer l'inquiétude et de troubler les esprits toujours prompts à s'alarmer outre mesure.

Ch. GUÉRIN.

LE COMMERCE

Il nous revient que quelques négociants de notre ville se plaignent des entraves que le service de la santé (jusqu'ici bien *bénin*, pourtant) apporte dans le débarquement des marchandises.

Que nos honorables concitoyens veuillent bien réfléchir que, quand un incendie éclate, il faut savoir faire la *part du feu*. Ils se plaignent de la situation créée par les quarantaines. Que serait-ce si le choléra éclatait parmi nous ! Qu'ils lisent les journaux de Toulon, et ils verront le morne spectacle que présentent les rues de cette ville, depuis que le fléau a fait son apparition. *Tous les magasins sont fermés* à l'exception des cafés et des pharmacies.

Les feux

Bastia, le 11 juillet 1884.

Monsieur le directeur du *Petit Bastiais*,

Les derniers journaux de Marseille racontent que le docteur Kock, célèbre spécialiste allemand, arrivé dans cette ville pour étudier le choléra, a déclaré qu'il n'existait qu'un seul moyen de préservation contre le terrible fléau : celui de purifier l'air de tous les microbes et bacilles que l'atmosphère peut charrier. Les bacilles, d'après lui, ne trouvent leurs éléments constitutifs que dans l'humidité, et le plus sûr moyen de destruction serait de faire sécher, autant que possible, l'atmosphère, par des feux allumés en plein vent.

Dès lors, pourquoi dans notre ville n'allumerait-on pas, chaque soir, dans toutes les rues, de grands feux destinés à purifier l'air ? Nul doute que M. le Maire non content de rapporter son arrêté prohibant les feux de la St-Jean, n'engage nos concitoyens à employer ce moyen de préservation, comme l'ont fait les maires de Toulon et de Marseille.

Et permettez-moi, Monsieur le directeur, de profiter de l'occasion pour m'élever justement contre cet arrêté de M. le Maire, pris à l'encontre des usages traditionnels de notre ville et de la catholicité tout entière.

Les feux de la St-Jean ont existé de tout temps et loin de faire du mal a personne, ils ont toujours

purifié l'atmosphère et égayé les populations. C'est tout au plus, si l'on aurait dû interdire les pétards et les serpentaux.

Espérons que M. le Maire sera mieux inspiré l'année prochaine et qu'il n'édictera plus un pareil ukase.

Veuillez agréer, etc.

Un de vos lecteurs assidus.

Tapage nocturne

Bastia, le 6 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Le *Petit Bastiais* qui pourrait vraiment s'intituller « La tribune populaire » est ouvert à toutes les revendications légitimes et à toutes les réclamations bien fondées, et on ne saurait trop vous louer de vous être fait ainsi dans notre département l'organe impartial et dévoué de tous les intérêts sans distinction.

Laissez-moi donc profiter de l'hospitalité que vous accordez si généreusement à tous ceux qui ont besoin de votre journal pour publier la lettre suivante.

Non-seulement préoccupés le jour du fléau qui nous menace, faut-il que nous le soyons aussi pendant le nuit, à cause de certaines gens qui n'ont d'autres amusements que de troubler le repos public!

Ce tapage se fait surtout, à la Conception, la rue si paisible par excellence. A la police prévenue, d'aviser.

Dans l'attente, etc.

Un habitant la rue de la Conception.

La rue Saint-Angelo

Bastia, le 12 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

En ma qualité de principal propriétaire d'une maison et ses dépendances, située rue St-Angelo, j'ai l'honneur de vous prier d'avoir la bonté d'appeler l'attention de l'autorité compétente sur l'état dans lequel se trouve cette maison et ses dépendances.

Je signale surtout la veuve Agostini surnommée *Pane Zero*, qui persiste, malgré mes pressantes sollicitations, à maintenir une baraque en bois, située à l'angle de ladite maison et qui sert d'écurie, c'est un foyer d'infection que l'autorité compétente doit faire immédiatement démolir, avec d'autant plus de raison qu'elle n'y a aucun droit.

Espérant, Monsieur le Directeur, que dans votre prochain numéro vous signalerez ce grave inconvénient,

Veuillez croire à mes meilleurs sentiments.

V. Corbara.

La Giraglia

Bastia, 9 juillet 1885.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Cet îlot, d'une étendue de 1 kilomètre de largeur, possède depuis quelques temps un phare à feux tournants; il est appelé avec raison par les navigateurs la sentinelle nocturne de la navigation insulaire. A peu de distance de Barcaggio, il se trouve, par sa riche situation, à l'abri de toutes les impétuosités de la mer.

L'eau de roche y est très-abondante et pourrait facilement suffire à plus de 2.000 personnes.

C'est en raison de ces avantages que j'ai l'honneur d'appeler l'attention de la commission chargée de choisir un local pouvant suffire aux quarantenaires qui sont jusqu'à ce jour sans abri.

Recevez, etc.

R. M. R.

Notre lazaret

Bastia, 9 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Attend-on que le choléra ait envahi nos parages pour établir un lazaret? Telle est la question que se posent les bastiais depuis quelque temps.

S'il en est ainsi, nous croyons de notre devoir d'engager tous les conseils... intéressés à dormir tranquillement sur leurs lauriers, attendu que le choléra, une fois établi dans une ville, surtout si cette ville s'appelle Bastia, fait la sourde oreille à toute invitation qui peut lui être faite par n'importe qui d'aller séjourner dans d'autres lieux, quels qu'en puissent être les agréments.

On peut nous dire, avec raison, que des quarantaines sont imposées aux passagers et aux navires. Mais peut-on appeler quarantaine le stationnement devant notre port, à quelques mètres de terre, d'une multitude de malheureux encaqués comme des anchois sur le pont d'un navire?

On est dans le vrai en pensant que non-seulement nos quarantenaires, s'ils étaient pestiférés, nous communiqueraient, sinon tout du moins partie de leurs microbes; mais même, la situation qui leur est créée étant de nature à altérer leur santé, ils pourraient nous gratifier du germe d'une maladie qu'ils ne connaissaient point en fuyant les contrées contaminées.

Si les choses ne doivent pas changer, c'est-à-dire, si le lazaret devra toujours être le pont d'un navire ancré à l'entrée de nos ports, nous prions qui de droit de vouloir bien, dans l'intérêt de la population en général et des quarantenaires en particulier, supprimer les quarantaines.

Agréez, etc.

P. M.

RESPONSABILITÉS

Nous signalons le fait suivant à M. le Directeur de la Santé.

Vendredi, à l'arrivée du *Spahis*, un chaland s'est immédiatement approché pour recevoir les marchandises (sans doute celles de la 3e catégorie,) qui ont été ensuite débarquées sur le quai, sans aucune surveillance. Des hommes de l'équipage, après avoir communiqué à terre, sont rentrés à bord.

Une femme s'est embarquée sur le chaland chargé de houille et a communiqué avec un des hommes du bord.

Le décès de l'hospice

M. le docteur Gaudin affirme que l'homme qui est mort à l'hospice, a succombé à une fièvre typhoïque cyanosée. (cyanosée veut dire *qui bleuit et noircit le corps*. V. le dictionnaire de Littré.)

Soit! mais on affirme que cet homme embarqué malade à bord de la *Vannina*, a été malade durant la quarantaine, et a dû être transporté en voiture chez lui.

En admettant qu'il n'y eût pas la moindre trace de choléra, cet homme aurait dû être immédiatement isolé. Le fait de l'avoir mêlé aux malades de l'hospice, ne saurait être passé sous silence. Les malades de l'hospice ont le droit d'être protégés contre une contagion possibte, autant et plus que tous les autres habitants de Bastia.

Nous réclamons énergiquement qu'on impose aux capitaines de navire l'obligation de signaler tous les malades qui sont à leur bord, aux médecins qui sont chargés de la quarantaine l'obligation d'une visite à l'arrivée, et d'une visite au moment du débarquement. Nous demandons que cette visite soit faite minutieusement. Nous réclamons enfin la désinfection absolue des bagages en ouvrant les malles.

Nous engageons plus fortement que jamais, nos lecteurs à nous signaler les infractions aux lois sanitaires. Leurs lettres seront immédiatement publiées.

Il ne s'agit ni d'élections, ni de coteries. Il s'agit de la santé publique. La presse a, en pareil cas, à remplir des devoirs impérieux.

Gare au débarquement du *Congo*.

Liste des Jurés

Devant faire le service pendant la session du 3e trimestre 1884

JURÉS TITULAIRES

Devichi Antoine-François, sous-officier en retraite, Barbaggio.
Colonna d'Istria Joseph-Antoine, propriétaire, Pila Canale.
Serpentini Louis, propriétaire, Cervione.
Gaffajoli Ludovic- Toussaint, médecin, Molta.
Molini Charles, propriétaire, Rogliano.
Schilenger Antoine, receveur des domaines, Corte.
de Gentile Ange-François Xavier, propriétaire et ancien magistrat, Nonza.
Pasqualini Joseph, capitaine en retraite, Cervione.
Paoli Lucien, notaire, Prunelli de Fiumorbo.
Alessandri Joseph, maire, propriétaire, Sorbollano.
De La Rossat Pierre, propriétaire, Lavatoggio.
Canale Jean-Pierre, chef de bataillon en retraite, Ajaccio.
Rocca-Castellani Auguste, propriétaire, Calvi.
Marinetti Joseph, commerçant, Bastia.
Grimaldi d'Esdra Martin, propriétaire, Castifao.
Susini Jules-César, avocat, Sartène.
Bernardini Paul-Eugène, propriétaire, Castellare de Mercario.
de Matra Xavier, propriétaire, Matra.
Quilichini Marc-Marie, de feu Pierre, négociant, Caldarello.
Valentini Georges, propriétaire, Furiani.
Ottavi Paul-François, professeur, Ajaccio.
Battesti Jean-Toussaint-Marie, Orto.
Colombani François-Antoine, négociant, Morosaglia.
Versini Dominique-François, propriétaire, Cristinacce.
Giacomoni L. propriétaire, Sainte-Lucie de Tallano.
Ortoli Antoine-Pasquin, propriétaire, Sainte-Lucie de Tallano.
d'Ornano Xavier, propriétaire, Sainte-Marie-Siché.
Gazano Louis, propriétaire, Bonifacio.
Preziosi Thomas-Pierre-Joseph, maire, Ogliastro.
Simonetti-Malaspina Ignace-François, conseiller général, Ville de Paraso.
Giuseppi Philippe-Marie, rentier, Pino.
Camugli Antoine-Vincent, négociant, Bastia.
Guglielmi Jacques, instituteur en retraite, Sainte-Marie-Siché.
Grimaud François, pâtissier, Ajaccio.
Filippi Antoine, propriétaire, Ville de Paraso.
Borelli Jean-Baptiste, greffier comptable, Coti-Chiavari.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Emanuelli François-André, capitaine en retraite.
Fantauzzi Mathieu, rentier.
Mannoni Grégoire-Charles-Louis, avocat.
d'Angelis Joseph-Tiburce, receveur des finances.
tous de Bastia.

Bulletin financier

Paris, 9 juillet 1884.

La cote de Marseille donne comme premier cours 106,40 sur le 4 1/2.

Le marché est faible, on commente de tous cotés les nouvelles de Marseille et de Toulon qui sont loin d'encourager la bourse à reprendre des cours meilleurs.

Le comptant par exemple fait meilleure figure, comme nous l'annoncions, il faut employer l'argent provenant des coupons de juillet.

Les Consolidés Anglais sont sans changement à 100 francs.

La Banque de France s'inscrit à 3000 francs.

Le Crédit Foncier résiste parfaitement au mouvement de recul, il est demandé à 1275, on croit à une très vigoureuse reprise.

Les Obligations Foncières et Communales sont l'objet de nombreuses demandes. Une partie des capitaux disponibles se porte sur ces titres complètement à l'abri de la spéculation. Ils assurent aux porteurs une garantie absolue.

La Banque de Paris est plus faible à 760.

Le Comptoir d'Escompte ne varie pas à 975.

Le Crédit Industriel et Commercial s'échange a 675.

Il faut remarquer l'excellente tenue des Obligations Ouest Algérien 4 0/0 (Garantie par l'Etat) elles sont recherchées a 435,25.

La Banque Ottomane est plus faible a 593,75.

Le Turc faiblit a 7,72 1/2.

L'Egypte Unifiée cote 291,25.

Les Chemins de fer Français sont plus faibles que samedi.

Le Nord a 1647,50. — Le Lyon 1187,50. — L'Orléans 1290. — Le Midi 1450. — L'Est 755. — L'Ouest 817,50.

La revue du 14 juillet

M. le général Truchy passera demain matin à 7 heures, sur la place St-Nicolas, la revue des troupes de la garnison.

Les autorités civiles et leurs familles ont été invitées à assister à cette cérémonie Un emplacement spécial leur a été réservé.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale qui s'y rendront en tenue militaire devront se réunir aux officiers sans troupe des différentes armes et services, qui, conformément au règlement, doivent se joindre à l'état-major de la subdivision.

114e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 13 Juillet 1884, de 8 à 9 h.

1.	Saint-Sébastien, (allégro,)	Brunet.
2.	Les Diamants de la Couronne, (ouv.,)	Auber.
3.	Le Petit Faust, (fant.,)	Hervé
4.	La Bavarde, (polka),	Sellénick.
5.	Le Bal Masqué, (fant.,)	Verdi.
6.	Yvonne, (valse,)	Stoupy.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 31 décès.

Toulon, 7 décès, ce matin.

Le protectorat russe

Les turcomans protestent contre le protectorat russe.

La fièvre jaune

La fièvre jaune a cessé de sévir à la Martinique.

Désordres à Odessa

Des désoadres ont éclaté à Odessa; les israélites sont poursuivis et le bazar est envahi,

Conférence sur la Corse

M. Laguerre a fait une conférence sur la situation de la Corse dans une réunion composée d'électeurs du 20e arrondissement.

Il a prononcé un discours très violent qui a obtenu un grand succès.

L'orateur a défendu la Corse contre toutes les attaques dont elle a été l'objet et a vivement attaqué l'administration départementale.

La Fête nationale

Le conseil municipal de Paris a décidé que le 14 juillet serait fêté comme les années précédentes, qu'aucun des divertissements ne serait supprimé, et que les bataillons scolaires seraient tous convoqués pour compléter la fête.

Banquet

Un grand banquet a été offert par l'Union des chambres syndicales ouvrières de France, en l'honneur de la promulgation de la loi sur les syndicats professionnels, à MM. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, et Hérisson, ministre du commerce.

M. Waldeck-Rousseau a prononcé un discours où il a fait appel aux sentiments d'ordre et de patriotisme qui doivent assurer les chambres syndicales

Légion d'honneur

M. Vèzes, procureur général à Bastia, est nommé chevalier de la légion d'honneur.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Benazet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

Le ministre de l'agriculture dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 2 millions pour venir en aide aux populations des localités où sévit le choléra.

Le ministre ajoute que sur cette somme, 500,000 francs ont été déjà dépensés en désinfectants.

Sur la demande de 20 membres, la discussion immédiate est ordonnée et le projet adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Laguerre sur l'amnistie générale.

MM. Tony Révillon et Laguerre développent la proposition qui est combattue par le ministre de l'intérieur.

La discussion générale étant close, le scrutin est ouvert pour savoir si la chambre entend passer à la discussion des articles.

Nombre des votants	406
Majorité absolue	204
Pour l'adoption	123
Contre	283

La Chambre ne passe pas à la discussion des articles.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi de M. Edmond Robert, relative aux sucres.

Prennent la parole, MM. Tirard, Bisseuil et Vachal.

L'article 1er est mis aux voix.

Nombre des votants	462
Majorité absolue	232
Pour l'adoption	327
Contre	135

L'article 1er est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

GRAND HOTEL LINGENIEUR

MENU DU 13 JUILLET

Déjeuner à 2 fr. 50

Hors d'œuvres variés
Langoustes à l'Américaine
Canelonis au gratin
Escalopes de veau sautés au Madère
Pains de Lamecque
Desserts assortis.

Dîner à 3 francs

Consommé à la d'Orléans
Coquilles de filets de sole
Suprême de volaille à la Financiere
Macédoine de légumes
Filet de bœuf rôti
Glaces au chocolar
Desserts assortis.

AVIS DE DÉCÈS

Les frères Meria, ont la douleur de faire part à leurs parents et amis, de le perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur sœur, Madame veuve ALFONSI IGNACE, et les prient d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 13 du courant à 5 heures de relevee.

Bourse de Paris

	11 Juillet	12 Juillet
Rente 3 p. 0/0	75,50	76,50
— 3 p. 0/0 amortissable	78,00	78,00
— 4 p. 0/0	107,00	107,10
— 1/2 p. 0/0	107,10	107,05

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 recompenses dont 5 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or.

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul veritable Formant une boisson delicieuse, saine, rafraîchissante et peu couteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête; contre la dyssenterie et la cholerine.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbonville. — Maison a Paris, 41, rue Richer; Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epiceries fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

TIRAGE DÉFINITIF
DE LA
LOTERIE TUNISIENNE
Les Fonds sont déposés à la Banque de France
LE 17 JUILLET 1884

GROS LOTS :
500.000 f.
En Cinq Gros Lots de 100,000 Fr.
2 Lots de **50,000**
4 Lots de **25,000** | 100 Lots de **1000**
10 Lots de **10,000** | 200 Lots de **500**
Au total 321 LOTS formant
UN MILLION DE FRANCS
Le tirage aura lieu à Paris, les lots seront payés en espèces au Siège du Comité.
PRIX DU BILLET : **UN FRANC**
Pour obtenir des billets, adresser en espèces, chèques ou mandats-poste la valeur des billets à *M. Ernest DUTRE*, Secrétaire-Général du Comité, *15, Rue de la Grange-Batelière, Paris.*

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.
Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

DIPLOMES D'HONNEUR EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE 1883-84
TARBES 1884, et 17 Médailles de 1re classe
AMARA-BLANQUI
Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers connus
Il est répandu et apprécié dans toute la Corse
INVENTEUR : **J.-U. Blanqui** Fils, DISTILLATEUR
Membre de l'Académie Nationale, Agricole, Manufacturière et Commerciale de France.
DISTILLERIE a VAPEUR à NICE.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout à des prix très modérés.
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Le meilleur préservatif du choléra est
L'AMARO-MATTEI
reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges. Pris 2 fois par jour à jeun, il dissipe toutes craintes contre les épidémies.
Il se trouve dans tous les cafés.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe
Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, accelets, colliers, gilettières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bjoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia
Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.
Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.
Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.
Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

Sous le titré : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître a la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection a 3 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout les vices moraux qui en produisent *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant.
MATTHIEU OLLAGNIER.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** **Tabacs, Cigares du Pays et Havane**

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac a priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Cono.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id. super	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Malskoff	Virginie ver.	a priser
id. fine cham	id. ordinaire	id Arnaud.	id. Martini	id. Moët.	Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran.	Cabinet	id. blanches	de la Régie
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Bongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	id. courts.	Flor fina	Ordio. jaunes	—
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	Sillery	Plantador	Sedleaff.	Sedleaff	Courants	Elartista fumur	id. roses	GROS
id. id.	id. Saillaad.	Pirperm. Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Ordinaire	Cruz ô venera	id. 10 cigar.	DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Cremant bl.		—		Bouts du nége	Supérb	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id rose		Tabacs de la Régie.		Tordus ord.	Teresita	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	Grand Crem				id. fins	Représentacion	—	
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	—				Longs (fantaisie)	El Colombate de la Havane	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes					—		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto						Cigares		
id Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id. id. aniseé	id. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marzala								
	id. id. amère	Raspail trai.	Chypre.								

00087

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
[illegible] . . . . . On an, 20 fr. 6 mois 10 »
[illegible] FRANÇ., ALGÉRIE, 25 » » 15.50
[illegible] DE L'UNION POSTALE, 30 » » 16 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1132. — LUNDI, 14 JUILLET 1884
Saint Bonaventure, conf.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, éditeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 f. — Réc., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BIBLIOTHÈQUE POSTALE

BASTIA

LES CORSES

30 mai et le 14 juillet 1790

Notre fête nationale n'est pas seulement l'anniversaire de la prise de la Bastille. Elle est aussi l'anniversaire de la *Fédération*, la plus pure, la plus patriotique des manifestations populaires dont l'histoire ait gardé le souvenir. Tous les contemporains, sans distinction de parti, nous ont transmis le récit ému de cette journée mémorable où les cœurs français battaient à l'unisson et saluaient de leurs acclamations, l'ère de la liberté qui allait transformer le monde. Notre Corse eut sa part dans cette solennité grandiose, et nos lecteurs nous sauront gré d'emprunter à Renucci, dans le numéro de ce jour, les pages qu'il a consacrées à cet épisode de la Révolution.

« Sur ces entrefaites, arrivait, à l'adresse des gardes nationaux de la » Corse, une lettre par laquelle la garde » nationale de Lyon conviait toutes les » gardes nationales du royaume, à former avec elle, le 30 mai, une solennelle fédération, et à jurer sur l'autel » de la patrie, de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, pour le maintien de la constitution, et des droits » inviolables qu'elle proclamait. La lettre » datée du 2 mai, n'arriva à Bastia » que le 17, et le temps manquait pour » prévenir et attendre les autres gardes » nationaux de l'île. Le colonel Petriconi » rassembla immédiatement le corps des » officiers de Bastia, et leur proposa d'envoyer à Lyon des délégués pour prêter » avec leurs frères d'au continent le serment de résister à tout attentat contre » la liberté française, et de mourir fidèles » à la nation, à la loi, au roi. La proposition fut adoptée à l'unanimité, et on » nomma comme députés Jean-Baptiste » Galeazzini, Jean-Baptiste Guasco, et » Xavier Ciordani, capitaine en premier ; » Jean-Baptiste Luiggi, capitaine en second ; Joseph-Marie Santelli, lieutenant » en premier ; et Louis-Claude Russeau, » lieutenant en second. On leur donna » pleins pouvoirs pour signer un acte solennel de fédération, non seulement » avec la garde nationale de Lyon, mais » avec toutes celles du royaume. La junte » supérieure de la Corse résidant à Bastia, composée de députés des districts » de l'île, regrettant de n'avoir pas reçu » en temps utile, l'invitation de la garde » nationale de Lyon, pour les autres gardes nationales de l'île, chargea formellement les officiers de Bastia, envoyés » à Lyon, de représenter tous les gardes » nationaux de la Corse et de manifester » leurs sentiments aux braves et généreux citoyens lyonnais, armés pour le » maintien d'une constitution aussi humaine que glorieuse pour l'Empire. » Elle autorisa en outre ces mêmes députés à adhérer, non seulement au » nom de la garde nationale de Bastia, » mais encore au nom de toutes celles » de l'île, à ce qui serait décidé, et à signer tout acte qui pouvait confirmer » l'entier dévouement des Corses aux décrets de l'auguste assemblée nationale, » et leur amour et leur respect pour le » meilleur des monarques.

» N'ayant pu se rendre à Lyon, les gardes nationales de plusieurs pièves et » villes de Corse, formèrent une fédération entr'elles. Celles de Corte, des » pièves de Talcini, de Vallerustie, de » Giovellina, de Caccia, de Venaco, Rostino, Rogna, et Bozio se fédérèrent » solennellement ensemble, puis avec la » garde nationale de Grenoble. L'antique province du Nebbio en fit autant » avec Bastia. Mais le spectacle émouvant fut celui de l'acte de fraternité » entre les habitants de la ville d'Ajaccio, et celui de l'important village de » Bastelica. »

Après avoir rappelé que Bastelica fut la patrie de Sampiero, et que ses citoyens furent les derniers défenseurs de Paoli, après la journée de Ponte-Nuovo, Renucci ajoute :

« Le premier soin de Jean-Baptiste » Costa, maire de Bastelica, fut d'organiser légalement une garde nationale » composée de cinq cents hommes d'élite, et d'en conduire une grande partie à Ajaccio pour former avec cette » ville un pacte fédératif d'inaltérable fraternité. La garde nationale d'Ajaccio, en » grande tenue, alla à leur rencontre ; les » soldats de la garnison sous les armes, » ayant déjà fraternisé avec les habitants, » les reçurent avec toutes sortes d'honneurs ; et le corps municipal leur » offrit, au milieu d'applaudissements » sincères, un drapeau aux trois couleurs de la nation, decoré de guirlandes. Des discours furent prononcés de » part et d'autre. La réunion de la Corse » à l'empire français en était le sujet, et » on ne manqua pas de faire allusion à » l'illustre Sampiero, la terreur des Génois, l'ami de la France, le défenseur » de la liberté. Les cris de *Vive la Nation ! la liberté ! Paoli !* se mêlaient aux acclamations et à la joie universelle ; les » sons des cloches, le roulement des » tambours, les feux de mousqueterie, » enfin tout ce que les peuples ont coutume de faire dans leurs moments » d'allégresse, terminèrent cette patriotique et mémorable fête...

» A la même heure, plus de 50.000 » hommes, représentant un nombre immense de soldats citoyens, se juraient, » le 30 mai, dans la ville de Lyon amitié » éternelle, et se promettaient secours réciproque pour la défense de la constitution et de la liberté. L'imposant spectacle de l'enthousiasme qui régnait » dans les cœurs se déploya encore plus » vivement à l'arrivée des députés des » provinces les plus éloignées, parmi lesquels on accueillit avec des transports » de joie les députés de la capitale de la » Corse. L'émotion causée par leur présence, dans toutes les âmes, se manifesta d'une manière spéciale dans un » banquet, auquel ils furent conviés par » les officiers du district de St-Vincent. » Dans cette circonstance, le sieur Perussel, un de leurs chefs, prit la parole en ces termes :

» Réjouissons-nous, amis et camarades, de voir ici unis à nous les représentants d'une île dont les aspirations » ont toujours été pour la liberté. Admirons leur courage et leur patriotisme. » Ces fiers insulaires ont bravé les tempêtes de la mer, et franchi la distance » qui les sépare de nous, pour venir prêter dans notre champ de fédération le » serment sacré de fidélité à la nation, à » la loi, au roi, qu'ont prêté tous les » Français. Français eux aussi, ils n'ont » pas trompé notre attente ; l'amour de » la liberté et le courage, voilà leurs passions dominantes. Quelle puissance » pourrait arrêter nos pas ! Prouvons à » ces héros du patriotisme, notre recon-

naissance, exprimons-leur les sentiments que leur présence fait naître » dans nos cœurs, et disons-leur : braves Français, vous êtes venus d'une » contrée éloignée pour jurer sur l'autel » saint de la patrie de verser votre sang » pour son bonheur..... et nous, nous » vous jurons par l'Etre suprême, par ce » que nous avons de plus sacré, par » l'honneur, par la liberté, par vous mêmes, de vous être éternellement unis, » de vous défendre contre les nations » étrangères qui tenteraient de troubler » votre paix et de vous forger de nouvelles chaînes ; nous vous jurons de » voler à votre secours toutes les fois que » votre liberté sera menacée, et de verser pour votre défense, jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

» La ville de Paris, rivalisant avec » celle de Lyon, et la surpassant en pré» paratifs, par une proclamation adres» sée à tous les Français, invitant les gar» des nationales du Royaume à envoyer » leurs délégués à Paris pour célébrer » le 14 juillet, anniversaire de la prise » de la Bastille ; former un pacte sacré » de fédération et de fraternité ; et jurer » sur l'autel de la patrie, au milieu de » la célébration des augustes mystères » de la religion, fidélité à la constitution, » à la France et au roi. L'assemblée na» tionale, dans un long décret sanctionné » par le monarque, arrêtait le mode de » nomination des députés, et décidait » que chaque district en enverrait un » nombre proportionné à sa population. » Ajaccio, Corte, la Balagne, et les au» tres districts de la Corse s'empressè» rent de se conformer à ces disposi» tions. Bastia confirmait pour Paris les » députés déjà envoyés à Lyon, en leur » en adjoignant deux autres qui étaient : » Pierre Galeazzini et Antoine Mattei.

» Au moment où à Paris, le 14, était » stipulé solennellement entre tous les » citoyens et les troupes régulières de » la monarchie le grand acte de la Fédé» ration, la plus grande partie des habi» tants de la Corse, réunis dans les égli» ses, tendaient les mains au ciel, pre» nant Dieu à témoin du serment de fidé» lité qu'ils prêtaient à la nation, à la loi, » au roi. Les gardes nationaux avec les » régiments du Maine, de Provence, d'ar» tillerie, à Bastia ; à Ajaccio avec le ré» giment Limousin et les artilleurs, ac» complissaient d'une manière imposante » et pompeuse, entre les mains des mu» nicipalités, l'acte de fédération. Corte, » Calvi, Bonifacio, Sartene, Calenzana, » Cervione, La Porta et autres commu» nes importantes en faisaient au» tant. »

Les Corses ont scrupuleusement tenu leur serment, car, depuis près d'un siècle, sur tous les points du globe, leur sang a coulé pour la défense et la gloire du drapeau national.

En ce jour de fête, rappelons ces souvenirs avec orgueil, et n'oublions pas, au milieu de nos joies patriotiques, nos deux sœurs en deuil, l'Alsace et la Lorraine.

Ephemerides Corses

13 Juillet 1748. — Giuliani, patricte Corse qui avait mis le siège devant Nonza, s'en empare.

Cet exploit fut d'autant plus remarquable, que 500 Balanins seulement accompagnaient Giuliani, que Nonza n'était pas très facile à prendre, et que les assiégés étaient nombreux, décidés et bien armés.

14 Juillet 1564. — Sampiero s'étant arrêté à Vico, harangue la foule et l'engage à s'armer contre les oppresseurs de son pays, ou tout au moins à l'aider des conseils que la pratique des affaires pourrait suggérer aux plus expérimentés d'entr'eux.

Ce fut alors que Jean Cristinacce répondit à Sampiero, que la guerre qu'il entreprenait contre Gênes était pleine de conséquences désastreuses pour la Corse, et qu'il aurait mieux fait de s'en retourner en France.

Cristinacce parlait d'or, mais Sampiero fit bien en ne l'écoutant pas.

A défaut de la delivrance de la Corse, on pouvait, par une attitude résolument belliqueuse, obtenir des concessions et faire voir à l'histoire que si Gênes était infâme, la Corse était brave.

Servitudes militaires

Sur la demande formulée par M. le Maire de Bastia, nous apprenons que M. le Directeur du Génie de Marseille vient d'accorder l'autorisation nécessaire pour la construction de quatre magasins à rez-de-chaussée et d'un mur de soutènement, longeant la route nationale n° 193, au quartier de St-Joseph. La situation de cet emplacement figure dans la partie des zônes de servitudes comprises dans le polygone exceptionnel.

M. le Directeur de la Santé a dû quitter notre ville pour quelques jours : il doit se rendre à Ajaccio, Bonifacio, Calvi et l'Ile-Rousse pour s'assurer s'il est possible d'installer des quarantaines dans ces trois dernières villes, ainsi que le demandent les populations.

Il paraît que les farines commencent à manquer dans l'arrondissement de Calvi.

Légion d'honneur

A été promu au grade de commandeur, M. Deaddé François-Philippe-Auguste, colonel du 64e de ligne, 37 ans de services, 12 campagnes, 1 blessure, officier du 23 juin 1859.

—«o»—

A été promu au grade d'officier, M. Ramaroni, Eugène-Joseph, chef de bataillon en retraite, commissaire du gouvernement près le conseil de guerre de la 18 région, 39 ans de services, 8 campagnes, chevalier du 13 avril 1859.

—«o»—

Ont été nommés au grade de chevalier,

MM.

Campana Jean-Pierre, pharmacien de 1re classe de la marine, 22 ans et demi de services, dont 17 à la mer ou aux colonies.

Bousson Jean-Baptiste-Emmanuel-Léonard-Arthur, capitaine breveté au 141e de ligne, officier d'ordonnance du général commandant la subdivision de la Corse; 20 ans de services, 2 campagnes, 1 blessure.

Scagliola Mathieu, capitaine au 53e de ligne, employé à l'état-major général du ministre de la guerre; 20 ans de services, 5 campagnes.

Musso Erasme-Dominique-Vincent-Bonaventure, capitaine au 4e de ligne, 18 ans de services, 12 campagnes.

Antonetti Jean-Pierre, capitaine au 39e de ligne, 21 ans de services, 1 campagne.

Santini Toussaint, capitaine adjudant-major au 42e de ligne; 20 ans de services, 4 campagnes, 2 blessures.

Leca Joseph-Tarquinius, capitaine-trésorier au 66e de ligne, 21 ans de services, 5 campagnes.

Martelli François, lieutenant au 100e de ligne, 29 ans de services, 5 campagnes.

Bonaccorsi François-Louis, capitaine au 109e de ligne, 21 ans de services, 4 campagnes.

De Battisti Gustave-Hyacinthe, chef de bataillon au 124e de ligne, 24 ans de services, 5 campagnes.

Roux Jules-Dominique-Désiré, chef de musique au 141e de ligne, 29 ans de services, 8 campagnes.

Giamarchi Jean-Décius, capitaine adjudant-major au 20e bataillon de chasseurs à pied, 21 ans de services, 2 campagnes.

Bonavita Ernest, capitaine au 2e régiment de zouaves, 20 ans de services, 10 campagnes.

Micheletti Baptiste, brigadier à la 15e légion ter de gendarmerie, 27 ans de services, 7 campagnes.

Micaelli, capitaine en premier au 1er rég. d'artillerie pontonniers, 21 ans de services, 1 campagne.

Stefani Paul, capitaine en premier au 20e escadron du train des équipages militaires, 23 ans de services, 10 campagnes.

Michel Louis, officier d'administration de 1re classe du service des subsistances militaires à Ajaccio, 32 ans de services, 17 campagnes, 1 blessure.

Nobili Pierre-Antome, lieutenant d'infanterie, attaché au service des étapes de l'armée territoriale 33 ans de services, 6 campagnes.

En temps d'épidemie, de choléra et pour combattre les influences malsaines d'une atmosphère viciée, l'action thérapeutique de l'AMARA BLANQUI est incontestable. Les personnes soucieuses de leur santé pourront l'apprécier en en faisant usage.

Gazette départementale

AJACCIO. — M. Voisin, Octave, rentier, âgé de 36 ans, a été assassiné le 7 juillet, dans la nuit aux Cannes.

Le vol paraît avoir été le mobile du crime. On ignore par qui il a pu être commis.

La victime portait plusieurs blessures à la tête et à la face faites avec un instrument contondant et tranchant.

—«o»—

CAMPILE. — Le 28 juin a eu lieu l'enterrement de M. Luca Sylvius, négociant, qui a succombé à une courte mais douloureuse maladie. Il a été vivement regretté par tous ceux qui l'ont connu et approché.

Très-estimé dans ses opérations commerciales et prêt à toute heure à rendre service, sa fin prématurée a causé une vive sensation.

Presque tous les habitants du village et des communes environnantes l'ont accompagné à sa dernière demeure.

Il laisse plongé dans une profonde douleur trois frères sympathiques à tout le monde et une jeune veuve avec trois enfants en bas âge.

Puissent ces quelques lignes apporter quelque soulagement à leur juste et trop légitime douleur. — Simon PASQUALINI.

—«o»—

BONIFACIO. — M. Dominici, brigadier des douanes, est nommé à Propriano.

— M. Martinetti, brigadier des douanes à Propriano, est nommé à Bonifacio.

— M. Giacomoni, lieutenant des douanes à Bonifacio, est envoyé à Bastia, par suite de la suppression de la lieutenance de Bonifacio, poste récemment supprimé comme capitainerie.

Nous aurions mauvaise grâce à récriminer contre cette mesure radicale, puisque nous sommes habitués aux suppressions : autrefois, notre ville avait une foule d'employés, civils et militaires, qui ont disparu de par ce système *suppressionniste*. Tenez cependant pour certain qu'on ne songerait jamais à nous supprimer les contributions directes ou indirectes.

La lieutenance de Bonifacio étant transférée à Portovecchio, nous gardons notre brigadier qui aura toujours raison, jusqu'à ce que nous soyons réduits au douanier galon-rouge.

M. Giacomoni, notre dernier lieutenant, nous était doublement cher : nous conserverons de lui, comme homme public et privé, un excellent souvenir. Plein de zèle et d'activité dans l'exercice de ses fonctions, affable et poli au dehors, d'une tenue irréprochable toujours, il emporte nos regrets qui l'accompagnent avec tous nos vœux.

—«o»—

AJACCIO. — Samedi, vers 4 heures du soir, sur la place Abbatucci, deux élèves du collège se sont pris de querelle. Dans la lutte, le jeune Orlandini a porté trois mortels coups de couteau au nommé Alessandri, qui a été transporté, dans une état très alarmant, à la pharmacie Guiderdoni.

Orlandini a été arrêté immédiatement.

(*Le Conservateur.*)

—«o»—

CALCATOGGIO. — M. Lorenzi André a été nommé facteur rural.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BASTIA
(Chambre Civile)

ROLE DES AFFAIRES A PLAIDER

AUDIENCES DES 18 ET 19 JUILLET 1884

Agostini,	c.	Agostini.
Poggi,	c.	Piccinini.
Bonavita,	c.	Orabona,
Bartolomei,	c.	Colombini.
Marchetti,	c.	Orsini.
Gigante,	c.	Gigante.
Salusca,	c.	Ciavaldini.
Marcucci,	c.	Ciavaldini.
Peretti,	c.	Tomasi.
Nicolaï,	c.	Mathieu.
Valery,	c.	Oletta.
Mattei,	c.	Pasqualini.
Sébastiani,	c.	Calisti.
Piazza,	c.	Santamaria.
Feretti,	c.	Feretti.
Ristorcelli,	c.	Renucci.
Montalti,	c.	Guaitella.
Camugli,	c.	Bonnet.
Venturini,	c.	Filippi.

Bulletin financier

Paris, 10 juillet 1884.

La température influe considérablement sur la Bourse il fait si chaud que les spéculateurs sont partis de bonne heure à la campagne. C'est dire que les affaires sont rares et cependant c'est aujourd'hui que se détachent les coupons sur une assez grande quantité de valeurs.

L'Italien s'échange à 93,25 coupon de 2.17 détaché. La Banque de France s'échange entre 4995 a 5000. Le Crédit Foncier détache un coupon de 30 francs il s'échange à 1275 il gagne donc 2.50 sur le cours de cloture d'hier. Les demandes sont nombreuses sur les Obligations Foncières et Communales, il est certain que le public se porte de plus en plus sur ces obligations qui indépendamment des chances de lots et de remboursements offrent un placement de toute sécurité. La Banque de Paris reste à 770 coupon détaché. Le Suez s'échange ex-coupon entre 1895 et 1900 fr.

Le marché est arrivé sur l'Obligation Ouest Algérien 4o|o (garantie par l'Etat). On l'inscrit aujourd'hui a 432.50.

La Banque Ottomane a également détaché un coupon de 25 francs. On cote 600 et 601.25.

Le Turc fait 7.80. L'Egypte est a 293.75.

Les Chemins s'inscrivent : Le Nord a 1652.50 — ex-coupon. Le Lyon a 1190. L'Orléans a 1292.50. Le Midi a 1155. Ex-coupon. L'Est a 755. L'Ouest a 915.75.

Les Obligations Foncières et Communales sont l'objet de nombreuses demandes. Une partie des capitaux disponibles se porte sur ces titres complètement à l'abri de la spéculation. Ils assurent aux porteurs une garantie absolue.

La Banque de Paris est plus faible 760.

Le Comptoir d'Escompte ne varie pas a 975.

Le Crédit Industriel et Commercial s'échange a 675.

Il faut remarquer l'excellente tenue des Obligations Ouest Algérien 4 0|0 (Garantie par l'Etat) elles sont recherchées a 435,25.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

La dépêche qui suit, de notre correspondant particulier de Marseille, datée de samedi, 10 h. soir, ne nous est parvenue que dimanche matin après le tirage.

De vendredi soir 3 heures, jusqu'à samedi soir 3 heures, on a enregistré 100 décès dont 65 cholériques.

La situation est pourtant meilleure ; l'affolement continue, le commerce chôme.

Marseille, 13 juillet 11 h. s.

De samedi à 3 heures à aujourd'hui dimanche, à 3 heures, on a enregistré 99 décès, dont 57 cholériques.

La ville est plongée dans une profonde tristesse ; elle est presque déserte. Aucun drapeau ne flotte aux fenêtres à l'occasion de la Fête nationale.

Les ministres de l'intérieur, du commerce et des travaux publics sont attendus mardi.

Les nouvelles de Toulon sont toujours meilleures.

L'extrême gauche

M. Clémenceau a été nommé président de l'extrême gauche.

MM. Maret et Laisant, vice-présidents.

L'enquête agricole

La commission de l'enquête sur l'agriculture a partagé le territoire français en 9 régions.

La Corse a été réservée à M. Thomson, député de l'Algérie.

Les lazarets de la Corse

M. le député Graziani s'est rendu auprès de M. le Ministre du commerce, et l'a entretenu de la situation générale de la Corse, relativement à la présence du choléra à Marseille et à Toulon.

Il a demandé pour l'arrondissement qu'il représente que la quarantaine puisse être faite à l'Ile-Rousse, pour les navires à destination de ce port et de celui de Calvi. Il a démontré les commodités que présente l'installation d'un lazaret à l'Ile-Rousse et la nécessité qu'il y a de l'y établir pour les besoins commerciaux de tout l'arrondissement.

M. le ministre a répondu que devant se rendre à Marseille et à Toulon, il prendra une décision à son retour, mais que des instructions seraient données à M. le directeur du service sanitaire en Corse pour se rendre dans l'arrondissement de Calvi afin d'étudier sur place cette question, et examiner en même temps si l'endroit désigné pour l'installation du lazaret présente tous les avantages désirables.

Ecole de chimie

Le conseil municipal de Paris demandera l'établissement d'une école de chimie et de physique appliquée à l'industrie.

Rappel des officiers anglais

Tous les officiers en permission, dont les régiments tiennent garnison en Irlande, ont reçu l'ordre de rejoindre leur corps immédiatement.

Le Nil

On signale une hausse des eaux du Nil.

Les arsenaux

Le général Campenon fait prendre des mesures pour mettre nos arsenaux à l'abri des incendies.

Massacre de chinois

Cent ouvriers chinois travaillant à Lima ont été massacrés par les nègres.

Le sultan Alimadou

M. Grévy a reçu une lettre de dévouement de la part du sultan Alimadou, qui s'est soumis à la France.

ETAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Renucci, Marie. — Peretti, Joseph.

DÉCÈS. — Néant.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
du 11 juillet 1884

ENTRÉES.

De Marseille, vap. franç. Spahis, cap. Lota, diverses.

De Cagliari, tartane italienne Ida-Maggiore, cap. Giorgetti, minerai.

De Cagliari, brick-goëlette ital. Aquila, cap. Taddei, charbon.

De Palamos, brick-goëlette espagnol Mercédès, cap. Carroras, lest.

De Macinaggio, brick-goëlette français Marie-Louise, cap. Casanova, diverses.

SORTIES

Pour Macinaggio, brick-goëlette français Marie-Louise, cap. Casanova, diverses.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N. 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

COMMISSION DES ORDINAIRES
DU 141e DE LIGNE

AVIS

Le public est prévenu que la Commission des Ordinaires du 141e de Ligne passera le mardi 15 juillet, à 3 heures de l'après-midi, à la Caserne du Gouvernement, un marché pour la fourniture d'Épicerie et Légumes pendant une période de 4 mois, du 20 juillet au 20 novembre 1884.

L'adjudication se fera sur soumissions cachetées.

On peut prendre dès à présent connaissance du cahier des charges de midi à 2 heures au bureau de la Commission, Caserne du Gouvernement.

Bastia, le 12 juillet 1884.

Le chef de Bataillon,
Président de la Commission,
COLONNA-LECA.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochet, aceiets, colliers, gliettères, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduit., en or, argent, double et demi. — Orfevrerie argent et metal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

CAISSE DES REPORTS
59, rue de Richelieu, 59
Anciennement au 77
La plus ancienne Maison de REPORTS de Paris (fondée en 1874)
Brochure et *Circulaire hebdomadaire* adressées gratuitement sur demande.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 »
Trois mois	3 »
Europe, un an	15 »
Amérique —	20 »

BUREAUX :
imprmerie ROUSSAUD, 3, rue, Tison d'Argence ANGOULÊME

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

OREZZA-LES-EAUX

Grand-hotel Granaiola

L'ouverture de la saison aura lieu le 1er juillet prochain, sous la direction de Mme Colombani.

40 chambres fraîchement meublées.

Table d'hôte — Salon de lecture — Salle de billard — Salon de musique et piano — Salle de bains.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement nouvellement créé un bon confortable ainsi que toutes les distractions désirables à des prix modérés.

Un service d'omnibus sera à la disposition de MM. les voyageurs.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix suivent.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Vins spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-M. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cizarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Graves	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Chablis	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser de la Regie
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Cassis blanc	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	Champagne (marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran. id. courts.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra		Hongrois	Quaillés de Paris.	Qualités de Paris	Courants ordinaire	Cabinet	Ordin. jaunes	GROS
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Moët.	Piant d'or	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Flor fina	id. roses	DÉTAIL
id. id.	id. Saillard.	Pirperm. Get	Sirops assort	id. Mousseux	Brisures de la Régie.	Débris de la Regie.	Débris Scaferlati.	Tordus ord.	Elartista fumeur	id. 10 cigar.	
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Sillery		—		id. fins	Cruz ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vin de Bord.	Vergenay		Tabacs de la Regie.		Longs (fantaisie)	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	Cremant bl.					Teresita	—	
id. Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	id. rose					Représentacion	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Grand Crem					El Colombate de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—							
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron	Les Bouteilles Vides sont reprises à raison de 20 centimes							
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id. amère	Esprit vrai.	Chypre.								

Cigares

Le Petit Bastiais

00069

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
UNION . . . . . 16 fr. 8 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 25 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1123. — MARDI, 15 JUILLET 1884
Saint Henri, conf.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

NOTRE PRIME

LA MARSEILLAISE
Par **Gustave Doré**

Cette splendide gravure sur beau papier de luxe, et mesurant 1 mètre de longueur sur 0m 75 cent. de hauteur est offerte à nos lecteurs moyennant le prix incroyable de :

3 francs

prise dans nos bureaux, et de

4 francs

par les Messageries.

Tout le monde voudra posséder cette reproduction d'un des meilleurs tableaux de notre grand artiste et dont la conception est empreinte du plus beau souffle patriotique.

Un exemplaire de cette gravure est exposé à notre devanture.

BASTIA

REBOISEMENT
de la montagne de Montegrosso

M. Graziani, député de la Corse, a reçu de M. le Ministre de l'agriculture la lettre suivante :

Paris, le 30 juin 1884.

Monsieur le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu me signaler à plusieurs reprises l'urgence des travaux à entreprendre pour le reboisement de la montagne de Montegrosso, canton de Calenzana (Corse).

Je m'empresse de vous faire savoir que je viens d'autoriser à cet effet une dépense de 3,954 fr. 20 c., pour travaux à exécuter à l'automne prochain dans la forêt domaniale de Calenzana, située sur le flanc de cette montagne.

En outre le service forestier local va être invité à faire le nécessaire pour provoquer, de la part de la Commune et des établissements publics dont les propriétés sont contigues, des demandes de subventions à employer sur leurs terrains dans le même but, ainsi que pour obtenir du Conseil général de la Corse une augmentation de la subvention départementale allouée chaque année pour travaux de reboisement, en vue de pousser activement les travaux dans les bassins de la Tavarella et de Secco.

Je suis heureux, Monsieur le Député et Cher Collègue, de pouvoir ainsi, dans la mesure des moyens de l'administration, donner satisfaction à ce que vous avez bien voulu m'exprimer.

Agréez, Monsieur le Député et cher Collègue, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le Ministre de l'Agriculture.
J. MÉLINE.

LA « VANNINA »

La *Vannina* a mouillé hier devant Bastia, ayant à son bord, plus de 450 passagers. Elle a quitté Marseille au moment où, dans l'espace de 24 heures, 69 personnes avait succombé au choléra !!!

Voilà des chiffres qui nous dispensent de tout commentaire. Nous espérons que la zône interdite sera rigoureusement fermée aux imprudents ; et que les récalcitrants seront mis eux-mêmes en quarantaine.

Nous demandons que la quarantaine soit portée à quinze jours, dix jours au minimum.

Nous demandons que le conseil de santé, se réunisse une fois au moins par jour, pour contrôler le service de l'agent et des gardes de santé, vérifier l'exactitude des réclamations, et en referer d'urgence au ministre compétent.

A-t-on songe à frêter un de ces voiliers, sans ouvrage, qui sont dans notre port ? Remorqué pour la *Félicie*, il apporterait en 24 heures à Finocchiarola, tout le matériel nécessaire au campement et au couchage.

La *Vannina* est repartie pour Finocchiarola. Comment va-t-on s'arranger là-bas ? C'est ce que nous allons tâcher de savoir.

Le lazaret de Finocchiarola

M. le docteur Santelli nous adresse la dépêche suivante partie de Macinaggio.

Le campement a été établi d'une manière tout à fait déplorable. On a fait choix d'un creux entre deux monticules, ou, pendant l'hiver, l'eau doit séjourner, comme l'indique la présence des joncs.

Pendant le jour la chaleur y est insupportable, et pendant la nuit les moustiques ne vous laissent pas dormir.

Il y a nécessité absolue d'établir le campement sur le monticule situé au nord qui est sain, et rafraichi par la brise. Il est indispensable de permettre aux artilleurs d'opérer ce changement avant l'arrivée des nouveaux quarantenaires.

On n'a préparé aucun lit pour recevoir les passagers. Il m'a été impossible d'en avoir un pour moi.

FINOCCHIAROLA

Nous publions, *sous toutes réserves*, la présente lettre qui nous arrive de Finocchiarola, nous la ferons immédiatement suivre de la réponse s'il nous en parvient une.

Finocchiarola, le 12 juillet 1884,

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les soussignés, en quarantaine au marais de Finocchiarola, viennent d'adresser la lettre suivante à M. le Directeur de la Santé, à Bastia, et vous prient de vouloir bien l'insérer dans votre journal afin d'édifier nos compatriotes sur la façon dont nous sommes traités.

Monsieur le Directeur,

Nous venons protester énergiquement de la façon dont nous sommes exploités et nourris par le restaurateur du lazaret de Finocchiarola, M. S... Non-seulement il se contente de nous servir une viande infecte, pleine de vers, mais encore il demande des prix fabuleux pour les matières alimentaires. En outre, il insulte d'une façon grossière la plupart des passagers ; l'un d'eux, M. Franceschini, chevalier de la Légion d'honneur, ayant déclaré que c'était ignoble de servir de l'eau chaude comme bouillon à 50 c. la portion à des personnes affaiblies par des privations de toutes sortes, le restaurateur l'a traité de vaurien et d'ivrogne en présence des passagers et des artilleurs de service soussignés ; à d'autres personnes honorables il les a traitées de voleurs.

Nous déclarons hautement qu'il est impossible de concevoir un homme aussi privé de savoir vivre et de la convenance la plus élémentaire. Nous demandons à grands cris un médecin pour qu'il constate la qualité des vivres.

Un passager a eu pour sa part un morceau de viande en putréfaction qu'il a présentée à plusieurs quarantenaires soussignés. Tous les militaires de service ont jeté leur viande à l'eau ; quand aux autres passagers, ils se nourrissent de pain sec et boivent

de l'eau d'Orezza qu'ils ont eu la bonne idée d'acheter à Bastia. Il y a ici 42 passagers dont 15 enfants en bas âge. Il est inadmissible que nous puissions être abandonnés d'une façon aussi complète. Nous vous prions de nous rendre la justice qui nous est dûe et de porter remède à une situation intollérable.

Recevez nos salutations empressées.

Les quarantenaires,

H. Emmanuelli. — E. Gregory. — Ferrari. Gregory. — A. Franceschini, chevalier de la Légion d'honneur. — Mme Franceschini. — Mlle Ottaviani. — Pasquini. — Mme Audibert. — Martelli Toussaint. — Mme Paoli. — Mme Gregory. — Mme Mariani. — Adrième. — Claudine. — Lucie. — Catherine. — Mme A. Gregory. — Mlle Graziani. — MM. Graziani. — Liberti. — Colombani. — Auberti. — Marion. — Allegrini. — Vincentelli. — A. Parigi.

O LOGIQUE!

L'administration des Postes — et elle a raison — croit devoir retarder la distribution du courrier de plusieurs heures, pour opérer la purification complète des paquets.

En revanche les journaux de Marseille, qui arrivent par ballots, sont immédiatement servis au public. Peut-être leur applique-t-on les innocentes aspersions dont on a parlé, mais il est certain que leur odeur ne révèle le passage d'aucune espèce de chlorures!

Le choléra à Toulon

M. le docteur Rochard, inspecteur général du service de santé de la marine, qui s'était rendu à Toulon pour étudier le choléra, a quitté cette ville sans mission terminée.

Au moment de partir il a déclaré qu'il était rempli de confiance, et que grâce aux mesures prises, il espérait que le mal, coupé dans sa racine, ne se propagerait pas, et que les cas de ces jours-ci, seront les derniers que nous aurons à signaler.

La route de Cardo

Bastia, le 10 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Jadis, le quartier de la route de Cardo était journellement arrosé pendant les fortes chaleurs; cette année, à cause peut-être du choléra qui sévit à Toulon, ce quartier est délaissé; pas une seule goutte d'eau ne coule des rigoles des trottoirs.

Les autres rues de la ville sont constamment arrosées, pourquoi la route de Cardo ne le serait-elle pas?

Allons, messieurs les conseillers municipaux, un peu d'eau s'il vous plait.

Pendant que les autres quartiers sont l'objet d'une grande toilette, ce quartier seul est dépourvu de tout balayage; à huit heures du matin, malgré l'arrêté de M. le Maire, on peut voir des immondices qui exhalent une odeur fort peu agréable.

Un coup de balai à l'heure indiquée par l'arrêté précité, c'est-à-dire à 7 heures du matin!

Dans l'espoir que ces quelques observations trouveront une place dans les colonnes de votre estimable journal,

Veuillez agréer, etc.

Un habitant de la route de Cardo.

Un Lazaret

Bastia, le 11 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*.

En présence du peu d'énergie déployée à Bastia pour nous soustraire à la visite du choléra, nous avons lieu de craindre cependant que des difficultés ne soient alléguées par quelques esprits récalcitrants pour empêcher l'établissement du lazaret de Finocchiarola.

En prévision d'entraves au projet en question, je viens proposer un autre emplacement situé à 2 kilomètres d'Erbalunga et à 12 kilomètres de Bastia.

C'est une langue de terre s'avançant dans la mer et qu'on nomme, je crois, le cap Sagro.

Cet emplacement est suffisamment vaste pour contenir tous les quarantenaires à destination de Bastia et un seul garde peut en surveiller les limites de n'importe quel point.

La population bastiaise se demande avec raison si l'on attend, pour construire le lazaret, que le choléra ait fait élection de domicile en ville, et les pensionnaires du ... radeau du nouveau port, s'ils ne sont point les survivants de la *Méduse!!*

Veuillez agréer, etc.

M. P.

L'Etang de Biguglia

Bastia, le 12 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il existe en ce moment dans l'étang de Biguglia un foyer des plus extraordinaires qui doit, dans cette circonstance, préoccuper sérieusement, non-seulement l'autorité compétente, mais aussi les habitants de Bastia.

Une énorme quantité d'anguilles en putréfaction se trouvent entassées sur les rives de cet étang, qui est aux portes de notre ville, et les émanations putrides qui s'en dégagent sont des plus pernicieuses et de nature à porter un préjudice immense à la salubrité publique. J'ignore quelle en est la cause, mais en l'état, je demande à qui de droit s'il est urgent d'aviser immédiatement, ou faut-il attendre de fâcheuses conséquences pour prendre des mesures énergiques.

Dans tous les cas, n'oubliez pas, Bastiais, qu'en 1855, les premiers cas de choléra furent signalés à Biguglia, et notre population en fut à son tour sérieusement éprouvée.

Salut et Fraternité,

J. P.

Le nouveau port

Bastia, 9 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les habitants du quartier du nouveau port vous seront bien obligés de réserver dans votre journal une petite place pour l'insertion de ces quelques lignes.

Menacés comme ils le sont d'un moment à l'autre par un fléau non moins terrible qu'inexorable, ils se croient en droit de réclamer aide et protection à ceux qu'ils ont honoré de leurs suffrages.

Ils réclament donc à cor et à cri que l'on prenne au plus tôt, mais surtout que l'on pratique, toutes les mesures jugées nécessaires à la conservation de leur existence.

Ils demandent qu'on enlève des rues, à la pointe du jour, toutes les immondices qui y séjournent jusqu'à dix heures du matin au grand détriment de la santé générale.

Ils demandent que le vaste dépôt de balayures de la ville, à l'état de constante fermentation sur le plateau de Capannelle, soit transféré sans plus de retard, à quelques kilomètres de la banlieue;

Ils demandent qu'on empêche le stationnement des voitures, cabriolets, charrettes et bêtes d'attelage qui encombrent journellement le boulevard de Toga, et qui en font un foyer d'infection.

Ils demandent que les tombereaux renfermant les immondices communales, au lieu de suivre la rue du nouveau port, longent le littoral de la mer, afin d'éloigner autant que possible les mauvais miasmes qui s'en exhalent par le cahotage de ces véhicules.

Agréez, etc.

Des habitants du nouveau port.

Simple question

Quand M. Borghetti est à Finocchiarola, qui est-ce qui le remplace à Bastia?

Mesures de désinfection

Les préfets viennent d'être invités à prendre des arrêtés à l'effet de soumettre tous les voyageurs à la désinfection au sortir même de la zône contaminée, bien qu'ils aient subi déjà cette opération au départ de Toulon ou de Marseille.

La zône contaminée pour nous, c'est le paquebot qui transporte les voyageurs et marchandises.

Nous demandons instamment que cette mesure soit appliquée rigoureusement à toutes les provenances de Marseille.

Le Congo

Le *Congo*, de la compagnie Morelli, a été admis hier matin en libre pratique, après 7 jours de quarantaine.

Les passagers ont été débarqués après une visite de M. le Docteur Ramaroni et la désinfection des bagages.

Barreau de Bastia

L'ordre des avocats près la Cour d'appel de Bastia s'est réuni hier pour procéder à l'élection du Bâtonnier et du conseil de discipline pour l'année judiciaire 1884-85.

Ont été proclamés :

Bâtonnier, Me de Gafforj; Membres du Conseil de l'Ordre : MM. Ollagnier. — H. de Montera. — Bonelli. — Pitti-Ferrandi. — Cristofini. — Carbuccia.

Distribution de pain

M. Pittaluga Antoine, boulanger, boulevard Paoli, reçoit les bons de pain de la Mairie de Bastia.

Assemblée des notaires

Les notaires de l'arrondissement de Bastia ont tenu le 9 courant, à deux heures de relevée, leur assemblée générale.

Il a été procédé au renouvellement de la chambre de discipline qui se trouve composée ainsi qu'il suit pour l'exercice 1884-1885 :

MM. Bartoli, président, Seatelli, secrétaire, Tomasi, syndic-rapporteur, de Mondesert, trésorier, Dominici, Franchi, Marchetti, membres.

Le 14 Juillet à Bastia

Hier matin à 7 heures, M. le général Truchy, a passé en revue toutes les troupes de la garnison. La tenue était correcte et le défilé a été bien éxécuté.

Nous avons remarqué plusieurs fonctionnaires civils dans l'emplacement réservé.

Trois salves de 21 coups de canon ont été tirées à 8 heures du matin, midi et 8 heures du soir.

L'excellente musique du 141e s'est fait entendre sur la place St-Nicolas de 8 1/2 à 9 1/2.

Une retraite aux flambeaux organisée seulement par l'élément militaire a fait ensuite le tour de la ville.

Tous les établissements militaires ont été illuminés et décorés d'une façon remarquable.

Nous devons une mention spéciale à l'Hôtel de la subdivision, aux casernes du gouvernement, et du donjon etc, à l'hopital militaire, au cercle militaire, à l'Hôtel de la Marine, aux bureaux du chemin de fer et des ponts et chaussées ainsi qu'à l'hôtel Staffe.

Gazette départementale

BONIFACIO. — Puisque nous sommes, malheureusement, en temps d'épidémie, il est juste que la presse signale au public, les employés qui font tous leur devoir. C'est d'abord notre conducteur des Ponts-et-Chaussées, M. Riccetti, qui fait arroser tous les jours, avec de l'eau de mer, les quais du faubourg, les rues et places de la haute-ville.

C'est notre brave garnison qui a blanchi à la chaux les murs et voûtes intérieurs de la vieille porte d'entrée en ville, et enlevé un cloaque immonde qui séjournait depuis longtemps, dans les coins; opération qui a demandé plusieurs jours de travail, mais est terminéee maintenant.

C'est M. Grimaldi, notre agent sanitaire, qui a lancé deux embarcations à la mer, montées par quatre hommes, chargés de la surveillance des côtes; à l'Est, de Bonifacio à Roccapina; au Sud, jusqu'au rivage de la Sardaigne. Le service est difficile, à cause des nombreux caps, anses et rochers, parsemés dans le détroit, mais notre agent sanitaire a tout prévu et l'on veille aussi bien la nuit que le jour.

Il serait prudent que tous les ports de la Corse imitassent l'exemple que leur donne Bonifacio. Cela demande beaucoup de zèle, il est vrai, aux agents sanitaires; mais, dans de pareilles circonstances, aucune mesure n'est superflue; on ne doit épargner aucune fatigue ni négliger aucun soin.

Notre Conseil municipal a voté 1000 fr. pour la salubrité publique. A l'œuvre donc!

Remerciments et félicitations à qui de droit.

—«o»—

VILLE DE PARASO. — Après les Niçois, qui nous ont fait de nombreux achats d'huile d'olive à 70 fr. la charge (63 k. 3/4), nous avons reçu la visite de MM. les Syriens et des agents de M. Piazza, nous offrant 6 fr. le kilo de nos cocons, tandis qu'ils le payaient de 10 à 12 francs, l'année dernière. Nous ignorons les motifs de cette baisse et sommes d'autant plus surpris que nos cocons et ceux des villages voisins sont de la plus belle venue.

Nos amandiers sont chargés de fruits, mais contrairement aux années précédentes aucun acheteur ne s'est encore présenté chez les propriétaires de la haute Balagne, ce qui ferait supposer partout ailleurs aussi une bonne récolte d'amandes.

—«o»—

CORTE. — Ne pourrait-on pas obtenir de l'administration des messageries-poste, que les postillons ou conducteurs de voitures ne fassent pas usage de leurs clairons pendant la nuit? C'est une habitude regrettable, et une licence que l'on ne saurait supporter.

En effet, chaque nuit vers 1 heure 1/2 et vers 3 heures, les paisibles habitants du cours sont réveillés, en sursaut par le charivari insupportable, que des postillons plus ou moins gais se plaisent à faire avec leurs maudits instruments. On dirait vraiment qu'ils sont jaloux du... sommeil des autres. Cela se comprend jusqu'à un certain point; mais il ne faut pas en conclure que ce soit une raison pour les supporter.

Aussi nous appelons la bienveillante attention de MM. Ferrucci et Bonfante sur cette petite, mais fort juste, réclamation, et nous ne doutons pas, connaissant l'exquise courtoisie qui les caractérise, qu'ils hésitent, un seul instant, à nous donner satisfaction.

Ecoles normales

Les examens pour l'admission aux écoles normales auront lieu :

Institutrices, le 23 juillet.

Instituteurs, le 31 juillet.

Les candidats devront se trouver aux dates indiquées, à leurs écoles respectives, à 7 heures et demie du matin.

Bulletin financier

Paris, 11 juillet 1884.

Les nouvelles de Toulon et de Marseille laissent fort à désirer. La Bourse s'en ressent, les affaires n'existent pour ainsi dire pas. Sur l'activité du comptant on assisterait probablement encore à une nouvelle débacle qui ferait perdre d'un seul coup le terrain regagné si péniblement.

L'Italien s'échange à 93,25 coupon de 2.17 détaché. La Banque de France s'échange entre 4995 a 5000. Le Crédit Foncier détache un coupon de 30 francs il s'échange à 1275 il gagne donc 2.50 sur le cours de cloture d'hier. Les demandes sont nombreuses sur les Obligations Foncières et Communales, il est certain que le public se porte de plus en plus sur ces obligations qui indépendamment des chances de lots et de remboursements offrent un placement de toute sécurité. La Banque de Paris reste à 770 coupon détaché. Le Suez s'échange ex-coupon entre 4895 et 1900 fr.

Le marché est arrivé sur l'Obligation Ouest Algérien 4 0/0 (garantie par l'Etat). On l'inscrit aujourd'hui a 432.50.

La Banque Ottomane a également détaché un coupon de 25 francs. On cote 600 et 601.25.

Le Turc fait 7.80. L'Egypte est a 293.75.

Les Chemins s'inscrivent : Le Nord a 1652.50 — ex-coupon. Le Lyon a 1190. L'Orléans a 1292.50. Le Midi a 1155. Ex-coupon. L'Est a 755. L'Ouest a 815.75.

La Banque de Paris est plus faible 760.

Le Comptoir d'Escompte ne varie pas a 975.

Le Crédit Industriel et Commercial s'échange a 675.

Il faut remarquer l'excellente tenue des Obligations Ouest Algérien à 0/0 (Garantie par l'Etat) elles sont recherchées a 435,25.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

A Marseille, les fourneaux économiques ont commencé à fonctionner aujourd'hui. Les premiers ont été installés au Théâtre des Folies-Marseillaises. Plus de douze cents personnes s'y sont présentées.

Sous peu, les fourneaux économiques fonctionneront dans divers quartiers.

La misère est grande, mais la charité publique est inépuisable, et les souscriptions abondent.

Marseille, 14 juillet 11 h. s.

De dimanche soir 3 heures, jusqu'à lundi soir 3 heures, on a enregistré 112 décès dont 66 cholériques.

La situation à Toulon est toujours stationnaire.

M. Graziani

M. le député Graziani a renouvelé ce matin ses démarches auprès de M. Hérisson, ministre du commerce, relativement au lazaret de l'Ile-Rousse. M. Hérisson a ajourné sa réponse à son retour de Marseille.

Les récompenses

L'*Officiel* contient un décret accordant des médailles de différente valeur, à la société de secours mutuels Ste-Eugénie d'Ajaccio, et de la société de secours mutuels de Calcatoggio.

M. Fery d'Esclands a reçu la décoration du Mérite Agricole, pour la tenue de ses propriétés en Corse.

Les votes de nos députés

Sur la proposition d'amnistie présentée par M. Laguerre.

M. Bartoli a voté pour.

M. Arène a voté contre.

M. Gavini et Graziani se sont abstenus.

La fête du 14 juillet à Paris

La fête continu et s'annonce bien. Il fait un soleil ardent.

La prison de St-Lazare

Le conseil municipal de Paris est saisi de nombreuses pétitions tendant à la désaffectation de la prison Saint-Lazare.

Tribus du Nil-Blanc

Le madhi a rencontré un refus de la part des tribus du Nil-Blanc, qu'il avait invitées à le suivre.

Bérézowski

Plusieurs comités socialistes demandent la grâce de Bérézowski.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N. 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predian de Paris. *

HOTEL DU CASINO

de la compagnie des eaux

à STAZZONA (Orezza)

Mme Colombani a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que cette année, elle a créé une succursale avec de *jolies chambres séparés, appartements de famille, salon de lecture, et piano.*

Comme les années précedentes, on trouvera à son Hôtel, une cuisine confortable à des prix très modérés.

Mme Colombani fait en outre de la patisserie et de la confiserie.

Une service de calèches sera à la disposition de messieurs les voyageurs.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande par son bon confortable.

Mme Colombani dirigera en même temps la *Villa Manfredi*, (Granajola).

Pour renseignements s'adresser à M. Colombani, Café National, cours des ormeaux. (Bastia)

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

1er MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochet agelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduit., en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent at métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres Fines* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AVIS

W. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie. Robinéterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

AGENTS SÉRIEUX

sont demandés pour le placement des valeurs à lots françaises et étrangères et autres opérations. Garanties de 1er ordre, remises exceptionnelles. — Ecrire au *CRÉDIT AGRICOLE de FRANCE, 98, Rue Saint-Georges, PARIS.*

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Avis

M. STAGNARA, rue des Terrasses, prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de tabacs et cigares de la régie italienne qu'il vend au même prix qu'en Italie.

Excellente qualité de tabacs fin pour la pipe à 1 fr. 25 la livre.

Seul dépositaire, se méfier des contrefaçons.

Sous le titre : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître a la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection a 3 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout les vices moraux qui en produisant *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares du Pays et Havane**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique **BASTIA** (Corse).

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac a priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité a priser
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	de la Regie
id. fine cham	id. ordinaire	id Arnaud.	id. Martini	id. Moët.	Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran. id. courts.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Hongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants ordinaire	Cabinet	Ordin. jaunes	GROS DÉTAIL
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	Sillery	Plantador	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Flor fina	id. rosés	
id. id. **	id. Saillaad.	Pirperm Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferiati.	Tordus ord.	Elartista fumur	id. 10 cigar.	
id. id. ***	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Cremant bl.		—		id. fins	Crux ô venera	Illustrées	
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id rose		Tabacs de la Régie.		Longs (fantaisie)	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id fines id.	id espagnols	Grand Crem.					Teresita	—	
id. Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	—					Representacion	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes					El Colombate de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garu vert	Porto								
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. jaune	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id. id. suisse	id. id. 1/2	id. Lunel								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id. anisée	Cuspail vral.	Chypre								

Cigares

00091

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

DOM. . . . . UN AN, 20 fr. 6 mois 10 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, TU » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits non publiés.

9e ANNÉE, N° 1134. — MERCREDI, 16 JUILLET 1884
N.-D. du Mont Carmel.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud 0,25

BULLETIN METROROLOGIQUE D'HIER

Barometre, 766.
Thermometre, extérieur 28 — intérieur 27.
Direction du vent a 8 h. calme — a 4 h. Nord.
Intensité à 8 h. calme — a 4 h. faible.
Etat du ciel, clair
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.32 — à 4 h. + 0.40.

Librairie du *Petit Bastiais*

CORSICA

De Ferdinand GREGOROVIUS

Traduction française par M. P. LUCCIANA

3,50 — franco **3,80**

Publication de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse).

BASTIA

RAISONNONS !

Que le choléra qui a éclaté à Toulon soit *asiatique*, c'est aujourd'hui un fait reconnu par tout le monde. Qu'il ait été importé, c'est incontestable, jamais le choléra asiatique n'ayant pris naissance en Europe. Pour employer le terme consacré, on ne sait comment et où a eu lieu la *fissure*, ou si on le sait, on ne veut pas le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que la *fissure* s'est produite. Un commandant de navire, pressé de revoir sa famille, a insisté pour débarquer ; le médecin du bord s'en est fié à une inspection sommaire ; le commissaire a supposé que les sacs des matelots étaient suffisamment purifiés. La direction de la santé n'a pas voulu se montrer trop rigoureuse vis-à-vis de braves gens qui avaient fait un long et pénible voyage. Ce sentiment d'humanité mal entendue, a produit les terribles résultats que l'on connait. Toulon est décimé, son commerce ruiné ; à Marseille, la mort moissonne, les magasins se ferment ; la France [illegible] dans l'anxiété, l'Europe inquiète. Tout cela, parce que les lois sanitaires n'ont pas reçu leur application *rigoureuse*.

C'est après une aussi épouvantable leçon que quelques gens, à la fibre sensible, nous reprochent de nous montrer défiants, acariâtres. C'est parce que nous voulons éviter à notre ville, à la Corse entière, les épreuves que subissent Marseille et Toulon, que l'on nous accusera de pessimisme et [illegible].

Si la modération, en temps ordinaire, est commandée à tout journal qui se respecte, il est des moments où le devoir de la presse est de se montrer inflexible, et le moment où nous sommes est de ceux-là. En dénonçant les faiblesses ou l'insuffisance de certaines autorités, en invitant les citoyens à exercer eux-mêmes une surveillance active, nous avons la conscience de protéger tout le monde sans exception, sans acception de parti.

Le *Petit Bastiais*, invariable dans sa ligne, n'insèrera dans ses colonnes ni une injure, ni une allusion à la vie privée. Mais, en présence du danger qui menace la vie de milliers de citoyens, il signalera en toute occasion, le défaut de prévoyance, d'où qu'il vienne, où qu'il se produise, parce qu'une simple négligence de la part d'un fonctionnaire, si haut ou si bas qu'il soit placé, peut entrainer des conséquences incalculables.

Si, en ouvrant nos ports aux voyageurs fuyant l'épidémie, nous pouvions sauver leur existence, nous serions les premiers à demander l'abolition des quarantaines. Mais comme, en agissant ainsi, nous ne ferions que multiplier le nombre des victimes frappées par le fléau, nous ne cesserons de demander, pour arrêter sa marche, des barrières sérieuses et inexorables.

Secours aux Quarantenaires

Parmi nos nombreux compatriotes qui fuient devant les ravages du choléra et vont débarquer à la Finocchiarola, il en est, peut-être même en grand nombre, qui sont dénués de toutes ressources. C'est à la municipalité de Bastia à leur assurer un entretien convenable, afin que les privations n'amènent pas chez eux des maladies et peut-être des décès.

La Chambre vient de voter un crédit assez important pour secourir les victimes du choléra : cette largesse de la Chambre s'étend évidemment à toutes les infortunes causées par le fléau : au nombre de celles-ci on ne saurait s'empêcher de comprendre les malheureux qui quittent leur demeure, leur travail pour sauver leur existence.

Il est du devoir de M. le Préfet de la Corse, de réclamer d'urgence pour son département une partie du crédit et de le mettre à la disposition des municipalités dans les ports où sont installés des quarantaines.

Le rapport du docteur Rochard

Voici un document à méditer par nos autorités, à partir du Préfet jusqu'au dernier garde de santé. Il a été lu à l'académie de médecine de Paris :

« Il est reconnu que l'on peut continuer à imposer *la quarantaine par mer*, parce que chaque navire à lui seul est une petite ville, et qu'à ce titre il est particulièrement dangereux, mais qu'il est absolument inutile d'employer la même rigueur contre les voyageurs par chemins de fer et autrement. »

Conclusion : Les îles peuvent se défendre contre le fléau, les continents non. Donc quarantaine contre tous les continents sans exception.

Société de secours mutuels de Sainte-Dévote

Bastia, le 14 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai recours à l'hospitalité de votre estimable journal pour vous prier d'annoncer, aux membres de la société de secours mutuels de Sainte-Dévote, que sur la proposition de M. E. Pouzevera, président, le bureau à l'unanimité a pris la délibération suivante.

A partir de ce jour, il sera mis à la disposition de tous les sociétaires des désinfectants gratis, sur la présentation d'un bon signé du président de la Société.

Avec mes remerciements,
Veuillez agréer, etc.

Le Secrétaire,
GALLETTI.

Ce qu'on fait à Naples

Hier soir (8 juillet) deux grandes démonstrations ont eu lieu à la Préfecture et au municipe de Naples, pour empêcher l'entrée du vapeur *Sampiero*, venant de Marseille avec 425 ouvriers italiens. On menaçait d'empêcher, à main armée, le débarquement. Le *Sampiero* est reparti pour le Lazaret de Varignano, près Gênes.

(*Le Figaro.*)

L'émigration toulonnaise

On lit dans le *Petit Marseillais*,

Nous apprenons avec un vif sentiment de satisfaction que la question si palpitante du rapatriement, des Corses venus de Toulon, vient d'avoir une solution. Grâce aux instances de M. Cazelles, préfet des Bouches-du-Rhône, et au concours dévoué de M. Arène, député, le ministre de l'intérieur a décidé de prendre à la charge du gouvernement les frais de rapatriement. Le résultat fait le plus grand honneur à la société de secours mutuels *La Corse*, et nous sommes heureux d'adresser nos plus sincères félicitations à son *conseil* d'administration et particulièrement à MM. Filippi président, *Botti de Martinetti* vice-président, *Fieschi* trésorier, Rossi secrétaire, à MM. Rossi (Charles), Franchi, Pozzo-di-Borgo et Ortoli, directeur du *Progrès de la Corse*.

Nous regretterions d'omettre, sur cette liste, le nom de l'honorable M. Gallian, commissaire central, dont le zèle et le dévouement dans cette circonstance, ont été au-dessus de tout éloge.

Tout ceci est très bien ! Mais s'est-on préoccupé des mesures de débarquement ? M. le Préfet de la Corse, MM. les maires de Bastia et Ajaccio ont-ils été avisés ? Où se fera la quarantaine ? Le lazaret est-il préparé ? Les Corses qu'on veut rapatrier, méritent certainement le plus grand intérêt, mais les habitants de la Corse, que la contagion menace, méritent un intérêt égal.

Nous supplions les autorités compétentes de rassurer la population de l'île, en faisant connaître les mesures prises.

MEMENTO POUR LE TEMPS... DU CHOLÉRA

A-t-on prévu le cas où un décès douteux se produirait à Finocchiarola ?

En ville ?

A l'hospice civil ?

Dans un village des environs ?

A l'hôpital militaire ?

La ville a-t-elle à sa disposition les divers désinfectants, chlorure de chaux, sulfate de fer, acide phénique, etc, en quantité nécessaire ?

S'est-elle assurée que MM. les pharmaciens ont des approvisionnements suffisantsde ces matières ?

Que nos édiles songent à Toulon où les précautions prises ont enrayé la marche du fléau.

La municipalité et les autorités de Toulon ont fait leur devoir : il faut que nous puissions en dire autant de nos autorités et de notre municipalité.

Les quarantenaires du *Congo*

A bord du *Congo*, le 13 juillet 1884,
(en rade de Bastia).

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les passagers du *Congo* ont, à la veille de leur sortie de quarantaine, offert au sympathique commandant Sciaccaluga, en témoignage de leur reconnaissance, un objet d'art, portant gravée sur son socle l'inscription suivante :

A Monsieur le Commandant Eudémir Sciaccaluga
Les passagers quarantenaires du 6 au 14 juillet 1884
Reconnaissants.

Et Mademoiselle Clémence de Rossi a lu, avec son sentiment habituel, et au milieu des applaudissements de tous les passagers réunis sur le pont, l'adresse suivante signée par tous les quarantenaires :

« Monsieur le Commandant,

« Tous les voyageurs du *Congo*, sans exception, vous remercient de toutes les prévenances, de toutes les amabilités, des soins paternels, que vous n'avez cessé de leur prodiguer. Dans la tâche difficile qui vous incombait, vous avez trouvé le moyen de rendre, non-seulement supportable, mais presque agréable, la vie du bord. Votre bonté inépuisable a eu raison de toutes les exigences; et, pour atteindre ce but, vous n'avez rien négligé, rien absolument. Nous tous, nous pourrons oublier les ennuis d'une quarantaine, mais ce que nous n'oublierons jamais, c'est le charmant et sympathique commandant Sciaccaluga.

« Aussi vous leur permettrez de vous offrir ce bien modeste souvenir. Incontestablement, ce faible gage n'est pas à la hauteur de notre reconnaissance; mais ce qui, certainement, en rehaussera la valeur à vos yeux, c'est que, spontanément, chaque voyageur a tenu à porter son obole pour pouvoir faire partie des

Quarantenaires reconnaissants.

Dans l'espoir où vous voudrez bien reproduire cette lettre,

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Directeur, vos très humbles serviteurs.

Pour tous les voyageurs,

F. Simbaldi, employé du gouvernement égyptien. — César Linégnieur. — Mattei. — J. Massari. — S. Leandri. — Giuliani. — Magnaschi, courtier, licencié en droit.

L'Etang de Biguglia

Bastia, le 11 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Par ce temps de panique, tout le monde est sur les dents et chacun de nous s'évertue à signaler les points de notre cité susceptibles d'être surpris par le choléra, et s'ingénie à en indiquer les moyens d'assainissement.

Naguère, on vous signalait tout particulièrement le cimetière comme étant un foyer sempiternel d'infections; le tombeau Benedetti, situé à quelques centaines de mètres de l'Octroi St-Joseph, aux pieds duquel reposent dit-on des tas d'immondices et d'ordures était également signalé à l'attention de la commission sanitaire municipale, et, aujourd'hui, on se plaint de la présence des eaux stagnantes qui croupissent à leur sortie de dessous le pont St-Nicolas; mais personne encore, je le dis avec regret, n'avait songé à l'heure actuelle à intéresser vos lecteurs sur le danger auquel nous expose le voisinage des eaux de l'Etang de Biguglia, et pourquoi, puisqu'on était à la recherche des lieux insalubres, n'a-t-on pas poussé un peu plus loin les investigations commencées, car, on n'aurait pas tardé à se convaincre *de nasu*, qu'on se trouvait en plein foyer pestilentiel autrement plus redoutable que le cimetière et les lieux désignés ci-dessus.

Comme conséquence de ce qui précède, l'assainissement des abords de l'Etang de Chiurlino plus connu sous le nom de Biguglia à 6 kilomètres de Bastia, s'impose, et l'occasion est on ne peut plus opportune pour en faire ressortir la nécessité.

Nul n'ignore que l'influence délétère de ses eaux, qui se fait sentir toute l'année, mais surtout pendant les fortes chaleurs dans Bastia et ses environs, est une cause permanente de maladies.

Il y donc là, et l'on ne saurait trop y prendre garde, un perpétuel aliment d'infections qui pourraient, à un moment donné, se transformer en une explosion cholérique dont les suites seraient désastreuses pour notre ville.

Je livre ces réflexions à l'appréciation de qui de droit, trop heureux si elles ne demeuraient pas inécoutées.

Recevez en attendant, M. le Directeur, avec mes remerciments, l'expression de mes meilleurs sentiments.

CH. PIAZZA, propr.,
Quartier des Capannelle.

Lycée de Bastia

Sur la proposition du conseil Académique, M. le Ministre vient de fixer au mercredi 23 juillet, la distribution des pris des établissements publics d'enseignement secondaire de l'académie d'Aix.

Ephémérides Corses

15 Juillet 1755. — Le Congrès National de la Casabianca adresse aux Corses un manifeste pour leur faire savoir qu'ayant voulu assurer l'exécution des lois et la défense du pays, par une action unique et absolue, le pouvoir suprême était confié à Paoli.

C'est à ce Congrès que l'abbé Rostini prononça les paroles suivantes : « Compatriotes, si nous préférons le bien-être à la misère, la vertu au crime, l'instruction à l'ignorance, la liberté à l'esclavage, soyons unis.. .. serrons nos rangs, éteignons le flambeau de la discorde et crions : guerre..... guerre à mort aux Génois ! »

Belles et patriotiques paroles qui prouvent que le prêtre Corse fut libéral avant l'abbé Grégoire, et que Napoleon avait raison de dire :

« Le prêtre Corse est Corse d'abord, ensuite prêtre. »

16 Juillet 1735. — Le Génois Pinelli qui savait que difficilement un peuple se soumet si l'on employe la violence, parvient a corrompre, grâce à l'aide de l'Evêque d'Aleria, de nombreux habitants de Campoloro, Moriani et Tavagna ; et réunit un contingent qu'ils avaient formé, pour tenter une action décisive contre les ennemis de Gênes.

Ces Corses-Génois avaient reçu de leurs patriotes le nom d'*Oriundi*.

Refusez absolument

Dans l'intérêt de votre santé, lorsque vous demandez une boîte des véritables Pilules Suisses, refusez catégoriquement toute boîte qui ne porte pas sur l'étiquette la croix blanche sur fond rouge et sur la bande le nom du fabricant A. Hertzog, pharmacien français, 28, rue de Grammont, à Paris. 1 fr. 50 la boîte dans toutes les Pharmacies.

Nous lisons dans le journal le *Petit Var* du 29 j[uin] de Toulon :

AVIS HYGIÉNIQUE — Ne sortez pas le matin [à] chez vous sans avoir bu un verre à liqueur d'Anisette Blanqui, pur ou légèrement sucré.

Exiger la vraie marque.

Bulletin financier

Paris, 11 juillet 1884.

Dès aujourd'hui, les baissiers semblent déjà se préoccuper de la prochaine liquidation. Leurs inquiétudes proviennent de la fermeté du marché du comptant avec lequel ils doivent certainement compter. D'autre part les rentes montent malgré la presque nullité des affaires en spéculation.

Dès a présent nous pouvons faire remarquer a nos lecteurs le mouvement de hausse que nous avons prédit sur l'italien il cote aujourd'hui 92,95 derniers cours gagnant déja 35 c sur hier.

Les Obligations Ouest-Algerien 4 0/0 se traitent à 420 fr. ex-coupon au 1er juillet. Ces titres qui jouissent de la garantie de l'Etat se recommendent a l'attention de l'épargne en quête de placements solides et rénumérateur. A ce prix l'intérêt annuel produit par ces obligations, est de 4 45 0/0 net d'impôt non compris la prime d'amortissement.

La Banque de France cota 4990 francs en reprise sur hier. — Le Crédit Foncier regagne 5 francs a 1270. Les demandss son suivies.

Les Obligation Foncieres et Communales englobent au comptant une bonne partie de l'argent provenant des coupons détaches au commencement du mois. Parmi ces obligations, celles a lots attirent principallement l'attention du public qui y trouve non seulement nu placement des plus avantageux mais encore des changes de remboursements et de lots. Aussi ces obligations d'ici peu regagueront l'écart qui les sépare du pain de 500 francs, et pour un simple motif c'est qu'en dehors des demandes journalieres plus nombreuses l'argent provenant des rembouspsements ou des lots se remploie sur les titres de mêmes nature.

Le Lyon a 1652,50. — Le Lyon a 1186. 50. — L'Orléans 1287.50, — Le Midi a 1145. — L'Est a 756,25. L'Ouest 820.

00092

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 15 juillet, 8 h. 30 m.

La fête nationale a passé complétement inaperçue.

La population est morne, la tristesse est partout.

Les trains partent bondés de voyageurs.

Un meeting ouvrier a été tenu dans la plaine Saint-Michel, grande affluence de curieux. Pas d'incidents.

Les fourneaux économiques sont littéralement envahis.

Marseille, 15 juillet 9 h. s.

De Lundi à 3 heures jusqu'à Mardi à 3 heures, il y a eu 117 décès, dont 69 cholériques.

MM. Raynal, ministre des travaux publics, Hérisson, ministre du commerce et Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, sont arrivés ce matin par le train de 10 heures 40. M. Rouvier les accompagnait.

Ils ont été reçus à la gare par M. Cazelles, préfet du Bouches-du-Rhône, et M. le Général, commandant le 15e corps d'armée, ainsi que par plusieurs autres fonctionnaires.

Les ministres ont visité le Pharo dans l'après-midii

L'affolement est considérable.

A Toulon on a enregistré aujourd'hui 15 décès cholériques.

La *Lanterne*

La *Lanterne* relève que la colonie corse a été spécialement frappée par le choléra à Toulon.

La fête du 14 Juillet à Paris

Paris a brillamment célébré la fête nationale. Moins bruyante que les autres années, la fête n'en a pas moins été complète : l'aspect des rues pavoisées de fond en comble était féérique.

Les journaux sont unanimes pour constater avec quelle rapidité prodigieuse, les Parisiens ont su tout préparer et organiser. Tout a été préparé dans le court espace de deux jours, car ce n'est que deux jours avant le 14 juillet, que les autorités ont pris une décision définitive. Jusque-là il était très douteux que la fête ne fut pas ajournée.

Le grand succès de la journée a été pour la revue du général Saussier, et le défilé des bataillons scolaires.

Incident grave

L'hôtel continental ayant arboré des drapeaux allemands, la foule les a arrachés, et est allé les brûler devant la statue de la ville de Strasbourg.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. LE ROYER

Le sénat vote un crédit de deux millions, pour venir en aide aux familles éprouvées par le choléra.

Adoption du projet de loi, adopté par la chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Cherbourg à emprunter une somme de 170,000 francs à la caisse des lycées.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion en 2e délibération sur le projet de loi relatif à l'admission et à l'avancement dans les emplois de percepteurs des contributions directes.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. PHILIPPOTEAUX

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Riotteau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi de M. Edmond Robert, relative aux sucres.

Les articles de 1 à 8 sont successivement adoptés.

La séance est renvoyée à jeudi.

DERNIÈRE HEURE

Nous recevons la correspondance suivante :

Macinaggio, 15 juillet.

On vient de m'annoncer que les vivres apportés cette nuit par la *Felicie* sont déjà épuisés ; que des femmes ayant des enfants au sein, s'évanouissent de faiblesse. J'ai adressé le télégramme suivant à M. le Maire de Bastia.

« Au nom six cents quarantenaires que » soleil grille, faim et soif dévorent, vous » préviens respectueusement que si aujourd'ui vivres ne leur sont pas fournis, » ils quittent lazaret. »

Copie de cette dépêche a été adressée à M. le Procureur Général et à M. le Sous-Préfet.

P. VINCENTELLI.

Nous croyons que dans la journée les approvisionnements seront arrrivés à Finocchiarola, et que les quarantenaires ne manqueront de rien à l'avenir.

L'EAU A FINOCCHIAROLA

On nous communique une plainte à laquelle nous n'osons croire, tant elle nous parait exagérée, bien qu'elle nous vienne d'une autorité de la ville, mais dont la bonne foi aurait pu être surprise.

On ferait payer aux quarantenaires de Finocchiarola le litre d'eau à raison de un franc.

Nous attendrons la confirmation de cette exigence inhumaine pour la stigmatiser comme elle le mérite, et pour imprimer, en lettres bien noires, le nom de celui ou de ceux qui rançonnent ainsi la soif de nos concitoyens, déjà assez malheureux pour être obligés de passer plusieurs jours au lazaret.

ETAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Borghi, Jean-Alexandre. — Festa, Anna.

DÉCÈS.

Defilippi, Annonciade, 4 mois, de Bastia.
Kirkly, Georges, veuf, mécanicien, 54 ans de Witton Parck (Angleterre.)
Giannoli, Félicité, veuve, 55 ans, d'Arcole (Italie.)
Petrotti, Françoise, 4 ans, de Bastia.
Alfonsi, Marie Ignace, veuve, 38 ans, de Bastia.
Gualtieri, Mathieu, 8 mois, de Bastia.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 récompenses dont 5 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or.

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable. Formant une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu coûteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dysenterie et la cholérine.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville. — Maison à Paris, 41, rue Richer ; Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epiceries fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino,

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop iquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A MONS. ALBERT feu G. PAGLIANO

maison Théâtre Pagliano

à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix a 1 fr. 12 le flacon ou la boite ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant.

MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

P^ce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, aciets, colliers, gilettières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1re titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie. Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie. Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

QUATRIEME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE

DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 »
Trois mois	3 »
Europe, un an	15 »
Amérique —	20 »

BUREAUX :

imprmerie ROUSSAUD, 3, rue, Tison d'Argence ANGOULÊME

Vins Spiritueux Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais L.-N. MATTEI BASTIA (Corse). du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT Marque de Fabrique A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX

3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne (marques diverses)
id. fine cham	id. ordinaire	id Arnaud.	id. Martini	id. Moët.
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Deltoni	Suitery
id. id. "	id Saillaad.	Piperm. Get	Sirops assort	Vergenay
id. id. ""	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Cremant bl.
id. id. """	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id rose
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id espagnols	Grand Crem
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	—
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à France de 20 centimes
id. extra.	Eau de vie	id. Garu vert	Porto	
id. Martiniq	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron	
Kirsch. ord.	id id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel.	
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala	
	id. id ambre	Cognac vrai.	Cherès.	

Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac a priser
Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité a priser
Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajace.	Entractos	Virginie ver.	de la Regie
Savonnette	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havanegran.	Malakoff	id. blanches	—
levant	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	
Hongrois	Qualités de	Qualités de	Courants »	Flor fina	id. rosés	GROS
Plantador	Paris.	Paris.	Ordinaire	Elartista fumur	id. 10 cigar.	DÉTAIL
Brisures de la Regie.	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Crux ô venera	Illustrées	
	Debris de la Regie.	Debris Scaferlati.	Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
	—		id. fins	Terésita	—	
	Tabacs de la Regie.		Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Regie	
				El Colombate de la Havane		

Cigares

Le Petit Bastiais

00093

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 10 »

CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 11.50

PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »

Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1135. — JEUDI, 17 JUILLET 1884

Saint Alexis, confesseur.

Rédaction & Administration :

Matthieu Ollagnier, Directeur

8, Boulevard du Palais, 8.

Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, reclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réc., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 764.
Thermometre, extérieur 30 — intérieur 29.
Direction du vent a 8 h. S-E. — a 4 h. id.
Intensité à 8 h. faible — a 4 h. faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.28 — à 4 h. + 0.47.

BASTIA

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

QUARANTENAIRES DE FINOCCHIAROLA

Nous avons réclamé hier notre part dans le crédit de 2 millions voté par les Chambres.

Comme il pourrait tarder, et que nos compatriotes ne peuvent attendre, il nous paraît plus pratique d'ouvrir une souscription dans nos bureaux pour secourir les quarantenaires nécessiteux de Finocchiarola.

Il serait bon qu'un comité se constituât sous la présidence de M. le Maire.

En attendant, nous enverrons tous les jours à M. le docteur Santelli le total des souscriptions qui auront été versées dans nos bureaux.

—«»—

1re Liste

Le *Petit Bastiais*	20 00
Les typographes du *Petit Bastiais*	20 »
Les apprentis id.	10 »
Total de la 1re liste	50 »

(Ces sommes ont été déjà adressées à M. le docteur Santelli.)

UNE LIMITE

Depuis une quinzaine de jours environ, mille voyageurs à peu près sont entrés en Corse, par le port de Bastia. Ce courant d'immigration va sans doute s'accentuer, et les réclamations contre la mauvaise installation du lazaret, le défaut de vivres vont se reproduire. Cependant, il n'y a pas à se le dissimuler, les finances du département et de la ville ne sauraient suffire aux frais d'un mouvement illimité de passagers. Il faut donc que M. le Préfet de la Corse prenne une détermination : faire intervenir l'État pour la création de nouveaux lazarets, ou bien fixer le chiffre maximum des voyageurs qui sera reçu sur nos côtes, chaque semaine. Le surplus doit être rigoureusement renvoyé au point de départ, et aux frais de la Compagnie qui aura contrevenu à l'arrêté préfectoral.

Qu'on se figure les embarras qui naîtront, le jour où l'on aura constaté un cas de choléra au lazaret de Finocchiarola !

Puisque nous parlons de lazarets, il est bon de dissiper l'erreur de ceux qui pensent, que Bastia est tenue d'avoir un lazaret. Voici en effet la liste exacte des lazarets, d'après les lois et règlements sanitaires :

Grands lazarets : Marseille, Toulon, Ajaccio sur la Méditerranée. Sur l'Océan, Trompelong dans la Gironde, Mindin à l'entrée de la Loire, et celui de Brest.

Petits lazarets : Le Havre, Dunkerque, Cherbourg sur la Manche, Cette et Villefranche pour la Méditerranée.

La loi ajoute, il est vrai, que des lazarets temporaires pourront être établis sur d'autres points du littoral, si les circonstances l'exigent, mais il est certain que la loi n'impose à la ville de Bastia, *aucune obligation*, et qu'elle a le droit de réclamer, le cas échéant, la fermeture de son port.

Feu de paille !

Qu'est donc devenue cette belle ardeur des premiers jours !

Conseil d'hygiène, conseil de santé, conseil municipal siégeaient à l'envi.

Aujourd'hui silence complet ! Cependant la situation empire à Marseille, l'épidémie bat son plein. A-t-on songé à demander, ce qui est ordonné par la loi, le maximum de la quarantaine ?

A toute heure, à chaque minute, peut surgir à Finocchiarola ou ailleurs un incident qui exige une décision énergique et immédiate. Est-ce qu'on compte sur l'agent sanitaire ?

RESPONSABILITÉS !

Nous avons été bien surpris de recevoir dans la journée de mardi des marchandises arrivées de Marseille vendredi matin.

La quarantaine n'est donc même plus de 7 jours, pour les marchandises du moins !

Nous nous bornons pour le moment à signaler ce fait à M. le directeur de la santé.

La Quarantaine

Nous avons demandé et nous insistons de nouveau, pour que, en l'état de la mortalité de Marseille au départ de la *Vannina*, la quarantaine soit portée à dix jours au moins. Cette proposition nous semble tellement s'imposer que nous ne la développerons même pas. Mais il est une autre mesure que nous croyons devoir proposer.

Aucun bateau avant celui de jeudi 24 du courant ne devrait accepter de passagers de Marseille à destination de Bastia. Il est inutile de démontrer qu'une autre légion de 4, 5 ou 600 passagers ne pourrait être installée à Finocchiarola, et il faut prévoir le cas où pendant la durée de la quarantaine un décès au moins douteux viendrait à se produire, ce qui amènerait une prolongation de dix autres jours.

Si les quarantenaires actuels sortent lundi matin, en ne faisant que 7 jours d'observation, ou si on les garde jusqu'à jeudi matin en portant la durée d'observation à 10 jours, il est bon qu'on ait le temps matériel de procéder à un nettoyage complet, d'ouvrir les tentes, d'exposer les lits et matelats au grand air, enfin de préparer aux nouveaux arrivants une installation supportable et surtout saine.

L'état sanitaire ne s'en trouverait que mieux, et les sortants de Finocchiarola ainsi que les entrants ont tout intérêt à ce que cet état soit très satisfaisant et évite à l'administration la nécessité de prendre des mesures rigoureuses.

LES AFFAMÉS

Dès qu'il a été décidé que la presqu'île de Finocchiarola serait affectée à la quarantaine, nous avons demandé que l'on mit à la disposition du service sanitaire une chaloupe à vapeur ou un petit aviso de la marine, afin d'établir des relations régulières entre ce point et la ville.

Cette demande a eu pour résultat d'exciter des ricanements peu bienveillants pour nous dans un certain monde officiel.

— Pourquoi, puisqu'on y est, ne pas demander une division de l'escadre, s'est écrié un malin : si on écoutait ce mauvais journal il faudrait que d'un bout à l'autre de la France on se mit en quatre pour parer à l'absence d'un lazaret qui est le fait de la négligence du conseil municipal.

Mon Dieu ! nous n'avons pas réclamé une division, parceque cela ne nous a pas paru nécessaire : quant à vouloir mettre la France sens dessous dessus pour éloigner de nous le choléra, nous ne l'avons pas fait, parce que nous ne l'avons pas pu; nous aurions non seulement remué la France, mais l'Europe, mais le monde entier : la peur rend les hommes terribles, et nous appartenons à cette catégorie d'individus qui tiennent à l'existence et qui craignent le choléra..... Quoi ! le courage ne se commande pas.

Quant à l'absence d'un lazaret mise au compte du conseil municipal, nous y reviendrons en temps et lieu. Visons au plus pressé et occupons-nous du lazaret provisoire de Finocchiarola.

Aucune mesure n'avait été prise pour recevoir les 550 passagers embarqués dimanche matin à Marseille sur la *Vannina*, et le jour de leur arrivée au lazaret, les passagers n'ont pas trouvé le nécessaire. Le petit vapeur la *Felicie* avait transporté le matin de l'eau, de la viande et du pain ; les autres vivres devaient être transportés au second voyage.

Malheureusement, ce second départ fixé à 3 heures de l'après-midi ne s'est effectué qu'à 5, et la *Félicie*, malgré toute la bonne volonté du mécanicien n'est arrivée en face des quarantenaires qu'à 9 heures. Ceux qui avaient dîné étaient tranquilles ; les autres, — le plus grand nombre naturellement, — n'avaient plus faim.

Ce retard avait mis les robinsons de la Finocchiarola, dans une colère plus bleue que le choléra. En un mot, la journée a été triste. Pour sûr, s'ils oublient la date mémorable du 14 juillet 1790, ils n'oublieront pas celle du 14 juillet 1884.

Hâtons-nous cependant de rassurer tout le monde. Si nos renseignements sont exacts, le service des vivres devait être convenablement assuré à partir de mardi matin. M. Stefani s'est associé deux personnes de notre ville qui sauront parer à toutes les difficultés. Mais il faudrait que la *Felicie* fut frétée par l'Etat ou la ville, et que ses départs fussent réguliers. Nous croyons que M. le docteur Santelli a dû faire une proposition dans ce sens à M. le Maire. Dans une situation aussi délicate, il ne faut pas que le propriétaire de la *Felicie* puisse ou élever ses exigences ou faire valoir des convenances personnelles qui auraient pour conséquence de faire manquer de vivres nos quarantenaires, d'autant plus qu'il est à considérer que par ces fortes chaleurs les approvisionnements sont impossibles : aussi M. Stefani et ses associés ont-ils pris des mesures pour avoir de très bonne heure, tous les matins, de la viande abattue dans la nuit et du pain fabriqué également dans la nuit.

L'important, nous le répétons, c'est d'assurer d'une façon régulière, deux fois par jour, le transport des vivres.

Les Quarantenaires

Macinaggio, le 15 juillet 1885.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

La *Vannina* a achevé hier soir de débarquer sur la plage de Guardia les 540 passagers qu'elle avait à son bord. Elle débarque ce matin les bagages.

Un cordon sanitaire est établi au moyen d'un détachement du 141e, commandé par un officier.

J'avais bien raison de vous dire que le service des vivres n'était pas encore assuré.

Les malheureux quarantenaires ont eu à souffrir la *faim* et la *soif*.

Pas une miette de pain depuis leur départ de Marseille jusqu'à hier au soir.

Aussi, vers neuf heures, une chaloupe de la *Vannina* a dû venir à terre demander du pain et de l'eau.

Vous pouvez vous imaginer l'agitation qui s'est emparée de ces malheureux que le soleil grille, que la faim et la soif dévorent.

A qui la faute d'une pareille situation?

Je veux l'ignorer. Ce qu'il y a de certain, c'est que si le bateau la *Félicie* n'était enfin arrivé cette nuit avec des vivres, ce matin il y aurait eu une véritable révolte.

Pour comble de malheur, la marine vient de défendre à toute barque de quitter le port à moins d'être régulièrement armée et équipée. Cette mesure empêche désormais plusieurs personnes de porter secours à leurs parents en quarantaine, car il est impossible de transporter des vivres par terre jusqu'au lazaret, faute de chemin.

Une demande a été adressée à M. le Commissaire de l'inscription maritime de Rogliano, afin qu'il veuille bien autoriser exceptionnellement le ravitaillement par les barques, sous la seule condition d'observer les lois et réglements sanitaires.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait trop insister auprès des autorités responsables, s'il y en a, (on ne le dirait pas à voir comment les choses sont organisées), pour que le service des vivres se fasse d'une manière très-régulière.

Pour cela, la première ressource à s'assurer, c'est le moyen de transport; il faut que le petit bateau soit à la disposition exclusive des fournisseurs et que ceux-ci soient sérieusement responsables de toute négligence de leur part.

Avec les proportions que prend la maladie sur le continent, il pourrait très-bien arriver que l'on fût obligé d'augmenter la durée de la quarantaine, ce qui, en occasionnant une plus grande agglomération de quarantenaires, rendrait leur ravitaillement plus difficile.

Il faut donc prévoir une pareille éventualité et se mettre en mesure de ne pas être pris au dépourvu.

Les fournisseurs sont des hommes intelligents, mais il est nécessaire de leur faciliter leur tâche qui est passablement lourde.

Insistez aussi auprès de qui de droit afin que l'on avise au plus tôt à l'installation de grands baraquements en planches et de plusieurs centaines de lits.

Il y a actuellement environ 600 personnes en quarantaine ; ce chiffre peut encore augmenter, et il fait vraiment mal au cœur de voir dans quelles conditions se trouvent ces malheureux.

Ce soir à six heures seront mis en liberté les 44 passagers apportés ici jeudi dernier par le *Persévérant*.

Agréez, etc.

P. VINCENTELLI.

Ephémérides Corses

17 Juillet 1793. — Paoli est mis hors la loi par la Convention Nationale.

Les menées anglaises du général Corse avaient été dénoncées par les Commissaires de la République Saliceti et Delcher, et la Convention avait aussitôt condamné Paoli.

Un acte de vandalisme

Des mains criminelles ont gratté et effacé, pendant la nuit du 13 au 14 avec le marteau les reliefs les plus importants du marbre trouvé dans les ruines de la maison de Cristophe Colomb et qui représentait, dit-on, les armoiries du célèbre Navigateur.

L'auteur de cet acte de vandalisme ne peut pas être de Calvi. L'indignation est grande ici, et l'on se perd en conjectures sur les causes de cette profanation.

Cet attentat contre l'histoire est d'autant plus odieux qu'il détruit le seul document qui mettait un terme aux incertitudes sur l'origine réelle de Cristophe Colomb.

La fermeture des cafés

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai l'honneur d'adresser à M. le Préfet de la Corse la lettre suivante à laquelle je vous prie de donner la publicité de votre journal. — M. V.

Bastia, le 14 juillet 1884.

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu le mandat de plusieurs cafetiers de la ville de faire appel à votre justice en vous exposant la façon ridicule et regrettable dont les derniers arrêtés relativement à l'heure de la fermeture des cafés et buvettes ont été interprétés et exécutés à Bastia.

En acceptant un tel mandat, M. le préfet, une chose était de nature à me rassurer, et sur l'issue de la mission et sur l'effet qu'aurait pu produire dans votre esprit une démarche que je n'ai pas hésité moi-même à considérer tout d'abord comme une singulière hardiesse de ma part : c'est la conviction qu'est en droit d'avoir un véritable républicain, que sous le gouvernement de la République toute voix libre peut s'élever contre toutes sortes d'illégalités et d'abus d'où qu'ils émanent.

Et lorsque nous aurons porté à votre connaissance, M. le préfet, que certains cafetiers et une classe de la population qui ne demande qu'un peu de justice et d'impartialité n'ont pu se défendre d'une légitime indignation en voyant que des arrêtés qui devraient avoir une application générale, car la loi s'impose à tous avec les mêmes obligations, admettaient grand nombre d'exceptions, et des exceptions très préjudiciables aux intérêts moraux de la population, ainsi qu'au prestige de l'administration et de ceux qui ont reçu du gouvernement la mission de faire respecter en Corse — et aimer — la justice et l'égalité devant la loi ;

Quand nous vous aurons exposé que plusieurs cafetiers payant patente et soucieux de la dignité de leurs établissements ont seuls le triste privilège de fermer à onze heures ce qui est très nuisible à leurs intérêts et vexatoire pour lers cluients ; tandis que des établissements d'une moralité douteuse ont la permission de minuit et au dela ce qui est médiocrement édifiant pour la morale publique ;

Quand nous vous aurons dit avec toute la sincérité et la hardiesse de notre foi républicaine que de pareils écarts dans l'application de la loi sont de nature à aigrir l'esprit public et à discréditer aux yeux d'une population altérée de justice l'idée républicaine.

Nul doute pour nous que vous ne preniez en considération nos respectueuses observations qui sont justes et dignes d'intérêt parceque en leur donnant suite vous aurez affermi par un acte de justice la confiance du pays dans les institutions républicaines, ainsi que le respect et l'amour dont ne peuvent se passer en Corse, moins qu'ailleurs, les représentants du gouvernement républicain.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mes respects.

M. V.,
Etudiant en droit.

Les lecteurs du *Petit Bastiais* comprendront qu'en face du choléra qui nous menace, nous puissions trouver place pour publier des ne matières étrangères au terrible fléau, et c'est à notre grand regret que nous sommes obligé d'ajourner, encore aujourd'hui, le compte-rendu de la bénédiction des cloches de Sainte-Marie.

Cour d'Appel de Bastia

CHAMBRE CIVILE

Affaires classées pour les audiences des 21 et 22 Juillet 1884.

A Conclure

Fabiani,	c.	Casanova.
Battesti,	c.	Battesti.
Cesarini,	c.	Moretti.
Rayssiguier,	c.	Almerico.

A Plaider

Mariani,	c.	Lanata.
Pieraggi,	c.	Mignucci et Orlandi.
Constantini,	c.	Pieri.
Letia,	c.	Forcioli.
Alessandri,	c.	Feydel.
Rusterucci,	c.	Audibert.
Bacci,	c.	Vioa.

L'eau à Finocchiarola

Nous sommes heureux de pouvoir rectifier la communication qui nous avait été faite au sujet des prétentions des porteurs d'eau à Finocchiarola.

Le service de l'eau est assuré par des embarcations qui font un va-et-vient continuel entre les puits et le lazaret, ainsi que par les chargements que fait la *Felicie* à chaque départ de Bastia.

Les fournisseurs ont expédié des caisses d'eau d'Orezza, qu'ils débitent au prix de 25 centimes la bouteille.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent :

Olmi, Louis, premier maître de manœuvre, 23 ans et demi de services, dont 16 à la mer.

Cervoni, Dominique-Marie, premier maître de mousqueterie sur la *Naïade* ; 23 ans de services dont 16 à la mer. Dévouement dans plusieurs incendies. Madagascar.

Petrucci Jean-Baptiste, second maître de mousqueterie, 22 ans de services, dont 14 à la mer.

Sanguinetti Louis, premier maître de calfatage, 25 ans de services, dont 14 1/2 à la mer. Siège de Paris. Tunisie.

Fratacci Antoine-Pierre, surveillant militaire de 2e classe des établissements pénitentiaires à la Nouvelle-Calédonie, 23 ans et 1/2 de services, 9 campagnes.

Reginensi, soldat au 28e de ligne, 15 ans de services, 3 campagnes.

Tiberi, Tibère, musicien au 82e de ligne, 24 ans de services, 6 campagnes.

Rossi Paul-Baptiste, adjudant au 84e de ligne, 12 ans de services, 2 campagnes.

Mondolani Pier-Paul, adjudant maître d'escrime au 102e de ligne, 17 ans de services, 1 campagne.

Garbarini Victor-Félix, adjudant à la légion étrangère, 11 ans de services, 12 campagnes.

Arrighi Antoine-François, sergent à la 1re section de secrétaires d'état-major, 19 ans de services, 1 campagne.

Micheli Dominique, gendarme à la légion de Paris, 28 ans de services, 4 campagnes.

Luccioni, Charles-Philippe, gendarme à la 3e légion, 21 ans de services, 9 campagnes.

Battesti, Jean-Toussaint, maréchal des logis à la 8e légion, 23 ans de services, 1 campagne.

Gabrielli Raphaël, gendarme à la 13e légion, 24 ans de services, 2 campagnes.

Rinaldi Pierre-Rinaldo, maréchal des logis à la 15e légion, 18 ans de services, 7 campagnes, 1 blessure.

Bulletin financier

Paris, 13 juillet 1884.

La bourse n'est pas des plus mauvaises ; on espère que le 14 juillet sera, sinon supprimé complètement, au moins notablement restreint, et cet espoir, peut-être illusoire suffit, pour relever légèrement les cours. Il ne faudrait pas jurer par exemple que cette petite amélioration se maintienne longtemps ; car enfin les nouvelles du choléra ne sont pas bonnes, les nouvelles de Chine n'ont rien de séduisant, et l'horizon paraît plus noir que rose.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 1270 ; voilà un cours bien avantageux pour les acheteurs, cette valeur de premier ordre n'a subi le contre-coup de la baisse que par des raisons tout à fait extrinseques ; et verra bientôt une cote plus élevée.

Les Obligations Communales et Foncière donnent lieu comme toujours, à des transactions, suivies.

L'Italien qui ne peut tarder a regagner d'ici peu son coupon, est ferme a 92,85.

Marché animé sur les Obligations 4 0/0 Ouest Algérien, tres-demandées à 420, L'épargne comprend l'avantage qu'offre, aux cours actuels, cette valeur de tout repos, sur laquelle aucun mécompte n'est a redouter. Elle n'oublie pas non plus la prime de remboursement qui fait de ce titre un placement a 4,40 0/0 net d'impôt.

Le Crédit Lyonnais est faible a 535.

Le Crédit Industriel et Commercial conserve une bonne situation a 675.

Les Chemins de Fer Méridionaux de l'Italie sont vivement demandes a 587,50.

Le Suez reprend sensiblement a 1890, la recette du transit s'améliore : 253,000 francs.

Nos Chemins Français sont calmes.

Le Nord a 1647 — Le Lyon a 1182. — L'Orléans 1285. — Le Midi a 1145. — L'Est a 755. — L'Ouest 815.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Nouvelle démarche de M. Graziani

M. le député Graziani a vu une dernière fois M. le ministre du commerce avant son départ pour Marseille, et a insisté énergiquement pour que les ports de Calvi et de l'Ile-Rousse soient ouverts aux navires, et que la quarantaine puisse être faite à l'Ile-Rousse qui présente l'installation convenable.

M. Hérisson a répondu qu'il avait télégraphié dans ce sens à M. le Préfet de la Corse, et que si réellement l'installation de la quarantaine est possible à l'Ile-Rousse, elle sera immédiatement décidée.

LE CHOLÉRA

Marseille, 16 juillet 11 h. s.

De mardi à 3 heures, jusqu'à aujourd'hui à 3 heures, on a enregistré 103 décès, dont 53 cholériques.

De nombreux magasins sont fermés, l'affolement devient de plus en plus considérable.

Les ministres sont partis ce matin à 7 heures, pour Toulon. Ils ont visité dans la journée les différents hôpitaux.

Il y a eu aujourd'hui à Toulon 17 décès cholériques.

ETAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES. — Néant.

DÉCÈS.

Giudicelli Jean, propriétaire, 79 ans, de Bastia.
Graziani Dominique, 4 mois de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
du 14 juillet 1884

ENTRÉES.

De Marseille, vap. français Vannina, cap. Locotte, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Bonifacio, gondole française, Ste-Philomène, cap. Bidali, diverses.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles Giudicelli et Degola ont l'honneur de faire part a leurs parents et amis de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de M. GIUDICELLI JEAN, et les prient d'assister a son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 17 juillet a 9 h. du matin.

On se reunira a la maison mortuaire, nouvelle Traverse No 2.

Bourse de Paris

	15 Juillet	16 Juillet
Rente 3 p. 0/0	76,50	76,85
— 3 p. 0/0 amortissable	78,05	78,50
— 4 p. 0/0	107,10	107,20
— 1/2 p. 0/0	107,20	107,40

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

OREZZA-LES-EAUX

Grand-hotel Granaiola

L'ouverture de la saison aura lieu le 1er juillet prochain, sous la direction de Mme Colombani.

40 chambres fraîchement meublées.

Table d'hôte — Salon de lecture — Salle de billard — Salon de musique et piano — Salle de bains.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement nouvellement créé un bon confortable ainsi que toutes les distractions désirables a des prix modérés.

Un service d'omnibus sera à la disposition de MM. les voyageurs.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino,

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crèmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Le meilleur préservatif du choléra est

L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges Pris 2 fois par jour à jeun, il dissipe toutes craintes contre les épidémies.

Il se trouve dans tous les cafés.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout a des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

DIPLOMES D'HONNEUR EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE 1883-84

TARBES 1884, et 17 Médailles de 1re classe

AMARA-BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

INVENTEUR : **J.-U. Blanqui** Fils, DISTILLATEUR

Membre de l'Académie Nationale, Agricole, Manufacturière et Commerciale de France.

DISTILLERIE a VAPEUR à NICE.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en metal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, aciers, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc.. à des prix très réduit., en or, argent, double et doué. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AVIS IMPORTANT

Le magasin de M. DOMINIQUE MATTEI AINÉ, est transféré place St-Nicolas Maison Nardini.

Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix défiant toute concurrence.

Prix fixe. — *COMPTANT.* — Savoir :

Café Moka, trié de fr. 3,80 le kilog.		Lentilles vertes de Lorraine 0,50 à 0,60 (nouvelle récolte.)	
» Ceylan Vert roulé. 3, à 3,50		Riz du Piemont et de la Corse. de 0,50 à 0,60, le k.	
Café Puerto-Ricco vert de 2,80 à 3,00.		id. id. id. 0,30 à 0,40.	
d'autres qualités de . . .	2,30 à 2,50 »	Bougies Fournier (de luxe) 1,30 le paquet.	1,00 à 1,20
Café grillé mélangé avec le Moka et les meilleures qualités de . . .	3,60 à 4,40 »	Cotons à tricoter	3,90 à 8,00 le k.
Sucre raffiné en pains entiers coupé en morceaux reguliers.	1,00 »	Liqueurs fines et ordinaires de toutes les qualités.	
Coupé irréguliers à	0,90 »	Conserves alimentaires assorties.	
Cassonnades blondes fr. 0,70 à 0,80 et		Minot Mey 49,00 à 50,00 la balle.	
Chocolat menier prix de facture 3,80 le k		Cos (extra)	
» des Antilles 3,70 à 3,75 le k.		1re marques de fr. 35,00 à 36,50. »	
Dattes muscades 2,00 le kil.		Minot ital. 35,50 à 36,50. » bal. 100 k.	
Pruneaux 1,80 le kilo.		Gros son de Marseille 16 fr. les 100 kil.	
Poids ronds et cassés de 0,40 à 0,50 k. (nouvelle récolte)		Petit son d'Italie. 14,00	»
		Savons Fournier de 0,60, à 0,70 blanc (La Vierge) de 0,70 à 0,75.	
		Ordinaires de 0,40 à 0,45, le kil.	

Indépendamment de tous ces articles, il met en vente du soufre Romagna, marque Tellini, garanti pur, au prix de 11 fr. 50 à 12, fr. 00 le ballot. (*Exiger le nom du fabricant*).

AUTRES QUALITÉS, Soufre sublimé 10, fr. 50 à 11 fr. 00

» courant 8,50 à 9,00.

Sous le titre : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître a la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection a 3 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout les vices moraux qui en produisant *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 23 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne dent ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret a personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop iquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO

maison Théâtre Pagliano

à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les trois énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui réduit le prix a 1 fr. 12 le flacon ou la boite ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les uavois en France et en Algérie.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant.

MATTHIEU OLLAGNIER.

00095

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (Payable d'avance)

CORSE . . . . . 9f 00, 18 f. 2 mois 12 »

CONTINENT FRANÇ., ALGERIE, 12 » » 13,50

PAYS DE L'UNION POSTALE, 15 » » 16 »

Autres pays, le port en sus.

On ne repond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1136 — VENDREDI, 18 JUILLET 1884

Saint Camille, confesseur.

Rédaction & Administration :

Matthieu Ollagnier, Directeur

8, Boulevard du Palais, 8.

Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris chez MM. Audbourt et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Rect., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0 f 5.

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Barometre, 765.
Thermometre, extérieur 30 — intérieur 29.
Direction du vent a 8 h. calme — a 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. calme — a 4 h. faible.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.33 — à 4 h. + 0.48.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

BASTIA

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

QUARANTENAIRES DE FINOCCHIAROLA

2e Liste

MM. Gregorj, frères,	200,00
Lizza, fabricant de pâtes,	6,00
Danesi, horloger,	5,00
Battistini, de Sisco,	10,00
Ubertin, avocat,	5,00
T., anonyme,	5,00
Mattei Louis-Napoléon,	10,00
Mattei Pancrace, bijoutier,	10,00
Mattei Roch, commerçant,	10,00
Guasco Antoine, commerçant,	5,00
Veuve Assomption Stabili,	1,00
Total, fr.	267,00
Report de la première liste.	50,00
Total général,	317,00

Des feuilles de souscriptions se trouvent dans nos bureaux à la disposition de nos concitoyens philanthropes qui voudraient se charger de les faire remplir.

Les fonds doivent être versés immédiatement, car les envois d'argent sont faits immédiatement à M. le docteur Santelli.

L'insertion des noms des souscripteurs au *Petit Bastiais* nous servira de justification.

Les souscripteurs qui voudront garder l'anonyme sont priés de s'inscrire avec une double initiale afin de pouvoir s'assurer que leur versement a été régulièrement opéré.

EST-CE VRAI ?

On nous affirme, et nous annonçons, sous toutes réserves :

1. Qu'une femme est morte du choléra à Finocchiarola.

2. Que six à huit quarantenaires ont quitté le lazaret.

3. Que le détachement est insuffisant. Les sentinelles devraient être placées comme en campagne, de façon que personne ne puisse passer entre elles sans être vu.

Nous demandons aux autorités le démenti ou la confirmation des faits ci-dessus.

S'ils sont exacts il faut *télégraphier*, à M. le Préfet de Marseille, aux gérants des compagnies maritimes, qu'*aucun navire* ne pourra débarquer des voyageurs à Bastia ou à Finocchiarola, avant que les quarantenaires actuels n'aient purgé le supplément de quarantaine que la loi leur impose.

Il faut aussi que le directeur du lazaret, fournisse les signalements et les noms des fugitifs, afin que la gendarmerie les réintègre au lazaret, sans préjudice des poursuites dont, plus tard, ils pourront être l'objet.

De l'énergie et de la vigilance, sinon nous serons envahis !

VOYAGE A FINOCCHIAROLA

A la lecture des réclamations très-vives que nous ont fait parvenir les quarantenaires de Finocchiarola, on aurait pu croire que leurs plaintes, sous l'empire d'une situation désagréable, étaient exagérées.

Nous vous sommes rendu compte par nous-même qu'elles étaient bien au-dessous de la réalité, et ceux qui en douteraient peuvent s'en convaincre *de visu* en allant au lazaret, à bord de la *Félicie*. Le petit vapeur franchit les 34 kilomètres qui séparent Finocchiarola de Bastia en 3 h. 1/2.

Si l'éloignement et l'isolement étaient les seules conditions d'un lazaret, l'endroit choisi serait l'idéal rêvé : au premier coup d'oeil le paysage plait : c'est un vallon en forme de cirque, assez évasé, où le makis est drû, court et serré : pas un arbre. La plage couverte de sable fin décrit une courbe gracieuse ; en face, à deux cents mètres au large, trois îlots dont l'un surmonté d'une vieille tour génoise ; à l'arrière-plan, Capraja se détache sur l'horizon. Le campement est établi presque sur le bord de la mer et sur le versant sud du vallon ; le soleil l'éclaire de ses premiers rayons et ne disparait derrière les hauteurs que vers cinq heures du soir. Aussi la température y est-elle très élevée puisqu'on a constaté *sous la tente* jusqu'à 38 degrés de chaleur : la nuit un refroidissement considérable se produit, le thermomètre descend à 16 ou 15 degrés, et, à la rosée assez abondante dans ce bas fond pour traverser les tentes, viennent se joindre des moustiques qui troublent un sommeil que la dûreté de la couche rend déjà pénible. L'eau potable fait absolument défaut ; on est obligé d'aller la recueillir à une heure de distance et elle est aussi saumâtre que détestable au goût.

L'autorité militaire avait envoyé il y a dix jours, huit artilleurs et un maréchal-des-logis pour dresser les tentes : la configuration du terrain a empêché de les placer dans un ordre régulier. Les grandes tentes au nombre de 17, peuvent contenir commodement de dix à douze personnes : les petites que nous n'avons pu compter, mais dont le nombre est assez restreint n'en peuvent recevoir que deux : à l'intérieur on a négligé de faire place nette, et l'herbe haute de deux pieds, remplace la literie absente. En effet on a établi dans le campement une cinquantaine de lits, si l'on peut appeler ainsi un cadre de bois sur lequel on a tendu de la toile.

Avant-hier, pour la première fois, on a envoyé cinquante couvertures. Dans la nuit du 14 au 15 juillet, 620 personnes étaient au lazaret : ce chiffre se décompose ainsi : 560 passagers de la *Vannina* ; 42 du *Persévérant* ; 9 artilleurs et le personnel sanitaire.

La plupart ont couché à la belle étoile, faute de places sous les tentes, et les malheureux n'avaient même pas une couverture de forçat pour se garantir du froid et de l'humidité : les autres, les premiers arrivés ont couché sous la tente et par terre, entassés comme des moutons.

Si nous en croyons les plaintes orales que nous avons entendues *à distance et sous la surveillance des gardes*, ces malheureux ont souffert littéralement la faim et la soif : la nourriture que les plus forts ou les plus habiles obtenaient à beaux

deniers comptants du restaurateur étaient absolument immangeables ; les indigents ont vécu d'air pur et des restes qu'on leur donnait : aussi lundi soir une véritable révolte, que les efforts du docteur Santelli et de M. Ribetti, capitaine de lazaret, n'ont pu empêcher, s'est-elle produite : une meute d'affamés s'est jetée sur le personnel du restaurateur et sur les vivres et peu s'en est fallu qu'on n'en vint aux mains.

Cela était à prévoir : on a fait débarquer 600 personnes, sans que l'administration sanitaire de Bastia leur eut assuré la subsistance et un abri.

Quelle est la conséquence de cet état de choses ? C'est que, si les quarantenaires qui nous arrivent d'un pays contaminé n'apportent pas avec eux les germes du choléra, si ce terrible fléau n'éclate pas sur un terrain si propice, ces malheureux, qui même les plus courageux et les plus insouciants font peine à voir, souffriront atrocement. Ne pouvant ni se changer, ni se laver, les conditions les plus élémentaires de l'hygiène sont négligées ; et déjà l'état sanitaire inspire de vives inquiétudes : on serait malade à moins. Plusieurs personnes, parmi lesquelles beaucoup de femmes et d'enfants, sont atteintes de bronchites ou d'indispositions, qui aujourd'hui légères, pourraient devenir sérieuses : mal logées, mal nourries, il est impossible, qu'elles puissent résister au mal, et la situation s'aggrave de jour en jour, malgré les efforts constants et méritoires du docteur Santelli, et du personnel sanitaire, qui sont soumis aux mêmes fatigues et aux mêmes privations que les quarantenaires, et auxquels d'ailleurs tous rendent hommage.

Déjà sans doute, on a commencé à y porter remède : les vivres sont expédiés ; la *Félicie* fera son service régulièrement et à heure fixe (7 h. du matin) : la nourriture sera plus saine, si non plus abondante, et l'eau potable sera envoyée chaque jour de Bastia.

Mais il reste encore beaucoup, presque tout à faire : en premier lieu, il faut qu'un piquet de soldats ou de gendarmes soit mis en quarantaine, à la disposition du chef du service sanitaire et du capitaine de lazaret, afin qu'ils puissent maintenir l'ordre, faire respecter leur autorité parfois méconnue, et veiller à ce que la distribution des vivres, soit faite comme elle doit être, le poste étant sur la crête à 400 mètres et ne pouvant pas communiquer avec le lazaret. Nous ne doutons pas que M. le général Truchy, sur la demande formelle qui sans doute lui aura déjà été transmise par M. le Sous-Préfet, n'accède à cette réclamation.

L'épidémie, selon les autorités médicales et les apparences, durera longtemps ; il faut donc songer immédiatement à organiser une installation à la fois plus confortable et plus étendue.

Que l'on fasse venir de grandes tentes d'ambulance, ou que l'on construise des baraquements, ce qui vaudrait mieux, et cela peut-être fait en 24 heures (nous en avons eu l'exemple à Bastia, sur un navire à voiles) ; c'est une question d'argent. Autrement que l'on tienne pour certain que le campement tel qu'il existe loin d'arrêter le fléau, le favorisera. On doit en outre, obliger le restaurateur, dont on se plaint vivement, à fournir des vivres frais et abondants, ou prendre à son égard des mesures sévères : c'est à lui qu'incombe le soin de mettre les quarantenaires à même de prendre leurs repas d'une façon convenable, et de ne pas les laisser manquer des objets les plus indispensables. Il convient aussi d'envoyer des outils pour creuser des puits à une profondeur de 3 à 4 mètres, et qui donneraient certainement de l'eau potable.

En attendant, les compagnies maritimes ne devraient pas accepter plus de passagers que les paquebots n'en peuvent raisonnablement recevoir : elles pourront ainsi garder à bord, lorsque les paquebots demeurent en rade, les quarantenaires qui ne voudraient point descendre au lazaret.

Nous conjurons, soit l'administration sanitaire, qui accumule sur sa tête de terribles responsabilités et dont l'incurie a dépassé toutes les bornes, soit le représentant du gouvernement à Bastia, soit la municipalité, soit enfin l'autorité militaire, de mettre un terme à la déplorable situation que nous mettons sous leurs yeux : nous les conjurons par dessus tout de s'unir en face du danger imminent et en présence des misères des quarantenaires, de faire trêve aux rivalités mesquines, aux susceptibilités ridicules, aux conflits d'attributions qui seraient coupables en un pareil moment.

Que surviendrait-il, par exemple, si les centaines de Corses qui attendent à Marseille d'être rapatriés débarquaient demain à Finocchiarola ? La Chambre des Députés a voté une somme considérable : ainsi que nous l'avons fait remarquer hier, nous devons en avoir notre part. Il faut faire preuve d'énergie et d'activité, avant que le choléra ne fasse son apparition. Que nos autorités se pénètrent bien de ce principe : si elles ont le droit strict, d'établir une quarantaine rigoureuse, impitoyable même, pour préserver notre île du fléau, elles ont le devoir, l'obligation de pourvoir à tous les besoins de ceux qu'une dûre nécessité nous oblige à repousser, et qui méritent par cela même d'être traités avec bienveillance et humanité.

LA LOI

Décret de 1876

Section 4. — Article 147. Tout capitaine arrivant dans un port français, est tenu... 3° de produire aux autorités sanitaires tous les papiers du bord ; de répondre, *après avoir prêté serment de dire la vérité*, à l'interrogatoire sanitaire *et de déclarer tous les faits, de donner tous les renseignements* venus à sa connaissance pouvant intéresser la santé publique.

Art. 216 du code de commerce

— Tout propriétaire de navire est civilement responsable des faits du capitaine.

Art. 221 du code de commerce

— Tout capitaine, maître ou patron, chargé de la conduite d'un navire ou autre batiment, est garant de ses fautes, *même légères*, dans l'exercice de ses fonctions.

(à suivre)

LES FEUX

A partir de ce soir, 18 juillet, de grands feux seront allumés sur vingt points différents de la ville par les soins de la municipalité.

Invitation est faite aux habitants de concourir à l'alimentation de ces feux, qui contribueront puissamment à l'assainissement de la ville.

SOUSCRIPTION

Pour les Quarantenaires Indigents

Sur l'initiative de plusieurs de nos concitoyens, un comité vient de se former à Bastia pour venir en aide aux quarantenaires indigents. Ce comité, dont M. Bonelli a bien voulu accepter la présidence d'honneur, est composé de :

MM. Albert Gaudin, conseiller général, *Président.*
Antoine Pierangeli, receveur municipal, *Trésorier.*
Pierre de Casabianca, docteur en droit, *Secrétaire.*
François Bonavita, avocat.
Etienne Damei, négociant.
Gaston Fantauzzi, avocat.
Louis Giordani, avocat.
Sébastien Gavini, avocat.
Augustin Lazarotti.
Pierre Mariani, avocat.
Jean-Baptiste Ollagnier, officier de réserve.
Charles Orenga, négociant.
Comte François Valery.

Les souscriptions seront recueillies par les soins des membres du comité qui commenceront dès ce matin leur tournée en ville. Des listes sont en outre déposées, chez M. Damei, négociant, à la librairie Ollagnier, et à l'agence de la Compagnie Transatlantique.

Il sera donné connaissance aux souscripteurs de l'emploi des sommes versées et les procès-verbaux du comité seront publiés.

Le Comité fait un pressant appel aux sentiments de charité si connus de la population bastiaise : elle se montrera en cette circonstance ce qu'elle a toujours été, généreuse et compatissante.

DEPÊCHE DE M. LE DOCTEUR SANTELLI

M. le docteur Santelli, a adressé ce matin à M. le sous-préfet de Bastia, le télégramme suivant :

« Je suis heureux de sacrifier mon amour-propre au bonheur de revenir à mon diagnostic. J'ai eu affaire à une typhoïde assez analogue à celles qui compliquent parfois la convalescence du choléra. J'ai cru d'autant plus facilement à l'exactitude du diagnostic que la malade venait d'un pays contaminé. Des personnes honorables m'ayant affirmé depuis que la défunte présentait ces symptômes au moment de s'embarquer, j'ai étudié les progrès du cadavre. J'ai trouvé qu'après quelques heures, il ne présentait ni l'état de décomposition, ni l'odeur d'ail caractéristique. Je crois cette fois être dans le vrai et j'espère le prouver par la suite par l'effet de la maladie. Je l'espère d'autant plus que quelques symptômes un peu sérieux qui s'étaient déclarés les deux premiers jours ont complètement disparu. »

Le cas de Finocchiarola

Obéissant à un sentiment respectable, M. le docteur Santelli est revenu sur une première appréciation, et a déclaré que le décès qui s'était produit au lazaret, n'était pas dû au choléra, mais à une fièvre typhoïde.

Les perplexités de l'estimable et si dévoué docteur, impliquent cependant un doute. Ce doute est suffisant, pour que la quarantaine imposée aux passagers de la *Vannina* soit augmentée.

N'oublions pas que voilà le second passager débarqué de la *Vannina*, qui meurt quelques jours après.

Le navire serait-il envahi par le terrible microbe ? *Chi lo sà*..

Gare aux marchandises !

Pourquoi la *Vannina* est-elle depuis trois jours au mouillage devant Bastia ?

N'oublions pas que la voix populaire accuse la *Sarthe* d'être l'origine du choléra de Toulon !

Veillons ! ne négligeons rien, tenons compte du moindre indice !

Les passagers du *Persévérant*

On faisait courir hier en ville un bruit aussi faux que malveillant. On racontait que les passagers du *Persévérant* qui finissaient la quarantaine mardi soir à cinq heures, avaient quitté le lazaret lundi, c'est-à-dire vingt-quatre heures avant l'expiration du délai fixé par le conseil sanitaire ; cela est inexact. Mardi matin M. le docteur Santelli et Ribetti leur ont fait évacuer les tentes, ouvrir et désinfecter les bagages ; le soir, après la visite médicale réglementaire, ils ont veillé à leur embarquement ainsi qu'à celui des artilleurs et des gardes qui étaient avec eux.

Ce qu'on a négligé de dire, c'est que l'administration sanitaire de Bastia après les avoir fait déposer sur la plage de Finocchiarola, n'avait donné aucun ordre de lever la quarantaine, et nullement pensé à les faire revenir à Bastia. La *Felicie* a eu beaucoup de peine à transporter, en dehors de ses passagers, cinquante-trois personnes et leurs bagages. Cinq personnes de plus n'auraient pu tenir à bord et auraient dû contre toute justice, passer une nuit de plus sans abri.

Une vingtaine de ces passagers ont débarqué la nuit dernière à Macinaggio ; les autres sont arrivés à 1 h. du matin à Bastia après cinq heures de traversée.

Que l'on songe donc à envoyer un paquebot de fort tonnage pour ramener les 560 passagers de la *Vannina* lorsqu'ils auront purgé leur quarantaine.

00096

Nous lisons dans le journal le *Petit Var* du 29 juin de Toulon :

AVIS HYGIÉNIQUE — Ne sortez pas le matin de chez vous sans avoir bu un verre à liqueur d'AMARA BLANQUI, pur ou légèrement sucré.
Exiger la vraie marque.

Revue financière

Paris, 14 juillet 1884.

La semaine n'a pas été satisfaisante au point de vue financier ; pouvait-il en être autrement avec l'aggravation du choléra à Marseille et son extension dans les villes environnantes ? La question chinoise ne se resout pas non plus aussi vite qu'on se l'imaginait. Mais le point le plus noir est la fête du 14 juillet qui inspire des craintes bien justifiées pour la salubrité de Paris. Le gouvernement a donné une fois de plus la mesure de sa capacité ; et notre étonnant conseil municipal s'est montré à la hauteur de sa tâche. Advienne que pourra.

Les rentes sur lesquelles la spéculation s'exerce de préférence, n'ont pas sensiblement varié ; on piétine sur place pour monter de 15 centimes un jour et baisser d'autant le lendemain. Elles peuvent servir de critérium pour indiquer l'état du marché.

La Banque de France se maintient à 5000. Son dernier bilan présente les variations suivantes : Augmentation : Frais généraux 29.108 ; Compte Courant du Trésor 20.333.000 ; Bénéfices 823.812 ; Diminution : Encaisse ; 9.105.000 ; Portefeuille 42.183.000 ; Circulation 13.358.625 ; Comptes-Courants 18.671.224.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 1270. Cette valeur est entraînée forcément par la baisse des rentes ; autrement sa situation n'a jamais été plus prospère. Dans sa séance de mardi le conseil d'administration a autorisé pour 5.584.000 fr. de nouveaux de nouveaux prêts, donc 5.378.000 en prêts fonciers et 206,000 en prêts communaux.

L'épargne met toujours le même empressement à acheter les Obligations du même établissement, c'est là, en effet un des rares placements qui offrent une sécurité absolue.

Le Crédit Lyonnais se négocie avec peine à 532. Les attaches de cette société avec la Foncière Lyonnaise et à bien d'autres affaires immobilières, ses palais ruineux, ses trop nombreuses succursales, et tout son ensemble de constructions et d'organisation sont autant de causes de défaveur qui pesent avec raison sur ses actions. Il est certain que, émises à 626 francs ; nous les trouvons en perte de 93 francs sur 250 fr. versés, en d'autres termes elles sont au-dessous du pair de 93 francs, en égard au chiffre de leur émission.

Les demandes continuent à se porter sur les Obligations Ouest Algérien à 6/0. Ce titre, de premier ordre puisqu'il jouit de la garantie de l'Etat, se négocie aujourd'hui à 420 francs. Le moment est favorable pour acheter cette valeur, sur laquelle vient d'être détaché un coupon de 10 francs,

Simple calcul : 10 Obligations 3 0/0 des Compagnies Algériennes coûte environ 8,400 francs et rapportent 139 francs net. Avec la même somme, on peut acheter 8 Obligations 4 0/0 Ouest Algérien rapportant 148 fr. 40 et avoir en outre un boni de 40 francs. C'est un arbitrage tout indiqué.

Les Chemins de Fer Méridionaux de l'Italie jouissent aussi d'une grande faveur, l'épargne commence à apprécier ce titre à sa juste valeur ; on prévoit un revenu de 35 francs net pour cette année.

Nous ne pouvons pas en dire autant de la Compagnie Transatlantique dont le public sérieux s'éloigne visiblement.

Cette compagnie ne paraît pas en effet devoir faire de brillantes affaires ; l'arrêt du commerce dans les ports de la Méditerranée va lui faire subir une perte assez ronde, elle n'avait pourtant pas besoin de ce contre-temps pour équilibrer difficilement ses recettes avec ses dépenses.

Le Lyon a 1190. — Le Nord a 1648. — Le Midi 1150, après détachement d'un coupon de 25 francs. L'Orléans 1292. — L'Est a 820. — L'Ouest a 760.

ETAT CIVIL

MARIAGES.

Rompsand François-Jules, adjudant au 141e de ligne, de Molières (Drôme), et Pietri Marie, couturière, de Tebessa (Constantine).

NAISSANCES. — Néant.

DÉCÈS.

Cruciani Marie-Catherine, 8 mois, de Bastia.
Incerti Rose-Marie, 28 mois, de Bastia.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

L'incident des drapeaux

L'ambassadeur de France à Berlin a exprimé les regrets du gouvernement de la République, au sujet de l'incident des drapeaux allemands, qui s'est produit dans la journée du 14 juillet.

LE CHOLÉRA

Marseille, 17 juillet 10 h. s.

Les ministres ont fait une courte apparition à Toulon ; ils ont visité les divers hôpitaux et établissements destinés à recevoir les cholériques, puis ils sont rentrés le soir même à Marseille.

M. Waldeck-Rousseau a remis la croix de chevalier de la légion d'honneur à M. Dutasta, maire de Toulon, qui est alité depuis quelques jours.

On a enregistré aujourd'hui à Tonlon 12 décès cholériques, parmi lesquels figurent le caissier de la banque de France et sa femme.

A Marseille il y a eu 120 décès dont 56 cholériques. depuis mercredi à 3 heures jusqu'à jeudi à 3 heures.

Les ministres ont visité aujourd'hui les différents ports et le lazaret du Pharo.

Ils sont repartis pour Paris par le train de 7 heures du soir.

Une grande panique règne dans notre ville depuis l'apparition du choléra. Plus de 50,000 personnes ont quitté Marseille.

M. le duc de Chartres est arrivé aujourd'hui à Marseille, il a remis, au nom du comte de Paris, la somme de 50,000 francs au comité chargé de recueillir les souscriptions en faveur des familles éprouvées par le choléra.

DERNIÈRE HEURE

M. le Préfet de la Corse arrivera aujourd'hui dans notre ville. Il présidera le conseil de santé qui doit se réunir aujourd'hui.

SOMMAIRE DE LA *FRANCE ILLUSTRÉE*

TEXTE : Chronique par Venet. — Revue de la semaine, par X. X. — La Fenaison (sonnet), par Hippolyte Denechère. — Venise il y a cent ans (suite et fin), par Ch. Barthélemy — Brouille de famille ou la Tortografe (suite), par G. de la Landelle. — Le Crucifiement, de M. de Munkacsy, par Oscar Havard. — Un héros du devoir, par Jules Tockeri. — Le Revenant (suite), par Fortunio. — Nos Gravures, par C. G. — Echecs, par Emile Pradignat. — Rébus.

GRAVURES : — La Menace. — Le Puits de Grenelle. — Gibraltar. — Les aventures du baron de Roseville, par Flamberg (suite). La porte est fermée.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Avis

Monsieur Pompei, a l'honneur de prevenir le public, qu'il a établi un service de voiture pour les eaux d'orezza, partant de Bastia tous les 2 jours, à 5 heures du matin

Cette voiture passera par Vescovato et Porta.

S'adresser pour renseignements Boulevard St-Angelo, en face du Café Nicolai, et à Piedicroce (Orezza) Hôtel de France

Navire sous charge

Le navire *St-Pascal*, cap. Leonetti, chargé par Bastia à Marseille.

AVIS

La Commune de Tomino a besoin d'un garde-champêtre ; pour être agréé il faut avoir servi dans l'armée de terre ou de mer, avoir 35 ans au maximum. Le postulant devra fournir des certificats de bonne conduite du corps où il a servi, un certificat de bonne vie et mœurs du maire de sa commune et un extrait de son casier judiciaire. Les appointements sont fixés à 600 francs par an. S'adresser au maire de Tomino.

Avis

M. STAGNARA, rue des Terrasses, prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de tabacs et cigares de la régie italienne qu'il vend au même prix qu'en Italie.

Excellente qualité de tabacs fin pour la pipe à 1 fr. 25 la livre.

Seul dépositaire, se méfier des contrefaçons.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

HOTEL DU CASINO

de la compagnie des eaux

à STAZZONA (Orezza)

Mme Colombani a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que cette année, elle a créé une succursale avec de *jolies chambres séparées, appartements de famille, salon de lecture, et piano.*

Comme les années précedentes, on trouvera à son Hôtel, une cuisine confortable à des prix très modérés.

Mme Colombani fait en outre de la patisserie et de la confiserie.

Une service de calèches sera à la disposition de messieurs les voyageurs.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande par son bon confortable.

Mme Colombani dirigera en même temps la *Villa Manfredi*, (Granajola)

Pour renseignements s'adresser à M. Colombani. Café National, cours des ormeaux. (Bastia)

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Bce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochet aceleis, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très reduit., en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orsoni

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise. Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predion de Paris.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT Marque de Fabrique A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser de la Regie
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	
id. fine champ	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Moët.	Savonnette levant	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havanegran.	Malakoff	id. blanches	
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Bongrois	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	Sillery	Plantador	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosés	
id. id.	id. Saillaad.	Pirperm. Get	Sirops assort	Vergenay	Brisures de la Régie.	Sedleaff.	Sedleaff	Ordinaire	Elartista fumor	id. 10 cigar.	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Cremant b.		Debris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Crux ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id rose		—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etoumeau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	Grand Crem		Tabacs de la Régie.		id. fins	Terésita	—	
id. Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	—				Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles Vides sont reprises à raison de 20 centimes					El Colombate de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garu vert	Porto								
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marzala								
	id. id. ambrée	Raspail vrai.	Chypre.								

Cigares

Le Petit Bastiais

00097

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
Corse . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 10 »
Continent franç., Algérie, 30 » » 15.50
Pays de l'Union postale, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1137. — SAMEDI, 19 JUILLET 1884
Saint Vincent de Paul, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

QUARANTENAIRES DE FINOCCHIAROLA

3e Liste

MM. Les religieuses de St-Joseph, 30 fr. — Docteur Stoupy, médecin-major au 141e, 20 fr. — Louis Calvi, 25 fr. — Le commandant Farinole, 10 fr. — Rigo Alexandre, 10 fr. — Me Furiani Rigo, 10 fr. — Baronne Galeazzini Rigo, 10 fr. — O. A. G. 5 fr. — Casevecchie frères, 10 fr. — C. Anonyme, 4 fr. — Graziani photographe, 10 fr. — Le colonel Grandvaiet, 10 fr. — X. P. 1 fr. — Capaccini, 3 fr. — J. M. P. 5 fr. — Al Dominici, 10 fr.

Total, fr. 173,00

Sommes recueillies au GRAND CAFÉ ANDREANI *et versées dans nos bureaux*

Comte Colonna d'Istria, 5 fr. — Marius Valzi, 2 fr. — Raphael de Suzzoni, 5 fr. — Etienne Ponzera, 2 fr. — Ignace Campocasso, 1 fr — Lorenzi Ludovic, 1 fr. — Docteur Saliceti, 10 fr. — Valentini, capitaine, 1 fr. — Toussaint Stretti, 5 fr. — Lingénieur Jean-Baptiste, 3 fr. — Charles Ferdinandi, 10 fr. — J.-P. Morati, 5. — J.-B. Tomei, avocat, 5 fr. — Durazzi Antoine, 2 fr. — Romani, propriétaire, 2 fr. — Magnaschi Dominique, 5 fr. — Galletti Joseph Louis, 2 fr. — Granaiolo, capitaine, 2 fr. — Milanta, avoué, 2 fr. — Volpajola, capitaine en retraite, 2 fr. — Feydel, id. 1 fr. — Olivari Jean-Jacques, négociant, 10 fr. — Pomonti Antoine, 5 fr. — Ersa, officier d'administration, 1 fr. — Costa, garçon de café, 1 fr. — Un mécontent, 1 fr. 50. — Un satisfait, 2 fr. — Thiers frères, négociants, 20 fr. — Docteur Pitti-Ferrandi, 10 fr. — Petit Antoine, 1 fr.

Total, fr. 124,50

Sommes recueillies par le Comité.

MM. Orenga Louis, 200 fr. — Bonelli, maire, 50 fr. — Comtesses Valery et de Béaru, 50 fr. — Mme Vve Gavini, 50 fr. — de Casabianca François-Marie, 50 fr. — le général Truchy, 50 fr. — Vézes, procureur-général, 50 fr. — Boudet, sous-préfet, 20 fr. — Gaudin, 1er adjoint, 20 fr. — Staffe, second adjoint, 20 fr. — Gaudin Albert, 20 fr. — Orenga Charles, 20 fr. — Giordani Louis, 20 fr. — Valery François, 20 fr. — Pierangeli Antoine, 20 fr. — Gavini Sébastien, 20 fr. — Fantauzzi Gaston, 20 fr. — de Casabianca Pierre, 20 fr. — Carbuccia Pierre, 20 fr. — Le général de Bernardi, 40 fr. — Mariani Pierre, 20 fr. — Pietri Jourdan, 20 fr. — Valzi Antoine-François, 5 fr. — le capitaine Bousson, 5 fr. — Orsoni François, de Luciana, 5 fr. — Badani Jacques, 5 fr. — Bartolomei Sylvestre, 20 fr. — La Cie Singer, 3 fr. — Marinetti frères, 20 fr. —

Total, 883,00

Report des listes précédentes. 317,00

Total général. 1497,50

BASTIA

NOS DÉPÊCHES-AFFICHES

En présence de la situation sanitaire de Marseille, nos concitoyens doivent tenir à être renseignés aussi souvent que possible sur l'état des décès dans cette ville. C'est pourquoi nous avons dû y chercher un correspondant spécial qui fut en mesure de nous donner les renseignements les plus exacts.

La dépêche que nous publierons chaque jour donnera le chiffre des décès par 24 heures, de l'avant-veille à 8 h. du soir, jusqu'à la même heure la veille. Outre cela nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile pour nos lecteurs de connaitre le nombre des décès de la nuit ; mais ce renseignement ne pouvant nous parvenir que vers 9 heures du matin, nous l'afficherons, immédiatement, à la vitrine extérieure de nos magasins.

INERTIE!

Dans les circonstances actuelles, le Préfet de la Corse devrait tenir à honneur de défendre son département, *unguibus et rostro*. Il est le maitre, car chaque ministre est obligé de lui demander des renseignements, pour la moindre mesure à prendre, pour la moindre réclamation à vérifier. Il n'a donc qu'à sortir de la situation *exspectante* où il parait s'être renfermé, et faire *acte d'initiative*, pour sauver la Corse d'un désastre.

A notre avis, pour atteindre ce but, son rôle est des plus simples. Il peut déclarer aux ministres compétents, que la Corse est trop pauvre pour suffire aux charges chaque jour plus nombreuses, que lui impose l'émigration venant des côtes de Provence, demander et obtenir en conséquence la fermeture de nos ports, et la fixation d'un maximum de voyageurs par semaine. Ou bien, il peut demander les fonds nécessaires pour établir sur différents promontoires ou presqu'iles de la côte occidentale, l'établissement de lazarets provisoires, aux frais de l'Etat bien entendu.

Ce n'est pas tout. Le Préfet doit être en rapport constant avec les différents agents subalternes, les tenir en éveil par un contrôle incessant, punir la moindre négligence. On fusillerait un malheureux soldat, qui succombe sentinelle devant l'ennemi, d'épuisement et de fatigue. La suspension ou la révocation doivent frapper tout employé de la santé qui commet une infraction en face du plus terrible ennemi qu'on puisse imaginer, le choléra. La troupe, cette année, ne saurait être assujettie à des manœuvres, elle trouvera un emploi utile dans les cordons sanitaires. Les marins de la douane n'ont guère à surveiller les contrebandiers, par le temps qui court ; leur place est toute indiquée, autour des navires suspects. Le ravitaillement des lazarets donnerait de l'ouvrage à tous nos voiliers susceptibles de marcher à la rame.

Voilà un programme dont nous n'indiquons que les grandes lignes, mais qui, dans les détails, fournirait ample carrière à une administration active, ferme, vigilante. M. le Préfet de la Corse ne voudra pas qu'on puisse lui appliquer, durant cette terrible période, ce mot qui ne caractérise que trop souvent, le rôle de nos gouvernants départementaux : *inertie !*

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Séance publique extraordinaire du 8 juillet

Président : M. BONELLI, *maire.*
Secrétaire : M. PAUL GUASCO.

Mesures à prendre pour la Fête Nationale.

M. le Maire demande au Conseil de vouloir bien délibérer sur les mesures à prendre pour la Fête Nationale du 14 Juillet en l'état du crédit de 1500 fr. inscrit au budget. Il propose, dans le cas où il croirait qu'à cause des appréhensions de l'heure présente, ainsi qu'à cause du danger qu'il y a à provoquer de grandes agglomérations d'habitants sur les places et dans les rues, d'affecter le tiers de la somme ci-dessus de 1500 fr. à des bons de pain qui seraient distribués aux familles pauvres par les soins du Conseil municipal et les deux autres tiers, moitié en achat de désinfectants qui seraient employés dans les habitations des familles nécessiteuses, et l'autre moitié en dépenses diverses de salubrité.

Après un échange de quelques observations, le Conseil à l'unanimité adopte la proposition de M. le Maire et dit que les 1500 fr. qui figurent à l'art. 90 du budget de 1884 sous le titre : Fêtes Nationale et Municipales, seront employés de la manière suivante :

500 fr. en bons de pain;

500 fr. en achat de désinfectants;

500 fr. en dépenses diverses de salubrité;

Dit en outre que ces désinfectants ne seront distribués que sur des bons délivrés par les membres du Conseil municipal.

Lettre Bonavita Dominique fils, épicier.

Le Conseil donne acte à M. le Maire de la lecture d'une lettre adressée par M. Dominique Bonavita fils, épicier, en face de l'hôtel de ville, maison Santelli, par laquelle il offre de se charger, gratis et sans indemnité, de la distribution de désinfectants dans le cas où la ville jugerait à propos d'en faire un dépôt dans son magasin.

Il charge M. le Maire d'adresser ses remerciments à M. Bonavita.

Mesures à prendre pour éloigner de la ville l'invasion cholérique.

M. de Montera, délégué du Conseil municipal auprès du Conseil sanitaire, a la parole.

Il rappelle qu'au moment où il a été appelé à faire partie du Conseil sanitaire les provenances des divers ports du continent n'étaient soumises qu'à une quarantaine d'observation de quatre jours dans lesquels était compris le temps de navigation ;

Que, avec l'unanimité de ses collègues du Conseil sanitaire, il a insisté pour que l'observation à laquelle devaient être soumises les provenances des divers ports de la Méditerranée, simplement suspects, fut portée à cinq jours pleins, à partir du moment de l'arraisonnement avec l'autorité sanitaire de Bastia ;

Que, plus tard, il a concouru à la délibération du Conseil sanitaire portant que la quarantaine d'observation devra être portée à sept jours, et la quarantaine de rigueur, pour les provenances de Toulon et de tout autre port pouvant être considéré comme contaminé, fixée à dix jours ;

Qu'il avait été décidé que les navires placés en quarantaine en rade n'auraient aucune communication avec les ports dont ils étaient séparés par une ligne de bouées.

Mais que, 1o malgré cela, on avait admis à l'entrée, après quelques heures seulement d'observation, un navire qui avait transporté des marchandises chargées à Livourne ;

2o Que nonobstant l'interdiction de tout contact entre les navires en observation et les ports, des chalands chargés de marchandises prises sur des bateaux en quarantaine avaient été admis dans le nouveau port, en quelque sorte sous les yeux des membres du Conseil sanitaire et pendant que ces derniers étaient en séance.

3o Enfin que, contrairement au vœu exprimé à plusieurs reprises par le Conseil sanitaire, la quarantaine d'observation relativement à certaines provenances, celles d'Italie spécialement, avait été réduite de sept à trois jours.

M. de Montera ajoute qu'il a protesté au sein du Conseil sanitaire, continué d'être ainsi l'interprète de ses collègues du Conseil municipal et il demande si, en l'état de l'inexécution par le service de la santé, des résolutions prises par le Conseil sanitaire, d'accord en cela avec les représentants de la ville, il peut encore conserver le mandat qui lui a été confié, de représenter ses collègues au sein d'une assemblée dont les sages avis sont si peu écoutés.

M. Gaudin prend à son tour la parole. Il appuie l'exposé de M. de Montera, et insiste comme lui pour qu'il soit bien constaté que, s'il y a des responsabilités engagées, le Conseil n'a rien à se reprocher, car il a, dès les premières nouvelles, énergiquement protesté dans la limite de ses attributions et de sa compétence. Il se plait cependant à reconnaître que, si tout avait été complétement négligé avant l'arrivée à Bastia de M. le Directeur de la santé en Corse, on doit à son initiative la plupart des mesures de précautions prises, lesquelles, quoique insuffisantes encore, seront certainement l'objet de la sollicitude de ce fonctionnaire. M. Staffe dit qu'on peut compter sur le zèle et le dévouement de M. le Directeur de la santé. Que déjà, depuis son arrivée, on a pu constater des changements notables dans la Direction de ce service et qu'à son avis, dans des circonstances aussi urgentes que difficiles, ce fonctionnaire a fait preuve d'un très-bon vouloir.

M. le Maire résume la discussion et déclare qu'il convient, par une délibération, de dissiper l'erreur de plusieurs de nos concitoyens qui croient de bonne foi que l'organisation du service sanitaire rentre complètement dans les attributions de la municipalité et que partant c'est sur cette dernière que doivent retomber toutes les responsabilités.

Ainsi que ses collègues M. le Maire regrette que, ne tenant aucun compte du nombre des décès à Toulon et à Marseille, la quarantaine ait été réduite de 7 à 3 jours pour les provenances des ports suspects.

Il prie en conséquence le Conseil de prendre une délibération exprimant les regrets de la population.

M. Pitti-Ferrandi dépose l'ordre du jour suivant :

Considérant que les dernières nouvelles indiquent une recrudescence de l'épidémie cholérique à Toulon et à Marseille ;

Considérant que pour être efficace une quarantaine doit avoir une durée de 10 jours au moins;

Considérant que le bateau qui vient de Nice y aborde de Marseille, bien contaminé, après une traversée de quelques heures; que la ville de Nice elle-même n'est séparée de Toulon que par quelques heures de chemin de fer;

Considérant que les documents officiels eux-mêmes démontrent que l'épidémie tend à se propager et que son caractère contagieux ne saurait être contesté;

Le Conseil municipal croit devoir protester énergiquement contre la décision de la quarantaine qui de 7 jours a été réduite à trois jours seulement pour les provenances des lieux suspects,

Prie M. le Maire de transmettre par voie télégraphique cette protestation à M. le Ministre du commerce et à M. le Préfet de la Corse.

L'ordre du jour de M. Pitti-Ferrandi est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Le Conseil approuve également à l'unanimité l'ordre du jour suivant présenté par M. de Montera.

Attendu que les réclamations nombreuses qui se sont élevées au sein de la population bastiaise à propos de l'inobservation des mesures prophylactiques contre l'invasion cholérique ne sont que trop fondées;

Qu'il n'est rien moins que juste de constater qu'aucune responsabilité ne saurait incomber au Conseil municipal qui a énergiquement réclamé la rigoureuse observation de ces mesures et qui a toujours protesté contre l'inobservation signalée.

Le Conseil appelle l'attention de M. le ministre du Commerce sur le fonctionnement de l'administration sanitaire à Bastia et passe à l'ordre du jour.

Dit que copie de cette délibération sera, par les soins de M. le Maire transmise à M. le Ministre du Commerce, à M. le Préfet de la Corse et à M. le Directeur de la Santé du département.

La séance est levée à 10 heures 10 minutes.

Requête au conseil de santé

La quarantaine est de 15 jours à Ajaccio, il est *incompréhensible* que la même mesure ne s'applique pas à Bastia.

Les quarantenaires

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

La dépêche que nous avons reçue mercredi dernier de Macinaggio est de celles qui doivent nous faire de plus en plus comprendre l'état malheureux ou se trouvent déjà les 600 quarantenaires débarqués il y a quelques jours à peine sur les plages brûlantes de Finocchiarola.

La lecture de ce télégramme a vivement impressionné notre population; l'indignation a été générale.

D'ailleurs, il n'en pouvait être autrement.

En effet, si à cause des circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons, nos concitoyens (je ne parle pas de la classe aisée), obligés d'abandonner leurs travaux, privés par conséquent de toutes ressources, sont exposés à endurer toute sorte de privations, nous corses, si hospitaliers pour les étrangers, nous ne permettrons jamais que nos frères meurent de faim et de soif après avoir foulé le sol de la patrie.

C'est pourquoi, tout en ayant pleine et entière confiance dans les secours que notre municipalité ne refusera point aux quarantenaines.

Tout en espérant que M. le chef de l'administration en Corse aura déjà réclamé pour son département une large part des crédits votés par les chambres ;

Tout en désirant, en un mot, que chacun se mette à l'œuvre pour conjurer de si effroyables malheurs;

Nous osons néanmoins demander qu'on ne laisse pas à la municipalité et au gouvernements seuls une si rude besogne mais au contraire que la charité privée prenne aussi sa part.

Oui! nous désirerions ardemment que cette charité privée, qui, à Bastia, n'a jamais fait défaut, lorsque le besoin a frappé à sa porte, vienne en cette circonstance en aide à nos frères, qui, pour échapper à une mort presque certaine, retournent au foyer de leurs ancêtres, privés, je le répète, de tout secours et de tout travail, obligés d'abandonner même des positions qui leurs permettaient de vivre à Toulon ou à Marseille dans une modeste aisance.

Remplissons donc ce devoir en leur procurant, au moins en partie, les ressources nécessaires et en tachant de rendre la tâche des personnes qui s'intéressent d'une manière quelconque aux quarantenaires plus facile et moins incommode.

N'oublions point surtout qu'une souscription est ouverte dans les bureaux du *Petit Bastiais*, en faveur des quarantenaires de Finocchiarola.

P. D.

La rentrée des Quarantenaires

A-t-on songé aux moyens de transport des quarantenaires de Finocchiarola à Bastia !

Il ne faut pas songer à la *Felicie* : il lui faudrait opérer au moins quinze fois la traversée pour ramener les 560 passagers de la *Vannina*, les hommes de service et les bagages.

La voie de terre est impraticable : aucun chemin ne relie le lazaret à la route nationale.

Nous serions heureux d'annoncer d'ores et déjà aux quarantenaires quelles dispositions ont été prises à ce sujet par les autorités, afin de les tranquiliser.

Si ceux qui nous administrent attendent au dernier moment, ils se heurteront à des difficultés matérielles insurmontables, et nous n'osons entrevoir les conséquences de ce retard.

Avis pour examens

Dans tout le ressort de l'Académie d'Aix et pour toutes les Ecoles normales, les examens écrits d'admission auront lieu, cette année, au chef-lieu de chaque arrondissement, sous la surveillance de l'Inspecteur primaire.

A Bastia, cet examen aura lieu aux dates fixées (23 juillet pour les filles, 31 juillet pour les garçons) dans l'une des salles de l'école laique de filles, à 7 heures et demie du matin.

Bulletin financier

Paris, 15 juillet 1885.

La bourse débute encore au dessous des cours de clôture d'hier. Mais petit à petit les rentes se réalisent. Au comptant le marché est actif et soutenu et il faudrait bien peu de chose pour qu'il réussisse à entrainer la spéculation dans une meilleure voie. Les Consolidés sont les mêmes à 100 fr.

Le Crédit Foncier reste ferme, les demandes sont suivies et tout indique un mouvement de reprise. Les Obligations Foncières et Communales sont recherchées, on emploi sur ces titres une partie de l'argent provenant des coupons de juillet.

La Banque de Paris est à 752,50. — Le Crédit Industriel et Commercial est immobile à 675. Comme nous l'annonçons plus haut le détachement des coupons permet en ce moment à l'épargne de faire actuellement des placements remunérateurs.

Aussi le 5 0[0 a 92,60 rapporte 4,75 0[0. c'est là un excellent placement avec la perspective d'une forte plus-value, le 3 0[0 Italien devant arriver au pair malgré tous les obstacles qui redoutent momentanément sa marche en avant.

Le Suez est relativement ferme a 1865, les recettes du transit pour le 7 juillet ont été de 210,000 francs.

L'Obligation Ouest Algérien à 0[0 est recherchée, le titre, garanti par l'état donne au cours actuel un revenu net de 4,65 0[0 sans compter la prime résultant du remboursement a 500 francs.

Il faut signaler l'excellent terme des Chemins Méridionaux de l'Italie a 600 francs, l'action donne la certitude d'un revenu de 35 francs pour l'exercice et en dehors de la perspective des conventions avec l'Etat pour l'exploitation du reseau de l'Adriatique, ils valent intrinséquement plus de 700 francs. Il y a donc a conseiller un arbitrage avec les Chemins Autrichiens qui a 650 francs cours actuel ne donnent qu'un revenu de 32,50.

La Banque Ottomane est plus faible a 591,25. — Le Turc est a 7,70. L'Egypte se négocie entre 290 et 291,25.

Sur le marché des Chemins de Fer, les cours sont absolument les mêmes.

Le Nord est a 1652,50. — Le Lyon a 1180. L'Orléans a 1282,50. — Le Midi a 1142,50. — L'Est a 753,75. — L'Ouest a 817,50.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Jeudi, 17 juillet.)

SÉNAT

Présidence de M. Le Royer

Suite de la 1re délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, concernant les droits fiscaux à percevoir sur les échanges d'immeubles non bâtis.

Le projet de loi sur le mode de nomination des percepteurs est mis en discussion.

Le Sénat repousse par 145 contre 106 l'amendement de M. Barthe demandant le renvoi du projet devant une commission spéciale.

Le Senat s'ajourne à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Philippoteaux

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Etienne, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

Suite de la discussion de la proposition de loi de M. Edmond Robert, relative aux sucres.

La discussion s'ouvre sur l'article 9.

Prennent part à la discussion MM. Frank-Chauveau et Renault.

M. Méline, ministre de l'agriculture, demande une surtaxe sur les betteraves.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

LE CHOLÉRA

De jeudi à 8 heures du soir, jusqu'à vendredi à 8 heures du soir, le chiffre des décès est de 129, dont 70 cholériques.

A Toulon on a enregistré aujourd'hui 17 décès cholériques.

Attentat contre le Tzar

L'empereur de Russie, se rendant à Varsovie, a été l'objet d'une tentative d'assassinat. On a arrêté un juge de paix nommé Bardowski, qui a été trouvé muni d'un revolver.

Obsèques du prince d'Orange

Les obsèques du prince d'Orange, unique héritier mâle de la couronne de Hollande ont eu lieu à Delft, avec la plus grande pompe. La France était représentée à cette cérémonie par un envoyé extraordinaire. Le roi de Hollande est rentré à la Haye.

Les affaires de Chine

L'escadre française commandée par l'amiral Courbet, se dirige vers le port chinois de Foutcheou.

Le comte de Paris

Le comte de Paris, lieutenant-colonel de l'armée territoriale, parvenu au terme du temps de service exigé par la loi, a été rayé des cadres, par décision de M. le général Campenon, ministre de la guerre.

Mort de Mme Halévy

La veuve du célèbre musicien Halévy, est décédée.

DERNIÈRE HEURE

M. le docteur Santelli a adressé le télégramme suivant à M. le Sous-Préfet.

Macinaggio, le 18 juillet.

Il y a possibilité et nécessité d'établir vite lazaret sur monticule nord de Finocchiarola, très-proche de l'emplacement actuel, avec des paquets de fil de fer et des branches qu'on a sous la main je puis me charger de faire construire un vaste gourbi qui deviendra le salon commun des quarantaines. L'idée me semble heureuse, car par temps calme il fait souvent plus chaud sous la tente que dehors en plein soleil. Nécessité d'envoyer 200 lits en plus et un grand pavillon jaune. Un petit canot devient de plus en plus indispensable, état sanitaire satisfaisant. Hier soir nous avons été gratifié d'une promenade aux flambeaux avec accompagnement d'acordéons et de chants.

—«o»—

Nous recevons de M. le Maire de Rogliano, la dépêche suivante :

Macinaggio, le 18 juillet.

J'ai télégraphié à M. le Sous-Préfet de Bastia. Je regrette *de devoir de nouveau* signaler les communications fréquentes qui existent entre les quarantenaires et les habitants, et les échanges d'objets qui se pratiquent continuellement.

La population est très inquiète, par suite de bruits qui signalent un cas de choléra au campement.

Pour mettre ma responsabilité à couvert, j'ai télégraphié à M. le Préfet pour le prier de prendre des mesures d'urgence.

—«o»—

M. le préfet de la Corse a dû retarder de deux jours son arrivée parmi nous.

ETAT CIVIL

Mariages. — Néant.

Naissances. — Néant.

Décès.

Fabrizi, Marie-Anne, célibataire, 55 ans, de Bastia.
Colonna, Jeanne, 1 mois, de Bastia.
Antomori Louise, 2 mois, de Corte.
Savelli, Jeanne, 1 an, de Bastia.
Pietri, Ursule, veuve, 68 ans, de Pero Casevecchie.
Grimaldi, Joseph, 7 mois de Bastia.

M. Drago, chef service technique du télégraphe, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes contractées par son fils Louis.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 recompenses dont 5 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or.

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable. Formant une boisson delicieuse, saine, rafraîchissante et peu coutense. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dysenterie et la cholerine.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbonville. — Maison a Paris, 41, rue Richer ; Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epiceries fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Navire sous charge

Le navire *St-Pascal*, cap. Leonetti, charge par Bastia à Marseille.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

Sous le titre : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître à la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 3 fr. 50 le volume un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout les vices moraux qui en produisant *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS
Un an..... 9 fr.
Six mois..... 5 »
Trois mois..... 3 »
Europe, un an..... 15 »
Amérique — ..... 20 »

BUREAUX :
imprmerie ROUSSAUD, 3, rue, Tison d'Argence ANGOULÊME

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie. Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et doubl. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 2 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne *dent ni fabriquer ni* vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret a personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont *de méprisables falsificateurs.*

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui réduit le prix a 1 fr. 12 le flacon ou la boite ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les uavois en France et en Algérie.

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orena
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser de la Regie
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	
id. fine champ	id. ordinaire	id. Armand.	id. Martini		Savonnette levant	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	Bongrois	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Mousseux	Plantador	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants ordinaire	Flor fina	id. rosés	
id. id.	id. Saillaad.	Piperm. Get	Sirops assort.	Sillery	Brisures de la Régie.	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Elartista fumur	id. 40 cigar.	GROS DETAIL
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergeney		Debris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Tordus ord.	Cruz ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.		—		id. fins	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etournesu	Amer Picon.	id. fines id.	id espagnols	id rose		Tabacs de la Régie.		Longs (fantaisie)	Teresita	—	
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem					Représentacion	Cigarettes de la Regia	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	—					El Colombate de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Gem. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 4/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel								
id. Armand.	id. id. rose	id. id. 4/2	Marsala								
	id. id. amère	Raspail vrai.	Chypre								

Cigares

00099

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

ABONNEMENT (Payable d'avance)
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 20 » » 12.5
PAYS DE L'UNION POSTALE, 25 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits [illegible]

9e ANNÉE, N° 1138 — DIMANCHE, 20 JUILLET 1884
Saint Vincent de Paul, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux de la succursale de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réc., 0,75 c. — Diverses, 0.30. — Jud 0,25

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR DES
QUARANTENAIRES DE FINOCCHIAROLA

4e Liste.

MM. François Fumagalli, 50 fr. — Abbé Visidari, de Solenzara, 30 fr. — A. Cavallero, 20 fr. — P.-B. Guerrini, 10 fr. — Mme Leoni, directrice de l'École maternelle, 5 fr. — Leoni, directeur de l'École Laïque, 5 fr. — Bianchetti, instituteur-adjoint, idem, 1 fr. — Agostini, idem, 1 fr. — E. Lota, avocat, 10 fr. — Deux Bébés, 20 fr. — J.-A. Lazarotti, rentier, 20 fr. — S., 5 fr. — Mme Peruteli, 10 fr. — Philippe Mattei avocat, 20 fr. — V. T., 1 fr. — Joseph de Montera, avocat, 10 fr. — Gariel, officier comptable, 5 fr. — Lepidi, avocat, 10 fr.

Total, fr. 233,00

Sommes recueillies par le Comité.

MM. Santandrea, 5 fr. — Un anonyme de Monte, 50 c. — Bobis, coiffeur, 5 fr. — Gaudin, docteur, 20 fr. — Vittini, 10 fr. — Filippi, bottier, 2 fr. — Mme Vve Tozza, 5 fr. — Mlles Marchi, 5 fr. — Pitti-Ferrandi, avocat, 5 fr. — Delpino Clément, 5 fr. — Carbuccia frères, 2 fr. — Seren, 45 c. — Mlle Moretti Agathe, 5 fr. — Mlle Lucie Ambrosi, 5 fr. — Servetti, patissier, 1 fr. — Mlle Arrighi Françoise, 2 fr. — Anonyme, 1 fr. — Vaudrier, cordonnier, 1 fr. — Monteverde, 10 fr. — Mme Puccinelli née Monteverde, 5 fr. — Théophile Righetti, 1 fr. — Maurel, 5 fr. — Micheletti, 5. — Petrolacci, 5 fr. — Piaggi, 3 fr. — Lota, confiseur, 5 fr. — Cardusi, tailleur, 1 fr. — Calissano, bottier, 5 fr. — Mme Colombani, 1 fr. — Poggi, tailleur, 4 fr. — Andreucci Antoine-Laurent, 5 fr. — Giuliani Achille, 10 fr. — Mme Vve Bombaglia, 2 fr. — Antonetti Pierre, 20 fr. — Anonyme, 30 c. — Baccalari, 1 fr. — Guitton Louis, 2. — Pittaluga, boulanger, 2 fr. — Luciani, horloger, 10 fr. — Airolo, 1 fr. — Mme Cesarini, 25 c. — Pastormerlo, horloger, 5 fr. — Tomasi, 75 c. — Mlles Ramelli, 3 fr. — Giuliani, 10 fr. — Giusti, 2 fr. — Jacques, 5 fr. — Fritz Schmidlin, 2 fr. — Pieri, tailleur, 2 fr. — Mme Brignole, 1 fr. — Mme Modena, 2 fr. — Rosi, 5 fr. — Anonyme D. B., 2 fr. — Mme C. Olivieri, 1 fr. 50 c. — Anonyme, 50 c. — Zuani, 3 fr. — Leonetti, 1 fr. — Saettoni Jérôme, 5 fr. — Rogliano, 1 fr. — Maroni J.-J., 2 fr. — Vincenti, 5 fr. — Solari Antoine, 2 fr. — Casanova, 50 c. — Olmeta, 40 c. — Poggi, coiffeur, 5 fr. — Petit, 2 fr. — Camugli Dominique, 10 fr. — Cristophe Paoli, 1 fr. — Galli Jeanne, 50 c. — Vincent Camugli, 5 fr.

Total, fr. 268,65
Report des listes précédentes. 1497,50
Total général, 1909.15

A l'avenir nous ferons les versements entre les mains de M. Pierangeli, trésorier du comité.

BASTIA

NOS DÉPÊCHES-AFFICHES

En présence de la situation sanitaire de Marseille, nos concitoyens doivent tenir à être renseignés aussi souvent que possible sur l'état des décès dans cette ville. C'est pourquoi nous avons dû y chercher un correspondant spécial qui fut en mesure de nous donner les renseignements les plus exacts.

La dépêche que nous publierons chaque jour donnera le chiffre des décès par 24 heures, de l'avant-veille à 8 h. du soir, jusqu'à la même heure la veille. Outre cela nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile pour nos lecteurs de connaître le nombre des décès de la nuit ; mais ce renseignement ne pouvant nous parvenir que vers 11 heures du matin, nous l'afficherons, immédiatement, à la vitrine extérieure de nos magasins.

DÉMOCRATIE & QUARANTAINE

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le choléra venait à éclater dans Bastia, tous ceux qui ne sont pas retenus par leurs fonctions, et qui peuvent disposer de quelque argent, n'hésiteraient pas à fuir, et ils auraient raison.

Mais les ouvriers, mais les familles qui vivent de leur travail quotidien, seraient bien obligés de rester, et de subir les atteintes du terrible fléau.

Quand donc, chaque jour, à grands cris, au risque de devenir fastidieux, nous réclamons la fermeture de notre port, tout au moins, l'exécution rigoureuse des lois sanitaires, nous sommes les défenseurs de la classe ouvrière, des *zappajoli*, des pauvres en un mot. C'est un devoir démocratique, dans la meilleure acception du terme, que nous remplissons. Aussi, fort de notre conscience, nous laisserons passer les railleries de certaines gens, auxquelles peut-être l'existence d'une population de 25.000 habitants, paraît chose assez peu précieuse. Ces particuliers *au cœur léger* peuvent clabauder à leur aise. Peu nous importe, nous savons que la grande majorité de nos concitoyens approuvent la campagne que nous avons entreprise, dès la première heure, pour stimuler les indolents, signaler les défaillances et ne pas laisser un seul fait s'écouler, sans pousser un cri d'alarme.

On a vu, sous l'empire (1855, 1865), des populations sacrifiées aux prétendus intérêts du commerce. Pareil fait ne peut pas, ne doit pas se renouveler sous un régime démocratique. La quarantaine, c'est surtout et avant tout, ce qui protège et sauve le peuple.

LES FUGITIFS

Il nous en coûte d'avoir à signaler des malheureux qui ont quitté le lazaret de Finocchiarola, sous la double impulsion de la peur et des privations. Mais si de semblables infractions étaient tolérées, la quarantaine deviendrait illusoire. Bien plus, si les fugitifs ont gagné des villages voisins, ils peuvent y périr, sans que les maires des localités, où ils auraient porté les germes du fléau, aient les moyens de les isoler, et les désinfectants nécessaires en pareil cas. Il s'agit du salut de nos paysans du Cap, et nous posons les questions suivantes :

1. M. le directeur du lazaret a-t-il conformément à la loi, dressé procès-verbal de l'évasion avec indication des noms et signalements des évadés ?

2. Ce procès-verbal a-t-il été adressé à M. le Procureur de la République à Bastia, à M. le directeur de la santé, au commandant de gendarmerie de l'arrondissement, à M. le Sous-Préfet ?

3. M. le Procureur de la République a-t-il ordonné les poursuites prescrites par la loi ?

4. M. le Sous-Préfet a-t-il donné l'ordre à MM. les maires de faire isoler immédiatement tout individu arrivé dans leur commune, sans indication satisfaisante de son point de départ ?

5. M. le commandant de gendarmerie a-t-il ordonné aux chefs de brigade du Cap, de rechercher tous les évadés ?

Pas de sensiblerie, et que la loi soit exécutée ! Le salut est à ce prix.

EST-CE POSSIBLE ?

Un de nos correspondants nous signale un fait qui, s'il est vrai, mériterait une leçon exemplaire.

Les bagages des voyageurs de la *Vannina*, seraient restés à bord. On les jettera sur le quai lundi.

Ainsi malpropreté pour les quarantenaires, qui n'ont pu changer d'effets à *Finocchiarola*. Menace de contagion pour la ville, car les vêtements sont considérés comme les plus sûrs agents de la transmission du fléau.

Les malles auraient dû être ouvertes à Finocchiarola, et désinfectées depuis sept jours.

Est-ce possible ? Nous attendons, nous souhaitons un démenti.

La souscription

Dès que nous avons appris les souffrances qu'éprouvaient nos compatriotes au lazaret de Finocchiarola, nous n'avons pas hésité à faire un appel à la générosité de nos concitoyens.

Le résultat de cet appel a dépassé nos espérances. Un comité s'est même formé pour faire des quêtes à domicile.

Mais nos ressources sont limitées ; il est bon qu'on le sache, il est bon qu'on le répète. Le gouvernement a réquisitionné les bâteaux de la Cie Morelli pour le transport des émigrants corses. Il a donc le devoir de ménager les moyens du débarquement, et l'installation des lazarets.

Comité de souscription
pour les quarantenaires indigents

Procès-Verbal de la séance du 17 juillet.

Le 17 juillet, à cinq heures du soir, M. le Maire de Bastia, entouré de ses deux adjoints et de plusieurs membres du conseil municipal, indique le but de la réunion à MM. de Casabianca, Fantauzzi, Albert Gaudin, Sébastien Gavini, Giordani, Antoine Pierangeli, Charles Orenga et Valéry, réunis dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

D'après M. le Maire, l'initiative privée doit secourir les quarantenaires indigents ; le meilleur moyen est de mettre en pratique l'idée émise par le *Petit Bastiais* et d'ouvrir une souscription publique ? M. le Maire dit qu'on n'a jamais sollicité en vain la générosité de la ville de Bastia et espère que le comité justifiera la confiance que la municipalité a dans son zèle et dans son activité. Il invite les membres présents à se constituer régulièrement.

Le comité offre la présidence d'honneur à M. le maire et nomme aussitôt MM. Albert Gaudin, président, Antoine Pierangeli, trésorier, et Pierre de Casabianca, secrétaire ; il décide de s'adjoindre MM. Bonavita François, Etienne Damei, Augustin Lazarotti, Pierre Mariani et Jean-Baptiste Ollagnier, qui seront convoqués pour la prochaine séance. M. le Président dit qu'il convient de remercier, au nom des quarantenaires, M. le Directeur du *Petit Bastiais* qui a, le premier, proposé une souscription en leur faveur : Adopté.

Les motions suivantes sont successivement discutées et votées par le comité. 1o Des listes seront déposées chez M. Damei, négociant, à l'imprimerie Ollagnier et à l'agence de la Cie Transatlantique ; 2o Demain 18 juillet une tournée sera faite chez tous les négociants de la ville ; 3o Tous les fonds seront versés entre les mains de M. le Trésorier, qui ne pourra en disposer que sur l'avis du comité ; 4o Les sommes recueillies, serviront à venir en aide aux quarantenaires, au mieux de leurs besoins ; 4o M. le Président est autorisé à prier M. le Directeur du *Petit Bastiais* à remettre entre les mains du Trésorier les souscriptions qu'il a reçues ; 6o Les procès-verbaux des séances du comité seront rendues publiques.

Le Secrétaire,
Pierre de CASABIANCA.

Bastia, 18 juillet 1884.

Correspondance de Bonifacio

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

La commission d'hygiène s'est réunie tout à l'heure une *seconde* fois, à l'effet d'élire deux de ses membres pour faire partie du Conseil sanitaire, devant être formé selon les dispositions de la loi de 1876 : élus MM. Panzani et Casabianca, médecins.

Et cette *seconde* séance n'a pas été sans un petit incident provoqué par... le *Petit Bastiais*.

Ce journal (l'indiscret !) a publié le *procès-verbal* de cette commission, procès-verbal que j'avais copié *textuellement moi-même*, à la mairie, devant témoins, après autorisation préalable de M. le Maire, demandée par moi-même, pour rester le mieux possible dans la légalité : on n'est jamais assez dans la légalité.

Mais le *Petit Bastiais* a dit, après avoir transcrit la proposition de M. Serra, que la commission avait tenu une *nouvelle* séance et pris, au sujet de l'abattoir, pour *résolution* l'avis de M. Serafino, avis qui n'était, en réalité, qu'une *réponse personnelle* à l'*objection personnelle* de M. Serra ; la commission n'ayant tenu qu'une séance. *Inde iræ* et *horesco referens*, votre correspondant appelé à la barre !

J'y suis allé, ma foi ! on m'a fait asseoir au beau milieu de la salle, et là, après quelques explications, j'ai promis de rectifier l'erreur que je n'avais pas commise ; M. Serra m'a fait observer et avec instance, qu'il n'avait pas été *seul membre opposant*. L'éloignement de l'abattoir a été vivement demandé par le docteur Casabianca et M. Serra n'a fait, lui, que se rallier à la motion du médecin, d'accord avec M. A. Piras, car ces messieurs ne veulent encourir aucune responsabilité. Voilà qui est fait !

Je ne puis, Monsieur le Directeur, vous donner, en toute liberté, mon opinion au sujet de cet abattoir qui fait tant crier : ma maison d'habitation, se trouvant précisément à côté, ma protestation contre le maintien de cet établissement est toute naturelle et je me soumets forcément aux décisions des commissions d'hygiène et Conseil sanitaire.

Avant de finir, je ferai un appel chaleureux à la rigueur de ce Conseil. On nous annonce de Marseille l'arrivée à Bonifacio de deux bricks chargés de passagers.

Bonifacio a malheureusement connu le choléra en 1854 : on ne saurait trop le redouter. Point de merci, point de faiblesse ! Nous réclamons tous ici les mesures les plus rigoureuses, et je me ferai un devoir de vous signaler toutes les défaillances comme tous les courages.

A chacun sa part.

Veuillez agréer, etc.

Tony LANTIERI.

Ephémérides Corses

18 Juillet 1763. — Achille Murati est attaqué par les Génois, à Furiani.

Après un combat furieux, les Patriotes restèrent maîtres du champ de bataille.

Ciavaldini, Marengo et Bonaccorsi, les plus braves d'entre les combattants Corses, périrent dans cette action.

19 Juillet 1735. — Le 16 juillet, une nombreuse troupe de Corses gagnés à la cause génoise, s'étaient réunis dans les pièves de Moriani, Tavagna et Campoloro.

Pinelli qui voulait tenter, avec leur appui, une entreprise contre les Patriotes, envoya mille soldats génois, pour donner à ces vendus un peu de cohésion et d'esprit militaire.

Malheureusement pour Gênes ses soldats furent surpris, battus et mis en fuite avant d'arriver au terme de leur voyage.

20 Juillet 1810. (2 Thermidor An IX) — Miot, par décret du 5 Messidor an IX, ayant donné aux maires des communes où ne résidaient pas le magistrat cantonnal, la connaissance de quelques différends simplifie, à cause du manque de pratique judiciaire que devaient avoir ces juges extraordinaires, les actes de la procédure.

L'Ecole de St-Cyr

Les candidats dont les noms suivent ont été admis à subir les épreuves orales du concours pour l'entrée à l'Ecole spéciale militaire.

MM. Benedetti, Etienne-Vincent-Antoi-Pierre-Louis ; — Brignoli, François-Marie ; — Conti, James-Tiburce-Félix ; — Falconetti, Léon-Etienne ; — Giordani, Ange-Pierre-Napoléon ; — Poggi, Jean-Toussaint-Matthieu-Joseph.

Le 14 Juillet à Ajaccio

La fête du 14 Juillet a commencé par une revue des troupes de la garnison. La population gardera longtemps le souvenir de la bonne tenue et de l'air fier et martial de nos soldats.

Dès 7 heures du matin une foule immense se portait vers la place du Diamant.

A 8 heures du matin les troupes se sont rendues sur la place et se sont placées dans l'ordre suivant : la gendarmerie, la douane, l'artillerie, le 141e de ligne, une section d'infirmiers, sous le commandement du major du 141e M. Jamet.

Sur un point réservé et garni de chaises, on remarque M. le Préfet, M. le Secrétaire-Général, M. le Maire avec ses deux adjoints, les chefs de service et de nombreux fonctionnaires ainsi que beaucoup de dames aux élégantes toilettes.

A 8 heures une salve de 21 coups de canon qui a été renouvelée à midi et au coucher du soleil a inauguré la fête. Le roulement des tambours annonce l'arrivée du lieutenant-colonel M. Faye, qui passe devant le front des troupes. Après quelques évolutions, le défilé commence sur le cours Grandval. Les troupes ont successivement défilé devant le lieutenant-colonel et M. le Préfet ; le mouvement s'est exécuté avec une précision et une promptitude que tout le monde a admirées.

La scène change bientôt d'aspect. Les fêtes de nuit remplacent celles du jour. La Préfecture, la Caserne, l'Hôtel-de-Ville et l'Hôpital militaire s'illuminent tout à coup.

L'illumination de la Caserne St-François a été des plus brillantes. Des oriflammes aux couleurs nationales s'élèvent à des distances très-rapprochées et les lettres R. F. resplendissent en traits de feu.

Des fleurs de toutes sortes et des guirlandes de myrthe entourent la façade de la caserne qui a été ornée avec beaucoup de goût.

Nous adressons nos félicitations les plus sincères à M. le sous-lieutenant Grassian qui a habilement dirigé les travaux.

La musique de la ville a joué pendant une partie de la soirée devant l'Hôtel-de-Ville : puis de là elle s'est portée devant la Préfecture.

INCIDENT.

Au moment où la musique jouait la *Marseillaise* devant la Préfecture, M. le Préfet, en compagnie de M. le Maire et de M. Sabadini, 1er adjoint, se promenait sur le cours Napoléon, lorsqu'il rencontra

M. Berfini, ancien adjoint, et lui demande s'il est content d'entendre jouer l'hymne national.

— Oui, M. le Préfet, a répondu M. Berfini ; je l'entends, et je l'entends à contre cœur ; car ce n'est pas pour faire bondir nos cœurs de joie, de patriotisme et d'allégresse, que les Bonpartistes font jouer par leur musique la *Marseillaise* sous vos fenêtres ; mais bien sûrement pour sejouer de vous et, en attendant, nos ennemis triomphent.

M. Sabadini répondit à M. Berfiniqu'il avait tort d'interprêter si mal une action tout-à-fait spontanée et toute de convenance.

M. Berfini réplique à M. Sabadini Tais-toi, car, tu n'es qu'un imbécile.

A cette insulte M. le premier adjoint a presque failli faire conduire au poste son malheureux prédécesseur qui, voyant la mauvaise tournure que prenait l'affaire, n'a trouvé rien de plus simle que d'implorer la protection de M. Pugliesi, maire.

Ce petit incident passé, la populaon a circulé tranquillement pendant toute la soirée— ROBERT.

Direction des Ecoles maternelles

Ont obtenu le certificat d'aptitude à la direction des écoles maternelle, aux examens qui viennent d'avoir lieu à Ajaccio.

MMmes Anna Paoli, d'Ajacc, — Crisine Benedetti, d'Arbori, — Leoni, de Bastia, — Cotoni, d'Ajaccio, — Legou, de Calvi, — Madeleine Gugliemi, d'Ampazza, — Marie Orazi, d'Ajacio, — Caroline Foata, de Sainte-Marie, — Fauvelet, de Charbonnière, — de Mayer, de Sartene.

114e REGIMENT D'INFANTEIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 20 Juillet 1884, de 8 à 9 h.

1. Le Vaillant, (allégro,) ...oux.
2. Ouverture de la Muette. ...ber.
3. Der Pfiffleus, (polka), ...lust.
4. Sextuor de Lucie, ...inizetti.
5. Marche nuptiale du Songe, ...ndelssohn.
6. Rose Blanche, (valse,) ...lust.

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Barometre, 763.
Thermometre, extérieur 28 — intérar 27.
Direction du vent a 8 h. calma. — a 2. S-O.
Intensité à 8 h. calme — a 2 h. moté.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.42 — à 2. + 0.53.

Bulletin financier

Paris, 16 juill 1885.

Les rentes ouvrent en reprise sur samedi dernier ; le mouvement de hausse n'est pas seulent dû a façon paisible dont s'est passée la fêtanationale, mais surtout à cause de la réponse desrimes qui a lieu aujourd'hui et qui doit avoir moti certaines opérations ayant pour but de couvrires achats antérieurs.

L'Italien suit nos rentes en fermant à ,95.

La bonne tenue des méridionnaux s'accde de plus en plus et n'est pas sans effet sur les urs de la banque d'escompte qui a comme chacun it, grand intérêt à la hausse de ces deux titres. —e Crédit Foncier se négocie de 1265 à 1266. Les Cigatione foncières et communales sout très demdées et donnent lieu à de nombreux achats au coptant,

La Banque de Paris s'arrête a 765 ; le crit Industriel à 680 et le comptoir d'escompte pl 5 fr. à 965.

La compagnie Transatlantique est contestement délaissé ; ses obligations, ne donnent li malgré les efforts que fait l'administration, a aucu affaire. Cette reserve du public explique l'emprun ue cette compagnie a du faire au crédit foncielans des conditions qui ne sont, bien entendu avtageuse jusqu'a ce donner. Nous ne saurions trop, recommander quant a present l'abstention sur cette valeur.

La société générale se tient a 467 avec quelques affaires. Il est certain qu'elle subit les conséquences de la situation actuelle et que si ses operations d'escompte ne la soutenait on pourrait voir des cours plus faibles. — Le credit lyonnais est sans affaire a 535. Le public l'a abandonne completement et avec raison depuis 1881, avoir des capitaux énormes immobilisés dans des opérations de terrains et d'immeubles. Et si l'on tient compte de la dépréciation provenant de l'épidémie cholérique sur le littoral Méditerranéen où sont tous ses terrains, on en vient a se demander ce qui sortira de tout ça. Quand on est le crédit lyonnais, on ne peut vivre longtemps rien que sur ses dépôts ; trop de frais ! trop de frais ! Nous ne cesserons de le répéter.

Nos grandes compagnies maintiennent leurs cours. L'Est fait 755. — Le Lyonnais 1185. — Le Midi 1155. — Le Nord 1650. — L'Ouest 820. — et l'Orléans 1290.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 19 juillet 8 h. 30 m.

Depuis hier soir 8 h. jusqu'à ce matin 8 h. il y a eu 42 décès dont 30 cholériques.

Depuis l'apparition du choléra à Marseille, jusqu'à ce jour on compte 683 cas suivis de décès.

Le choléra est signalé à Arles. Il a fait six victimes dans la journée d'hier.

M. le député Arène est arrivé à Marseille.

Marseille. 19 juillet 9 h. 30 s.

De vendredi à 8 h. du soir à samedi 8 h. du soir, on a enregistré 119 décès dont 65 cholériques.

La situation est stationnaire à Marseille, mais la chaleur torride qui nous accable — 36 degrés — fait craindre des complications. L'émigration continue.

Les nouvelles de Toulon sont mauvaises — 34 décès cholériques — L'état du maire de Toulon, M. Dutasta, atteint par le fléau, donne les plus vives inquiétudes.

Les affaires de Chine

Conformément aux stipulations du traité intervenu avec la France, l'empereur de Chine a ordonné à ses troupes d'évacuer, dans le délai d'un mois, les places de Laokai, Langson et Caobang.

C'est une première satisfaction accordée à la France.

Les Drapeaux Allemands

On a découvert l'agent provocateur qui a amené le regrettable incident de la place de la Concorde. — C'est un nommé Wurster, étudiant Bavarois.

Le choléra en Suisse

M. Deucher, chef du département des postes en Suisse, a dû quitter précipitamment Paris, étant rappelé par son gouvernement pour prendre les mesures nécessaires vis-à-vis l'épidémie.

A Béranger

Plusieurs départements tels que l'Ain, l'Hérault, la Nièvre, la Haute-Loire ont envoyé à Paris des couronnes qui seront déposées sur la tombe de Béranger, le jour anniversaire de sa mort.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Vendredi, 18 juillet.)

CHAMBRE DES DEPUTES

Presidence de M. SADI-CARNOT

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Cavaignac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Suite de la discussion de la proposition de loi de M. Edmond Robert, relative aux sucres.

M. Rouvier combat la surtaxe proposée par le gouvernement sur les sucres, qu'il considère comme anti-démocratique.

M. Méline, ministre de l'agriculture répond que la situation du budget la rend nécessaire.

M. Marion proteste contre les déclarations du ministre.

L'ensemble du projet est mis aux voix.

Nombre des votants . .	422
Majorité absolue. . . .	212
Pour l'adoption . .	276
Contre	146

Le projet de loi est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

DERNIERE HEURE

On nous télégraphie d'Ajaccio.

M. le préfet André de Trémontels a quitté ce matin, à 3 heures, Ajaccio se rendant à Bastia.

Il est accompagné de son frère, et de M. Pascal, conseiller de préfecture.

ETAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Paris, Jean-Pierre-Léon. — Saliceti Alphonsine. — Pagazani, Vincent-Augustin-Dominique-Mathieu.

DECES.

Maestracci, Angèle, 10 mois, de Nouméa (Nouvelle Calédonie)

Santini, Catherine, 3 mois, de Bastia.

AVIS DE DÉCÈS

MM. Michel Flach, juge de paix du canton de Rogliano, Louis Flach, conseiller à la cour d'appel de Bastia et Agénor Flach, avocat près la même cour, ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur mère, décédée à Rogliano le 18 du courant.

Les obsèques ont lieu à Rogliano.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Avis

Monsieur Pompei, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a établi un service de voiture pour les eaux d'orezza, partant de Bastia tous les 2 jours, à 5 heures du matin

Cette voiture passera par Vescovato et Porta.

S'adresser pour renseignements Boulevard St-Angelo, en face du Cafe Nicolai, et à Piedicroce (Orezza) Hôtel de France

---

COMPAGNIE *St-PASCAL*
cap. Leonetti,
en sous charge à Marseille,
à destination de Bastia.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orezza
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Le meilleur préservifdu at choléra est

L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges Pris 2 fois par jour à jeun, il dissipe toutes craintes contre les épidémies.

Il se trouve dans tous les cafés.

CAISSE DES REPORTS
59, rue de Richelieu, 59
Anciennement au 77
La plus ancienne Maison de REPORTS de Paris (fondée en 1874)
Brochure et *Circulaire hebdomadaire* adressées gratuitement sur demande.

DIPLOMES D'HONNEUR EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE 1883-84
TARBES 1884, et 47 Médailles de 1re classe

AMARA-BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

INVENTEUR : **J.-U. Blanqui** Fils, DISTILLATEUR
Membre de l'Académie Nationale, Agricole,
Manufacturière et Commerciale de France.
DISTILLERIE à VAPEUR à NICE.

Eaux d'Orezza, Piedicroce

Hôtel de France

L'Hôtel de France tenu par M. DON SIMONI, est dirigé cette année par un excellent cuisinier, ayant travaillé dans les meilleurs hôtels du continent,
Les prix sont très réduits pour les séjours prolongés
Pour satisfaire aux désirs de ses clients il a établi une succursale à San Pedrone. une des plus hautes montagnes de la Corse.
Une voiture est spécialement attachée au service journalier des amateurs.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Ce tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son metier.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniatoges, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules tæniafuges envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Rédian de Paris.

MAISON DE CONFIANCE fondée en 1855

Ets MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, jewelants, broches, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits. — Orfèvrerie argent et métal blanc, etc. — Réparations de montres pendules et réveils. — Fabrication de cadenas, de parapluies et parasols. — Réparations en tous genres. — Vente au comptant et à crédit. — Prix fixe.

ONGUENT véritable CANET-GIRARD, guérison prompte de plaies, panaris, blessures de toutes sortes
Prix : 2 fr. franco par la poste, affranchir 2 cent.
Dépôt : 4, rue des Orfèvres, Paris. Ph^ie VERTÉ.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland Levant	Extra-fins	abucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la Forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Arabe	Fins	d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Ats. Pernod	Liqueurs ass.	id. id 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Suisse	Bandes dorées	recth	Sultanes	1re qualité
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Exportat. 1re	Façon ajacc.	Bractos	Virginie ver.	à priser
id. fine cham	id. ordinaire	id Arnaud.	id. Martini		Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	id. 2me.	Havane gran.	alakoff	id. blanches	de la Regie
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët	Hongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris	id. courts.	binet	Ordin. jaunes	—
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Mousseux	Piantador	Sedileaff.	Sedileaff	Courants a	or fina	id. roses	GROS
id. id. **	id Saillaad.	Pirperm. Get	Strops assort.	Sillery	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Seferlati.	Ordinaire	artista fu-	id 10 cigar.	DÉTAIL
id. id. ***	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergenay		—		Bouts du ré-	mur	Illustrées	
id. id.****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.		Tabacs de la Régie.		gre	rux ô venera	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	id rose				Tordus ord.	upérb	—	
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem				id. fins	eresita	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	—				Longs (fantaisie)	epresenta-		
id. extra.	Eau de vie	id. Gare vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 10 centimes					cion		
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id.	Muscat Fron.						Colombate		
Kirsch ord.	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel						dels Havane		
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. vert	Marzala								
	id. id. amère	Pastoll vrai.	Chypre								

00101

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 32 » » 16.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 36 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1139. — LUNDI, 21 JUILLET 1884
Saint Victor.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR DES
QUARANTENAIRES DE FINOCCHIAROLA

5e Liste

Mme de Longraye, 30 fr. — Costa, de Calenzana, 10 fr. — Santelli, frères, 5 fr. — Truc, officier d'administration 5 fr. — Maurel, capitaine en retraite. 5 fr. — Greco, capitaine en retraite, 5 fr. — Le colonel de Mondesert, 5 fr. — de Mondesert, notaire, 5 fr. — Mme Colonna-Lecca, née de Mondesert, 5 fr. — Mlle de [illegible]oro, 2 fr. Auguste Billès, 1 fr. Mlle Orsatelli, ins. Actrice, 0,50. — Clemente, sous officier en retraite, 0,50. — Chersia, juge de paix, 5 fr. — Palazzi, cafetier, de Patrimonio, 1 fr.

Total, fr. 85,00

Sommes recueillies par le Comité.

Mme Raymond, 100 francs. -- D'Angelis, receveur, 50 fr. -- Baronne de St-Amand, 50 fr. -- Mlle de St-Amand, 20 fr. -- Mme Lennuyeux, 20 fr. --Mlles de Palma, 10 fr. -- Aucel, député, 50 fr. -- A. Pierangeli, 50 fr. -- Santelli, commissaire de la marine, 40 fr. -- M. le Premier-Président, 50 fr. -- Cristofini, avocat, 20 fr. -- Orsini, économe, 5 fr. -- Bonavita, employé à la recette, 5 fr. -- Palmieri, id. 5 fr. -- Cardusi Dominique, id. 2 fr. -- Felce Philippe, id. 2 fr. -- Deux employés de la recette, 2 fr. — Preire, chef du service des douanes, 20 fr. — Luccioni, officier en retraite, 10 fr. — Louis Mariani, 10 fr. — Félix Sanguinetti, pharmacien, 10 fr. — Morati Jean-Pierre, 5 fr. — Françoise Zuccarelli, 2 fr. — Damei Etienne, négociant, 20 fr. — Librairie Fabiani frères, 30 fr. — Olivari Jacques, neveu, 5 fr. — Emanuelli Jérôme, 5 fr. — Petrotti, tailleur, 1 fr. — Casevecchie Charles, 3 fr. — Colombani Ignace, cafetier, 2 fr. — Poggi, bouchers, et fils, 10 fr. — Cuneo Dominique, négociant, 50 c. — Scotto Laurent, id. 2 fr. — Marini Jean-Baptiste, professeur, 2 fr. — Damei Augustin, rentier, 20 fr. — Martin Jean, négociant, 5 fr. — Chave Henri, id. 5 fr. — Boggia Joseph, id. 5 fr. — Anonyme P. P. 5 fr. — Ferrandini, 1 fr. — Administration des Messageries, 20 fr. — Raphael Camugli, 5 fr. — J. C., 5 fr. — Poggioli, coiffeur, 2 fr. — Mme Ismardi, 3 fr. — Mme Semestre, 2 fr. — Bianchi, sellier, 1 fr. — Pietri, dottier, 4 fr. — Orengo, 2 fr. — Stefani Paul, rentier, 50 fr. — Bisi, Vincent, cafetier, 2 fr. — Giafferi, Ange, coiffeur, 1,50. — Vanucci Joseph, 1 fr — Ceccaldi, Joseph, boulanger, 1 fr. — M. F. 2 fr. — Rogliano, Joseph, cafetier, 1 fr.

Total, fr. 762,00
Report des listes précédentes. 1999,15
Total à ce jour, 2846.15

A l'avenir nous ferons les versements entre les mains de M. Pierangeli, trésorier du comité.

BASTIA

UNE ARRIVÉE FORMIDABLE

Si les nouvelles données par la presse parisienne sont exactes, le ministre de la guerre se propose de renvoyer la classe qui doit être libérée cette année, avant la convocation des réservistes, c'est-à-dire, dans les premiers jours du mois d'août. Les autorités se préoccupent-elles de l'encombrement qui va se produire par l'arrivée de tous les soldats corses qui vont regagner leurs foyers? Dans tous les cas, nous nous faisons un devoir d'appeler leur attention sur un débarquement qui va nous créer de nouveaux et sérieux dangers.

Les hommes licenciés voyagent dans de mauvaises conditions hygiéniques. Ils se livrent généralement à des excès de boisson, commettent toutes sortes d'imprudences, et ne prennent aucune des précautions que commande l'état de choses actuel.

L'autorité militaire devrait former des groupes distincts Les soldats provenant des garnisons de Marseille. Toulon, Aix, Nice, ne doivent pas être mêlés aux soldats provenant d'autres points du territoire. Il faut acheminer ces derniers sur Antibes ou Fréjus, où ils s'embarqueraient sur un navire de la compagnie Morelli. Les soldats appartenant à l'armée d'Afrique seraient dirigés directement sur Ajaccio. Il en résultera un surcroit d'écritures pour l'intendance, mais ce n'est pas le moment de s'arrêter à pareilles vétilles.

Ces précautions une fois prises pour la mise en route, il s'agit de se préoccuper du débarquement. Du lazaret de Finocchiarola, il ne saurait être question pour le cas qui nous occupe. L'Ile Rousse possède une caserne facilement isolable, et l'évacuation de Castelluccio déjà demandée, pourrait être accordée. Nous indiquons ces deux points, sauf à nous ranger à des propositions meilleures.

Quelque soit l'endroit choisi pour l'établissement de ces lazarets provisoires, il importe que le commandement en soit confié à l'autorité militaire. Nous ne savons que trop ce que valent nos prétendus gardes de santé, et nos quarantenaires militaires n'inspirent aucune considération pour de pareils *chiens* qu'ils enverraient promener, sans circonlocution. Nécessité donc de donner la direction de ces lazarets à des officiers avec un détachement suffisant pour le maintien de l'ordre ; nécessité d'en confier la surveillance à des médecins militaires, ou sortant de l'armée.

Au nom de l'humanité, nous faisons un appel pressant à M. le Préfet, à M. le général commandant la subdivision, au conseil de santé, au conseil municipal. Le temps marche et le choléra aussi.

M. le Préfet à Bastia

M. le Préfet est à Bastia depuis hier. Nous ignorons si, officiellement parlant, il a été tenu au courant des plaintes sérieuses qui se sont produites, dès l'apparition du terrible fléau dans les principales localités maritimes du continent, contre l'agence sanitaire de Bastia. Quoiqu'il en soit, le représentant du Gouvernement pourra se convaincre qu'il n'est pas possible de livrer plus longtemps à l'inertie et à l'incapacité la population de la ville la plus importante de la Corse et celle du département tout entier. Il nous en coûte de tenir ce langage, à nous qui avons l'habitude d'éviter toute espèce de personnalités. Mais en présence d'un danger imminent, en l'état des récriminations qui sortent de toutes les bouches, nous manquerions à notre devoir envers nos concitoyens, si nous hésitions un seul instant à signaler une situation qui, si elle pouvait se maintenir plus longtemps, serait de nature à entraîner les conséquences les plus fatales. Et à cet égard on a eu peut-être le regret de constater que l'agence sanitaire a trouvé une protection imméritée de la part de M. le Sous-Préfet de Bastia.

Si, comme nous l'espérons, M. le Préfet se fait un devoir de présider notre conseil municipal, et le conseil sanitaire, il comprendra immédiatement que plus que jamais notre population a besoin de confiance et que cette confiance ne s'impose qu'en remplissant, sans défaillan-

ces, les devoirs multiples que la situation actuelle impose.

Encore un danger !

On nous informe que le paquebot de lundi prochain, aura à bord 400 passagers. C'est le chiffre officiel, le chiffre réel s'élévera à 600 ou 800 — En effet, d'après nos renseignements, le bateau est pris d'assaut, à son départ, et bien des gens s'embarquent sans avoir des provisions même pour 24 heures. Ensuite on criera à la cruauté des bastiais, au manque de vivres etc, et le tour sera joué !

Est-ce tolérable ? De quel droit va-t-on nous soumettre à un impôt hebdomadaire, sous la menace de nous *infliger la peste ?*

Et si, comme la loi l'exige, la durée de la quarantaine était augmentée, pour les quarantenaires actuels, à cause du décès suspect qui a eu lieu, si un nouveau cas se présentait, comment s'arrangera-t-on ?

C'est inouï ! de pareils procédés, s'ils se prolongent, dénotent ou un parti pris, ou une incurie sans nom !

A nos Correspondants

Les nombreuses lettres qui nous parviennent, ne pouvant être toutes reproduites, faute d'espace, nous les résumerons dorénavant sous le titre de *Réclamations*. Nous y avons d'ailleurs puisé déjà d'utiles renseignements, des idées excellentes. Nous prions nos lecteurs de vouloir bien nous continuer leur précieux concours. Bastiais, sachons nous défendre !

Les Chiffons

En dépit des arrêtés municipaux, des commissions du conseil, des agents de police, le commerce des chiffons va son petit chemin.

Nous pourrions citer à St-Joseph et Rue droite, des dépôts qui sont des cloaques, et qui, en temps ordinaire, ont déjà donné le typhus.

Ceci regarde la municipalité.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Séance publique extraordinaire du 16 juillet

Président : M. Bonelli, *maire.*
Secrétaire : M. Paul Guasco.

Ordre du jour présenté par M. Cesarini dans la séance du 16 juillet 1884.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau l'ordre du jour suivant :

« Considérant que l'épidémie cholérique qui sévit à Toulon et à Marseille prend des proportions on ne peut plus inquiétantes pour la salubrité de notre ville ;

« Qu'on ne serait prendre assez de précautions pour conjurer le fléau qui nous menace.

« Considérant que l'une des premières précautions hygiéniques consiste à faire usage autant que possible d'aliments sains ; qu'il y a donc lieu de prendre des mesures de rigueur à l'encontre des vins frelatés qui se débitent en ville.

« Considérant également que pour parer à toute éventualité, rien ne s'oppose à approprier dès maintenant un local vaste et aéré pour recueillir les malades indigents que l'on soupçonnerait atteints de choléra.

Le conseil décide que par les soins de la commission d'hygiène municipale, les vins seront soumis à une inspection qui permettra de s'assurer qu'ils ne contiennent pas de matières susceptibles de porter atteinte à la santé publique ; que ceux qui seront reconnus sophistiqués devront être — par les soins de la police — jetés à la mer sans préjudice des dispositions pénales édictées par les lois et règlements.

Les mêmes mesures seront prises à l'égard des viandes, fruits, légumes, et autres matières d'alimentation réputées malsaines.

Le conseil prie — en outre — M. le Maire de faire les démarches nécessaires pour qu'un établissement vaste et aéré soit d'ores et déjà aménagé de manière à pouvoir l'employer utilement le jour où des cas cholériques viendraient à se manifester en ville.

Émet le vœu que l'on choisisse, à cet effet, la grande salle des Fêtes du Théâtre et dans le cas, où elle présenterait des difficultés sous le rapport de l'hygiène, d'avoir recours, à l'établissement communal des Ecoles chrétiennes qui offre, entr'autres avantages, celui de pouvoir compter sur le zèle et le dévouement des Frères qui n'hésiteraient pas — dans cette circonstance — à faciliter la tâche qui incombe à l'autorité municipale.

Cet ordre du jour est pris en considération et renvoyé à la commission de salubrité publique.

Vacances

Par décision du conseil départemental de l'instruction publique, les vacances dans les écoles communales dureront du 1er août au 1er octobre.

Elles commenceront le 1er juillet et prendront fin le 15 octobre, dans les écoles ci-après : Sagone, Mezzavia, Afà, Suaricchio, Crociata, Bastelicaccia, Arrezza, Pietroli, Marmontaja, Serra di Ferro, Cupabia, Pratavone, Biguglia, Galeria, Marico, Aleria, Saint-Aubin de Casevecchie, Ghisonaccia, Portovecchio, Lecci, Muratello, Figari, Conca, Caldarello, Sotta, Monaccia d'Aullène, Ranocchietto, Ste-Lucie de Portevecchio.

Ephémérides Corses

21 Juillet 1735 — Félix Pinelli, ayant appris la défaite des milles Genois, qu'il avait envoyés rejoindre les Corses vendus à Gênes et qui campaient a Campoloro, quitte Bastia, afin de tenter ce que son lieutenant n'avait pu faire.

Il arriva en effet a Campoloro, mais y ayant été rejoint immédiatement après son arrivée, par les généraux Gaffory et Hyacinthe Paoli, il dût rebrousser chemin.

Cette défaite l'obligea a signer le lendemain un armistice de deux mois.

Gazette départementale

BONIFACIO. — La souscription pour les indigents cholériques de Toulon, ouverte au commissariat de la marine, a produit à Bonifacio, grâce aux généreux efforts de M. Serra, la somme de 208 fr. 75 c.

—«o»—

CATTERI. — On nous prie de rectifier ainsi le récit des faits regrettables qui se sont produits dans la soirée du 20 juin.

Vers 10 heures et demie Sinibaldi Roland, âgé de 36 ans et Allegrini Antoine âgé de 35 ans, de cette commune, se trouvaient sur la place publique, ils furent attaqués par Vincentelli Antoine-Paul et Petrucci Jean-Baptiste qui les frappèrent de coups de poignard, puis s'enfuirent dans leur maison. Les parents des blessés accoururent et firent cerner la maison, puis se rendirent chez le maire qui requit la brigade de Lumio.

Les gendarmes arrivèrent et procédèrent à l'arrestation des inculpés.

Sinibaldi est mort quelques jours après : on espère qu'Allegrini pourra s'en tirer, malgré la gravité de ses blessures.

—«o»—

AJACCIO. — Le 9 juillet, la gendarmerie a arrêté les auteurs de l'assassinat commis sur la personne du sieur Voisin, rentier, à Ajaccio. Ce sont les nommés Caminati (Joseph), 20 ans, manœuvre, et Muselli (Michel), 23 ans, maçon, tous les deux habitant Ajaccio.

—«o»—

PORTOVECCHIO. — Le 14 Juillet au matin, le nommé Nicolai Camille, a assassiné, au moyen de 2 coups de fusil, le sieur Lanfranchi Alexandre, âgé de 47 ans, propriétaire à Portovecchio. Les mêmes projectiles ont blessé un enfant et M. le vicaire Moneglia, qui a eu sa soutane traversée. On ignore le mobile du crime.

—«o»—

FORNACCINA. — Dans la nuit du 16 au 17 courant des malfaiteurs se sont introduits dans la propriété appartenant à M. Tassara Bernardin, au lieu dit Fornaccina. Ils ont coupé à leur racine et laissé sur place 2000 plants de tomates, 600 plants de choux-fleurs, 6 petits carrés de haricots, 200 plants de choux, 300 plants de celeri, 100 plants d'aubergines, et ont coupé les branches à plusieurs pêchers, une perte environ de 15 douzaines de pêches. Ils ont également coupé 2 ou 3 petits champs de maïs, enfin ils ont détruit tout ce qu'ils ont trouvé sous les mains.

—«o»—

SPELONCATO. — Nous sommes heureux d'annoncer, que par décision ministérielle, en date du 7 courant, M. l'abbé Don Clément Savelli, prêtre libre de cette commune, a été réintégré dans le secours annuel dont il était privé depuis près de 4 ans, grâce aux démarches actives de M. Graziani, l'honorable député de la Balagne.

Un tel résultat, honore le bénéficiaire autant que celui qui l'a obtenu.

Qu'ils reçoivent tous deux nos félicitations.

Dans toutes les maisons de campagne toujours éloignées des docteurs et des pharmaciens on ne peut se passer d'avoir l'Amara Blanqui, dont l'usage est recommandé en cas d'embarras d'estomac gastrites et fièvres intermittentes.

La réforme judiciaire

La commission qui s'occupe de la réforme judiciaire a entendu M. Martin-Feuillée au sujet du projet de loi relatif à l'extension de la compétence des juges de paix.

Les explications du garde des sceaux ont porté notamment sur les difficultés que rencontrent le recrutement et le fonctionnement du ministère public devant les justices de paix.

En ce qui regarde l'augmentation du traitement des juges de paix, on sait que, pour éviter un accroissement de dépenses, on l'a fait coincider avec le doublement des cantons : le même juge de paix aurait deux cantons sous sa juridiction. M. Martin-Feuillée a déclaré qu'il ne pourrait procéder que progressivement à l'augmentation des traitements, parce qu'il faut effectuer avec beaucup de circonspection ces réunions de cantons, pour lesquelles le gouvernement aura à tenir compte et de la situation géographique et des distances à parcourir.

Bulletin financier

Paris, 18 juillet 1884.

La bourse débute encore au dessous des cours de clôture d'hier. Mais petit à petit les rentes se réalisent. Au comptant le marché est actif et soutenu et il faudrait bien peu de chose pour qu'il réussisse à entraîner la spéculation dans une meilleure voie. Les Consolides sont les mêmes a 100 fr.

Le Crédit Foncier reste ferme, les demandes sont suivies et tout indique un mouvement de reprise. Les Obligations Foncières et Communales sont recherchées, on emploi sur ces titres une partie de l'argent provenant des coupons de juillet.

La Banque de Paris est à 752,5. — Le Crédit Industriel et Commercial est immobile à 6. Comme nous l'annonçons plus haut, le détachement des coupons permet en ce moment l'épargne de faire actuellement des placements rémunérateurs.

Aussi le 5 0/0 a 92,60 rapporte 4,5 0/0, c'est un excellent placement avec la perspective de forte plus-value, le 5 0/0 Italien devra arriver au pair malgré tous les obstacles qui s'interposent momentanément sa marche en avant.

Le Suez est relativement ferme a 1865, les recettes du transit pour le 7 juillet ont été de 200,000 frs.

L'Obligation Ouest Algérien 4 0/0 est recherchée, le titre, garanti par l'état donne au cours actuel un revenu net de 4,65 0/0 sans compter la prime résultant du remboursement a 500 francs.

Il faut signaler l'excellent termes des Chemins Méridionaux de l'Italie a 600 francs, action donne la certitude d'un revenu de 3 fr. pour l'exercice et en dehors de la perspective conventions avec l'Etat pour l'exploitation réseau de l'Adriatique, ils valent intrinsèquement plus de 700 francs. Il y a donc a conseiller un arbitrage avec les Chemins Autrichiens qui a 6 francs cours actuel ne donnent qu'un revenu de 50.

La Banque Ottomane est plus faible a 425. — Le Turc est a 7,70. L'Egyptien se négocie entre 290 et 291,25.

Sur le marché des Chemins de Fers cours sont absolument les mêmes.

Le Nord est a 1652,50. — Le Lyon a 1190. L'Orléans a 1282,50. — Le Midi a 1165. L'Est a 753,75. — L'Ouest a 817,50.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial *dit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 20 juillet h. 15 m.

Le vent souffle — la température a soudainement changé. On ne sait encore si ce changement sera favorable à la santé publique.

Les nouvelles de Toulon sont toujours inquiétantes ; les travaux sont suspendus à l'Arsenal. Les cas de choléra se sont élevés à 49.

A Arles, la panique règne, et la population émigre dans les impasses. On a enregistré 7 décès cholériques.

On a constaté à Parc 2 décès cholériques, 2 à Sisteron.

Depuis hier soir 8 heures du matin 8 h. il y a eu 31 décès dits cholériques.

Marseille. 2 juillet 10 h. 30 s.

De samedi à 8 h. du soir à dimanche 8 h. du soir, on a enregistré 00 décès dont 57 cholériques.

Le vent continue à souffler avec une violence extrême

A Arles, le fléau occasionne un affolement qui devient inquiétant.

Le pape Léon XIII a envoyé vingt mille francs pour les victimes du choléra.

Direction d'artillerie

La direction d'artillerie de Bastia est supprimée.

Loterie des Arts décoratifs

Les numéros 8.508.008 et 13.368.690 gagnant chacun un lot de 10.000 francs.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Samedi, 19 juillet.)

SÉNAT

Présidence de M. Le Royer

Le Sénat vote l'opération des fonds libre 1884, au Musée des Arts contemporains, malgré les observations de M. Gallini d'Istria, qui propose de les employer en secours aux cholériques.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Sadi Carnot

La séance est ouverte à 2 heures.

L. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

La Chambre adopte successivement des lois portant créations de ressources extraordinaires et relatives aux chemins de grande communication en Corse, et à l'érection d'un monument à Sampiero.

L'élection de M. Denyrousse, vivement combattue par M. Andrieux, est validée par 293 voix contre 179.

La loi sur le divorce votée par le Sénat, est mise aux voix.

Nombre des votants . .	439
Majorité absolue. . . .	250
Pour l'adoption . .	360
Contre	139

Le projet de loi est adopté.

La prochaine séance est fixée à lundi.

DERNIÈRE HEURE

M. le Préfet à Bastia

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. le Préfet est arrivé hier matin à 11 heures.

Nous savons qu'il s'est mis immédiatement en relation avec divers membres du conseil sanitaire, et qu'il a tenu à être renseigné de la manière la plus exacte sur la situation du lazaret de Finocchiarola.

Nous remercions le chef du département d'avoir bien voulu se rendre au milieu de nous, car il pourra se convaincre par lui-même de l'exactitude de nos différentes réclamations.

Sa présence nous donne pleine confiance, elle rassurera notre population qui sera heureuse de lui témoigner toute sa reconnaissance.

—«o»—

M. le député Gavini a eu un entretien avec M. le ministre du commerce auquel il a fait connaître la déplorable situation du lazaret de Finocchiarola.

M. Hérisson a déclaré à M. Gavini, qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires pour sauvegarder la santé des voyageurs.

Conseil municipal de Bastia

Le Conseil municipal était réuni extraordinairement hier au soir à 8 heures, lorsque M. le Maire a reçu de M. le Sous-Préfet la communication d'un télégramme de M. le Docteur Santelli qui annonce qu'une femme est morte à 6 heures et qu'il y a 4 ou 5 malades.

Ce décès et ces cas de maladie seraient produits par la dyssenterie et non pas le choléra.

M. le Docteur Pitti-Ferrandi demande qu'une commission de 6 membres soit nommée pour se rendre immédiatement auprès de M. le Préfet, afin d'aviser aux mesures urgentes que comportent soit la rentrée des passagers de la *Vannina*, soit l'arrivée de ceux du *Congo*.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
du 17 juillet 1884

ENTRÉES.

De Solenzara, esquif français Juliette, cap. Anziani charbon.
De Ponza, gondole italienne San Marco, cap. Speranza, diverses.
De Macinaggio, vap. franç. cap. Blasini, lest.
De Viareggio, tartane italienne Marianna, cap. Tomei, lest.
De Marseille, vap. franç. Spahis, cap. Lota, diverses.

SORTIES

Pour Livourne, brick-goëlette italien Aquila, cap. Taddei, lest.
Pour Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin, diverses.
Pour Livourne, tart. ital. Ida-Maggiore, cap. Giorgetti, diverses.
Pour Livourne, gondole ital. Mirteo, cap. Jalesi, lest.
Pour Macinaggio, vap. franç. Félicie, cap. Blasini, diverses

SOMMAIRE DE *L'UNIVERS ILLUSTRÉ*

GRAVURES : — Victor Massé, décédé le 5 juillet. — Le docteur Koch, de la Faculté de Berlin. — Paris : une séance du conseil d'hygiène. — Exposition des œuvres de Meissonier : *Qui va là ?* — A la fête de Neuilly, croquis par M. Paul Destez. — Paris : les mesures de précaution contre le choléra à la gare de Lyon. — Les affaires du Tonkin (deux gravures). — Honfleur : Le dimanche matin sur la côte de Grâce. — La culture du thé dans l'Inde. — Rébus.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

OREZZA-LES-EAUX

Grand-hotel Granaïola

L'ouverture de la saison aura lieu le 1er juillet prochain, sous la direction de Mme Colombani.

40 chambres fraîchement meublées.

Table d'hôte — Salon de lecture — Salle de billard — Salon de musique et piano — Salle de bains.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement nouvellement créé un bon confortable ainsi que toutes les distrations désirables à des prix modérés.

Un service d'omnibus sera à la disposition de MM. les voyageurs.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblou, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE

DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole commercial et d'affiches

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an..... 9 fr.
Six mois..... 5 »
Trois mois..... 3 »
Europe, un an..... 15 »
Amérique — ..... 20 »

BUREAUX:

imprimerie Roussaud, 3, rue, Tison d'Argence Angoul

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'objets de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinets, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Cloutert et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernan son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 186

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochers acelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits., en or, argent, double et doubl. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bjoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Avis publié dans le *Journal Officie* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Srop Pagliano.

On révient le public, et aux termes volus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. Pagliano étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop Pagliano, régénérateur du sang, dont la marque de farique a déjà été brevétée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne devra fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de pursuites judiciaires prévues par l'art 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. Pagliano n'ayant jamais confié son secret a personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont des méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

Mons. Albert feu G. Pagliano

maison Théâtre Pagliano

à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix a 1 fr. 12 le flacon ou la boite ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant.

Matthieu Ollagnier

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Co).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT Marque de Fabrique EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland Levan.	Extra-fins	Trabucor.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Coublis	Kentucky	Levant 50 gr.	Arabe	Fins	id. Cuban.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Suisse	Bandes dorées	Utile	Sultanes	1re qualité
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Exportat. 1re	Façon apec	Snif	Virginie ver.	à priser
id. fine cham	id. ordinaire	id Armand.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re d. 2me.	id. 2me.	Havane gan.	Malic	id. blanches	de la Regie
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	Hongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris,	id. courts	Canet	id. roses	—
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Mousseux	Plantador	Sedleaff.	Sedleiff	Couronnes	Fin	id. 10 cigar.	GROS
id. id. **	id. Saillaad.	Pipperm. Get	Sirops assort.	Sillery	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Ordinaire	Elitistique	Illustrées	DÉTAIL
id. id. ***	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergenay		—		Bouts du nègre	Cavera	Cigares-Cigarettes	
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.		Tabacs de la Régie.		Tordus ord.	Serb	—	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	id rose				id. fins	Tesita	Cigarettes de la Regie	
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem				Longs (fantaisie)	Resenation		
Rhum ord.	Kirsh Violet.	Chartreuse G	Madère	—					Clomte el Have		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
id. Martiniq.	id. id. corse.	d. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id. id. anisée	d. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	d. id. 1/2	Marzala								
	id. id. amère	Raspail vrai.	Chypre.								

Le Petit Bastiais

00103

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

Corse . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
Continent franç., Algérie, 22 » » 13.50
Pays de l'Union postale, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits deposes.

9e ANNÉE, N° 1140. — MARDI, 22 JUILLET 1884
Sainte Marie-Madeleine, pénitente.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réci., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

QUARANTENAIRES DE FINOCCHIAROLA

Sommes recueillies par le Comité.

MM. Cunningham, 25 fr -- Mme Whitty, 1 fr. -- A.-C. Southwell, 25 fr. — Le Consul général d'Italie, 20 fr. — Comtesse de Juchereau de St-Denys, 20 fr.— Brenier, 50 c. — Muracciole, 50 c. — Mariani, conducteur, 1 fr. — Olivieri, id. 1 fr. — Graziani, id. 1 fr. — Veuve Volla, 40 c. — Gianno Nicolas, 1 fr. 50 c. — Rosoli Ange, 2 fr. -- Alessi A.-J., 5 fr.— Passalacqua A.-J. 5 fr.-- Ambrosini, 1 fr. 50. — Veuve Modena, 1 fr. — Subrero Albert, 4 fr. — Orenga Joseph, conseiller municipal, 15 fr. — Benigni Vincent, 5 fr. — Brandi, négociants 3 fr. — Tomasi Joseph, 1 fr. -- Canepa Pierre, 50 c. — Agostini Vincent-Louis, 1 fr. — Valery Jean, 10 fr. — Employés de M. Valery, 3 fr. — Subrero Joseph, 1 fr. — Ortali, pharmacien, 5 fr. — Lota Tiburce, 1 fr. — Sisco Toussaint, 50 c. — Casalta, capitaine marin 2 fr. — P. E. 2. — Dr Valentini, 10 fr. — Anonyme, 1 fr. 80. — Vinciguerra, comptable de Toga, 10 fr.'— Poggi (Agence Havas), 10. -- Vallesi Jean-Antoine, 5. -- Paoli Ange, 1 fr. — Funel, tailleur, 5 fr. — Gasparini, 1 fr. — Medori, 2 fr. -- Farinole, 3 fr. — Cagnazzoli, négociant, 10 fr. — Mattei, 5 fr. — Soletti, 2 fr. — Buvette de la Paix, 1 fr. — Café de Paris, 5. — Nardini, 5 fr. — Adelina Giusti, 5 fr. — Frediani, 1 fr. — Bartolomei Pascal, 50 c. — E. F., publiciste, 5 fr. -- Café du Chemin de Fer, 1 fr. -- Badet, 1 fr. -- Maraviglia, 2 fr. -- Mlle Maraviglia, 2 fr. — Mattei Dominique, 10 fr. — Brasserie de l'Avenir, 1 fr. -- Profetti, 1 fr. — Balbi Roch, 2 fr. -- Luga Augustin, 50 c. -- Vinciguerra, 1 fr. — Les employés de la maison Orenga, 66 fr. 50 — Bartoli Simon-Brando, 10 fr. -- Biaggini, fleuriste, 1 fr. — Nicolini, 50 c. -- Anonyme D. 1 fr. -- Longhi, 1 fr. -- Mambrini Jean-Baptiste, 2 fr. -- Angeli, 5 fr. — Viale Louis, 5 fr. -- Mariotti, receveur, 10 fr. — Oletta, 4 fr. -- Anonyme V., 2 fr.

MM. Pasquinelli, négociant 2 fr. — Poggi François, id. 5 fr. — Anonyme G., 5 fr. — Valery Dominique, négociant, 5 fr. — Luciani Antoine, 1 fr. — Saliceti Antoine-Louis, forgeron, 1 fr. — Puccinelli François, sellier, 5 fr. — Mlle Rossi Stephanie, 50 c. — Mlle Olivi Julie, 50. — Pecunia Jean, négociant, 5 fr.— Servetto Cracien, boulanger, 2 fr. — Valery Augustin, id. 5 fr. — Ghilini Pierre, 1 fr. — Mme Vve Barsotti, confiseur, 5 fr. — Anonyme, 2 fr. — Favia Paul, rentier, 5 fr. — Chersia Crucien, id. 5 fr. — Rinaldi Madeleine, 1 fr. — Quilici Annonciade, 1 — Lazarotti Augustin, rentier, 20 fr. — Un groupe d'employés de la maison Damei, 19 fr. — Orsattoni Casimir, armurier, 1 fr.

Total, fr. 480,20
Report des listes précédentes. 2846,15
Total à ce jour, 3326.25

BASTIA

QUI EST-CE QUI COMMANDE

Le législateur n'a pas voulu que les municipalités eussent le pouvoir, en temps d'épidémie, de fermer leurs villes. Il a craint qu'un moment d'affolement n'entrainât des mesures inutiles et vexatoires. Il a donc confié à des agents sanitaires, le soin de prendre toutes les décisions de nature à sauvegarder à la fois la santé des populations, et celle des voyageurs. Ces agents agissent, dans chaque département, sous la surveillance d'un directeur de la santé, lequel est placé lui-même sous les ordres du préfet, lequel est lui-même sous la haute autorité du ministre du commerce. Inutile d'ajouter que le ministre du commerce, qui ne peut-être partout, s'en rapporte au Préfet. A côté de ces fonctionnaires qui, *seuls ont le pouvoir en main*, la loi a placé le conseil de santé qui peut proposer des mesures, exercer un contrôle, et *c'est tout*. Quant aux maires et conseils municipaux, *leur rôle se borne à émettre des vœux*.

Il est utile, par ce temps de *cancans* et de *racontars*, de définir les attributions de chacun, et d'établir nettement les responsabilités.

Ainsi en ce qui concerne l'agent sanitaire de Bastia, c'est à lui qu'incombe la première, la plus grande responsabilité. Débarquement, désinfection des dépêches, marchandises et bagages ; choix des gardes de santé ; installation des lazarets, tout cela le regarde. Et quand on songe que, durant des années, ses fonctions ont été une *sinécure*, ce n'est pas trop exiger que de demander qu'au moment voulu, il déploie l'activité et la vigilance nécessaires. Comment M. l'agent sanitaire de Bastia s'est-il acquitté des devoirs de sa charge ? Nous laissons à l'opinion publique, le soin de répondre.

En attendant la ville de Bastia, qui n'était pas un des *ports à lazaret désignés par la loi*, a déjà dépensé des sommes considérables. La charité bastiaise a fourni en quatre jours, plus de 3,000 fr. Veut-on nous épuiser ?

Une remarque importante. Quand le choléra était à Alexandrie d'Egypte, tout navire arrivant de ce port, était soumis à une quarantaine de sept jours. Cependant il avait passé au *minimum*, cinq jours et cinq nuits en mer. Le paquebot qui nous arrive de Marseille, fait le trajet en vingt heures. Il ne subit cependant qu'une quarantaine de sept jours. N'est-ce pas une dérision ?

FERMEZ LE PORT !

Tel est le cri général. Il est l'expression du bon sens et des nécessités qu'impose la situation.

On parle beaucoup des privations subies par les voyageurs, nous voudrions qu'on parlât aussi du danger que des arrivages de 600 émigrants font courrir à une population de 2,5000 âmes. Entre quelques inconvénients d'une part et un désastre de l'autre, est ce qu'il est permis d'hésiter ?

Si l'on craint de faire acte d'inhumanité en repoussant les arrivants de Marseille, encore faut-il se donner le temps matériel d'installer des campements. On ne l'aura qu'à la condition de fermer le port, de l'annoncer hautement et de maintenir cette décision avec énergie.

En vérité, quand on songe que le sort de toute une ville est livrée à l'incapacité et à l'imprévoyance, c'est à faire frémir !

Nous supplions M. le préfet de réunir fréquemment le conseil sanitaire et le conseil municipal. Là seulement, il saura et on lui dira la vérité !

Notez que le choléra a pris, à Toulon, un caractère atroce !

LA LOI

Décret du 22 février 1876

Titre IX, art. 64. Les lazarets de second ordre, (*Bastia n'est pas même lazaret de second ordre*), sont des établissements *restreints*, permanents ou temporaires, destinés, *en cas d'urgence*, à recevoir un

petit nombre de malades atteints d'une des affections réputées importables.

Ils permettent ainsi à un navire infecté de débarquer ses malades avant de se rendre au *grand* lazaret le plus voisin pour y purger la quarantaine de rigueur.

Ces mêmes lazarets peuvent aussi, *par exception*, être affectés à *la quarantaine de rigueur*, quand le nombre des malades à débarquer *n'excède pas celui des places disponibles*.

Art. 65. — Quand le nombre des places disponibles est insuffisant, dans un lazaret *quelconque*, pour recevoir à la fois le nombre des personnes, qui doivent accomplir la quarantaine de rigueur, le navire sur lequel sont les personnes en excédent, *est invité* à se rendre au lazaret le plus proche, à moins qu'il ne préfère attendre que les occupants aient achevé leur quarantaine.

Art. 66. — Les endroits réservés à la quarantaine des navires, les lazarets destinés à celle des passagers et des marchandises, et les établissements quarantenaires en général, *sont placés sous l'autorité immédiate des agents du service sanitaire*.

Art. 67. — La police supérieure de chaque lazaret et *de ses dépendances* est exercée par un directeur ou agent *responsable*, assisté d'un nombre d'employés *suffisant* pour assurer la discipline sanitaire, et de gardes de santé chargés d'exécuter ou de faire exécuter les mesures prescrites.

Titre VII. Art. 45. — *Les navires chargés d'émigrants*, de pèlerins, de corps de troupes, et en général *tous les navires jugés dangereux par une agglomération d'hommes dans de mauvaises conditions*, peuvent *en tout temps*, être l'objet de précautions *spéciales* que détermine *l'autorité sanitaire du port d'arrivée*.

Art. 39. — La quarantaine de rigueur est applicable au cas où le navire a eu à bord, soit au port de provenance, soit en cours de traversée, soit *depuis son arrivée*, des accidents certains ou *seulement suspects* (le cas de Finocchiarola) d'une des trois maladies pestilentielles.

EST-CE CLAIR ?

(à suivre)

Les passagers de la *Vannina*

Malgré les décès survenus au lazaret de Finocchiarola, les passagers de la *Vannina* et la *Vannina* elle-même, ont été admis hier, en libre pratique, à 1 heure de l'après-midi.

C'est là une grave responsabilité qui a été prise, par ceux qui ont conseillé, et ceux qui ont décidé un pareil débarquement.

Jusqu'ici nous manquons de renseignements précis qui nous permettent de dire comment les choses se sont passées, entre les médecins, le conseil de santé et le préfet.

Les malades sont restés à Finocchiarola

Correspondance de Corte

Corte, le 16 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Alors que toutes les municipalités du continent et de la Corse, justement émues par l'apparition du choléra à Toulon, s'empressent de veiller avec une grande sollicitude à l'exécution des mesures reconnues propres à garantir leurs cités du fléau, il serait de toute justice, et l'intérêt lui-même de la santé publique exige, que la municipalité de Corte, ne reste pas en arrière des autres : et s'il y a d'autant plus de nécessité, à prendre d'énergiques *mesures*, qu'est grande la malpropreté de notre malheureuse ville.

Les cloaques pullulent de tous côtés: le cours *même qui est la rue relativement* la plus propre de Corte n'en est pas exempt ! C'est pour la population une source constante d'infection et de danger. *L'incurie est poussée si loin, qu'à certains moments*, particulièrement après quelque orage, le trop plein de ces cloaques découlent dans les caniveaux ou sur les trottoirs de la ville.

La faute n'en incombe point seulement aux habitants : plus grande est la responsabilité des municipalités qui se sont succédé.

Ce n'est point la première fois que nous déplorons un tel état de choses. « Que voulez-vous que nous fassions, répondent ces messieurs, un tel a fait ceci, tel autre cela, savez vous ce qu'il en est résulté ? Il s'est mis à dos toute la population et n'a plus été renommé. » Drôle de raisonnement ! et drôle de *compliment à la brave population cortinaise* ! Pour nous, nous ne croyons pas qu'il soit possible à un homme, si mauvais qu'il soit, de s'insurger contre des mesures d'ou dépendent son existence et son bien être. Nous comprenons très bien que l'on fasse son possible pour conserver son siége, mais il ne faut pas cependant pousser jusque là l'égoïsme !

Mais point n'est ici la place aux récriminations et je reprends mon sujet.

Nous engageons donc la nouvelle municipalité, en qui nous espérons beaucoup, à prendre des mesures énergiques contre la saleté qui nous déborde. Elle a promis de réparer les fautes des précédentes municipalités, de nous faire des égouts collecteurs etc. etc.

Nous prenons acte de ses déclarations, qui nous *dénotent sa bonne volonté*, mais il nous semble qu'en attendant la réalisation de ces sublimes projets elle pourrait bien prendre, dans l'intérêt commun, certaines petites mesures de toute nécessité.

M. le Maire pourrait comme ses collègues, de Marseille, Aix, Toulon, Bastia, inviter : les habitants à désinfecter au moins une fois par jour les cloaques et latrines, au moyen de l'acide phénique ou du chlorure de chaux ; à laver fréquemment leurs trottoirs, et à observer surtout les régles les plus élémentaires de l'hygiène domestique :

Inviter les propriétaires des maisons, à faire blanchir leurs maisons dont les façades sont plus noires que le *charbon et dont quelques unes menacent* ruine, à badigeonner leurs murs à la chaux.

Ce sont de petits détails qui ont une grande importance, *et nous serions heureux* de constater que l'on n'en néglige aucun, afin de pouvoir dire, si malheureusement, ce qu'à Dieu ne plaise, le fléau arrivait chez nous, que nous avons essayé, par tous les moyens possible, d'enrayer sa marche,

Ce serait aussi pour nous, une grande consolation, si par ces quelques mots nous avions pu être utile à la bonne ville de Corte.

Un cortinais.

Le Télégraphe

Le bureau télégraphique de Bastia qui recevait en moyenne 60 dépêches par jour, en reçoit aujourd'hui 300.

Le personnel ordinaire n'y peut suffire.

Les facteurs, surtout, sont surmenés outre mesure.

Ne serait-ce pas le cas d'avoir des employés et des facteurs auxiliaires ?

Comité de souscription

pour les quarantenaires indigents

Procès verbal de la séance du 18 juillet.

Etaient présents MM. Albert Gaudin, président, Bonavita, Damei, Fantauzzi, Giordani, Mariani, Valery, de Casabianca, secrétaire.

MM. *Ollagnier, Pierangeli et Lazarotti s'étaient* fait excuser.

M. le président se félicite du résultat obtenu grâce à l'activité du comité. La souscription s'élève déjà à une somme considérable. Le comité décide de continuer demain 19 ses visites aux chefs de service et dans les divers quartiers de la ville, de ne faire imprimer les noms de souscripteurs que selon l'ordre de leurs inscriptions et au fur et à mesure des versements, d'adresser aux fonctionnaires, *aux personnes charitables qui n'ont pas encore* concouru à la souscription, et aux Corses établis sur le continent des lettres individuelles pour solliciter leur charité. M. le Sous-préfet ayant bien voulu annoncer ce matin au Comité qu'il venait d'être autorisé à fournir à M. le docteur Santelli tout ce qui serait nécessaire aux quarantenaires, l'envoi des objets que le Comité avait déjà commandés a été immédiatement arrêté. Les fonds dont il dispose seront réservés pour secourir les quarantenaires à leur sortie du lazaret, *et seront employés selon les circonstances*. La proposition d'envoyer une délégation à Finocchiarola est adoptée.

Bastia, le 19 juillet 1884.

P. DE CASABIANCA.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 22 Juillet 1884, de 8 à 9 h.

1.	L'Audacieux, (allégro,)	Leroux.
2.	Ouverture du Mariage secret,	Cimarosa.
3.	Sans-souci, (polka),	Stenecbrugen.
4.	La part du diable, (Fantaisie,)	Auber.
5.	La Mascotte. (Fantaisie,)	Audran.
6.	La reine indigo, (quadrille,)	Strauss.

Madame Flach

Le 18 courant, s'est éteinte à Rogliano, Madame Flach, mère de M. le juge de paix Flach, de M. le conseiller Flach, et de M. Agénor Flach, avocat.

Cette dame vénérable qui avait longtemps habité notre ville, y a laissé, quand elle s'est retirée à Rogliano, le souvenir de l'inaltérable bonté, des manières exquises qui avaient créé autour d'elle, dans la haute société bastiaise, de nombreuses sympathies.

Elle avait perdu, depuis de longues années son mari, M. Flach, qui a été sous-préfet de Corte. Veuve, elle a dirigé l'éducation de ses enfants qui tous ont su, par leur travail et leur intelligence, acquérir l'estime universelle et se montrer dignes du nom qu'ils portent. On sait que la famille Flach est une des plus anciennes de notre île.

Nous offrons à Messieurs Flach l'expression de nos sincères condoléances.

M. Sisco

Officier d'académie depuis déjà plusieurs années, M. Sisco, professeur de Rhétorique, vient d'être l'objet d'une distinction que nous croyons unique au lycée de Bastia : le ministre lui a décerné les palmes d'or d'officier de l'Instruction publique.

Nous sommes trop les amis de M. Sisco pour pouvoir faire ici son éloge ; sa modestie d'ailleurs ne nous pardonnerait pas de dire tout le bien que nous pensons de lui. Qu'il nous suffise de rappeler les excellents résultats de son enseignement, les brillantes nominations obtenues par ses élèves soit au concours académique soit même au concours général, ainsi que les succès remportés tous les ans aux examens du baccalauréat.

De si beaux résultats prouvent la valeur des leçons données par le professeur et justifient pleinement la haute distinction dont M. le Ministre vient de l'honorer.

LES BAGAGES DE LA « VANNINA »

Les bagages ont été débarqués de la *Vannina* et remis aux propriétaires sans être l'objet d'aucune désinfection ni fumigation.

En quel temps vivons-nous ! On dirait que l'on veut à toute force que le choléra arrive jusqu'à nous.

Le choléra de mémoire d'homme n'a jamais existé a Vichy : On doit certainement attribuer ce fait a la saturation de l'Atmosphère par le gaz Carboné que dégagent les sources Thermales. — Ce gaz est non seulement un préservatif, mais il est également un agent destructeur de la maladie et tout porte a croire qu'un foyer d'infection importée à Vichy s'éteindrait sans se propager.

Loterie des arts Décoratifs

Les opérations du tirage de la loterie des Arts décoratifs ont commencé hier matin a 9 heures, au Palais de l'Industrie. Voici, dans leur ordre de *sortie, les 52 numéros tirés* :

Les quarante numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

11.262,872	5.618.981	9,299.030	101.454	5.500.567	
8.107.687	12.705.238	7.184.196	8.609.798	7.871.510	
9.001.943	9.493.931	5.362.664	8 032,567	9 592.962	
7.054.568	12.014.190	3 990.375	7.920.472	13 664.979	
13.588.152	2.201.653	11.759.419	5.508.100	8.489.061	
13.427.192	2.098.196	8.275.375	4.476.338	9.532.881	
3.332.660	6.810.392	6.270.724	13.121.123	2.536.812	
10.141.676	8.012.014	1.993.186	8.293.676	8.734.643	

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.

13.043.221.	7.662.919	8 650.339	4.728.505	9.593.537
13.346.614	405.227	1.097.487.	221.036	1.507 610

Les numeros 9,598.098 13.868 690 gagnent chacun dix mille francs.

Bulletin financier

Paris, 19 juillet 1884.

Les demandes du comptant sont encore plus nombreuses aujourd'hui sur les Rentes et les Obligations du Crédit Foncier.

Il s'en suit une reprise très accentuée en spéculation et la majeure *partie des situations* a la Caisse se liquide pour éviter de trop fortes différences.

Les escomptes continuent et portent aujourd'hui sur 697,50 fr. de 4 1/2 0/0 1,500 fr. de 3 0/0 et 50 de Lyon.

Les Consolidés Anglais arrivent avec 1 1/6 de baisse a 100 1/2.

La Banque de France cote a terme 5340 et 5025.

Le Crédit Foncier gagne 1,25 sur le dernier cours d'hier a 1278,75. — Comme nous le disons plus haut les achats du comptant se portent sur les Rentes et sur les Obligations Foncieres et Communales dont le marché est très suivi.

La Banque de Paris ne varie pas à 780 francs. Le Crédit industriel et Commercial est ferme a 680 fr. C'est le 22 de ce mois que cette société ouvre ses guichets pour l'émission de 153.860 obligations de l'Est Algérien 3 0/0. Le titre garanti par l'Etat sera favorablement accueilli par l'épargne

La Banque Ottomane est en forte reprise a 602,50. Le Turc se relève a 8,05. L'Egypte est moins recherchée et conserve son concours de 300 fr.

Nous devons signaler un bon courant d'affaires en *obligations* à 0/0 de l'Ouest Algérien.

Le trafic de la compagnie donne un rendement supérieur au revenu net garanti par l'Etat, lequel est déja plus que suffisant pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement de ces titres.

Ces obligations sont *donc a la fois garanties* par le trafic et par l'Etat.

Nous ne pouvons que continuer a engager les capitalistes avisés et prudents a se porter sur cette valeur qui donne un revenu assuré et dont les cours sont a l'abri de fluctuations violentes.

Les Chemins de Fer, sont bien tenus.

Le Nord est a 1658,75. — Le Lyon a 1202,50. L'Orléans a 1297,50. — Le Midi a 1155. — L'Est a 760. — L'Ouest a 820.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Ajaccio, le 21 juillet, 8 h. 35 m.

Un décès cholérique a eu lieu à bord du *Comte-Baciocchi*, arrivé samedi, dans notre port.

L'homme décédé a été jeté à la mer.

Marseille, 21 juillet 10 h. 15 m.

Le vent a soufflé pendant toute la journée d'hier.

Il a été tenu un meeting d'ouvriers qui a été tumultueux. Les ouvriers demandent du travail. Cette agitation, sans cause réelle, est due à des meneurs socialistes, et a nécessité des arrestations.

Il y a eu à Marseille de 8 h. du soir à 8 h. du matin, 31 décès dont 26 cholériques. La chaleur est revenue.

Hier à Arles, on a constaté 11 décès cholériques.

Toulon est très éprouvé. Les décès cholériques ont été au nombre de 42, pour la dernière période de 24 heures. La femme et la fille de M. Sietti, conseiller municipal, sont mortes du choléra. Les lits et les cercueils commencent à manquer.

Les journaux de Paris signalent quatre décès cholériques.

Les secours en argent abondent.

M. Arène

M. Emmanuel Arène est venu à Marseille. se mettre à la disposition de la société de secours mutuels *la Corse*, pour tout ce qui concerne nos compatriotes.

Marseille, 21 juillet 10 h. 15 s.

De Dimanche à 8 h. du soir jusqu'à lundi à 8 h. du soir, on a enregistré 118 décès dont 61 cholériques.

DERNIÈRE HEURE

Conseil sanitaire de Bastia

Le conseil sanitaire s'est réuni hier, sous la présidence de M. le Préfet.

Le conseil a décidé l'organisation immédiate du lazaret de Finocchiarola ; avec établissement d'ambulances sur les ilots environnants.

En attendant les quarantaines se feront à bord au mouillage de Ste-Marie.

Cette prescription s'appliquera immédiatement au *Congo*, arrivé hier matin dans notre port.

Il a été en outre prescrit que les bagages seront déposés le lendemain même de l'arrivée des bâteaux sur un des ilots où l'on procédera à leur désinfection, conformément au règlement.

Une sous-commission, composée de MM. le Maire, Walter, Preire, le docteur Gaudin et Montera, est chargée de s'assurer de l'exécution des prescriptions sanitaires, spécialement en ce qui concerne l'isolement des quarantenaires.

M. le Préfet a formellement promis de demander au ministre de la marine qu'une chaloupe à vapeur soit mise à la disposition du service du ravitaillement et de la surveillance du lazaret.

Un fait dont la gravité n'échappera pas à nos lecteurs, s'est produit au cours de cette séance.

M. le Préfet avait donné l'ordre à l'agent sanitaire de l'avertir de l'arrivée de la *Vannina* et de l'heure du débarquement. M. le Préfet a demandé à cet agent pourquoi il n'avait pas tenu compte de cette invitation ; et le prie de fournir au conseil des renseignements sur la manière dont le débarquement s'est opéré.

M. l'agent sanitaire a répondu qu'il avait ignoré l'arrivée de la *Vannina*, et en conséquence n'avait pu assister au débarquement.

M. le Préfet n'a pu s'empêcher de s'écrier : *c'est un comble !*

Le bateau à vapeur, *Vent-Debout* partira de Bastia pour Nice, *jeudi 24 juillet*. Prix des places 20 fr. L'embarquement aura lieu au vieux port. Pour renseignements, s'adresser au Capitaine à bord.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 récompenses dont 5 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or.

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable Formant une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu couteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dysenterie et la cholérine.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville. — Maison à Paris, 41, rue Richer ; Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epiceries fines

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

Avis

Monsieur Pompei, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a établi un service de voiture pour les eaux d'orezza, partant de Bastia tous les 2 jours, à 5 heures du matin.

Cette voiture passera par Vescovato et Porta.

S'adresser pour renseignements Boulevard St-Angelo, en face du Café Nicolai, et à Piedicroce (Orezza) Hôtel de France

Avis

M. STAGNARA, rue des Terrasses, prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de tabacs et cigares de la régie italienne qu'il vend au même prix qu'en Italie.

Excellente qualité de tabacs fin pour la pipe à 1 fr. 25 la livre.

Seul dépositaire, se méfier des contrefaçons.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL DU CASINO

de la compagnie des eaux

à STAZZONA (Orezza)

Mme Colombani a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que cette année, elle a créé une succursale avec de *jolies chambres séparées, appartements de famille, salon de lecture, et piano.*

Comme les années précedentes, on trouvera à son Hôtel, une cuisine confortable à des prix très modérés.

Mme Colombani fait en outre de la patisserie et de la confiserie.

Une service de calèches sera à la disposition de messieurs les voyageurs.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande par son bon confortable.

Mme Colombani dirigera en même temps la *Villa Manfredi*, (Granajola).

Pour renseignements s'adresser à M. Colombani, Café National, cours des ormeaux. (Bastia)

Eaux d'Orezza, Piedicroce

Hôtel de France

L'Hôtel de France tenu par M. DON SIMONI, est dirigé cette année par un *excellent cuisinier*, ayant travaillé dans les meilleurs hôtels du continent,

Les prix sont *très* réduits pour les sejours prolongés.

Pour satisfaire aux désirs de ses clients il à établi une succursale à San Pedrone. une des plus hautes montagnes de la Corse.

Une voiture est spécialement attachée au service journalier des amateurs.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. - Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochers acelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1re titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Sous le titre : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, viene de paraître a la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection a 3 fr. 50 le volume un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout es vices moraux qui en produisen *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT Marque de Fabrique A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Ats. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	de la Régie
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnand.	id. Martini	(marques	Savonnette	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	diverses)	levant	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	GROS
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Moët.	Hongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants à	Flor fina	id. roses	DÉTAIL
id. id.	id. Saillaad.	Piperm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux	Plantador	Sedleaff.	Sedleaff	Ordinaire	Elartista fumur	Illustrées	
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Sillery	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Crux ó venera	Cigares-Cigarettes	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Vergenay		—		Tordus ord.	Supérb	—	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnois	Cremant bl.		Tabacs		id. fins	Teresita	Cigarettes	
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	id rose		de la Régie.		Longs (fantaisie)	Représentacion	de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Grand Crem					El Colombate		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—					de la Havane		
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marzala								
	id. id. amère	Raspail vrai.	Chypre.								

Cigares

00105

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13,50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposes.

9e ANNÉE, N° 1141. — MERCREDI, 23 JUILLET 1884
Saint Appollinaire, évêque, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbonce et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

QUARANTENAIRES NÉCESSITEUX

5e Liste

MM. Le Directeur des Frères des Ecoles Chrétiennes, 20 fr. — Santelli Louis, trésorier des Invalides de la Marine, 10 fr. — Paul Emanuelli, 10 fr. — Les garçons de l'Hôtel Staffe, 13 fr. — Moretti, capitaine en retraite, 5 fr. — Romani, capitaine en retraite, 5 fr. — M. L. Montalti, comptable en retraite, 5 fr. — Mme Vve Martin née Serval, 5 fr. — M. L. Serval, 5 fr. — Luciani, brigadier d'Octroi, 5 fr. — Ghigini, vérificateur de l'Octroi, 5 fr. — N. Glaize, 5 fr. — Saliceti, capitaine en retraite, 2 fr. — P. L. 1 fr. — Balme, sous-intendant militaire, 10 fr.

Total, fr. 106,00

Sommes recueillies par les propriétaires du CAFÉ BASTIAIS *et versées dans nos bureaux*

MM. De Corsi Patrice, conseiller à la Cour d'Appel de Bastia, 100 fr. — Agostini Antoine, serrurier, 5 fr. — Castellotti Ange, entrepreneur, 3 fr. — Verzura Pierre, maitre-maçon, 2 fr. — Giudicelli Joseph-Marie, professeur, 2 fr. — Molinari frères, cafetiers, 5 fr. — Vernet Alexandre, *publiciste*, 1 fr. — Vallicciani Donat, propriétaire, 1 fr. — Delpellegrino Joseph, fils, marbrier, 1 fr.

Total, fr. 120,00

Sommes recueillies au GRAND CAFÉ ANDREANI *et versées dans nos bureaux*

2e Versement.

MM. Mathieu, inspecteur des forêts, 10 fr. — Giuseppi Philippe, 10 fr. — Forcioli J.-B., négociant, 5 fr. — Anonyme E. P., 5 fr. — Anonyme P. G., 5 fr. — Albetricce Toussaint, 5 fr. — Decheneux Auguste, 5 fr. — Scipioni, 5 fr. — Nardini Antoine, 5 fr. — Gallo, négociant, 3 fr — Sbraggia Fortuné, 2 fr. — *Carbuccia*, 2 fr. — Un client du Café, 2 fr. — Sambusetti, capitaine en retraite, 2 fr. — Anonyme G. V., 1 fr. — J. G. N., 1 fr.

Total, fr. 68,00

Sommes recueillies par le Comité.

MM. Aliberti, 50 c. — Marsili, 80 c. — Benso Antoine, 1 fr. — Padovani Clotilde, 50 c. — Anonyme, 1 fr. — Casanova Marie, 2 fr. — Mlles Moynier, 10 fr. — De Suzzoni, directeur, 20 fr. — D'Angelis, Gaston, 20 fr. — Pasqualini Pierre, 20 fr. — Righetti Sauveur, 5 fr. — *Morelli, négociant*, 5 fr. — Nonza, 1 fr. — Gregorj, de Canari, 2 fr. — Ermini Toussaint, 5 fr. — Aimo Joseph, 2 fr. — Passalacqua Antoine, 2 fr. — Michele Orsi, 1 fr. — Pasquali François, 2 fr. — Nobili, capitaine marin, 1 fr.

Total, fr. 101,80

Report des listes précédentes. 3326,35

Total à ce jour, 3722,15

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 763.
Thermometre, extérieur 27 — intérieur 26.
Direction du vent à 8 h. N-E. — à 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. faible — à 4 h. très faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.47 — à 4 h. + 0.38.

BASTIA

LA VÉRITÉ

Elle est toujours un devoir, elle l'est spécialement en temps d'épidémie. Aussi nous ne cesserons de la réclamer de la part de tous ceux qui, à un titre quelconque, ont charge de protéger la santé publique.

Nous la demandons, *en premier lieu*, aux capitaines des navires ou paquebots qui mouillent dans notre port. La loi leur impose l'obligation, puisqu'elle les astreint, sous la foi du serment, non seulement à *révéler tout ce qui se passe à leur bord*, mais encore à donner tous les renseignements qu'ils auront pu recueillir, intéressant la santé publique. Ainsi, trève de *cachoteries* ; si certains capitaines croient ainsi servir les intérêts de leur compagnie, ils se trompent fort, car les compagnies aux termes du Code de commerce, sont responsables des fautes du capitaine. Ceci, sans préjudice des peines dont les capitaines seraient susceptibles, pour faux témoignage. L'agent sanitaire, le conseil de santé doivent donc connaître *toutes les maladies*, toutes les *indispositions* qui règnent soit parmi les voyageurs, soit dans l'équipage. Les capitaines sont tenus en outre de ne laisser personne, sortir du bord, sans l'assentiment de l'agent sanitaire. Toutes leurs demandes *doivent être transmises* par les gardes de santé. Assez de promenades au bureau de la santé !

Nous demandons également la vérité aux médecins chargés de la visite et de la surveillance des quarantenaires. Nous savons que leur charge est lourde, et qu'il leur est pénible de résister aux prières de tant de personnes séquestrées qui réclament leur liberté. Pour s'affermir contre de pareilles supplications, qu'ils songent qu'ils ont entre leurs mains, le salut de tout un pays. Leur devoir est d'être plutôt pessimistes.

Nous demandons, enfin aux autorités de multiplier leurs communications aux populations. On a affiché, sur nos murailles, que la peur était un puissant auxiliaire du choléra. Or, rien ne rassure comme de savoir que l'autorité veille, et que sa vigilance se traduit par des mesures immédiatement prises, arrêtées et exécutées. Ajoutons que de pareilles communications font connaitre les véritables responsabilités, et laissent à découvert, devant l'opinion publique, ceux qui seraient tentés de se dérober aux obligations résultant de leurs fonctions.

La vérité ! mais c'est encore le seul, l'unique moyen de fermer la bouche aux imbéciles, qui essaient de se donner de l'importance, en colportant dans la population, des histoires aussi sottes qu'exagérées.

MAIS ALORS !.....

M. l'agent sanitaire Borghetti passera certainement à la postérité. Sa dernière réponse à M. le préfet de la Corse, a *renversé* l'honorable M. de Trémontels qui s'est écrié : *c'est un comble* !

La conduite de M. Borghetti serait d'un haut comique, si elle ne révélait l'étendue du danger que nous fait courir un pareil fonctionnaire.

Comment, voilà un navire la *Vannina*, dont l'arrivée est certaine, qui apporte à son bord 600 quarantenaires sortant d'un lazaret où se trouvent des malades. Et M. l'agent sanitaire *n'assiste pas au débarquement, ne sait pas comment il s'est opéré* !!!!

Mais alors, notre port n'est pas défendu. Mais alors tout capitaine imprudent ou impatient, peut accoster à quai, sans même rencontrer un garde qui lui dise ; *attendez, je vais avertir l'Agent de la santé*

Inoui ! Inoui !

Le départ du Préfet

M. le Préfet de la Corse est parti de Bastia ce matin, à 4 heures. Nous regrettons que son séjour parmi nous, ait été de si courte durée. Une semaine était nécessaire pour donner au service de la santé l'impulsion qui lui fait complétement défaut.

Nous croyons cependant que M. le Préfet est maintenant fixé sur la valeur de certains fonctionnaires.

REQUÊTE

Nous avons appris avec une vive satisfaction que le conseil de santé, présidé par M. le Préfet de la Corse, avait nommé une sous-commission, chargée de s'assurer de *l'éxécution des prescriptions sanitaires*, spécialement en ce qui concerne *l'isolement des quarantenaires*.

Nous osons prier Messieurs les commissaires, de se faire donner jour par jour, ou même de deux heures en deux heures, *par M. le capitaine du port*, l'état des navires arrivant, l'indication de leur point de départ, de leur point de mouillage.

MM. les commissaires savent que M. l'agent sanitaire est sujet à des distractions, qui l'empêchent de signaler même au Préfet, l'arrivée des navires (témoin l'incident de la *Vannina*). Un contrôle est donc nécessaire.

Il importe d'ailleurs de surveiller non seulement Marseille et Toulon, mais encore Nice, les côtes de Provence et d'Italie.

Comité de souscription
pour les quarantenaires indigents

Procès-verbal de la séance du 20 juillet.

Etaient présents MM. Albert Gaudin, président, *Bonavita, Damei, Fantauzzi, Giordani, Lazarotti*, Mariani, Ollagnier, Valery, de Casabianca, secrétaire.

MM. Gavini, Orenga et Pierangeli s'étaient fait excuser.

MM. A. Gaudin et Staffe, adjoints municipaux, assistent à la réunion. Les derniers procès verbaux sont lus et adoptés. La discussion s'ouvre sur l'emploi des fonds qui ont été versés entre les mains de M. le trésorier. Il est décidé que lorsqu'arriveront des quarantenaires, une commission siégera en permanence à l'Hôtel de Ville de 9 à 11 heures du matin et de 3 h. à 5 heures du soir ; que cette commission après une enquête sommaire faite par les soins de l'autorité municipale et selon les renseignements que le comité se procurera, distribuera aux quarantenaires reconnus indigents des bons de *pain pour un ou deux jours au plus et un bon pour une* place de banquette ou d'intérieur sur les diverses voitures qui font le service entre Bastia et les centres principaux de l'arrondissement. Les quarantenaires devront profiter du premier départ sous peine de perdre le bénéfice de cette disposition. Par tous les moyens en son pouvoir, le comité pressera le *rapatriement* des quarantenaires *en traitant* avec les entrepreneurs de transport de voyageurs et il se mettra en rapport avec la municipalité pour qu'elle l'aide dans l'accompliment de cette tâche. Mais comme il n'entend nullement favoriser l'immigration des corses établis dans les villes contaminées il décide qu'on ne devra secourir que les passagers indigents arrivés de Marseille les 14 et 21 juillet, sauf à régler l'emploi des fonds résiduels selon l'intérêt de la salubrité publique et les intentions des souscripteurs.

Le comité établit minutieusement la manière dont la comptabilité devra être tenue, indique de quelle façon les bons devront être remboursés, charge M. Jean-Baptiste Ollagnier d'ordonnancer les *mandats* de paiement sans lesquels M. le Trésorier ne pourra disposer des fonds qu'il a en caisse. Le comité se propose d'aller rendre visite à M. le Préfet de la Corse et se sépare après avoir réglé les questions de détail portées à son ordre du jour.

Bastia, le 21 juillet 1884.

P. De Casabianca

Réclamation

Bastia, le 21 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les colonnes de votre estimable journal étant ouvertes à toutes les réclamations concernant l'épidémie cholérique, je vous prie de vouloir bien y insérer les quelques lignes qui suivent :

Le Conseil municipal a formé des commissions pour surveiller le nettoyage, chacune dans leur quartier respectif. La 4e commission, composée de 6 membres, a été chargée d'une partie de la haute ville. Dans les circonstances actuelles, qu'il me soit permis de porter à la connaissance du Conseil municipal que, jusqu'à présent, *deux* membres seulement faisant partie de la susdite commission, s'occupent sérieusement, dans les quartiers de la Place d'Armes et de la Citadelle, *de la tâche qui leur incombe*.

Il serait bon que ces Ediles sacrifient un peu leurs intérêts personnels et remplissent comme leurs collègues la mission qui leur a été confiée et s'assurent *de visu*, si les prescriptions de l'arrêté municipal sont exécutées. C'est le moment de parer, surtout dans ces circonstances, au fléau qui peut nous menacer et d'être utile au bien être général. Si la tâche est difficile par suite du nombre *trop restreint* d'agents de police, c'est à nos Ediles de savoir ce qu'ils ont à faire et de s'entendre sans retard avec M. le Maire pour que la salubrité publique soit assurée. La crise que nous traversons a fait déjà assez de victimes sur les côtes de la Provence, pour que l'on se rappelle sérieusement les épreuves douloureuses de 1855!

Veuillez agréer, etc.

Un lecteur du Petit Bastiais.

Ephémérides Corses

22 Juillet 1746. — L'abbé Louis de Zerbi, que le comte Rivarola avait envoyé a la Cour de Savoie pour prier le Roi de Sardaigne d'intervenir auprès du Roi d'Angleterre, afin de le decider a maintenir en Corse sa flotte de secours, arrive a Turin et est présenté au ministre de Sardaigne, Corzegno.

23 Juillet 1808. — Naissance à Bastia du général Carbuccia.

Carbuccia serait parvenu à une très haute situation militaire, s'il n'était mort à Callipoli, du choléra qui, non moins que la mitraille, décima notre armée d'Orient.

L'abondance des matières nous oblige à réserver pour demain une lettre que nous venons de recevoir de M. le docteur Ramaroni.

La subvention théâtrale

Bastia, 21 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Tous les électeurs bastiais n'ont pas approuvé le vote de la somme de 10,000 fr. ce qui porte à 20,000 le chiffre de la subvention totale à payer au futur directeur du théâtre. Tandis qu'on ne trouve pas de fonds pour la construction du marché couvert, pour compléter la pavage des rues, pour les réparations urgentes à exécuter au théâtre, etc. etc., on a pu sans difficulté se procurer les 10,000 francs en question! Et à quel moment, grand Dieu! lorsque nous avons à lutter contre l'invasion du choléra.

C'est au nom d'un certain nombre d'électeurs que je viens manifester le mauvais accueil qui a été fait généralement à cette décision, même parmi les amateurs de spectacle, et j'espère que vous n'hésiterez pas à insérer cette lettre, dût-elle ne pas recevoir entièrement votre approbation.

Agréez, etc.

Un contribuable.

ACTES OFFICIELS

MM. Montera Jean-André et Polidori Jean-Laurent, sous lieutenants d'infanterie de ligne, ont été admis à passer avec leur grade et leur ancienneté *dans l'infanterie de marine*.

— M. Roca, capitaine adjudant-major au 12e de ligne, *passe au 14e*.

— M. Penciolelli, officier d'administration adjoint de 1re classe, *employé dans la division d'Alger*, a été désigné pour être employé dans la division d'Oran.

— M. Kleinham, Léger, gardien de batterie de 1re classe à la direction d'artillerie de Bastia, a été promu garde d'artillerie de 3e classe et affecté à la direction de La Rochelle.

— M. Alata Charles-San-Vito, interprète titulaire de 2e classe, est promu de première classe.

— M. Cambiaggio André a été nommé suppléant de la justice de paix de la Goulette.

— M. Vinciguerra, lieutenant surnuméraire, au capitaine-major du 114 territorial, passe au 30e d'infanterie pour y occuper un emploi de son grade.

— M. Galeazzini, aspirant répétiteur au lycée de Montauban, est nommé maitre répétiteur de 2e classe au même lycée.

Ouvriers ! n'hésitez pas !

Voila six jours que je fais usage de vos Pilules Suisses et je me trouve déja bien changé. J'avais mal à l'estomac, digestions difficiles, vomissements de bile, aigreurs, maux de reins, constipation complète, tout cela a disparu avec une rapidité surprenante, grâce a vos bienfaisantes pilules. Veuillez m'en envoyer quatre boîtes a 1 fr. 50. Je vous remercie infiniment et vous autorise a publier ma lettre, afin que personne n'ignore les bienfaits rendus par vos Pilules Suisses ; vous ne le publierez jamais assez. Ouvriers, n'hésitez pas a acheter les Pilules Suisses ! « Laurent Bauchard, « r. Petit-Bec (aigny, a Bohain (Aisne). »

A Hertzog, Ph, 28, r. de Grammont, Paris.

Nous lisons dans le journal le *Petit Var* du 29 juin de Toulon :

Avis hygiénique — Ne sortez pas le matin de chez vous sans avoir bu un verre à liqueur d'Amara Blanqui, pur ou légèrement sucré.

Exiger la vraie marque.

Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée aux militaires dont les noms suivent :

Fieschi Jean-Antoine, gendarme à la 15e légion ter, 27 ans de services, 5 campagnes.

Venturini Pierre-Joseph, gendarme, 24 ans de services, 7 campagnes.

Antona Paul, gendarme, 26 ans de services, 6 campagnes.

Orsatelli Jacques, gendarme, 24 ans de services, 5 campagnes.

Gabrielli Paul-François, gendarme, 25 ans de services, 4 campagnes.

Firroloni Antoine-François, adjudant à la 16e légion bis, 22 ans de services, 4 campagnes.

Santucci Toussaint, maréchal des logis à la 18e légion, 20 ans de services, 5 campagnes.

Serafini Mathieu, maréchal des logis à la 19e légion, 17 ans de services, 17 campagnes.

00106

Salvatori Quilicus, maréchal des logis au bataillon mobile de gendarmerie, 19 ans de services, 5 campagnes.

Mattei Pierre-Louis, maréchal des logis, 16 ans de services, 3 campagnes (en Tunisie).

Leca Jean, gendarme, 10 ans de services, 7 campagnes (en Tunisie).

Gabrielli François, maréchal des logis chef de la garde républicaine, 22 ans de services, 7 campagnes.

Moretti Jean-Baptiste, maréchal des logis de la garde républicaine, 24 ans de services, 6 campagnes.

Grimaldi Toussaint, *maréchal des logis de la garde* républicaine, 22 ans de services, 7 campagnes.

Campana Dominique-Marie, *maréchal des logis de* la garde républicaine, 22 ans de services, 6 campagnes.

Guerrini Pierre-Mathieu, maréchal des logis de la garde républicaine, 21 ans de services, 6 campagnes.

Cesari Don-Pierre, garde, 27 ans de services, 7 campagnes.

Quilichini Antoine-François, portier-consigne de 2e classe à Corthence, 26 ans de services, 5 campagnes.

Marini Antoine-Antoine, cavalier de manége à l'école d'application de cavalerie, 26 ans de services.

Arrighi Paul-Marie, caporal en retraite, 4 ans de services, 1 campagne, blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Foata François, soldat en retraite, 2 ans de services, 1 campagne, blessure de guerre équivalente à la perte absolue de l'usage d'un membre.

Bulletin financier

Paris, 20 juillet 1884.

Les escomptes continuent ils se sont portés aujourd'hui sur 45,500 francs de 4 1/2 0/0 et sur 25 fonciers.

La liquidation se passe bien, les reports sont bon marché.

Il s'en suit une reprise importante sur les rentes et sur les principales valeurs de Crédit.

L'Italien est également en hausse à 93.35 ½

La Banque de France s'échange à 5010 dernier cours.

Le Crédit Foncier est recherché a 1275

Les Obligations Foncières et Communales ont un marché très actif, les demandes sont encore plus nombreuses sur ces titres qui englobent une grande partie de l'argent libre provenant des coupons de juillet.

La Banque de Paris clôture a 780.

Les recettes de l'Ouest Algérien sont toujours très satisfaisantes. Les achats du comptant se portent volontiers sur les Obligations 4 0/0 de cette compagnie, dont les cours actuels sont plus avantageux que ceux des autres obligations de chemins de fer, tout en offrant la même sécurité. Elles se traitent en ce moment a 421.25 et rapportent un intérêt annuel de 20 francs, garanti par l'Etat.

Le Suez regagne facilement le terrain perdu, il ouvre a 1897,50 pour rester a 1918,75.

Les recettes du transit pour le 15 juillet sont de 170,000 francs.

Les Chemins Français sont mieux tenus.

Le Nord est a 1652,50. — Le Lyon a 1490. — L'Orléans a 1292,50. — Le Midi a 1150. — L'Est a 752,50 — L'Ouest a 817,50.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du Petit Bastiais)

LE CHOLÉRA

Marseille, 22 juillet 2 h. 15 m.

Chaque jour de nouveaux magasins se ferment.

Bouisson, l'un des chefs anarchistes qui a provoqué le meeting d'hier, a été arrêté. Atteint du choléra, il a été transféré à l'hôpital du Pharo ; son état est grave.

M. Emmanuel Arène a été atteint par le choléra. Grâce aux soins énergiques du docteur Bresson, qui a aussitôt employé des frictions et des anti-cholériques, tout danger a disparu.

Marseille, 22 juillet, 10 h. 45 m.

De 8 h. du soir à 8 h. du matin, il y a eu à Marseille 33 décès dont 30 cholériques.

Le célèbre docteur roumain Marcowich est arrivé hier. Il a visité l'hôpital du Pharo et a étudié l'état sanitaire de la ville. Il a conclu de son examen que l'épidémie est en décroissance ; il a ajouté que les mesures quarantenaires *prises en Corse et en Algérie sont exa*gérées et qu'elles sont préjudiciables.

La malheureuse ville de Toulon est toujours cruellement frappée. Hier, le nombre des décès cholériques s'est élevé à 43. A Arles on a enregistré 8 décès cholériques.

—«o»—

Nous avons le malheur d'être très-incrédules en ce qui concerne les affirmations des docteurs célèbres. Il y a vingt jours, le *savant* et *célèbre* docteur Fauvel, de la Faculté de Paris, affirmait que le choléra de Toulon était *sporadique*, aujourd'hui tous les médecins *célèbres ou non*, reconnaissent qu'il est *asiatique*. De plus, il a pris, à Toulon même, le caractère de *peste*. D'ailleurs, nous dirons à M. Marcowich :

Si le choléra est en décroissance, pourquoi les Marseillais se sauvent-ils ?

S'il n'est pas en décroissance, pourquoi nous empêcher d'user des quarantaines maritimes dont l'efficacité est reconnue par tout le monde ?

Tant que la science n'aura découvert ni les causes, ni le remède du mal, bien fou qui se fierait aux affirmations des médecins célèbres.

(N. D. L. R.)

Marseille, 22 juillet 11 h. 40 m.

De lundi à 8 heures du soir jusqu'à mardi à 8 heures du soir, il y a eu 97 décès, dont 57 cholériques.

Mort de M. Laroche-Joubert

M. Laroche-Joubert, député de la Charente, est mort aujourd'hui.

L'Election de Tourcoing

Les électeurs de Tourcoing étaient réunis dimanche, pour procéder a l'élection d'un député.

M. Jouglé, candidat monarchiste, a été élu.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Lundi, 21 juillet.)

SÉNAT

Présidence de M. Peyrat

M. Dauphin lit le rapport de la commission chargée d'examiner le projet du gouvernement relatif à la révision.

La discussion du projet de loi est renvoyé à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Etienne, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant une ouverture de crédit de 8 millions pour l'expédition de Madagascar.

M. Perrin prend la parole pour combattre la demande du gouvernement.

Le projet de loi est successivement défendu par Monseigneur Freppel, M. Lanessan député, et M. Ferry président du conseil.

Le projet est mis aux voix.

Nombre des votants . .	455
Majorité absolue. . . .	228
Pour l'adoption . .	372
Contre	83

La Chambre a adopté.

Elle s'ajourne à demain.

A voir dans l'*Univers illustré* du 12 juillet, un beau portrait de Victor Massé, de curieux dessins *sur les mesures de désinfection à la gare de Lyon*, sur la fête de Neuilly, sur les affaires du Tonkin, etc., etc.

ETAT CIVIL

Mariages.

Picot Joachim-François-Marie, maçon, de Vico, (Corse), et Guidi Marie-Catherine, repasseuse, de San-Gavino (Corse.)

Naissances.

Boscelli, Joseph. — Versini, Rose. — Vincensini, Sébastienne-Marie-Thérèse. — Ferrandi, Lélie-Anna-Emma-Jérômine. — *Serventi Louise-Marie.*

Décès.

Alberti, Françoise, 14 mois, de Bastia.
Lippi, Françoise, 14 mois, de Bastia.
Roncaglia, Angéline-Marie, mariée, 41 ans, de Bevérino de Gênes (Italie.)
Venturi, Ange Severin, 11 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
du 21 juillet 1884

ENTRÉES.

De Marseille, vap. français Congo, cap. Sciacaluga, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Marseille, vap. franç. Spahis, cap. Lota, dépêches, passagers. diverses.

Bourse de Paris

	21 Juillet	22 Juillet
Rente 3 p. 0/0	76,75	76,80
— 3 p. 0/0 amortissable	78,37 1/2	78,55
— 4 p. 0/0	107,15	107,10
— 1/2 p. 0/0.	107,60	107,67 1/2

Le bateau à vapeur, *Vent-Debout* partira de Bastia pour Nice, jeudi 24 juillet. Prix des places 20 fr. L'embarquement aura lieu au vieux port. Pour renseignements, s'adresser au Capitaine à bord.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predian de Paris.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochet accelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 «
Trois mois	3 «
Europe, un an	15 «
Amérique —	20 «

BUREAUX :
imprmerie Roussaud, 3, rue, Tison d'Argence Angoulême

Sous charge à Marseille pour Bastia
e Navire *SAINTE DEVOTE*, cap. IVESCHI.
Pour frêt s'adresser au capitaine chez M. Gentil, expeditionnaire.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. Pagliano étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop Pagliano, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevétée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne dent ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. Pagliano n'ayant jamais confié son secret a personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop iquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. Albert feu G. Pagliano
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix a 1 fr. 12 le flacon ou la boite ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant,
Matthieu Ollagnier

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT Marque de Fabrique A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX

					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac a priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Ats. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Coan.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	a priser
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Moët.	Savonnette levant	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havanegran.	Malakoff	id. blanches	de la Régie
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Hongrois	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	—
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	Sillery	Plantador	Qualités de	Qualités de	Courants à	Flor fina	id. rosés	GROS
id. id.	id. Saillaad.	Piperm. Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la	Paris.	Paris.	Ordinaire	Elartista fumur	id. 10 cigar.	DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Cremant bl.	Régie.	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Crux ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id rose		Debris de la	Débris Scaferlati.	Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id espagnols	Grand Crem		Régie.		id. fins	Teresita	—	
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	—		—		Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes		Tabacs de la Régie.			El Colombate	de la Régie	
id. extra.	Eau de vie	id. Garn vert	Porto						de la Havane		
id Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id. amère	Aspail vrai.	Chyore.								

Cigares

00107

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
Corse . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
Continent franç., Algérie, 22 » » 13.50
Pays de l'Union postale, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposes.

9e ANNÉE, N° 1142. — JEUDI, 24 JUILLET 1884
Sainte Christine, vierge, martyre.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier. Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 3, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Ce, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR DES
QUARANTENAIRES NÉCESSITEUX

Sommes recueillies par le Comité.

Mme Anna Bartolomei, 100 fr. — MM. Damei Jacques, 50 fr. — Mgr Rigo, 20 fr. – Vve Jourdan Subrero, 20 fr. — Morati, percepteur, 20 fr. — Dr Bonaccorsi, 10 fr. — Benedetti, consul général en retraite, 10 fr. — J.-B. Marcantoni, 10 fr. — V. Tartarini, 1 fr. — Vve Ballero, 10 fr. — Battisti frères, 10 fr. — Casalta, ancien juge, 10 fr. — Anonyme, L., 10 fr. — De Renty, inspecteur des Douanes, 10 fr. — Ajaccio frères, 20 fr. — Raffaelli, ancien receveur, 10 fr. — Capitaine Alfonsi, 5 fr. — A. F. Paoli, 5 fr. — Mari Louis, 5 fr. — Firpi B., 5 fr. — Gentile, avoué, 5 fr. — Cesarini, conseiller municipal, 5 fr. — Cecconi, conseiller municipal, 5. — Poli, secrétaire de la mairie, 5 fr. — De Luri frères, 5 fr. — Casanova Antoine, propriétaire, 5 fr. — Emmanuelli, capitaine en retraite, (de Venzolasca), 5 fr. — Delcorso frères, 5 fr — Anonyme, L. B., 5 fr. — R. L., 3 fr. — Progher 3 fr. — Girardin, 3 fr. — Tartarini, 2 fr. 50 — Roussel, 2 fr. 50 — Varennes, 2 fr. — P. Villa, 2 fr. — Villa Georges, 2 fr. — Pekle, 2 fr. — Spallarossa, 2 fr. — Vallicciani Dominique, 2 fr. — Cermolacce, 1 fr. 50 — Orlandini, 1 fr. 50 — Piereschi, 1 fr. — Venere, 1 fr. — Sebastiani, brigadier de gendarmerie, 1 fr. — Passalacqua Philippe-Auguste, forgeron, 2 fr. — Santa-Maria, architecte, 10 fr. — Ponzevera, président de la Société de Sainte-Dévote, 5 fr. — Pierangeli Vincent, 5 fr. — Pensa Noel, 1 fr. 50 — Colteloni 2 fr. — Barii, 1 fr. — Lorenzini Mathieu, 10 fr. — Gabriel, 1 fr. — Lucia Antoni, 50 c. — Rouvière, 1 fr. — Prevosti, 10 fr. — Belgodere, 2 fr. — Piaggi, 50 c — Evangelista, 1 fr. — Campodonico, 1 fr. — Carbaccia Antoine, 1 fr. — — Prevosti Faustin, 5 fr. — A. C., 3 fr. — Lota André, capitaine-marin, 3 fr. — Carrabio Jean-Baptiste, 1 fr. — Sivori, 1 fr. — Valery François, négociant, 2 fr. — Barbisino, id. 15 fr. — M. P. 50 c. — Stabili Assomption, 1 fr. — Savignoni, 1 fr. — Madame Veuve Charles Ferrand, 20 fr. — Louis Sisco, 1 fr. — Carlotti, 25 c. — Bonavita Dominique, 5 fr. — Orsini, pharmacien, 10 fr. — Merlenghi, 50 c. — Damiani, 1 fr. — Micolin, 5 fr. — Anonyme, 50 c. — Cambiaggio Louis, 5 fr. — Stagnara, 5 fr. — Emmanuelli, tailleur, 5 fr. — Folacci, bottier, 1 fr. — Mariani, 1 fr. 50 c. — Agostini, 50 c. — Pecunia Ambroise, 10 fr. — Durazzo A., 5 fr. — Sibert, armurier, 2 fr. — Griscelli, avoué, 5 fr. — Venture François, 50 c. — Veuve Bastiani, 2 fr. — Camugli Marie, 25 c. — Veuve Legal, 1 fr. — Camugli, bottier, 2 fr. — Sisco Louis, 2 fr.

Total, fr. 596,00
Report des listes précédentes. 3722,15
Total à ce jour, 4318,15

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Barometre, 766.
Thermometre, extérieur 31 — intérieur 27.
Direction du vent a 8 h. Est. — a 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. faible — a 4 h. très faible.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux a 8 h. + 0.49 — a 4 h. + 0.23.

BASTIA

LA BÉNÉDICTION DES CLOCHES DE Ste-MARIE

Comme il y a deux ans, comme l'an dernier, c'était fête et grande fête le 13 juillet, à l'ancienne cathédrale de Marianna et Accia, à Ste-Marie de Bastia. Monseigneur Carli, évêque de l'ordre des Capucins, devait bénir solennellement les nouvelles cloches de la paroisse. Aussi l'église était-elle remplie d'ouailles rendant graces à leur digne pasteur comme aux généreux protecteurs de leur sanctuaire, et de nombreux habitants de la basse-ville, heureux de manifester une fois de plus leur vénération pour Sainte-Marie.

Dans le chœur se trouvaient :

Le R. P. Borgogno, supérieur des Dominicains de Corbara, le R. P. jésuite Domingue, les Révérends Pères capucins Cyrille et Romulus du couvent de St-Antoine, M. Sarrocchi curé de Rogliano, M. Foata, curé de Poggio d'Oletta, etc. etc.

Les cinq cloches, objet de la cérémonie, étaient placées à droite du maître-autel en dehors des balustrades et suspendues sur des charpentes provisoires — habilement agencées et ornées sous la direction de M. Augustin Damei, — de manière que la bénédiction en fut commode et que parrains et marraines pussent les faire tinter.

La cérémonie, une des plus imposantes du rite catholique Romain, mérite la brève narration qui suit.

Le Pontife revêtu de ses ornements prend place sur un fauteuil au milieu du chœur, en face des cloches, à sa droite et à sa gauche sont ses nombreux assistants. Près de lui est une table couverte d'une nappe blanche sur laquelle se trouvent un vase plein d'eau, un autre où est le sel qu'on doit bénir, de grands aspersoirs d'hysope, pour laver les cloches, des serviettes blanches pour les essuyer, l'huile des infirmes, le saint Chrême, autant d'encensoirs que de cloches, les parfums [illegible] du coton pour essuyer les onctions, des serviettes et de la mie de pain pour purifier les doigts du Pontife.

Les parrains et marraines sont placés en dehors du chœur et occupent des places d'honneur.

Nommons-les : M. Antoine de Zerbi, conseiller municipal et Mlle Graziani pour M. Sylvestre de Pitti-Ferrandi et Mme Jourdan née Subrero ; M. Charles Orenga et Mlle Louise Damei ; M. Jean Ghilini, conseiller municipal, et Mlle Caffarelli ; M. J.-J. Ajaccio, ancien maire, et Mme Damei-Cordoleani pour sa fille Mme Bonavita ; M. Sébastien Lazarotti, membre du tribunal et de la chambre de commerce, et sa nièce Mlle Amélie Lazarotti.

La bénédiction a, lieu selon le pontifical romain et en grande pompe.

D'abord le Pontife récite avec ses ministres divers psaumes que le chœur psalmodie ; ceux-ci finis, il bénit l'eau et le sel puis commence à en laver les cloches. Ses ministres continuent en dedans et en dehors ce lavage rituel, pendant que l'Officiant, la mitre sur la tête, récite de nouveaux psaumes : *Laudate anima mea* et suivants.

Sa Grandeur fait ensuite une seule onction sur chaque cloche, en dehors, avec les Saintes huiles des infirmes, dépose sa mitre et récite une oraison, après laquelle il reprend sa mitre et essuie avec un linge l'onction faite. Cela accompli, il entonne une antienne. Pendant qu'on répète celle-ci ont lieu de nouvelles onctions, plus nombreuses cette fois, et sur les deux faces des cloches.

Le chœur chante toujours.

D'autres cérémonies sont faites et enfin : *sonnez, sonnez, réjouissez les airs*, l'Officiant et après lui chaque parrain comme chaque marraine, donnent la parole aux cloches en les faisant tinter.

Cette cérémonie dont l'éloquence est toute mystique est de celles dont bien vieil encore le chrétien conserve le souvenir. Mais sans nous attarder dans de pieuses considérations, donnons au lecteur les détails suivants qui se rapportent aux nouvelles cloches de Sainte-Marie.

Ce carillon forme une quinte.

La cloche dont la note est *Sol* et qui sera le bourdon de la paroisse, porte les inscriptions suivantes :

A Notre-Dame de l'Assomption
Sainte-Marie priez pour cette ville dont vous êtes la Patronne
Fondue en 1884 pour l'Eglise Ste-Marie
Bastia (Corse)
Je pèse 590 kilos
(Don de Madame Joséphine Jourdan)

Sur le même plan que cette inscription est une grande et belle *Assomption*, et plus bas, entre des guirlandes, et séparés par les sept croix qui marquent la place où doivent être faites les onctions et entre chacune d'elles :

Jésus sur la croix ayant à sa droite Marie et à sa gauche St-Jean, St-Matthieu, St-André, St-Marc Evangéliste, St-Luc, La Vierge écrasant la tête du serpent, St-Jean Evangéliste.

Celle qui représente le *La* est baptisée Ste-Croix :

Au Crucifix des miracles
O Crux, Ave spes unica
Fondue en 1884 pour l'Eglise Ste-Marie
Bastia (Corse)
Je pèse 418 kilos

Cette cloche est ornée d'un Très-Saint Sauveur et plus bas des sujets suivants : Le Crucifix, St-Paul, St-Simon, la Vierge, St-Pierre.

Celle qui donne le *Si* porte :

A Saint-Joseph Patron de l'Eglise Universelle
St-Joseph priez pour cette ville dont vous êtes le Patron
Fondue en 1884 pour l'Eglise Ste-Marie
Bastia (Corse)
Je pèse 301 kilos

Cette cloche porte un Sacré-Cœur de Marie et plus bas : la Vierge au pied de la Croix, St-Joseph, St-Mathias, St-Jean-Baptiste.

La cloche qui émet le *Do :*

A Sainte-Dévote vierge et martyre
Ste-Dévote Patronne principale de la Corse
Priez pour cette paroisse
Fondue en 1884 pour l'Eglise Ste-Marie
de Bastia (Corse)
Je pèse 243 kilos

Sur le même plan que les cordons contenant ce que l'on vient de lire, sont de nombreux ornements, entre les élégantes guirlandes qui courent parallèlement, autour de la cloche ; plus bas sont avec les sept croix.

Le Crucifix — St-Jacques Min. — St-Philippe — Ste-Dévote — La Vierge.

La cloche qui émet le *Ré* porte :

A St-Sébastien, Martyr
St-Sébastien priez pour cette paroisse et pour ses pasteurs
Fondue en 1884 pour l'Eglise Ste-Marie
de Bastia (Corse)
Je pèse 172 kilos

Elle est ornée, entre les 7 croix qui sont sur toutes les cloches : du Crucifix, de St-Nicolas, de St-Sébastien, de la Vierge.

Ensemble, les 5 nouvelles cloches de la paroisse de Ste-Marie pèsent 1724 kilos.

Ajoutons que le nouveau carillon de cette Eglise paroissiale sera placé immédiatement après la fête du Mont-Carmel et qu'on le mettra en branle à l'occasion de la grande solennité de l'Assomption.

Les cloches mises hors de service, moins une, qui est conservée, doivent être livrées aux fondeurs Farnier Frères de Robecourt (Vosges) de celles qui prennent leurs aériennes fonctions ; nous leur consacrerons un prochain article, qui sera leur nécrologie.

La bénédiction des cloches accomplie la messe pontificale a eu lieu. Le soir, aux vêpres, M. Abeau, supérieur du Petit Séminaire de Corte, a prononcé un éloquent sermon, qui a vivement touché la nombreuse assistance qui se trouvait à l'église.

On nous en voudrait dans la haute ville si nous ne louions M. le chanoine Foata de l'initiative, de l'activité, du zèle, grâces auxquels sa paroisse sera dotée d'un carillon ; louons aussi la généreuse bienfaitrice qui y a le plus contribué.

Et maintenant sonnez jeunes cloches, tintez chrétien carillon et soyez-nous un gage de préservation épidémique, pour le présent et pour l'avenir.

Les évadés de Finocchiarola

Finocchiarola, 22 juillet.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

La crainte que j'ai pu constater chez les habitants du Cap-Corse de voir leur contrée envahie par le choléra ne devrait pas les pousser à être plus qu'injustes envers ceux qui n'ont que peine et misère au lazaret.

Nous connaissons l'historiette d'une famille de phoques inventée pour des intérêts personnels. Aujourd'hui on invente le contact entre les quarantenaires et les gens du dehors ; on va même jusqu'à parler d'évasion. Le contact, signalé par le Maire de Rogliano, n'est pas admissible, attendu qu'à l'arrivée de toute barque, le gardien de service n'est pas le seul à agir : M. le Capitaine de la Santé se rend au débarcadère, et, moi aussi, toutes les fois que mes courses en plein soleil ne sont pas trop fréquentes. Quand à la prétendue évasion, elle est tout à fait impossible à expliquer par M. Ribetti et moi, qui croyons bien surveiller, ainsi que par M. l'Officier, chef du détachement, qui surveille encore mieux.

Agréez, etc.

Dr Santelli.

Lettre de M. le Dr Ramaroni

Bastia, 22 juillet 1882.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Sans me préoccuper des inexactitudes éditées dans votre journal, numéro de ce jour, je réclame de votre impartialité l'insertion des deux documents suivants.

De la Vannina, 4 h. du matin.

Monsieur et cher Confrère,

Je vous adresse ci-joint une lettre de M. le Préfet de la Corse relative à la sortie des quarantenaires de Finocchiarola dont la période d'observation prend fin ce matin.

Aux termes de cette lettre, et à la suite d'instructions verbales que j'ai reçues, la sortie ne devra être accordée qu'aux passagers *sains* et *valides*.

Toutefois, ceux-ci ne seront admis à bord qu'après une déclaration signée de vous, *constatant en honneur et conscience :*

1. Que les décès survenus pendant la période d'observation à Finocchiarola ne reconnaissent pas pour cause le fléau cholérique.

2. Que pendant ladite période d'observation, aucun symptôme cholérique ne s'est manifesté au lazaret ni existe à l'heure présente.

Sur cette déclaration seule, les *passagers valides* seront admis à bord en passant par la salle de désinfection qui y a été improvisée. Le linge sale ou ayant servi à leur usage particulier qui n'aurait pas été lavé, sera immergé à la sortie du lazaret.

D'accord avec M. le Préfet, je vous laisse les soins et précautions de désinfection que vous jugerez convenables pour ceux qui n'auraient pas à se rendre à Bastia, ou qui préféreraient y rentrer par voie de terre.

Veuillez agréer, etc.

Docteur Ramaroni.

M. Santelli a répondu à cette lettre par la déclaration suivante :

Nous soussigné, directeur du lazaret de Finocchiarola ;

Déclarons en honneur et conscience :

1. Que les décès survenus pendant la période d'observation à Finocchiarola ne reconnaissent pas pour cause le fléau cholérique ;

2. Que pendant ladite période d'observation aucun symptôme cholérique ne s'est manifesté au lazaret, ni existe à l'heure présente.

Finocchiarola, 21 juillet 1884.

Dr A. Santelli.

A la suite de cette déclaration les quarantenaires ont été admis à bord de la *Vannina* après avoir subi à terre une première aspersion des petits bagages à l'acide phénique, et l'immersion du linge sale. Ils étaient reçus à bord dans le faux pont où brûlaient deux réchauds de goudron largement arrosé d'acide phénique, se succédant dans cette chambre de désinfection au fur et à mesure des arrivages par les barques faisant le service d'embarquement.

Pendant la traversée, les bagages ont été soumis aux vapeurs sulfureuses dégagées par un kilogramme de fleur de soufre en combustion dans le faux pont dont on avait fermé les panneaux et ouvert les hublôts, et n'ont été délivrés qu'après une abondante aspersion d'une solution phéniquée.

Lorsque, par les soins des autorités compétentes, on pourra disposer d'une salle de désinfection autre qu'une cale de navire, où plus de 40 tonnes de bagages se trouvent pêle-mêle entassés, et dont, de par les lois sanitaires, il est défendu d'ouvrir les panneaux, les passagers se trouvant à bord, il sera possible de pousser plus loin encore les précautions déjà prises.

Veuillez, en attendant, croire, Monsieur le Directeur, que le désir de préserver notre population du fléau qui la menace n'est et ne demeure pas l'apanage exclusif de la rédaction du *Petit Bastiais*.

C'est dans ces sentiments que je vous prie d'insérer la communication que je vous adresse.

Dr Ramaroni.

En Quarantaine

Bastia, 22 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les quarantenaires de Finocchiarola avant de quitter le lazaret tiennent à rendre un hommage public à M. J.-B. Ribetti, capitaine de la Santé, pour le zèle qu'il a montré dans l'accomplissement de son devoir. Le jour même de l'arrivée de la *Vannina* en rade de Finocchiarola, M. Ribetti s'est rendu lui-même à bord pour prier le commandant du paquebot de ne pas laisser débarquer tous les passagers, attendu que l'emplacement étant insuffisant pour cinq cents personnes. Sur une réponse négative de M. Lacotte il a dû se retirer et faire de son mieux pour caser tout son monde. N'oublions pas qu'il y avait déjà au lazaret de Finocchiarola une cinquantaine de passagers amenés par le *Persécérant*.

Une conséquence fatale de la mauvaise installation, c'est que des désordres allaient avoir lieu et ils ont eu lieu malheureusement. Dans toutes les circonstances M. le capitaine de la Santé s'est montré énergique et ferme, et toujours il a su rétablir l'ordre, bien qu'il n'eût aucune force armée à sa disposition. Les quarantenaires sont heureux au moment de rentrer chez eux de constater que les nouveaux quarantenaires pourront toujours compter sur le dévouement de M. Ribetti qui leur assurera le bon ordre en toutes occasions.

Agréez, etc.

Plusieurs Quarantenaires.

M. de Gentile

Nous sommes heureux d'annoncer que M. de Gentile, directeur de la succursale de la banque de Toulouse, a été nommé chevalier de la légion d'honneur.

Cette distinction, qui est la récompense de trente-trois années d'excellents services n'a surpris personne ici, où on a pu assez longtemps apprécier les qualités qui distinguent cet administrateur, et où il a laissé de très bons souvenirs.

Simple question

Par décision du conseil de santé, présidé par M. le Préfet, chef hiérarchique de M. l'agent sanitaire, le *Congo* devait aller mouiller dans la baie de Ste-Marie.

En vertu de quelle autorisation le *Congo* reste-t-il dans les eaux de Bastia ?

Le renvoi de la classe de 1879

Le *Petit Marseillais* annonce que la classe de 1879 sera licenciée le 15 août.

Il n'y a donc pas un moment à perdre pour prendre les mesures indiquées dans notre numéro du 21 juillet.

Ephémérides Corses

24 Juillet 1559. — François II, roi de France, douze jours après son avenement au trône, renouvelle aux Corses les promesses que son père Henri II avait faites, de les défendre contre la domination génoise de faire respecter leurs droits et privileges et de veiller à l'exécution des pactes et des clauses du dernier traite.

M. Orsini

M. Louis Orsini, attaché au ministère de l'instruction publique vient de recevoir les palmes académiques.

Nous sommes heureux d'enregistrer cette distinction honorifique qui, nous en sommes persuadés, sera très bien accueillie par les nombreux amis que compte M. Orsini dans notre ville.

141e REGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 24 Juillet 1884, de 8 1/2 à 9 h. 1/2

1. L'Etourdi, (allégro,)	Roux.
2. Le Tannhaüser, (ouverture,)	Suppé.
3. Ballet de Guillaume-Tell,	Rossini.
4. Nuit d'été, (valse,)	Gung'l.
5. Madame Favart, (Fantaisie,)	Offenbach.
6. Nachtigall, (polka),	Moss.

ACTES OFFICIELS

M. le général Ferri-Pisani, commandant la 3e division d'infanterie (2e corps d'armée) et les subdivisions de région de Peronne, d'Abbeville, de Beauvais, et d'Amiens, a été admis dans la section de réserve du cadre de l'état-major général.

— M. Angeli François-Xavier, capitaine en retraite, a été nommé à un emploi de capitaine dans la réserve.

— Ont été promus dans la légion de la garde républicaine :

— M. Fabiani, brigadier, au grade de maréchal des logis à pied.

— M. Renucci, maréchal des logis à pied, au grade d'ajudant.

— M. Martini, aspirant répétiteur au lycée de de Toulon, est nommé aux mêmes fonctions au lycée de Marseille.

Bulletin financier

Paris, 21 juillet 1884.

Les escomptes continuent ils se sont portés aujourd'hui sur 43,500 francs de 4 1/2 0/0 et sur 25 fonciers.

La liquidation se passe bien, les reports sont bon marché.

Il s'en suit une reprise importante sur les rentes et sur les principales valeurs de Crédit.

L'Italien est également en hausse a 93,35

La Banque de France s'échange a 5010 dernier cours.

Le Crédit Foncier est recherché a 1275

Les Obligations Foncières et Communales ont un marché très actif, les demandes sont encore plus nombreuses sur ces titres qui englobent une grande partie de l'argent libre provenant des coupons de juillet.

La Banque de Paris clôture a 780.

Les recettes de l'Ouest Algérien sont toujours très satisfaisantes. Les achats du comptant se portent volontiers sur les Obligations 4 0/0 de cette compagnie, dont les cours actuels sont plus avantageux que ceux des autres obligations de chemins de fer, tout en offrant la même sécurité. Elles se traitent en ce moment a 421,25 et rapportent un intérêt annuel de 20 francs, garanti par l'Etat.

Le Suez regagne facilement le terrain perdu, il ouvre a 1897,50 pour rester a 1918,75.

Les recettes du transit pour le 15 juillet sont de 170,000 francs.

Les Chemins Français sont mieux tenus.

Le Nord est a 1652,50. — Le Lyon a 1490. — L'Orléans a 1292,50. — Le Midi a 1150. — L'Est a 752,50 — L'Ouest a 817,50.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 23 juillet 10 h. 15 m.

De 8 h. du soir à 8 h. du matin, il y a eu 37 décès dont 21 cholériques.

On annonce que le duc de Chartres va repartir pour Marseille et Toulon, porteur de deux-cent mille francs, montant de souscriptions recueillies au faubourg St-Germain à Paris.

A Toulon, la journée d'hier a été de 42 décès.

Une panique inexplicable règne partout.

Des bouchers et des boulangers ferment leurs magasins.

On a constaté à Arles 8 décès cholériques ; sur 25.000 habitants que compte cette ville, 20.000 ont émigré. Jamais on n'avait vu panique pareille.

Marseille, 23 juillet 11 h. 40 s.

De mardi à 8 h. du soir jusqu'à mercredi à 8 heures du soir, on a enregistré à Marseille 108 décès dont 63 cholériques.

Il y a eu aujourd'hui 2 décès cholériques à Nimes ; 1 à Aix ; 1 à Bordeaux et 2 malades à Lyon.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Mardi, 22 juillet.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brasson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Jullien, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi qui accorde une pension à la famille d'Abd-el-Kader.

Le projet de loi, mis aux voix, est adopté par 311 votants contre 145.

La Chambre passe ensuite à la délibération du projet rétablissant le scrutin de liste.

M. Ferry parle dans le sens de la prise en considération, M. Reille contre.

La Chambre vote pour la prise en considération par 409 voix contre 60.

Sur la question du vinage, la Chambre a successivement entendu MM. Brousse, Tirard et Fourcaud.

Elle s'ajourne à jeudi.

ETAT CIVIL

Mariages. — Néant.

Naissances.

Bucatojo, Paul-Alexandre-Julien.

Décès.

Petrucci, Ange-François, 1 mois de Bastia.
Battolla, François-Antoine, 3 ans, de Bastia.
Paolucci, Marie-Caroline, 2 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 22 juillet 1884

ENTRÉES.

De Savona, tartane italienne Enrico, cap. Berti, lest.

De Calzarello, brick goëlette français Celeste-Rose, cap. Dapello, charbon.

De Marseille, vap. français Médéah, cap. David, passagers, diverses.

De Nice, brick goëlette français Louise, capitaine Palmara, fûts vides.

SORTIES

Pour Calzarello, tartane italienne Enrico, capitaine Berti, lest.

Bourse de Paris

	22 Juillet	23 Juillet
Rente 3 p. 0/0	76,80	77,15
— 3 p. 0/0 amortissable	78,55	78,50
— 4 p. 0/0	107,10	107,10
— 1/2 p. 0/0	107,67 1/2	107,82 1/2

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DEMODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N. 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs et couleurs chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

Sous charge à Marseille pour Bastia le Navire *SAINTE DEVOTE*, cap. VESCHI.

Pour frêt s'adresser au capitaine chez M. Gentil, expeditionnaire.

OREZZA-LES-EAUX

Grand-hotel Granaïola

L'ouverture de la saison aura lieu le 1er juillet prochain, sous la direction de Mme Colombani.

40 chambres fraîchement meublées.

Table d'hôte — Salon de lecture — Salle de billard — Salon de musique et piano — Salle de bains.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement nouvellement créé un bon confortable ainsi que toutes les distractions désirables a des prix modérés.

Un service d'omnibus sera à la disposition de MM. les voyageurs.

Avis

Monsieur Pompei, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a établi un service de voiture pour les eaux d'orezza, partant de Bastia tous les 2 jours, à 5 heures du matin.

Cette voiture passera par Vescovato et Porta.

S'adresser pour renseignements Boulevard St-Angelo, en face du Café Nicolai, et à Piedicroce (Orezza) Hôtel de France

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

AVIS IMPORTANT

Le magasin de M. DOMINIQUE MATTEI Aîné, est transféré place St-Nicolas Maison Nardini.

Il prévient sa nombreuse clientèle, qu'il est en mesure de livrer des articles à des prix défiant toute concurrence.

Prix fixe. — *COMPTANT.* — Savoir :

Café Moka, trié de fr. 3,80 le kilog.
» Ceylan Vert roule. 3. à 3,50
Café Puerto-Ricco vert de 2,80 à 3,00
d'autres qualités de . . . 2,30 à 2,50 »
Café grillé mélangé avec le Moka et les meilleures qualités de . . . 3,60 à 4,40 »
Sucre raffiné en pains entiers 0,90 le kil.
coupe en morceaux réguliers. 1,00 »
Coupé irréguliers à 0,90 »
Cassonnades blondes fr. 0,70 à 0,80 et
Chocolat menier prix de facture 3,80 le k.
» des Antilles 3,70 à 3,75 le k.
Dattes muscades 2,00 le kil.
Pruneaux 1,80 le kilo.
Poids ronds et cassés de 0,40 à 0,50 k.
(nouvelle récolte)

Lentilles vertes de Lorraine 0,50 à 0,60
(nouvelle récolte)
Riz du Piémont et de la Corse. de 0,50 à 0.60, le k.
id. id. id. 0,30 à 0,40.
Bougies Fournier 1'00 à 1,20
(de luxe) 1,30 le paquet.
Cotons à tricoter . 3,90 a 8,00 le k.
Liqueurs fines et ordinaires de toutes les qualités.
Conserves alimentaires assorties.
Minot Mey 19,00 à 50,00 la balle.
Cos (extra)
1re marques de fr. 35,00 à 36,50. »
Minot ital. 35,50 a 36,50. a bal.100 k.
Gros son de Marseille 16 fr. les 100 kil.
Petit son d'Italie 14 00 »
Savons Fournier de 0,60, a 0,70
blanc (La Vierge) de 0,70 à 0,75.
Ordinaires de 0,40 à 0,45, le kil.

Indépendamment de tous ces articles, il met en vente du soufre Romanas, marque Tellini, garanti pur, au prix de 11 fr. 50 à 12. fr. 00 le bgilot. (*Exiger le nom du fabricant*).

AUTRES QUALITÉS, Soufre sublimé 10, fr. 50 à 11 fr. 00
» courant 8,50 à 9,00.

Le meilleur préservatif du choléra est

L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges Pris 2 fois par jour à jeun, il dissipe toutes craintes contre les épidémies.

Il se trouve dans tous les cafés.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

PLOMES D'HONNEUR EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE 1883-84
TARRES 1884, et 17 Médailles de tre classe

AMARA-BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers con nus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

INVENTEUR : **J.-U. Blanqui** Fils, DISTILLATEUR
Membre de l'Académie Nationale, Agricole,
Manufacturière et Commerciale de France.
DISTILLERIE a VAPEUR à NICE.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, Bastia

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en metal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de perures, demi-parures, pendants, brochet acelets, colliers, gilettières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduit., en or, argent, double et demi. — Orfevrerie argent et metal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'antique. — Reparations de montres pendules, reveils et Bijoux, à des prix très reduits. — Achat des matieres d'or et d'argent et des Pierres fines — Envoi franco à l'interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

ON DEMANDE un bon commis, au courant de la vente des tissus, âgé de 15 à 20 ans, bonnes références.

S'adresser a l'agence Havas.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne dent ni fabriquer ni vender son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret a personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop iquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les trais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en laciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix a 1 fr. 12 le flacon ou la boite : paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Sous le titre : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître a la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection a 3 fr. 50 le volume un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au mêms succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver on de les guérir ; il révèle surtout es vices moraux qui en produisent l'*anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés a l'appui.

Le Petit Bastiais

00109

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposes.

9e ANNÉE, N° 1143. — VENDREDI, 25 JUILLET 1884
Saint Jacques, apôtre.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 767.
Thermometre, extérieur 30 — intérieur 27.
Direction du vent a 8 h. S-E. — a 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. modéré — a 4 h. très id.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.45 — à 4 h. + 0.25.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

QUARANTENAIRES NÉCESSITEUX

Sommes versées dans nos bureaux

7e Liste.

MMes Veuve Orsatelli, 5 fr. — Desantis, 10 fr. — MM. P. Mattei, 5 fr. — Marcelli, commandant en retraite, 5 fr. — Puccinelli, 5 fr. — E. Puccinelli, conducteur des Ponts et chaussés, 5 fr. — Ottavi, conducteur des Ponts et chaussés, 5 fr. — P. Guasco, docteur, 10 fr. — Brizzi, maitre d'hôtel, 2 fr. — Touranjon, commissaire de Marine en retraite, 5 fr. — J-M. Bastiani, boulanger et ses ouvriers, 2 fr. 30. — Gigantei, cafetier. 1 fr. 50 — T. N. 1 fr. — Costa, cafetier, 1 fr. — L. J. 1 fr. 50. — Berti, charron, 5 fr. — Badani Robert, armurier, 2 fr. — Capitalli, capitaine en retraite, 10 fr.

Total, fr. 81,30

Sommes recueillies au CERCLE MILITAIRE *et versées dans nos bureaux*

MM. Calendini cap. en retraite, 10 fr. — Ruel, 5 fr. — Docteur Castelli, 10 fr. — Farssac, lieutenant, 2 fr. — Cacciaguerra, sous-lieutenant, 2 fr. — Euller, 5 fr. — Rivoiret, 5 fr. — Lota, lieutenant, 5 fr. — Boutonnier, 5 fr. — Cazères, capitaine adjudant-major, 2 fr. — Croze, chef de bataillon, 5 fr. — J.-P. Morati, 5 fr.

Total, fr. 61,00

Sommes recueillies par le Comité.

MM. Gallo A., 1 fr. — Dominici, 1 fr. — Une domestique, 10 c. — Angelucci, boucher, 1 fr. — Canavaggia, 2 fr. — Antoine Balbi, 2 fr. — Angeli Jean, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Mme Pieri, 55 c. — Devoti, capitaine marin, 1 fr. 50 — Valzi Vincent, 1 fr. — Lota André, 1 fr. — Viale Julien, 1 fr. — Sansonetti, 1 fr. — Bartolomei, 55 c. — Murati, ancien magistrat, 5 fr. — Viale Ignace, 5 fr. — Dr Grazietti, 5 fr. — Guaitella, bijoutier, 2 fr. — Guaitella frères, 20 fr. — Maupetit, 2 fr. — Mingalon, architecte, 5 fr. — Nasica, 5. — Mari, avoué, 5 fr. — Anonyme, 95 c. — Ghilini, conseiller municipal, 20 fr. — Anonyme, P. 20 fr. — Cassagnabère, 5 fr. — Bigot substitut, 10 fr. — Olivier, chirurgien dentiste, 5 fr. — Montalti, 5 fr. — Anonyme, 4 fr. — Seatelli, notaire, 10 fr.

Total, fr. 149,00
Report des listes précédentes. 4318,15
Total à ce jour, 4610,10

BASTIA

RESPECT A LA LOI !

Nous demandons l'application rigoureuse du décret de 1876, article 39, que nous reproduisons pour la seconde fois.

Art. 39. La quarantaine de *rigueur* est applicable au cas où le navire a eu à bord, soit au port de provenance, soit en cours de traversée, soit depuis son arrivée, des accidents certains ou *SEULEMENT SUSPECTS* d'une des trois maladies pestilentielles.

LE SALUT COMMUN

Lorsque nous croyons devoir revenir avec autant d'insistance sur toutes les mesures qu'il y a lieu de prendre pour préserver notre population du terrible fléau, nous ne soutenons pas seulement les intérêts de la ville de Bastia, mais aussi ceux de la Corse tout entière.

Sur les deux derniers paquebots sont arrivés environ mille passagers. Combien croie-t-on qu'il y ait, dans ce nombre, de Bastiais ou d'individus habitant Bastia ? pas cent. C'est-à-dire que les neuf cents autres se sont déjà éparpillés dans tous les cantons voisins, et c'est là, s'ils n'avaient été soumis à la quarantaine, qu'ils auraient importé directement le germe du fléau. Puisque nous tâchons de préserver ainsi les populations de l'intérieur, il serait juste que leurs municipalités exerçassent une certaine surveillance sur les nouveaux arrivés : s'ils viennent à tomber malades, elles doivent les faire immédiatement visiter, et si le moindre doute se produit dans l'esprit du médecin, exiger l'isolement du malade, l'incinération de ses effets, etc., en un mot, suivre les prescriptions qui leur sont tracées par les règlements.

Il est aussi équitable que le comité de souscription qui s'est formé sous la présidence d'honneur de M. le Maire étende son action dans l'intérieur.

N'est-ce pas surtout pour les personnes étrangères à la ville que les secours sont recueillis ? Ne faut-il pas pourvoir à leur rapatriement dans leurs communes respectives à la sortie du lazaret ? et s'il s'en trouve complètement dénuées de ressources, n'est-ce pas le comité de Bastia qui leur fournira le nécessaire ? La variole épidémique risque de durer encore longtemps, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre : il faut de l'argent, beaucoup d'argent pour secourir les infortunes qui peuvent naitre pendant un si long espace de temps, et de tous les coins de la Corse on doit s'empresser d'envoyer des fonds au comité de Bastia.

QUESTION

Serait-il indiscret de demander si M. l'agent sanitaire dresse à l'arrivée de chaque navire, et au débarquement, procès-verbal de la déclaration *sous serment* des capitaines ou patrons de navire ?

Nous savons bien que les voyageurs gardent le secret, tant qu'ils n'ont pas touché terre, mais ensuite ils parlent !

A bon entendeur, salut !

A bord du *Congo*

Les passagers du *Congo* font, jusqu'ici, leur quarantaine à bord, quoique le conseil de santé ait décidé que la quarantaine se ferait au lazaret restauré de Finocchiarola.

Les passagers du *Congo* restent dans les eaux de Bastia, au mépris de la décision du conseil sanitaire, et les déjections du navire s'en vont dans le nouveau et le vieux port en face de deux établissements de bains de mer.

Le *Congo* n'a pas à bord un médecin commissionné pour renseigner l'agent sanitaire sur l'état des marins et passagers. De sorte qu'il peut survenir un ou plusieurs décès cholériques, sans qu'on le sache. Le décret de 1876 est violé.

Il a été décidé que les bagages seraient ouverts et désinfectés à Finocchiarola. — Cette décision n'a pas reçu d'exécution.

Le conseil sanitaire, *présidé par M. le Préfet de la Corse*, a nommé une commission de surveillance. Les membres de cette commission ont une responsabilité dont rien ne peut les dégager. Quant à

l'agent sanitaire, chacun sait ce qu'il vaut comme fonctionnaire.

Responsabilités

Une jeune fille, domestique à Toga, débarquée lundi de Finocchiarola, est morte ce matin du choléra.

Si, comme nous l'avons vainement demandé, on avait imposé la quarantaine de rigueur, en raison des décès suspects, survenus depuis le départ de la *Vannina*, de Marseille, jusqu'au débarquement, ceci ne serait pas arrivé.

Peut-être même cette malheureuse a succombé, parce qu'on n'a pas ouvert et désinfecté sa malle.

SERAIT-IL VRAI ?

Que dans la soirée de lundi, après la réunion du conseil sanitaire présidée par M. le Préfet et après la délibération prise à l'unanimité par cette assemblée, M. le Préfet ait manifesté son étonnement de voir le *Congo* toujours mouillé sur rade ?

Que depuis lors aucun ordre n'ait été donné au commandant de ce navire conformément à la décision prise ?

Que le directeur du service sanitaire à Ajaccio, consulté à cet effet et informé des résolutions arrêtées en plein conseil sanitaire, *sous la présidence de M. le Préfet*, aurait répondu qu'il n'avait que des avis à recevoir de ce conseil, mais qu'il n'admettait aucun ordre ?

Deuxième comble !

A Finocchiarola

Il nous revient, et nous ne croyons pas devoir le taire, que durant la quarantaine subie à Finocchiarola, il s'est passé des scènes qui ne sont pas tolérables. La majorité des passagers, gens paisibles, ont accepté avec résignation, les déboires d'une installation active, mais une minorité turbulente a cru pouvoir se permettre des écarts qui appellent une sévère répression. L'autorité du capitaine de lazaret, celle du médecin auraient été méconnues. Des quarantenaires en *goguette* se seraient oubliés jusqu'au point de déposer des ordures à la porte des tentes où reposaient les gens paisibles.

Les pertubateurs auraient également menacé le médecin chargé de déterminer la nature des décès survenus à Finocchiarola.

Dans de pareilles conditions:, les quarantaines deviennent une pure plaisanterie, et nous demandons au conseil sanitaire d'ouvrir d'*urgence* une enquête confiée à des hommes qui n'ont ni distractions, ni complaisances, ni défaillances.

Désinfection des voyageurs

Nous recevons communication de la lettre suivante. Il est du devoir de l'autorité municipale de rechercher sans retard un local convenable pour pouvoir opérer sérieusement la désinfection des voyageurs et de leurs bagages.

Bastia, le 24 juillet 1884.

Monsieur le Maire,

Veuillez me permettre d'appeler très-respectueusement votre bienveillante attention sur les mesures de désinfection des passagers et de leur matériel, au moment de l'admission en libre pratique, auxquelles je suis chargé de présider.

Il serait urgent de pouvoir procéder à ces opérations que je désire remplir aussi scrupuleusement que possible pour la sauvegarde de tous, dans un local approprié, à l'occasion du débarquement des quarantenaires du *Congo*, lundi prochain.

En présence des difficultés que présente, suivant l'avis des hommes spéciaux, l'abord des *Minelli* par voie de mer, et à la suite de la décision du Conseil municipal de ne faire servir ces baraquements qu'au campement des troupes; j'ai l'honneur de vous indiquer, Monsieur le Maire, comme pouvant remplir toutes les conditions désirables, les magasins de l'administration des Ponts-et-Chaussées, sis au nouveau port, et servant habituellement de dépôt de chaux, ou les hangars de l'ancienne usine à gaz, ou enfin tout autre local que vous voudrez bien m'indiquer.

Persuadé que vous voudrez bien, M. le Maire, accueillir favorablement ma demande, je vous prie d'agréer l'assurance de mon entier dévouement.

Dr Ramaroni.

CONSEIL DE SANTÉ

Séance du 21 Juillet 1884

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le vingt-un juillet à trois heures de relevée le conseil de Santé, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances à la sous-préfecture. Etaient présents : MM. le Préfet, le général Truchy, le Maire, le chef du service de la marine en Corse, le directeur des douanes, le sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, Gaudin docteur, de Montera, Ajaccio J.-J. M. Borghetti agent sanitaire, M. le consul de Sa Majesté le Roi d'Italie.

M. le Préfet ouvre la séance et déclare qu'il s'est rendu à Bastia pour y étudier de près toutes les questions qui se rattachent au service sanitaire et notamment celles relatives à l'installation la plus prompte et la plus convenable du Lazaret de Finocchiarola, dans le cas où le conseil, persévérant dans ses premières délibérations, se prononcerait pour son maintien. Il ajoute qu'il est tout disposé à demander au gouvernement l'exécution de tous les moyens pratiques qui pourront lui être indiqués.

Plusieurs membres prennent successivement la parole, et après discussion le conseil décide à l'unanimité :

1. Que l'on poursuivra l'organisation immédiate du lazaret de Finocchiarolla,

2. Que des quarantenaires n'y seront reçus qu'au nombre de trois cents, et après que l'installation aura été complétée.

3. Que les quarantaines qui pourront être faites à bord ne le seront qu'au mouillage de Ste-Marie.

4. Que des ambulances, destinées à recevoir les malades suspects, seront établies sur les îlots de Finocchiarola.

5. Que les bagages seront déposés le lendemain de l'arrivée des bateaux sur un des îlets où l'on procédera à leur désinfection.

6. Qu'un médecin et deux aides-infirmiers seront adjoints à M. le docteur Santelli, qui emploie un dévouement et une activité que le Conseil se plait à reconnaître, à proclamer et à signaler, ne saurait suffire aux soins que demande la présence de nombreux quarantenaires.

7. Qu'une commission composée de MM. le Maire, Walter, Preire, docteur Gaudin et de Montera, sera chargée de veiller à l'exécution des prescriptions sanitaires et des décisions prises par le Conseil.

8. Que pour assurer la surveillance et la stricte observation du réglement en ce qui concerne l'isolement des bateaux au mouillage, et, le cas échéant, le ravitaillement des lazarets, une demande sera adressée par dépêche télégraphique à M. le Ministre de la marine, à Paris, et à M. le Préfet maritime à Toulon, afin d'avoir à la disposition du Conseil et du Service Sanitaire une chaloupe à vapeur.

9. Que, d'urgence, il sera procédé, avant toute introduction de nouveaux quarantenaires au lazaret; à une désinfection complète des lieux qui ont été occupés.

10. Que des réquisitions spéciales seront faites pour assurer le ravitaillement convenable et régulier des hommes de l'armée, mis à la disposition du service sanitaire.

Après ces différents votes unanimes, le Préfet déclare au Conseil que si, jusqu'à ce jour, il y a eu des défaillances dans le service sanitaire, il tiendra la main à ce qu'elles ne se reproduisent plus. Il fera enfin tout ce qui dépendra de lui pour rassurer la population bastiaise et celle de l'Ile entière dont les alarmes sont justifiées par la recrudescence du fléau cholérique.

Avant de se séparer, le Conseil vote à l'unanimité des remerciments à M. le Préfet.

La séance est levée à 5 heures.

Démission de M. H. de Montera

Bastia, 24 juillet 1884.

A Monsieur le Maire et Messieurs les membres du Conseil municipal de Bastia,

Messieurs et chers Collègues,

Le Conseil Sanitaire de Bastia, réuni le 21 du courant sous la présidence de M. le Préfet de la Corse, a décidé, *à l'unanimité*, que le bateau à vapeur arrivé le matin de Marseille aurait été immédiatement envoyé au mouillage devant Finocchiarola pour y purger la quarantaine d'observation de sept jours à laquelle il était soumis.

Cette décision, comme *toutes celles* d'ailleurs prises jusqu'ici et dont quelques-unes avaient été même approuvées par le Ministre compétent, a été considérée comme non-avenue, puisque le *Congo* est encore ancré à l'entrée des ports de Bastia.

Devant ce persistant mépris que l'on affecte pour des avis inspirés par le vif désir de préserver la ville des dangers qui la menacent, je considère comme un devoir de protester énergiquement, et de demander à être relevé du mandat dont vous avez bien voulu m'honorer. Je viens, en conséquence, vous prier de procéder à mon remplacement comme délégué du Conseil municipal au sein du Conseil Sanitaire.

H. de Montera,
Membre du conseil municipal.

Finocchiarola

Canari, le 17 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les passagers du *Persévérant* ont pu enfin quitter le marais maudit de Finocchiarola mardi soir. Le plaisir d'être libres sur le sol natal leur a fait oublier en partie les privations de toutes sortes qu'ils ont éprouvées. Ce qu'ils n'ont pu oublier, hélas! c'est qu'en partant, ils ont laissé sur le même endroit cinq cent soixante malheureux compatriotes, grillés par un soleil sénégalien, pendant le jour, et littéralement mouillés par une rosée très-abondante, pendant la nuit. Pensez, Monsieur le Directeur, qu'il y a là des femmes et des demoiselles charmantes, des *petits* bébés blancs et roses dont la vue en cet endroit vous inspire un sentiment de pitié, et toute cette jeunesse corse qui, sur le continent, fait l'orgueil de la plupart des administrations.

Toutes ces personnes sont entassées dans un espace restreint et très-mal choisi. Plusieurs d'entre elles ont une constitution délicate et auraient besoin de beaucoup de ménagements.

Il est urgent de porter remède à une situation qui peut devenir un danger réel pour la santé publique en Corse.

Déjà un docteur éminent, M. Santelli, n'écoutant que son dévouement et son courage, s'est rendu à Finocchiarola, sans aucune indemnité.

Un changement sensible s'est produit depuis son arrvée. Les vivres sont meilleurs et il faut espérer que le nouveau restaurateur, M. Ferrandini, fera son possible pour détruire la mauvaise impression causée au début, et pour donner satisfaction à toutes les exigences.

D'après l'avis de tous les quarantenaires, ce qu'il y a de plus urgent actuellement, c'est de changer l'emplacement du campement et de l'établir sur la colline Nord à proximité de deux plages où il y a, grâce à l'ombre projetée par les montagnes, une fraicheur bienfaisante. Là, plus de marais; les joncs malsains sont remplacés par des plantes aromatiques telles que le romarin, etc.

De plus, cette colline est exposée à tous les vents, et la tranquillité accablante de l'atmosphère du marais sera beaucoup atténuée.

Il est indispensable de donner une couverture à chaque passager pour les préserver des moustiques et de l'humidité.

Je pense que, grâce à la vigilance de M. le docteur Santelli, toutes ces mesures seront des faits accomplis.

Certes, le local laissera toujours à désirer. Mais on ne sera plus dans un marais desséché qui pourrait devenir dangereux en cas de pluie, et la brise de la mer ne sera plus corrompue par les miasmes qui se éga-gent des algues en putréfaction.

Recevez, etc.

E. Gregory,
Conducteur des Ponts-et Chaussées.

M. Charles Dupuy, vice-recteur de la Corse, est à bord du *Persévérant*, qui est arrivé ce matin de Nice et Marseille.

Loterie des arts Décoratifs

Numéros Gagnants

2e tirage

Les numéros 8,815,934 et 8,656,456 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros ci-dessus gagnent chacun 1,000 fr. :

7,640,554	13,325,317	13,058,782	2,406,753
1,462,473	7,683,044	7,718,905	3,409,472
10,022,549	9,186,155		

Les numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

13,495,574	7,842,198	13,522,106	8,441,534
10,724,112	1,028,204	2,896,186	11,096,381
577,428	11,963,557	9,964,402	11,318,686
3,834,766	6,895,811	6,530,282	1,244,626
13,583,430	11,206,120	9,975,995	5,321,927
4,716,124	213,967	10,803	10,084,914
6,567,772	10,827,218	128,468	8,331,543
10,694,523	11,684,495	4,044,361	12,232,583
7,557,433	7,879,372	4,159,827	5,676,715
9,003, 988	13,286,650	8,359,899	2,786,481

Tentative de meurtre

Hier matin. vers 7 heures, deux garçons de café s'étant pris de querelle dans le vestibule du Café du Lycée, l'un d'eux, le nommé Leandri Toussaint, a tiré deux coups de revolver sur le nommé Leonardi, Alexandre.

Le meurtrier a aussitôt pris la fuite, se dirigeant tout le long du boulevard du Palais et en tenant le revolver à la main. Arrivé devant le magasin de M. Mattei, l'agent de police Marc Paoli, s'est précipité sur lui et l'a désarmé,

Tous ceux qui ont assisté à cette arrestation, sont unanimes pour loner l'énergie et le sang-froid de cet agent, dont la vie même a pu être un instant menacée.

Revue financière

Paris, 19 juillet 1884.

La semaine qui vient de s'écouler a été très favorable aux acheteurs. Surtout depuis trois jours la reprise s'est accentuée et a modifié bien des situations. En vue de la liquidation de fin de ce mois on a commencé à racheter et beaucoup et les escomptes ont empêché les ventes du parquet.

L'Italien 5 0/0 a suivi nos rentes, nos lecteurs peuvent voir que nous étions dans le vrai en prévoyant sur cette rente une plus-value rapide, il gagne en effet cette semaine 90 centimes de 92,75 a 93,65.

La Banque de France se relève de 4980 a 5050.

Le Crédit Foncier a 1278,75 regagne déja une partie du coupon qui a été détaché.

Les Obligations Foncières et Communales sont très recherchees ; les obligations a lots jouissent surtout de la faveur du public qui y trouve joint aux chances de lots ou de remboursements un placement des plus sérieux.

Les Chemins de Fer Méridionaux de l'Italie sont à des prix qui doivent appeler l'attention de l'épargne. Il lui serait difficile de trouver un titre qui présente plus d'avantages de revenu et de plus value Ces avantages sont tout a fait indépendants du vote des coventions avec l'Etat pour l'exploitation du réseau de l'Adriatique. Le revenu 1883, soit 32 fr, 50 d'impôt, est dépassé cette année et l'on peut compter sur 35 fr. Ce revenu capitalise seulement a 5 0/0 ferait ressortir la valeur de l'action a plus de 700 francs. Après le vote des conventions cette valeur sera de 800 francs. Au cours actuel les acheteurs ont donc en perspective une plus value certaine de 100 fr. et éventuelle de 200 fr. C'est là une opération qu'il serait difficile de réaliser, en d'autres temps et cela constitue une véritable occasion pour l'épargne.

La Societe Générale est en reprise sérieuse. Elle va, dit-on, offrir sous peu a sa clientele des Obligations Ouest Algerien. Ce titre est un des plus avantageux et, garanti par l'Etat, offre même sécurité que la rente. La Societe Générale a raison de diriger sa clientèle vers les valeurs de cette nature.

Crédit Lyonnais ; Les bruits d'appel des 3e et 4e quarts inquiètent les actionnaires de cette société. Une Commission d'Examen serait sur le point de se fonder, composée des actionnaires et obligataires et du Crédit Lyonnais et de la Foncière Lyonnaise en vue d'exiger des deux administrations une situation nette et précise.

La position du Crédit Lyonnais rappelle malheureusement celle du Credit Mobilier d'autrefois qui fut entraîné a sa perte malgré les fereire par la Compagnie Immobilière. La Foncieres Lyonnaise offre un bien plus grand danger etant essentiellement Foncier, c'est-à-dire sans éliments de bénéfice fixe.

La fermeture de succursales, le renvoi du personnel attestent pénurie d'affaires. Les appels de fonds dont on parle auraient donc pour but de satisfaire aux engagements d'avenir.

L'action du Crédit Lyonnais est tombé à 530. Nous avons conseillé de vendre a 580, nous conseillons de vendre encore a 530.

Le Crédit industriel et Commercial gagne 5 fr. a 680. C'est le 22 courant que cette societé ouvre ses guichets pour l'émission de 153,850 obligations 3 0/0 des chemins de fer de l'Est Algérien emises a 325 fr. et remboursables a 500 par voie de tirages.

Ce titre garanti par l'Etat obtiendra certainement la faveur du public.

Les fonds Turcs se sont relevés, la Banque Ottomane est a 602,50, le Turc en reprise a 8,05.

L'Egypte a été l'objet d'un marché très suivi durant toute la semaine, elle reste a 300.

Les Chemins de Fer français ont suivi le mouvement de nos rentes, ils offrent les variations suivantes sur les cours de la semaine dernière.

Le Nord cotait 1648,75 et est a 1661,25. — Le Lyon cotait 1190 et est a 1205. — L'Orleans cotait 1292,50 et est a 1295. — Le Midi est a 1150 et est a 1155. — L'Est est ferme a 760 ainsi que l'Ouest a 820.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 24 juillet 9 h. m.

De 8 heures du soir, à 8 heures du matin, il y a eu 20 décès dont 10 cholériques.

A Toulon on a enregistré hier 34 décès cholériques et à Arles, 9.

Marseille, 24 juillet 12 h. 30 s.

De mercredi à 8 heures du soir, jusqu'à jeudi à 8 heures du soir, il y a eu 60 décès dont 40 cholériques.

La maladie semble être en décroissance; ce qui relève un peu le moral de la population marseillaise.

Défaite des rebelles

Le capitaine Belfort a battu les rebelles, venus du Nil, près d'Assouan.

Fausses nouvelles

Le bruit a couru qu'un mandarin avait tenté d'empoisonner à table notre représentant M. Patenôtre.

Nous lisons dans le journal le *Petit Var* du 29 juin de Toulon :

AVIS HYGIÉNIQUE. — Ne sortez pas le matin de chez vous sans avoir bu un verre à liqueur d'Amara Blanqui, pur ou légèrement sucré.

Exiger la vraie marque.

Bourse de Paris

	22 Juillet	23 Juillet
Rente 3 p. 0/0	77,15	76,80
— 3 p. 0/0 amortissable	78,50	78,55
— 4 p. 0/0	107,10	107,10
— 1/2 p. 0/0	107,82 1/2	107,67

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Le bateau à vapeur, *Veut-Debout* partira de Bastia pour Nice, samedi 26 juillet à 2 heures du matin. Prix des places 20 fr. L'embarquement aura lieu au vieux port. Pour renseignements, s'adresser au Capitaine à bord.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 récompenses dont 3 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or.

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable Formant une boisson délicieuse, saine, rafraîchissante et peu couteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dyssenterie et la cholérine.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbauville. — Maison a Paris, 41, rue Richer ; Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epiceries fines

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

Avis

M. STAGNARA, rue des Terrasses, prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de tabacs et cigares de la régie italienne qu'il vend au même prix qu'en Italie.

Excellente qualité de tabacs fin pour la pipe à 1 fr. 25 la livre.

Seul dépositaire, se méfier des contrefaçons.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

ON DEMANDE un bon commis, au courant de la vente des tissus, âgé de 15 à 20 ans, bonnes références.

S'adresser a l'agence Havas.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

HOTEL DU CASINO

de la compagnie des eaux

à STAZZONA (Orezza)

Mme Colombani a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que cette année, elle a créé une succursale avec de *jolies chambres séparées, appartements de famille, salon de lecture, et piano.*

Comme les années précedentes, on trouvera à son Hôtel, une cuisine confortable à des prix très modérés.

Mme Colombani fait en outre de la patisserie et de la confiserie.

Une service de calèches sera à la disposition de messieurs les voyageurs.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande par son bon confortable.

Mme Colombani dirigera en même temps la *Villa Manfredi*, (Granajola).

Pour renseignements s'adresser à M. Colombani, Café National, cours des ormeaux. (Bastia)

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochet acelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et demi. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* – Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre e Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predian de Paris.

Sous le titré : **IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE**, viene de paraître a la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection a 3 fr. 50 le volume' un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au mêms succès par les détails secrets et gnorés qu'il contient sur les rapporte intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout es vices moraux qui en produisan *'anaphrodisie* chez l'un et la *Frig idité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gerant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT Marque de Fabrique A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX

3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 1.	Cassis blanc
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnand.	id. Martini	(marques
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	diverses)
id. Martel ·	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	id. Moët.
id. id. "	id. Saillaad.	Pirperm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux
id. id. ···	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Sillery
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Vergenay
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	Cremant bl.
id Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	id rose
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Grand Crem.
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes
Kirsch ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel.	
id. ground.	id. id. rose	id. id. vie	Marzala	
	id. id. amère	Esprit vrai.	Chypre.	

Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac a priser
Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	a priser
Savonnette levant	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	de la Régie
Hongrois	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	—
Plantador	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants s	Flor fina	id. rosés	
Brisures de la Régie.	Sedleaff.	Sedleaff	Ordinaire	Elartista fumur	id. 10 cigar.	GROS
	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	DÉTAIL
	—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
	Tabacs de la Régie.		id. fins	Térésita	—	
			Longs (fantaisie)	Représentacion	Cigarettes de la Regie	
				El Colombate de la Havane		

Cigares

00111

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 32 » » 15.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1144. — SAMEDI, 26 JUILLET 1884
Sainte Anne, mère de la T. S. Vierge

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 762.
Thermometre, extérieur 27 — intérieur 26.
Direction du vent a 8 h. Sud. — a 4 h. S-E.
Intensité à 8 h. modéré — a 4 h. id.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, peu agitée.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.55 — à 4 h. + 0.27.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

QUARANTENAIRES NÉCESSITEUX

Sommes recueillies par le Comité.

Le personnel et les élèves du lycée, fr.	272,25
M. Gavini, député,	100,00
M. Sari, contrôleur,	10,00
Total, fr.	382,25
Report des listes précédentes.	4601,10
Total à ce jour,	4983,35

N. B. — Nous rappelons à nos lecteurs que des listes de souscription sont déposées aux bureaux de la Rédaction du *Petit Bastiais*, chez M. Damai, négociant, et à l'agence de la Cie Générale Transatlantique.

BASTIA

LES AVERTISSEMENTS

Ils n'ont pas manqué. Le décès de l'hospice civil, les décès de Finocchiarola, celui de Toga, nous commandent la plus inexorable rigueur dans l'application des lois sanitaires. Les médecins consultés doivent comprendre que le plus léger doute leur impose de se prononcer pour une prolongation de quarantaine. Ce qui s'est passé démontre que la purification des marchandises et bagages est d'une insuffisance complète. Pour couper court, le plus simple serait d'ordonner la fermeture de notre port. Mais enfin, si on persiste, quand même, à nous soumettre à des arrivages périodiques d'émigrants, au moins que le décret de 1876 soit exécuté de tout point, sans défaillances, sans complaisances.

Que nous réserve le débarquement du *Congo* ? C'est un mystère, car nul ne sait ce qui se passe à bord. Ce qu'il y a de de certain, c'est que la *Vannina* qui nous reviendra lundi est un navire *contaminé*. Comment ne le serait-il pas ? Est-ce que ce malheureux paquebot a matériellement le temps de se désinfecter. Il ne fait qu'embarquer et débarquer. Toujours chargé, il est impossible de livrer sa cale et ses cabines à des fumigations, à une aération complète. Les microbes peuvent s'y développer à leur aise.

On nous dit que M. le Préfet, en partant, aurait laissé *carte blanche* au conseil de santé. Est-ce vrai ? Nous ne pouvons l'affirmer, mais, si cela est, on ne profite guère des pouvoirs conférés par le chef du département.

L'INVASION

Le malheureux port de Bastia, placé sous l'*inénarrable* garde de M. l'agent Borghetti, est devenu le point de mire de tous les navires à émigrants.

On se dit communément sur les quais de Marseille, de Toulon et de Nice, « Borghetti est là ! Nous serions bien « maladroits, si nous ne débarquions ! »

En temps ordinaire, Ajaccio vante son golfe capable de recevoir toutes les flottes du monde. Ajaccio se fait inscrire comme *grand lazaret*.

Vienne le choléra, le golfe se rétrécit, le *grand lazaret* s'évanouit comme une ombre. Il est si commode de diriger tout sur Bastia, et une fois Bastia empesté, de fermer la *Foce*.

Tandis qu'ailleurs on dirige toutes les petites coques de la compagnie, on nous gratifie du *Congo* et de la *Vannina*, en somme les plus gros paquebots de la compagnie.

A notre conseil municipal, à notre conseil de santé de voir si la population bastiaise est condamnée à subir une pareille tyrannie.

Mouillage à Ste-Marie

Une dépêche de M. le Préfet, adressée hier matin au sous-préfet, prescrit, de la manière la plus formelle, que la quarantaine des bâteaux venant du continent, se fasse, ainsi que cela avait été décidé sous sa présidence par le conseil sanitaire, au mouillage dans la baie de Ste-Marie.

DISTRIBUTION DES PRIX

AU LYCÉE DE BASTIA

Avant-hier matin MM. les fonctionnaires du lycée de Bastia ont procédé à la distribution solennelle des prix, sous la présidence de M. le Recteur. Malgré la chaleur torride, malgré les craintes trop naturelles qu'inspire le redoutable fléau qui menace d'envahir notre ville, une assemblée nombreuse et brillante honorait de sa présence cette fête de la jeunesse et du travail.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Goblot, professeur de philosophie. Nous ne ferons pas à M. Goblot l'injure d'analyser en quelques lignes le substantiel morceau d'éloquence qui lui a valu, à de fréquentes reprises, les applaudissements d'un auditoire d'élite. Les saines et fortes pensées qu'il a exposées dans un style à la fois si élégant et si châtié demandent à être méditées dans le silence du cabinet. Nous espérons que M. Goblot voudra bien nous communiquer son discours, et nous nous ferons un plaisir d'en faire profiter immédiatement les lecteurs de notre journal.

M. Lucas-Girardville, l'éminent proviseur du lycee de Bastia, a pris ensuite la parole. M. le Proviseur présidait la distribution des prix à la place de M. le Vice-Recteur qui n'avait pu se rendre à Bastia, par suite de la sévère mais juste quarantaine imposée à tous les voyageurs qui débarquent à Ajaccio. En des termes simples et émus, avec l'éloquence du cœur, M. le Proviseur, après avoir constaté les brillants succès que les élèves du lycée de Bastia ont emporté à la dernière session du baccalauréat ès-lettres et du baccalauréat ès-sciences, a remercié le personnel du lycée du zèle et du dévouement avec lequel il remplit les délicates fonctions qui peuvent se résumer en ces mots : instruction et éducation de la jeunesse. Aussi est-il heureux de proclamer que l'un des professeurs

les plus distingués du lycée, M. Sisco, professeur de rhétorique, « un enfant de Bastia, » a dit avec raison M. le Proviseur, a reçu de M. le ministre la plus haute récompense honorifique universitaire, le titre d'officier de l'instruction publique.

Pour notre part, nous nous associons de tout cœur à l'hommage rendu aux qualités intellectuelles et morales qui ont valu à M. Sisco la distinction dont il vient d'être l'objet. Les collègues de M. Sisco et les nombreux amis qu'il compte dans notre ville nous sauront gré de lui avoir exprimé publiquement la satisfaction que nous cause cet honneur si mérité !

M. le Proviseur a terminé son discours par quelques conseils d'une bienveillance toute paternelle adressés à ses chers élèves. Profitez de vos loisirs, leur a-t-il dit, pour fortifier votre corps : c'est le moyen de nous revenir avec l'esprit frais et dispos, capables de fournir à la dépense intellectuelle qu'exigent de difficiles études.

En somme, bonne journée pour le lycée de Bastia, et pour tous ceux qui s'intéressent au progrès de notre cher pays.

SPECTATOR.

Voici les noms des élèves qui ont obtenu le plus de nominations.

Mathématiques élémentaires. — Gavini Denis, 10; Orsini Angelo, 11; Gaggeri Sylvestre, 5; Vazzi Théogène, 7; Dominici Jean-Jacques, 6.

Mathématiques préparatoires. — Campana Ignace, 12; Ponzevera Edouard, 4; Casabianca Jérôme, 6; Prudenti Jean-Baptiste, 4.

Philosophie. — Chevrel Jules, 7; Marchioni Jean, Canavaggia Joseph, 5.

Rhétorique. — Faggianelli Jean-Charles, 10; Battistini Melchior, 10; Giorgi Toussaint, 6; Mingalon Louis, 6; Bonelli Joseph, 6; Zuccarelli Pascal, 6.

Seconde. — Tedeschi Paul, 6; de Roccaserra François, 9; Ortoli Valère, 5; Ordioni Jean-Baptiste, 5; Giuganti Octave, 5; Grimaldi François, 7; Nasica Antoine, 4.

Troisième. — Luigi Pascal, 9; Nivaggioli Joseph, 8; Acquatella Attilius, 8; Benavita Jean, 8; Pellegrini Joseph, 5; Hiver Alphonse, 7; Belgodere Pierre, 6.

Quatrième. — Graziani Augustin, 9; Dionisi Mathieu, 10; Borromei Thomas, 7; Poggi Charles, 5; Cantinelli Richard, 4; Lusinchi Augustin, 4; Mariani Etienne, 7.

Cinquième. — Bereni Ange, 11; Carlotti Antoine, 9; Ambroggi Joseph, 11; Dominici Alexandre, 9; Gigante Hiram, 5; Lusinchi Louis, 5; Mingalon Jérôme, 5;

Sixième A. — Costa Sauveur, 11; Quilichini Jacques, 8; Ghilini André, 5; Lanzalavi François, 10; Marchioni Louis, 7; Cristofari Don-Jean, 5.

Sixième B. — Quenza Henri, 10; Bronzini Joseph, 7; Ercoie Simon-Pierre, 6; Brizzi André, 6; Orsatti Jacques, 7; Ricci François, 5.

Quatrième année. — Manfredi Annibal, 6; Evangelista Séraphin, 8.

Troisième année. — Grossi Alexandre, 9; Vincenti Toussaint, 5; Zigliara Joachim, 6; Griscelli André, 8.

Deuxième année. — Retali Pascal, 9; Gabrielli Pierre-André, 5; Graziani Dominique, 6; Massiani Antoine-Pierre, 10; Casanova André, 10.

Première année A. — Trojani Antoine, 6; Massiani Charles, 5; Salvatelli Jean, 6; Filippi Antoine, 4; Costa Bonaventure, 11.

Première année B. — Wallen Jules, 6; Mariani Jean-Bastien, 4; Devichi Jean, 7; Mariani Marien, 4; Pietri André, 5.

Année préparatoire. — Palazzi Meris, 10; Vinciguerra Alexandre, 5; Grimaldi d'Esdra Antoine-Louis, 9; Battistini Louis, 5; Badani Toussaint, 4; Franzini Philippe, 8; Berzassoli Alexandre, 6.

Septième A. — Luccantoni Charles, 7; Giamarchi François, 6; Petrolacci Dominique, 6; Benelli Georges, 5; Cagnani Vincent, 5; Saliceti Xavier, 5.

Septième B. — Moretti Paul-Sébastien, 7; Albertini François, 5; Franceschi Félix, 7; Fontana Jean-Baptiste, 16; Hiriart Emile, 6; Moggi Jean-Baptiste, 8; Giosi Joseph, 6; d'Antoni Ignace, 5.

Huitième A. — Hernandez Philippe, 8; Agostini Jules, 6; Lucioni Alexandre, 4; Delcorso Louis, 4

Huitième B. — Benedetti Ange, 8; Valentini Henri, 6; Angeli Alphonse, 4; Mozer Louis, 4; Bernacchi Sébastien, 4.

Huitième C. — Mathieu Jacques, 6; Peretti Adolphe, 4; Albertini Joseph, 6; Luciani Jean, 5; Cardusi Joseph, 7.

Neuvième. — Ricci Laurent, 4; Sisco Dominique, 6; Romani Philippe-Auguste, 7; Bernardi Aristide, 5.

Classe primaire. — Montalti Victor, 8; Pitti-Ferandi, François, 7; Molinelli Joseph, 5; Guiderdoni Antoine-Toussaint, 5.

Classe enfantine. — Lucas-Girardville Edmond, 6; Campocasso, Louis, 5; Renucci Octave, 6; Pitti-Ferrandi Charles, 6; Guerrini Jean, 5; Cecconi Hyacinthe, 5.

LES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL SANITAIRE

Parmi les résolutions qu'a prises le Conseil Sanitaire d'Ajaccio, il en est une, celle qui interdit tout débarquement de voyageurs et de marchandises sur tout le littoral de l'Ile, sauf à Bastia et à Ajaccio, qui est loin de donner satisfaction à tous les intérêts, comme cela paraît à première vue. Outre qu'elle augmente le danger dans ces deux principales villes, en y amenant des masses de voyageurs dans lesquelles le microbe ferait de nombreuses victimes si quelque voyageur emportait avec lui le germe de la maladie, cette mesure est désastreuse pour les voyageurs qui arrivent en plus grand nombre dans ces deux ports où ils sont astreints à une longue quarantaine dans des endroits qui n'offrent aucune commodité, où ils sont lachement exploités et exposés à y contracter des maladies presque aussi sérieuses que le choléra. Il est incontestable que si le nombre de ces voyageurs était diminué de ceux à qui l'on a fermé les ports qu'ils avaient l'habitude de choisir comme étant les plus près de leurs localités, ceux qui resteraient se trouveraient beaucoup mieux dans les lazarets improvisés de ces deux villes.

Pour ce qui regarde ma contrée, dont j'ai le droit et le devoir de me préoccuper, je dirai que cette mesure est une injustice criante, prise en l'absence des mandataires de notre arrondissement qui auraient dû avoir eux aussi voix délibérative dans le conseil sanitaire d'Ajaccio, ou au moins être appelés à donner leur avis dans des questions aussi importantes pour leurs mandats.

C'est un peu l'habitude en haut lieu de ne pas se gêner lorsqu'il s'agit des destinées de la Balagne, et l'on a raison, car on a eu souvent, trop souvent hélas ! affaire à des gens à l'échine flexible, et qui ne se préoccupent que de se faire bien agréer de l'autorité. Tant pis pour leurs mandants lorsqu'ils choisissent pour les représenter des gens qui ne recherchent cet honneur que pour se faire un chemin vers le ratelier de l'Etat.

Notre député, s'il faut en croire les dépêches de votre journal du 15 juillet, aurait fait et renouvellé des démarches auprès du ministre du Commerce, relativement au lazaret de l'Ile-Rousse, et M. Hérisson a ajourné sa réponse à son retour de Marseille.

Le moment est, ma foi ! bien choisi pour les ajournements ! et ce n'est pas à tout le monde qu'on ferait une pareille réponse, fût-on un véritable hérisson armé d'épines d'acier et vénéneuses.

Probablement on n'a pas voulu interrompre une partie de billard, ou une causerie intime pour s'occuper séance tenante, d'une question d'un si grand intérêt. Au lieu d'être retranchés dans leurs cabinets à côté des sonneries électriques, lorsqu'ils éconduisent ainsi nos mandataires, les ministres devraient se trouver *coram populo*, devant le peuple irrité de leurs agissements, pour voir un peu s'ils sauraient retrouver leur chemin au milieu des trognons de choux et de pommes de terre mal cuites dont on les couvrirait. Oh ! certainement alors, ils seraient bien aimables, ils y auraient leur compte.

Revenant à mon sujet, je dis et je le crierai au besoin à la face de tous les incapables qui nous administrent, qu'il est écœurant de voir fermer deux ports comme ceux de l'Ile-Rousse et de Calvi, sous prétexte de garantir mieux la Corse du choléra, et au fond je pense que le sentiment de la préservation personnelle a dominé dans les délibérations du conseil sanitaire.

L'Ile-Rousse possède un local, comme il n'y en a pas en Corse, pour y établir un lazaret provisoire. C'est l'îlot auquel on arrive par une route de 4 à 5 mètres de largeur dont un seul garde peut défendre l'accès. Cet îlot qui contient 3 ou 4 maisons que l'on peut mettre à la disposition des voyageurs, et où plus de cent passagers ont déjà fait quarantaine, serait plus que suffisant pour recevoir les voyageurs qui auraient droit d'y être admis comme appartenant à des localités desservies par ce port.

A Calvi, en laissant faire la quarantaine aux voyageurs à destination des cantons de Calvi et de Calenzana que dessert ordinairement ce port, sur la *punta Recellata*, on pourvoirait à la commodité des voyageurs qui seraient fraichement installés, et à la sûreté des habitants de l'Ile qui se trouveraient ainsi à une distance très-respectable.

Les vents qui dominent sur cet endroit, chasseraient les miasmes vers la mer, s'ils y étaient apportés. La surveillance des quarantenaires de l'Ile-Rousse et de Calvi serait plus facile qu'à Bastia et à Ajaccio. C'est bien le moins du monde, de faire profiter au moins de ces avantages ceux qui y ont droit, ceux qui justifieraient appartenir *à des localités* habituellement desservies par ces ports.

Et ce serait justice, car après tout, il est juste que ces ports ayant cet avantage en temps ordinaire, aient ce désavantage, (si désavantage il y a) en temps d'épidémie.

Je ne m'arrêterai pas à la question du commerce qui est entravé dans notre arrondissement par la même résolution. C'est là une question secondair quand il s'agit de faciliter l'accès de leur pays à nos frères du continent qui hésitent à rentrer chez eux devant les lois draconiennes qu'on a mises en vigueur et qui font rougir de honte tous ceux qui n'en ont pas perdu l'habitude ; à nos frères que décime le fléau à Marseille et Toulon, parce qu'on rend l'accès du pays impossible.

Assister impassibles devant de pareilles infamies, de viles turpitudes commises par des insensés affolés de terreur, c'est de la dernière lâcheté.

Je m'en affranchis en protestant énergiquement, ne pouvant faire mieux. Vienne l'heure de protester plus effectivement et d'imposer au besoin la volonté du peuple aux peureux qui nous gouvernent, et l'on me trouvera du nombre.

Auguste COSTA.

Au moment de fermer ma lettre je reçois votre journal du 20 juillet et j'y vois une nouvelle démarche de notre député, ainsi que la promesse de la part du ministre de consulter le directeur de la santé en Corse.

A-t-il jamais visité la Balagne, M. le Directeur de la santé, et voudra-t-il la visiter par la forte chaleur qui nous énerve ?

Je le souhaite, car il me plairait plutôt applaudir que critiquer, remercier que protester.

Malheureusement, par le temps qui court, le plus grand mérite d'un employé c'est d'être l'ami le parent, le cousin, le frère ou le beau-frère de quelque personnage. On est alors supposé tout savoir, tout connaitre, tout faire et ne rien omettre. La réputation est faite, on n'a pas besoin de se déranger pour la justifier. C'est triste à force d'être gai.

A. C.

Le Guadello

Bastia, le 20 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans un arrêté du 28 juin dernier M. le maire ordonnait aux habitants de Bastia de ne déposer d'immondices sur la voie publique que de 4 à 7 heures du matin.

Cet arrêté devait naturellement s'appliquer à tous les quartiers de la ville. En bien ! non, plusieurs rues ont été exceptées, et particulièrement la rue du *Guadello*.

Les immondices y séjournent du matin au soir et pour comble de malheur, à la tombée de la nuit les habitants y déversent des eaux sales de toutes sortes.

Ces eaux ne trouvent pas d'issue pour s'écouler, stationnent sur la voie publique, et exhalent des odeurs nauséabondes. Je vous demande donc si cette rue n'est pas un véritable foyer d'infection, et s'il est permis de la négliger ainsi. Et pourtant on se rappelle très bien que ce quartier a été un des plus éprouvé par le choléra en 1855.

Je vous prie, Monsieur le Directeur, d'insérer la présente le plus tôt possible, car un pareil état de chose pourrait amener des conséquences fâcheuses.

Recevez, etc,.

Un habitant du Guadello.

Les fêtes que l'on prépare pour célébrer le centenaire de Diderot appellent naturellement l'attention sur l'édition de ses *œuvres complètes* publiée chez MM. Garnier frères, sous la Direction de MM. Assézat et Tourneaux. Ainsi que le disait fort justement M. Paul Deschanel dans une appréciation de cette publication, elle pourrait bien n'être pas étrangère à l'œuvre de réparation qui va s'accomplir. A ce titre seul, elle mériterait d'être connue de tous les lettrés.

A la suite de la publication des *œuvres complètes de Diderot*, MM. Garnier ont entrepris celle de la *correspondance de Grimm, et Diderot* recueil du plus haut interêt, qui nous donne l'histoire politique philosophique, littéraire et artistique de la seconde moitié du XVIIIe siècle, et dans lequel DIDEROT occupe encore une large place, sinon la première. Enfin, les mêmes editeurs ont publié en deux forts vol. in 18. (3 fr. le vol.) les *œuvres choisies de Diderot*, édition annotée et qui contient la plupart des chefs-d'œuvre de l'illustre philosophe.

Ephemerides Corses

25 Juillet 1799. — Bataille d'Aboukir où Luce de Casabianca, commandant l'*Orient*, fit sauter son vaisseau plutôt que de le rendre aux Anglais.

Son fils Giocante, âge de 12, ans refusa de quitter le vaisseau et perit avec son pere.

28 Juillet 1739. — Le général de Maillebois, ayant résolu d'en finir avec les pièves de Talvo et de Scopamene, que le prevot (cure) de Zicavo excitait à une résistance énergique, quitte Corte et s'avance vers ces pièves à la tête de 14 compagnies de grenadiers, de 159 hommes d'infanterie, de 120 hussards et de 3 volontaires.

Il voulait moins attaquer ces récalcitrants heroïques et les soumettre par la force, que les amener à la soumission par la douceur et une simple démonstration militaire.

Bulletin financier

Paris, 21 juillet 1884.

La hausse continue ; le marché accueille favorablement les nouvelles du Tonkin d'après lesquelles le gouvernement chinois ferait évacuer ses troupes dans plusieurs villes. Les demandes du comptant affluent de plus en plus. On escompte aujourd'hui 405,000 fr. de 4 1/2 0/0 — 4500 de rente 3 0/0 — 50 Lyon et 25 Nord.

Les consolidés ont fléchi de 1 1/16 à 100 3/0. — Le 5 0/0 Italien à 93,70 est l'objet de nombreuses affaires nous entrevoyons toujours le pair pour ce fonds d'Etat. C'est du 4,34 0/0 qui faut bien le 4 0/0 belge où le 4 0/0 hollandais que la cote place au-dessus du pair : bien qu'ils émanent d'Etats qui empruntent tous les ans.

Le crédit foncier est encore en reprise a 1280 fr. Les demandes constantes sur les obligations foncière et communales rendent leur marché très-actif. Il faut signaler également l'excellente tenue de la société générale a 467,50.

La Banque de Paris gagne 10 fr. sur la cloture d'hier a 790 francs.

Le crédit industriel et commercial reste ferme a 680.

La Banque Ottomane fléchit sur le cours d'hier a 596,25 — Le Turc a 7,92 — L'Unifiée n'varie pas a 399 fr. — Le Suez cote 1905, les recettes du transit pour le 18 juillet sont de 140 000 francs.

Le Nord s'inscrit a 1665. — Le Lyon a 1292,50. — L'Orléans 1295. — Le Midi a 1155. — L'Est a 760 — L'Ouest a 820.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 25 juillet 9 h. m.

De 8 heures du soir, à 8 heures du matin, il y a eu 24 décès dont 20 cholériques.

Un violent orage, qui a éclaté cette nuit, a rafraichi sensiblement la température.

A Toulon on a enregistré hier 25 décès cholériques et à Arles, 2.

Marseille, 25 juillet 10 h, 53 s.

De jeudi à 8 heures du soir, jusqu'à vendredi à 8 heures du soir, il y a eu 92 décès dont 51 cholériques.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Jeudi, 24 juillet.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

M. Brisson président annonce à la Chambre la mort de M. Laroche-Joubert dont il fait l'éloge.

M. Paul Bert interpelle le gouvernement sur l'insuffisance des mesures prises contre le choléra.

M. Hérisson, ministre du commerce, répond qu'on a suivi toutes les indications données par les corps savants.

MM. Bourgeois, Nadaud et Clémenceau déposent une proposition portant que la Chambre nommera une commission d'enquête de onze membres chargée de visiter le midi.

Cette demande est repoussée par 210 voix contre 193.

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix, est adopté par 297 voix contre 52.

La Chambre s'ajourne à samedi.

SÉNAT

Présidence de M. Le Royer

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la révision de la constitution, votée par la Chambre des députés.

MM. Vallon, Léon Say et Jules Simon, prennent successivement la parole pour combattre la proposition qu'ils considèrent comme sans opportunité.

Le sénat renvoie la suite de la discussion à demain.

DERNIÈRE HEURE

M. le Préfet a adressé le télégramme suivant au Sous-Préfet.

Ajacci , le 25 juillet 1884.

M. le ministre du commerce me fait connaitre qu'il est, sur mes instances, disposé à mettre à ma disposition le crédit nécessaire pour l'installation du camp lazaret de Finocchiarola. Faites-moi savoir d'urgence le chiffre qui serait indispensable.

ETAT CIVIL

MARIAGES.

Brignole Joseph, agent de police, et Pruneta Marie-Felicité, ménagère, tous deux Vallecalle.

NAISSANCES.

Rafanelli Assomption. — Andreani Marie-Joséphine. — Anderson, Georges-Jean. — Malossi, Angèle-Marie. — Canavaggia, Michel-François-Joseph. — Buffignani, François-Marie. — Bonhomme, Louis-Marius.

DÉCÈS.

Moriconi Dominique, 13 ans, d'Olmo.
Gigantei Marie-Louise-Angeline, 4 ans, de Marseille.
Emmanuelli, Joséphine, 2 ans, de Bastia.
Arnaud, Marie, célibataire, 21 ans, de Givors (Rhône.)

En temps d'epidemie ou de chaleur faire usage du Goudron Guyot.

Le GOUDRON GUYOT est une liqueur qui sert à préparer une eau de Goudron très agréable Le goudron Guyot rafraîchit et purifie le sang, il fortifie l'estomac Il a été expérimenté avec succès dans les hôpitaux de France, Belgique et Espagne contre les affections de la *gorge*, de la *poitrine* et de la *vessie*. prix du flacon (pour 48 verres de boisson), 2 fr. dans toutes les pharmacies.

Si l'on veut avoir le véritable GOUDRON GUYOT, exiger sur l'étiquette la signature E. Guyot et l'adresse, 19, rue Jacob, Paris

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Sous charge à Marseille pour Bastia
e Navire *SAINTE DEVOTE*, cap. VESCHI.
Pour frêt s'adresser au capitaine chez M. Gentil, expéditionnaire.

Avis

Monsieur Pompei, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a établi un service de voiture pour les eaux d'orenza, partant de Bastia tous les 2 jours, à 5 heures du matin.
Cette voiture passera par Vescovato et Porta.
S'adresser pour renseignements Boulevard St-Angelo, en face du Café Nicolai, et à Piedicroce (Orezza) Hôtel de France

ON DEMANDE un bon commis, au courant de la vente des tissus, âgé de 15 à 20 ans, bonnes références.
S'adresser a l'agence Havas.

SYSTÈME ET CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très modérés.
Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Loterie Tunisienne
TIRAGE TRÈS PROCHAIN
UN MILLION DE FR.
DE LOTS
Un franc le billet

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia
Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.
Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.
Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.
Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predian de Paris.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, aciets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduit., en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS
Un an..... 9 fr.
Six mois..... 5 »
Trois mois..... 3 »
Europe, un an..... 15 »
Amérique — ..... 20 »

BUREAUX:
imprmerie ROUSSAUD, 3, rue, Tison d'Argence ANGOULÊME

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabuces or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser de la Regie
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Malakoff	Virginie ver.	—
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Moët.	Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran. id. courts.	Cabinet	id. blanches	GROS DÉTAIL
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Bougrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants ⁂ Ordinaire	Flor fina	Ordin. jaunes	
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	id. Dettoni	Sillery	Planteador	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Elartista fumur	id. roses	
id. id. **	id. Saillaad.	Pirperm. Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Tordus ord.	Cruz ô venera	id. 10 cigar.	
id. id. ***	id. Blanqui.	Anisette M.B.	id. Blanqui	id rose		—		id. fins	Superb	Illustrées	
id. id. ****	Amaca id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Grand Crem		Tabacs de la Régie.		Longs (fantaisie)	Teresita	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	—					Representacion	—	
id. Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes					El Colombate de la Havane	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère						—		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn vert	Porto						Cigares		
id Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marzala								
	id. id. amère	Rhum vieux rai.	Chypre.								

00113

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1145. — DIMANCHE, 27 JUILLET 1884
Saint Pantaléon, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Rect., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud 0,25.

SOUSCRIPTION
EN FAVEUR DES
QUARANTENAIRES NÉCESSITEUX

8e Liste.

MM. Antoni Marcel, retraité, 5 fr. — P.-V. Bourgeois et fils, 30 fr. — Gregory Charles, 1 fr. — T. Viale, 5 fr. — L'abbé Paoli, 5 fr. — L'abbé Campocasso, 5 fr. — Murati, ancien magistrat, 5 fr. — Lunghi, relieur, 2,50 c. — Lepidi, concierge du lycée, 1 fr. — Natalini, sous-officier retraité, 1 fr. — Bocognano, frères, 10 fr. — Dané Jean-Baptiste, 1 fr.

Total, fr. 67,50
Report des listes précédentes. 4992,35
Total à ce jour, 5099,85

BASTIA

LES COLÈRES

Il paraît qu'en poursuivant notre campagne contre le choléra, nous avons encouru les critiques, presque l'animosité de quelques personnes. Les unes nous en veulent de troubler leur quiétude, parce que, semblables à la perdrix, elles se figurent qu'elles échappent au chasseur, en fermant les yeux, pour ne pas le voir. Les autres ont, de parti pris, horreur de tout ce qui s'imprime dans le *Petit Bastiais*. Méritons-nous ces colères ?

On nous accordera que nous sommes restés parfaitement indifférents aux tripotages électoraux, qui ont amené les interpellations Lagnerre et Andrieux. Mais, quand nous avons vu la santé, l'existence de toute une population menacées par l'incurie d'une ou plusieurs autorités, nous avons pensé qu'il ne nous était plus permis de rester dans cette heureuse indifférence. Le temps était passé des articles d'agriculture, commerce, industrie ; une cruelle *actualité* nous imposait le devoir d'exercer le contrôle que les mœurs contemporaines attribuent, avec raison, à la presse, même la plus modeste. Avons-nous dépassé la mesure ?

Quand un fait était certain, nous l'avons affirmé. Quand il y avait doute, nous avons posé des questions, prêts à insérer la réponse, fut-elle faite dans des termes désagréables.

Nous avons attaqué M. l'agent sanitaire Borghetti, non dans sa vie privée qui ne nous regarde pas, mais dans ses fonctions qui intéressent le salut de la ville. Ses réponses au conseil sanitaire, au Préfet ont établi qu'il était complètement au-dessous de sa tâche, et nous l'avons dit. Libre à M. Borghetti de nous traduire devant les tribunaux compétents, et d'établir qu'il est le plus capable des agents sanitaires de France et de Navarre.

Quant à nous, républicain de la veille, républicain à l'heure où ce titre n'était rien moins que lucratif, nous avons conservé nos convictions. C'est au nom de ces convictions que nous avons pris la défense de l'ouvrier, du cultivateur, du pauvre qui ne peut fuir devant l'épidémie. C'est pour lui que nous avons réclamé, que nous réclamerons l'exécution sérieuse des quarantaines, la fermeture du port au besoin, nous inquiétant peu de quelques criailleries sans conséquence.

Et le public qui est notre juge à tous, nous jugera !

Simple rapprochement

Il y a vingt ans, la beauté grande par le cœur, sublime par le dévouement, partageait le fardeau de la couronne de France avec un prince digne de ce titre.

Potentats de l'Orient comme de l'Occident lui rendaient hommage, tous, tous l'acclamaient. Les malheureux de diverses conditions ne l'imploraient jamais en vain, tous étaient bien accueillis, et sa générosité savait découvrir les infortunes imméritées, supportées avec résignation. Nous pouvons l'attester.

A cette époque, cette femme sanctifiée plus tard par le malheur, apprit que le choléra sévissait dans divers départements ; elle n'hésita pas à visiter les salles des cholériques, encourageant les uns, soulageant les autres par des bienfaits, et nous donnant à tous un noble exemple en se montrant au milieu du danger.

Aujourd'hui, la presse annonce que les ministres de la République, accompagnés de divers députés se sont rendus à Marseille, à Toulon. Ils méritent des éloges.

Mais on a le droit d'être étonné que M. le Préfet de la Corse n'ait pas visité le lazaret provisoire de Bastia. Le danger est nul, puisqu'il n'existe aucun cholérique ; mais se magistrat aurait apprécié par lui-même la situation faite aux personnes astreintes à subir la quarantaine.

Le site est-il bien choisi, réunit-il toutes les conditions voulues pour y créer un établissement sanitaire, c'est-à-dire où les voyageurs devront être à l'abri des maladies qui résultent d'une agglomération mal ordonnée ? Les opinions étaient partagées sur ces questions. Les plaintes relatives à l'installation, à la distribution des vivres sont nombreuses.

Certes, nous pensons que M. le préfet aurait complété utilement ses investigations en se rendant au lazaret où sont détenus 600 voyageurs dignes d'intérêt. Un administrateur de son mérite n'aurait pu que leur donner une impulsion favorable, et bien certainement, en appréciant les choses par lui-même, tout le monde y aurait recueilli des avantages sérieux.

Le colonel CH. DE MONDESERT.

Avis au Conseil de Santé

Le *Petit Marseillais* annonce que la Cie Morelli le prie d'informer le public qu'elle reprendra, à partir de dimanche prochain, les voyages réguliers pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia et Naples.

Nous espérons bien qu'il n'y aura pas escale sur Bastia.

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

Séance publique extraordinaire du 24 juillet

Président : M. BONELLI, *maire.*
Secrétaire : M. PAUL GUASCO.

Étaient présents : MM. Bonelli, Gaudin, Staffe, Casalta, Ponzevera, Orenga, Ghilini, Cesarini, Gabrielli, Cecconi, Lottero, Pitti-Ferrandi, Maggi, Gregory, Sentelli, de Montera, Carbuccia et Guasco.

Ordre du jour déposé par M. H. de Montera.

Considérant que depuis que des cas de choléra ont été signalés à Toulon et à Marseille, le Conseil municipal, et avec lui le Conseil Sanitaire, n'a cessé de

provoquer l'adoption des mesures propres à préserver de l'invasion du fléau non seulement la ville de Bastia, mais aussi l'Ile entière;

Que c'est ainsi que l'on a réclamé, 1. une quarantaine d'observation de cinq jours pleins pour les provenances de n'importe quel port de la Méditerranée où auraient pu s'embarquer des voyageurs fuyant des lieux contaminés; 2. une quarantaine de sept jours pour les provenances des ports suspects et de 10 jours pour les lieux contaminés; 3. l'envoi dans les eaux de Finocchiarola des navires devant faire leur quarantaine d'observation au mouillage; 4. une augmentation de quarantaine pour les voyageurs débarqués à Finocchiarola où trois décès, d'une nature tout au moins suspecte, venaient de se produire; 5. une sérieuse désinfection des bagages et même l'interdiction d'introduire et de faire séjourner en ville ceux de ces bagages appartenant à des voyageurs ne résidant pas à Bastia;

Considérant qu'au mépris de ces réclamations dont quelques-unes avaient même reçu une approbation ministérielle : 1. la durée de la quarantaine spécialement pour les provenances d'Italie et de Nice a été considérablement diminuée; 2. un navire venant de Livourne où il avait chargé des marchandises non comprises dans la 3e catégorie a été admis en libre pratique après quelques heures seulement d'observation. 3 on n'a pas pu obtenir l'envoi au mouillage devant Finocchiarola de navires qu'on a laissés et qu'on laisse encore à l'entrée des ports de Bastia dans une surveillance illusoire; 4o alors qu'après les trois décès survenus à Finocchiarola on refusait de prolonger la durée de la quarantaine un des voyageurs admis en libre pratique lundi matin, vient de décéder aujourd'hui dans les environs de Bastia, présentant tous les caractères du choléra; ce qui constitue pour notre population un danger réel qu'on aurait pu éviter si une quarantaine de rigueur de 10 jours au moins avait été imposée;

5. De sérieuses mesures de précaution n'ont pas pu être prises au point de vue de la désinfection des voyageurs et des bagages lors de l'admission en libre pratique des passagers de la *Vannina*, l'arrivage de ce bateau ayant eu lieu à l'insu de toutes les autorités locales;

Considérant qu'il est du devoir des représentants de la population de Bastia, de protester à nouveau contre de pareils agissements, qui semblent révéler toute autre préoccupation que celle de la salubrité publique et d'en faire remonter toute la responsabilité à qui de droit.

Le Conseil sollicite avec instance que le Gouvernement prescrive sans retard toutes les mesures propres à calmer le légitime affolement de la population et passe à l'ordre du jour.

Cet ordre du jour mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Après quoi, sur la proposition de M. Pitti-Ferrandi, le Conseil émet le vœu que l'autorité compétente défende d'une manière absolue l'arrivage, par voie de mer, de plus de deux cents voyageurs par semaine; ces arrivages devant être limités à un seul par semaine.

Que défense soit également faite au paquebot faisant le courrier de Calvi et de l'Ile-Rousse de venir purger sa quarantaine à Bastia, notre port n'ayant point de lazaret et pouvant à grand'peine recevoir les passagers qui lui arrivent directement du continent.

M. Maggi présente ensuite l'ordre du jour suivant qui est également adopté.

Attendu que malgré les décisions du Conseil de Santé tendant à prendre les mesures les plus urgentes et les plus efficaces afin de conjurer le fléau qui menace notre Ville et la Corse entière, le Directeur de la Santé d'Ajaccio et l'Agent principal de Bastia, par une négligence inexplicable, n'ont tenu aucun compte ni des ordres qu'ils ont reçu de M. le Préfet, ni des décisions du Conseil de Santé et ce, dans un but inqualifiable,

Le Conseil municipal, convaincu d'avoir, dans la limite de ses attributions, rempli son devoir, proteste énergiquement contre le mauvais vouloir de ces agents sanitaires;

Dit que sur eux doivent retomber toutes les responsabilités,

Prie Monsieur le Maire de transmettre par dépêche le présent ordre du jour à M. le Ministre du Commerce et à M. le Préfet de la Corse et passe à l'ordre du jour.

Le Conseil décide que le procès-verbal de la séance de ce jour, en la partie qui contient les ordres du jour proposés et adoptés, sera imprimé, affiché et distribué en ville.

Les Réservistes

On lit dans le *Petit Marseillais*;

Nous recevons de l'état-major général du XVe corps d'armée la communication suivante qui intéresse les jeunes gens de notre région.

« Le ministre de la guerre a décidé « que toutes les convocations de réservistes et de territoriaux qui doivent « avoir lieu par ordre d'appel individuel « dans la 15e région, sont ajournées jus« qu'à nouvel ordre. »

L'AUTOPSIE

RAPPORT A M. LE MAIRE

Bastia, le 25 juillet 1884.

Monsieur le Maire,

Par votre lettre d'hier, que nous avons reçue à 5 heures du soir, vous nous avez invités à procéder d'urgence à l'autopsie de la demoiselle Marie Arnaud, décédée à Bastia le 24 courant, après 14 heures de maladie, *afin d'établir d'une manière certaine et indiscutable si ce décès est dû au fléau choléraique.*

Après nous être concertés entre nous, il a été convenu que l'autopsie serait faite ce matin à 5 heures. Avis, par écrit, a été donné, hier soir, au Commissaire de police, afin qu'il assistât à l'exhumation du cadavre, et préparât tout ce qui était nécessaire pour exécuter l'opération. Nous nous sommes donc rendus ce matin à 5 heures 1/2 au cimetière; mais le Commissaire de police ne s'y trouvait pas; rien n'était prêt; aucun ordre n'avait été donné au fossoyeur pour l'exhumation. Nous avons été obligés de rentrer à notre domicile, sans avoir pu remplir la mission dont nous étions chargés.

Maintenant, Monsieur le Maire, que nous vous avons donné la preuve de notre bonne volonté et de notre dévouement, permettez-nous de vous exprimer notre opinion sur l'*inopportunité* d'une semblable recherche, et notre étonnement que MM. les médecins du Conseil d'hygiène et du Conseil municipal ne se soient pas opposés à une opération pleine de conséquences fâcheures et de dangers pour la population : car vous ne devez pas ignorer qu'en exhumant et en autopsiant le cadavre de la demoiselle Arnaud, s'il se trouvait qu'elle eût succombé à une atteinte de choléra, on s'exposait à créer autant de foyers de transmission cholérique qu'il y aurait eu de médecins et de personnes présentes à l'opération; nous ne croyons pas que ce soit précisément le but que cherche à atteindre le Conseil d'hygiène; — il ne voudrait certainement pas compromettre *intempestivement* la salubrité publique pour acquérir une conviction et une certitude qui peuvent s'obtenir, sans avoir recours à une autopsie, et par les seules lumières de l'examen des symptômes présentés par le malade.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'assurance, etc.

FRISON, POMONTI, MANFREDI.

Nous partageons complètement l'avis des honorables médecins; l'idée d'ordonner une pareille autopsie n'a pas été assez mûrie.

Correspondance

Bastia, le 20 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Puisque votre estimable journal s'intéresse à tous les points de vue aux améliorations que l'on peut apporter aux malheureux quarantenaires, permettez-moi de vous signaler avec quelle sollicitude et quel zèle M. Staffe s'est occupé de ceux qui avaient été envoyés à Minelli.

Lors de la première quarantaine effectuée aux *Minelli*, c'est le seul fonctionnaire qui, par ordre de la municipalité, soit venu s'enquérir de l'état d'installation des quarantenaires; *spontanément, personnellement*, il a offert son concours pour subvenir aux premiers besoins d'installation; et, de retour à Bastia, après la visite qu'il avait faite, il a envoyé de son hôtel, couvertures et matelas. Ainsi, par sa seule initiative, il a soulagé plus d'un infortuné, et, entr'autres, un naufragé du vapeur l'*Immaculée Conception* a pu trouver quelques secours, grâce à la bonne volonté de son compatriote.

Je n'entends mêler ici aucune question politique, mais la question humanitaire primant la première, je ne puis que reconnaître le bon vouloir de notre compatriote qui, plus que tout autre, connait dans ses plus intimes détails le dénuement des familles pauvres qui savent apprécier les généreux élans de leurs concitoyens.

La question relative au rapatriement de nos frères de Marseille a voulu jeter un discrédit sur notre conseiller municipal, et pourtant, à l'heure actuelle, nous nous révoltons en présence du danger qui nous menace, contre toutes tentatives de débarquement et contre un trop grand attroupement de voyageurs.

Des mesures de prudence nous font un devoir de nous *tenir sur nos gardes*, et les peureux sont les premiers *à crier : vade retro.*

Recevez, etc.

Une épave quarantenaire.

Les passagers du *Congo*

Nous reproduisons à titre de simple document la lettre suivante qui nous est adressée par les passagers du *Congo*, Nous les plaignons sincèrement, mais la préservation de la ville nous préoccupe avant tout.

A bord du *Congo*, en rade de Bastia,
le 25 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*.

Les quarantenaires du *Congo* ont lu avec étonnement l'article intitulé « A bord du Congo » inséré dans votre numéro 1143 de ce jour. Tous, nous avons été attristés de voir que la peur intense à laquelle vous êtes en proie, vous a fait parler d'une façon aussi légère, de faits que nous voulons bien l'espérer vous ne connaissez que très-imparfaitement.

Quoique non commissionné par la Cie, M. Pasqualini, que nous avons le bonheur de compter parmi nos compagnons d'infortune, a bien voulu fort heureusement prêter gratuitement ses soins aux pauvres lépreux que l'inhumanité de leurs compatriotes tient impitoyablement entassés sur le *Congo*. Point ne lui a été besoin de commission ni de rétribution pour se dévouer d'une façon aussi louable qu'aumaines et soigner avec plein succès les légères indispositions, inhérente aux exécrables conditions hygiéniques dans lesquelles nous vivons depuis notre arrivée devant Bastia, et qui n'ont été atténuées que par les intelligentes et énergiques mesures prises par M. le capitaine Sciaccaluga, commandant du bord, aidé par M. le capitaine Limarola, passager comme nous.

M. l'agent sanitaire a d'ailleurs été toujours scrupuleusement renseigné par notre excellent capitaine qui ne pouvait que lui répéter sur les indications de M. Pasqualini, que la santé est parfaite sur le *Congo*; quant à l'histoire *exhilarante* des déjections, nous conseillons amicalement à la municipalité de venir pendant 24 heures, considérer et sentir les bouches d'égoûts que nous avons devant les yeux depuis quatre jours.

Le Conseil sanitaire a décidé, dites-vous, que nos bagages seraient déposés ouverts et désinfectés sur un des îlots de Finocchiarola; sans attaquer cette décision, vous nous permettrez de contester la compétence du conseil en fait de questions maritimes; il eût dû, en effet, se renseigner au préalable sur la possibilité d'une telle opération, et la lettre adressée à ce sujet avant-hier au soir à M. l'agent sanitaire par M. le capitaine Sciaccaluga démontre d'une façon irréfutable l'impossibilité de ce transbordement.

En définitive, nous protestons contre tous les mauvais traitements dont nous sommes victimes, que l'Académie des sciences a condamnés comme inutiles et vexatoires dans sa séance du 15, et qui ne sont atténués que par les soins intelligents et les mesures sages et prudentes prises par notre état-major à qui nous offrons ici nos remerciments les plus chaleureux.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, nos salutations les plus distinguées.

Pour les quarantenaires:

Ramaroni. — Andrau-Moral. — N. Colombani. — Delfini. — de Figarella. — Bernardet. — Rossi. — Granarolo père et fils. — Colombo. — Canavaggio. — Veuve Agostini. — Rossi. — Poggioli. — Jean Mattei. — Savelli. — Picasso. — Aristide Mariotti. — P. Pasqualini. — Grimaldi. — Albertini. — J.-B. Comiti. — Raphaël Morazzani. — Casimiri Pierre. — Joseph Bonavita. — J.-J. Scampucci. — Natali Joseph. — A. Padovani. — Micheli François. — Piaggi Paul — Antoine Valentini. — Leandri Laurent. — Fragassi. — Michel Angelini, et plusieurs autres signatures illisibles.

La classe 1879 au 141e

La mesure d'humanité que nous avons réclamée pour nos compatriotes corses, nous la réclamons également pour nos compatriotes continentaux, compris dans la portion de la classe de 1879 affectée au 141e d'Infanterie.

Il serait cruel d'envoyer ces braves soldats à Marseille, et il serait facile de les rapatrier par un autre port, non contaminé, des côtes de Provence ou du Roussillon.

Ephémérides Corses

27 Juillet 1739 — Le général de Maillebois, poursuivant ses opérations militaires contre ses adversaires de Talavo et de Scopamene, établit son camp à Bocognano. Le lendemain il fit avancer sur Bastelica 350 hommes, sous les ordres du colonel d'Haussonville, pour attaquer la pieve de Talavo, éloignée de ce village de cinq milles.

CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE

Ont été jugés dignes d'obtenir le Certificat d'aptitude pédagogique, aux examens qui viennent d'avoir lieu à Ajaccio.

M. Leoni, directeur de l'Ecole laïque de Bastia.

M. Finelli, instituteur à Galeria.

M. Romani, instituteur à Porta, et un Frère des Ecoles chrétiennes d'Ajaccio.

Loterie des arts Décoratifs

Numéros Gagnants

3e TIRAGE

Les numéros 6,543,727 et 8,624,549 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros ci-dessous gagnent chacun 1,000 fr. :

6,916,237	2,165,855	6,008,665	202,340
624,651	11,290,435	22,113	10,280,050
1,851,215	4,217,133		

Les numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

10,923,504	9,064,590	4,141,993	13,954,371
2,664,602	5,902,341	11,025,249	1,758,098
13,698,504	5,262,283	1,007,472	13,896,880
12,841,072	9,563,836	13,425,923	3,300,554
10,715,114	8,798,707	9,788,057	8,319,331
11,363,299	13,560,398	1,406,191	9,511,564
13,514,096	5,715,425	4,280,056	2,924,817
5,027,170	10,113,260	10,213,607	224,611
8,459,361	12,492,442	6,371,803	7,908,339
9,825,777	4,331,628	970,848	6,303,828

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 26 Juillet 1884, de 8 1/2 à 9 h. 1/2

1.	Wiederschen, (allégro,)	Kuntz.
2.	Le pré aux clercs, (ouverture,)	Hérold.
3.	Les Mousquetaires. (fantaisie,)	Halévy
4.	Menuet du bœuf, (Fantaisie,)	Haydn.
5.	Deuxième marche aux flambeaux,	Meyerbeer.
6.	Rosita, (valse,)	Julien.

Bulletin financier

Paris, 28 juillet 1884.

La hausse continue; le marché accueille favorablement les nouvelles du Tonkin d'après lesquelles le gouvernement chinois ferait évacuer ses troupes dans plusieurs villes. Les demandes du comptant affluent de plus en plus. On escompte aujourd'hui 405,000 fr. de 4 1/2 0/0 — 4500 de rente 3 0/0 — 50 Lyon et 25 Nord.

Les consolidés ont fléchi de 1 1/16 à 100 3/0. — Le 5 0/0 Italien a 93,70 est l'objet de nombreuses affaires nous entrevoyons toujours le pair pour ce fonds d'Etat. C'est du 4,34 0/0 qui faut bien le 4 0/0 belge où le 4 0/0 hollandais que la cote place au-dessus du pair : bien qu'ils emanent d'Etats qui empruntent tous les ans.

Le crédit foncier est encore en reprise a 1280 fr. Les demandes constantes sur les obligations foncière et communales rendent leur marché très-actif. Il faut signaler également l'excellente tenue de la société générale a 467,50.

La Banque de Paris gagne 10 fr. sur la cloture d'hier a 790 francs.

Le crédit industriel et commercial reste ferme a 680.

La Banque Ottomane déchit sur le cours d'hier a 596,25 — Le Turc a 7,92 — L'Unifiée ne varie pas a 300 fr. — Le Suez cote 1905, les recettes du transit pour le 18 juillet sont de 140 000 francs.

Le Nord s'inscrit a 1665. — Le Lyon a 1232,50. — L'Orléans 1295 — Le Midi a 1155. — L'Est a 760 — L'Ouest a 820.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 26 juillet 9 h. 13 m.

De 8 heures du soir, à 8 heures du matin, il y a eu 26 décès dont 24 cholériques.

A Toulon on a enregistré hier 27 décès cholériques et 4 à Arles.

Depuis le 20 juin, il y a eu à Toulon 571 victimes du choléra; depuis l'apparition du fléau le chiffre des décès cholériques à Marseille, s'élève à plus de 1,000.

Marseille, 26 juillet 10 h, 40 s.

De vendredi à 8 heures du soir, jusqu'à samedi à 8 heures du soir, il y a eu 76 décès dont 48 cholériques.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Vendredi, 25 juillet.)

SÉNAT

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Vivenot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération du projet du gouvernement relatif à la révision de la constitution.

M. Jules Ferry, président du conseil, dit que le projet répond aux vœux du pays, que les prérogatives du Sénat seront maintenues.

Il ajoute qu'il faut voter l'article relatif aux attributions financières des deux chambres, article qui n'amoindrit en rien l'importance du Sénat. Un refus, dit-il, provoquerait une crise, avant la fin de l'année.

M. Jules Simon répond que le Sénat doit résister à une pareille intimidation.

On passe à la discussion de l'article 1er.

Les paragraphes 2 et 3 sont adoptés, le paragraphe 1er est réservé.

Le Sénat s'ajourne à demain.

ETAT CIVIL

MARIAGES.

Agostini Emile, secrétaire du parquet de la Cour, de Corte, et Savignoni Angèle-Marie, sans profession, de Pietra di Verde.

NAISSANCES. — Néant.

DÉCÈS.

Taddei Emilie, 10 mois, de Bastia.
Pasquali Jéromine, célibataire, 15 ans, de Bastia.
Bernard Joseph, 18 mois, de Bastia.

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Barometre, 761.
Thermometre, extérieur 25 — intérieur 25.
Direction du vent a 8 h. Ouest. — a 4 h. Nord.
Intensité à 8 h. fort — a 4 h. assez fort.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, peu agitée.
Hauteur des eaux a 8 h. + 0.45 — à 4 h. + 0.38.

Bourse de Paris

	24 Juillet	25 Juillet
Rente 3 p. 0/0	77,55	77,50
— 3 p. 0/0 amortissable	79,00	79,10
— 4 p. 0/0	107,20	107,75
— 1/2 p. 0/0	108,12 1/2	108,10

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

ON DEMANDE un bon commis, au courant de la vente des tissus, âgé de 15 à 20 ans, bonnes références.

S'adresser a l'agence Havas.

ONGUENT véritable CANET-GIRARD, guérison prompte de plaies, panaris, blessures de toutes sortes. Prix : 2 fr. Envoi par la poste, affranchir 20 cent. Dépôt : 4, rue des Orfèvres, Paris. Ph^n VÉRITÉ.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1866

Prix fixe

P^ce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminée, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, boucles d'oreilles, colliers, gilettières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1^er titre. Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Imprimerie Littéraire Ollagnier.

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hopitaux de Marseille.

Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille (CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.

Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

Le meilleur préservatif du choléra est

L'AMARO-MATTEI

reconnu par ses propriétés toniques et fébrifuges Pris 2 fois par jour à jeun, il dissipe toutes craintes contre les épidémies.

Il se trouve dans tous les cafés.

DIPLOMES D'HONNEUR EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE 1883-84

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches. Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Ce tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

TARRES 1884, et 17 Médailles de 1re classe

AMARA-BLANQUI

Le plus agréable et le plus fortifiant de tous les Amers connus

Il est répandu et apprécié dans toute la Corse

INVENTEUR : **J.-U. Blanqui** Fils, DISTILLATEUR

Membre de l'Académie Nationale, Agricole, Manufacturière et Commerciale de France.

DISTILLERIE a VAPEUR à NICE.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE

DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 »
Trois mois	3 »
Europe, un an	15 »
Amérique —	20 »

BUREAUX :

imprimerie ROUSSAUD, 3, rue, Tison d'Argence ANGOULÊME

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1^er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevétée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne dent ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret a personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop iquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A MONS. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix a 1 fr. 12 le flacon ou la boite ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Sous le titre : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître a la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection a 3 fr. 50 le volume un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout les vices moraux qui en produisan *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

L'un des rédacteurs, gérant.

MATTHIEU OLLAGNIER

00115

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 30 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 12.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

9^e ANNÉE, N° 1146. — LUNDI, 28 JUILLET 1884
Saint Nazaire, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité. à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et C^ie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BASTIA

LES POINTS NOIRS

L'un est malheureusement bien visible, c'est Marseille ; l'autre n'est pas encore dessiné, mais il est encore plus redoutable, c'est Livourne. Nous souhaitons que les barrières placées par nos voisins aux divers débouchés des Alpes, arrêtent la marche du fléau, mais nous ne le croyons guère. Sur cet immense pourtour de côtes, sur ce demi-cercle de montagnes qui, si escarpées qu'elles soient, fourmillent de routes et de sentiers, il nous semble difficile que le choléra ne se glisse à la suite des voyageurs épouvantés qui le fuient de toutes parts.

Or, qu'on le sache bien, l'Italie infectée se verra dans l'obligation de cacher son mal, de l'atténuer du moins, autant que possible, Pourquoi ? C'est que l'Italie ne peut nourrir ses habitants. Ce qui le prouve, ce sont les émigrations annuelles qui inondent la moitié de la France, et toute l'Algérie. La Corse est un des départements français vers lequel se dirige principalement le courant de cette émigration, qui a pour cause la misère. Elle est donc menacée, et doit porter sur sa voisine un regard dont la vigilance doit être de toutes les heures et de toutes les minutes.

Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que l'ouvrier italien porte la sobriété jusqu'à la privation, le dédain du confort jusqu'à la malpropreté. Quoique naturellement robuste, ses habitudes, le manque absolu d'hygiène, la mauvaise nourriture le livrent sans défense aux atteintes du fléau. Admettre donc, cette année, de pareils hôtes, c'est s'exposer, de parti pris, à des catastrophes. Qui ne se souvient à Bastia, du spectacle lamentable des Lucquois débarqués le matin ou la veille, et tombant foudroyés sur nos trottoirs !

Eventualité encore incertaine, certainement éloignée, dira-t-on. Mais est-ce que nous n'en avons pas assez de ces atermoiements sans fin, dont le résultat est de nous laisser désarmés aux jours du danger ? Est-ce que nous n'avons pas demandé, à plusieurs reprises, la construction d'un lazaret ? Est-ce que, si ce lazaret avait été construit, nous n'aurions pas évité les mille embarras qui accablent nos administrateurs, les dépenses extraordinaires que nous subissons ? Sachons ne plus remettre les choses au lendemain, et dès à présent, avertissons le gouvernement italien de notre résolution de n'accepter aucun arrivage.

Qu'y perdrons-nous au surplus ? Pour cette année, les travaux du chemin de fer chôment. Quant à l'agriculture..... l'épreuve nous apprendra peut-être à nous suffire. D'ailleurs, on voit ce que produit ce respect de la liberté de commerce, en temps d'épidémie. On ne veut pas d'entraves, on les supprime, le choléra arrive et tue commerçants et commerce.

Magasin à fromage

Bastia, le 21 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Tout le monde sait que des mesures sévères ont été prises pour la propreté des cours, magasins, etc., afin que le choléra ne fasse pas son apparition dans notre ville.

Pourquoi ces mesures ne sont-elles pas observées ?

Ainsi, je traversais la Place d'Armes pour monter l'escalier de M. B., quand une odeur pestilentielle arrêta presque ma respiration.

Je demandais aux gens de la maison d'où venait ce parfum.

On me répondit qu'il y avait un magasin de fromage. En effet, je m'approchais, je vis, et je sentis plus fort encore.

Ce magasin n'est même pas aéré.

Recevez, etc.

Un pacificateur.

Aux Capanelle

Bastia, le 22 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les habitants du quartier des *Capanelle* se demandent s'ils font partie de la ville de Bastia, et dans ce cas, pourquoi y laisse-t-on toujours les fumiers de l'artillerie. Il faut aviser car, s'il vient à tomber un peu d'eau, ce sera une véritable peste.

Je suis, etc.

Un de vos lecteurs.

Les abords du Palais de Justice

Bastia, le 25 juillet 1884.

Monsieur le directeur du *Petit Bastiais*.

Grâce à la bienveillante intervention de M. Ponzevera, conseiller municipal, et à la sollicitude de M. Anoletti, les balayeurs ont balayé de front et enlevé les nombreuses sentinelles échelonnées derrière un certain mur, sacré, du Palais de justice, et déposées là par de nombreux citoyens sans pudeur. Il leur a fallu du courage pour pénétrer jusque-là.

Mais pour que la mesure soit efficace, il est indispensable que l'entrée de ce réduit infect soit fermée : sinon les citoyens que je baptise, lorsque je les vois, du nom de l'ami de St.-Antoine, vont de nouveau le repeupler de leurs excréments.

Les habitants de la maison Pierangeli, côté sud, ne peuvent se mettre à la fenêtre sans que leur vue soit offensée à chaque instant, par les poses indécentes de ces citoyens.

Et l'odorat donc ! Le soir, au lieu de respirer un peu d'air pur, on respire l'air empesté par les exhalaisons de leurs matières fécales.

C'est là, je crois, Monsieur le Directeur, que le danger existe, peut-être plus que dans les cours.

Et personne ne surveille : on dirait que les agents de police ont peur de pénétrer dans ce petit retranchement.

Les agents de police ne pouvant pas être partout, il convient de faire un peu de police nous-mêmes, en empêchant d'agir, par la persuasion, les personnes à contrevenir aux arrêtés municipaux, mais à la condition que ces agents soient plus vigilants. Ces messieurs ne doivent pas ignorer que tout ce qui se passe en ville concernant la propreté, les dégradations, etc., etc., les regarde.

On a nettoyé et fermé le cabanon dont vous parliez l'autre jour : là le danger a disparu.

Près de ce cabanon, il existe un endroit qu'on pourrait utiliser, je crois, pour des latrines, latrines payantes bien entendu : on trouverait peut-être quelqu'un qui serait disposé à se mettre à la tête de cet établissement et en entretiendrait la propreté. Mon idée, Monsieur le Directeur, est-elle praticable ?

On a balayé aussi l'emplacement situé devant l'atelier du charron Fritz et servant d'écarie et de remise. Cet endroit est encore sale et a besoin d'être souvent balayé. L'entrepreneur du balayage et les agents de police doivent savoir que cette petite place appartient à la ville.

Agréez, etc.

Un de vos lecteurs.

L'abbé Galletti

M. l'abbé Galletti, auteur de l'*Histoire illustrée de la Corse*, vient de mourir à Paris, à l'âge de 80 ans. Il était né à Luc-

ciana, et avait été attaché à la paroisse de Saint-Jean, pendant plus de quarante ans, en qualité de prêtre libre. C'est pendant ce temps qu'il a réuni les matières qui devaient servir à son histoire.

En 1863, il se rendit à Paris pour surveiller l'impression de son ouvrage qui devait être surtout remarquable par les illustrations. M. l'abbé Galletti ne put réaliser le plan qu'il avait conçu ; et en prévenir des grandes dépenses que comportaient les planches, il dut modifier ses idées et se contenter d'illustrer son histoire plus modestement et en noir.

L'histoire de M. Galletti obtint un grand succès. L'édition est complètement épuisée, et on ne peut se la procurer que très difficilement chez les bouquinistes.

M. l'abbé Galletti a publié aussi un petit volume de poésies satiriques et humoristiques. Mais les plus belles et les plus piquantes ont dû être éliminées. Quelques-unes, lancées dans la circulation manuscrites, on fait beaucoup de bruit à Bastia.

Il existe au sanctuaire de Lavasina un *ex-voto*, où est représenté un mourant qui reçoit les dernières consolations de la religion.

Cette toile à l'huile, peut-être faite par lui, donne un portrait des plus frappants de l'abbé Galletti.

Gazette départementale

CARTICASI. — Le 19 juillet, vers 7 heures du soir, le nommé Bariani Benoit, 23 ans, berger, a tiré un coup de fusil sur le nommé Rocchi Mathieu, 31 ans, cultivateur, à Carticasi. Cet homme a été atteint au bras droit et au côté droit. Le criminel, qui a pris la fuite et qui gardait la campagne, est sous le coup d'un mandat d'arrêt, depuis le 8 avril 1882, pour assassinat.

—«o»—

SARTENE. — Il y a quelques jours, plusieurs enfants s'étaient rendus dans un jardin assez éloigné de la ville, où se trouve une citerne très vaste, pour prendre un bain. La baignade finie, deux d'entr'eux se prirent de dispute, en virent aux mains, et le nommé Antoine G., âgé de 13 ans, porta un coup de stylet à son camarade Camille B., âgé de 14 ans, et lui a traversé la cuisse droite.

Antoine G. a pris immédiatement la fuite.

—«o»—

SPELONCATO. — Nous recevons d'Ile-Rousse une bien douloureuse nouvelle.

M. Septime Savelli, de Speloncato, commis principal des douanes, vient de mourir dans la force de l'âge, après une courte maladie.

L'administration des douanes perd en lui un agent distingué, le monde commercial et le public un fonctionnaire aussi courtois qu'obligeant, sa famille le meilleur des maris, le plus tendre des pères, le plus affectueux des frères, et nous, un ami d'enfance, un ancien condisciple dévoué, bien-aimé.

Ses obsèques qui ont eu lieu lundi à l'Ile-Rousse ont été rehaussées par la présence de tout le personnel de la douane, de la municipalité, de la chambre de commerce, de l'autorité judiciaire du canton et des chefs de service des différentes administrations.

Le deuil était conduit par son frère Emile Savelli, propriétaire à Speloncato, entouré de nombreux parents, amis et connaissances, accourus des environs pour témoigner de leurs regrets.

Après la cérémonie funèbre, sa dépouille mortelle a été transportée à Calvi, pour être inhumée dans un caveau de famille, où elle reposera dans la paix éternelle, à côté de celle de son frère, M. Lucius Savelli, ancien professeur de botanique, et de son beau-père M. de Petriconi, le regretté président du tribunal de Calvi. — R. C.

—«o»—

TASSO. — M. l'abbé Casalta, vicaire à Pila-Canale, est nommé desservant à Tasso.

—«o»—

BORGO. — Le 13 du courant, à 10 heures du matin, a eu lieu l'installation canonique de M. Giudicelli (Jean-Baptiste) chanoine honoraire, nommé curé de cette paroisse.

M. l'abbé Dominici, curé de Bigorno, a été désigné pour la circonstance comme délégué officiel de Monseigneur l'Evêque d'Ajaccio.

Les paroissiens, en foule, ont assisté à cette cérémonie qui a été des plus brillantes. Ils ont ainsi donné preuve d'un bon et sympathique accueil à leur nouveau curé.

M. le chanoine Giudicelli, en prenant possession de la chaire, s'est annoncé par un magnifique discours sur les devoirs réciproques et du pasteur et des ouailles.

Dans une reponse des plus touchantes, M. le curé de Bigorno l'a éloquemment complimenté. Il a exprimé la joie qu'il éprouvait d'être appelé à procéder à l'installation de son confrère, ce qui a réveillé en lui les souvenirs du séminaire où les deux curés ont passé quelques années ensemble.

Il a également remercié la pieuse population de Borgo en assurant que la Providence lui envoyait un pasteur selon le cœur de Dieu.

Après quelques mots de remerciments du chanoine à son confrère on a entonné le *Te Deum* suivi d'une messe solennelle chantée par les vieux de la paroisse.

La cérémonie du jour a été close par la bénédiction du Très Saint-Sacrement donnée par le délégué de Monseigneur.

La paroisse de Borgo n'oubliera jamais la belle journée du 13 ; elle en retirera, on l'espère, des fruits de bénédiction et d'amour.

—«o»—

OCCHIATANA. — Le 20 juillet, dans la nuit, le nommé Costa, François, a tiré, dans un rassemblement de plus de 20 personnes, un coup de pistolet sur le nommé Saladini, (Barthélemy) ; il n'y a pas eu de blessés. La politique était le mobile de la discussion.

—«o»—

STE-LUCIE DE TALLANO. — Mlle Muselli, receveuse des postes à Levie, a été nommée à Sainte-Lucie de Tallano, en remplacement de M. Colonna, mis en disponibilité.

—«o»—

SPELONCATO. — Le 19 juillet vers 7 heures du soir, le nommé Radolfi (Antoine), âgé de 45 ans, journalier, a fait à son frère une blessure mortelle à la tête, en le frappant avec une serpe. Le fratricide a pris la campagne.

—«o»—

CHIAVARI. — M. Rondani Augustin, gardien ordinaire au pénitencier, est nommé premier gardien de 2e classe au même établissement.

RÉCOMPENSES AUX INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Médaille d'argent. — M. Arrighi François-Xavier, à Letria (Saint-Roch).

Médailles de bronze. — MM. Simoncelli Jean-Grégoire, à Olmeto ; Santoni Antoine, à Penta di Casinca ; Mme Anna Tavera, à Saint-André de Bozio.

Mentions honorables. — MM. Giacomoni Paul-Thomas, à l'Ile-Rousse ; Tristani Marianus, à Bastelica ; Giocanti Jean-Dominique, à Vero ; Albert Philogène, à Carbini ; Mlles Stephanopoli Marie-Livie, à Ajaccio ; Nicolai Marie-Jéromine, à Aullène ; Grisoni Marie-Madeleine à Calenzana.

Cour d'Assises de la Corse

ROLE des affaires devant être jugées pendant la session du 3e trimestre 1884, de la Cour d'Assises de la Corse, qui s'ouvrira le 28 Juillet, sous la présidence de M. le Conseiller Luiggi.

28 Juillet. — Vasse Gustave-Alexandre, peintre en bâtiments, détenu au pénitencier de Casabianda, assassinat ; off. du parquet, M. Angeli, substitut du Procureur général, défenseur, Me Joseph de Montera.

29 id. — Yacconi Dominique, charretier à Macinaggio, meurtre, off. du parquet, M. Angeli, substitut du Procureur général, défenseur Me Nasica.

29 id. — Giavanelli Ignace, cultivateur à Piana, incendie volontaire, off. du parquet, M. Angeli substitut, défenseur Me Joseph de Montera.

30 id. — Vidal Charles-Georges-François, et Vargues Léonard, tous deux pénitenciers à Chiavari, vols qualifiés, off. du parquet, Me Angeli substitut, défenseurs, MM. Orenga et Mariani.

31 id. — Peri Charles, industriel, Battistelli François, peintre, Catani Jean-Baptiste, marin, Formini Jean-Noël, journalier, tous d'Ajaccio, cris séditicux, off. du parquet, Me Angeli substitut, défenseur M. X.

31 id. — Rusticoni Charles, boulanger, Moraccioli Quilicus, boulanger, Ilari Baptiste, boulanger, Bonfante Laurent, manœuvre, tous d'Ajaccio, cris séditieux, off. du parquet, Me Angeli substitut, défenseur M. X.

1er et 2 Août. — Lovighi Pierge-Félix, cultivateur à Loreto de Tallano, double assassinat sur des gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions, meurtre et double tentative d'assassinat, off. du parquet, M. Vèzes, Procureur général, défenseurs MM. Joseph de Montera et Sébastien Gavini.

4 id. — Nicoli Don Jacques et Nicoli Jean-Baptiste, tous deux, propriétaires à San-Gavino de Carbino, assassinat, off. du parquet, Me Angeli substitut, défenseur M. Hyacinthe de Montera.

5 id. — Orsini Jean-André et Orsini Ange-Louis, tous deux laboureurs à Pietricaggio, assassinat, off. du parquet, Me Angeli substitut, défenseurs MM. Hyacinthe de Montera et Pierre de Casabianca.

6 id. — Silvestrini Antoine, de Mariana (Italie) cordonnier demeurant à Ajaccio, divers attentats à la pudeur, off. du parquet, Me Angeli substitut, défenseur Me Joseph de Montera.

6 id. — Piedinosi Jérôme, cultivateur à Vico, coups et blessures ayant occasionné la mort, sans intention de la donner, off. du parquet, Me Angeli substitut, défenseur Me Joseph de Montera.

7 id. — Agostini Antoine-Dominique, gardien au pénitencier de Casabianda, meurtre, off. du parquet Me Angeli substitut, défenseur Me Hyacinthe de Montera.

7 id. — Leca Jean, étudiant de Mezzano, meurtre, off. du parquet, Me Angeli substitut, défenseur Me Mariani.

8 id. — Franceschi Paul, Finalteri Pierre-Paul, Guelfucci François-Marie, tous cultivateurs à Sorbo Ocagnano, coups et blessures, assassinat et tentative d'assassinat, off. du parquet, Me Angeli substitut, défenseurs MM. Arrighi et Pierre de Casabianca.

C'est la première boisson de la journée qui détermine l'état général de notre sante pendant 12 heures. Ce qui implique à conclure que plus une consommation est innoffensive, meilleure elle est. Aussi ne saurions-nous trop recommander l'usage de l'AMARA BLANQUI, dont les qualités non seulement sont sans danger, mais constituent encore le tonique le plus fortifiant, l'apéritif le plus léger à l'estomac.

Il n'est pas un cafe de notre ville qui ne tienne cette liqueur a la disposition du client.

Médailles d'honneur

Le ministre de l'intérieur a accordé les récompenses honorifiques suivantes :

Médaille d'or, M. Balizoni Joseph-Antoine, contrôleur général de la société de Ste-Eugénie, à Ajaccio, titulaire d'une médaille d'argent depuis 1878.

Rappel de médaille d'argent. M. Fiamma Jean, vice-président de la société des sapeurs-pompiers de Sétif ; mention honorable, 1869 ; médaille de bronze, 1875 ; médaille d'argent, 1881.

Médaille d'argent, M. Casalta Joseph, trésorier de la société de secours mutuels de St.-Dizier.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE BASTIA

ROLE DES AFFAIRES A PLAIDER

AUDIENCES DES 1er ET 2 JUILLET 1884

Marlisi,	c.	Antonetti.
Poggi,	c.	Piccinini.
Bartolomei,	c.	Colombini.
Bettolacce,	c.	Colombini.
Gigante,	c.	Gigante.
Valery,	c.	Oletta.
Passalacqua,	c.	Paul.
Figarelli,	c.	Morelli.
Petit-Ferrandi,	c.	Savignoni.
Truchi,	c.	Graziani.
Graziani,	c.	Bagnoli.
Ribetti,	c.	Stefani.
Rutali,	c.	Zerbi.
Lorenzi,	c.	Casta.
Perachini,	c.	Berneau.
Grazi,	c.	Sanguinetti.
Guerrini,	c.	Binelli.
Rayssiguier,	c.	Tellier.
Mauget,	c.	Giordani.
Cristofini,	c.	Bettolacce.
Danielli,	c.	Venturini.
Raffalli,	c.	Ciavaldini.
Franchi,	c.	Vecchioni.

Loterie des arts Décoratifs

Numéros Gagnants

4e TIRAGE

Les numéros 4,423,907 et 2,955,177 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros ci-dessous gagnent chacun 1,000 fr. :

581,451	11,155,009	6,635,305	4,282,474
7,822,602	7,815,446	5,226,580	11,377,907
12,777,664	2,053,851		

Les numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

6,884,562	4,858,381	4,777,694	7,729,669
887,047	7,176,575	5,720,315	13,719,803
6,277,986	12,174,249	12,277,647	7,562,633
5,278,853	8,576,089	8,504,314	3,333,881
5,164,978	1,774,090	2,992,368	9,574,580
7,535,867	1,049,395	185,839	1,311,578
4,183,373	5,361,500	2,619,650	3,640,148
11,880,838	6,063,117	6,422,106	7,205,874
1,843,695	7,894,342	13,552,547	12,582,771
8,033,314	6,858,722	12,265,412	11,442,327

Bulletin financier

Paris, 21 juillet 1884.

Il faut signaler aujourd'hui la réaction qui s'est produite sur l'ensemble du marché.

Elle provient simplement de quelques réalisations Aucune mauvaise nouvelle n'a circulé en banque.

L'Italien sont les rentes ; il finit a 93,35.

Les valeurs sont calmes.

La Banque de France est à 5010.

Le Crédit Foncier est soutenu a 1270.

Les Obligations Foncières et Communales conservent les cours de samedi.

La Banque de Paris reste à 775.

On recherche au comptant les Obligations à 6/0 Ouest Algérien qui au prix actuel assurent un revenu de 20 francs net d'impôts et garanti par l'Etat.

Les Chemins de Fer Méridionaux de loin d'être au cours que leur assigne leur revenu de 35 francs.

L'arbitrage des Chemins de Fer Autrichiens contre les chemins meridionaux est donc toujours apporteur. Vendre des titres à 658,75 et rapportant 32,50 contre d'autres titres valant 590 et rapportant 35 francs, ne peut être qu'une opération dont le succès final est certain.

Les valeurs internationales sont plus offertes.

L'Egypte a 296,25.

La Banque Ottomane à 590.

Le Turc a 7,85.

Les Chemins de Fer Français ne donnent lieu a aucune transaction importante.

Le Nord finit a 1650. — Le Lyon a 1195. — L'Orléans 1295. — Le Midi a 1150. — L'Est a 760 — L'Ouest a 820.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 27 juillet 12 h. 20 m.

De 8 heures du soir, à 8 heures du matin, il y a eu 26 décès dont 18 cholériques.

Le groupe de l'extrême-gauche a nommé une délégation qui doit visiter les villes du Midi contaminées. Parmi les délégués figurent MM. Clémenceau, Barodet et Granet.

A Toulon on a enregistré hier 15 décès cholériques.

A Arles, le chiffre des décès cholériques s'est élevé à 15 ; l'affolement continue. On a pu cependant établir une ambulance dans l'établissement occupé par les Haras.

Marseille, 27 juillet 11 h. 45 s.

De samedi à 8 heures du soir, jusqu'à dimanche à 8 heures du soir, il y a eu 77 décès dont 38 cholériques.

Quelques affolés repoussent le secours des médecins.

A Toulon, il y a eu aujourd'hui 10 décès seulement ; à Arles le nombre des décès s'est élevé à 27 dont 21 cholériques.

La *Vannina* est partie dans la soirée avec 144 passagers ; le *Medeah* est parti également avec 4 passagers.

La délégation de l'extrême-gauche a visité aujourd'hui Tarascon, elle couche à Arles, et partira demain matin pour Marseille et Toulon.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Samedi, 26 juillet.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La Chambre adopte le projet de loi relatif aux contributions directes, pour l'année 1885.

M. le président annonce qu'une demande d'autorisation de poursuites contre un député, lui a été remise.

La Chambre s'ajourne à lundi.

SÉNAT

Présidence de M. LE ROYER

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de révision de la constitution.

Le 3e paragraphe est adopté par 274 voix contre 138.

M. Berlet en propose un quatrième définissant les droits de chaque Chambre,

M. de Freycinet demande qu'il soit renvoyé à la commission.

Le Sénat vote la proposition de M. de Freycinet et s'ajourne à lundi.

Loterie des arts Décoratifs

Les numéros 2 502.509, 6.055.371 gagnent chacun dix mille francs.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

du 22 au 24 juillet 1884

ENTRÉES.

De Golfe de Porto, tartane italienne Fenice, cap. Vassalle, lest.

De Cagliari, tartane italienne Gloria, cap. Tomei, minerai.

De Nice, vap. franç. Vent-debout, cap. Lambert, lest.

De St-Tropez, brick-goël. franç. Notune, cap. Guerin, lest.

De Nice, vap. franç. Persévérant, cap. Nicolai, dépêches, passagers, diverses.

De Solenzara, esquif franç. Juliette, cap. Anziani, charbon.

De Macinaggio, vap. franç. Félicie, cap. Blasini, lest.

De Marseille, vap. franç. Cte-Valérj, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

De Bône, brick-goël. franç. Eugénie, cap. Bonavita, diverses.

SORTIES

Pour Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin, diverses.

Pour Portoferrajo, brick italien San-Giovanni, cap. Cigneni, lest.

Pour Solenzara, esquif franç. Juliette, cap. Anziani, diverses.

Pour Bonifacio, tartane franç. St-Jean-Baptiste, cap. Valzi, diverses.

Pour Calzarello, tartane ital. La Fenice, cap. Vassalle, lest.

Pour Marseille, vap. franç. Vannina, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

Pour Macinaggio, vap. franç. Félicie, cap. Blasini, diverses.

Pour Ile-Rousse, vap. franç. Galiban, cap. Salge, lest.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 récompenses dont 5 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable. Formant une boisson delicieuse, saine, rafraîchissante et peu couteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête ; contre la dysenterie et la choleriue.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville. — Maison a Paris, 41, rue Richer ; Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epiceries fines.

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI

4 Boulevard du Palais 4

au-dessus des grands magasins Orenga

BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id.

baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

ON DEMANDE un bon commis, au courant de la vente des tissus, âgé de 15 à 20 ans, bonnes références.

S'adresser a l'agence Havas.

M. STAGNARA, rue des Terrasses, prévient sa clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de tabacs et cigares de la régie italienne qu'il vend au même prix qu'en Italie.

Excellente qualité de tabacs fin pour la pipe à 1 fr. 25 la livre.

Seul dépositaire, se méfier des contrefaçons.

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hopitaux de Marseille.

Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille (CONCOURS 1881)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.

Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches. Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout a des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pcs MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, boucles d'oreilles, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE

DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 »
Trois mois	3 »
Europe, un an	15 »
Amérique —	20 »

BUREAUX :

imprimerie ROUSSAUD, 3, rue, Tison d'Argence ANGOULÊME

OREZZA-LES-EAUX

Grand-hotel Granajola

L'ouverture de la saison aura lieu le 1er juillet prochain, sous la direction de Mme Colombani.

40 chambres fraîchement meublées.

Table d'hôte — Salon de lecture — Salle de billard — Salon de musique et piano — Salle de bains.

Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement nouvellement créé un bon confortable ainsi que toutes les distrations désirables a des prix modérés.

Un service d'omnibus sera à la disposition de MM. les voyageurs.

Sous charge à Marseille pour Bastia e Navire *SAINTE DEVOTE*, cap VESCHI

Pour frêt s'adresser au capitaine chez M. Gentil, expéditionnaire.

Sous le titre : **IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE**, vient de paraître a la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection a 3 fr. 50 le volume' un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et gnorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout es vices moraux qui en produisan *'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

L'un des rédacteurs, gerant,

MATTHIEU OLLAGNIER

Imprimerie Librairie Ollagnier.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT Marque de Fabrique A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouthor.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	Hongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	id. Dottoni	id. Mousseux	Plantador	Sedleaff.	Sedleaff	Courants »	Flor tina	id. rosés	
id. id. **	id. Saillaad.	Piripem Get	Sirops assort	Sillery	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Ordinaire	Elartista fumur	id 10 cigar.	
id. id. ***	id. Blanqui.	Anisette MB	id. Blanqui	Vergenay		—		Bouts du nègre	Crux ô venera	Illustrées	
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs 81.	Vins de Bord.	Clement bl.		Tabacs de la Regie.		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id espagnols	id rose				id. fins	Teresita	—	
id Guérin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem				Longs (fantaisie)	Représentacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	—					El Colombata de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes							
id. Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
Kirsch. ord.	id id. anised	id. id. jaune	id. Lunel								
id. Arnaud.	id. id. rosé	id. id. 1/2	Mistrals								
	id. id. suisse	Liqueur vrai.	Cloture.								

Cigares

00117

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 28 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

9e ANNÉE, N° 1147. — MARDI, 29 JUILLET 1884
Sainte Marthe, vierge.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réc., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud 0,25.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 760.
Thermometre, extérieur 24 — intérieur 25.
Direction du vent a 8 h. S-O. — a 4 h. S-O.
Intensité à 8 h. modéré — a 4 h. assez fort.
Etat du ciel, orageux.
Etat de la mer, agitée.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.40 — à 4 h. + 0.38.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES

QUARANTENAIRES NÉCESSITEUX

9e Liste.

M. et Mme L. de Vidau, 200 fr. — MM. Sylvestre de Pitti-Ferrandi, professeur à la faculté de droit d'Aix, 50 fr. — H. A. 5 fr.

Total, fr. 255,00

Sommes recueillies par le Comité.

MM. Merizio-Palazzi, 100 fr. — Le Président de Casabianca, 20 fr. — De Gaffory, conseiller, 15 fr. — Agostini, juge de paix, 5 fr. —Levie, juge d'instruction, 10 fr

Total, fr. 405,00
Report des listes précédentes. 5059,85
Total à ce jour, 5464,85

BASTIA

L'UNION DES AUTORITÉS

Lorsque les premiers symptômes du choléra se manisfestèrent à Toulon, M. Dutasta, maire de la ville, se rendit auprès du Préfet maritime, et lui demanda l'éloignement du transport la *Sarthe*, auquel on attribuait l'importation du fléau. Le Préfet maritime répondit : « Monsieur le » Maire, je vous affirme que la *Sarthe* n'a » pas de cholériques à bord, *mais du* » *moment qu'il s'agit de rassurer la popu-* » *lation, je n'hésite pas, la* Sarthe *recevra* » *l'ordre de quitter le port, et de mouiller* » *sur rade.* » Ainsi dit, ainsi fait.

Nous supposons qu'un préfet maritime, vice-amiral de la flotte française, qui s'appelle Krantz, vaut bien M. Borghetti. Cependant il n'a pas cru déroger, en accueillant la demande de la municipalité. Voilà ce qui s'est passé à Toulon.

Chez nous, l'administration sanitaire parait tenir à honneur de contrecarrer le conseil municipal : ses prétentions vont plus loin ; elle veut réduire à néant l'autorité d'un conseil sanitaire qui compte, parmi ses membres, le général commandant la subdivision, l'inspecteur des douanes, l'ingénieur des ponts et chaussés, le chef du service de la marine. Elle va plus loin encore ; elle méprise les instructions laissées, à son départ, par M. le Préfet de la Corse dont les bonnes intentions à notre égard se sont hautement manifestées.

Eh ! bien, c'est le moment pour M. le Préfet de briser de pareilles résistances, où qu'elles se produisent. Il appartient à un Préfet de la République de se rendre aux vœux des populations, qui demandent à être préservées d'un fléau dont la marche mystérieuse échappe aux investigations de la science, et auquel, jusqu'ici, les quarantaines maritimes ont seules opposé une barrière sérieuse et reconnue par l'expérience.

Il faut mettre à la raison des agents qui, après s'être opposés aux mesures prescriptes, les rendent illusoires par la manière dont ils les exécutent.

Requête au Conseil de santé

On lit dans le *Petit Marseillais :*

« D'après un avis du ministre des pos-
» tes, les paquebots-poste pour l'Algérie
» et la Tunisie partiront tous, jusqu'à ce
« que le service puisse être modifié, de
» *Port-Vendres.* »

Nous prions Messieurs les membres du conseil de santé de solliciter pour nous les avantages accordés à l'Algérie et à la Tunisie.

Est-ce trop exiger !

A bord du *Congo*

Bastia, le 28 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Les quarantenaires du *Congo* arrivé lundi dernier en rade de Bastia, vous prient de vouloir bien leur ouvrir les colonnes de votre estimable journal, afin de faire connaitre au public les bons traitements et les bienfaits dont ils ont été comblés pendant leur pénible quarantaine par M. le Commandant et les officiers et marins du *Congo* d'abord et, M. le docteur Pasqualini ensuite.

En effet, rien n'a été négligé de la part de ce jeune et intelligent praticien, qui vu le manque d'un médecin titulaire, s'est spontanément prêté son concours pour repousser le fléau épidémique menaçant de nous envahir, et qu'il a si intelligemment repoussé par ses fréquentes visites aux malades, ses bienveillantes et affables attentions, son activité pour entretenir la propreté du bord par des fumigations goudronnées et autres spécifiques ressortissant de sa profession, lesquels ont été un baume salutaire pour tout le monde. — En un mot, l'empressement qu'il a déployé à nous sauver en cette occurrence est au dessous de tout éloge ; on l'a vu à toute heure du jour et de la nuit se déranger pour prêter aux malades les secours de son art ; passer des nuits entières à leur chevet luttant à chaque instant avec la mort et sortir toujours victorieux du combat ; se multipliant pour ainsi dire afin de pouvoir faire face à la noble et lourde tâche qui lui incombait en cette triste circonstance. M. le docteur Pasqualini, a non seulement fait preuve d'un ardeur patriotisme mais, d'un zèle et d'une connaissance approfondie de son art.

C'est pourquoi tous les quarantenaires unis la main dans la main, sont à la fois fiers et heureux de pouvoir, par l'organe de votre journal, lui offrir un témoignage de satisfaction et de reconnaissance pour tous les bienfaits qu'il a si généreusement répandus.

Du reste, la réputation de notre éminent compatriote n'est plus à faire, car partout où il a passé il a laissé des traces remarquables de son infatigable talent, de sa paternelle et affable bonté qui lui on toujours valu l'estime et les éloges de ses chefs.

Pour les quarantenaires.

Ginlj. — D.-J. Salge. — Morganti. — Filippi. — Joseph Pacce. — Orsatelli. — J. Scampucci. — Granarolo père et fils. — Joseph Giovannoni. — Rossi. — S. Salvini. — Natali Joseph. — Philippe Filippi. — André Carosi. — Giovanpaoli. — Damiani. — Mattei Jean. — Orsini Pierre. — Boussetti. — Poggioli. — Louis Morganti. — Agostini. — Franceschi. — Liccia. — D. Antoni. — Corsi Joseph. — Nerfi Jules. — Jacques Palmieri. — Morati — Grimaldi. — André Cambiaggi. — Germani. — Sisco. — Blasi Paul. — Morazzani. — Franceschi. — Morelli. — Colombani. — Giuliani Joseph, et plusieurs autres signatures illisibles.

A Finocchiarola

M. le docteur Santelli, après une courte apparition à Bastia, partira demain matin pour Finocchiarola. Chef du lazaret, et ayant le droit reconnu par l'autorité militaire de requérir la force armée dans

les circonstances difficiles, il s'est trouvé maintes fois en rapport avec M. le Sous-Lieutenant Nouguier, chef du détachement. M. Santelli se loue beaucoup de cet officier. Il s'est plu à nous dire que c'est à son énergie, à son tact tout particulier que l'on doit le maintien de l'ordre et du calme dont la nécessité se faisait par trop sentir.

Le choléra en Italie

Le *Times* annonce que le choléra a éclaté à la Spezia. Deux ou trois décès sont survenus le 22 juillet. La panique est extrême parmi les habitants.

Nous demandons de plus fort *la cessation de toute communication* avec l'Italie.

Les passagers du *Congo*

On nous communique la lettre suivante, adressée à M. le Maire par M. le docteur Ramaroni.

Bastia, le 27 juillet 1884.

Monsieur le Maire,

Communication vient de m'être donnée par M. l'Architecte de la ville de l'impossibilité de disposer pour demain lundi des magasins à chaux des ponts et chaussées que j'avais eu l'honneur de vous désigner comme pouvant servir de salle de désinfection.

D'autre part, la construction d'une barraque au bout du musoir de la jetée du nouveau port qui nous a été conseillée ne pouvant être construite dans un si bref délai, je me vois obligé de faire procéder demain encore à la désinfection à bord, en faisant ouvrir dans le faux pont les malles et les valises des voyageurs, à moins que vous ne m'indiquiez un local mieux approprié à cet effet.

Dans tous les cas, je crois pouvoir vous assurer, M. le Maire, que quoique privé des moyens jugés utiles, si ce n'est indispensables, je remplirai ma mission aussi consciencieusement que le comporte la circonstance critique que nous traversons.

J'ose espérer, M. le Maire, que pour un prochain arrivage d'autres dispositions pourront être prises.

Veuillez agréer, M. le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Dr Ramaroni.

Un foyer d'infection

Bastia, le 28 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Permettez-moi de profiter de la publicité de votre journal pour signaler aux Ediles qu'il existe au centre de la Citadelle un foyer d'infection.

Ce lieu est situé dans la façade de la maison à droite de la ruelle qui de la rue de la paroisse conduit à la place du Diamant.

Il y a là un suintement dégoûtant ; il serait utile et hygiénique d'obliger les propriétaires à le faire disparaître sans délai.

Agréez, etc.

Un habitant du Quartier.

M. et Madame Louis de Vidau, actuellement à Saint-Omer nous ont adressé un mandat télégraphique de 200 francs pour les quarantenaires nécessiteux.

Vol à Luri

La nuit dernière, à Piazza, hameau de la commune de Luri, deux individus d'origine italienne pénétrèrent dans la maison d'habitation de M. Gregori François, boucher, et se mirent à fouiller dans une armoire de la chambre. Gregori et son fils aîné étaient absents. Sa femme seule se trouvait à la maison. Dès que les voleurs l'aperçurent, ils la saisirent, la terrassèrent et lui serrèrent la gorge pour l'empêcher de crier et d'appeler du secours. Ils la fouillèrent et s'emparèrent d'une somme de trois francs qu'elle avait dans la poche de son jupon, puis craignant d'être surpris et prirent la fuite, sans fouiller dans une autre armoire où se trouvait une somme de 200 francs.

La gendarmerie s'est mise à la poursuite des malfaiteurs.

Double assassinat

Le nommé Lanfranchi Joseph-François, de Linguizzetta, gardait la campagne depuis 1882, à la suite de deux attentats sur les personnes.

Le 25 de ce mois, vers cinq heures du matin, il a commis à l'aide d'une arme à feu, un double assassinat, à Bravona, sur les nommés Louis et Godefroy frères Monti, de la commune de Chiatra. Il paraît qu'une inimitié remontant déjà à quelques années existait entre les deux familles.

La mort des deux malheureuses victimes a été instantanée. La première a reçu une balle au-dessous du téton gauche, la deuxième a été atteinte en pleine poitrine.

Nous espérons que ce criminel ne tardera pas à tomber entre les mains de la force armée.

Ephémérides Corses

28 Juillet 1716. — Une proclamation du gouvernement anglais défend à tous les sujets de la Grande Bretagne d'entretenir aucun commerce direct ou indirect avec les *rebelles (lisez patriotes)* de l'Ile de Corse.

L'Angleterre, marâtre des Irlandais en aidant Gênes, alors marâtre des Corses, prouva que ceux qui se ressemblent, s'entraident souvent.

29 Juillet 1564. — La République de Gênes, que les victoires de Sampiero inquiétaient, envoie Etienne Doria à la tête de quatre mille hommes Italiens et Allemands.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE
PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 29 Juillet 1884, de 8 1/2 à 9 h. 1/2

1.	Guillaume III, (allégro,)	Sellénich.
2.	Une journée à Vienne, (ouv.,)	Suppé.
3.	Menuet,	Boccherini.
4.	Attila, (fantaisie,)	Verdi.
5.	Marche héroïque,	Massenet.
6.	La Petite Mariée, (quadrille),	Lecoq.

Gazette départementale

VILLE DE PARASO. — Un terrible accident a marqué la journée de samedi dernier. Le nommé Pierre Saladini, propriétaire, confiant dans sa force herculéenne, a bien voulu, hélas! se prêter à tenir par les oreilles, une jument vicieuse, tandis que d'autres hommes robustes la maintenaient, pour la ferrer, par les naseaux et par les jambes : mais au moment où la bête a senti les clous pénétrer dans le sabot, elle s'est cabrée, est tombée, entraînant dans sa chûte le brave Saladini, que l'on releva sanglant, se mourant peu d'heures après dans des souffrances indicibles. Cet événement malheureux a plongé dans la désolation la famille Saladini, l'une des plus anciennes et des plus honorables de cette commune.

L'enterrement de cette victime du dévouement a eu lieu, dimanche, au milieu d'une foule énorme. Les larmes que nous avons vu couler témoignent hautement des regrets unanimes qu'une telle mort inspire ; puissent-elles adoucir ceux de sa famille rendus plus cuisants, par une séparation aussi violente qu'inattendue !

—«o»—

VALLE DE CAMPOLORO. — M. l'abbé Cesarini, vicaire de Cervione, est nommé desservant.

—«o»—

PORTOVECCHIO. — Le nommé Nicolaï Camille a déchargé son fusil à double canon sur son ennemi personnel Laufranchi Alexandre. La mort a été instantanée. M. le vicaire Moneglia qui se trouvait tout près de la victime a eu sa soutane traversée ; un soldat a également été blessé.

—«o»—

AJACCIO. — M. Tenneroni a été nommé aide-bibliothécaire à la bibliothèque communale, en remplacement de M. Spinosi.

Notre confrère M. Ortoli, directeur du *Progrès de la Corse*, vient de perdre son fils dernier-né.

Nous adressons à notre confrère l'expression de nos profonds regrets.

Chaque année pendant les chaleurs, le choléra infantile fait de nombreuses victimes. On vient de trouver un remède efficace. Il est reconnu que le camphre est un puissant anti-cholérique.

Par ordre supérieur la fabrique du *Biberon-Robert* a fait additionner de camphre la matière préparée par la fabrication du bouchon flexible au Corne ce qui sauvegardera le nourrisson du cholera infantile et garantira le *Biberon-Robert-flexible* exempt de toute infection.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 28 juillet 1884

Présidence de M. le conseiller Luiggi

Assassinat

La Cour d'Assises de la Corse a ouvert aujourd'hui sa session sous la présidence de M. le conseiller Luiggi. L'absence de plusieurs jurés a motivé un tirage de jurés supplémentaires.

L'accusé qui s'assied sur la selette de la Cour d'Assises, revêtu du costume pénitentiaire, est un tout jeune homme, la figure est des plus sympathiques, et, à le voir, on se demande s'il est possible que ce soit pour la sixième fois qu'il comparait devant la justice.

Il se nomme Vasse Gaston-Alexandre et il est né à Misian (Calvados;) les faits suivants lui sont reprochés. Il subissait en dernier lieu une condamnation à cinq ans de réclusion pour incendie volontaire.

Vasse et Devenghele étaient détenus en même temps au pénitencier agricole de Casabianda. Vers les premiers jours du mois de janvier 1884, ils furent enfermés dans la même cellule, et, quelque temps après, s'il faut en croire le témoin, Benoit Devenghele se serait vanté d'avoir exercé sur Vasse des actes de lubricité. Comme il tenait le même langage avec d'autres détenus, le 12 mai, Vasse qui était présent protesta avec énergie et lui donna un démenti. Voyant que la discussion prenait une tournure trop vive, le surveillant intervint et tout fut terminé.

Le lendemain matin, Vasse et Devenghele étaient occupés à badigeonner un pavillon de l'infirmerie lorsqu'on leur apporta à déjeuner. Vasse refusa de prendre sa part sous prétexte qu'il n'avait pas faim. Le voyant silencieux, Devenghele lui dit : « Tu me boude à cause des propos d'hier, mais c'était une plaisanterie de ma part. » Vasse finit par lui répondre que s'il ne lui adressait pas la parole c'est que sa figure ne lui convenait pas. Quelques instants après ils quittèrent l'endroit où ils se trouvaient et se rendirent un peu plus loin pour fendre du bois. Comme ils n'avaient pas de pioche à leur disposition, Vasse engagea Devenghele à en chercher une, et, lorsqu'il revint muni de cet instrument, l'accusé se le fit remettre et demanda en même temps à son camarade d'appuyer contre le mur la planche qu'ils se proposait de fendre.

Devanghele s'exécuta sans aucune méfiance.

Pendant qu'il se baissait, Vasse lui asséna un violent coup de pioche sur la tête qui le fit rouler à terre grièvement blessé, puis il l'acheva en le frappant une seconde fois, et prit la fuite, mais il ne tarda pas à être rejoint par le gardien Riolacci qui parvint à s'assurer de sa personne.

Après l'audition des témoins, un de messieurs les jurés ayant prononcé des paroles qui pouvaient être interprétées comme l'expression de sa conviction, la Cour, sur les conclusions formelles prises par Me Joseph de Montera, avocat de l'accusé, et conformément aux réquisitoires de M. l'avocat général Angeli, a prononcé le renvoi de l'affaire à une autre session.

Nous apprenons au dernier moment que sur la plainte du tribunal d'Ajaccio, M. le Procureur général a fait donner assignation à Mme Veuve Dosquet Saint-Elme, en sa qualité de directrice gérante du journal le *Sampiero*, à comparaître le 11 août prochain devant la cour d'assises de la Corse.

Madame Veuve Dosquet St-Elme est inculpée d'avoir, en reproduisant dans son journal du 7 juin dernier, un article précédemment paru dans le *Radical d'Alger*, injurié et diffamé les membres composant le tribunal d'Ajaccio.

ACTES OFFICIELS

M. Pancrazj Annibal, capitaine-adjudant-major au 65e regiment d'infanterie, a été promu au grade de chef de bataillon et affecté au 87e de ligne.

— Ont été nommés au grade de capitaine, dans les régiments ci-après :

Au 100e d'infanterie, M. Cristofini, capitaine d'infanterie en non-activité pour infirmités temporaires.

Au 141e de ligne, M. Colombani, lieutenant au 91e de même arme.

Au 141e de ligne, M. Hérenger, lieutenant au 126e de même arme.

Au 81e de ligne, M. Bonifaci, lieutenant surnuméraire au 56e de même arme.

Au 98e de ligne, M. Pernice, lieutenant au 60e de même arme.

— Ont été nommés au grade de lieutenant, dans les régiments ci-après :

Au 99e de ligne, M. Giordani, lieutenant d'infanterie en non-activité.

Au 135e de ligne, M. Gabrielli, sous-lieutenant au corps.

Au 61e de ligne, M. Boccaserra, sous-lieutenant au 2e régiment de tirailleurs algériens.

Au 115e de ligne, M. Ginfferi, sous-lieutenant au corps.

Au 2e régiment de marche de la légion étrangère, en Tunisie, M. Casanova, sous-lieutenant au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Marine

Le payement des délégations du 2e trimestre 1884 aura lieu, le samedi 2 août 1884, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de l'inscription maritime.

Les retardataires seront renvoyés à huitaine.

00118

Bulletin financier

Paris, 22 juillet 1884.

Ce qui se passe aujourd'hui confirme ce que nous avons prévu hier. Le marché est denué d'affaires en spéculation, mais le comptant est ferme et les demandes y sont nombreuses.

Les consolidés anglais ne change pas sur les cours d'hier a 100 7/16.

L'Italien s'échange entre 93,40 et 93,50 dernier cours.

Comme on le voit les fluctuations sont diminuées, mais la tendance est bonne.

Le tableau des escomptes aide également la reprise il demande aujourd'hui 81.000 fr. de reste 4 1/2 0/0 3000 fr. d'Amortissable, 175 Lyon et 25 Banque de Paris.

La Banque de France cote 5020 francs. Le Crédit Foncier est demandé a 1270 fr. Nous n'avons à enregistrer que de faibles variations sur les Obligations Foncières et Communales. Les Obligations a lots des emprunts 1879 et 1880 se traitent aux environs de 450 francs. Ces valeurs sont dessignées très justement aux choix de l'épargne. Elles se font une place de plus en plus large dans le portefeuille des capitalistes prudents.

La Banque de Paris fait 775 après 772.50 Le Crédit Industriel et Commercial est ferme a 600.

La Banque d'Escompte est recherchée a 510 fr. Les Chemins Méridionaux sont l'objet de nombreuses demandes le titre constitue un placement très rémunérateur et susceptible d'une importante plus-value.

La Société Générale se traite a 465 fr. Les Obligations de l'Ouest Algérien dont nous ne cessons d'entretenir nos lecteurs voient leur clientèle, s'accroitre ainsi qu'en témoignent les cours de hausse.

Le taux de capitalisation tend a se rapprocher de celui des obligations de nos grandes lignes qui ne représentent qu'un rapport inférieur a celui des obligations Ouest Algérien à 6/0.

Sauf le Nord et le Lyon qui gagnent chacun 2,50 les autres chemins ne varient pas.

Le Nord finit a 1652,50. — Le Lyon a 1197,50. — L'Orléans a 1297,50 — Le Midi a 1155. — L'Est a 760. — l'Ouest 820.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 27 juillet 12 h. 25 s.

De dimanche à 8 heures du soir, jusqu'à lundi à 8 heures du soir, il y a eu 65 décès dont 24 cholériques.

La délégation de l'extrême gauche est arrivée aujourd'hui à 3 heures venant d'Arles.

On a enregistré un décès cholérique à l'hôpital St-Antoine à Paris, 6 décès cholériques à Arles, 3 à Aix et 1 à Tarascon.

Loterie des arts Décoratifs

Les numéros 7.078.045 et 10.121.284 gagnent chacun dix mille francs.

La révision

M. Grévy a reçu les sénateurs Faye et Garrisson élus membres de la commission de révision.

Les catholiques de Salonique

Le pape est entré en négociations avec la Porte pour faire protéger les catholiques de Salonique, menacés par le clergé grec et par les musulmans.

L'intendance

M. de Freycinet va presenter un projet réformant le corps de l'intendance.

Le roi des Belges

Le roi des Belges a vivement relevé certaines personnes de son entourage qui décriaient le gouvernement français. Cet incident est très commenté.

Les delits en Russie

En Russie, le conseil des ministres a décidé que tous les délits seraient jugés par une cour martiale.

Circonscriptions militaires

Les circonscriptions militaires de Finlande et d'Odessa sont supprimées.

ETAT CIVIL

Mariages.

Gavini, Sébastien-Denis-Auguste-Antoine-Sampiero, avocat, et Gregorj, Marie-Catherine, tous deux de Bastia.

Lega François, cordonnier de Bastia, et Palazzo, Marie-Louise-Thérèse, ménagère, de Rueil (Seine-et-Oise.)

Naissances.

Pieq, Laure-Marie-Louise-Bénoite. — Guérin, Marie-Louise-Eulalie.

Décès.

Laurenti, Marie-Herminie, 3 mois, de Bastia.
Ferrandi, Marie-Eugénie, mariée, 39 ans, de Bastia.
Gregory Antoine, cultivateur, veuf, 72 ans, de Gagnano.
Ghigliermini Louis, 6 ans, de Bastia.

LA LIGUE ANTI-CHOLÉRIQUE *internationale de Genève*, composée des sommités médicales de tous les pays du monde, a pour but d'arrêter le développement du CHOLÉRA ; après avoir reconnu que le *seul préservatif d'un effet certain et la plaque galvanique du Docteur BROWN*, conjure la population de se munir de cet appareil aussi simple que peu gênant, il mettra à l'abri de toute influence contagieuse les personnes qui auront soin de ne jamais la quitter.

La ligue, dans un but absolument philantropique, et afin de mettre ces plaques à la portée de tous, les fait vendre dans toutes les pharmacies au prix de *un franc*.

Les personnes qui ne pourraient s'en procurer chez leur pharmacien recevront cet appareil franco contre *un franc* en timbres-poste adressés au *dépôt Général à Paris. 9 Rue du Trésor*, 9

Dépôt à Narseille pharmacie Guichard, 1 rue d'Aix.

8 fois sur 10 les migraines, les névralgies de la tête, de l'estomac ou des reins et la sciatique sont guéris en quelques instants par les perles du Docteur CLERTAN *à la térébenthine (avaler 3 ou 4 perles a chaque crise)*. 2 fr. le flacon dans toutes les pharmacies ; gros, 49, rue Jacob, Paris.

Choléra Vaincu
Par le cordial du dr. Toudouze
Anti-épidemique infaillible

Se prend comme préservatif matin et soir, 1 cuillerée a café dans 3 cuillerées d'eau pure ; et comme curatif, 1 petit verre a liqueur. Un flacon suffit pour préserver une personne pendant toute la période épidémique. Ce cordial etendu d'eau se prend aussi agréablement qu'un verre d'anisette. Entretien dans tout le corps une chaleur douce a résable et bienfaisante. Il a été experimenté avec un succès toujours certain par le *docteur Toudouze* pendant 23 ans passés dans les mers des Indes et de la Chine ; a Toulon même a Marseille où l'épidemie cholerique sévit si cruellement, aucune des personnes qui emploient ce préservatif n'a été atteinte. (Plus de 2000 familles l'emploient depuis 3 semaines. Prix du flacon 3 fr. Contre timbre ou mandats-poste, adressés a M. Boutin seul dépositaire, 22, rue Minvielle, a Bordeaux.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très-modérés.
Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predian de Paris.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. Pagliano étant le seul possesseur du brevet pour abriquer le sirop Pagliano, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, persoune ne dent ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. Pagliano n'ayant jamais confié son secret a personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop iquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. Albert feu G. Pagliano
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix a 1 fr. 12 le flacon ou le boite ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

L'un des rédacteurs, gerant,

Matthieu Ollagnier.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

HOTEL DU CASINO
de la compagnie des eaux
à STAZZONA (Orezza)

Mme Colombani a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle que cette année, elle a créé une succursale aver de *jolies chambres séparés, appartements de famille, salon de lecture, et piano.*

Comme les années précedentes, on trouvera à son Hôtel, une cuisine confortable à des prix très modérés.

Mme Colombani fait en outre de la patisserie et de la confiserie.

Une service de calèches sera à la disposition de messieurs les voyageurs.

Cet Hôtel est fraichement meublé et se recommande par son bon confortable.

Mme Colombani dirigera en même temps la *Villa Manfredi*, (Granajola).

Pour renseignements s'adresser à M. Colombani, Café National, cours des ormeaux. (Bastia)

VIN FÉBRIFUGE
de J. Micheletti, pharmacien-chimiste
Ex-interne des hopitaux de Marseille.
Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille
(CONCOURS 1881)
BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations febrifuges employées jusqu'à ce jour.
Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robineterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et l'inceaux.* Le tout à des prix très modérés.
Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1868
Prix fixe
Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochers, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et doublé. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Reparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-M. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de Fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à prier
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Torin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	a prier
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques	Savonnette	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	de la Régie
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	diverses)	levant	id. 2me.	id. 2me.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	—
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	Sirops assort.	id. Moët.	Hongrois	Qualités de	Qualités de	Courants »	Flor fina	id. roses	GROS
id. id. **	id. Saillaad.	Pieperm. Cet	id. Dettoni	id. Mousseux	Plantador	Paris.	Paris.	Ordinaire	Elartista fumur	id. 10 cigar.	DÉTAIL
id. id. ***	id. Blanqui.	Anisette MB.	id. Blanqui	Sillery	Brisures de la	Sedleaff.	Sedleaff	Bouts du nègre	Croix ô venera	Illustrées	
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Vergenay	Régie.	Débris de la	Débris de Sa-	Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id. espagnols	Cremant bl.		Régie.	ferlati.	id. fins	Teresita	—	
id. Guerin.	id. Indien.	The chinois.	Malaga	id. rose		—		Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	Grand Crem		Tabacs			El Colombate	de la Régie	
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—		de la Regie.			de la Havane		
id. Martinq	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes					—		
Kirsch. ord.	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel.						Cigares		
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id. ambrée	Raspail vrai.	Covpre.								

00119

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
Corse . . . . . un an, 30 fr. 6 mois 12 »
Continent franç., Algérie, 32 » » 13.50
Pays de l'Union postale, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposes.

9e ANNÉE, N° 1148 — MERCREDI, 30 JUILLET 1884
Saints Abdon et Sennen, martyrs.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Ce, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Réci., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Barometre, 760.
Thermomètre, extérieur 23 — intérieur 24.
Direction du vent a 8 h. N-N-E. — a 4 h. Nord.
Intensité à 8 h. faible — a 4 h. modéré.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, agitée.
Hauteur des eaux a 8 h. + 0.35 — à 4 h. + 0.36.

BASTIA

LES NAVIRES ITALIENS

Des dépêches de source anglaise annoncent que le choléra a fait son apparition sur les côtes de Gènes. Le danger qui nous menace de ce côté, est infiniment plus grand que celui qui est à redouter de Toulon et de Marseille. Il importe de le prévenir avec la plus grande énergie, et de ne pas perdre son temps en délibérations oiseuses.

Il ne s'agit pas d'établir des quarantaines, mais de décider purement et simplement la fermeture des ports de la Corse, du nôtre en particulier, aux provenances d'Italie. La distance qui nous sépare de la péninsule étant relativement petite, au premier affolement, nous allons être envahis par des paquebots et voiliers de tout tonnage.

Déjà, on a eu le tort grave, de permettre aux navires voiliers italiens, de mouiller devant Bastia, et de les soumettre à une *apparence* de quarantaine. Nos rapports commerciaux avec l'Italie, se réduisant à peu de chose, il eut donc été, sans inconvénient, de rompre les relations. Il y a plus : ces voiliers, n'ayant pas comme les vapeurs la ressource de prendre la haute mer, peuvent, en cas de mauvais temps, réclamer la faculté d'aborder ; ils peuvent même être jetés à la côte ; ce qui, dans les deux cas, constituerait un péril certain, pour la santé publique à Bastia.

Si donc, les Italiens éprouvent le besoin de se réfugier quelque part, ils voudront bien se diriger sur la Sardaigne qui est une île à eux, et dont ils ont le droit de disposer comme bon leur semble. Ils ne sauraient trouver mauvais que nous prenions, à leur encontre, les mesures de précaution dont ils ont largement usé contre les arrivages de France.

La désinfection du *Congo*

Nous recevons communication de la dépêche suivante adressée à M. le directeur de la santé à Ajaccio, et relatant les précautions et mesures de désinfection prises pour le débarquement des passagers du *Congo* admis en libre pratique ce matin.

Visite convenue à bord *Congo* en rade Sic-Marie avant son départ pour Bastia, à faire par docteur Santelli n'a pas eu lieu ; bateau étant encore en quarantaine, et à cause présence d'un médecin à bord.

Voici, suivant recommandation, précautions prises ce matin pour débarquement.

A l'arrivée du bateau en rade Bastia, nous sommes transportés à bord à cinq heures du matin accompagnés du docteur Ramaroni.

Après avoir reçu du commandant déclaration portant partait état de santé à bord, corroborée par affirmation médecin Pasqualini, passager quarantétaire, et portant que décès enfant de 20 mois survenu pendant 1er jour d'observation, reconnait pour cause suites rougeole, avons pénétré sur navire.

Visite sanitaire confirmant déclarations reçues, locaux occupés par passagers désinfectés eux présen s à défaut de local approprié pour désinfection non encore prêt. Goudron a été au préalable brûlé dans soute aux bagages, malles et valises au fur et à mesure de leur sortie de la calle, ouvertes et aspergées à l'intérieur de solution phéniquée, linge sale du bord ou ayant servi à passagers pendant observation, soumis à jet de vapeur.

Bateau n'a accosté à quai qu'après ces diverses opérations qui ont duré de 5 à 8 heures du matin.

Les réservistes

Le *Petit Marseillais* a reçu de l'Etat-major du XVe corps d'armée, la communication suivante (n° du 27 juillet) :

« Les réservistes domiciliés dans la » 15e Région ne seront pas convoqués à » l'automne.

» Il en sera de même des réservistes » appartenant à d'autres corps d'armée » et résidant sur le territoire de la 15e » région.

» Les réservistes domiciliés ou en ré- » sidence dans d'autres régions et qui » devaient faire leur période d'instruc- » tion dans un corps de troupe de la » 15e région seront convoqués, pour » faire leur période d'instruction, dans » un corps de même arme stationné » dans la région de leur domicile en ré- » sidence.

» Les mêmes mesures sont appliquées » aux hommes appartenant à l'armée » territoriale qui doivent être convoqués » en 1884. »

Correspondance de Marseille

La commission du comité corse, à Marseille, a offert mercredi 23 courant à M. Emmanuel Arène, député, un déjeuner d'adieu, pour le remercier de son concours apporté dans cette pénible circonstance. MM. Morelli, directeur de la Cie Insulaire, le comte Filippi, président du comité, Botti de Martinetti, armateur, vice-président, Mariani, juge au tribunal, le docteur Rossi, Fieschi, Ph. Tonelli, rédacteur au *Petit Provençal*, Tommasini et Grosso, pharmaciens, Orioli, directeur du *Progrès de la Corse*; Piccioni; Orsoni, Rolland ; Paul Agostini, directeur de la *Sauve-Garde* de Paris ; Piantanelli; Nicolai; Murracioli ; Franchi, employé supérieur des postes; Charles Chiarisola, rédacteur du *Reveil* de Paris, etc., ont pris part à cette agape fraternelle où des toasts et des discours ont été prononcés.

Notre confrère et ami M. Ph. Tonelli a clôturé ce tournoi oratoire par une pièce de vers de circonstance qui a été fortement applaudie et que nous sommes heureux de reproduire ci-dessous.

Messieurs,
Quoique l'époque des folies,
Des jouissances infinies,
De toutes les philosophies,
Soit loin de nos yeux attristés.
Il est pourtant une heure douce
Qui fait oublier la secousse
Que ressentent et chêne et mousse,
Nos cœurs enfin, bien tourmentés.

Ah! cette heure, c'est l'accalmie,
La fièvre qui s'est amoindrie,
Heure d'oubli, heure bénie;
La brise au lieu de l'Aquilon.
Sans festoyer à gorge pleine,
Sans chanter une cantilène,
Et sans le rire à perdre haleine
Messieurs, rions, le rire est bon!

Mais que ces ris soient des sarcasmes;
Que nous puissions tuer les miasmes,
Le microbe et les marasmes :
Causes de toutes nos douleurs.
Que nous puissions, par l'énergie,
Faire cesser la comédie
D'une panique irréfléchie,
Autre fléau, autres malheurs.

Messieurs, buvons, choquons le verre,
Buvons à la Corse prospère,
Buvons à notre France entière,
A nos frères portons des toasts.
Maudissons ce fléau tragique,
Qu'il soit morbus, asiatique,
Nostras, bénin ou... fantastique,
Et que Dieu protége Cyrnos.

Ph. TONELLI.

Propreté de la ville

Bastia, le 25 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Ayant confiance en votre bonté, je crois que vous rendrez un grand plaisir au public en insérant dans un numéro de votre estimable journal la recommandation qui suit : On a, dans les premiers jours que l'épidémie s'est déclarée, employé quarante à cinquante ouvriers qui n'ayant pas de travail ne demandaient pas mieux que de nettoyer, désinfecter la ville. Aujourd'hui que l'épidémie est dans toute son étendue et que les émigrés viennent se réfugier en Corse, le nettoyage et les désinfections si minimes qu'elles soient, cessent graduellement. L'épidémie se fortifie, l'assainissement diminue. Je parle ici en connaissance de cause vu que j'ai visité le marché aux Poissons, la rue Bayetta, rue du Lycée, Guadello, rue Droite, etc., j'y ai vu des dépôts d'immondices nuisibles à la salubrité publique. Plus de feux dans les rues que j'ai indiquées ci-dessus ; il faut que les commissions qui ont été chargées de la désinfection de ces quartiers fassent au moins tous les deux jours une visite ; il le faut, car ce sont les quartiers qui ont été les plus éprouvés en 1855. Il est inutile de faire des feux sans y mêler un peu de soufre. Il ne faut pas attendre que le fléau fasse de nouvelles victimes et prenne le dessus ; car nous en sommes menacés de plus en plus tous les jours.

Agréez, etc.

R. S.

Correspondance de l'Intérieur

Calenzana, le 25 juillet 1884.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Calenzana est une commune très-importante de 3000 âmes, chef-lieu de canton, avec juge de paix et une brigade de gendarmerie ; il n'existe par bonheur point de bandit dans ce canton, de manière que cette brigade est la plus tranquille de toute la Corse.

Le nombre des gardes-champêtres est assez nombreux, 16 en tout, sauf erreur. Eh! bien, malgré tout ce personnel, le nombre des marraudeurs a tellement augmenté qu'il nous est impossible à nous, propriétaires, de pouvoir manger un seul fruit mûr.

Les propriétés sont envahies nuit et jour par un tas de bergers avec leurs troupeaux qui occasionnent des dégâts considérables. Tout marche à la débandade dans notre pauvre commune.

Publiez, s'il vous plait, cette réclamation ; elle pourrait peut-être secouer nos administrateurs.

Agréez, etc.

Un propriétaire.

Gazette départementale

PIETRASERENA. — Le 19 juillet dernier, une foule immense et recueillie était venue à Pietraserena accompagner à sa dernière demeure la jeune Marie-Félicité Alessandri, enlevée par une mort prématurée à l'affection de ses parents. Après la messe, M. Casamatta, instituteur de cette commune, se faisant l'interprète de la profonde douleur peinte sur tous les visages, a prononcé, sur la place de l'église un discours très bien senti que nous regrettons vivement de ne pouvoir reproduire faute d'espace.

Les paroles de M. l'instituteur Casamatta ont produit une grande sensation dans le cortège, car l'orateur a exprimé à haute voix toute la douleur que ressentait l'assistance.

—«o»—

TAVACO. — M. l'abbé Pasqualaggi, ancien vicaire de Pila-Canale, est nommé desservant, en remplacement de M. l'abbé Pasqualini, appelé à Ambiegna.

Hier a été célébré un brillant mariage qui unit deux des familles les plus considérables du département.

M. Sébastien Gavini, avocat, fils du regretté Sampiero Gavini, député de la Corse, a épousé Mlle Catherine Gregorj, fille de M. Sébastien Gregorj, l'homme si populaire, si affable et si sympathique à notre population.

M. Sébastien Gavini, après de très brillantes études, après avoir rempli ses devoirs militaires, s'est déjà fait une place honorable dans le barreau de Bastia, où son père a laissé des souvenirs ineffaçables. Il est digne en tous points de la charmante jeune fille qui est aujourd'hui sa femme.

La messe a été dite par Mgr Rigo, qui a adressé une allocution aux époux. L'affluence était très grande, et des bouquets avaient été envoyés de tous les points de l'arrondissement.

Un déjeuner de 130 couverts a rassemblé les convives.

La fête a été brillante, cordiale surtout.

A 6 heures, les époux sont partis pour Cardo où les attendait une fête champêtre des mieux organisées, arcs de triomphe, compliments, fusées etc.

Nous offrons au jeune couple nos souhaits de bonheur bien sincères.

Ephémérides Corses

30 Juillet 1794. — Après un siège célèbre et héroïque, Calvi se rend aux Anglais.

A la suite de cette reddition, le général Raphaël Casabianca, qui commandait la place durant le siège, se retira à Toulon.

Si ce général ne put conserver Calvi à la France il pouvait dire : « Tout est perdu hors l'honneur. »

Calvi conserve toujours la trace des boulets anglais.

Loterie des arts Décoratifs

Numéros Gagnants

5e TIRAGE

Les numéros 9,130,687 et 4,284,064 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros ci-dessous gagnent chacun 1,000 fr. :

6,813,507	13,221,863	7,420,858	7,705,274
11,531,531	4,598,201	6,354,933	11,585,598
3,620,592	12,696,998		

Les numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

13,405,800	9,010,090	5,320,201	722,677
2,427,199	10,929,384	6,748,841	8,935,277
10,758,652	11,363,997	4,536,034	10,004,695
6,972,184	12,442,118	11,115,980	13,425,789
10,241,311	2,973,317	11,582,320	1,060,797
5,419,461	9,560,737	6,964,699	2,864,825
10,623,348	13,665,964	7,570,832	7,902,263
2,226,829	6,873,496	304,334	3,127,138
5,463,198	11,066,760	8,620,342	4,584,491
9,154,888	7,407,597	9,700,895	2,544,390

Nous lisons dans le journal le *Petit Var* du 29 juin de Toulon :

AVIS HYGIÉNIQUE — Ne sortez pas le matin de chez vous sans avoir bu un verre à liqueur d'AMARA BLANQUI, pur ou légèrement sucré.

Exiger la vraie marque.

Ni rouge, ni noire

Peut-on accepter comme véritables Pilules Suisses, celles dont les boîtes portent sur l'étiquette une croix rouge ou noire, ou qui ne portent pas de croix du tout, mais qui ont un titre imitant plus ou moins les mots Pilules Suisses ? — Non, les boîtes des véritables Pilules Suisses doivent porter sur l'étiquette la croix blanche — par conséquent pas de croix rouge, ni noire — et sur la bande le nom du fabricant ; A. Hertzog, Pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris. Si vous acceptez une boîte qui ne porte pas ces signes distinctifs, vous n'aurez pas les véritables Pilules Suisses.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 29 juillet 1884

Présidence de M. le conseiller LUIGGI

Premier affaire.

Meurtre

Le nommé Yacono Dominique Crescenza, cabaretier, à Roghano, est accusé d'un homicide volontaire qu'il aurait commis dans les circonstances ci-après relatées.

Dans la soirée du 26 avril 1884 les nommés Querci et Rossi, charretiers, après avoir passé la journée dans le cabaret de l'accusé, quittaient Macinaggio pour se rendre à Bastia avec un chargemen de vin. La charrette versa et comme il se faisait tard le propriétaire du vin, le nommé Bergasso, les engagea à remettre leur départ au lendemain matin Il chargea même le cabaretier Yacono de leur donner à dîner, mais de ne leur servir qu'une bouteille de vin. Rossi seul alla diner chez Yacono. Querci ne parut au cabaret qu'après le repas. Il se fit servir du café et de la liqueur, éteignit la lampe à différentes reprises et fit tellement de tapage que Yacono le poussa dehors. Querci se présenta de nouveau chez lui et, frappant à la porte avec un morceau de bois, Yacono lui ouvrit, mais il fut obligé de le mettre encore une fois dehors. Querci revint frapper à la porte à coups redoublés. C'est alors que Yacono prit un pistolet et fit feu à travers un carreau brisé. Querci fut atteint au niveau de l'hypocondre droit et s'écria « je suis mort » puis il se traîna jusqu'à la place de Macinaggio où il fut trouvé le lendemain matin à six heures. Le médecin, appelé quelque temps après, constata que la balle avait traversé des organes importants, et conclut que la mort était prochaine. Querci succomba en effet le 28 avril.

M. Angeli, substitut, a soutenu l'accusation.

Me Nasica a présenté la défense.

Déclaré coupable de meurtre excusable, Yacono a été condamné à une année d'emprisonnement.

Deuxième affaire

Incendie volontaire

Cette accusation est dirigée contre le nommé Giovannelli Ignace, laboureur à Piana.

Depuis longtemps Giovannelli proférait des menaces contre le sieur Casalta Jean-Baptiste, qui l'avait accusé de vol, accusation qui était fondée.

Le 1er février 1884, il mettait le feu à une cabane lui appartenant. Cette cabane fut entièrement détruite. Elle renfermait du fourrage, du bois et quelques têtes de bétail, le tout s'élevait à une valeur de près de 1,200 francs. Arrêté presqu'aussitôt, Giovannelli avoua son crime. Mais, interrogé quelques jours plus tard, il déclara que cet incendie avait été involontaire. Toutefois, c'est en vain qu'il le prétend, car la veille encore, à Lozzi, il proférait des menaces contre les Casalta, disant qu'il brûlerait leur maison et défoncerait leurs tonneaux. Bien plus, le matin même du crime on le voyait s'éloigner précipitamment du hameau de Lozzi, et comme un témoin lui demandait où il allait si vite, il répondit : « Ne me dénonce pas, j'ai besoin de voyager. »

Il est donc évident, ainsi qu'il l'a reconnu tout d'abord lui-même, que c'est bien volontairement que Giovannelli a mis le feu à la cabane du sieur Casalta.

L'accusé a des antécédents détestables; il a déjà encouru quatre condamnations dont une à un an d'emprisonnement. C'est un vagabond dangereux, vivant de rapine et de vol, et menaçant tous ceux qui lui refusent ce qu'il réclame.

L'accusé interrogé fait des réponses incohérentes tout en donnant des explications de nature à détruire certaines charges dirigées contre lui, et l'on est à se demander s'il est réellement fou ou s'il ne simule pas la folie.

Immédiatement après cet interrogatoire Me Joseph de Montera prend des conclusions tendant au renvoi de l'affaire afin que Giovannelli puisse être soumis à l'examen d'experts alienistes. Ces conclusions combattues par le Ministère public sont rejetées par la cour.

Il est procédé à l'audition des témoins, souvent interrompue par de violentes apostrophes de l'accusé. Parmi ces témoins la plupart affirment que Giovannelli comprend parfaitement la portée de ses actes ; d'autres, et parmi eux, le brigadier de gendarmerie disent que souvent il déraisonnait, principalement quand il avait bu.

L'accusation est soutenue par M. Angeli, substitut.

Me Joseph de Monteaa a présenté la défense

Giovannelli reconnu coupable avec admission des circonstances atténuantes, est condamné à sept ans de réclusion.

Bulletin financier

Paris, 26 juillet 1884.

On approche de la liquidation et la ferme tenue des cours inquiète bon nombre de baissiers. — Ils entrevoient des cours plus élevés à la fin du mois et sans attendre plus longtemps ils commencent a se racheter. — Le marché est en effet plus ferme que jamais on achète beaucoup au comptant. Le tableau d'escompte demande encore aujourd'hui 58,500 fr. de 4 1/2 0/0. On finit a 77,45 sur le 3 0/0.

La Banque de France ne varie pas a 5040. Le Foncier gagne 2.50 a 1282,50, Les Obligations Foncières et Communales sont encore plus recherchées. Les Obligations a lots des emprunts 1879 et 1880 attirent surtout l'attention de l'épargne. Au cours actuel, elle sont encore une plus-value d'une cinquantaine francs pour arriver au pair. Aussi les porteurs qui ne sont pas favorisés d'un lot à l'un des nombreux tirages obtiendront au remboursement une prime de plus de 10 0/0 à leur cours d'achat.

L'Italien est en reprise a 94 40. Ce n'est pas seulement le 4 1/2 0/0 français et la Rente Italienne qui offrent d'excellentes occasion de placement a l'épargne. Ce sont encore les actions de Chemins de Fer, dotée d'un beau revenu et susceptibles de plus-value croissante, comme les actions de la Société Italienne des Chemins de Fer Méridionaux. On a beaucoup parlé de ces conventions avec l'Etat pour l'exploitation du réseau de l'adriatique. Faisons abstraction de cette éventualité et contentons-nous des résultats de son exploitation actuelle.

Ils assurent pour l'année courante un revenu d'au moins 35 francs, nets d'impôts. N'est-ce pas suffisant pour justifier le cours de 700 fr. Les capitalistes en achetant ces actions aux environs de 600 francs ont donc une marge certaine de 100 fr. a gagner et un revenu de près de 6 0/0 a assurer a leur debours actuel.

Les Grandes Compagnies de Chemins de fer sont aux mêmes cours qu'hier, sauf le Lyon en avance de 7,50.

Le Nord se traite a 1660. — Le Lyon a 1217,50. — L'Orléans a 1300 — Le Midi a 1455. — L'Est a 700. — l'Ouest 820.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LE CHOLÉRA

Marseille, 29 juillet, 1 h. m.

La délégation de l'extrême-gauche est arrivée à Marseille venant d'Arles où elle avait visité les malheureux émigrants

M. Clémenceau, en présentant ses collègues au Maire, a dit qu'ils venaient en dehors de toute préoccupation politique et de toute différence d'opinions, la situation des villes atteintes par le fléau intéressant indistinctement tous les républicains.

M. Clémenceau a manifesté l'intention d'étudier à fond la situation, à moins que le vote de la révision ne les appelle à la Chambre.

Les délégués ont visité le Pharo, les fourneaux économiques.

Marseille, 29 juillet, 2 h. 30 m.

Les délégués de l'extrême-gauche ont visité aujourd'hui les quartiers pauvres : ils ont été partout très bien accueillis, et leur visite a produit une excellente impression sur les personnes découragées et abattues par la crainte du fléau.

M. Clémenceau a visité avec ses collègues l'asile des aliénés.

La situation cholérique s'améliore.

Sur 84 malades qui se trouvent au Pharo, on compte 36 Corses.

Marseille, 29 juillet 10 h. s.

Les délégués de l'extrême-gauche ont étudié avec les membres du conseil municipal les conséquences présentes et probables de l'épidémie.

Ils ont visité ensuite les quartiers malsains et ils ont promis d'insister auprès du Gouvernement pour obtenir sans retard l'assainissement de la ville.

De lundi à 8 heures du soir, jusqu'à mardi à 8 heures du soir, il y a eu 57 décès dont 22 cholériques.

On a enregistré 6 décès cholériques à Arles et 5 à Aix.

Les députés de l'extrême-gauche partiront demain matin pour Toulon.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Seance de Lundi, 28 juillet.)

SÉNAT

Présidence de M. TEISSERENC DE BORT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par la chambre des députés, sur les sucres.

Prennent part à la discussion, MM. Gaston Bazille, comte de Saint-Vallier et le ministre des finances.

Le projet de loi est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons.

Après les discours de M. Salis, Jean David, rapporteur, et Lalande, le président consulte la Chambre pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants . .	489
Majorité absolue. . . .	245
Pour l'adoption . .	437
Contre	52

La Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

Séance demain.

DERNIÈRE HEURE

M. le Préfet a adressé le télégramme suivant au Sous-Préfet de Bastia.

Ajaccio, le 29 juillet.

L'expérience est concluante : le camplazaret de Finocchiarola doit être immédiatement évacué et abandonné.

La quarantaine se fera à bord, au mouillage, conformément à la dépêche ministérielle du 1er juillet.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
du 24 au 28 juillet 1884

ENTRÉES.

De Livourne, tartane ital. Carlotina, cap. Lenci, diverses.

De Marseille, vap. franç. Vannina, cap. Lacotte, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vap. franç. Médéah, cap. Davin, dépêches, passagers, diverses.

De Golfe Juan, brick-goélette franç. La Corse, cap. Confortini, diverses.

SORTIES

Pour Padoulone, brick-goël. franç. Sampiero cap. Gachet, lest.

Pour Marseille, vap. franç. Cte-Valerj, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

ETAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES.

Puccinelli, Noël-François-Achille. — Vincenti, Jean-Baptiste.

DÉCÈS. — Néant.

Bourse de Paris

	25 Juillet	29 Juillet
Rente 3 p. 0/0	77,50	77,75
— 3 p. 0/0 amortissable . .	79,10	79,10
— 4 p. 0/0	107,75	108,00
— 1/2 p. 0/0	108,10	108,35

Mme POGGI Veuve PAOLI,

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N. 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleures fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noirs, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St-Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Sous charge à Marseille pour Bastia le Navire *SAINTE DEVOTE*, cap. VESCHI.

Pour frêt s'adresser au capitaine chez M. Gentil, expéditionnaire.

BRASSERIE GASPARINI JEAN
Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crêmeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).
id. en fût 0.50 id.
baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'au golfe de l'Adriatique, Mortadelle de Bologne, choucroute de Strasbourg.

HOTEL D'EUROPE
Tenu par M. L. STEFANI
4 Boulevard du Palais 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, PRIX très-modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne dent ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret a personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop iquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui ne font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix a 1 fr. 12 le flacon ou la boite ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation de Tænia ou vert solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre e Tænia ; c'est un à savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hoptaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges envoyant un mandant de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Predian de Paris.

L'un des rédacteurs, gerant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie Librairie Ollagnier.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente Boulevard Paoli N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Ferblanterie, Zinguerie. Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, Clouterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe
Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendants, brochers, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

VIN FÉBRIFUGE
de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste
Ex-interne des hopitaux de Marseille.
Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille
(CONCOURS 1881)
BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations lébrifuges employées jusqu'à ce jour.

Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

QUATRIÈME ANNÉE
L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 »
Trois mois	3 »
Europe, un an	15 »
Amérique —	20 »

BUREAUX :
imprmerie ROUSSAUD, 3, rue, Tison d'Argence ANGOULÊME

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais **L.-M. MATTEI BASTIA (Corse).** du Pays et Havane

DEUX MÉDAILLES D'ARGENT — Marque de fabrique — A L'EXPOSITION DE NICE

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin.	Kirsch sup.	Eau de vie m.	Vermouth or.	Sauterne.	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maison Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes doreés	Utrecth	Sultanes	1re qualité à priser de la Régie
id. super	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	
id. fine cham	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re id. 2me.	Exportat. 1re id. 2me.	Havane gran. id. courts.	Malakoff	id. blanches	
id. extra.	Bitter ord.	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët.	Hongrois	Qualités de Paris.	Qualités de Paris.	Courants ordinaire	Cabinet	Ordin. jaunes	
id. Martel	id. super.	id. Gabello	Sirops assort.	id. Mousseux	Plants d'or	Sedleaff	Sedleaff	Bouts du nègre	Flor fina	id. rosés	
id. id.	id. Saillaad.	Piperm Get	id. Dettoni	Sillery	Brisures de la Régie.	Débris de la Régie.	Débris Scaferlati.	Tordus ord.	Elartista fumur	id. 10 cigar.	GRYS DÉTOIL
id. id.	id. Blanqui.	Anisette MB	id. Blanqui	Vergenay		—		id. fins	Crux ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Crement bl.		Tabacs de la Régie.		Longs (fantaisie)	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon.	id. fines id.	id espagnols	id rose					Térésita	—	
id Guerin.	id Indien.	The chinois.	Malaga	Grand Crem					Représentacion	Cigarettes de la Régia	
Rhum ord.	Birrh Violet.	Chartreuse G	Madère	—					El Colombate de la Havane		
id. extra.	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 20 centimes					—		
id Martiniq.	id. id. corse.	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
Kirsch. ord.	id id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel.								
id. Arnaud.	id. id. rose	id. id. 1/2	Marsala								
	id. id amère	Raspail vrai.	Chypre.								

00121

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus:
On ne répond pas des manuscrits déposes.

9e ANNÉE, N° 1149. — JEUDI, 31 JUILLET 1884
Saint Ignace de Loyola, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau spécial à Paris, 16, rue des Martyrs.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Ind. 0,25

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 765.
Thermomètre, extérieur 25 — intérieur 24.
Direction du vent à 8 h. E-S-E. — à 4 h. Sud.
Intensité à 8 h. faible — à 4 h. modéré.
Etat du ciel, clair.
Etat de la mer, belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.30 — à 4 h. + 0.40.

BASTIA

LA SUBVENTION THÉATRALE

Adversaire convaincu des subventions théâtrales, j'espérais que nos successeurs, éclairés sur l'opinion publique, les supprimeraient des dépenses extraordinaires du budget Nous espérances ont été déçues ; le conseil, n'ayant pas demandé le vote secret, se trouvant divisé également dans ses votes, les a maintenues, grâce à la voix prépondérante de son Président.

Ce vote est parfaitement légal, mais la dépense qu'il autorise ne nous paraît pas aussi utile à la généralité de la population.

Je m'explique.

La mission de la municipalité ne consiste pas seulement à protéger les intérêts de ses administrés, mais encore à procurer des distractions que l'organisation humaine réclame. La promenade et le théâtre sont nos préférées : l'une fait oublier les fatigues d'un travail sédentaire trop assidu : l'autre distrait l'esprit sans le fatiguer, et permet d'apprécier toutes les créations qui sont représentées sur nos diverses scènes.

Bastia n'a pas encore une promenade appropriée aux besoins de sa population qui en ressent de plus en plus la privation ; mais elle possède une salle de spectacle où on peut interpréter tous les chefs-d'œuvre de l'art théâtral, ce qui impose un certain choix parmi les artistes, par conséquent certaines dépenses qu'on voudrait trop faire peser sur la caisse municipale qui, à notre avis, s'est suffisamment exécutée en construisant la salle, en la meublant, et en se chargeant de tous les frais accessoires exigés par l'établissement d'un aussi vaste édifice.

Quant aux dépenses qui résultent de la composition de la troupe, examinons si elles doivent être à la charge des spectateurs, ou si la ville doit en supporter une partie en accordant une subvention au Directeur.

L'administration théâtrale, dont le Maire est président, se compose de trois partis qui ont chacun de grands intérêts à sauvegarder, ce sont :

1° La Ville, qui, voulant procurer des distractions à la population, et s'étant imposé de grands sacrifices dans ce but, donne au Directeur la salle du théâtre et son mobilier sans aucune rétribution, se contentant des avantages que la commune, les artistes, les ouvriers, recueillent pendant la période théâtrale ; quant à elle, sa caisse ne parvient pas même à réaliser l'intérêt de la somme de 40.000 fr., qu'elle verse annuellement pour acquitter les frais de construction de l'édifice. Elle contribue donc largement aux plaisirs de ses administrés.

2° M. le Directeur fixe ses prétentions pécuniaires d'après le talent de son personnel, soumis au contrôle administratif.

3° Les spectateurs rémunèrent ce talent en se conformant au tarif du prix des places, débattu entre le Maire, le Directeur, et régulièrement approuvé, d'après leurs propositions, par le conseil municipal.

Ces conditions nous paraissent régulières ; mais la dernière a suscité des réclamations de la part des Directeurs qui ont demandé et obtenu, chaque année, une subvention de 20,000 fr. La minorité de l'ancien conseil aurait désiré qu'elle fût rejetée, ou, en cas d'une nécessité absolue, que le tarif du prix des places fût plus élevé, objectant avec raison que celui qui profite d'un plaisir, doit le payer ; règle adoptée dans la vie mondaine.

Tous les anciens directeurs ayant profité des mêmes avantages, il en résulte qu'aujourd'hui, ceux qui se présentent pour obtenir la direction du théâtre, les réclament s'appuyant sur les précédents établis depuis son ouverture, et, en présence de cette obtention successive, pas très justifiée, nous avons pensé que la subvention n'avait pu être accordée que pour BIBLIOTHEQUE BASTIA des erreurs commises dans l'établissement des tarifs du prix des places qui, selon nous, devraient être modifiés.

En effet, cette décision nous semble juste, parce que les soirées théâtrales ne sont suivies que par le même personnel composé des voyageurs, de la garni-on et à peine de 5000 habitants sur les 25.000 contribuables. Donc la subvention profite à la minorité représentant la fraction la plus aisée de la population, tandis que la moins favorisée supporte les privations qu'impose cette gracieuse allocation qui, pour quatre ans, nous revient à 80.000 fr., somme avec laquelle on aurait pu créer un lazaret, si on l'avait fait peser sur les spectateurs, opération parfaitement légale, d'autant plus que chacun d'eux n'aurait eu à supporter qu'une augmentation mensuelle d'un franc sur le prix de sa place, et le Directeur aurait obtenu satisfaction, puisque sa subvention mensuelle étant de 5.000 fr., 5.000 spectateurs, payant chacun un fr., auraient complété cette somme.

Lors du passage à Bastia de Mesdames André et Agar, le prix des places a été réglé d'après le talent de ces célébrités, et nos élégantes n'ont pas hésité à prendre place au théâtre Pochon à 2 fr. et 2 fr. 50. Celles, en toute conscience, celles de la salle municipale méritent d'être taxées à un prix supérieur, car elles sont dignes de nos élégantes et les baraques ne l'étaient pas. D'ailleurs elles ont prouvé, lors des représentations de Madame Agar, qu'elles ne marchandaient pas le talent.

En résumé, nous sommes opposé à la subvention tant que la salle ne *sera pas payée*, parce que la somme annuelle affectée à son entretien est trop élevée. Déjà il a fallu remplacer une partie de sa toiture, exécuter des améliorations intérieures, et la salle des fêtes réclame une réparation complète. — En outre, nous devons être convaincu que le bâtiment sera plus exigeant à mesure qu'il vieillira, et, selon nous, il serait prévoyant de réserver les

subventions pour exécuter les réparations et modifications que l'opinion publique prévoit.

Quand aux Directeurs, nous n'avons pas à nous en préoccuper. Véritables industriels, ils doivent courir les chances que présente leur entreprise sur laquelle ils sont parfaitement éclairés. En s'attachant à connaître les préférences de leur clientèle, ils s'étudieront à la satisfaire et régleront leurs exigences pécuniaires sur le talent réel de leurs artistes. De leur côté, les spectateurs sauront l'apprécier et consentiront à le retribuer selon sa valeur; mais en toute sincérité la ville doit rester étrangère à cette rétribution, car les contributions auxquelles elle a déjà consenti, dépassent la somme annuelle de 50,000 fr. qui représente le septième de son budget (335,000); La part du plaisir est donc largement faite.

Enfin, nous émettons l'avis que la jouissance des appartements réservés aux fêtes ne soit accordée qu'en vertu d'une rétribution fixée par le conseil municipal : les réparations qui y sont indispensables, prouvent que la surveillance manque et que des abus y ont été commis.

Comme on ne peut les exécuter qu'en puisant dans la caisse municipale, ce qui porte atteinte aux ressources de ceux qui n'assistent ni aux fêtes, ni aux représentations théâtrales, et ils constituent la majorité, il faudrait remédier à cette situation en imposant aux sociétés qui désireraient profiter des salons, une rétribution destinée à leur entretien ; d'autant plus que la salle des pas-perdus, très convenable, suffirait fort bien aux réunions tumultueuses, et à l'instar du continent, les conférences, loteries, distributions de prix, pourraient se faire dans la salle de spectacle qui y est également convertie en salle de bal de souscriptions.

Le colonel CH. DE MONDÉSERT.

La quarantaine

On a décidé que l'intallation d'un lazaret provisoire à Finocchiarola n'était pas possible, et que la quarantaine se ferait au mouillage. Nous ne pouvons que nous incliner devant ces décisions. Mais il nous paraît dès lors indispensable que l'on limite le nombre des passagers qui pourront être reçus sur les paquebots, afin que le séjour à bord soit supportable.

La prudence commande également qu'il y ait un médecin à bord de chaque paquebot.

Décès cholériques

M. le Sous-Préfet de Bastia a adressé la dépêche suivante à M. le Préfet.

« Bastia, le 28 juillet 1884.

» Il résulte d'une lettre du maire d'Olmeta, canton d'Oletta, que le sieur Giusti Xavier, arrivé de Toulon où il avait été chercher son fils et qui était sorti lundi de Finocchiarola, a été dans la journée du 25 atteint dans la commune d'Olmeta.

» La déclaration faite au maire par le docteur Santamaria, médecin d'Oletta, porte qu'on se trouve en présence d'un cas de choléra. »

Nous apprenons d'autre part, qu'à la Porta, un membre de la famille d'un individu rentré de Finocchiarola, aurait été atteint du choléra. Nous donnons bien entendu cette nouvelle sous toutes réserves.

Loterie des arts Décoratifs

Numéros Gagnants

6e TIRAGE

Les numéros 10,102,660 et 9,442,858 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros ci-dessous gagnent chacun 1,000 fr. :

10,608,217	5,333,093	12,288,968	5,161,757
1,069,170	13,789,475	4,946,479	9,944,031
11,605,727	12,113,182		

Les numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

11,352,242	13,820,789	11,916,952	927,945
2,642,042	507,131	11,144,643	9,503,190
6,760,709	7,397,227	13,334,063	9,279,308
8,005,744	13,904,909	11,997,647	11,676,451
5,787,662	6,712,099	3,484,250	9,419,727
5,113,177	12,563,246	8,376,756	216,986
2,200,831	10,161,543	7,637,382	4,324,264
9,686,681	11,693,118	5,142,723	7,866,399
6,258,782	13,350,105	8,263,824	8,028,992
474,483	11,524,513	1,506,889	10,661,644

Gazette départementale

CALENZANA. — La peur fait souvent prendre des vessies pour des lanternes.

Il y a eu, dans la journée de samedi, à Calenzana, trois malades offrant tous les symptômes du choléra. Vomissements, diarrhée, prostration, refroidissement, rien ne manquait, voire même les crampes. Si nous n'avions pas été isolés comme nous le sommes, on aurait déjà crié : au choléra ! sauve qui peut ! et ces malades, aujourd'hui guéris, auraient été abandonnés et seraient allés rejoindre leurs ancêtres. C'était probablement une indigestion de fruits de mauvaise qualité et pris en trop grande abondance. On ferait bien de s'en passer par le temps qui court, surtout des poires et pommes que les producteurs ont en grande abondance, et qu'ils donnent à leurs voisins, ne trouvant pas à les vendre au marché, ni à les exporter. — A. C.

—«o»—

POGGIO DI VENACO. — M. l'abbé Olivieri, desservant de Focicchia, est nommé à Poggio di Venaco.

—«o»—

ZONZA. — M. Martinetti Jules-Antoine, garde communal, a obtenu une médaille d'honneur en argent de 2e classe :

M. Roccaserra Jules-Antoine, garde domanial, a reçu une mention honorable ;

M. Quilichini Thomas, garde mixte à Sainte-Lucie de Portovecchio, également une mention honorable ;

Le 4 mai dernier, ils ont fait preuve du plus courageux dévouement en aidant la gendarmerie à opérer l'arrestation d'un bandit redoutable.

—«o»—

AJACCIO. — M. Campiglia François est nommé vice-consul de Suède et Norwège, à Ajaccio.

—«o»—

PIEDICORTE DE GAGGIO. — Le 28 juin dernier la population de cette commune a été grandement affectée par l'acte arbitraire de M. Massiani Paul-Antoine, adjoint municipal, f. f. de maire. Ce magistrat s'est présenté à l'école enfantine et a signifié à Mlle Poli, directrice de cette école, qu'il allait faire enlever le mobilier scolaire (et cela le jour après que M. l'Inspecteur primaire avait quitté la commune) et le transporter dans la maison de son oncle germain, M. Luccioni Timothée. A cette proposition aussi inattendue, Mlle la Directrice lui répondit qu'elle s'opposerait énergiquement à cet acte illégal. Le f. f. de maire, froissé que sa toute-puissance ait été ainsi méconnue, adressa un réquisitoire à la gendarmerie et, quelques heures après, l'adjoint accompagné du maréchal des logis, de deux gendarmes, des deux gardes-champêtres, et du forgeron Antonelli Blaise, se présentèrent à la salle d'école et enlevèrent le mobilier. Après avis, le f. f. de maire ordonna à la Directrice qu'elle eût, dorénavant, à aller faire sa classe dans la maison de son oncle. La Directrice lui répondit qu'elle n'avait d'ordre à recevoir que de ses chefs hiérarchiques. En effet, elle continua et continue toujours à faire sa classe dans la maison légalement affectée à cet usage.

Les choses en sont là. Il s'agit de savoir qui l'emportera de l'autorité municipale ou de l'autorité universitaire.

—«o»—

OLMETO. — M. Susini François-Antoine, est nommé garde-forestier au tirage n° 11 de l'inspection de Sartène.

Bulletin financier

Paris, 27 juillet 1884.

On approche de la liquidation et la ferme tenue des cours inquiète bon nombre de baissiers. — Ils entrevoient des cours plus élevés à la fin du mois et sans attendre plus longtemps ils commencent a se racheter. — Le marché est en effet plus ferme que jamais on achète beaucoup au comptant. Le tableau d'escompte demande encore aujourd'hui 58,500 fr. de 4 1/2 0/0. On finit a 77,45 sur le 3 0/0.

La Banque de France ne varie pas a 5040. Le Foncier gagne 2 50 a 1282,50, Les Obligations Foncières et Communales sont encore plus recherchées. Les Obligations a lots des emprunts 1879 et 1880 attirent surtout l'attention de l'épargne. Au cours actuel, elle sont encore une plus-value d'une cinquantaine francs pour arriver au pair. Aussi les porteurs qui ne sont pas favorisés d'un lot à l'un des nombreux tirages obtiendront au remboursement une prime de plus de 10 0/0 à leur cours d'achat.

L'Italie est en reprise a 94 40. Ce n'est pas seulement le 4 1/2 0/0 français et la Rente Italienne qui offrent d'excellentes occasion de placement a l'épargne. Ce sont encore les actions de Chemins de Fer, dotée d'un beau revenu et susceptibles de plus-value croissante, comme les actions de la Société Italienne des Chemins de Fer Méridionaux. On a beaucoup parlé de ces conventions avec l'Etat pour l'exploitation du réseau de l'adriatique. Faisons abstraction de cette éventualité et contentons-nous des résultats de son exploitation actuelle.

Ils assurent pour l'année courante un revenu d'au moins 35 francs, nets d'impôts. N'est-ce pas suffisant pour justifier le cours de 700 fr. Les capitalistes en achetant ces actions aux environs de 600 francs ont donc une marge certaine de 100 fr. a gagner et un revenu de pres de 6 0/0 a assurer a leur débours actuel.

Les Grandes Compagnies de Chemins de fer sont aux mêmes cours qu'hier, sauf le Lyon en avance de 7,50.

Le Nord se traite a 1660. — Le Lyon a 1217,50. — L'Orléans a 1300 — Le Midi a 1155. — L'Est a 700. — l'Ouest 820.

COUR D'ASSISES DE LA CORSE

Audience du 30 juillet 1884

Présidence de M. le conseiller LUIGGI

Vols qualifiés

Nous avons à diverses reprises des vols nombreux commis il y a quelque temps à Bonifacio. Les auteurs de la plupart de ces méfaits ont pu être arrêtés : ce sont les nommés 1. Vidal Charles-Georges-François, âgé de 26 ans, de Roquonadur (Lot); 2. Vargues Léonard, cultivateur, âgé de 23 ans, né à Gourdon (Lot), tous deux évadés du pénitencier de Coti-Chiavari.

Le 11 avril 1884, Vidal et Vargues s'évadaient du pénitencier agricole de Coti-Chiavari où ils étaient détenus. Après avoir erré quelque temps à l'aventure ils arrivèrent sur le territoire de Bonifacio où ils accomplirent la série de méfaits qui leur sont reprochés.

Pendant la nuit du 18 au 19 du même mois, ils pénétrèrent, à l'aide d'effraction, dans la maisonnette de campagne de la veuve Daglio et s'y emparèrent d'une poêle en fer, d'une cruche en grès et d'une assiette en faïence. De là ils se rendirent dans la baraque du sieur Luchini Alexandre et y allumèrent du feu non sans avoir préalablement fait main basse sur un carré de fèves appartenant à ce dernier et dérobé une certaine quantité de pommes de terre au préjudice de François Verinat. C'est dans cette baraque qu'on a trouvé plus tard les objets qui avaient été soustraits chez la veuve Daglio. La nuit suivante ils s'introduisirent successivement par les mêmes moyens dans les maisonnettes des sieurs Malberti, Lombardi et Malerba où ils volèrent de l'huile, du vin, des pains de cire jaune, un marteau, un ciseau à froid, des effets d'habillement, etc.

Le 22 avril, le sieur Luccioni Michel s'était rendu à la campagne du sieur Jean. Après avoir quitté ses vêtements pour en revêtir d'autres plus usés, il s'était éloigné de la maisonnette et s'était mis au travail. Lorsqu'il revint pour déjeûner, il fut tout surpris de voir que la porte avait été fracturée et constata la disparution de ses vêtements dans lesquels se trouvait une somme de 4 francs, d'une casquette, d'un couteau, d'un pain et de quelques cigares. Ce nouveau vol était encore l'oeuvre des accusés.

A la suite de ces nombreux attentats, Vidal et Varguet cherchèrent à quitter la Corse pour passer en Sardaigne. Ayant aperçu, sur le quai de Bonifacio, une embarcation, ils la mirent à l'eau et gagnèrent le large. Mais ils ne tardèrent pas à être rejoints par la gendarmerie qui, avec le concours des agents de l'administration des douanes, parvint, non sans peine, à opérer leur arrestation. Dès qu'ils se virent sur le point d'être saisis, ils eurent soin de se débarrasser de quelques-uns des objets qu'ils avaient volés. Mais ils en conservèrent d'autres qui ont été reconnus par les propriétaires.

Vidal et Vargues ont des antécédents détestables. Ils ont déjà l'un et l'autre encouru des condamnations qui ont eu pour cause le vol.

Les accusés nient d'avoir commis les faits qui leur sont reprochés.

Les témoins confirment les charges relevées dans l'information.

M. Angeli, substitut du procureur général, a soutenu l'accusation.

La défense a été présentée par Me Orenga.

Déclarés coupables sur tous les chefs avec admission de circonstances atténuantes, Vidal et Vergue sont condamnés à 8 ans de réclusion, 10 ans de surveillance chacun.

Dépêches de Nuit

Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Loterie des arts Décoratifs

Les deux numéros qui suivent ont gagné chacun 10.000 fr.

305.873. — 10.187.732.

Nomination de percepteur

M. Raffaelli a été nommé percepteur de Santo-Pietro di Tenda.

La statue de Diderot

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration de la statue de Diderot.

Les principales notabilités littéraires et politiques y assistaient.

M. Tony Révillon a prononcé un grand discours qui a été très chaleureusement applaudi à diverses reprises.

LE CHOLÉRA

Marseille, 30 juillet, 11 h. s.

Les députés de l'Extrême-gauche, après avoir visité Aix et Toulon, sont rentrés aujourd'hui à Marseille ; ils sont repartis pour Paris par le train de 6 heures, afin d'assister à la discussion du projet de résolution sur la révision des lois constitutionnelles, adopté par le Sénat, dans la séance d'hier. M. Clémenceau a promis à la municipalité de retourner bientôt à Marseille.

De mardi à 8 heures du soir à mercredi à 8 heures du soir, il y a eu 71 décès dont 24 cholériques. Un jeune docteur, M. Patras, figure parmi les décès de ce jour. Ses confrères lui ont fait de magnifiques funérailles ; plusieurs discours émouvants ont été prononcés sur la tombe de cette victime du devoir.

On a enregistré aujourd'hui 8 décès cholériques à Arles, 3 à Aix et 12 à Toulon. Les médecins sont persuadés que dans cette dernière ville l'épidémie touche à sa fin.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

(Séance de Mardi, 29 juillet.)

SÉNAT

Présidence de M. LE ROYER

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de résolution tendant à la révision partielle des lois constitutionnelles.

M. Berlet retire l'amendement qu'il avait déposé.

M. Buffet critique l'attitude de M. le président du conseil.

M. Jules Simon parle dans le même sens.

M. Jules Ferry répond.

Pendant le discours du président du conseil, M. Tolain est rappelé à l'ordre.

M. Chesnelong combat les arguments présentés par M. Jules Ferry.

M. Labordère fait une déclaration à la tribune.

Le président annonce qu'il va mettre aux voix le paragraphe 4.

Nombre des votants	253
Majorité absolue	127
Pour l'adoption	142
Contre	111

Le Sénat a adopté.

On passe ensuite à la discussion de l'article 8.

Après l'échange de diverses observations le sénat décide que l'article 8 de la loi constitutionnelle ne sera pas soumis à la révision.

Le président annonce qu'il va être procédé au scrutin sur l'ensemble du projet de résolution.

Le scrutin secret est demandé, et il se produit une grande animation sur les bancs des gauches.

Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants	276
Majorité absolue	139
Pour l'adoption	165
Contre	111

L'ensemble du projet de résolution est adopté.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Godefroy Cavaignac, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de lundi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi concernant le vinage, et sur diverses propositions de loi relatives aux boissons.

La discussion terminée, la Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

La Chambre décide également qu'il y aura séance mercredi, afin de permettre à M. le président du conseil de déposer le projet de résolution sur la révision voté par le sénat.

(Séance de mercredi, 30 juillet.)

Présidence de M. BRISSON

M. le président du conseil donne lecture du projet de résolution sur la révision des lois constitutionnelles adopté par le sénat dans la séance d'hier, puis il demande l'urgence.

Le scrutin est ouvert.

Nombre de votants	432
Majorité absolue	217
Pour l'adoption	384
Contre	48

L'urgence est adoptée.

M. Goblet demande que le projet adopté par le sénat soit renvoyé à la commission précédemment nommée pour ledit projet.

La proposition de M. Goblet est adoptée.

— L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le titre du code rural relatif aux vices redhibitoires.

La Chambre adopte le projet de loi.

Séance demain.

PRÉSERVATIF CONTRE LES AFFECTIONS ÉPIDÉMIQUES

44 ans de succès 32 récompenses dont 5 diplômes d'Honneur et 10 médailles d'or.

Alcool de menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires et le seul véritable. Formant une boisson deliciense, saine, rafraîchissante et peu couteuse. Infaillible contre les indigestions, maux d'estomac de cœure de nerfs, de tête ; contre la dyssenteri, et la cholerine.

Fabrique à Lyon, 9, cours d'Herbouville. — Maison a Paris, 41, rue Richer : Dépôt dans les principales pharmacies, Parfumeries, Epicerie fines

Se méfier des imitations et exiger le nom de DE RICQLÈS.

OREZZA-LES-EAUX

Hôtel de l'Ormeau et de la Paix

Madame Vve PIETRI propriétaire

Cet établissement, le mieux heureusement situé des hôtels d'Orezza, nouvellement meublé, se recommande par son bon confortable sous tous les rapports, un service modèle, et par la modicité de ses prix.

Les membres du Club Alpin français ont tenu à lui consacrer quelques lignes de recommandations très vives dans une brochure : *Cinq semaines de voyage en Corse.*

Outre son établissement de Stazzona Mme Pietri dirigera en même temps le grand Hôtel de la ville Manfredi à Granajola.

Service confortable de calèches et omnibus.

GRAND ENTREPOT DE MATÉRIAUX

BADANI, marchand de matériaux, boulevard St-Angelo (Bastia), a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de toutes les fournitures concernant la maçonnerie à des prix très modérés.

Entreprise de tous les travaux de maçonnerie.

BRASSERIE GASPARINI JEAN

Place Saint-Nicolas, Bastia

Maison fondée en 1869.

M. Gasparini a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il fournit de la bière crémeuse et dorée, fabriquée avec de l'orge et houblon, en fûts et en bouteille, dont les prix après.

Bière en bouteille, de trois quarts, 0.60 cent. (verre compris).

id. en fût 0.50 id. baril non compris.

Fabrique d'eau de Seltz, et Limonades Gazeuses.

Exportation pour l'Italie jusqu'a golfe de l'Adriatique, l'Egypte et la mer Rouge. Mortadelle de Bologne choucroute de Strasbourg.

Distillerie Bastiaise

Entrepôts de Tabacs et Spiritueux

L.-N. MATTEI

Inventeur de l'*Amaro Mattei*

APERITIF, DIGESTIF, FEBRIFUGE

Aperçu des Grandes Liqueurs

Arnaud — Meunier — Guillot
Galifet et d'Amsterdam.
Chartreuse du Couvent
Liqueurs des Bénédictines.
Anisette Marie Brizard.
Cacao Chouva véritable.
Pippermint Get
China Brun Perot
Kumel véritable
Thé Chinois
Marasquino di Zara

Amers :

Picon, Saillard, Blanqui, Iadien et autres.

Vermouths :

Noilly, Maffre,
Martini Sola de Turin.

Absinthes :

Pernod, Cusenier, Conilh.

Cognac fine Champagne :

Martel, Donat, Lavaur, Tempier, Guérin, Molina, Bagier, Etourneau.
Rhum de la Jamaïque.
Kirsch de la Forêt Noire.
Sirops assortis.

GRAND ASSORTIMENT
POUR BUREAUX DE TABACS

HOTEL D'EUROPE

Tenu par M. L. STEFANI
4, Boulevard du Palais, 4
au-dessus des grands magasins Orenga
BASTIA

Chambres garnies, Table d'hôte, Tables particulières, Pension bourgeoise, Prix très modérés.

Cet Hôtel est fraîchement meublé et se recommande pour son bon confortable.

Librairie et Imprimerie Ollagnier.

L'un des rédacteurs-gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveil et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des déchets fins.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

VIN FÉBRIFUGE

de J. MICHELETTI, pharmacien-chimiste

Ex-interne des hopitaux de Marseille.

Lauréat de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Marseille

(CONCOURS 1884)

BASTIA. — Boulevard Paoli. — BASTIA

Ce vin est employé avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres, intermittentes, les plus rebelles. Les nombreux résultats obtenus par messieurs les médecins qui l'ont expérimenté, attestent la supériorité de ce vin sur toutes les préparations fébrifuges employées jusqu'à ce jour.

Expédition dans toute la Corse. — Le litre 10 fr. le 1/2 litre 5 fr.

LA KABILINE

Véritable

TEINTURE DES MÉNAGES



On teint CHEZ SOI en toutes nuances sans difficulté.

Oscar LEGRIS, Chimiste à Monneville (Oise)

40 Centimes LE PAQUET

Se vend chez les Marchands de Couleurs, Epiciers, Merciers.

AVIS

M. PETROLACCI a l'honneur d'informer le public qu'indépendamment de son atelier il a un Magasin de vente, Boulevard Paoli, N° 29, d'articles de *Chaudronnerie, Eerblanterie, Zinguerie, Lampisterie, Robinetterie, Pompes, Plombs en tuyau et en planches, Tôles, louterie et Serrurerie, Couleurs, Vernis et Pinceaux.* Le tout à des prix très modérés.

Il se charge de faire peindre les portes et fenêtres, de la pose des vitres à domicile, ainsi que de toutes sortes de réparations concernant son métier.

Avant vos repas, Buvez du

BYDOF

BITTER RUSSE

Propriété exclusive de la Maison SUBE et Cie de Marseille

Ce qui constitue la supériorité du **Bydof** sur tous les amers connus c'est qu'en outre de ses qualités toniques et apéritives, c'est un reconstituant infaillible et un préservatif contre les épidémies et les fièvres intermittentes. Mélangé avec de l'Eau de Seltz, c'est l'apéritif le plus agréable.

Agents Généraux pour toute la Corse

PIERRE-VINCENT BOURGEOIS ET FILS, BASTIA

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . Un an, 30 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 32 » » 16.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus:

On ne répond pas des manuscrits déposés.

10e ANNÉE, N° 1359 — DIMANCHE, 1er MARS 1885
Saint Donat, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, directeur
8, Boulevard du Palais, 8.
Bureau special à Paris, 26, rue des Martyrs.

Les annonces, reclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BULLETIN METEOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 765.
Thermomètre, extérieur 12 — intérieur 13.
Direction du vent à 8 h. S-E. — à 4 h. id.
Intensité à 8 h faible. — à 4 h. modéré.
Etat du ciel nuageux.
Etat de la mer belle.
Hauteur des eaux à 8 h. + 0.49 — à 4 h. + 0.22.

BASTIA

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ET LE RÉGIME FISCAL DE LA CORSE

Rapport lu à la Chambre de Commerce de Bastia dans la séance du 9 janvier 1885, par son Président

M. SÉBASTIEN GREGORJ

(Suite)

(Voir le numéro du 28 février)

II.

La malaria est le résultat de l'intoxication de l'air par les miasmes putrides qui se dégagent des terrains marécageux. Elle engendre les fièvres paludéennes qui rendent la terre inhabitable pendant l'été et une partie de l'automne. Toute la vaste plaine qui s'étend de Bastia à Bonifacio sur une étendue de près de 200 kilomètres, toutes les vallées qui dans le pourtour de l'île aboutissent à la mer sont désolées par l'insalubrité de l'air.

La malaria ne demeure pas cantonnée dans les terres basses où elle se produit. Sous l'impulsion des vents, elle remonte les vallées de l'île et elle va porter ses influences morbides dans les villes et les villages situés sur nos montagnes. C'est ainsi qu'il y a quelques années, la ville de Corte placée à une altitude de 420 mètres et à 38 kilomètres de la plaine d'Aleria compta plus de six cents cas de fièvre intermittente.

Une autre cause contribue à étendre au loin les effets de la malaria : les terres fertiles de nos plaines et de nos vallées attirent les habitants de la montagne. La fécondité de ces terres, leur culture plus facile, leur rendement plus considérable, tout fait que les populations descendent de leurs villages pour les cultiver, et elles s'exposent ainsi au contact de l'air insalubre. En sorte que l'on peut dire qu'il y a peu de régions de notre île qui soient absolument à l'abri de ce fléau.

Sans entrer ici dans l'histoire de la formation des terres paludéennes dont les émanations vicient l'air, nous nous arrêterons à considérer l'influence désastreuse que la malaria exerce sur le travail agricole.

Dès que la saison devient active, la population de la plaine est obligée d'émigrer vers la montagne. Les imprudents qui s'obstinent à demeurer dans les terres basses ou qui y attardent sont exposés aux fièvres intermittentes, dont la guérison exige presque toujours des mois entiers de soins et de repos. Souvent l'état fiévreux se manifeste avec la gravité exceptionnelle de la *fièvre pernicieuse* qui emporte le malade en quelques jours. Il est facile d'imaginer ce que la maladie et le chômage forcé du père de famille infligent de privations aux enfants qui vivent de son travail. On se sent ému à la seule pensée de ce qu'entraine de souffrances sa mort prématurée : c'est pour sa veuve et ses orphelins de longues années de misère.

Nous emprunterons à la statistique officielle du pénitencier de Casabianda, situé au centre de la plaine orientale, quelques chiffres qui feront connaitre l'action funeste qu'exerce sur la vie humaine la fièvre paludéenne. Nous lisons dans le rapport du comité consultatif d'hygiène en date du 17 novembre 1873 : « Nulle contrée ne » renferme des sources plus abondantes » de richesse agricole, en même temps que » d'intoxication tellurique... Les habitants » abandonnent leurs terres pendant l'été » pour chercher dans la montagne un refuge contre la maladie. A la fondation du » pénitencier, de 1862 à 1866, la mortalité » a été de 24 %, le quart de l'effectif. » Dans ces dernières années elle était encore de 10 %.

Si nous considérons que ces chiffres s'appliquent à une population de détenus jeunes, vigoureux, bien logés, bien nourris et vivant sous la discipline d'un règlement qui ne permet ni les imprudences, ni les excès, nous serons conduits à croire que la mortalité ne saurait être moindre pour la population indigène de cette contrée déshéritée. (1)

Il nous faut entrer dans quelques détails pratiques pour faire bien comprendre la gêne et le dommage qui résultent pour le paysan corse des influences de la malaria et de la nécessité où il est de ne pas habiter, pendant un tiers de l'année, sur le sol qu'il fait valoir. Partout ailleurs, dans les contrées salubres, le cultivateur vit le plus souvent sur sa terre ; le matin, au sortir de sa ferme, il se trouve dans le champ qu'il doit labourer. Pour le paysan corse il n'en est pas ainsi. Afin d'échapper à l'action de la malaria, il a dû établir son habitation sur la montagne, à une grande distance de son champ où il se rend chaque matin en parcourant un long chemin. Fait-il la route à pied, il y arrive presque fatigué. Se sert-il d'un cheval, cela constitue pour lui une dépense qui vient diminuer le profit de son travail. Le soir, dès que le soleil penche vers son déclin, il lui faut quitter son champ pour regagner sa demeure, et suspendre sa besogne aux heures du jour où la chaleur moins intense lui permettrait de fournir un travail plus utile. Dans ces conditions, on peut affirmer que pendant trois ou quatre mois de l'année, la journée du paysan corse est écourtée de deux ou trois heures, et qu'en toute saison cet état de choses entraine pour lui une déperdition de forces et de temps.

Obligé de travailler aux heures les plus chaudes du jour, il ne peut donner qu'une dose de travail relativement amoindrie. Ajoutez à cela que n'habitant pas sur sa terre il la défend mal contre le maraudage (1) et contre les incursions des chèvres, cet autre fléau de l'agriculture en Corse. Il ne recueille que très incomplètement les divers profits de la ferme qui résultent de l'élevage du bétail, ainsi que de la production des fumiers sur place. Comme on le voit, tout contribue à troubler les conditions du travail agricole et à en diminuer le rendement.

Il nous sera permis de faire ici un rapprochement qui en dira plus que tout ce que nous pourrions ajouter à cet exposé d'une exactitude rigoureuse : Dans les contrées salubres de notre France continentale,

1) La Chambre des députés vient de retrancher dans la loi de finances le crédit affecté au pénitencier de Casabianda. Le rapporteur a pu dire à la tribune : « Nous vous demandons de prononcer la désaffectation de ce pénitencier, non-seulement parce que le » prix de la journée qui est à Aniane et à Riom de » 24 à 26 centimes, s'y élève jusqu'à un franc, mais » aussi parce que, aujourd'hui encore, l'insalubrité » du sol et les fièvres paludéennes y rendent la » mortalité effrayante. »

1) Dans son discours d'installation, M. Limperani, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bastia, affirmait que sur 62,000 condamnations pour contraventions rurales prononcées en France, 14,000 concernaient la Corse !